



is



Recensement Général de la Population et des Logements au 1^{er} mars 1991

LA POPULATION ALLOCHTONE EN BELGIQUE

Monographie n° 3

2002

**Recensement général de la population
et des logements au 1er mars 1991**

**LA POPULATION ALLOCHTONE
EN BELGIQUE**

par
T. Eggerickx, M. Poulain, C. Kesteloot

avec la collaboration de
L. Dal, M. Debuisson, M. Foulon et G. Juchtmans

Coordination générale des monographies du recensement:
R. Lesthaeghe, H. Van der Haegen, B. Van doninck, E. Wiliquet

En vente à l'Institut national de Statistique
rue de Louvain, 44, 1000 Bruxelles

Centre Albert, place Albert 1er, 4, 6000 Charleroi
Boulevard de la Sauvenière, 73-75, 4000 Liège

N°. 3

Prix: 14,87 €

Compte chèque postal n°. 679-2005886-23 de l'INS,
rue de Louvain, 44, 1000 Bruxelles
site Internet: <http://statbel.fgov.be>

Droits d'auteurs réservés.

La reproduction du contenu de cette publication, qu'elle soit intégrale ou partielle, dans la forme originale ou remanié est interdite, sauf autorisation écrite de l'Institut national de Statistique.

L'utilisation du contenu de cette publication, à titre explicatif ou justificatif, dans un article, un compte rendu ou un livre, est autorisée, moyennant indication claire et précise de l'auteur et de la source.

L'analyse des données de base ainsi que les commentaires n'engagent que la responsabilité de leur(s) auteur(s).

Editeur responsable: Hans D'HONDT, rue de Louvain 44, 1000 Bruxelles.

AVANT-PROPOS

Depuis plus d'un siècle, les recensements décennaux constituent à la fois une vaste opération administrative mais aussi l'occasion de dresser un vrai bilan socio-économique de la population au niveau de toutes les entités administratives du Royaume. Le recensement est un outil précieux pour la connaissance des divers éléments caractéristiques de notre population. C'est une photographie ponctuelle, un instantané de la réalité démographique, économique, sociale et culturelle du pays. Grâce à son caractère exhaustif, le recensement offre aux milieux professionnels et scientifiques de multiples possibilités d'exploitation des données.

Dans cette optique, l'Institut national de Statistique a estimé particulièrement opportun d'intégrer l'exploitation des données du recensement de 1991 dans le "Programme de valorisation des banques de données socio-économiques fédérales" développé par les Services du Premier Ministre - Affaires scientifiques, techniques et culturelles (S.S.T.C.). Un budget a donc été dégagé afin de finaliser un programme cohérent débouchant sur un ensemble de *Monographies du recensement*. Une quarantaine de projets ont été introduits et évalués par un collège d'experts belges et étrangers sur la base de critères qualitatifs et de conformité aux objectifs du "Programme".

Finalement, onze monographies ont été retenues pour faire l'objet de la présente collection, fruit d'une étroite collaboration entre les S.S.T.C., l'I.N.S., les différents auteurs et les professeurs R. Lesthaeghe (VUB) et H. Van der Haegen (KU Leuven), coordinateurs scientifiques du projet.

Un atlas du recensement sera également réalisé dans le cadre de ce projet.

Liste des monographies

- 1 L'évolution de la population. Population par âge et par sexe.
- 2 La mobilité spatiale de la population.
- 3 Les populations allochtones de Belgique.
- 4 Ménages et familles.
- 5 Nuptialité (Tome A) et fécondité (Tome B).
- 6 Emploi et structures socio-économiques régionales.
- 8 Emploi féminin et ségrégation.
- 9 Scolarisation, niveau d'instruction et insertion professionnelle.
- 10 Le logement. Réalités socio-économiques et géographiques.
- 11A Urbanisation
- 11B Migrations alternantes

Une synthèse de l'étude, en langue anglaise, figurera à la fin de chaque volume.

N.B. La monographie n°7 (La dimension spatiale de l'emploi) a été supprimée. Son contenu est abordé dans d'autres monographies dont la n°6 sur l'emploi et les structures socio-économiques régionales

Les promoteurs tiennent à remercier toutes les personnes qui, d'une façon ou d'une autre, ont permis la concrétisation de ce projet. Leur gratitude s'adresse en particulier à Roger Vanrenterghem (I.N.S.) et à Patrick Deboosere (Point d'Appui Démographie) dont la disponibilité et l'efficacité ont été appréciées lors de la fourniture des données de base.

Table des matières

Introduction	11
1 L'évolution du chiffre et des caractéristiques démographiques de la population étrangère en Belgique depuis la fin du XIX^e siècle	13
1.1. De 1890 à 1996, les effectifs de la population de nationalité étrangère de Belgique ont été multipliés par cinq	13
1.1.1. D'avantage d'émigrants que d'immigrants au XIX ^e siècle	13
1.1.2. De 1890 à 1920. Une écrasante majorité d'étrangers provenant de pays voisins	14
1.1.3. L'entre-deux-guerres : les premières vagues organisées d'immigration de main-d'œuvre étrangère	14
1.1.4. De 1947 à 1956. La décennie italienne	15
1.1.5. L'immigration massive des années soixante	19
1.1.6. De la fermeture des frontières à la main-d'œuvre étrangère au regroupement familial	19
1.1.7. L'immigration récente des réfugiés et des demandeurs d'asile	19
1.1.8. L'évolution récente (1991-1996) : le développement de la mosaïque des nationalités	21
1.2. Une localisation régionale très diversifiée	22
1.2.1. L'évolution du nombre d'étrangers dans chaque région	22
1.2.2. La répartition de la population étrangère dans les trois régions	23
1.2.3. La répartition régionale de la population étrangère, selon les principales nationalités	24
1.3. Les déterminants de l'évolution du chiffre de la population étrangère, de 1962 à 1996	30
1.3.1. Le rôle décisif du bilan migratoire	31
1.3.2. La natalité et la fécondité des populations étrangères diminuent	33
1.3.3. L'espérance de vie à la naissance des populations belge et étrangère est identique	35
1.3.4. Les effets démographiques indirects des changements du code de la nationalité	36
1.4. Le mouvement de la population selon les principales nationalités, entre 1991 et 1995	37
1.5. L'évolution de la structure selon le sexe et l'âge de la population étrangère	39
1.5.1. La surmasculinisation de la population étrangère est de moins en moins prononcée	39
1.5.2. Le vieillissement de la population étrangère	45
1.5.2.1. <i>L'âge moyen de la population étrangère augmente rapidement depuis 1981</i>	46
1.5.2.2. <i>De moins en moins de jeunes étrangers</i>	47
1.5.2.3. <i>Depuis 1970, le nombre d'étrangers de plus de 65 ans a plus que doublé</i>	47
1.6. L'évolution de la population étrangère selon l'état civil, de 1981 à 1991	51

1.6.1. Les proportions de célibataires ont légèrement augmenté entre 1981 et 1991, pour les belges comme pour les étrangers	51
1.6.2. Entre 1981 et 1991, les proportions de mariés ont légèrement diminué, tant chez les belges que chez les étrangers	54
1.6.3. Pour les Belges comme pour les Etrangers, les proportions de divorcés ont sensiblement augmenté entre 1981 et 1991	54
1.6.4. Proportionnellement, deux fois plus de veufs parmi la population belge qu'au sein de la population étrangère	55
1.7. L'évolution des mariages mixtes	56
2. Vers une typologie plus adéquate des populations allochtones	59
2.1. Etrangers, immigrés, allochtones...De l'imprécision conceptuelle à l'imbroglie statistique	59
2.2. L'identification des groupes cibles	62
3. Les caractéristiques démographiques et socio-économiques des populations allochtones selon les 7 groupes cibles définis	65
3.1. La répartition des groupes cibles à l'échelle de la Belgique et de ses régions	65
3.1.1. C'est à Bruxelles que les populations des différents groupes cibles sont les mieux représentées	65
3.1.2. La répartition de la population de chaque groupe cible dans les trois régions de la Belgique	65
3.1.2.1. <i>La plupart des Belges nés à l'étranger sont nés dans un pays limitrophe ou au Zaïre, au Burundi et au Rwanda</i>	71
3.1.2.2. <i>Plus de 75 % des immigrés naturalisés proviennent d'un pays d'Europe et un peu moins de la moitié d'entre eux résident en Wallonie</i>	72
3.1.2.3. <i>Près des deux-tiers des naturalisés des deuxièmes et troisièmes générations sont recensés en Wallonie</i>	74
3.1.2.4. <i>Une nette prédominance de l'Italie, du Maroc et de la Turquie parmi les pays de rattachement des non-nationalisés des deuxièmes et troisièmes générations</i>	75
3.1.2.5. <i>Les immigrés anciens proviennent essentiellement d'Italie, de France, du Maroc et de Turquie</i>	76
3.1.2.6. <i>La répartition des immigrés nouveaux, selon le pays de provenance est plus diversifiée</i>	77
3.1.3. La distribution spatiale des groupes cibles	79
3.2. Les caractéristiques démographiques, selon l'âge et le sexe, de la population des groupes cibles	84
3.2.1. Les rapports de masculinité : de la surféminité des immigrés naturalisés à la surmasculinité des immigrés anciens	84
3.2.2. La structure par âge de la population des différents groupes cibles	85
3.2.2.1. <i>La pyramide des âges de la population belge : une population vieillie, mais davantage à Bruxelles que dans les deux autres régions</i>	85
3.2.2.2. <i>La pyramide des âges des Belges nés à l'étranger : une structure par âge marquée par les deux guerres mondiales et par la colonisation</i>	88
3.2.2.3. <i>La pyramide des âges des immigrés naturalisés : une population très âgée</i>	93
3.2.2.4. <i>Les naturalisés des deuxièmes et troisièmes générations : des structures par âge très différentes selon le pays de rattachement</i>	97

3.2.2.5. <i>Les non-naturalisés des deuxièmes et troisièmes générations : une population très jeune en moyenne</i>	101
3.2.2.6. <i>Les immigrés anciens : une population sensiblement plus âgée en Wallonie que dans les deux autres régions du pays</i>	105
3.2.2.7. <i>Les immigrés récents : une majorité de jeunes adultes</i>	109
3.3. Les caractéristiques de la population des différents groupes cibles selon l'état civil	114
3.3.1. La répartition de la population de chaque groupe cible selon le statut d'état civil	115
3.3.2. Des indices comparatifs selon le statut d'état civil	116
3.4. Les caractéristiques de la population des différents groupes cibles selon le niveau d'instruction	118
3.4.1. La répartition de la population de chaque groupe cible selon le niveau d'instruction	119
3.4.2. Des indices comparatifs selon le niveau d'instruction	121
3.5. Les caractéristiques de la population des différents groupes cibles selon le statut d'activité	123
3.5.1. La répartition de la population des différents groupes cibles selon le statut d'activité	123
3.5.2. Des indices comparatifs selon les différents groupes cibles	126
3.6. Les caractéristiques de la population des différents groupes cibles selon la profession	127
3.6.1. La répartition de la population des différents groupes cibles selon la profession	128
3.6.2. Des indices comparatifs selon les différents groupes cibles	130
4. La répartition spatiale de la population étrangère	133
4.1. La répartition des principales nationalités en Belgique	134
4.1.1. La répartition en 1991	134
4.1.1.1. <i>Les étrangers des pays limitrophes</i>	135
4.1.1.2. <i>Les étrangers des pays d'émigration ouvrière</i>	138
4.1.2. L'évolution entre 1981 et 1991	143
4.1.2.1. <i>Les étrangers des pays limitrophes</i>	146
4.1.2.2. <i>Les étrangers des pays d'émigration ouvrière</i>	147
4.2. Analyse et explication de la répartition des étrangers par quartier dans les principales régions urbaines	161
4.2.1. Méthodologie	161
4.2.2. La répartition générale des étrangers dans les régions urbaines	163
4.3. La région urbaine d'Anvers	165
4.3.1. L'histoire de l'immigration à Anvers	165
4.3.2. Les différentes nationalités et leurs particularités	167
4.3.2.1. <i>Les pays limitrophes</i>	167
4.3.2.2. <i>Les Européens méridionaux</i>	169

4.3.2.3. <i>Les Marocains et les Turcs</i>	169
4.4. La région urbaine de Gand	171
4.4.1. L'histoire de l'immigration à Gand	171
4.4.2. Les différentes nationalités et leurs particularités	173
4.4.2.1 <i>Les pays voisins</i>	173
4.4.2.2. <i>Les Marocains et les Turcs</i>	174
4.5. La région urbaine de Hasselt-Genk	176
4.5.1. L'histoire de l'immigration à Hasselt-Genk	176
4.5.2. Les différentes nationalités et leurs particularités	178
4.5.2.1. <i>Les pays voisins</i>	178
4.5.2.2. <i>Les Européens méridionaux</i>	179
4.5.2.3. <i>Marocains et Turcs</i>	180
4.6. La région urbaine de Charleroi	182
4.6.1. Histoire de l'immigration à Charleroi	182
4.6.2. Les différentes nationalités et leurs particularités	184
4.6.2.1. <i>Les pays voisins</i>	184
4.6.2.2. <i>Les Européens méridionaux</i>	185
4.6.2.3. <i>Marocains et Turcs</i>	186
4.7. La région urbaine de Liège	187
4.7.1. Histoire de l'immigration à Liège	187
4.7.2. Les différentes nationalités et leurs particularités	190
4.7.2.1. <i>Les pays voisins</i>	190
4.7.2.2. <i>Les Européens méridionaux</i>	190
4.7.2.3. <i>Les Marocains et les Turcs</i>	192
4.8. Les étrangers dans la région urbaine bruxelloise	194
4.8.1. La région urbaine de Bruxelles	194
4.8.2. La répartition des nationalités	196
4.8.2.1. <i>Deux structures de répartition fondamentales et deux variantes de concentration</i>	198
4.8.3. Les nationalités en détail	203
4.8.3.1. <i>Marocains</i>	203
4.8.3.2. <i>Les Italiens</i>	204
4.8.3.3. <i>Les Français</i>	205
4.8.3.4. <i>Les Espagnols</i>	206
4.8.3.5. <i>Les Turcs</i>	207
4.8.3.6. <i>Les Britanniques</i>	208
4.8.3.7. <i>Les Portugais</i>	209
4.8.3.8. <i>Les Grecs</i>	210
4.8.3.9. <i>Les Néerlandais</i>	211
4.8.3.10. <i>Les Allemands</i>	211
4.8.3.11. <i>Les Zairois</i>	212
4.8.3.12. <i>Les Américains</i>	213
4.8.3.13. <i>Les Japonais</i>	214
4.8.3.14. <i>Les Danois</i>	215
4.8.3.15. <i>Les Irlandais</i>	216
4.8.4. L'évolution des nationalités entre 1981 et 1991	217
4.8.4.1. <i>L'évolution du nombre d'étrangers par nationalité</i>	217
4.8.4.2. <i>L'évolution de la répartition</i>	218

4.8.5. La structure socio-spatiale de la région urbaine et la répartition des étrangers	227
4.8.5.1. <i>Structure d'âge et taille moyenne des ménages</i>	227
4.8.5.2. <i>Les logements</i>	230
4.8.5.3. <i>La scolarité et les catégories socio-économiques</i>	234
4.8.6. Une synthèse	237
4.9. La répartition des étrangers dans les principales régions urbaines : une comparaison	238
4.9.1. L'indice de concentration et de ségrégation	238
4.9.2. Quelques comparaisons entre nationalités	240
4.9.2.1. <i>Les étrangers de pays limitrophes</i>	240
4.9.2.2. <i>Les Européens méridionaux</i>	241
4.9.2.3. <i>Les Marocains et les Turcs</i>	241
4.9.3. Les six régions urbaines : un résumé	242
Bibliographie	243
Liste des figures	247
Liste des tableau	251
Liste des cartes	253
Résumé	255

INTRODUCTION

L'immigration des populations étrangères et leurs implications économiques et démographiques sont intimement liées à l'histoire récente de la Belgique. Terre d'émigration au XIX^e siècle, la Belgique est devenue un pays d'immigration au XX^e siècle. Plusieurs vagues d'immigration, répondant le plus souvent à un appel de main-d'oeuvre, se sont succédées depuis le début du siècle. Depuis 1974, la Belgique a décrété l'arrêt de l'immigration, en dehors du regroupement familial et des migrations par mariage. Il n'en demeure pas moins que les «problèmes» liés à l'immigration et à la présence en Belgique de communautés de nationalité étrangère sont toujours, et probablement plus que jamais, d'actualité. Leur nombre, leur implication dans les rouages socio-politiques du pays, leur intégration dans la société belge, les difficultés liées aux quartiers immigrés, les discriminations dont ils sont victimes sur les marchés du travail et du logement... sont des thèmes qui sont évoqués en permanence dans les médias, la politique et les discussions privées.

Beaucoup de points de vue et de jugements ne tiennent pas compte du problème plus «technique» de la définition : qu'est ce qu'un étranger ? Force est de reconnaître qu'à ce niveau, les notions de «population étrangère», de «population de nationalité étrangère», de «population immigrée»... sont victimes d'un amalgame conceptuel dont se rendent coupables, non seulement l'opinion publique mais aussi les médias, le monde politique et les scientifiques. Ainsi, tous ceux que l'on perçoit comme des «étrangers» ne sont pas des immigrés; les seconde et troisième générations des populations d'origine étrangère n'ont stricto sensu aucune expérience de l'immigration, puisqu'elles sont nées en Belgique. Le concept d'étranger se réfère à un état juridique, la nationalité, susceptible de se modifier, alors que le fait d'avoir immigré est un élément factuel invariable. De plus, compte tenu des procédures d'acquisition de la nationalité belge, tous ceux que l'opinion publique «perçoit» comme des étrangers ne le sont pas forcément, sur un plan strictement juridico-administratif, et ne peuvent donc être statistiquement dénombrés par le seul critère de nationalité. Il importe donc de remettre un peu d'ordre dans cet imbroglio conceptuel, souvent chargé de subjectivité. C'est l'une des tâches à laquelle s'est attelée cette monographie. Par ailleurs, elle met aussi l'accent sur la répartition spatiale de la population allochtone ou en d'autres termes la population d'origine étrangère.

Cette étude donne pour la première fois une image claire de la population allochtone en Belgique, reposant principalement sur les données du recensement du 31 mars 1991. Les différents aspects démographiques, socio-économiques et géographiques de la population d'origine étrangère ont été traités en quatre grandes parties. La première est une étude historique de l'immigration étrangère en Belgique et de l'évolution du nombre et des caractéristiques démographiques de la population étrangère depuis la fin du XIX^e siècle. La population étrangère est ici définie selon le critère de nationalité.

La seconde partie traite du problème de la définition de la population d'origine étrangère. Cette population a été scindée en six groupes cibles, qui sont comparés avec la population autochtone de Belges nés en Belgique. Ces groupes cibles sont définis sur base des critères suivants : la nationalité au recensement, la nationalité à la naissance, le lieu de résidence à la naissance et le lieu de résidence au 1er mars 1986.

La partie suivante décrit les principales caractéristiques démographiques et socio-économiques de ces six groupes cibles et présente leur répartition spatiale à l'échelle des communes. Cette approche est essentiellement descriptive et a pour objectif de souligner les différences ou inégalités les plus significatives entre ces différentes populations selon l'âge, le sexe, l'état civil, le niveau d'instruction, le statut d'activité, la profession et la localisation résidentielle.

Enfin, la dernière partie analyse la répartition spatiale de la population étrangère. On se réfère ici à nouveau au critère de nationalité. On y aborde autant la répartition et son évolution entre les deux derniers recensements à travers tout le pays, que la répartition à l'intérieur de grandes zones de concentration, à savoir les grandes régions urbaines, auxquelles on a ajouté les communes du bassin

minier limbourgeois. Pour la région urbaine de Bruxelles où vivent le plus grand nombre et la plus grande diversité d'étrangers, l'évolution de leurs caractéristiques socio-économiques et de leurs conditions de logement sont analysées. Cela met en lumière les éléments expliquant la répartition spatiale et son évolution dans le cadre des marchés du travail et du logement.

Les parties traitant de la répartition spatiale de la population allochtone (partie 4 et une section de la partie 3) et la cartographie ont été réalisées par l'Institut de Géographie Sociale et Économique de la Katholieke Universiteit Leuven, sous la direction de Christian Kesteloot. Les trois premières parties ont été réalisées par les chercheurs du GéDAP de l'Université Catholique de Louvain, sous la direction de Michel Poulain. Nous tenons à remercier l'Institut National de Statistique et les Services Fédéraux des Affaires Scientifiques, Techniques et Culturelles et plus particulièrement Bogdan Van doninck pour le financement de l'étude, le Point d'Appui Démographie à la Vrije Universiteit Brussel et plus particulièrement Patrick De Boosere pour le calcul des données, les collègues Ronald Lesthaeghe et Herman Van der Haegen pour la coordination scientifique des monographies du recensement et enfin Fred Guldentops et Pascale Mistiaen pour les travaux de mise en page et de traduction.

T. Eggerickx
GéDAP-UCL
Place Montesquieu 1 (B4)
1348 Louvain-la-Neuve
tél. 010/47 29 67
eggerickx@spri.ucl.ac.be

M. Poulain
GéDAP-UCL
Place Montesquieu 1 (B4)
1348 Louvain-la-Neuve
tél. 010/47 41 53
poulain@spri.ucl.ac.be

C. Kesteloot
ISEG-KUL
W. de Croylaan 42
3001 Heverlee
tél. 016/32 24 32
chris.kesteloot@geo.kuleuven.ac.be

1. L'EVOLUTION DU CHIFFRE ET DES CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES DE LA POPULATION ETRANGERE EN BELGIQUE DEPUIS LA FIN DU XIX^e SIECLE

1.1. DE 1890 A 1996, LES EFFECTIFS DE LA POPULATION DE NATIONALITE ETRANGERE DE BELGIQUE ONT ETE MULTIPLIES PAR CINQ

En un siècle, le chiffre de la population de nationalité étrangère, résidant en Belgique, a été multiplié par cinq, passant de 171.000 personnes en 1890 à près de 910.000 au 1^{er} janvier 1996. D'un peu moins de 3 % à la fin du siècle dernier, la population de nationalité étrangère représente aujourd'hui 9 % de la population totale du pays. En 1890, un petit nombre de nationalités forme l'essentiel de la population étrangère. Un siècle plus tard, elle se compose d'une mosaïque très diversifiée de nationalités, même si certaines d'entre elles sont toujours surreprésentées (tableau 1). Plus généralement, la grande majorité des étrangers proviennent, aujourd'hui comme hier, de pays européens. Néanmoins, si jusqu'en 1961, les ressortissants européens constituaient 95 % et plus de la population de nationalité étrangère, leur part relative s'est depuis effritée, essentiellement au profit des étrangers provenant d'un pays d'Afrique. Ceux-ci constituent, en 1996, près de 20 % de la population étrangère, alors que les Européens n'en représentent plus que 73 %. Au-delà de ce panorama très général, examinons plus en détail l'évolution de cette population étrangère, au gré des différentes vagues d'immigration qui ont émaillé l'histoire de la Belgique, au cours de ces deux derniers siècles.

1.1.1. DAVANTAGE D'EMIGRANTS QUE D'IMMIGRANTS AU XIX^e SIECLE

Au XIX^e siècle, faute de statistiques adéquates et régulières, le nombre d'étrangers résidant en Belgique n'est pas connu avec précision. On estime généralement que leur part relative est restée stable, fluctuant entre 2 et 3,5 % de la population totale. Ces étrangers proviennent pour la plupart de pays limitrophes. Ainsi, le recensement expérimental de la ville de Bruxelles de 1842, dénombre un peu plus de 7.000 étrangers, soit 6 % de la population totale. Parmi ceux-ci, les Français (45 %) sont largement majoritaires, suivis des Hollandais et des Allemands (19 % chacun) et des Britanniques (11 %). Selon les statistiques de l'administration française, 35.000 ressortissants français résideraient en Belgique en 1861 et 52.000 en 1881. L'immigration française en Belgique, au XIX^e siècle, se caractérise par l'éparpillement des professions exercées. Si les ouvriers qualifiés, principalement dans les secteurs du cuir, de la teinturerie et de la confection, sont les plus nombreux, on relève également des journalistes, des gens de théâtre, des industriels, des prolétaires travaillant dans les charbonnages wallons... Comme pour les Français, la majorité des migrants hollandais et allemands sont des ouvriers spécialisés. Néanmoins, au siècle dernier, les hommes d'affaires, banquiers, négociants et autres armateurs allemands ont joué un rôle économique important à Anvers. Enfin, le groupe le plus original et le plus homogène est celui des Britanniques. Il se compose essentiellement de gens aisés, installés à Bruxelles et surtout à Bruges.

La Belgique du siècle dernier est aussi une terre d'accueil pour les réfugiés politiques et autres bannis. Mais si elle a accueilli des noms illustres — K. Marx, F. Engels, le général Boulanger, V. Hugo, J.-B. Clément... — les «quantités» sont modestes. Citons néanmoins les «proscrits du Second Empire», quelques parisiens qui fuirent vers Bruxelles, suite à la défaite de 1871, des «Communards», des «Boulangistes», des anarchistes et des socialistes allemands...

Au XIX^e, la Belgique ne connaît donc pas de vague d'immigration importante, systématique et organisée ; les entrées dans le pays étant avant tout affaires individuelle ou familiale. Par ailleurs, le bilan migratoire externe de la Belgique fut presque toujours négatif. Ces «pertes» migratoires, relativement faibles dans l'absolu, étaient principalement orientées vers les Etats-Unis et surtout vers les pays limitrophes, dans un espace économique rassemblant le nord de la France, le sud des Pays-Bas et l'Allemagne Rhénane. Ces courants d'émigrations concernent tant une population flottante, composée de saisonniers, que des migrants définitifs ou à long terme.

1.1.2. DE 1890 A 1920. UNE ECRASANTE MAJORITE D'ETRANGERS PROVENANT DE PAYS VOISINS

Au XX^e siècle, les tendances s'inversent. D'une terre d'émigration, la Belgique devient progressivement un pays d'immigration. Ce n'est qu'à partir du recensement de 1890 que l'on connaît, pour la première fois, la nationalité des habitants de la Belgique. Les quelques 170.000 étrangers dénombrés, à cette date en Belgique, ne représentent que 2,8 % de la population totale. La grande majorité (93 %) de ceux-ci proviennent des Pays-Bas, d'Allemagne, de France et du Grand-Duché de Luxembourg. A la veille du premier conflit mondial, ces nationalités composent toujours l'essentiel (86 %) des 254.000 étrangers de Belgique. Toutefois, si en 1890, les Hollandais étaient les plus nombreux, en 1910, c'est au tour des Français d'occuper la première place parmi les différentes nationalités présentes en Belgique (tableau 1). Il s'agit surtout d'une population urbaine — en 1910, 48 % des étrangers sont localisés à Anvers, Bruxelles, Gand et Liège — à majorité féminine. En 1910, on dénombrait parmi la population de nationalité étrangère, 92 hommes pour 100 femmes, alors que dix ans plus tard, ce rapport de masculinité chutait à 85 hommes pour 100 femmes (tableau 7). Les gouvernantes et servantes, ainsi que les membres de diverses congrégations religieuses interdites en France étaient très nombreuses.

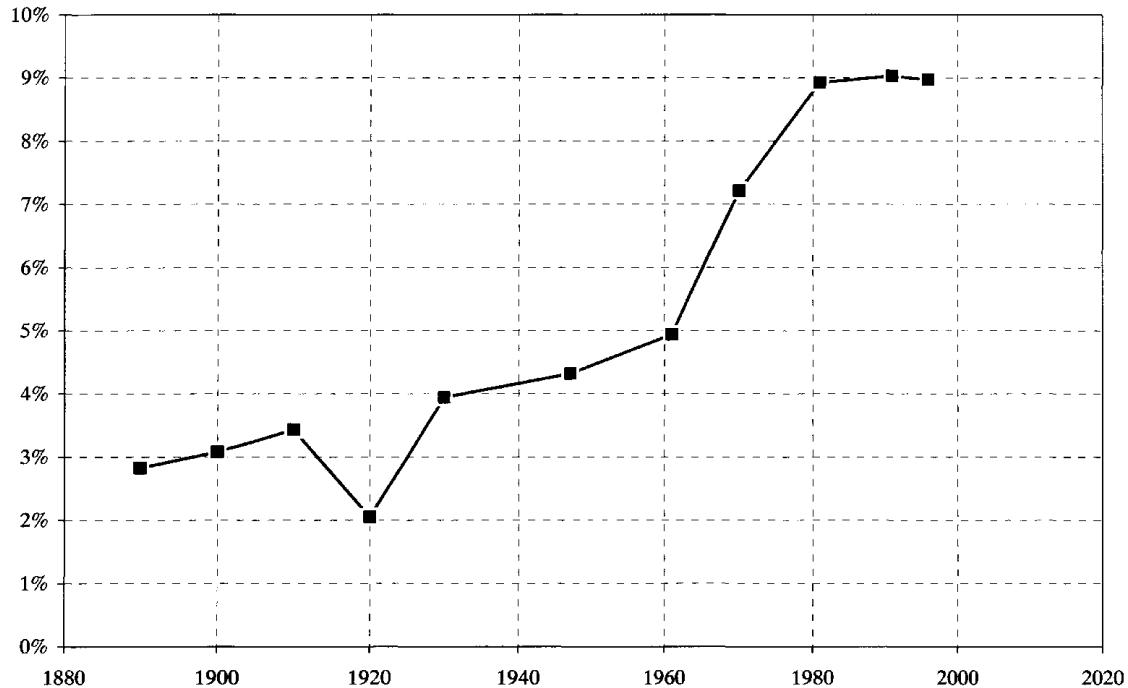
Entre 1910 et 1920, le nombre d'étrangers a chuté de 100.000 personnes et ils ne représentent plus que 2 % de la population totale du Royaume. Si les étrangers provenant des quatre pays bordant les frontières de la Belgique sont toujours majoritaires (80 %), leurs effectifs ont considérablement diminué : de 16 % pour les Français, de 44 % pour les Luxembourgeois, de 45 % pour les Hollandais et surtout de 86 % pour les Allemands (tableau 1). L'effondrement des effectifs d'Allemands est en grande partie lié aux mesures prises par le Gouvernement qui imposa aux sujets allemands de retourner dans leur patrie d'origine, dès la fin de la Première Guerre mondiale.

1.1.3. L'ENTRE-DEUX-GUERRES : LES PREMIERES VAGUES ORGANISEES D'IMMIGRATION DE MAIN-D'OEUVRE ETRANGERE

Si entre 1920 et 1930, les étrangers provenant d'un pays frontalier sont toujours majoritaires, leur part relative diminue de 80 à 50 %. Les Français et les Hollandais demeurent les nationalités les mieux représentées. Parallèlement, deux nouveaux courants migratoires, d'origine plus lointaine, s'affirment. L'un provient d'Italie alors que l'autre trouve son origine en Europe Centrale. Les Italiens (du nord surtout), les Polonais, et dans une moindre mesure les Hongrois, les Tchèques, les Yougoslaves et les Ukrainiens, fournirent les premiers bataillons de travailleurs immigrés. En 10 ans, de 1920 à 1930, les Italiens et les Polonais décuplent leurs effectifs et constituent respectivement les 3^{ème} et 4^{ème} nationalités les mieux représentées en Belgique (tableau 1). Il s'agit avant tout d'une migration de main-d'œuvre masculine répondant aux besoins de relance de l'industrie, au lendemain du premier conflit mondial. L'exploitation des mines de charbon de Campine, mais aussi la mobilité professionnelle et sociale des travailleurs belges, désertant les emplois les plus pénibles, les plus dangereux et les plus insalubres dans les lamoins et les charbonnages, ont rendu nécessaire une immigration compensatoire de main-d'œuvre étrangère. En 1923, 10 % des mineurs sont de nationalité étrangère et en 1930, cette proportion grimpe à 18 %.

A cette vague d'immigration économique, se joint un courant d'immigration politique qui emmène d'autres Italiens fuyant le fascisme, des Juifs polonais rejetant le régime totalitaire du maréchal Pilsudski et de ses héritiers et des Républicains espagnols.

Figure 1. L'évolution de la proportion d'étrangers en Belgique, de 1890 à 1996



Source : Institut National de Statistique : données du recensement

1.1.4. DE 1947 A 1956. LA DECENNIE ITALIENNE

La conjoncture économique difficile des années 1930 et la volonté de protéger la main-d'œuvre nationale en lui réservant les emplois disponibles amènent le gouvernement belge à décréter des mesures de contrôle et de restriction de l'immigration étrangère. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, dans une période de conjoncture économique favorable, marquée par la «reconstruction nationale» et la «bataille du charbon», l'immigration étrangère reprend de plus belle, mais cette fois institutionnalisée, sur base d'accords bilatéraux devant satisfaire les besoins de main-d'œuvre, notamment dans les industries extractives. Désormais, ce sont les gouvernements impliqués qui fixent les modalités — le volume, la qualité, les rémunérations... — de l'immigration. En 1947, on dénombre plus de 367.000 étrangers en Belgique, soit 4,3 % de la population totale de la Belgique. Si les Français et les Hollandais sont toujours bien représentés, ce sont désormais les Italiens qui constituent le groupe le plus important parmi la population étrangère résidant en Belgique. Bien qu'irrégulière, l'immigration italienne se poursuivra de façon intensive jusqu'en 1956. La catastrophe minière du charbonnage du Bois-du-Cazier, à Marcinelle, le 8 août 1856, marqua considérablement l'histoire de la présence italienne en Belgique. Parmi les 262 victimes, on a dénombré 136 Italiens. Prenant conscience des conditions d'insécurité dans lesquelles travaillent ses ressortissants, les autorités italiennes vont durcir leurs exigences et indirectement orienter le recrutement de main-d'œuvre vers d'autres pays, tels que l'Espagne, la Grèce, le Maroc ou la Turquie. Néanmoins, si l'Italie bloque le courant d'émigration officiel, le regroupement familial et les mouvements individuels se poursuivent. En 1961, les Italiens sont plus de 200.000 en Belgique et représentent 44 % de la population étrangère. Dix ans plus tard, leur nombre approche 250.000 personnes, mais leur importance relative au sein de la communauté étrangère de Belgique a chuté à 36 %.

Tableau 1. L'évolution du chiffre de la population étrangère en Belgique selon la nationalité

Pays de nationalité	1890	1900	1910	1920	1930	1947	1961	1970	1981	1991	1996
Allemagne	47338	53758	57010	7960	12070	14067	14951	22956	27619	27924	31818
Autriche	1427	2991	5927	714	1611	1586	1411	1490	1306	1052	1259
Danemark		394	458	343	782	384	442	638	1722	2516	3151
Espagne	432	900	1195	3009	3245	15787	67534	58255	51318	48322	
France	45430	56576	80765	67309	74163	66416	61438	86658	103512	93363	100088
Grèce	147	285	530	1452	1270	9797	22354	21230	20461	19863	
Irlande				185	77	255	330	1019	2364	3178	
Italie	1711	3543	4490	3723	33491	84134	200086	249490	279700	240127	210656
Luxembourg	9716	10417	10367	5793	9587	9446	6850	7018	6013	4646	4563
Norvège		402	194	568	353	878	908	790	770	1138	
Pays-Bas	56306	63923	70950	39051	65200	63700	50175	61261	66233	65294	77157
Portugal	69	127	202	654	466	933	7177	10482	16528	23925	
Royaume-Uni	4523	5748	6974	6246	11410	10328	9979	15340	23080	23129	25974
Suède		471	253	618	323	562	920	1198	2732	3089	
Union Européenne					214800	255795	373544	544074	602159	552224	554181
Finlande						212	221	278	591	1474	
Hongrie				215	4522	4117	6923	3663	1112	720	895
Pologne				5329	50626	58542	32009	18370	7642	4871	5371
Suisse	1582	2231	2335	1770	6094	4023	3736	3748	3225	2409	2282
Tchécoslovaquie (ex)				712	10866	5587	2659	1758	642	439	706
Turquie	414	759	428	1350	590	320	20312	63587	85303	81744	
U.R.S.S. (ex)	931	2351	7491	3823	8843	9173	5659	2507	680	652	2090
Yugoslavie (ex)				170	7711	4233	4774	5235	5861	5872	8117
Autres pays d'Europe	1501	1777	807	5118	5655	1581	1407	891	2524	4897	
Total des pays d'Europe	168964	204495	251488	146767	309930	347715	431417	601295	686077	655605	661757
Chine (Rép. pop.)		19	111	52	381	221	340	786	679	2334	3396
Inde						111	609	1467	2643	2817	
Indonésie				18	58	16	222	482	689	661	804
Iran									962	1703	1438
Israël									1498	1909	1960
Japon		10	29		49	25	63	503	2034	3070	3669
Liban									1497	1843	1667
Pakistan							17	125	1291	1833	1657
Taiwan (Formose)									609	574	542
Vietnam									988	343	563
Autres pays d'Asie		75	90	171	770	495	1864	4128	3096	5294	6855
Total pays d'Asie	104	230	241	1316	769	2617	6633	14810	22207	25368	
Algérie						202	6621	10796	10692	9504	
Burundi							339	455	409	679	
Côte d'Ivoire								523	345	446	
Île Maurice								530	713	816	
Maroc							461	39294	105133	142098	140303
Rwanda							362	534	521	813	900
Tunisie							204	2201	6871	6316	5315
Zaïre							2585	5244	8575	11828	12210
Autres pays d'Afrique		126	111	144	1634	1838	489	1710	3935	9039	9325
Total pays d'Afrique	126	126	172	1732	1848	4303	55943	137339	182253	179498	
Brésil		118	241	19	222	100	159	425	528	1048	1374
Canada		34	39		312	403	1769	1707	1542	1574	1913
Chili									1090	1309	1280
Colombie									515	565	706
Etats-Unis	414	778	998		2230	1993	3458	12676	11536	11502	11959
Haiti									522	231	229
Autres pays d'Amérique		324	688	1629	1596	700	575	2256	2089	2752	3421
Total Pays d'Amérique	414	1254	1966	1648	4360	3196	5961	17064	17822	18981	20882
Australie		23	18	62	105	56	52	233	297	441	513
Autres pays d'Océanie		59	128	9	5			100	56	124	131
Total pays d'Océanie	82	146	62	114	61	52	333	353	565	644	
Réfugiés									20333	20404	21134
Apatriades											
Nationalité inconnue	2060		591	787	1778	14030	355	448		840	486
Total Etrangers	171438	206061	254547	149677	319230	367619	453467	696282	878577	900855	909769

Les nationalités pour lesquelles le recensement ne fournit pas d'informations figurent en grisés et sont implicitement incluses sous la rubrique "autres pays...".

De 1890 à 1920, les chiffres concernant le Royaume-Uni incluent l'Irlande.

De 1890 à 1910, les chiffres concernant l'Autriche incluent la Hongrie.

En 1961, le chiffre du Rwanda inclut celui du Burundi.

Le recensement de 1890 ne fournit aucune information pour la rubrique "autres pays d'Europe" ou "autres pays d'Amérique". Le "total pays..." est donc simplement la somme des nationalités considérées par le recensement.

Source : Institut National de Statistique ; recensements de la population et statistiques démographiques 1996.

Tableau 1 (suite). La part relative de chaque nationalité parmi la population totale de nationalité étrangère

Pays de nationalité	1890	1900	1910	1920	1930	1947	1961	1970	1981	1991	1996
Allemagne	27,6%	26,1%	22,4%	5,3%	3,8%	3,8%	3,3%	3,3%	3,1%	3,1%	3,5%
Autriche	0,8%	1,5%	2,3%	0,5%	0,5%	0,4%	0,3%	0,2%	0,1%	0,1%	0,1%
Danemark	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,1%	0,1%	0,1%	0,2%	0,3%	0,3%	0,3%
Espagne	0,2%	0,4%	0,8%	0,9%	0,9%	3,5%	9,7%	6,6%	5,7%	5,3%	
France	26,5%	27,5%	31,7%	45,0%	23,2%	18,1%	13,5%	12,4%	11,8%	10,4%	11,0%
Grèce	0,1%	0,1%	0,4%	0,5%	0,3%	2,2%	3,2%	2,4%	2,3%	2,2%	
Irlande					0,1%	0,0%	0,1%	0,0%	0,1%	0,3%	0,3%
Italie	1,0%	1,7%	1,8%	2,5%	10,5%	22,9%	44,1%	35,8%	31,8%	26,7%	23,2%
Luxembourg	5,7%	5,1%	4,1%	3,9%	3,0%	2,6%	1,5%	1,0%	0,7%	0,5%	0,5%
Norvège				0,2%	0,1%	0,2%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Pays-Bas	32,8%	31,0%	27,9%	26,1%	20,4%	17,3%	11,1%	8,8%	7,5%	7,2%	8,5%
Portugal	0,0%	0,0%	0,1%	0,2%	0,1%	0,2%	0,2%	1,0%	1,2%	1,8%	2,6%
Royaume-Uni	2,6%	2,8%	2,7%	4,2%	3,6%	2,8%	2,2%	2,2%	2,6%	2,6%	2,9%
Suède				0,2%	0,2%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,3%	0,3%
Union Européenne					67,3%	69,6%	82,4%	78,1%	68,5%	61,3%	60,9%
Finlande							0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,2%
Hongrie					0,1%	1,4%	1,1%	1,5%	0,5%	0,1%	0,1%
Pologne					3,6%	15,9%	15,9%	7,1%	2,6%	0,9%	0,5%
Suisse	0,9%	1,1%	0,9%	1,2%	1,9%	1,1%	0,8%	0,5%	0,4%	0,3%	0,3%
Tchécoslovaquie (ex)					0,5%	3,4%	1,5%	0,6%	0,3%	0,1%	0,0%
Turquie			0,2%	0,3%	0,3%	0,4%	0,2%	0,1%	2,9%	7,2%	9,5%
U.R.S.S. (ex)	0,5%	1,1%	2,9%	2,6%	2,8%	2,5%	1,2%	0,4%	0,1%	0,1%	0,2%
Yougoslavie (ex)					0,1%	2,4%	1,2%	1,1%	0,8%	0,7%	0,9%
Autres pays d'Europe	0,7%	0,7%	0,5%	1,6%	1,5%	0,3%	0,2%	0,1%	0,1%	0,3%	0,5%
Total des pays d'Europe	98,6%	99,2%	98,8%	98,1%	97,1%	94,6%	95,1%	86,4%	78,1%	72,8%	72,7%
Chine (Rép. pop.)		0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,3%	0,4%
Inde							0,0%	0,1%	0,2%	0,3%	0,3%
Indonésie					0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Iran									0,1%	0,2%	0,2%
Israël									0,2%	0,2%	0,2%
Japon		0,0%	0,0%			0,0%	0,0%	0,1%	0,2%	0,3%	0,4%
Liban									0,2%	0,2%	0,2%
Pakistan									0,1%	0,2%	0,2%
Taiwan (Formose)									0,1%	0,1%	0,1%
Vietnam									0,1%	0,0%	0,1%
Autres pays d'Asie		0,0%	0,0%	0,1%	0,2%	0,1%	0,4%	0,6%	0,4%	0,6%	0,8%
Total pays d'Asie	0,1%	0,1%	0,2%	0,4%	0,2%	0,6%	1,0%	1,7%	2,5%	2,8%	
Algérie							0,0%	1,0%	1,2%	1,2%	1,0%
Burundi								0,0%	0,0%	0,0%	0,1%
Côte d'Ivoire									0,1%	0,0%	0,0%
Île Maurice									0,1%	0,1%	0,1%
Maroc								0,1%	5,6%	12,0%	15,8%
Rwanda								0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Tunisie								0,0%	0,3%	0,8%	0,7%
Zaïre								0,6%	0,8%	1,0%	1,3%
Autres pays d'Afrique		0,1%	0,0%	0,1%	0,5%	0,5%	0,1%	0,2%	0,4%	1,0%	1,0%
Total pays d'Afrique	0,1%	0,0%	0,1%	0,5%	0,5%	0,9%	8,0%	15,6%	20,2%	19,7%	
Brésil					0,1%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,2%
Canada		0,0%	0,0%		0,1%	0,1%	0,4%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
Chili									0,1%	0,1%	0,1%
Colombie									0,1%	0,1%	0,1%
Etats-Unis	0,2%	0,4%	0,4%		0,7%	0,5%	0,8%	1,8%	1,3%	1,3%	1,3%
Haiti									0,1%	0,0%	0,0%
Autres pays d'Amérique		0,2%	0,3%	1,1%	0,5%	0,2%	0,1%	0,3%	0,2%	0,3%	0,4%
Total Pays d'Amérique	0,2%	0,6%	0,8%	1,1%	1,4%	0,9%	1,3%	2,5%	2,0%	2,1%	2,3%
Australie		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%
Autres pays d'Océanie		0,0%	0,1%		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Total pays d'Océanie	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	
Réfugiés									2,3%	2,3%	2,3%
Apatrides									0,2%	0,1%	0,1%
Nationalité inconnue	1,2%		0,2%	0,5%	0,6%	3,8%	0,1%	0,1%			
Total Etrangers	100%										

Source : Institut National de Statistique ; recensements de la population et statistiques démographiques 1996.

Tableau 1 (suite). Les taux de croissance annuels de la population de chaque nationalité

Pays de nationalité	1900-1910	1910-1920	1920-1930	1930-1947	1947-1961	1961-1970	1970-1981	1981-1991	1991-1996
Allemagne	0,60%	-8,60%	5,16%	0,97%	0,45%	5,95%	1,85%	0,11%	2,79%
Autriche	9,82%	-8,80%	12,56%	-0,09%	-0,79%	0,62%	-1,12%	-1,94%	3,94%
Danemark	1,62%	-2,51%	12,80%	-2,99%	1,08%	4,93%	15,45%	4,61%	5,05%
Espagne	10,83%	3,28%	15,18%	0,46%	27,61%	36,42%	-1,25%	-1,19%	-1,17%
France	4,28%	-1,67%	1,02%	-0,61%	-0,54%	4,56%	1,77%	-0,98%	1,44%
Grèce	9,39%	8,60%	17,40%	-0,74%	47,96%	14,24%	-0,46%	-0,36%	-0,58%
Irlande				-3,43%	16,51%	3,27%	18,98%	13,20%	6,89%
Italie	2,67%	-1,71%	79,96%	8,89%	9,84%	2,74%	1,10%	-1,41%	-2,45%
Luxembourg	-0,05%	-4,41%	6,55%	-0,09%	-1,96%	0,27%	-1,30%	-2,27%	-0,36%
Norvège		-5,17%	19,28%	-2,23%	10,62%	0,38%	-1,18%	-0,25%	9,56%
Pays-Bas	1,10%	-4,50%	6,70%	-0,14%	-1,52%	2,45%	0,74%	-0,14%	3,63%
Portugal	8,41%	5,91%	22,38%	-1,69%	7,16%	74,36%	4,19%	5,77%	8,95%
Royaume-Uni	2,13%	-1,04%	8,27%	-0,56%	-0,24%	5,97%	4,59%	0,02%	2,46%
Suède		-4,63%	14,43%	-2,81%	5,29%	7,08%	2,75%	12,80%	2,61%
Finlande						0,47%	2,34%	11,26%	29,88%
Hongrie			200,33%	-0,53%	4,87%	-5,23%	-6,33%	-3,53%	4,86%
Pologne			85,00%	0,92%	-3,24%	-4,73%	-5,31%	-3,63%	2,05%
Suisse	0,47%	-2,42%	24,43%	-2,00%	-0,51%	0,04%	-1,27%	-2,53%	-1,05%
Tchécoslovaquie (ex)			142,61%	-2,86%	-3,74%	-3,76%	-5,77%	-3,16%	12,16%
Turquie	8,33%	-4,36%	21,54%	-3,31%	-3,27%	694,17%	19,37%	3,42%	-0,83%
U.R.S.S. (ex)	21,86%	-4,90%	13,13%	0,22%	-2,74%	-6,19%	-6,63%	-0,41%	44,11%
Yugoslavie (ex)			443,59%	-2,65%	0,91%	1,07%	1,09%	0,02%	7,65%
Autres pays d'Europe						-1,22%	-3,33%	18,33%	18,80%
Total des pays d'Europe	2,30%	-4,16%	11,12%	0,72%	1,72%	4,38%	1,28%	-0,44%	0,19%
Chine (Rép. pop.)	48,42%	-5,32%	63,27%	-2,47%	3,85%	14,58%	-1,24%	24,37%	9,10%
Inde			22,22%	-4,26%	91,96%	13,01%	12,81%	8,02%	1,32%
Indonésie							3,90%	-0,41%	4,33%
Iran								7,70%	-3,11%
Israël								2,74%	0,53%
Japon	19,00%	-10,00%		-2,88%	10,86%	77,60%	27,67%	5,09%	3,90%
Liban								2,31%	-1,91%
Pakistan						70,59%	84,80%	4,20%	-1,92%
Taiwan (Formose)								-0,57%	-1,11%
Vietnam								-6,53%	12,83%
Autres pays d'Asie								7,10%	5,90%
Total pays d'Asie	12,12%	0,48%	44,61%	-2,45%	17,17%	17,05%	11,21%	4,99%	2,85%
Algérie						353,08%	5,73%	-0,10%	-2,22%
Burundi							3,11%	-1,01%	13,20%
Côte d'Ivoire								-3,40%	5,86%
Île Maurice								3,45%	2,89%
Maroc						935,96%	15,23%	3,52%	-0,25%
Rwanda						5,28%	-0,22%	5,60%	2,14%
Tunisie						108,77%	19,29%	-0,81%	-3,17%
Zaïre		8,67%	25,00%	-5,28%	1839,29%	11,43%	5,77%	3,79%	0,65%
Autres pays d'Afrique								12,97%	0,63%
Total pays d'Afrique	0,00%	3,65%	90,70%	0,39%	9,49%	133,34%	13,23%	3,27%	-0,30%
Brésil	10,42%	-9,21%	106,84%	-3,23%	4,21%	18,59%	2,20%	9,85%	6,22%
Canada	1,47%	-10,00%		1,72%	24,21%	-0,39%	-0,88%	0,21%	4,31%
Chili								2,01%	-0,44%
Colombie								0,97%	4,99%
Etats-Unis	2,83%	-10,00%		-0,63%	5,25%	29,62%	-0,82%	-0,03%	0,79%
Haiti								-5,57%	-0,17%
Autres pays d'Amérique								3,17%	4,86%
Total Pays d'Amérique	5,68%	-1,62%	16,46%	-1,57%	6,18%	20,70%	0,40%	0,65%	2,00%
Australie	-2,17%	24,44%	6,94%	-2,75%	-0,51%	38,68%	2,50%	4,85%	3,27%
Autres pays d'Océanie	11,69%			-2,61%			-4,00%	12,14%	1,13%
Total pays d'Océanie	7,80%	-5,75%	8,39%	-2,73%	-1,05%	60,04%	0,55%	6,01%	2,80%
Réfugiés								0,03%	0,72%
Apatrides								-5,44%	-8,43%
Nationalité inconnue								-9,09%	
Total Etrangers	2,35%	-4,12%	11,33%	0,89%	1,67%	5,95%	2,38%	0,25%	0,20%

Source : Institut National de Statistique ; recensements de la population et statistiques démographiques 1996.

1.1.5. L'IMMIGRATION MASSIVE DES ANNEES SOIXANTE

Entre les recensements de 1961 et de 1970, le nombre d'étrangers résidant en Belgique a évolué de 450.000 à près de 700.000 personnes. Hormis la décennie 1920-1930, c'est au cours de cette période que l'augmentation de la population étrangère fut la plus rapide (6 % par an) (figure 1). La croissance économique et la demande élevée de main-d'œuvre peu qualifiée, notamment dans le secteur de la construction et de certains services, qui caractérisent les «golden sixties» ont nécessité un recrutement de plus en plus abondant, lointain et diversifié. Ainsi, le nombre d'Espagnols augmente de 3.200 personnes en 1947 à 16.000 en 1961 et à plus de 67.000 en 1970. Ils représentent, à cette date, le groupe d'étrangers, le plus nombreux après les Français, mais loin derrière les Italiens. La progression du nombre de Grecs et de Portugais fut tout aussi rapide. En 1947, on dénombre un peu plus d'un millier de Grecs et à peine 500 Portugais ; vingt ans plus tard, ils seront respectivement plus de 22.000 et plus de 7.000. De même, si la présence turque et marocaine est pratiquement insignifiante au début des années soixante, leurs effectifs vont s'accroître très rapidement. De 1961 à 1970, le nombre de Turcs s'élèvera de 320 à 20.300 alors que celui des Marocains progressera de 460 à 39.300.

1.1.6. DE LA FERMETURE DES FRONTIERES A LA MAIN-D'OEUVRE ETRANGERE AU REGROUPEMENT FAMILIAL

De 1947 à 1974, la politique des gouvernements successifs s'est bornée à ouvrir et à fermer les robinets de l'immigration au gré des besoins. L'immigration eut essentiellement une fonction économique permettant, d'une part, de générer la croissance tout en réduisant la pression inflationniste sur les salaires, et d'autre part, de fournir un tampon lors des fluctuations conjoncturelles au niveau de l'emploi. Puis survint le premier choc pétrolier de 1973 et la récession économique qui en découle. A l'instar de la plupart des pays européens, la Belgique décide de fermer ses frontières à l'immigration de main-d'œuvre non qualifiée. Désormais, les permis de travail ne seront plus délivrés qu'aux seuls travailleurs étrangers à niveau élevé de qualification.

Compte tenu des conditions économiques critiques de leur pays d'origine, la plupart des travailleurs ne souhaitaient pas rentrer chez eux. La surmasculinisation de cette population immigrée, les pressions exercées par certains groupes humanitaires et la volonté de contrecarrer le vieillissement démographique, poussèrent le gouvernement à autoriser le regroupement familial. De temporaire et conjoncturelle, l'immigration de main-d'œuvre s'est transformée en immigration de peuplement définitive. De masculine et adulte, elle est aussi devenue familiale. Grâce au regroupement familial et à une fécondité élevée, les populations turques et marocaines ont enregistré de nombreuses naissances en Belgique¹. Ainsi, même si le potentiel migratoire du regroupement familial s'est progressivement tari, et en dépit des différentes mesures législatives favorisant l'acquisition de la nationalité belge, le nombre de Turcs et de Marocains a sensiblement augmenté entre 1970 et 1991, passant respectivement de 20.000 à 85.000 personnes et de 39.000 à 142.000 personnes (tableau 1).

1.1.7. L'IMMIGRATION RECENTE DES REFUGIES ET DES DEMANDEURS D'ASILE

Même si le recensement de 1991 a dénombré plus de 900.000 étrangers en Belgique, soit cinq fois plus qu'il y a un siècle, la décennie 1981-1991 marque, depuis le second conflit mondial, un ralentissement de la croissance démographique de la population étrangère. Toutefois, les bilans migratoires extérieurs sont redevenus largement positifs depuis 1989, alors qu'ils étaient négatifs durant les premières années de cette décennie (tableau 4 et figure 10). A l'immigration par regroupement familial, s'est progressivement substituée une nouvelle phase d'immigration, celle des réfugiés humanitaires et économiques et autres demandeurs d'asile² fuyant les difficultés

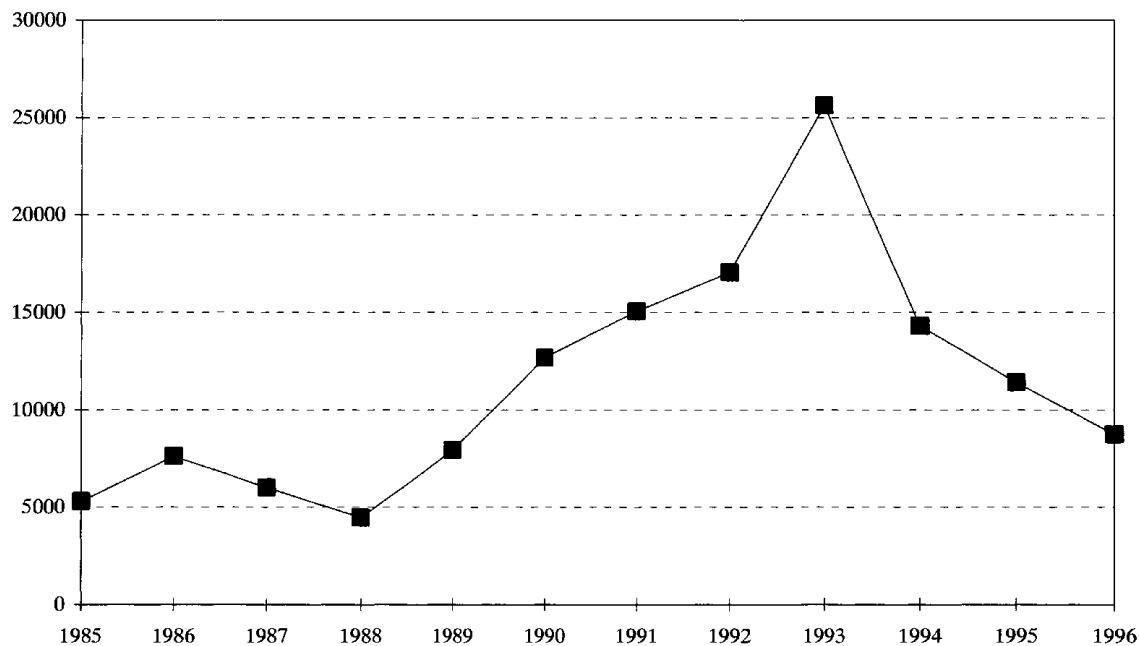
¹ Les déterminants démographiques de l'évolution du chiffre de la population de nationalité étrangère seront étudiés plus en détail au paragraphe 1.3.

² On notera que les demandeurs d'asile augmentent le chiffre de la population de fait et non celui de la population de droit.

économiques, les conflits armés, les discriminations ethniques et religieuses. D'une manière générale, la pression migratoire s'est renforcée par l'agrandissement du fossé socio-économique entre le Nord et le Sud. Ainsi, depuis le milieu des années 1980, des milliers de ressortissants du tiers-monde tentent leur chance par le biais de la demande d'asile politique. De plus, depuis la chute du Mur de Berlin et le renversement des régimes communistes dans les pays d'Europe Centrale et de l'Est, l'immigration en provenance de ces pays s'ajoute de façon concurrentielle pour les migrants — mais cumulative pour le pays d'accueil — avec les courants migratoires en provenance des pays du Sud.

Pour les candidats à l'immigration, la demande d'asile est donc devenue l'une des seules possibilités légales de séjourner dans un pays d'Europe Occidentale. En Belgique, au cours des années 1983-1986, le nombre de demandes d'asile a augmenté de 3.000 à près de 8.000. En 1987 et en 1988, le nombre de demandes diminuent, suite à un certain nombre de mesures destinées à permettre un contrôle plus efficace des arrivées des demandeurs d'asile et à accélérer la procédure. A partir de 1989, le nombre de demandes d'asile augmente à nouveau régulièrement pour culminer en 1993 à plus de 25.000 demandes. Depuis, ce nombre est à nouveau en diminution (figure 2). Les pays d'origine des demandeurs d'asile se sont modifiés au gré de l'actualité. Au début des années 1990, les Roumains et les Ghanéens étaient les plus nombreux à tenter leur chance en Belgique. Ils ont été suivis par les Zaïrois, les ex-Yugoslaves, les Indiens, les ressortissants de l'ex-U.R.S.S. ... En 1993, le contingent le plus nombreux provient de Roumanie, avec 19 % des requêtes, suivie du Zaïre (16 %), de l'Inde (11 %) et de l'ex-Yugoslavie (7 %). Aujourd'hui, plus de la moitié des demandeurs d'asile proviennent des pays de l'Europe de l'Est. Ces demandes d'asile ne débouchent que dans très peu de cas sur l'obtention du statut de réfugié. Les proportions de recevabilité sont en diminution sensible depuis la fin des années 1980 : de 48 % en 1988, elles ont chuté à 12 % en 1992 et atteignent 10 % en 1996. Lorsque le nombre de rejets de demandes d'asile augmente, ou que la longueur des procédures administratives s'accroît, les intéressés ont largement la possibilité de se fondre dans le pays d'accueil et de venir gonfler le nombre sans cesse grandissant des étrangers en séjour illégal dans les différents pays européens.

Figure 2. L'évolution du nombre de demandeurs d'asile en Belgique de 1985 à 1996

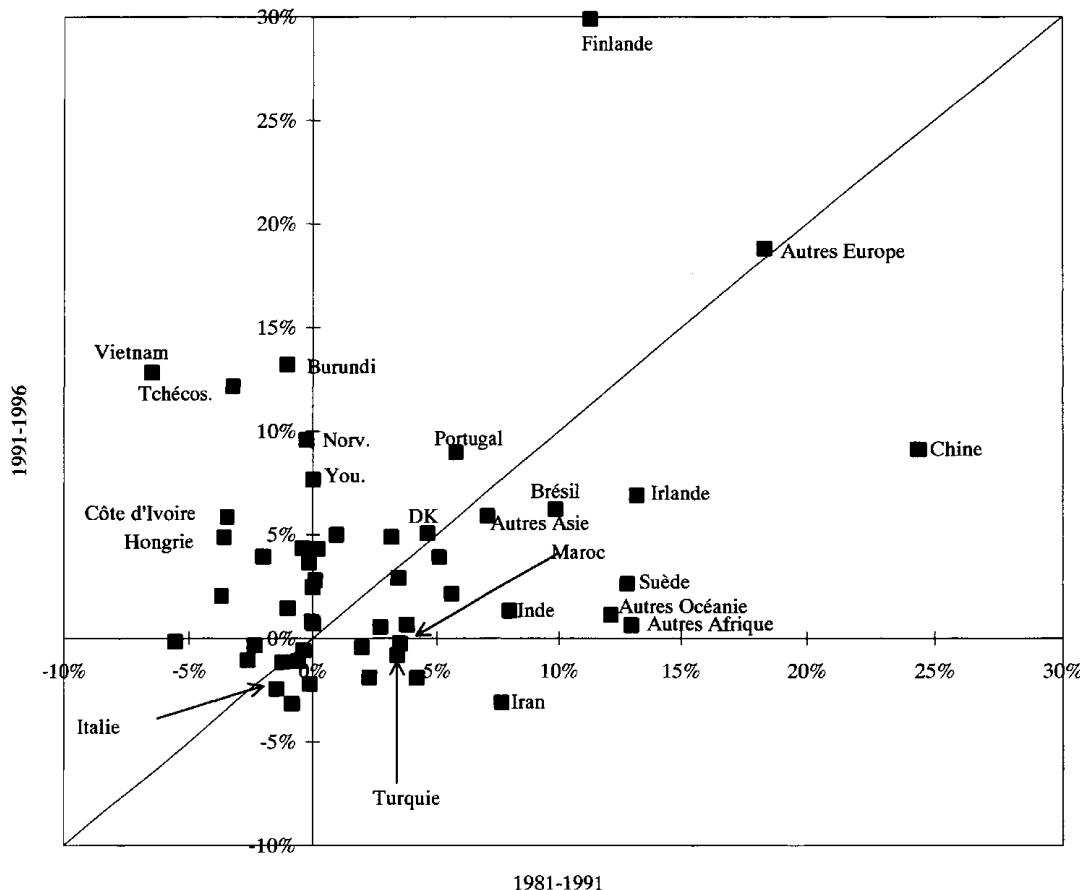


Source : Institut National de Statistique ; recensements de la population et statistiques démographiques 1996.

1.1.8. L'EVOLUTION RECENTE (1991-1996) : LE DEVELOPPEMENT DE LA MOSAÏQUE DES NATIONALITES

La figure 3 compare, pour les différentes nationalités, les taux moyens de croissance annuelle de la population entre 1981 et 1991 et entre 1991 et 1996. Plusieurs traits marquants peuvent être dégagés:

Figure 3. Les taux d'accroissement annuel, au cours des périodes 1981-1991 et 1991-1996, de la population des différentes nationalités résidant en Belgique



Source : Institut National de Statistique ; recensements de la population et statistiques démographiques 1996.

- Au cours des cinq dernières années, la plupart des nationalités les mieux représentées en Belgique accusent une diminution de leurs effectifs. C'est le cas notamment des Espagnols et surtout des Italiens qui figurent parmi les nationalités ayant subit le taux de croissance annuel le plus négatif, au cours de ces dernières années. En chiffres absolus, le nombre d'Italiens a chuté de 279.700 personnes en 1981 à 210.700 personnes en 1996. De même, pour la première fois, les Turcs et les Marocains enregistrent une légère diminution du nombre de leurs ressortissants, alors qu'ils étaient encore en augmentation sensible au cours de la décennie 1981-1991.
 - Même si leurs effectifs en chiffres absolus demeurent relativement modestes, les taux d'accroissement annuels des ressortissants des pays de l'Europe de l'Est sont particulièrement élevés. C'est notamment le cas des étrangers provenant de «l'ex-U.R.S.S.», dont le nombre a augmenté de 44 % entre 1991 et 1996. Parmi les croissances élevées, on rangera également les «ex-Tchécoslovaques» (+12 %), les «ex-Yougoslaves» (+8 %) et les Hongrois (+5 %).
 - Les pays du nord de l'Europe enregistrent également des taux de croissance élevés entre 1981 et 1991 et/ou entre 1991 et 1996. C'est le cas des Danois (+5 % au cours des deux périodes), des Suédois (+13 % entre 1981 et 1991), des Norvégiens (+10 % entre 1991 et 1996) et surtout des

Finlandais (+30 % entre 1991 et 1996). Pour ces derniers, leur croissance récente et rapide peut certainement être rapprochée de l'adhésion de leur pays à la l'Union Européenne. La même raison justifie aussi l'augmentation du nombre d'Autrichiens et de Portugais.

- Enfin, au cours des deux dernières périodes considérées, on relèvera également la croissance rapide de la population provenant de pays amalgamés sous les rubriques «autres pays d'Europe», «autres pays d'Afrique», «autres pays d'Asie», «autres pays d'Amérique», et «autres pays d'Océanie».

D'une manière générale, la multiplication des nationalités et l'augmentation de leur représentativité semble être l'un des traits majeurs de l'évolution récente de la population de nationalité étrangère résidant en Belgique.

1.2. UNE LOCALISATION REGIONALE TRES DIVERSIFIEE

1.2.1. L'EVOLUTION DU NOMBRE D'ETRANGERS DANS CHAQUE REGION

En 1996, plus de 30 % de la population de Bruxelles est de nationalité étrangère, pour 10 % en Wallonie et seulement 5 % en Flandre. Les contrastes régionaux sont nettement plus prononcés aujourd'hui qu'hier (tableau 2). En 1920, les étrangers représentaient moins de 2 % de la population de la Flandre, à peine plus de 2 % de la population de la Wallonie et 4,4 % de la population Bruxelloise. La croissance de la population étrangère fut donc rapide dans chacune des trois régions : de 1920 à 1991, leurs effectifs ont été multipliés par 7,7 à Bruxelles, par 5,9 en Wallonie et par 4,7 en Flandre.

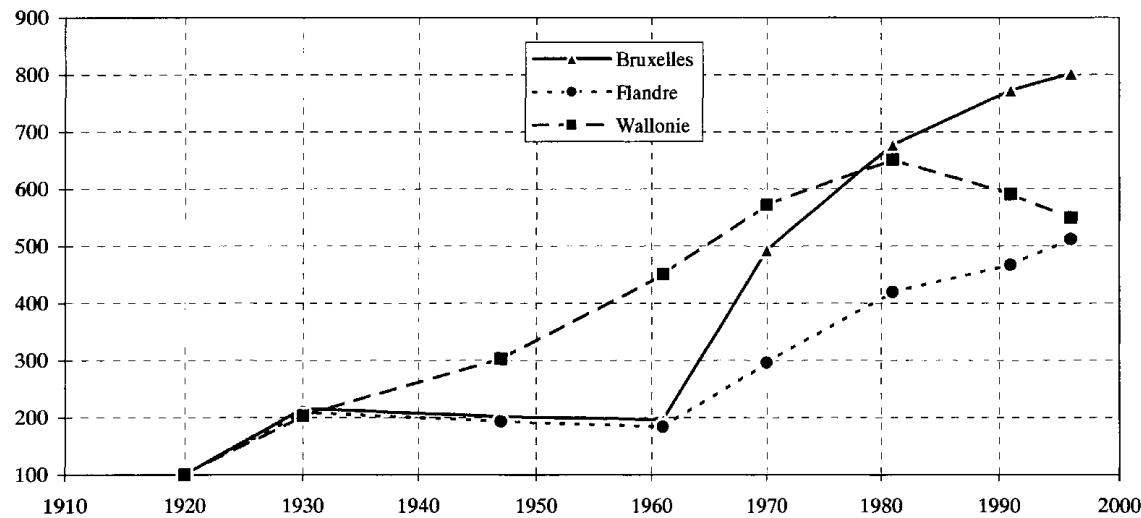
Tableau 2. *Le nombre d'étrangers et leur importance relative par rapport à la population totale de chaque région*

Année	Bruxelles		Flandre		Wallonie	
	Nbr. abs.	%	Nbr. abs.	%	Nbr. abs.	%
1920	35145	4,4%	55384	1,5%	62730	2,2%
1930	75945	8,5%	115950	2,8%	127335	4,2%
1947	70880	7,4%	106911	2,4%	189828	6,3%
1961	68989	6,8%	101799	2,0%	282698	9,1%
1970	173507	16,1%	164029	3,0%	358746	11,4%
1981	237875	23,9%	232544	4,1%	408158	12,7%
1991	271587	28,5%	258848	4,5%	370420	11,4%
1996	281916	29,7%	283429	4,8%	344424	10,4%

Source : Institut National de Statistique ; recensements de la population et statistiques démographiques 1996.

Cette croissance ne s'est pas réalisée de façon linéaire ni synchronique dans les trois régions (figure 4). Ainsi, si de 1920 à 1930, le nombre d'étrangers double dans les trois régions, entre 1930 et 1961, leurs effectifs diminuent de plus ou moins 10 % en Flandre et à Bruxelles alors qu'ils sont multipliés par plus de deux en Wallonie. Entre 1961 et 1981, la population étrangère augmente dans les trois régions, mais à des rythmes très différents. En Wallonie, elle croît de 44 %, en Flandre, de 128 % et à Bruxelles, de 245 %. Enfin, de 1981 à 1996, le nombre d'étrangers diminue en Wallonie, alors qu'il continue à augmenter dans les deux autres régions.

Figure 4. L'évolution du nombre d'étrangers dans les trois régions de la Belgique (1920 = base 100) (selon le découpage régional actuel)

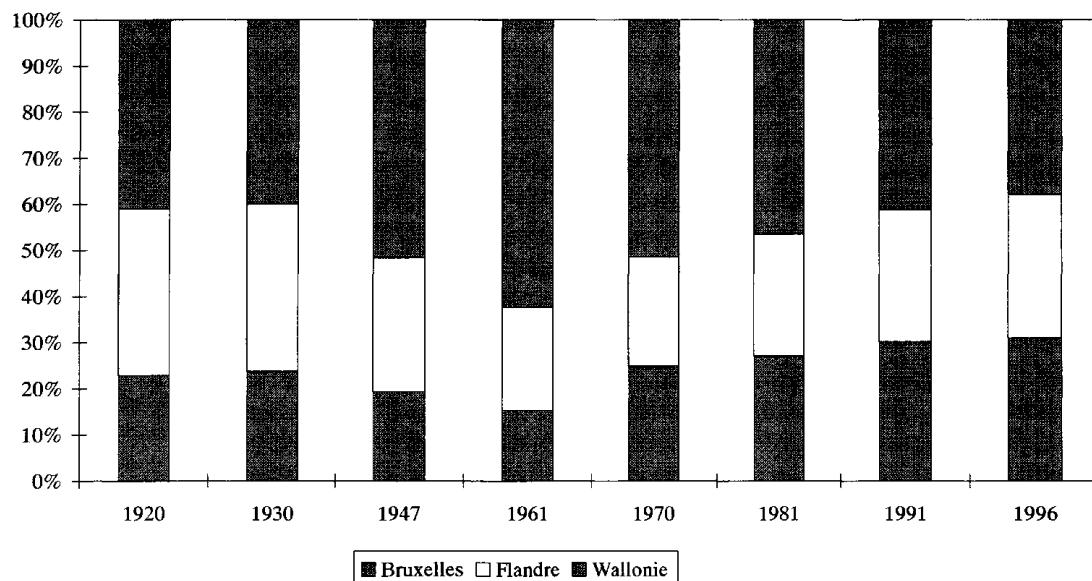


Source : Institut National de Statistique ; recensements de la population et statistiques démographiques 1996.

1.2.2. LA REPARTITION DE LA POPULATION ETRANGERE DANS LES TROIS REGIONS

L'implantation régionale des étrangers reflète en grande partie les caractéristiques du marché du travail lors de leur arrivée en Belgique. Au XX^e siècle, la Wallonie est la principale région d'accueil des populations étrangères (figure 5). Durant l'entre-deux-guerres, l'appel de main-d'œuvre étrangère émanait essentiellement des charbonnages. Après la Seconde Guerre mondiale, l'immigration étrangère est avant tout orientée vers les secteurs du charbon et de l'industrie lourde, donc vers le bassin industriel wallon et vers la Campine. En 1947, plus de la moitié des étrangers résidait en Wallonie, alors qu'en 1961, le sud du pays concentrerait près des deux-tiers de cette population.

Figure 5. L'évolution de la répartition de la population étrangère dans les trois régions



Source : Institut National de Statistique ; recensements de la population et statistiques démographiques 1996.

La fin des années '50 marque les premières fermetures importantes de charbonnages en Wallonie alors, qu'au cours des années '60, les secteurs d'emploi faisant appel à la main-d'œuvre étrangère incluent désormais la construction, l'ensemble des industries manufacturières et les services. A cette diversification correspond un changement de localisation de la population étrangère. Même si celle-ci demeure avant tout en Wallonie, les nouvelles vagues d'immigration s'orientent davantage vers les grandes agglomérations, mais aussi vers la Campine. Celle-ci est la seule région ayant connu, avant comme après 1960, une immigration étrangère importante ; le déclin plus tardif des charbonnages ayant été compensé, en termes d'emplois, par l'installation d'entreprises multinationales. Ainsi, en 1996, la répartition régionale de la population étrangère est mieux équilibrée qu'elle ne l'était il y a une trentaine d'années : 38 % des étrangers résident en Wallonie, 31 % à Bruxelles et 31 % en Flandre.

1.2.3. LA REPARTITION REGIONALE DE LA POPULATION ETRANGERE, SELON LES PRINCIPALES NATIONALITES

Au lendemain du second conflit mondial, les Français (24 %) constituaient la principale nationalité à Bruxelles, alors qu'en Flandre, cette position était occupée par les Hollandais (41 %), et en Wallonie, par les Italiens (38 %). Les Polonais occupaient la seconde place à Bruxelles et en Flandre et la troisième en Wallonie, légèrement devancés par les Français. En 1961, les Italiens représentent plus de 60 % des étrangers présents en Wallonie. Leur présence s'affirme également dans les deux autres régions du pays, où ils représentent 18 % de la population étrangère.

Au recensement de 1970, la composition de la population étrangère de Bruxelles s'est modifiée, suite à l'arrivée des vagues migratoires récentes. Ainsi, les Espagnols deviennent le groupe le mieux représenté dans la Capitale (19 %), suivi des Italiens (16 %), des Français (13 %) et des Marocains (13 %). En 1981 et en 1991, ces derniers sont les étrangers les plus nombreux à Bruxelles, alors qu' hormis les Turcs, l'importance relative des Français, des Italiens, des Espagnols, des Allemands... s'est progressivement atténuée. En Flandre, si les Hollandais constituent toujours, en 1991, le principal groupe d'étrangers, leur proportion s'est considérablement réduite depuis 1947. Depuis une vingtaine d'années, on observe une croissance rapide des communautés turque et maghrébine qui regroupent, chacune d'elles, 17 % de la population étrangère résidant au nord du pays. En Wallonie, près de la moitié des étrangers, recensés en 1991, sont de nationalité italienne, alors que la part relative des Turcs et des Maghrébins est sensiblement plus faible (6 %) que dans les autres régions. D'une manière générale, la composition de la population étrangère, selon la nationalité, est demeurée plus stable en Wallonie que dans les deux autres régions du pays. Les figures 6 présentent, pour chacune des trois régions, la composition de la population étrangère selon les principales nationalités.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, en 1991, la population étrangère de Wallonie comprend surtout les nationalités ayant composé les flux anciens d'immigration (figure 7). Ainsi, les trois-quarts des Italiens de Belgique résident en Wallonie. De même, le sud du pays concentre la majorité des Allemands, des Français et des Luxembourgeois recensés. Cette tendance résulte principalement d'une immigration frontalière, laquelle explique également pourquoi 84 % des Hollandais de Belgique se sont établis en Flandre.

D'une manière générale, les vagues d'immigration plus récentes se sont avant toutes dirigées vers Bruxelles et vers la Flandre. Près de 50 % des Espagnols, 55 % des Marocains et près de la moitié des réfugiés sont recensés dans la Capitale. De même, 50 % des Turcs et 30 % des Marocains se trouvent en Flandre, pour respectivement 25 % et 16 % en Wallonie.

Tableau 3. L'évolution du chiffre de la population étrangère dans les trois régions de la Belgique selon la nationalité

Pays de nationalité	Bruxelles				Flandre				Wallonie				Belgique			
	1970	1981	1991	1996	1970	1981	1991	1996	1970	1981	1991	1996	1970	1981	1991	1996
Allemagne	5291	4187	4919	5972	9109	11367	9940	10801	8556	12065	13065	15045	22956	27619	27924	31818
Autriche	645	430	339	458	625	620	537	591	220	256	176	210	1490	1306	1052	1259
Danemark		726	1130	1460		688	963	1140		308	423	551	638	1722	2516	3151
Espagne	33641	28156	25367	23188	11665	10761	9691	10033	22228	19338	16260	15101	67534	58255	51318	48322
France	23188	25759	26742	30837	13909	17442	14600	15768	49561	60311	52021	53483	86658	103512	93363	100888
Grèce	9496	9629	10444	10293	4267	3866	3757	3849	8591	7735	6260	5721	22354	21230	20461	19863
Irlande		528	1144	1707		327	972	1160		164	248	311	330	1019	2364	3178
Italie	28354	35809	31648	29664	24352	30482	26963	24502	196784	213409	181516	156490	249490	279700	240127	210656
Luxembourg	2337	1890	1561	1453	976	871	684	682	3705	3252	2401	2428	7018	6013	4646	4563
Norvège		149	170	337		497	398	440		144	202	361	908	790	770	1138
Pays-Bas	6917	4566	4529	4861	45788	54262	54779	66046	8556	7405	5986	6250	61261	66233	65294	77157
Portugal	3125	4793	10146	15025	1698	2229	2585	4301	2354	3460	3797	4599	7177	10482	16528	23925
Royaume-Uni	5263	7093	6753	8028	6626	10490	11501	12743	3451	5497	4875	5203	15340	23080	23129	25974
Suède		346	957	1306		566	852	940		286	923	843	920	1198	2732	3089
Union Européenne		124061	125849	134589		144468	138222	152996		333630	288153	266596		602159	552224	554181
Finlande		109	182	691		110	266	535		59	143	248	221	278	591	1474
Hongrie		363	212	322		293	258	334		456	250	239	3663	1112	720	895
Pologne	1426	954	848	1149	3598	1454	1398	1821	13346	5234	2625	2401	18370	7642	4871	5371
Suisse	1750	1298	886	842	1078	1038	871	815	920	889	652	625	3748	3225	2409	2282
Tchécoslovaquie (ex)		158	126	273		145	138	277		339	175	156	1758	642	439	706
Turquie	4347	15820	21182	21201	8864	30691	42681	40956	7101	17076	21440	19587	20312	63587	85303	81744
U.R.S.S. (ex)		260	323	805		148	187	947		272	142	338	2507	680	652	2090
Yugoslavie (ex)		2594	2862	2811		1256	1363	3588		2011	1647	1718	5235	5861	5872	8117
Autres pays d'Europe	4779	500	664	1441	4923	168	991	1922	7885	223	869	1534	1407	891	2524	4897
Total des pays d'Eu.	130559	146117	153134	164124	137478	179771	186375	204191	333258	360189	316096	293442	601295	686077	655605	661757
Chine (Rép. pop.)		198	675	993		344	1115	1662		137	544	741	786	679	2334	3396
Inde		453	571	675		747	1748	1893		267	324	249	609	1467	2643	2817
Indonésie	133	177	228			527	457	532		29	27	44	482	689	661	804
Iran		547	762	738		172	698	548		243	243	152		962	1703	1438
Israël		575	736	794		823	1093	1079		100	80	87		1498	1909	1960
Japon	1489	2211	2605		471	725	928		74	134	136	503	2034	3070	3669	
Liban		938	957	875		232	524	524		327	362	268		1497	1843	1667
Pakistan		833	894	957		309	646	515		149	293	185	125	1291	1833	1657
Taiwan (Formose)		247	207	221		231	251	211		131	116	110	609	574	542	
Vietnam		378	90	211		172	158	172		438	95	180		988	343	563
Autres pays d'Asie		1180	2265	2752		970	2207	3293		946	822	810	4128	3096	5294	6855
Total pays d'Asie		6971	9545	11049		4998	9622	11357		2841	3040	2962	6633	14810	22207	25368
Algérie	1247	2229	2353	2244	911	1836	1541	1462	4463	6731	6798	5798	6621	10796	10692	9504
Burundi		219	201	234		34	56	103		202	152	342	339	455	409	679
Côte d'Ivoire		273	194	230		8	41	55		242	110	161		523	345	446
Île Maurice		270	225	212		87	88	97		173	400	507		530	713	816
Maroc	21852	57874	77409	74070	11191	30135	42728	45828	6251	17124	21961	20405	39294	105133	142098	140303
Rwanda		195	347	369		116	152	161		210	314	370	534	521	813	900
Tunisie	979	3190	2895	2521	605	2000	2094	1716	617	1681	1327	1078	2201	6871	6316	5315
Zaïre	2769	4992	6066	6159	730	1055	1780	1862	1745	2528	3982	4189	5244	8575	11828	12210
Autres pays d'Afrique		2119	3499	4020		1012	3274	3116		804	2266	2189	1710	3935	9039	9325
Total pays d'Afrique		71361	93189	90059		36283	51754	54400		29695	37310	35039	55943	137339	182253	179498
Brésil		193	391	489		191	326	471		144	331	414	425	528	1048	1374
Canada	588	513	449	648	533	548	535	620	586	481	590	645	1707	1542	1574	1913
Chili		401	424	420		437	557	560		252	328	300		1090	1309	1280
Colombie		241	318	428		74	119	158		200	128	120		515	565	706
Etats-Unis	4204	2677	2475	3086	4063	3816	3815	4312	4409	5043	5212	4561	12676	11536	11502	11959
Haïti		381	159	147		35	21	20		106	51	62		522	231	229
Autres pays d'Amérique		795	1047	1249		694	1009	1459		600	696	713	0	2089	2752	3421
Total Pays d'Amérique		5201	5263	6467		5795	6382	7600	4995	6826	7336	6815	14808	17822	18981	20882
Australie		101	136	177		124	199	225		72	106	111	233	297	441	513
Autres pays d'Océanie		23	32	42		23	80	73		10	12	16	100	56	124	131
Total pays d'Océanie		124	168	219		147	279	298		82	118	127	333	353	565	644
Réfugiés		7542	10073	9858		4865	4175	5394		7926	6156	5882	14566	20333	20404	21134
Apatriades		559	215	140		685	261	189		599	364	157	448	1843	840	486
Total Etrangers	173507	237875	271587	281916	164029	232544	258848	283429	358746	408158	370420	344424	696282	878577	900855	909769

Les nationalités pour lesquelles le recensement ne fournit pas d'informations figurent en grisés et sont implicitement incluses sous la rubrique "autres pays...".

Source : Institut National de Statistique ; recensements de la population et statistiques démographiques 1996.

Tableau 3 (suite). La part relative de chaque nationalité parmi la population totale de nationalité étrangère

Pays de nationalité	Bruxelles				Flandre				Wallonie			
	1970	1981	1991	1996	1970	1981	1991	1996	1970	1981	1991	1996
Allemagne	3,0%	1,8%	1,8%	2,1%	5,6%	4,9%	3,8%	3,8%	2,4%	3,0%	3,5%	4,4%
Autriche	0,4%	0,2%	0,1%	0,2%	0,4%	0,3%	0,2%	0,2%	0,1%	0,1%	0,0%	0,1%
Danemark		0,3%	0,4%	0,5%		0,3%	0,4%	0,4%		0,1%	0,1%	0,2%
Espagne	19,4%	11,8%	9,3%	8,2%	7,1%	4,6%	3,7%	3,5%	6,2%	4,7%	4,4%	4,4%
France	13,4%	10,8%	9,8%	10,9%	8,5%	7,5%	5,6%	5,6%	13,8%	14,8%	14,0%	15,5%
Grèce	5,5%	4,0%	3,8%	3,7%	2,6%	1,7%	1,5%	1,4%	2,4%	1,9%	1,7%	1,7%
Irlande		0,2%	0,4%	0,6%		0,1%	0,4%	0,4%		0,0%	0,1%	0,1%
Italie	16,3%	15,1%	11,7%	10,5%	14,8%	13,1%	10,4%	8,6%	54,9%	52,3%	49,0%	45,4%
Luxembourg	1,3%	0,8%	0,6%	0,5%	0,6%	0,4%	0,3%	0,2%	1,0%	0,8%	0,6%	0,7%
Norvège		0,1%	0,1%	0,1%		0,2%	0,2%	0,2%		0,0%	0,1%	0,1%
Pays-Bas	4,0%	1,9%	1,7%	1,7%	27,9%	23,3%	21,2%	23,3%	2,4%	1,8%	1,6%	1,8%
Portugal	1,8%	2,0%	3,7%	5,3%	1,0%	1,0%	1,0%	1,5%	0,7%	0,8%	1,0%	1,3%
Royaume-Uni	3,0%	3,0%	2,5%	2,8%	4,0%	4,5%	4,4%	4,5%	1,0%	1,3%	1,3%	1,5%
Suède		0,1%	0,4%	0,5%		0,2%	0,3%	0,3%		0,1%	0,2%	0,2%
Union Européenne		52,2%	46,3%	47,7%		62,1%	53,4%	54,0%		81,7%	77,8%	77,4%
Finlande			0,0%	0,1%	0,2%		0,0%	0,1%	0,2%	0,0%	0,0%	0,1%
Hongrie			0,2%	0,1%	0,1%		0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Pologne		0,8%	0,4%	0,3%	0,4%	2,2%	0,6%	0,5%	0,6%	3,7%	1,3%	0,7%
Suisse		1,0%	0,5%	0,3%	0,3%	0,7%	0,4%	0,3%	0,3%	0,2%	0,2%	0,2%
Tchécoslovaquie (ex)			0,1%	0,0%	0,1%		0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%
Turquie	2,5%	6,7%	7,8%	7,5%	5,4%	13,2%	16,5%	14,5%	2,0%	4,2%	5,8%	5,7%
U.R.S.S. (ex)		0,1%	0,1%	0,3%		0,1%	0,1%	0,3%		0,1%	0,0%	0,1%
Yugoslavie (ex)		1,1%	1,1%	1,0%		0,5%	0,5%	1,3%		0,5%	0,4%	0,5%
Autres pays d'Europe		2,8%	0,2%	0,2%	0,5%	3,0%	0,1%	0,4%	0,7%	2,2%	0,1%	0,2%
Total des pays d'Europe	75,2%	61,4%	56,4%	58,2%	83,8%	77,3%	72,0%	72,0%	92,9%	88,2%	85,3%	85,2%
Chine (Rép. pop.)			0,1%	0,2%	0,4%		0,1%	0,4%	0,6%		0,0%	0,1%
Inde			0,2%	0,2%	0,2%		0,3%	0,7%	0,7%		0,1%	0,1%
Indonésie			0,1%	0,1%	0,1%		0,2%	0,2%	0,2%		0,0%	0,0%
Iran			0,2%	0,3%	0,3%		0,1%	0,3%	0,2%		0,1%	0,1%
Israël			0,2%	0,3%	0,3%		0,4%	0,4%	0,4%		0,0%	0,0%
Japon			0,6%	0,8%	0,9%		0,2%	0,3%	0,3%		0,0%	0,0%
Liban			0,4%	0,4%	0,3%		0,1%	0,2%	0,2%		0,1%	0,1%
Pakistan			0,4%	0,3%	0,3%		0,1%	0,2%	0,2%		0,0%	0,1%
Taiwan (Formose)			0,1%	0,1%	0,1%		0,1%	0,1%	0,1%		0,0%	0,0%
Vietnam			0,2%	0,0%	0,1%		0,1%	0,1%	0,1%		0,1%	0,0%
Autres pays d'Asie			0,5%	0,8%	1,0%		0,4%	0,9%	1,2%		0,2%	0,2%
Total pays d'Asie		2,9%	3,5%	3,9%		2,1%	3,7%	4,0%		0,7%	0,8%	0,9%
Algérie		0,7%	0,9%	0,9%	0,8%	0,6%	0,8%	0,6%	0,5%	1,2%	1,6%	1,8%
Burundi			0,1%	0,1%	0,1%		0,0%	0,0%	0,0%		0,0%	0,0%
Côte d'Ivoire			0,1%	0,1%	0,1%		0,0%	0,0%	0,0%		0,1%	0,0%
Île Maurice			0,1%	0,1%	0,1%		0,0%	0,0%	0,0%		0,0%	0,1%
Maroc	12,6%	24,3%	28,5%	26,3%	6,8%	13,0%	16,5%	16,2%	1,7%	4,2%	5,9%	5,9%
Rwanda			0,1%	0,1%	0,1%		0,0%	0,1%	0,1%		0,1%	0,1%
Tunisie	0,6%	1,3%	1,1%	0,9%	0,4%	0,9%	0,8%	0,6%	0,2%	0,4%	0,4%	0,3%
Zaire	1,6%	2,1%	2,2%	2,2%	0,4%	0,5%	0,7%	0,7%	0,5%	0,6%	1,1%	1,2%
Autres pays d'Afrique		0,9%	1,3%	1,4%		0,4%	1,3%	1,1%		0,2%	0,6%	0,6%
Total pays d'Afrique		30,0%	34,3%	31,9%		15,6%	20,0%	19,2%		7,3%	10,1%	10,2%
Brésil			0,1%	0,1%	0,2%		0,1%	0,1%	0,2%		0,0%	0,1%
Canada		0,3%	0,2%	0,2%	0,2%	0,3%	0,2%	0,2%	0,2%		0,1%	0,2%
Chili			0,2%	0,2%	0,1%		0,2%	0,2%	0,2%		0,1%	0,1%
Colombie			0,1%	0,1%	0,2%		0,0%	0,0%	0,1%		0,0%	0,0%
Etats-Unis	2,4%	1,1%	0,9%	1,1%	2,5%	1,6%	1,5%	1,5%	1,2%	1,2%	1,4%	1,3%
Haïti			0,2%	0,1%	0,1%		0,0%	0,0%	0,0%		0,0%	0,0%
Autres pays d'Amérique			0,3%	0,4%	0,4%		0,3%	0,4%	0,5%		0,1%	0,2%
Total pays d'Amérique		2,2%	1,9%	2,3%	0,0%	2,5%	2,5%	2,7%	1,4%	1,7%	2,0%	2,0%
Australie		0,0%	0,1%	0,1%		0,1%	0,1%	0,1%		0,0%	0,0%	0,0%
Autres pays d'Océanie		0,0%	0,0%	0,0%		0,0%	0,0%	0,0%		0,0%	0,0%	0,0%
Total pays d'Océanie		0,1%	0,1%	0,1%		0,1%	0,1%	0,1%		0,0%	0,0%	0,0%
Réfugiés		3,2%	3,7%	3,5%		2,1%	1,6%	1,9%		1,9%	1,7%	1,7%
Apatriades		0,2%	0,1%	0,0%		0,3%	0,1%	0,1%		0,1%	0,1%	0,0%
Total Etrangers	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

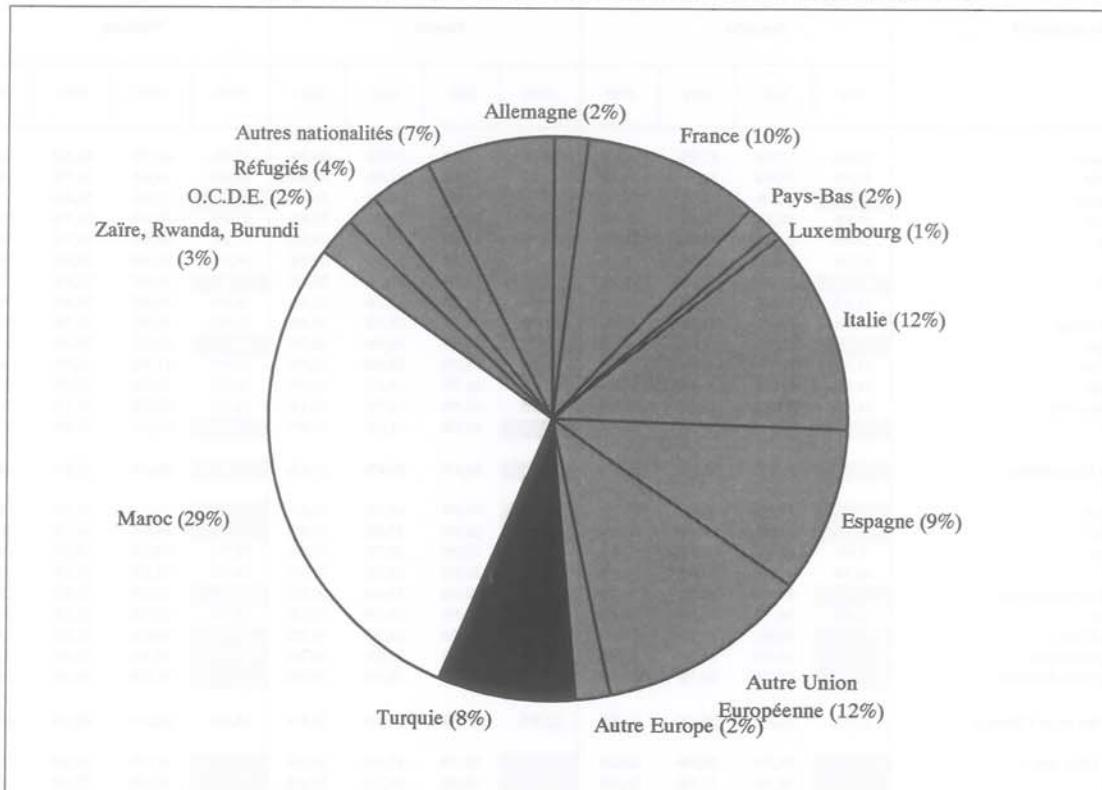
Source : Institut National de Statistique ; recensements de la population et statistiques démographiques 1996.

Tableau 3 (suite). La distribution (%) de la population de chaque nationalité dans les trois régions de la Belgique

Pays de nationalité	Bruxelles				Flandre				Wallonie			
	1970	1981	1991	1996	1970	1981	1991	1996	1970	1981	1991	1996
Allemagne	23,0%	15,2%	17,6%	18,8%	39,7%	41,2%	35,6%	33,9%	37,3%	43,7%	46,8%	47,3%
Autriche	43,3%	32,9%	32,2%	36,4%	41,9%	47,5%	51,0%	46,9%	14,8%	19,6%	16,7%	16,7%
Danemark		42,2%	44,9%	46,3%		40,0%	38,3%	36,2%		17,9%	16,8%	17,5%
Espagne	49,8%	48,3%	49,4%	48,0%	17,3%	18,5%	18,9%	20,8%	32,9%	33,2%	31,7%	31,3%
France	26,8%	24,9%	28,6%	30,8%	16,1%	16,9%	15,6%	15,8%	57,2%	58,3%	55,7%	53,4%
Grèce	42,5%	45,4%	51,0%	51,8%	19,1%	18,2%	18,4%	19,4%	38,4%	36,4%	30,6%	28,8%
Irlande		51,8%	48,4%	53,7%		32,1%	41,1%	36,5%		16,1%	10,5%	9,8%
Italie	11,4%	12,8%	13,2%	14,1%	9,8%	10,9%	11,2%	11,6%	78,9%	76,3%	75,6%	74,3%
Luxembourg	33,3%	31,4%	33,6%	31,8%	13,9%	14,5%	14,7%	14,9%	52,8%	54,1%	51,7%	53,2%
Norvège		18,9%	22,1%	29,6%		62,9%	51,7%	38,7%		18,2%	26,2%	31,7%
Pays-Bas	11,3%	6,9%	6,9%	6,3%	74,7%	81,9%	83,9%	85,6%	14,0%	11,2%	9,2%	8,1%
Portugal	43,5%	45,7%	61,4%	62,8%	23,7%	21,3%	15,6%	18,0%	32,8%	33,0%	23,0%	19,2%
Royaume-Uni	34,3%	30,7%	29,2%	30,9%	43,2%	45,5%	49,7%	49,1%	22,5%	23,8%	21,1%	20,0%
Suède		28,9%	35,0%	42,3%		47,2%	31,2%	30,4%		23,9%	33,8%	27,3%
Union Européenne		20,6%	22,8%	24,3%		24,0%	25,0%	27,6%		55,4%	52,2%	48,1%
Finlande		39,2%	30,8%	46,9%		39,6%	45,0%	36,3%		21,2%	24,2%	16,8%
Hongrie		32,6%	29,4%	36,0%		26,3%	35,8%	37,3%		41,0%	34,7%	26,7%
Pologne	7,8%	12,5%	17,4%	21,4%	19,6%	19,0%	28,7%	33,9%	72,7%	68,5%	53,9%	44,7%
Suisse	46,7%	40,2%	36,8%	36,9%	28,8%	32,2%	36,2%	35,7%	24,5%	27,6%	27,1%	27,4%
Tchécoslovaquie (ex)		24,6%	28,7%	38,7%		22,6%	31,4%	39,2%		52,8%	39,9%	22,1%
Turquie	21,4%	24,9%	24,8%	25,9%	43,6%	48,3%	50,0%	50,1%	35,0%	26,9%	25,1%	24,0%
U.R.S.S. (ex)		38,2%	49,5%	38,5%		21,8%	28,7%	45,3%		40,0%	21,8%	16,2%
Yugoslavie (ex)		44,3%	48,7%	34,6%		21,4%	23,2%	44,2%		34,3%	28,0%	21,2%
Autres pays d'Europe		56,1%	26,3%	29,4%		18,9%	39,3%	39,2%		25,0%	34,4%	31,3%
Total des pays d'Europe	21,7%	21,3%	23,4%	24,8%	22,9%	26,2%	28,4%	30,9%	55,4%	52,5%	48,2%	44,3%
Chine (Rép. pop.)		29,2%	28,9%	29,2%		50,7%	47,8%	48,9%		20,2%	23,3%	21,8%
Inde		30,9%	21,6%	24,0%		50,9%	66,1%	67,2%		18,2%	12,3%	8,8%
Indonésie		19,3%	26,8%	28,4%		76,5%	69,1%	66,2%		4,2%	4,1%	5,5%
Iran		56,9%	44,7%	51,3%		17,9%	41,0%	38,1%		25,3%	14,3%	10,6%
Israël		38,4%	38,6%	40,5%		54,9%	57,3%	55,1%		6,7%	4,2%	4,4%
Japon		73,2%	72,0%	71,0%		23,2%	23,6%	25,3%		3,6%	4,4%	3,7%
Liban		62,7%	51,9%	52,5%		15,5%	28,4%	31,4%		21,8%	19,6%	16,1%
Pakistan		64,5%	48,8%	57,8%		23,9%	35,2%	31,1%		11,5%	16,0%	11,2%
Taiwan (Formose)		40,6%	36,1%	40,8%		37,9%	43,7%	38,9%		21,5%	20,2%	20,3%
Vietnam		38,3%	26,2%	37,5%		17,4%	46,1%	30,6%		44,3%	27,7%	32,0%
Autres pays d'Asie		38,1%	42,8%	40,1%		31,3%	41,7%	48,0%		30,6%	15,5%	11,8%
Total pays d'Asie		47,1%	43,0%	43,6%		33,7%	43,3%	44,8%		19,2%	13,7%	11,7%
Algérie	18,8%	20,6%	22,0%	23,6%	13,8%	17,0%	14,4%	15,4%	67,4%	62,3%	63,6%	61,0%
Burundi		48,1%	49,1%	34,5%		7,5%	13,7%	15,2%		44,4%	37,2%	50,4%
Côte d'Ivoire		52,2%	56,2%	51,6%		1,5%	11,9%	12,3%		46,3%	31,9%	36,1%
Ile Maurice		50,9%	31,6%	26,0%		16,4%	12,3%	11,9%		32,6%	56,1%	62,1%
Maroc	55,6%	55,0%	54,5%	52,8%	28,5%	28,7%	30,1%	32,7%	15,9%	16,3%	15,5%	14,5%
Rwanda		37,4%	42,7%	41,0%		22,3%	18,7%	17,9%		40,3%	38,6%	41,1%
Tunisie	44,5%	46,4%	45,8%	47,4%	27,5%	29,1%	33,2%	32,3%	28,0%	24,5%	21,0%	20,3%
Zaïre	52,8%	58,2%	51,3%	50,4%	13,9%	12,3%	15,0%	15,2%	33,3%	29,5%	33,7%	34,3%
Autres pays d'Afrique		53,9%	38,7%	43,1%		25,7%	36,2%	33,4%		20,4%	25,1%	23,5%
Total pays d'Afrique		52,0%	51,1%	50,2%		26,4%	28,4%	30,3%		21,6%	20,5%	19,5%
Brésil		36,6%	37,3%	35,6%		36,2%	31,1%	34,3%		27,3%	31,6%	30,1%
Canada	34,4%	33,3%	28,5%	33,9%	31,2%	35,5%	34,0%	32,4%	34,3%	31,2%	37,5%	33,7%
Chili		36,8%	32,4%	32,8%		40,1%	42,6%	43,8%		23,1%	25,1%	23,4%
Colombie		46,8%	56,3%	60,6%		14,4%	21,1%	22,4%		38,8%	22,7%	17,0%
Etats-Unis	33,2%	23,2%	21,5%	25,8%	32,1%	33,1%	33,2%	36,1%	34,8%	43,7%	45,3%	38,1%
Haiti		73,0%	68,8%	64,2%		6,7%	9,1%	8,7%		20,3%	22,1%	27,1%
Autres pays d'Amérique		38,1%	38,0%	36,5%		33,2%	36,7%	42,6%		28,7%	25,3%	20,8%
Total pays d'Amérique		29,2%	27,7%	31,0%		32,5%	33,6%	36,4%		38,3%	38,6%	32,6%
Australie		34,0%	30,8%	34,5%		41,8%	45,1%	43,9%		24,2%	24,0%	21,6%
Autres pays d'Océanie		41,1%	25,8%	32,1%		41,1%	64,5%	55,7%		17,9%	9,7%	12,2%
Total pays d'Océanie		35,1%	29,7%	34,0%		41,6%	49,4%	46,3%		23,2%	20,9%	19,7%
Réfugiés		37,1%	49,4%	46,6%		23,9%	20,5%	25,5%		39,0%	30,2%	27,8%
Apatrides		30,3%	25,6%	28,8%		37,2%	31,1%	38,9%		32,5%	43,3%	32,3%
Total Etrangers		24,9%	27,1%	30,1%	31,0%	23,6%	26,5%	28,7%	31,2%	51,5%	46,5%	41,1%
												37,9%

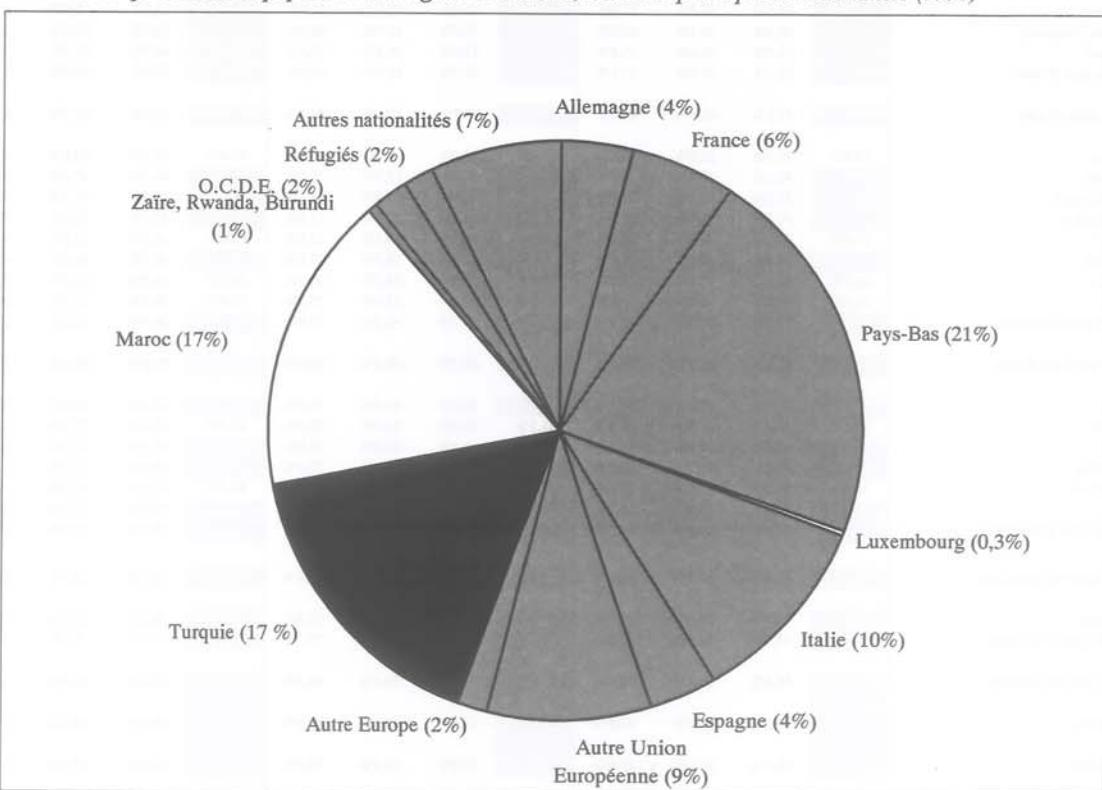
Source : Institut National de Statistique ; recensements de la population et statistiques démographiques 1996.

Figure 6a. La composition de la population étrangère à Bruxelles, selon les principales nationalités (1991)



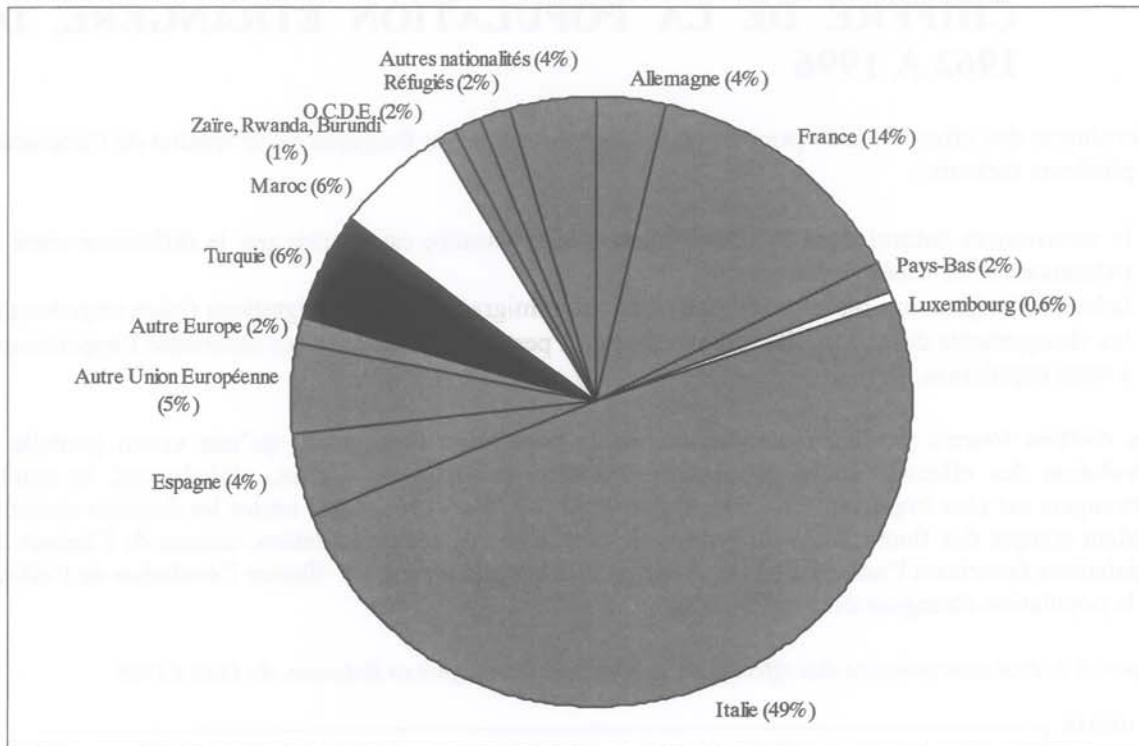
Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991

Figure 6b. La composition de la population étrangère en Flandre, selon les principales nationalités (1991)



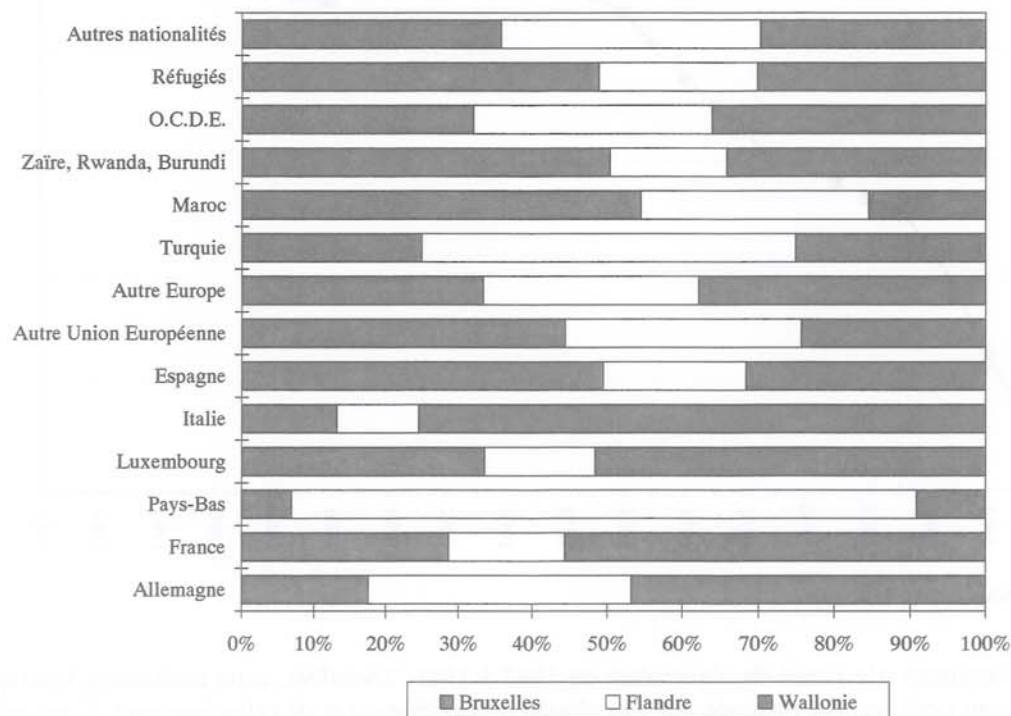
Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991

Figure 6c. La composition de la population étrangère en Wallonie, selon les principales nationalités (1991)



Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991

Figure 7. La répartition régionale des principales nationalités, en 1991



Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991

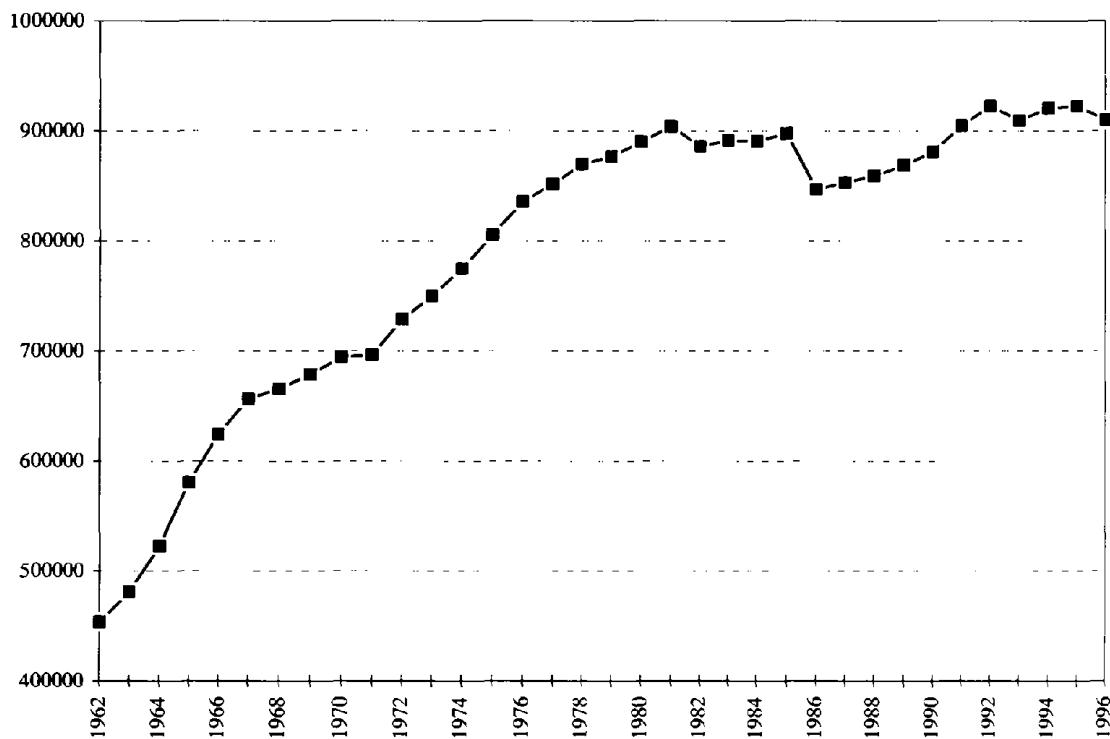
1.3. LES DETERMINANTS DE L'EVOLUTION DU CHIFFRE DE LA POPULATION ETRANGERE, DE 1962 A 1996

L'évolution des effectifs de la population étrangère résidant en Belgique est le résultat de l'interaction de plusieurs facteurs :

- le mouvement naturel dont la contribution à la croissance est fournie par la différence entre les naissances et les décès (bilan naturel) ;
- la balance migratoire, ou la différence entre les immigrations et les émigrations (bilan migratoire) ;
- les changements de nationalité qui entraînent la perte du «caractère» qui détermine l'appartenance à cette population.

Les chiffres fournis par les recensements de la population ne donnent qu'une vision partielle de l'évolution des effectifs de la population étrangère en Belgique. Certes, globalement, le nombre d'étrangers est plus important en 1991, qu'en 1981, 1970 ou 1961, mais seules les données annuelles rendent compte des fluctuations du rythme de croissance de cette population, comme de l'impact des législations favorisant l'acquisition de la nationalité belge. La figure 8 illustre l'évolution de l'effectif de la population étrangère de 1962 à 1996.

Figure 8. L'évolution annuelle des effectifs de la population étrangère en Belgique, de 1962 à 1996

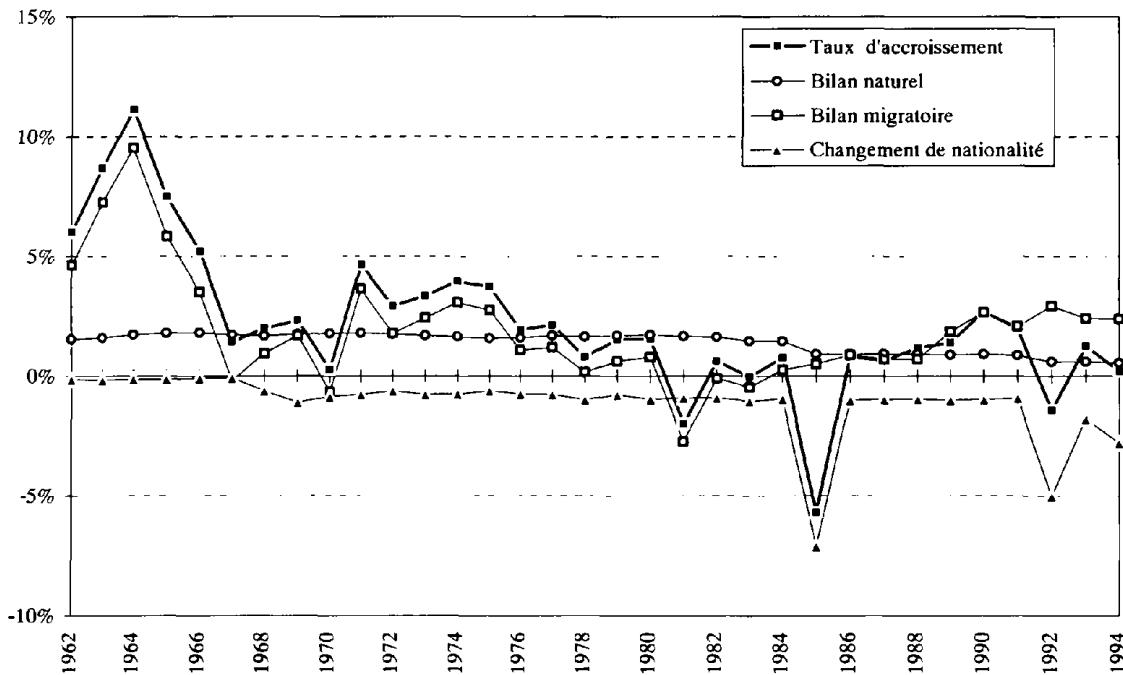


Source : Institut National de Statistique

Le nombre d'étrangers n'a cessé de s'accroître de 1962 à 1981. Toutefois, cette croissance, bien que systématiquement positive, fut rythmée par des phases d'accélération et de ralentissement. C'est entre 1962 et 1966, au cœur des «golden sixties», que les taux d'accroissement de la population étrangère sont les plus élevés (figure 9). Après avoir atteint un maximum en 1964, qui ne sera plus jamais égalé par la suite, ces taux sont en chute libre et flirtent avec le niveau zéro en 1970. Ils reprennent à nouveau vigueur entre 1971 et 1977, avant de s'affaiblir à nouveau et de connaître, depuis 1985, une

évolution plus erratique, marquée notamment par les changements du code de la nationalité. Examinons l'influence respective des déterminants de l'évolution du chiffre de la population étrangère.

Figure 9. L'évolution des déterminants de l'évolution du chiffre de la population étrangère, de 1962 à 1995



Source : Institut National de Statistique

1.3.1. LE ROLE DECISIF DU BILAN MIGRATOIRE

La présence étrangère en Belgique fut logiquement alimentée par les différentes phases migratoires qui émaillèrent son histoire depuis un siècle. Le lien semble tellement évident que la courbe du bilan migratoire épouse quasi parfaitement celle du taux d'accroissement de la population étrangère (figure 9). Jusqu'en 1975 au moins, le bilan migratoire constitue le principal déterminant de l'évolution du nombre d'étrangers en Belgique. Depuis, le bilan migratoire doit davantage composer avec les autres facteurs explicatifs, mais son empreinte marque encore régulièrement les tendances du taux d'accroissement.

Jusqu'en 1976, on enregistre une moyenne annuelle de 60.000 immigrations étrangères en Belgique. Entre 1977 et 1989, cette moyenne chute à 45.000 entrées, alors que depuis 1990, on observe un net regain du nombre d'immigrations étrangères (tableau 4). Les émigrations sont, quant à elles, plus difficiles à observer. Les départs à l'étranger — ceux ayant fait l'objet d'une déclaration et d'un enregistrement — se sont maintenus à un niveau relativement constant entre 1966 et 1981, pour ensuite diminuer sensiblement. Ces chiffres ne prennent pas en considération les radiations d'office. Il s'agit, le plus souvent, de personnes ayant quitté leur commune sans déclaration préalable et sans laisser d'adresse. Les communes concernées procèdent à une radiation d'office après enquête de police et décision du collège échevinal. On présume que ces personnes ont émigré à l'extérieur du pays, bien qu'une part non négligeable de ces radiations ne corresponde pas à une émigration effective. Dans ce cas, les communes sont tenues de réinscrire les individus concernés. Plutôt que de comptabiliser ces personnes à la fois parmi les sorties, comme radiées d'office, et parmi les entrées, comme réinscrites, on ne les considérera ni d'un côté, ni de l'autre.

Tableau 4. Les composantes du mouvement de la population étrangère, de 1962 à 1992

Année	Population au 1er janvier	Naissances	Décès	Bilan naturel	Entrées	Sorties(1)	Bilan migratoire	Bilan Chgt. nat.	Ajust. statistique
1962	453486	10091	3165	6926	46166	25202	20964	647	-
1963	480729	10751	3081	7670	65491	30683	34808	811	-
1964	522396	12156	3108	9048	84490	34768	49722	698	-
1965	580468	13747	3353	10394	73616	39778	33838	806	-
1966	623894	14727	3475	11252	64572	42775	21797	602	-
1967	656341	14930	3714	11216	54426	55778	-1352	559	-
1968	665646	15114	3969	11145	49798	43609	6189	4183	-
1969	678797	15710	3944	11766	49456	38012	11444	7560	-
1970	694447	16229	3849	12380	56049	60640	-4591	5954	-
1971	696282	16427	3953	12474	56578	31314	25264	5383	-
1972	728637	16701	3907	12794	55054	42070	12984	4583	-
1973	749832	16669	3971	12698	56761	38663	18098	5783	-
1974	774845	16491	3803	12688	63477	39711	23766	5873	-
1975	805426	16950	4224	12726	62297	40092	22205	4941	-
1976	835416	17410	4033	13377	51861	42827	9034	6226	-
1977	851601	18269	3872	14397	48337	38128	10209	6511	-
1978	869696	18480	4259	14221	44892	43564	1328	8668	-
1979	876577	19010	4231	14779	46644	41157	5487	6805	-
1980	890038	19584	4290	15294	45943	38953	6990	8586	-
1981	903736	19373	4309	15064	41319	66129	-24810	8261	-
1982	885729	18549	4193	14356	36180	36987	-807	8034	0
1983	891244	17269	4182	13087	34347	38487	-4140	9318	0
1984	890873	17166	4236	12930	37159	34841	2318	8491	0
1985	897630	12365	4268	8097	37542	32963	4579	63824	0
1986	846482	12207	4426	7781	39296	31835	7461	8477	0
1987	853247	12188	4379	7809	40095	34160	5935	8341	0
1988	858650	12287	4494	7793	38231	32274	5957	8330	4687 (2)
1989	868757	12179	4541	7638	43549	27465	16084	8768	-2899
1990	880812	12547	4561	7986	50469	27042	23427	8612	915
1991	904528	12669	4826	7843	54130	35312	18818	8418	-269
1992	922502	10359	4870	5489	55050	28116	26934	46308	648
1993	909265	10210	4782	5428	53042	31195	21847	16348	376
1994	920568	9920	4878	5042	55965	34091	21874	25766	620
1995	922338	9344	5141	4203	53138	33129	20009	26109	-10672 (3)

(1) Les sorties sont additionnées du bilan entre les radiations et les réinscriptions.

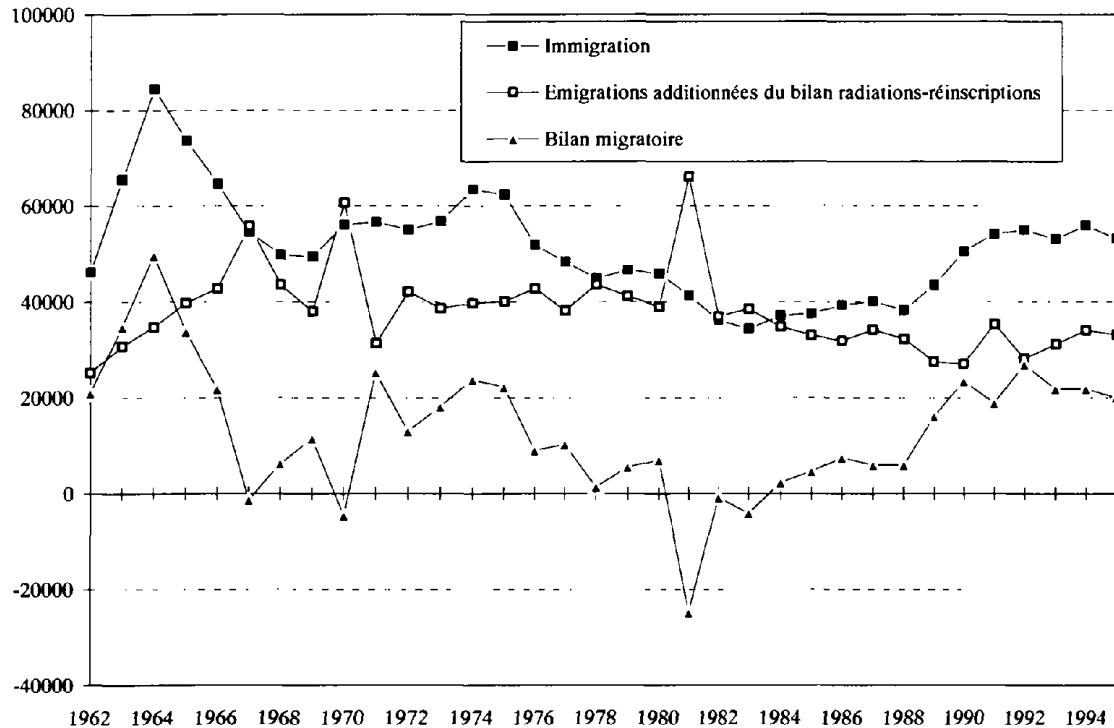
(2) Introduction en 1988 du Registre National pour l'estimation du mouvement de la population.

(3) Création du Registre d'Attente.

Source : Institut National de Statistique.

La meilleure estimation des émigrations sera donc fournie par les sorties auxquelles on additionnera le bilan des radiations-inscriptions (tableau 4). Le volume des émigrations étrangères se trouve ainsi augmenté de 25 à 30 % par an, sans pour autant que le profil de l'évolution n'en soit fondamentalement modifié (figure 10). On notera cependant que les «pics» de 1970, 1981 et 1991 doivent avant tout être interprétés comme la conséquence de la mise à jour des fichiers administratifs, à l'occasion des recensements de la population, plutôt que comme la manifestation d'une émigration étrangère massive. D'une manière générale, les bilans migratoires de la population étrangère furent rarement négatifs. C'est entre 1978 et 1988, qu'ils sont les plus faibles, avant de connaître une franche augmentation jusqu'en 1990. Depuis, alimentés davantage par une hausse de l'immigration que par une baisse de l'émigration, les bilans migratoires ont retrouvé le niveau qui était le leur avant la crise de 1973-1974.

Figure 10. L'évolution du volume des immigrations et des émigrations étrangères, de 1962 à 1995



Source : Institut National de Statistique : données du recensement

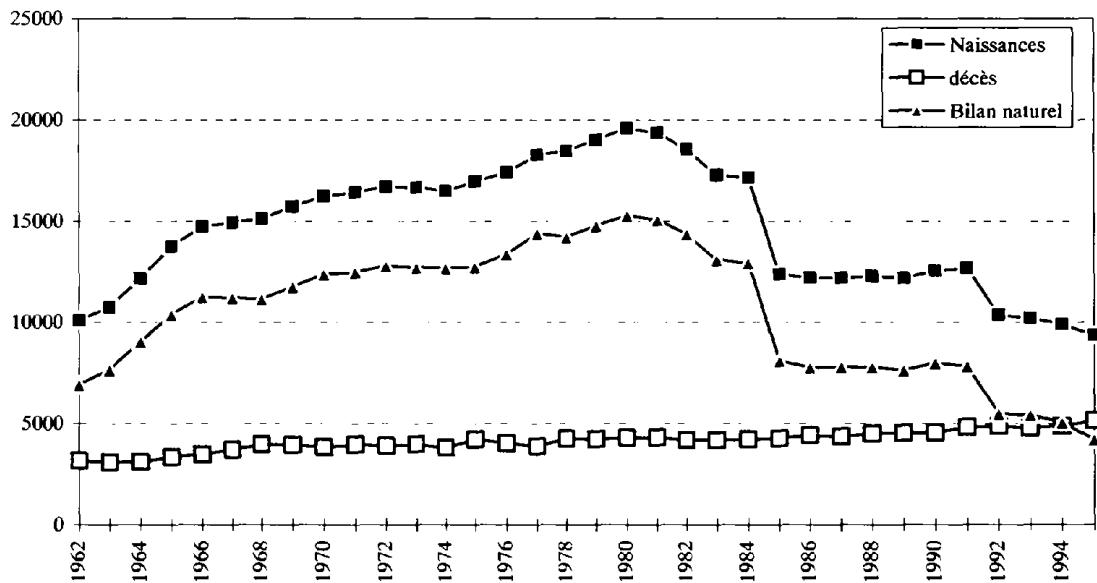
1.3.2. LA NATALITE ET LA FECONDITE DES POPULATIONS ETRANGERES DIMINUENT

Compte tenu de sa structure par âge plus jeune, le bilan naturel de la population étrangère est toujours positif, entre 1962 et 1995. Il a régulièrement augmenté jusqu'en 1984, alimenté par des naissances de plus en plus nombreuses, avant de connaître une diminution sensible, suite à l'application de la «loi Gol». De 1962 à 1984, le taux de natalité de la population étrangère se situait généralement au-dessus du seuil de 20 %, à un niveau élevé, près de deux fois supérieur à celui des Belges. En 1985, par effet direct de l'application de la «loi Gol», selon laquelle, depuis le 1er janvier 1985, tout enfant né sur le territoire belge d'un père ou d'une mère belge est automatiquement belge à sa naissance, le nombre de naissances étrangères a artificiellement diminué. Cette diminution est estimée à quelques 5.000 naissances. Le nouveau code de la nationalité qui attribue automatiquement la nationalité belge aux individus nés en Belgique, âgés de moins de 18 ans et dont l'un des parents est également né en Belgique et y a eu sa résidence au moins cinq ans au cours des dix années qui ont précédé la naissance, eut un effet similaire sur le nombre de naissances étrangères, à partir du 1er janvier 1992 (figure 11). L'évolution récente de la natalité de la population étrangère est difficilement interprétable, compte tenu des modifications du code de la nationalité, depuis une dizaine d'années.

Le calcul du niveau de la fécondité selon la nationalité de la mère est encore plus malaisé, car il convient de rapporter les naissances des mères de nationalité étrangère, quelle que soit la nationalité de l'enfant, à l'effectif des mères de la nationalité concernée. C'est pourquoi, les maigres informations collectées ici et là, au gré de quelques publications, doivent être interprétées avec prudence. Les données publiées par l'I.N.S. sur la natalité et la fécondité des populations de nationalités étrangères (considérées dans leur ensemble) s'arrêtent à l'année 1992. Elles n'ont plus été actualisées depuis lors. Avec les précautions d'usage, les chiffres publiés (figure 12) révèlent une diminution générale du niveau de fécondité des populations étrangères, de près de trois enfants en moyenne par femme au

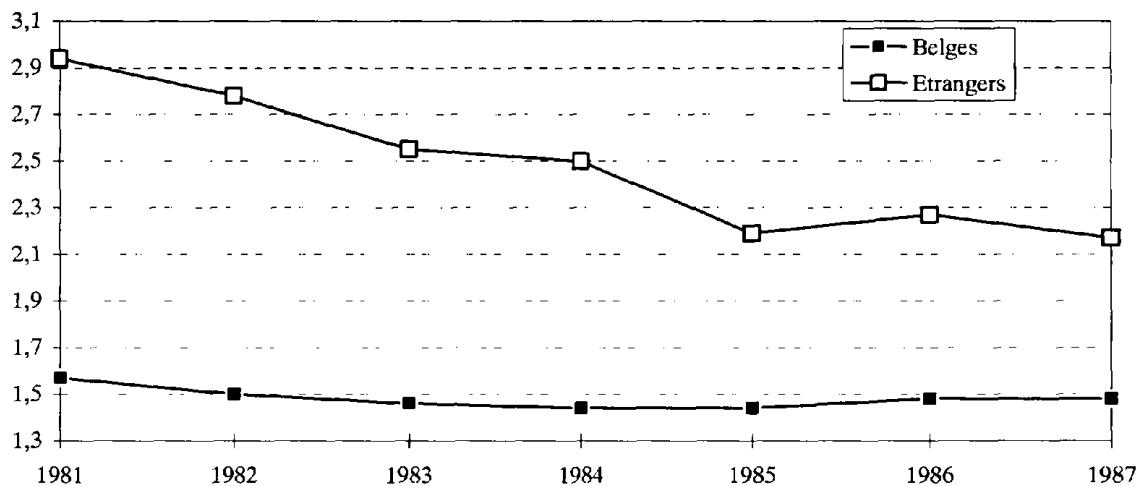
début de la décennie, à un peu plus de deux à l'amorce des années '90. La chute observée entre 1984 et 1985 pourrait être liée à l'effet de la «loi Gol», et rien ne démontre, par ailleurs, que le calcul des taux de fécondité relatifs à la population étrangère rapporte bien le nombre d'enfants nés de mère étrangère à l'effectif de celles-ci.

Figure 11. L'évolution du nombre de naissances et de décès pour la population étrangère, de 1962 à 1995



Source : Institut National de Statistique.

Figure 12. L'évolution de l'indice conjoncturel de fécondité des populations belge et étrangère, de 1980 à 1992



Source : Institut National de Statistique : données du recensement.

L'information est encore plus fragmentaire si l'on prétend distinguer les principales nationalités. Néanmoins, il paraît acquis que la fécondité des populations provenant d'un pays de l'Union Européenne s'est considérablement réduite, pour atteindre aujourd'hui des niveaux inférieurs à ceux observés pour la population belge. Ainsi, entre 1983 et 1988³, la fécondité de la population de nationalité espagnole dépassait à peine 1 enfant en moyenne par femme, alors que celle de la

³ Ces données concernent les populations de nationalité étrangère résidant dans les principales agglomérations de la Belgique entre 1983 et 1988.

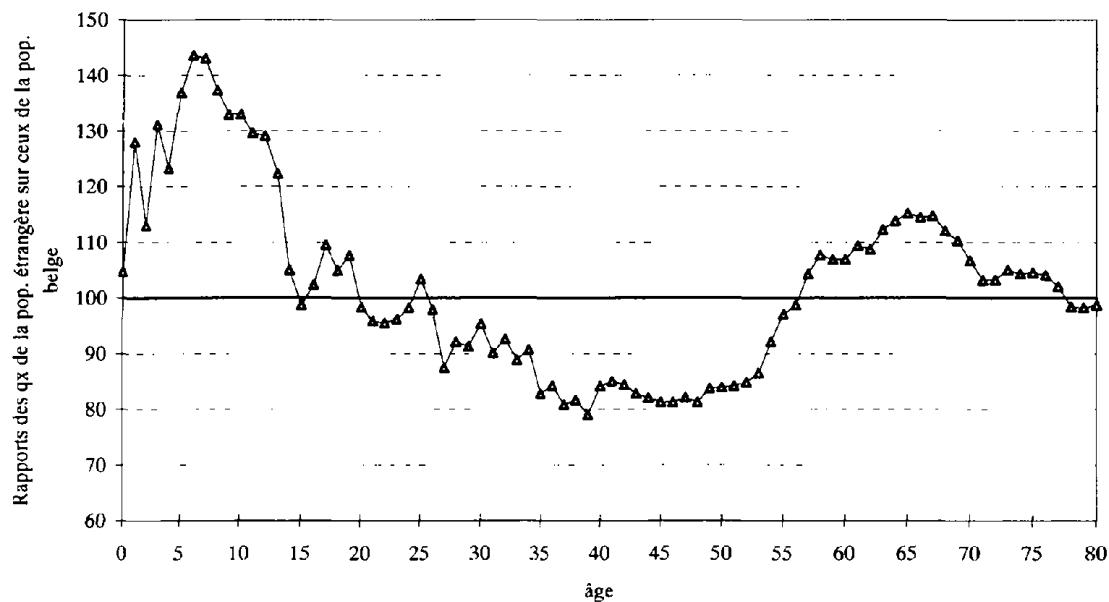
population de nationalité italienne était de 1,3 enfant en moyenne par femme. Les populations marocaines et turques se caractérisent toujours par une fécondité plus élevée, respectivement de l'ordre de 4,6 et de 3,6 enfants en moyenne par femme en 1983-1988, mais en diminution depuis le début des années '80.

1.3.3. L'ESPERANCE DE VIE A LA NAISSANCE DES POPULATIONS BELGE ET ETRANGERE EST IDENTIQUE

Compte tenu d'une structure par âge globalement jeune, le taux de mortalité des étrangers est très faible, de l'ordre de 5 %. L'évolution récente du nombre de décès laisse toutefois apparaître une légère augmentation, signe d'un vieillissement progressif de la population étrangère. Au cours des cinq dernières années, le taux de mortalité est de 7,0 % pour les ressortissants d'un pays de l'Union Européenne, alors qu'il n'est que de 2,9 % pour les autres étrangers. Par ailleurs, il est de 7,2 % pour les Italiens et inférieur à 2 % pour les Marocains et les Turcs. La variabilité du taux de mortalité, selon la nationalité, est largement influencée par la spécificité des structures par âge. Observe-t-on néanmoins des probabilités de décès différentes entre les populations belge et étrangère ?

Si l'on se réfère à la table de mortalité des populations belge et étrangère, calculée pour les années 1991-1993, il n'y a pas de réelle différence d'espérance de vie à la naissance entre les deux populations. En effet, sans distinction de sexes, l'espérance de vie à la naissance de la population belge est de 76,42 ans, alors que celle de la population étrangère est de 76,39 ans. Malheureusement, les données publiées ne permettent pas à ce niveau, de distinguer les principales nationalités. La figure 13 retrace, par âge, le rapport des quotients de mortalité de la population étrangère sur ceux de la population belge. Au-delà de 100, ils indiquent une surmortalité de la population étrangère, en deçà de ce seuil repère, ils signifient une sous-mortalité par rapport au schéma belge. Pour deux tranches d'âges, on observe une surmortalité des populations de nationalité étrangère : entre 55 et 75 ans et surtout entre 0 et 15 ans. Inversement, entre 20 et 55 ans, les risques de mourir sont plus faibles parmi la population de nationalité étrangère que parmi celle de nationalité belge. Comme dans le cas de la fécondité, il s'agit d'un domaine où l'amélioration des statistiques disponibles et le développement d'analyses descriptives et explicatives s'avèrent indispensables.

Figure 13. La comparaison, selon l'âge, des quotients de mortalité des populations belge et étrangère (table de mortalité 1991-1993) (moyenne mobile sur 5 éléments)



1.3.4. LES EFFETS DEMOGRAPHIQUES INDIRECTS DES CHANGEMENTS DU CODE DE LA NATIONALITE

Le nombre d'étrangers en Belgique varie en fonction du mouvement migratoire, du mouvement naturel, mais aussi des changements de nationalité. A partir de la seconde moitié des années '60, les changements de nationalité ont considérablement augmenté. Comme l'indique le tableau 4, le bilan des changements de nationalité ne joue plus un rôle négligeable dans le mouvement des populations belge et étrangère. L'impact des changements de nationalité dépend du code de la nationalité et des révisions qui l'affectent. C'est ainsi que l'évolution annuelle du nombre de changement de nationalité porte l'empreinte de deux lois récentes modifiant l'accès à la nationalité belge : la loi du 28 juin 1984 (également dénommée «loi Gol») et celle du 3 septembre 1991 (également dénommée «loi Wathelet») prenant cours respectivement le 1er janvier 1985 et le 1er janvier 1992.

Notre objectif n'est pas ici de retracer l'histoire de la législation belge en matière de nationalité, ni de détailler les modalités favorisant l'acquisition de la nationalité belge. Bornons-nous à considérer uniquement les conséquences démographiques des deux lois récentes modifiant le code de la nationalité. Les changements de nationalité qu'elles ont occasionnés ont joué ponctuellement un rôle plus déterminant dans l'évolution du chiffre de la population étrangère que celui tenu par les bilans naturels et migratoires (figure 9).

Selon la loi du 28 juin 1984, sont belges, les enfants nés en Belgique d'un auteur belge. La principale différence par rapport à la législation précédente est qu'il suffit que l'un des deux conjoints, peu importe le sexe, soit belge pour que l'enfant qui naît de leur union le soit également. Auparavant, seule la nationalité belge du père autorisait son enfant à être belge. Désormais, la loi accorde automatiquement la nationalité belge aux enfants de moins de 18 ans de mère belge. Sachant que l'acquisition de la nationalité belge, selon cette loi, n'entrait en vigueur qu'au 1er janvier 1985, il est possible, par simple soustraction des effectifs de la population étrangère de moins de 18 ans entre le 31-12-1984 et le 01-01-1985, de mesurer l'impact de la «loi Gol». Entre ces deux dates, on dénombre 75.629 étrangers de moins. On peut considérer ce chiffre comme une estimation réaliste des effets de la loi, même s'il prend aussi en considération les quelques naissances et décès survenus le 1er janvier 1985. En chiffres absolus, 40.126 «nouveaux Belges» ont été enregistrés en Wallonie, 25.884 en Flandre et 9.619 à Bruxelles. En chiffres relatifs, 28,9 % des jeunes étrangers de Wallonie sont devenus belges pour 26,6 % en Flandre et seulement 10,8 % à Bruxelles.

L'acquisition de la nationalité belge par la filiation est étroitement liée aux mariages mixtes. Le nouveau code de la nationalité vise spécifiquement les enfants issus d'unions entre une femme belge et un homme étranger. La fréquence des mariages mixtes varie selon la nationalité du mari. Ainsi, les étrangers provenant d'un pays de l'Union Européenne se marient plus fréquemment avec des femmes belges que les Turcs ou les Marocains (tableau 10). L'ancienneté de l'immigration, la culture et la religion peuvent expliquer à la fois les différences régionales et les écarts selon les nationalités. D'une manière générale, la «loi Gol» a davantage concerné les jeunes étrangers provenant d'un pays limitrophe ou d'origine italienne que les jeunes Maghrébins ou Turcs (tableau 5)

A la loi du 28 juin 1984, le nouveau code du 3 septembre 1991 ajoute une attribution automatique de la nationalité belge aux individus de moins de 18 ans nés en Belgique et dont l'un des parents est également né en Belgique et y a eu sa résidence pendant au moins cinq ans au cours des 10 années qui ont précédé la naissance. En d'autres termes, cette loi vise à faciliter l'accès à la nationalité belge, principalement pour la troisième génération d'immigrants (article 11). Par ailleurs, les étrangers âgés de 18 à 30 ans peuvent introduire une demande afin d'acquérir la nationalité belge s'ils sont nés en Belgique et y résident depuis leur naissance (article 12bis). Il en est de même pour les enfants de moins de 12 ans, s'ils ont résidé en Belgique depuis leur naissance et si leurs parents y résident durant les dix années précédant la naissance (article 11bis)

Tableau 5. Les «nouveaux Belges» de la loi Gol au 1-1-1985, selon leur nationalité antérieure au 31-12-1984

Nationalités	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
Pays limitrophes	29,5 %	57,7 %	36,2 %	42,7 %
Italiens	17,8 %	15,4 %	42,6 %	30,3 %
Espagnols	7,6 %	3,9 %	3,6 %	4,2 %
Autres U.E.	4,9 %	2,2 %	2,4 %	2,6 %
Autres pays européens	3,5 %	2,6 %	3,0 %	2,9 %
Autres pays de l'O.C.D.E.	1,4 %	1,1 %	0,3 %	0,7 %
Maghrébins	15,5 %	7,7 %	4,3 %	6,9 %
Turcs	1,6 %	0,6 %	0,3 %	0,6 %
Autres non O.C.D.E.	18,1 %	8,8 %	7,3 %	9,1 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %
Total (nombre absolu)	9619	25884	40126	75629

Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991

Le nombre de naturalisations enregistrées en 1992 a été fortement influencé par les nouvelles dispositions du code de la nationalité, entrées en vigueur au 1er janvier 1992. Ainsi, entre 1991 et 1992, le solde des changements de nationalité est passé de 8.400 à plus de 46.000. On estime que l'application du nouveau code de la nationalité a permis l'enregistrement de 38.000 «nouveaux Belges». Le temps de réaction des populations concernées et la durée de la procédure d'attribution, particulièrement longue, expliquent également le nombre élevé de changements de nationalité observé en 1993, 1994 et 1995, par rapport au nombre annuel moyen de 8.000 naturalisations relevé pendant les années '80.

D'une manière générale, les modifications du code de la nationalité, introduites depuis 1985, ont sensiblement perturbé la croissance de la population étrangère en Belgique. Ainsi, si ces modifications n'avaient pas eu lieu et si l'acquisition de la nationalité belge se faisait selon des règles gardées constantes, le nombre d'étrangers en Belgique dépasserait aujourd'hui 1.100.000 personnes alors qu'ils ne sont officiellement que 922.000 au 1er janvier 1996. La figure 14 présente l'estimation de l'évolution du chiffre de la population de nationalité étrangère si les modifications du code de la nationalité de 1984 et de 1991 n'avaient pas eu lieu et que l'acquisition de la nationalité belge se faisait selon des règles demeurées constantes au cours de la période.

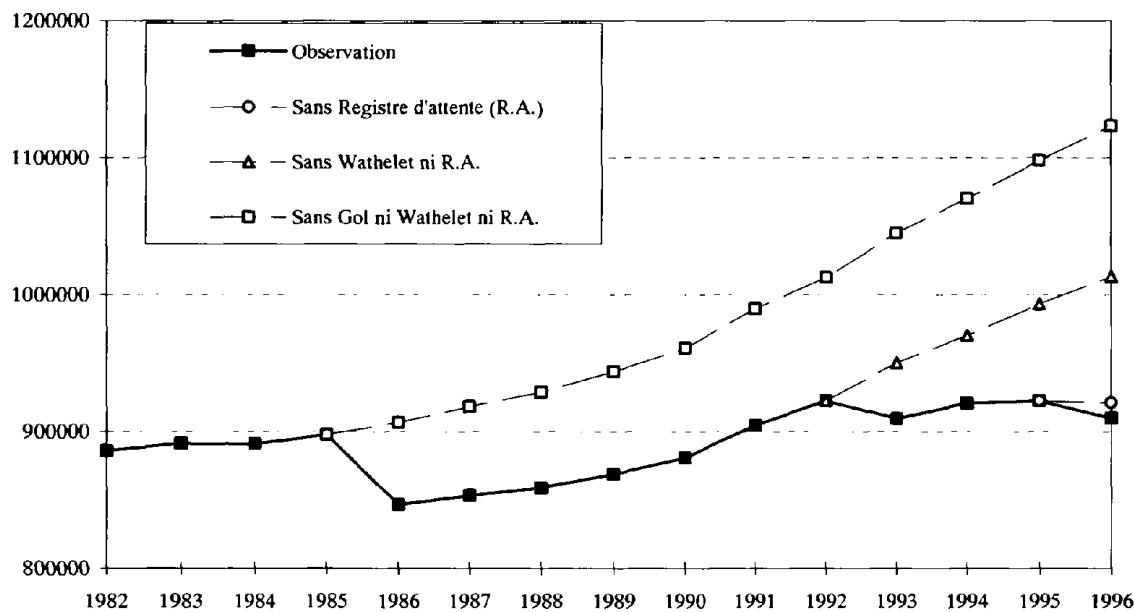
1.4. LE MOUVEMENT DE LA POPULATION SELON LES PRINCIPALES NATIONALITES, ENTRE 1991 ET 1995

Le tableau 6 présente, pour quelques nationalités ou groupe de nationalités, le mouvement de la population observé entre le 1^{er} janvier 1991 et le 1^{er} janvier 1996. A l'exception de la population étrangère à l'Union Européenne, dans tous les autres cas, on observe une diminution du chiffre de la population. Si elle est relativement modérée pour les ressortissants de l'Union Européenne (-0,3 %), pour la population marocaine (-1 %) ou turque (- 3,8 %), elle est en revanche nettement plus importante dans le cas de la population italienne qui perd, entre ces deux dates, près de 13 % de ses effectifs.

Quels sont les déterminants de ces évolutions particulières ? Rappelons que celles-ci sont conditionnées par le bilan naturel, le bilan migratoire et les changements de nationalité. Compte tenu d'une structure par âge plus jeune et d'une fécondité qui demeure élevée, dans le contexte occidental actuel, les populations marocaines et turques se distinguent par un bilan naturel très positif. A

l'inverse, pour les Italiens et, d'une manière générale, pour l'ensemble des ressortissants de l'Union Européenne, le nombre de décès enregistrés au cours de la période 1991-1995 l'emporte légèrement sur celui des naissances.

Figure 14. L'estimation de l'évolution annuelle du chiffre de la population de nationalité étrangère sans les modifications récentes du code de la nationalité



Source : Institut National de Statistique : données du recensement

Tableau 6. Les composantes du mouvement de la population étrangère entre 1991 et 1995, selon les principales nationalités ou groupes de nationalités

Composantes du mouvement de la population	Italiens	Marocains	Turcs	Ressortissants de l'Union Européenne	Etrangers ne provenant pas d'un pays de l'Union Européenne	Etrangers
Population 1-1-1991	241175	141660	84935	555805	348723	904528
Population 1-1-1996	210656	140303	81744	554181	355588	909769
Définition absolue	-30519	-1357	-3191	-1624	6865	5241
Définition relative	-12,7%	-1,0%	-3,8%	-0,3%	2,0%	0,6%
Naissances (1991-1995)	4512	17430	10264	15414	37088	52502
Décès (1991-1995)	8126	1166	735	19330	5167	24497
Bilan naturel (absolu)	-3614	16264	9529	-3916	31921	28005
Bilan naturel (relatif)	-1,5%	11,5%	11,2%	-0,7%	9,2%	3,1%
Immigrations (1991-1995)	13289	18472	14224	134571	136754	271325
Emigrations (1991-1995)	11770	3468	3265	94182	67661	161843
Bilan migratoire (absolu)	1519	15004	10959	40389	69093	109482
Bilan migratoire (relatif)	0,6%	10,6%	12,9%	7,3%	19,8%	12,1%
Chgts de nationalité (1991-95)	-28852	-32227	-20915	-42101	-80848	-122949
Chgts de nationalité (1991-95) (%)	-12,0%	-22,7%	-24,6%	-7,6%	-23,2%	-13,6%
Ajustement statistique	428	-398	-2764	4004	-13301	-9297

Source : Institut National de Statistique : données du recensement.

Qu'en est-il du bilan migratoire ? Au cours de cette période quinquennale, le bilan migratoire de la population étrangère est positif et se traduit par un gain de plus de 109.000 personnes (+2,4 % par an). La contribution des ressortissants de l'Union Européenne à ce bilan migratoire positif se chiffre à 37 %, alors que celle de la population étrangère à l'Union Européenne est de 63 %. En termes relatifs, le taux d'accroissement migratoire des seconds est nettement plus élevé (+4,0 % par an) que celui des premiers (+1,5 % par an). Parmi les nationalités les mieux représentées, les Italiens ont un bilan migratoire très faiblement positif (+ 0,1 % par an), alors que celui des Marocains (+2,1 %) et des Turcs (+2,6 %) dépasse 2 % par an.

Distinguons à présent les composantes du bilan migratoire. Au cours des cinq dernières années, la Belgique A enregistré 271.000 immigrations étrangères. Elles se répartissent, à parts plus ou moins égales, entre les ressortissants provenant d'un pays de l'Union Européenne et les autres étrangers. Inversement, parmi les 109.000 émigrations étrangères, dénombrées en Belgique entre 1991 et 1995, 58 % sont dues aux étrangers provenant d'un pays de l'Union Européenne.

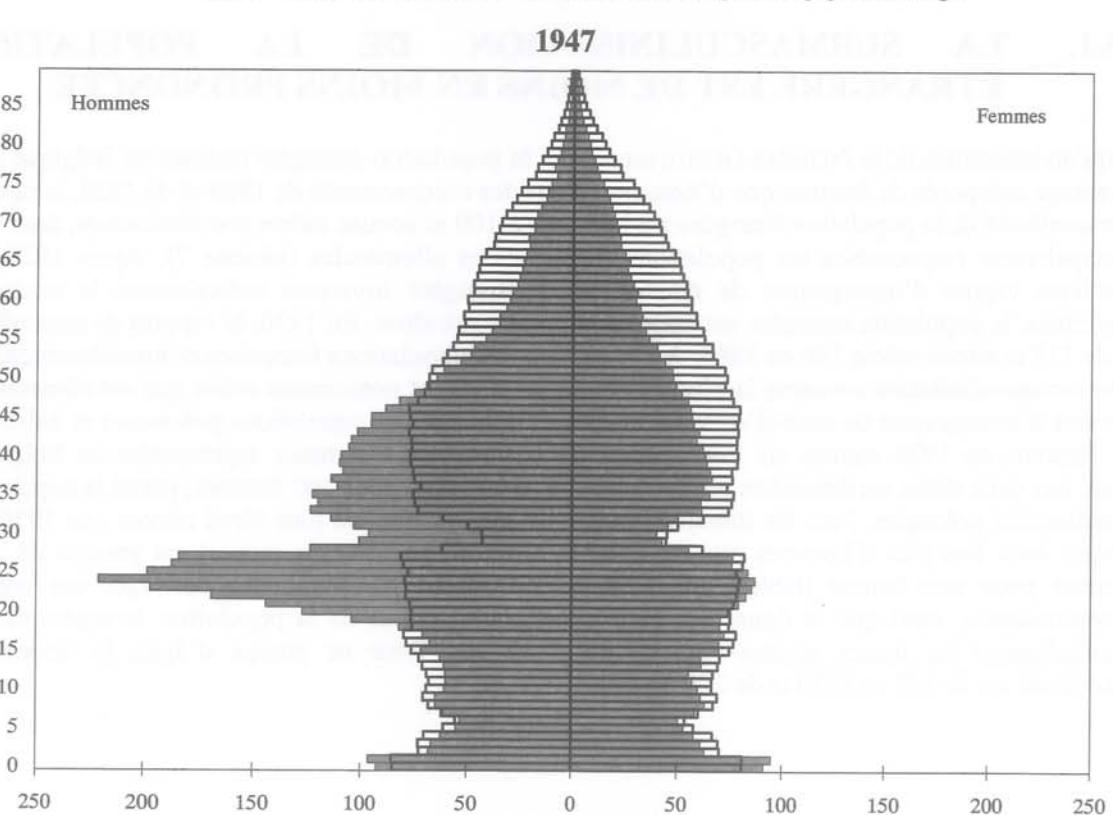
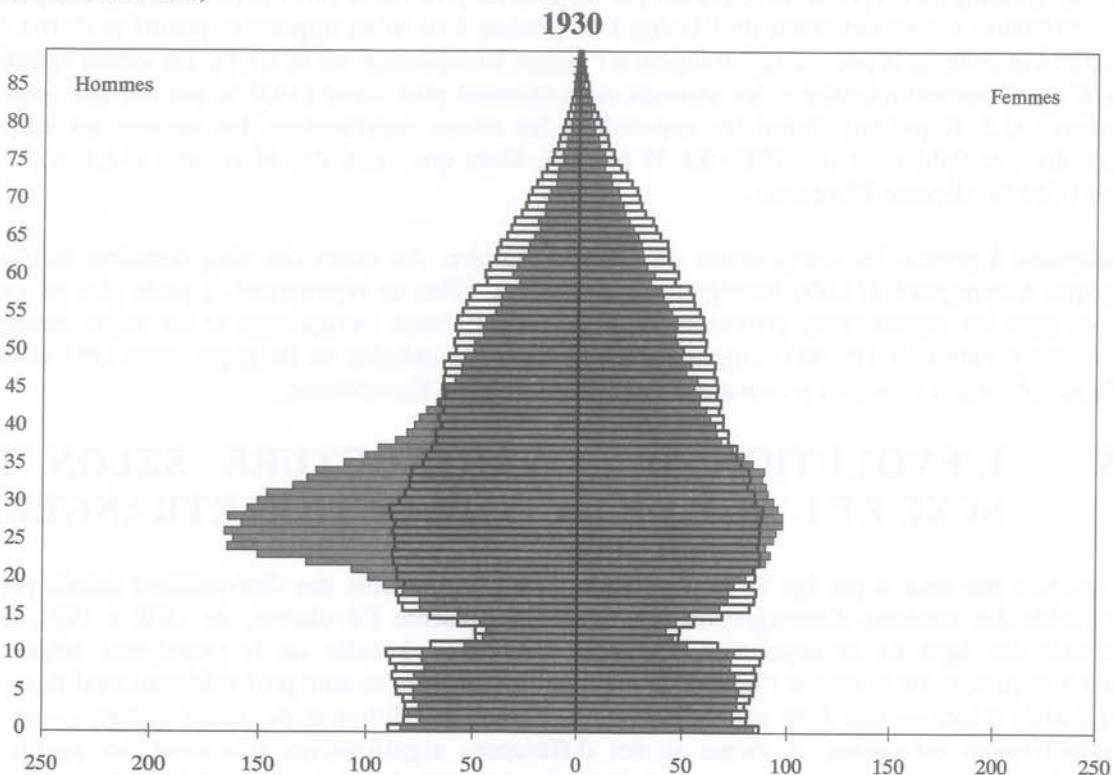
1.5. L'EVOLUTION DE LA STRUCTURE SELON LE SEXE ET L'AGE DE LA POPULATION ETRANGERE

La structure par sexe et par âge de la population étrangère présente des déséquilibres induits par les spécificités des courants d'immigration. La figure 15 présente l'évolution, de 1930 à 1991, de la pyramide des âges de la population étrangère, comparée à celle de la population belge. Les caractéristiques, selon le sexe et l'âge, de la population étrangère se sont profondément modifiées. Les irrégularités d'hier — une forte surreprésentation d'hommes adultes et de jeunes enfants — se sont progressivement estompées, et même si des différences significatives subsistent, les profils des pyramides des âges des populations belge et étrangère se ressemblent de plus en plus. Examinons plus en détail l'évolution de ces structures par sexe et par âge.

1.5.1. LA SURMASCULINISATION DE LA POPULATION ETRANGERE EST DE MOINS EN MOINS PRONONCEE

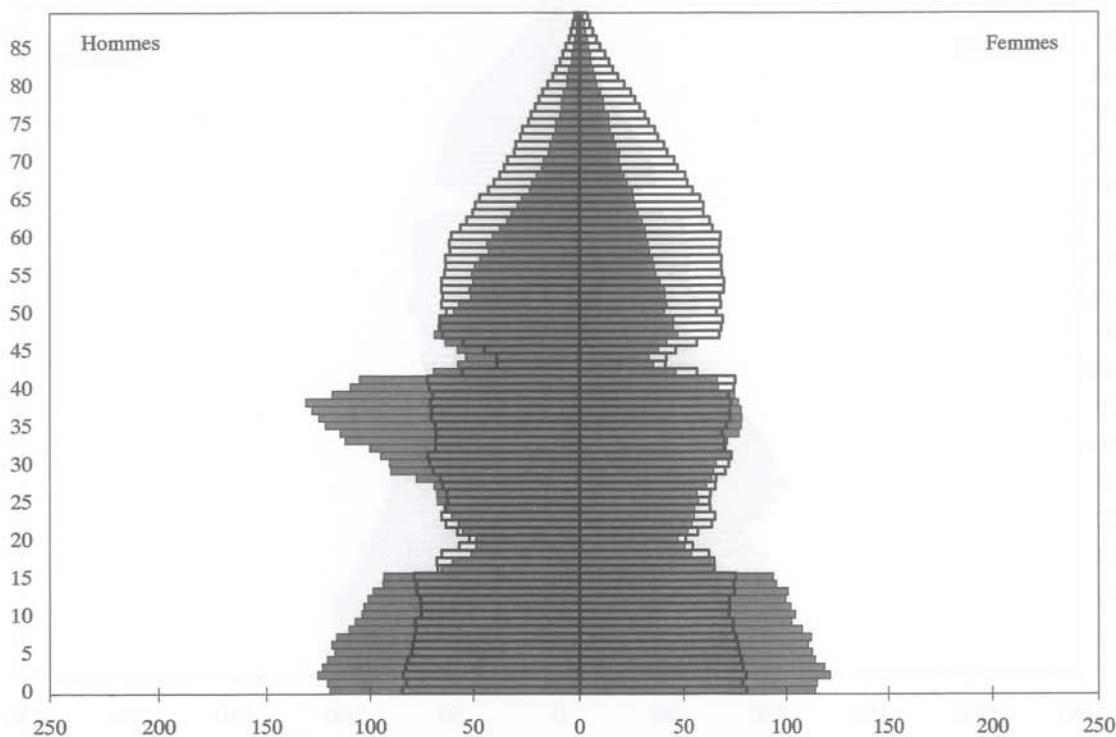
Jusqu'au lendemain de la Première Guerre mondiale, la population étrangère résidant en Belgique était davantage composée de femmes que d'hommes. Entre les recensements de 1900 et de 1920, le rapport de masculinité de la population étrangère est inférieur à 100 et accuse même une diminution, dont sont principalement responsables les populations françaises et allemandes (tableau 7). Après 1920, les premières vagues d'immigration de main-d'œuvre étrangère inversent radicalement la tendance. Désormais, la population étrangère est majoritairement masculine. En 1930, le rapport de masculinité est de 119 et atteint même 146 en 1947. A l'exception des populations françaises et luxembourgeoises, cette surmasculinisation concerne la plupart des nationalités, et notamment celles qui ont alimenté les courants d'immigration de main-d'œuvre. On épingle la cas des populations polonaises et italiennes qui figurent, en 1930 comme en 1947, parmi les nationalités les mieux représentées en Belgique. Ainsi, aux deux dates, on dénombre plus ou moins 150 hommes pour 100 femmes, parmi la population de nationalité polonaise. Pour les Italiens, l'indice de masculinité est plus élevé encore : en 1930, on compte deux fois plus d'hommes que de femmes alors qu'en 1947, le rapport est presque de trois hommes pour une femme (tableau 7). Comme l'illustrent les pyramides des âges des années correspondantes, ainsi que la figure 16, cette surmasculinisation de la population étrangère touche essentiellement les jeunes adultes âgés de 20 à 35 ans. Pour ce groupe d'âges, le rapport de masculinité est de 157 en 1930 et de 209 en 1947.

Figure 15. L'évolution de la structure par âge et par sexe des populations belge et étrangère (chiffres relatifs pour 10.000 habitants)



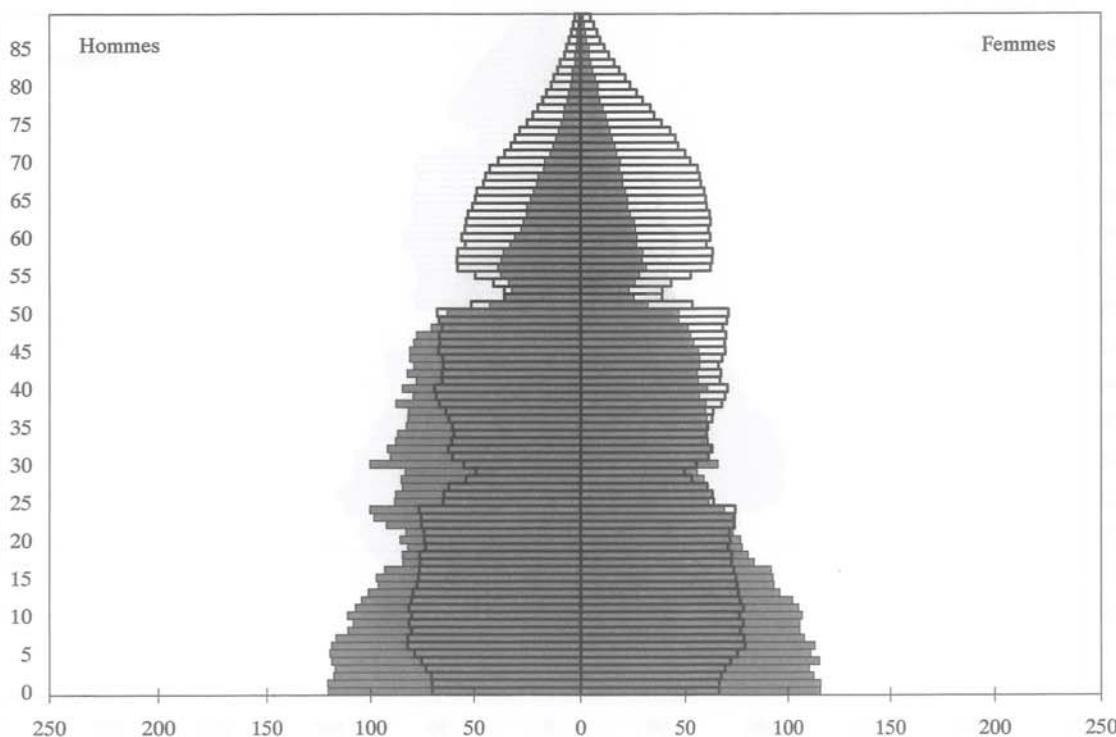
Source : Institut National de Statistique : recensements de la population.

1961



Trait fin et fond grisé = population étrangère. Trait épais et fond transparent = population belge.

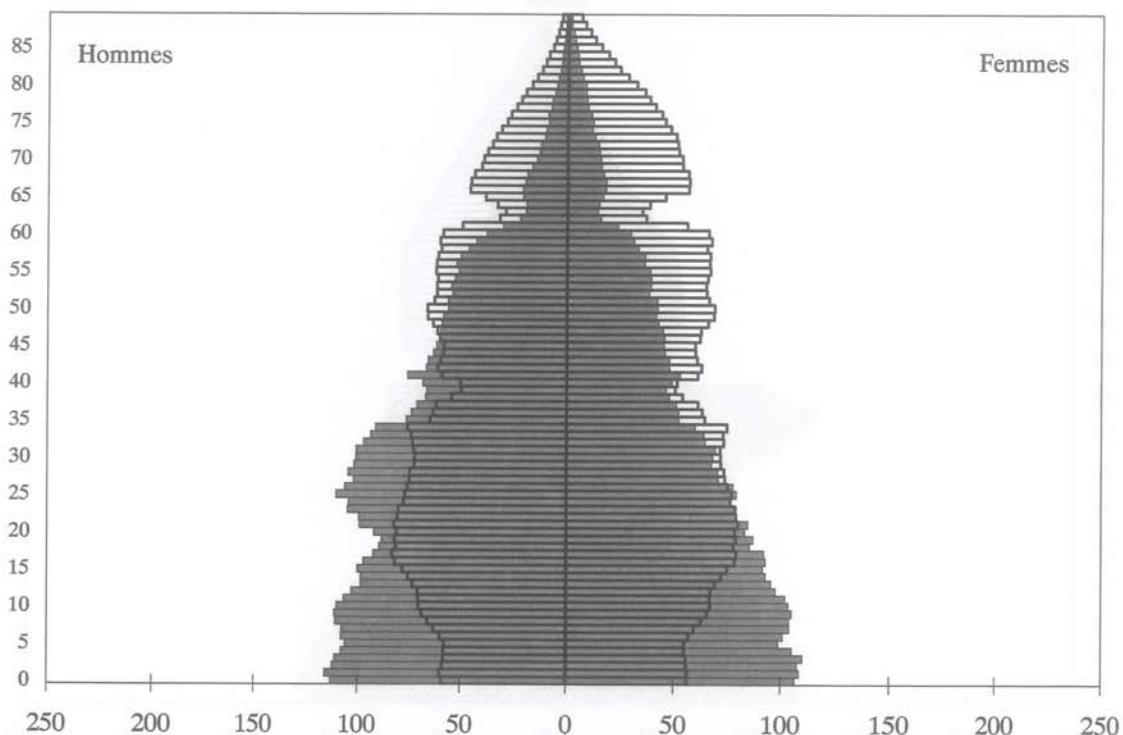
1970



Trait fin et fond grisé = population étrangère. Trait épais et fond transparent = population belge.

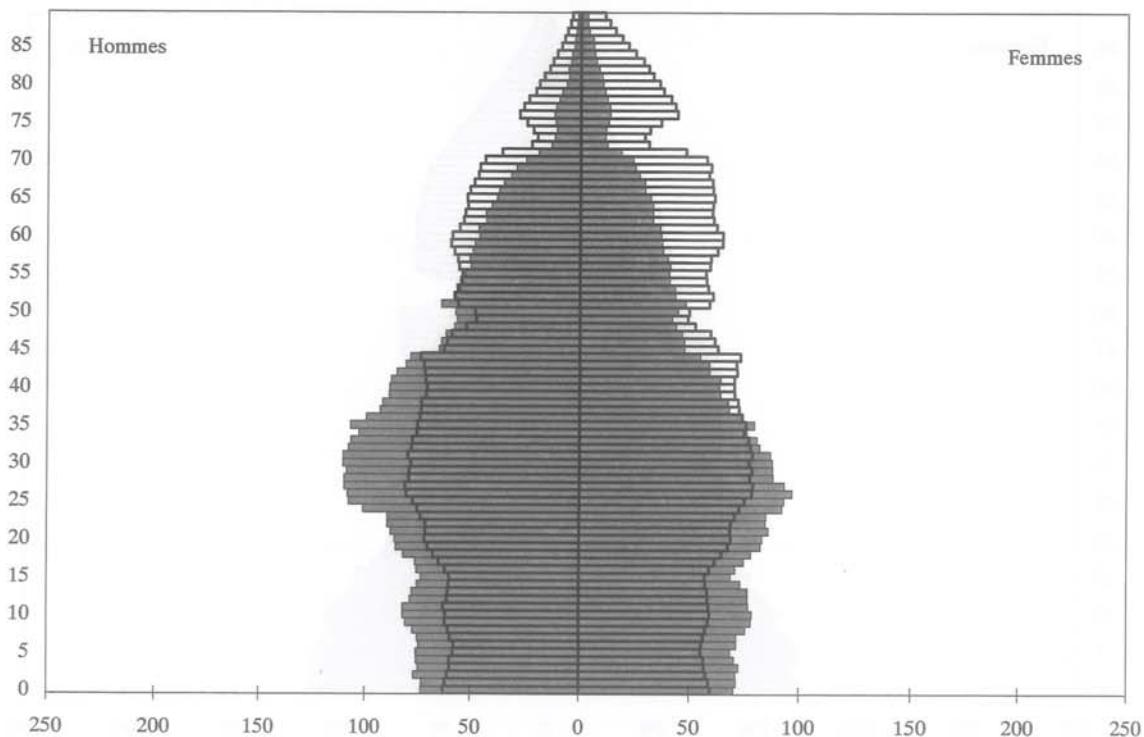
Source : Institut National de Statistique : recensements de la population.

1981



Trait fin et fond grisé = population étrangère. Trait épais et fond transparent = population belge.

1991



Trait fin et fond grisé = population étrangère. Trait épais et fond transparent = population belge.

Source : Institut National de Statistique : recensements de la population.

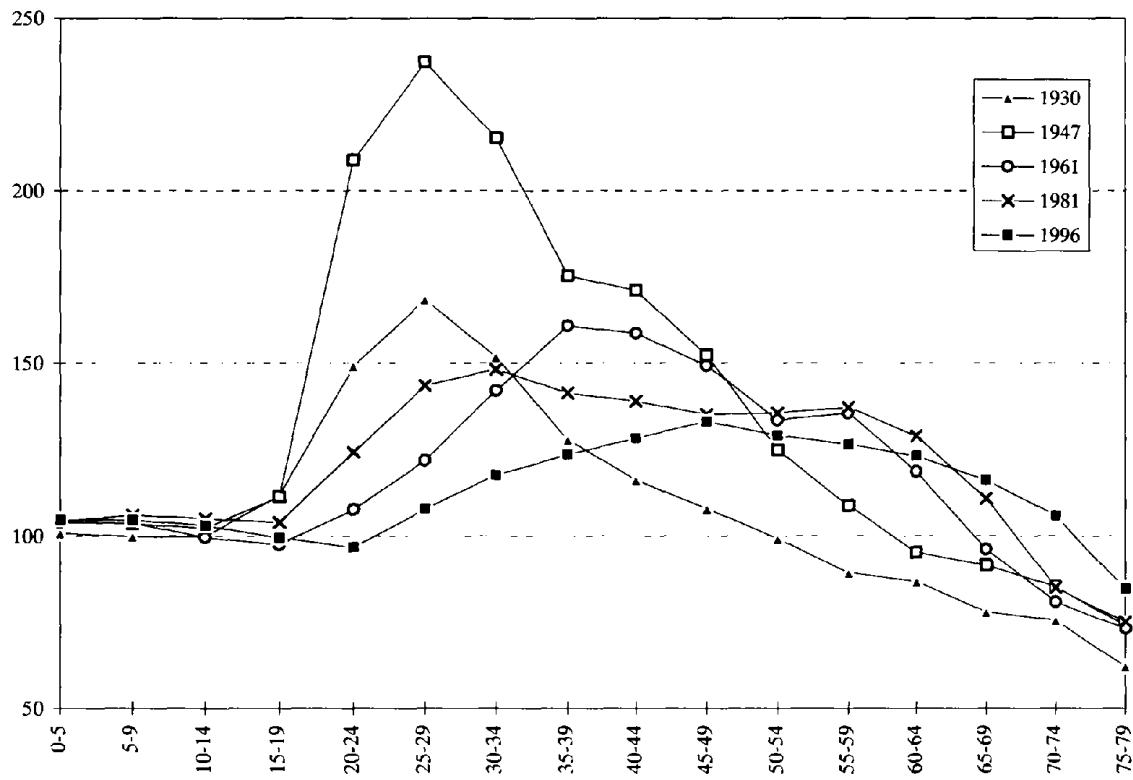
Tableau 7. L'évolution du rapport de masculinité, selon les principales nationalités (nombre d'hommes pour 100 femmes)

Pays de nationalité	1900	1910	1920	1930	1947	1961	1970	1981	1991	1996
Belgique	99	99	97	97	96	95	94	93	94	94
Allemagne	88	92	58	82	161	111	112	121	114	106
Autriche	132	135	119	97	88	107	116	118	114	104
Danemark						153	116	96	84	85
Espagne		197	82	150	145	101	102	111	111	110
France	96	84	75	79	89	83	93	101	98	96
Grèce				188	157	139	114	117	118	116
Irlande						57	83	80	85	79
Italie	155	139	157	206	283	124	121	122	124	125
Luxembourg	85	83	87	81	80	113	118	128	138	138
Norvège						348	138	126	118	98
Pays-Bas	88	88	98	101	123	132	130	137	135	128
Portugal						119	111	117	111	105
Royaume-Uni	74	71	80	86	108	112	104	110	116	118
Suède						175	108	109	114	98
Finlande						207	89	73	76	65
Hongrie				106	117	166	133	139	116	79
Pologne				112	152	145	127	119	101	83
Suisse	129	125	137	133	118	118	115	118	117	109
Tchécoslovaquie (ex)				240	123	133	135	115	99	77
Turquie				128	115	141	141	113	108	105
U.R.S.S. (ex)	128	151	151	137	200	154	148	124	105	78
Yugoslavie (ex)				430	188	153	126	121	116	110
Autres pays d'Europe						164	145	137	125	92
Total des pays d'Europe						118	114	117	116	112
Chine (Rép. pop.)						206	132	154	124	103
Inde						147	126	101	173	141
Indonésie						93	131	124	107	88
Iran							165	139	108	
Israël							131	134	117	
Japon						142	122	113	107	105
Liban							327	184	155	
Pakistan						113	247	171	304	208
Taiwan (Formose)							132	88	83	
Vietnam							143	105	68	
Autres pays d'Asie						132	172	120	83	66
Total pays d'Asie						136	155	140	128	101
Algérie						393	182	148	132	127
Burundi						246	197	132	105	
Côte d'Ivoire							329	208	188	
Île Maurice							101	46	36	
Maroc						234	163	125	114	115
Rwanda						160	216	182	156	108
Tunisie						603	382	226	185	164
Zaïre						173	141	141	114	108
Autres pays d'Afrique						208	187	191	173	143
Total pays d'Afrique						196	169	134	118	117
Brésil						115	93	91	72	55
Canada						69	90	105	101	101
Chili							115	117	119	
Colombie							115	79	60	
Etats-Unis				118	143	123	100	100	95	96
Haiti							113	104	79	
Autres pays d'Amérique						141	127	115	86	70
Total pays d'Amérique						105	102	104	94	88
Australie						108	94	112	111	109
Autres pays d'Océanie						171	113	93	118	98
Total pays d'Océanie						122	99	109	112	106
Réfugiés							146	142	128	
Apatriades						138	147	140	170	238
Total Etrangers	93	92	85	119	146	119	119	120	117	113
Total général	99	98	97	98	97	96	96	95	96	96

Source : Institut National de Statistique : données du recensement.

En 1961, le rapport de masculinité a retrouvé le niveau qui était le sien en 1930 et s'y maintiendra jusqu'au recensement de 1981. Si parmi la population étrangère, les hommes demeurent plus nombreux que les femmes, l'évolution vers l'équilibre entre les sexes est essentiellement due à une diminution sensible du rapport de masculinité des personnes âgées de 20 à 35 ans. Le regroupement familial des populations d'origine italienne, dont l'indice de masculinité se réduit de plus de moitié entre 1947 et 1961, et une part masculine un peu moins prépondérante qu'auparavant parmi les populations qui alimentent les courants migratoires des «golden sixties» et du début des années '70 expliquent en grande partie la diminution, puis la stagnation, du rapport de masculinité.

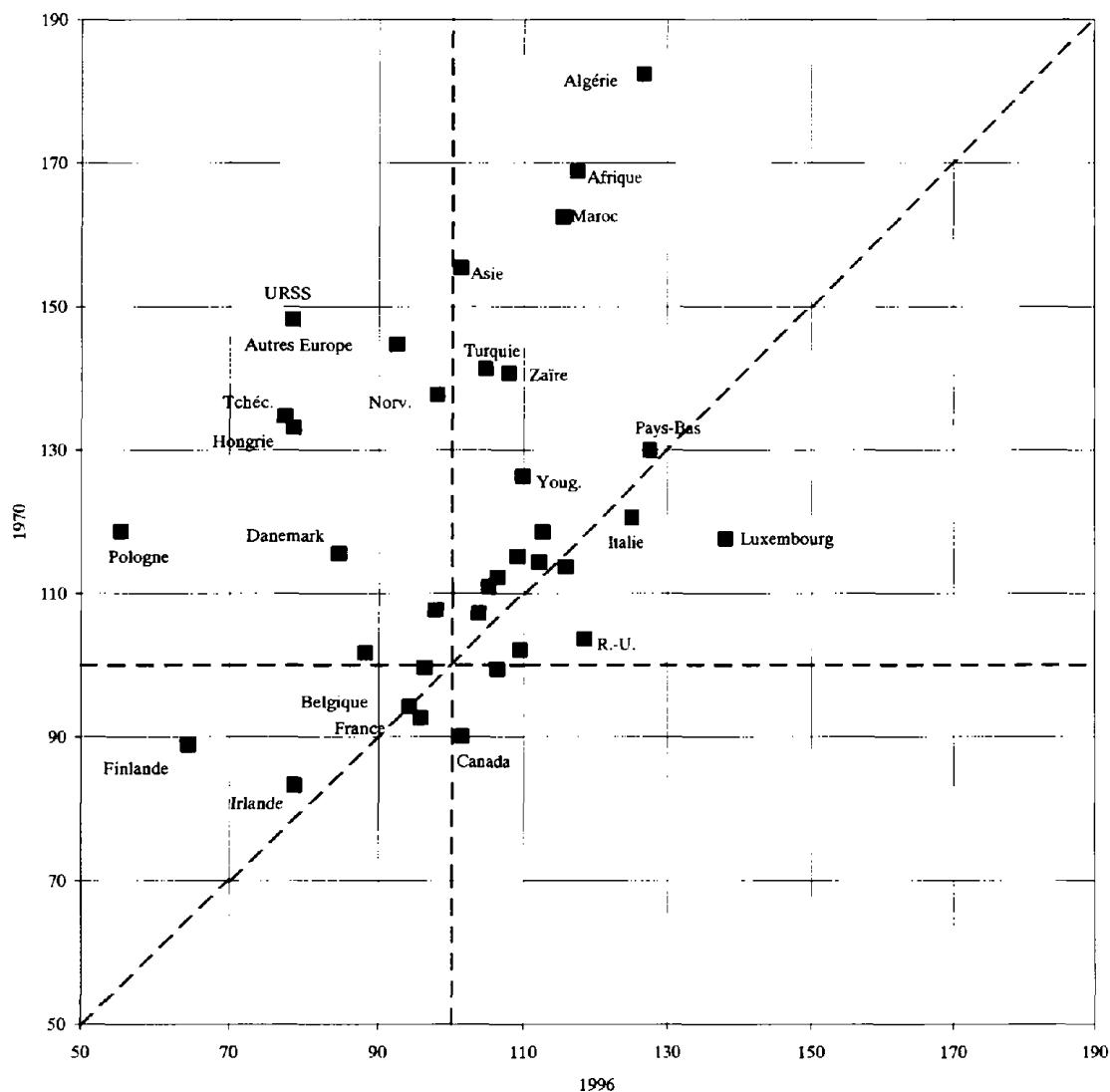
Figure 16. L'évolution des rapports de masculinité de la population étrangère, par groupe d'âges (nombre d'hommes pour 100 femmes)



Source : Institut National de Statistique : recensements de la population et statistiques démographiques 1996.

La fermeture des frontières à la main-d'œuvre étrangère, décrétée après le choc pétrolier de 1973, et le regroupement familial ont atténué la masculinisation de la population étrangère. Entre 1970 et 1996, le rapport de masculinité a diminué de 119 à 113. La figure 17 présente l'évolution de cet indice entre ces deux dates pour la plupart des nationalités présentes en Belgique. Le tassement de la grande majorité d'entre eux au-dessus de la diagonale révèle une diminution plus ou moins sensible des rapports de masculinité. C'est le cas par exemple des populations turque, marocaine, algérienne, zairoise et surtout de celles d'origine polonaise, hongroise, tchécoslovaque, norvégienne ou encore danoise, pour lesquelles, le nombre de femmes l'emporte désormais sur celui des hommes. Enfin, les populations belge, française et irlandaise conservent des rapports de masculinité inférieurs à 100, alors que pour les nationalités italienne, luxembourgeoise et britannique, cet indice, supérieur dans tous les cas à 100, est plus élevé en 1996 qu'en 1971.

Figure 17. L'évolution des rapports de masculinité de 1970 à 1996, selon les différentes nationalités (nombre d'hommes pour 100 femmes)



Source : Institut National de Statistique : recensements de la population et statistiques démographiques 1996.

1.5.2. LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION ETRANGERE

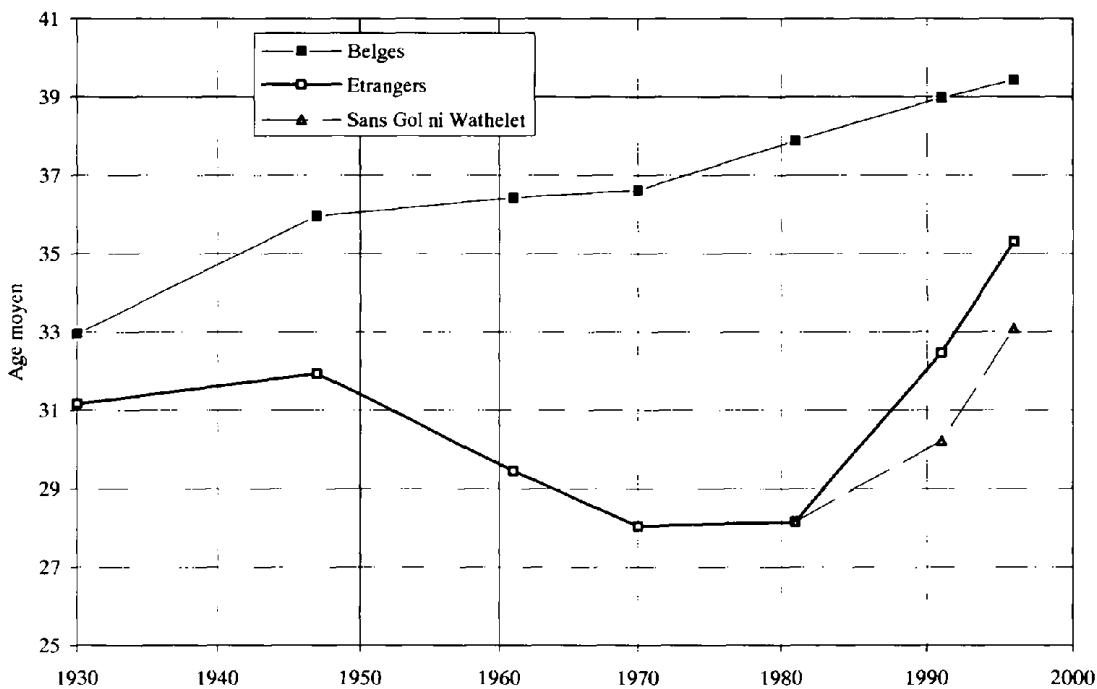
Traditionnellement, la pyramide des âges de la population étrangère nous donne l'image d'une population globalement jeune, caractérisée par une surreprésentation des jeunes adultes et de leurs enfants et une sous-représentation relative des personnes âgées. Ce sont là les caractéristiques habituelles d'une population issue de l'immigration et à fécondité élevée que reflètent assez fidèlement, malgré quelques irrégularités, les pyramides des âges de la population étrangère de 1961, 1970, 1981 et 1991 (figure 15). Au-delà de ce schéma général, force est de constater que d'une part, la structure par âge de la population étrangère s'est profondément modifiée au cours du 20^e siècle et que, d'autre part, elle se calque de plus en plus sur le modèle vieillissant de la population belge.

1.5.2.1. L'âge moyen de la population étrangère augmente rapidement depuis 1981

Depuis 1930, l'âge moyen de la population étrangère est moins élevé que celui de la population belge (figure 17). L'écart séparant les deux populations a fluctué au cours du temps. C'est en 1930 qu'il est le plus faible, l'âge moyen des Belges s'élevant à 33 ans alors que celui des étrangers est de 31,2 ans. Si la pyramide des âges de la population étrangère présente une légère sous-représentation des personnes âgées, on constate également qu'elle se caractérise par une plus faible proportion de jeunes âgés de moins de 10 ans et par un surnombre relatif d'adultes de 20 à 40 ans (figure 15). Malgré un âge moyen relativement identique, la structure par âge des deux populations n'en est pas moins radicalement différente. En 1947, l'âge moyen de la population belge atteint 36 ans alors que celui de la population étrangère n'a que faiblement augmenté.

Les écarts se creusent encore davantage à partir de 1961. En effet, si le vieillissement de la population belge se poursuit, l'âge moyen de la population étrangère diminue sensiblement. En 1981, on observe une différence de près de 10 ans entre les populations belge (37,9 ans) et étrangère (28,2 ans). Ce rajeunissement de la population étrangère a été favorisé par le regroupement familial et par l'arrivée de populations, notamment turque et marocaine, à fécondité élevée. D'ailleurs, si la surreprésentation des jeunes adultes s'est progressivement atténuée, sans pour autant disparaître, le trait marquant des pyramides des âges de la population étrangère, depuis 1961, est leur base élargie.

Figure 18. L'évolution de l'âge moyen des populations belges et étrangères, de 1930 à 1996



Source : Institut National de Statistique : recensements de la population et statistiques démographiques 1996

Depuis 1981, la population étrangère a adopté un rythme de vieillissement rapide. Entre 1981 et 1996, son âge moyen a augmenté de 28,2 ans à 35,3 ans, alors que dans le même temps, la population belge vieillissait de 1,5 année. La configuration de la pyramide des âges de la population étrangère ressemble désormais de plus en plus au «modèle» de la population belge. Même si la proportion de personnes âgées augmente au sein de la population étrangère, l'évolution récente se caractérise surtout par l'érosion de la base de la pyramide, consécutive à une diminution de la fécondité, mais aussi aux

modifications récentes du code de la nationalité qui ont «artificiellement» transféré plusieurs dizaines de milliers de jeunes étrangers du côté belge.

Connaissant la répartition par âge des jeunes étrangers de moins de 18 ans devenus automatiquement belges par application de la «loi Gol» au 1^{er} janvier 1985, et en supposant que cette distribution selon l'âge prévaut également lors de l'application de la «loi Wathelet» au 1^{er} janvier 1992, il est possible de fournir une estimation de l'évolution récente de l'âge moyen de la population étrangère, si les modifications du code de la nationalité ne s'étaient pas concrétisées (figure 18). Sans l'application de ces deux lois, le vieillissement de la population étrangère aurait néanmoins progressé, mais à un rythme moins rapide. En 1991 comme en 1996, l'âge moyen de la population étrangère serait plus ou moins de deux années inférieur aux valeurs réellement observées.

1.5.2.2. De moins en moins de jeunes étrangers

L'évolution récente de la structure par âge de la population étrangère se caractérise avant tout par une diminution rapide des effectifs de jeunes de moins de 15 ans. De 278.000 en 1981, on n'en comptabilise plus, au 1^{er} janvier 1996, que 156.000, soit une baisse de près de 44 %. Cette tendance est avant toute conditionnée par les ressortissants européens, dont le nombre de jeunes de moins de 15 ans a fondu de 57 % entre 1981 et 1996 (tableau 8).

En termes relatifs, ce groupe d'âges représentait, en 1970, 33 % de la population étrangère et 23 % de la population belge. En 1996, ces proportions ont respectivement chuté à 17 % et 18 %. Ce vieillissement par la base de la pyramide concerne avant tout les pays européens, dont la proportion des moins de 15 ans a diminué de 33 % à 13 %, entre 1970 et 1996. On épingle plus particulièrement le cas des populations italiennes, dont la part relative des moins de 15 ans a baissé de 34 % à 7 %. Cette tendance est également très sensible pour les populations de nationalité grecque et espagnole, par exemple. Cette diminution de la part relative des jeunes de moins de 15 ans est moins importante, mais néanmoins bien réelle, pour les nationalités d'immigration plus récente. Ainsi, celle des Turcs a baissé de 46 % à 30 %, celle des Marocains est passée de 44 % à 33 %, alors que celle des Zaïrois a diminué de 44 % à 27 %. Enfin, seules les populations burundaises et rwandaises ont enregistré un rajeunissement de la base de leur pyramide des âges.

Comme nous l'avons déjà mentionné, la diminution rapide de la proportion des jeunes, au sein de la population étrangère, s'explique par une baisse de la fécondité, mais aussi et surtout par les modifications récentes du code de la nationalité qui ont permis à plusieurs dizaines de milliers de jeunes étrangers de moins de 18 ans d'acquérir automatiquement la nationalité belge. Rappelons par ailleurs que les effets de cette nouvelle législation ont avant tout concerné les ressortissants européens.

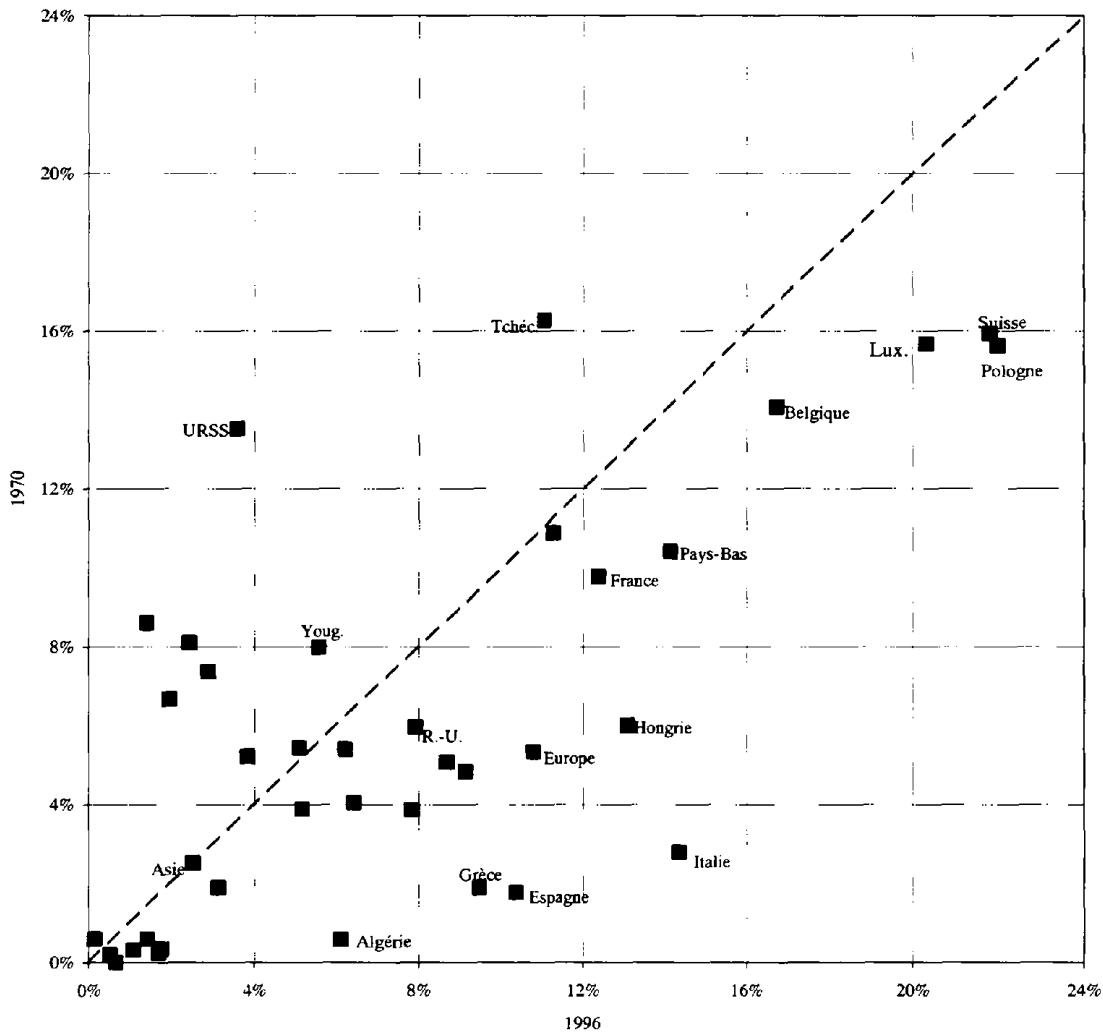
1.5.2.3. Depuis 1970, le nombre d'étrangers de plus de 65 ans a plus que doublé

Même si parmi la population étrangère on dénombre peu de personnes de plus de 65 ans, leur nombre est passé de 35.000 en 1970 à près de 79.000 en 1996. Dans le même temps, leur part relative a augmenté de 5 % à un peu moins de 9 %. A titre comparatif, la proportion de belges âgés de plus de 65 ans était en 1970 de 14 % et en 1996, de 17 %. Si le vieillissement du sommet de la pyramide des âges est quasi généralisé, il concerne avant tout les étrangers d'origine européenne (figure 19 et tableau 8).

Pour l'ensemble des nationalités européennes, la part relative des plus de 65 ans a augmenté de 5 % en 1970 à 11 % en 1996. Derrière cette moyenne se cache néanmoins une grande diversité. En 1996, les nationalités pour lesquelles les proportions de plus de 65 ans sont les plus élevées sont les Belges (16,8 %), les Luxembourgeois (20,3 %), les Suisses (21,8 %) et les Polonais (22,0 %). Au-dessus de la moyenne européenne figurent aussi les Français (12,4 %), les Hongrois (13,1 %), les Hollandais (14,1 %) et les Italiens (14,3 %). De l'autre côté du classement, nous trouvons les Finlandais (1,4 %), les Irlandais (2,0 %), les Danois (2,9 %) ou encore les ressortissants de l'ex-U.R.S.S. (3,6 %). Enfin, pour la plupart des groupes nationaux provenant d'Asie ou

d'Afrique, les proportions de personnes âgées demeurent insignifiantes, même si en chiffres absolus, leur nombre a augmenté, dans la plupart des cas.

Figure 19. L'évolution de la proportion de plus de 65 ans de 1970 à 1996, selon les différentes nationalités



Source : Institut National de Statistique : recensements de la population et statistiques démographiques 1996.

Tableau 8. L'évolution de la structure par grand groupe d'âges, selon les principales nationalités

Pays de nationalité	1970			1981			1991			1996		
	0-14 ans	15-64 ans	≥ 65 ans	0-14 ans	15-64 ans	≥ 65 ans	0-14 ans	15-64 ans	≥ 65 ans	0-14 ans	15-64 ans	≥ 65 ans
Belgique	2042692	5651584	1260386	1694337	5902959	1372774	1608319	6029713	1439792	1661026	6025391	1546861
Allemagne	7083	14763	1110	7137	19050	1432	3748	21891	2285	4330	24591	2897
Autriche	390	938	162	348	788	170	96	808	148	105	1012	142
Danemark	169	422	47	454	1218	50	447	1981	88	580	2480	91
Espagne	24651	41689	1194	14720	42241	1294	7277	41045	2996	4566	38756	5000
France	23195	54993	8470	29479	65309	8724	11871	70471	11021	11507	76193	12388
Grèce	8984	12946	424	5685	15151	394	3248	16300	913	2060	15928	1875
Irlande	70	238	22	231	760	28	392	1923	49	506	2609	63
Italie	85428	157095	6967	81290	185167	13243	40568	175704	23855	15295	165141	30220
Luxembourg	1623	4295	1100	1223	3545	1245	253	3396	997	250	3385	928
Norvège	286	573	49	188	562	40	120	591	59	190	877	71
Pays-Bas	18184	36700	6377	16565	42824	6844	6706	49459	9129	7648	58602	10907
Portugal	2389	4652	136	2918	7359	205	3382	12679	467	4915	18261	749
Royaume-Uni	4429	9997	914	6252	15790	1038	4383	16668	2078	4394	19522	2058
Suède	252	618	50	295	845	58	519	2095	118	475	2456	158
Union Européenne	177133	339919	27022	166785	400609	34765	83010	415011	54203	56821	429813	67547
Finlande	48	154	19	63	201	14	101	478	12	242	1211	21
Hongrie	1187	2256	220	253	719	140	87	503	130	91	687	117
Pologne	3804	11696	2870	1323	4309	2010	455	2944	1472	555	3634	1182
Suisse	872	2279	597	654	2034	537	219	1680	510	160	1624	498
Tchécoslovaquie (ex)	388	1084	286	98	336	208	51	272	116	73	555	78
Turquie	9370	10821	121	29579	33750	258	34644	50210	449	24824	55735	1185
U.R.S.S. (ex)	514	1654	339	126	439	115	75	501	76	387	1628	75
Yougoslavie (ex)	1374	3443	418	1751	3690	420	1295	4202	375	2088	5575	454
Autres pays d'Europe	487	806	114	207	619	65	455	2001	68	1053	3724	120
Total des pays d'Europe	195177	374112	32006	200839	446706	38532	120392	477802	57411	86294	504186	71277
Chine (Rép. pop.)	227	518	41	189	466	24	315	1927	92	473	2793	130
Inde	275	325	9	680	775	12	630	1996	17	637	2145	35
Indonésie	71	400	11	162	510	17	103	522	36	116	655	33
Iran				211	706	45	391	1261	51	324	1040	74
Israël				558	885	55	587	1241	81	512	1369	79
Japon	148	350	5	700	1327	7	862	2191	17	946	2701	22
Liban				257	1218	22	355	1416	72	320	1257	90
Pakistan	36	88	1	479	808	4	321	1497	15	320	1311	26
Taiwan (Formose)				166	407	36	89	440	45	74	416	52
Vietnam				236	710	42	116	212	15	143	400	20
Autres pays d'Asie	1056	2972	100	1136	1943	17	1153	4066	75	1297	5478	80
Total pays d'Asie	1813	4653	167	4774	9755	281	4922	16769	516	5162	19565	641
Algérie	3135	3448	38	4441	6226	129	2938	7404	350	2010	6911	583
Burundi	57	280	2	104	351	0	78	331	0	171	507	1
Côte d'Ivoire				41	482	0	49	296	0	58	386	2
Île Maurice				130	385	15	97	589	27	67	715	34
Maroc	17104	22095	95	48707	56162	264	58042	82878	1178	46630	91243	2430
Rwanda	93	441	0	124	396	1	221	590	2	285	609	6
Tunisie	578	1616	7	2655	4203	13	2040	4250	26	1298	3958	59
Zaïre	2293	2941	10	3171	5390	14	3547	8252	29	3251	8895	64
Autres pays d'Afrique	460	1211	39	1041	2854	40	1582	7400	57	1655	7617	53
Total pays d'Afrique	23720	32032	191	60414	76449	476	68594	111990	1669	55425	120841	3232
Brésil	80	327	18	143	359	26	202	819	27	187	1150	37
Canada	590	1051	66	397	1054	91	309	1122	143	309	1454	150
Chili	84	224	9	406	670	14	251	1032	26	144	1100	36
Colombie				137	372	6	100	462	3	106	595	5
Etats-Unis	4441	7723	512	3582	7412	542	3056	7729	717	2950	8237	772
Haïti				121	399	2	29	196	6	21	201	7
Autres pays d'Amérique	441	1439	59	672	1351	66	525	2164	63	495	2853	73
Total Pays d'Amérique	5636	10764	664	5458	11617	747	4472	13524	985	4212	15590	1080
Australie	62	159	12	85	198	14	87	329	25	78	413	22
Autres pays d'Océanie	32	67	1	9	47	0	27	94	3	15	114	2
Total pays d'Océanie	94	226	13	94	245	14	114	423	28	93	527	24
Réfugiés				5768	12403	2162	4383	13363	2658	4773	14005	2356
Apatrides	3493	8824	2249	784	695	302	69	582	189	25	330	131
Inconnus	134	282	32	15	42	5						
Total Etrangers	230067	430893	35322	278146	557912	42519	202946	634453	63456	155984	675044	78741
Total général	2272759	6082477	1295708	1972483	6460871	1415293	1811265	6664166	1503248	1817010	6700435	1625602

Source : Institut National de Statistique : recensements de la population et statistiques démographiques 1996.

Tableau 8 (suite). L'évolution de la structure par grand groupe d'âges (%), selon les principales nationalités

Pays de nationalité	1970			1981			1991			1996		
	0-14 ans	15-64 ans	• 65 ans	0-14 ans	15-64 ans	• 65 ans	0-14 ans	15-64 ans	• 65 ans	0-14 ans	15-64 ans	• 65 ans
Belgique	22,8%	63,1%	14,1%	18,9%	65,8%	15,3%	17,7%	66,4%	15,9%	18,0%	65,3%	16,8%
Allemagne	30,9%	64,3%	4,8%	25,8%	69,0%	5,2%	13,4%	78,4%	8,2%	13,6%	77,3%	9,1%
Autriche	26,2%	63,0%	10,9%	26,6%	60,3%	13,0%	9,1%	76,8%	14,1%	8,3%	80,4%	11,3%
Danemark	26,5%	66,1%	7,4%	26,4%	70,7%	2,9%	17,8%	78,7%	3,5%	18,4%	78,7%	2,9%
Espagne	36,5%	61,7%	1,8%	25,3%	72,5%	2,2%	14,2%	80,0%	5,8%	9,4%	80,2%	10,3%
France	26,8%	63,5%	9,8%	28,5%	63,1%	8,4%	12,7%	75,5%	11,8%	11,5%	76,1%	12,4%
Grèce	40,2%	57,9%	1,9%	26,8%	71,4%	1,9%	19,0%	72,1%	9,0%	10,4%	80,2%	9,4%
Irlande	21,2%	72,1%	6,7%	22,7%	74,6%	2,7%	16,6%	81,3%	2,1%	15,9%	82,1%	2,0%
Italie	34,2%	63,0%	2,8%	29,1%	66,2%	4,7%	16,9%	73,2%	9,9%	7,3%	78,4%	14,3%
Luxembourg	23,1%	61,2%	15,7%	20,3%	59,0%	20,7%	5,4%	73,1%	21,5%	5,5%	74,2%	20,3%
Norvège	31,5%	63,1%	5,4%	23,8%	71,1%	5,1%	15,6%	76,8%	7,7%	16,7%	77,1%	6,2%
Pays-Bas	29,7%	59,9%	10,4%	25,0%	64,7%	10,3%	10,3%	75,7%	14,0%	9,9%	76,0%	14,1%
Portugal	33,3%	64,8%	1,9%	27,8%	70,2%	2,0%	20,5%	76,7%	2,8%	20,5%	76,3%	3,1%
Royaume-Uni	28,9%	65,2%	6,0%	27,1%	68,4%	4,5%	19,0%	72,1%	9,0%	16,9%	75,2%	7,9%
Suède	27,4%	67,2%	5,4%	24,6%	70,5%	4,8%	19,0%	76,7%	4,3%	15,4%	79,5%	5,1%
Union Européenne	32,6%	62,5%	5,0%	27,7%	66,5%	5,8%	15,0%	75,2%	9,8%	10,3%	77,6%	12,2%
Finlande	21,7%	69,7%	8,6%	22,7%	72,3%	5,0%	17,1%	80,9%	2,0%	16,4%	82,2%	1,4%
Hongrie	32,4%	61,6%	6,0%	22,8%	64,7%	12,6%	12,1%	69,9%	18,1%	10,2%	76,8%	13,1%
Pologne	20,7%	63,7%	15,6%	17,3%	56,4%	26,3%	9,3%	60,4%	30,2%	10,3%	67,7%	22,0%
Suisse	23,3%	60,8%	15,9%	20,3%	63,1%	16,7%	9,1%	69,7%	21,2%	7,0%	71,2%	21,8%
Tchécoslovaquie (ex)	22,1%	61,7%	16,3%	15,3%	52,3%	32,4%	11,6%	62,0%	26,4%	10,3%	78,6%	11,0%
Turquie	46,1%	53,3%	0,6%	46,5%	53,1%	0,4%	40,6%	58,9%	0,5%	30,4%	68,2%	1,4%
U.R.S.S. (ex)	20,5%	66,0%	13,5%	18,5%	64,6%	16,9%	11,5%	76,8%	11,7%	18,5%	77,9%	3,6%
Yougoslavie (ex)	26,2%	65,8%	8,0%	29,9%	63,0%	7,2%	22,1%	71,6%	6,4%	25,7%	68,7%	5,6%
Autres pays d'Europe	34,6%	57,3%	8,1%	23,2%	69,5%	7,3%	18,0%	79,3%	2,7%	21,5%	76,0%	2,5%
Total des pays d'Europe	32,5%	62,2%	5,3%	29,3%	65,1%	5,6%	18,4%	72,9%	8,8%	13,0%	76,2%	10,8%
Chine (Rép. pop.)	28,9%	65,9%	5,2%	27,8%	68,6%	3,5%	13,5%	82,6%	3,9%	13,9%	82,2%	3,8%
Inde	45,2%	53,4%	1,5%	46,4%	52,8%	0,8%	23,8%	75,5%	0,6%	22,6%	76,1%	1,2%
Indonésie	14,7%	83,0%	2,3%	23,5%	74,0%	2,5%	15,6%	79,0%	5,4%	14,4%	81,5%	4,1%
Iran				21,9%	73,4%	4,7%	23,0%	74,0%	3,0%	22,5%	72,3%	5,1%
Israël				37,2%	59,1%	3,7%	30,7%	65,0%	4,2%	26,1%	69,8%	4,0%
Japon	29,4%	69,6%	1,0%	34,4%	65,2%	0,3%	28,1%	71,4%	0,6%	25,8%	73,6%	0,6%
Liban				17,2%	81,4%	1,5%	19,3%	76,8%	3,9%	19,2%	75,4%	5,4%
Pakistan	28,8%	70,4%	0,8%	37,1%	62,6%	0,3%	17,5%	81,7%	0,8%	19,3%	79,1%	1,6%
Taiwan (Formose)				27,3%	66,8%	5,9%	15,5%	76,7%	7,8%	13,7%	76,8%	9,6%
Vietnam				23,9%	71,9%	4,3%	33,8%	61,8%	4,4%	25,4%	71,0%	3,6%
Autres pays d'Asie	25,6%	72,0%	2,4%	36,7%	62,8%	0,5%	21,8%	76,8%	1,4%	18,9%	79,9%	1,2%
Total pays d'Asie	27,3%	70,1%	2,5%	32,2%	65,9%	1,9%	22,2%	75,5%	2,3%	20,3%	77,1%	2,5%
Algérie	47,3%	52,1%	0,6%	41,1%	57,7%	1,2%	27,5%	69,2%	3,3%	21,1%	72,7%	6,1%
Burundi	16,8%	82,6%	0,6%	22,9%	77,1%	0,0%	19,1%	80,9%	0,0%	25,2%	74,7%	0,1%
Côte d'Ivoire				7,8%	92,2%	0,0%	14,2%	85,8%	0,0%	13,0%	86,5%	0,4%
Île Maurice				24,5%	72,6%	2,8%	13,6%	82,6%	3,8%	8,2%	87,6%	4,2%
Maroc	43,5%	56,2%	0,2%	46,3%	53,4%	0,3%	40,8%	58,3%	0,8%	33,2%	65,0%	1,7%
Rwanda	17,4%	82,6%	0,0%	23,8%	76,0%	0,2%	27,2%	72,6%	0,2%	31,7%	67,7%	0,7%
Tunisie	26,3%	73,4%	0,3%	38,6%	61,2%	0,2%	32,3%	67,3%	0,4%	24,4%	74,5%	1,1%
Zaïre	43,7%	56,1%	0,2%	37,0%	62,9%	0,2%	30,0%	69,8%	0,2%	26,6%	72,9%	0,5%
Autres pays d'Afrique	26,9%	70,8%	2,3%	26,5%	72,5%	1,0%	17,5%	81,9%	0,6%	17,7%	81,7%	0,6%
Total pays d'Afrique	42,4%	57,3%	0,3%	44,0%	55,7%	0,3%	37,6%	61,4%	0,9%	30,9%	67,3%	1,8%
Brésil	18,8%	76,9%	4,2%	27,1%	68,0%	4,9%	19,3%	78,1%	2,6%	13,6%	83,7%	2,7%
Canada	34,6%	61,6%	3,9%	25,7%	68,4%	5,9%	19,6%	71,3%	9,1%	16,2%	76,0%	7,8%
Chili	26,5%	70,7%	2,8%	37,2%	61,5%	1,3%	19,2%	78,8%	2,0%	11,3%	85,9%	2,8%
Colombie				26,6%	72,2%	1,2%	17,7%	81,8%	0,5%	15,0%	84,3%	0,7%
Etats-Unis	35,0%	60,9%	4,0%	31,1%	64,3%	4,7%	26,6%	67,2%	6,2%	24,7%	68,9%	6,5%
Haiti				23,2%	76,4%	0,4%	12,6%	84,8%	2,6%	9,2%	87,8%	3,1%
Autres pays d'Amérique	22,7%	74,2%	3,0%	32,2%	64,7%	3,2%	19,1%	78,6%	2,3%	14,5%	83,4%	2,1%
Total Pays d'Amérique	33,0%	63,1%	3,9%	30,6%	65,2%	4,2%	23,6%	71,3%	5,2%	20,2%	74,7%	5,2%
Australie	26,6%	68,2%	5,2%	28,6%	66,7%	4,7%	19,7%	74,6%	5,7%	15,2%	80,5%	4,3%
Autres pays d'Océanie	32,0%	67,0%	1,0%	16,1%	83,9%	0,0%	21,8%	75,8%	2,4%	11,5%	87,0%	1,5%
Total pays d'Océanie	28,2%	67,9%	3,9%	26,6%	69,4%	4,0%	20,2%	74,9%	5,0%	14,4%	81,8%	3,7%
Réfugiés				28,4%	61,0%	10,6%	21,5%	65,5%	13,0%	22,6%	66,3%	11,1%
Apatrides	24,0%	60,6%	15,4%	44,0%	39,0%	17,0%	8,2%	69,3%	22,5%	5,1%	67,9%	27,0%
Inconnus	29,9%	62,9%	7,1%	24,2%	67,7%	8,1%						
Total Etrangers	33,0%	61,9%	5,1%	31,7%	63,5%	4,8%	22,5%	70,4%	7,0%	17,1%	74,2%	8,7%
Total général	23,5%	63,0%	13,4%	20,0%	65,6%	14,4%	18,2%	66,8%	15,1%	17,9%	66,1%	16,0%

Source : Institut National de Statistique : recensements de la population et statistiques démographiques 1996.

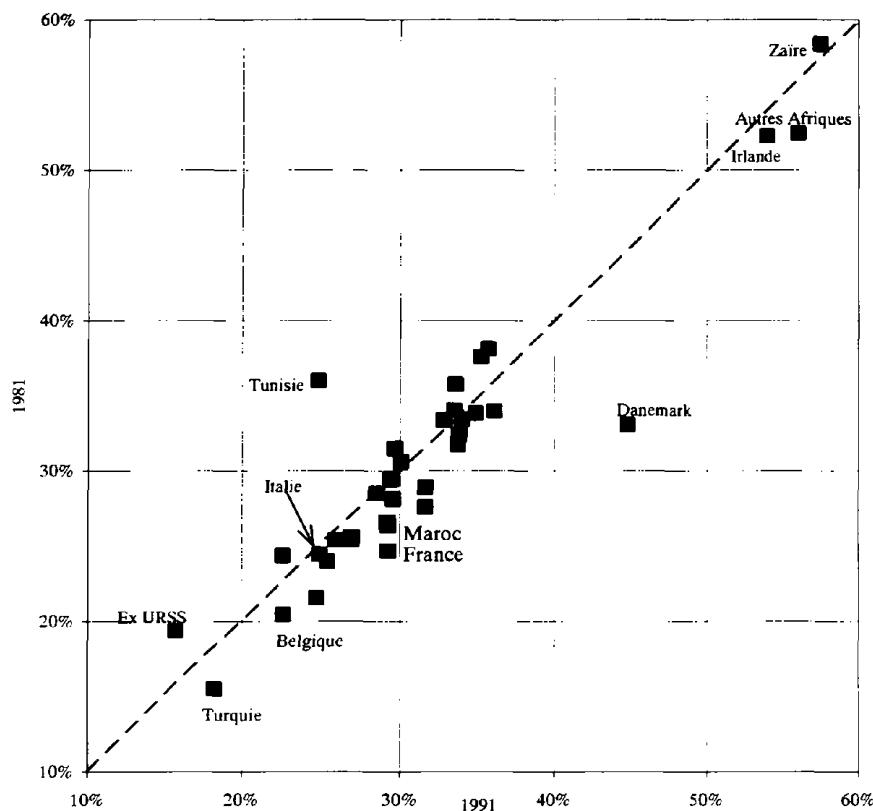
1.6. L'EVOLUTION DE LA POPULATION ETRANGERE SELON L'ETAT CIVIL, DE 1981 A 1991

La composition de la population selon la nationalité et l'état civil ne peut être comparée qu'entre 1981 et 1991 (tableau 9). En effet, les données publiées par l'I.N.S., à partir des informations collectées lors des recensements de la population, ne concernent, pour les célibataires, que les hommes de plus de 18 ans et les femmes de plus de 15 ans. Pour les recensements antérieurs, comme pour les données de 1996, ces distinctions d'âges ne sont pas opérées.

1.6.1. LES PROPORTIONS DE CELIBATAIRES ONT LEGEREMENT AUGMENTE ENTRE 1981 ET 1991, POUR LES BELGES COMME POUR LES ETRANGERS

La figure 20 présente l'évolution des proportions de célibataires entre les deux derniers recensements de la population. Globalement, les proportions de célibataires sont plus élevées chez les étrangers que chez les Belges. Parmi les nationalités les plus représentatives, seuls les Turcs dérogent à cette règle. En 1981 comme en 1991, la situation est extrêmement diversifiée selon les nationalités. Ainsi, en 1991, on dénombre 18 % de célibataires chez les Turcs, 25 % chez les Italiens, 29 % chez les Français et les Marocains, 33 % chez les Luxembourgeois et jusqu'à 54 % chez les Irlandais et 58 % chez les Zaïrois. Au-delà de cette grande diversité, force est de constater que les proportions de célibataires, selon les nationalités, ont relativement peu évolué entre 1981 et 1991, comme en témoigne la position le long de la diagonale de la plupart d'entre elles. Néanmoins, pour la majorité des nationalités, les proportions de célibataires accusent une légère augmentation, entre les deux derniers recensements de la population.

Figure 20. L'évolution de la proportion de célibataires de 1981 à 1991, selon les différentes nationalités



Source : Institut National de Statistique : données des recensements du 1.3.1981 et du 1.3.1991

Tableau 9. L'évolution de la population étrangère, selon les principales nationalités et selon l'état civil

Pays de nationalité	1981				1991			
	Célibataires	Mariés	Veufs	Divorcés	Célibataires	Mariés	Veufs	Divorcés
Belgique	1442465	4700833	725383	189079	1654538	4573902	717293	354311
Allemagne	6366	11621	824	828	8020	13430	1023	1341
Autriche	236	553	76	57	255	558	57	73
Danemark	407	722	30	72	900	1024	27	62
Espagne	11614	28046	1473	159	12764	27636	1796	922
France	17630	45164	5158	3559	23384	44827	5980	5607
Grèce	4050	10052	388	186	5315	10455	614	445
Irlande	405	359	4	7	1045	867	7	16
Italie	46374	132224	9253	2004	48591	128040	12429	5149
Luxembourg	1582	2380	515	173	1456	2219	436	253
Norvège	216	320	26	13	225	367	25	24
Pays-Bas	13592	29719	2671	1675	16510	35027	3156	3086
Portugal	1746	5197	216	125	3275	8999	292	368
Royaume-Uni	4729	10624	529	485	5804	11225	618	743
Suède	231	591	24	31	631	1356	40	128
Union Européenne	109178	277572	21187	9374	128175	285930	26500	18217
Finlande	71	125	9	4	173	285	9	14
Hongrie	294	400	76	52	208	332	47	35
Pologne	1570	3076	1363	176	1141	2167	896	180
Suisse	761	1433	197	97	651	1194	197	125
Tchécoslovaquie (ex)	128	261	125	12	87	204	78	15
Turquie	4967	26549	416	134	8781	38011	744	447
U.R.S.S. (ex)	106	368	59	15	90	440	27	13
Yugoslavie (ex)	856	2692	285	140	1099	2852	274	205
Autres pays d'Europe	209	402	35	18	581	1241	36	98
Total des pays d'Europe	118140	312878	23752	10022	140986	332656	28808	19349
Chine (Rép. pop.)	129	325	17	4	473	1439	49	25
Inde	275	483	12	1	851	1078	27	22
Indonésie	217	287	12	2	214	312	14	7
Iran	352	334	31	10	527	692	31	33
Israël	171	688	41	16	256	947	31	33
Japon	242	1072	4	2	458	1594	8	17
Liban	845	334	18	9	709	698	42	11
Pakistan	182	580	16	2	582	851	41	21
Taiwan (Formose)	109	291	17	9	149	301	19	6
Vietnam	397	277	31	4	103	105	6	1
Autres pays d'Asie	929	1395	46	18	1407	2346	59	60
Total pays d'Asie	3719	5741	228	73	5256	9024	278	211
Algérie	1989	3733	100	134	2518	4478	179	260
Burundi	245	97	3	1	170	149	3	0
Côte d'Ivoire	384	91	0	2	186	104	1	5
Île Maurice	169	197	19	6	138	426	21	20
Maroc	14271	37883	530	1019	23172	52979	1071	2012
Rwanda	267	115	1	4	323	254	2	4
Tunisie	1490	2533	22	95	1040	2844	49	235
Zaïre	2986	2071	21	39	4588	3187	102	97
Autres pays d'Afrique	1493	1300	25	29	4129	3013	64	155
Total pays d'Afrique	23294	48020	721	1329	36264	67434	1492	2788
Brésil	131	235	7	5	282	515	13	18
Canada	373	653	40	36	430	715	43	49
Chili	211	433	13	6	330	635	22	28
Colombie	207	160	1	2	222	227	5	5
Etats-Unis	2235	4913	260	194	2416	5307	238	245
Haiti	261	130	1	5	119	71	2	6
Autres pays d'Amérique	552	772	35	31	818	1267	42	53
Total Pays d'Amérique	3970	7296	357	279	4617	8737	365	464
Australie	72	123	8	4	133	195	6	8
Autres pays d'Océanie	27	18	1	1	28	71	1	2
Total pays d'Océanie	99	141	9	5	161	266	7	10
Réfugiés	4746	7548	1275	445	5879	7896	1211	562
Apatrides	359	418	125	45	237	209	69	41
Total Etrangers	154354	387059	26471	12199	193400	426222	32230	23365
Total général	1596819	5087892	751854	201278	1847938	5000124	749523	377676

Source : Institut National de Statistique : recensements de la population aux 1-3-1981 et au 1-3-1991.

Tableau 9 (suite). L'évolution de la population étrangère, selon les principales nationalités et selon l'état civil

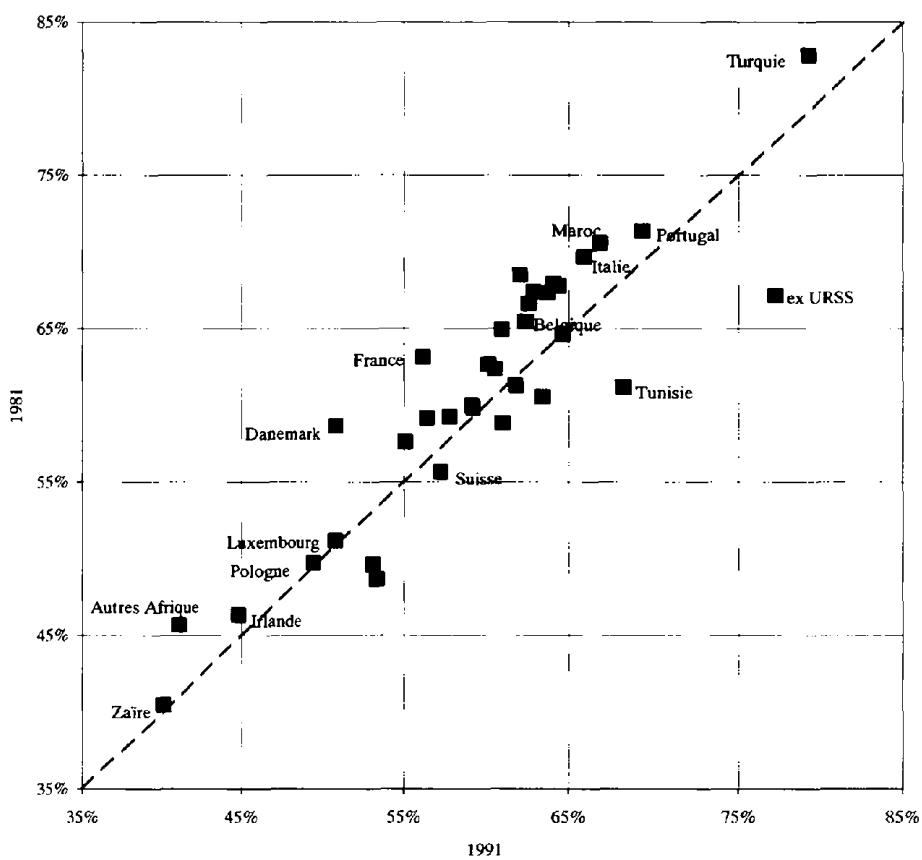
Pays de nationalité	1981-				-1991-			
	Célibataires	Mariés	Veufs	Divorcés	Célibataires	Mariés	Veufs	Divorcés
Belgique	20,4%	66,6%	10,3%	2,7%	22,7%	62,7%	9,8%	4,9%
Allemagne	32,4%	59,2%	4,2%	4,2%	33,7%	56,4%	4,3%	5,6%
Autriche	25,6%	60,0%	8,2%	6,2%	27,0%	59,2%	6,0%	7,7%
Danemark	33,1%	58,7%	2,4%	5,8%	44,7%	50,9%	1,3%	3,1%
Espagne	28,1%	67,9%	3,6%	0,4%	29,6%	64,1%	4,2%	2,1%
France	24,7%	63,2%	7,2%	5,0%	29,3%	56,2%	7,5%	7,0%
Grèce	27,6%	68,5%	2,6%	1,3%	31,6%	62,1%	3,6%	2,6%
Irlande	52,3%	46,3%	0,5%	0,9%	54,0%	44,8%	0,4%	0,8%
Italie	24,4%	69,6%	4,9%	1,1%	25,0%	65,9%	6,4%	2,7%
Luxembourg	34,0%	51,2%	11,1%	3,7%	33,4%	50,8%	10,0%	5,8%
Norvège	37,6%	55,7%	4,5%	2,3%	35,1%	57,3%	3,9%	3,7%
Pays-Bas	28,5%	62,4%	5,6%	3,5%	28,6%	60,6%	5,5%	5,3%
Portugal	24,0%	71,3%	3,0%	1,7%	25,5%	69,3%	2,3%	2,9%
Royaume-Uni	28,9%	64,9%	3,2%	3,0%	31,6%	61,0%	3,4%	4,0%
Suède	26,3%	67,4%	2,7%	3,5%	29,3%	62,9%	1,9%	5,9%
Union Européenne	26,2%	66,5%	5,1%	2,2%	27,9%	62,3%	5,8%	4,0%
Finlande	34,0%	59,8%	4,3%	1,9%	36,0%	59,3%	1,9%	2,9%
Hongrie	35,8%	48,7%	9,2%	6,3%	33,4%	53,4%	7,6%	5,6%
Pologne	25,4%	49,7%	22,0%	2,8%	26,0%	49,4%	20,4%	4,1%
Suisse	30,6%	57,6%	7,9%	3,9%	30,0%	55,1%	9,1%	5,8%
Tchécoslovaquie (ex)	24,3%	49,6%	23,8%	2,3%	22,7%	53,1%	20,3%	3,9%
Turquie	15,5%	82,8%	1,3%	0,4%	18,3%	79,2%	1,6%	0,9%
U.R.S.S. (ex)	19,3%	67,2%	10,8%	2,7%	15,8%	77,2%	4,7%	2,3%
Yugoslavie (ex)	21,5%	67,8%	7,2%	3,5%	24,8%	64,4%	6,2%	4,6%
Autres pays d'Europe	31,5%	60,5%	5,3%	2,7%	29,7%	63,4%	1,8%	5,0%
Total des pays d'Europe	25,4%	67,3%	5,1%	2,2%	27,0%	63,8%	5,5%	3,7%
Chine (Rép. pop.)	27,2%	68,4%	3,6%	0,8%	23,8%	72,5%	2,5%	1,3%
Inde	35,7%	62,6%	1,6%	0,1%	43,0%	54,5%	1,4%	1,1%
Indonésie	41,9%	55,4%	2,3%	0,4%	39,1%	57,0%	2,6%	1,3%
Iran	48,4%	45,9%	4,3%	1,4%	41,1%	53,9%	2,4%	2,6%
Israël	18,7%	75,1%	4,5%	1,7%	20,2%	74,7%	2,4%	2,6%
Japon	18,3%	81,2%	0,3%	0,2%	21,0%	77,8%	0,4%	0,8%
Liban	70,1%	27,7%	1,5%	0,7%	48,6%	47,8%	2,9%	0,8%
Pakistan	23,3%	74,4%	2,1%	0,3%	38,9%	56,9%	2,7%	1,4%
Taiwan (Formose)	25,6%	68,3%	4,0%	2,1%	31,4%	63,4%	4,0%	1,3%
Vietnam	56,0%	39,1%	4,4%	0,6%	47,9%	48,8%	2,8%	0,5%
Autres pays d'Asie	38,9%	58,4%	1,9%	0,8%	36,3%	60,6%	1,5%	1,5%
Total pays d'Asie	38,1%	58,8%	2,3%	0,7%	35,6%	61,1%	1,9%	1,4%
Algérie	33,4%	62,7%	1,7%	2,2%	33,9%	60,2%	2,4%	3,5%
Burundi	70,8%	28,0%	0,9%	0,3%	52,8%	46,3%	0,9%	0,0%
Côte d'Ivoire	80,5%	19,1%	0,0%	0,4%	62,8%	35,1%	0,3%	1,7%
Île Maurice	43,2%	50,4%	4,9%	1,5%	22,8%	70,4%	3,5%	3,3%
Maroc	26,6%	70,5%	1,0%	1,9%	29,2%	66,9%	1,4%	2,5%
Rwanda	69,0%	29,7%	0,3%	1,0%	55,4%	43,6%	0,3%	0,7%
Tunisie	36,0%	61,2%	0,5%	2,3%	25,0%	68,2%	1,2%	5,6%
Zaïre	58,4%	40,5%	0,4%	0,8%	57,5%	40,0%	1,3%	1,2%
Autres pays d'Afrique	52,4%	45,7%	0,9%	1,0%	56,1%	40,9%	0,9%	2,1%
Total pays d'Afrique	31,8%	65,5%	1,0%	1,8%	33,6%	62,5%	1,4%	2,6%
Brésil	34,7%	62,2%	1,9%	1,3%	34,1%	62,2%	1,6%	2,2%
Canada	33,8%	59,3%	3,6%	3,3%	34,8%	57,8%	3,5%	4,0%
Chili	31,8%	65,3%	2,0%	0,9%	32,5%	62,6%	2,2%	2,8%
Colombie	55,9%	43,2%	0,3%	0,5%	48,4%	49,5%	1,1%	1,1%
Etats-Unis	29,4%	64,6%	3,4%	2,6%	29,4%	64,7%	2,9%	3,0%
Haiti	65,7%	32,7%	0,3%	1,3%	60,1%	35,9%	1,0%	3,0%
Autres pays d'Amérique	39,7%	55,5%	2,5%	2,2%	37,5%	58,1%	1,9%	2,4%
Total Pays d'Amérique	33,4%	61,3%	3,0%	2,3%	32,7%	61,9%	2,6%	2,9%
Australie	34,8%	59,4%	3,9%	1,9%	38,9%	57,0%	1,8%	2,3%
Autres pays d'Océanie	57,4%	38,3%	2,1%	2,1%	27,5%	69,6%	1,0%	2,0%
Total pays d'Océanie	39,0%	55,5%	3,5%	2,8%	36,3%	59,9%	1,6%	2,3%
Réfugiés	33,9%	53,9%	9,1%	3,2%	37,8%	50,8%	7,8%	3,6%
Apatriades	37,9%	44,1%	13,2%	4,8%	42,6%	37,6%	12,4%	7,4%
Total Etrangers	26,6%	66,7%	4,6%	2,1%	28,6%	63,1%	4,8%	3,5%
Total général	20,9%	66,6%	9,8%	2,6%	23,2%	62,7%	9,4%	4,7%

Source : Institut National de Statistique : recensements de la population aux 1-3-1981 et au 1-3-1991.

1.6.2. ENTRE 1981 ET 1991, LES PROPORTIONS DE MARIÉS ONT LEGEREMENT DIMINUÉ, TANT CHEZ LES BELGES QUE CHEZ LES ETRANGERS

L'évolution de la part relative de mariés, entre 1981 et 1991, traduit fort logiquement le mouvement inverse de celui observé pour les célibataires. En effet, tant chez les Belges que parmi la plupart des nationalités étrangères, on observe une légère diminution des proportions de mariés. Comme l'illustre la figure 21, si l'évolution est, somme toute, peu marquée, la diversité des situations, en 1981 comme en 1991, n'en est pas moins très importante. Ainsi, en 1991, on dénombre plus de 65 % de mariés chez les Turcs (79 %), chez les Portugais (69 %), chez les Marocains (67 %) ou encore chez les Italiens (66 %), alors que de l'autre côté de l'échelle, on en comptabilise moins de 50 % chez les Irlandais (45 %), chez les «autres Africains» ou chez les Zaïrois (40%).

Figure 21. L'évolution de la proportion de mariés de 1981 à 1991, selon les différentes nationalités



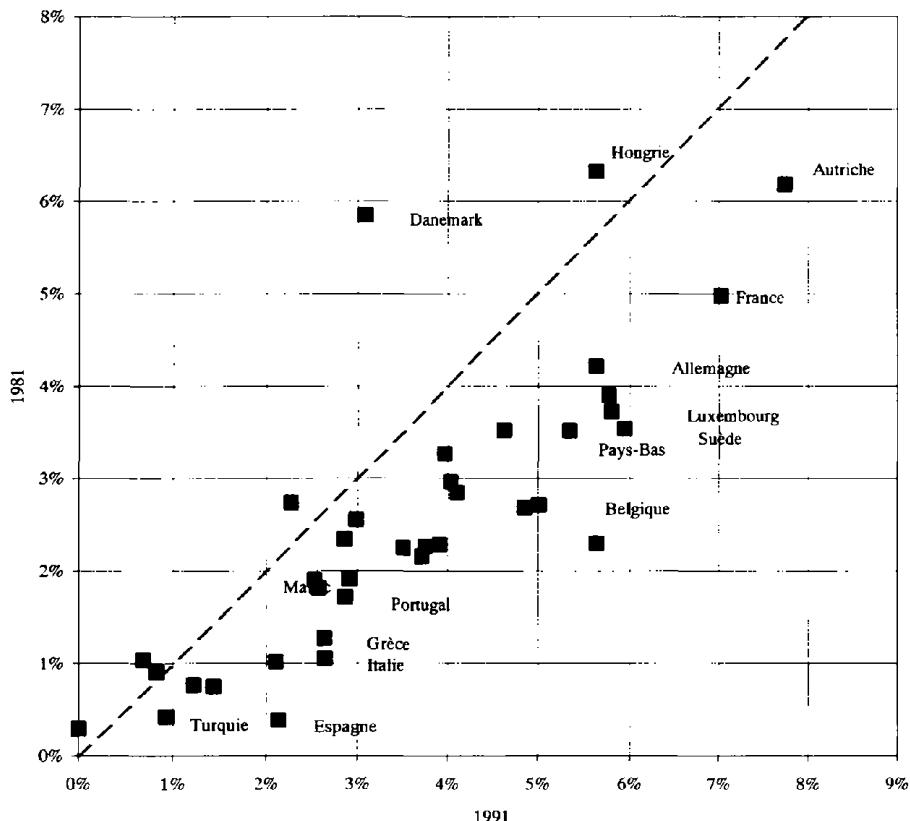
Source : Institut National de Statistique : données des recensements du 1.3.1981 et du 1.3.1991

1.6.3. POUR LES BELGES COMME POUR LES ETRANGERS, LES PROPORTIONS DE DIVORCES ONT SENSIBLEMENT AUGMENTÉ ENTRE 1981 ET 1991

Si les divorcés constituent, pour la plupart des nationalités, le statut d'état civil le moins bien représenté, il n'en est pas moins celui qui a subi l'évolution la plus rapide entre 1981 et 1991 (figure 21). Pour les Belges, les proportions de divorcés ont augmenté de 2,7 % à près de 5 %, alors que pour les Etrangers, elles sont passées de 2,1 % à 3,5 %. Le divorce est moins répandu parmi les Africains et

les Asiatiques que chez les Européens. Toutefois, comme le démontre la figure 21, même parmi ces derniers, la situation est loin d'être homogène. En ne retenant que les nationalités les mieux représentées en Belgique, on constatera que la proportion de divorcés atteint 7 % chez les Français, 5,6 % chez les Allemands et 5,3 % chez les Hollandais, pour seulement 2,7 % chez les Italiens ou 2,1 % chez les Espagnols.

Figure 22. L'évolution de la proportion de divorcés de 1981 à 1991, selon les différentes nationalités



Source : Institut National de Statistique : données des recensements du 1.3.1981 et du 1.3.1991

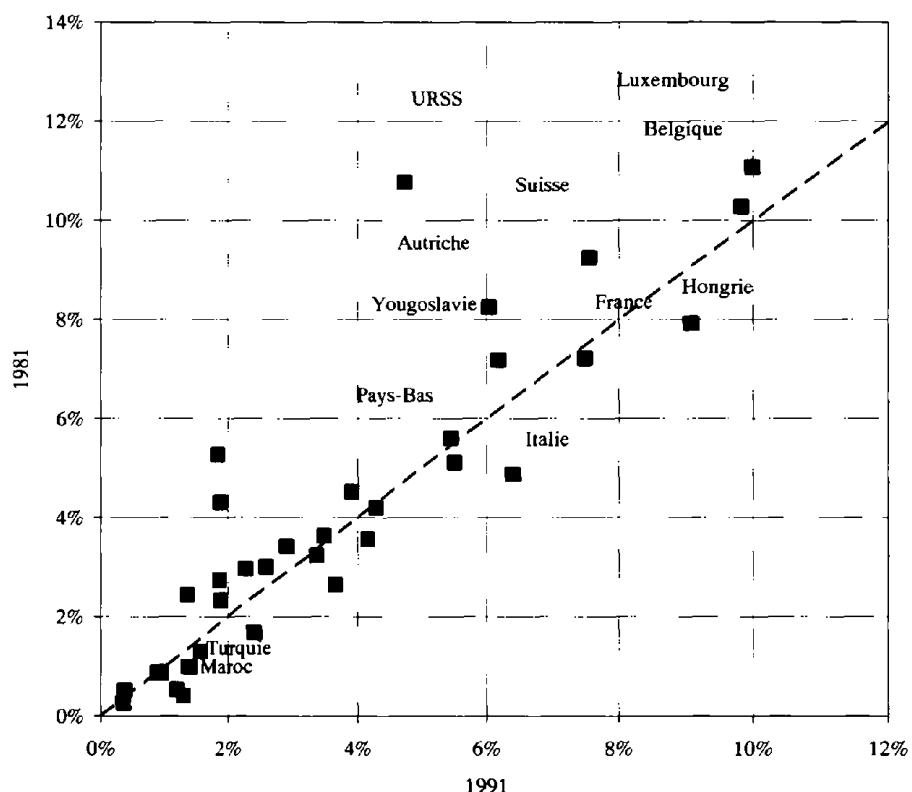
1.6.4. PROPORTIONNELLEMENT, DEUX FOIS PLUS DE VEUFFS PARMI LA POPULATION BELGE QU'AU SEIN DE LA POPULATION ETRANGERE

Compte tenu du calendrier de la mortalité, et plus précisément de l'augmentation du risque de mourir avec l'âge, les proportions de veufs sont logiquement corrélées aux proportions de personnes âgées. Ainsi, il n'est guère étonnant que les proportions de veufs soient les plus élevées parmi les Belges, les Polonais, les Luxembourgeois, les Suisses ou encore les Français. De même, les proportions de veufs sont les moins élevées pour les pays dont la part relative de personnes âgées est la plus faible. A titre d'exemple, et pour ne retenir que les nationalités les plus représentatives, on dénombre pour les Marocains et les Turcs, respectivement 1,4 % et 1,6 % de veufs, alors qu'ils sont près de 10 % chez les Belges (figure 23).

Entre 1981 et 1991, la proportion de veufs a très légèrement diminué chez les Belges, alors que globalement, elle a subi le mouvement inverse chez les Etrangers. Rappelons qu'entre les deux derniers recensements de la population, les proportions de personnes âgées de plus de 65 ans ont sensiblement augmenté parmi les populations de nationalité étrangère. Par ailleurs, pour chaque nationalité, l'importance du veuvage sera fonction du niveau de mortalité, des différences de mortalité

entre les hommes et les femmes et de l'intensité du remariage chez les veufs. Malheureusement, nous ne sommes pas en mesure, dans le cadre de cette monographie, de mesurer l'effet discréditant de ces différentes variables sur les proportions de veufs, selon les nationalités.

Figure 23. L'évolution de la proportion de veufs de 1981 à 1991, selon les différentes nationalités



Source : Institut National de Statistique : données des recensements 1.3.1981 et du 1.3.1991

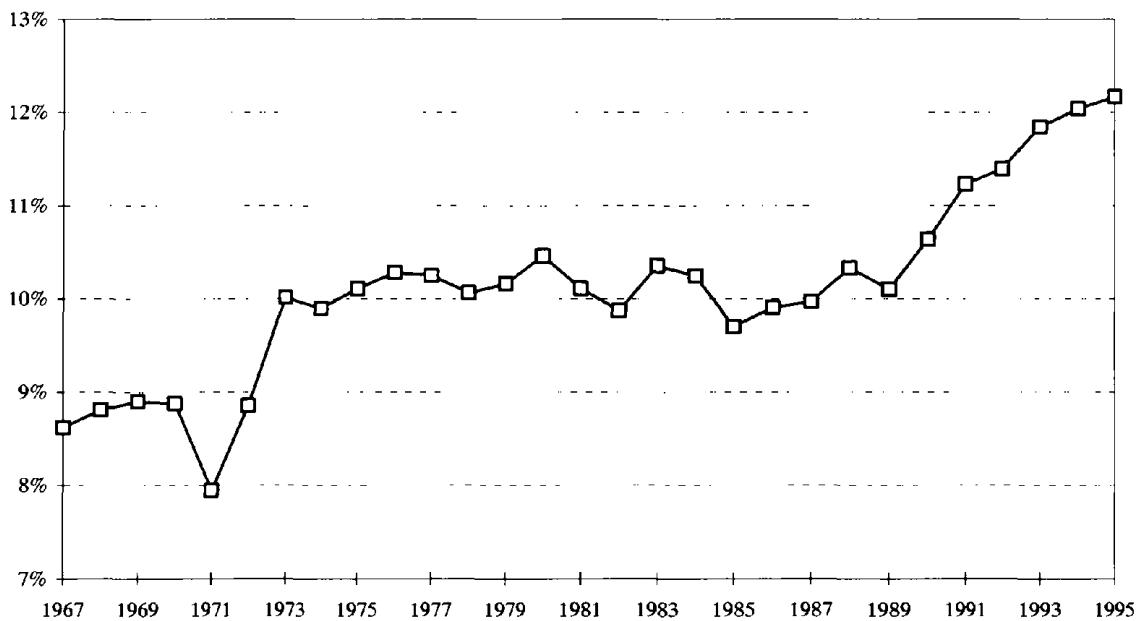
1.7. L'EVOLUTION DES MARIAGES MIXTES

La figure 24 présente l'évolution, de 1967 à 1995, de la proportion de mariages mixtes — les mariages où l'un des conjoints est Belge, l'autre de nationalité étrangère — par rapport à l'ensemble des mariages contractés en Belgique. Après avoir connu une brusque augmentation au début des années '70, la proportion de mariages mixtes s'est stabilisée autour des 10 %, jusqu'en 1990. Depuis, on observe une croissance régulière de la part relative des mariages mixtes, qui atteint aujourd'hui 13 % de l'ensemble des mariages.

En chiffres absolus, le nombre de mariages mixtes, enregistré au cours de ces dernières années, est sensiblement inférieur aux chiffres les plus élevés, recensés entre 1973 et 1976. Durant cette période, 7.300 mariages mixtes ont été en moyenne contracté chaque année. Entre 1990 et 1995, la moyenne annuelle a chuté à 6.200. En d'autres termes, si la proportion de mariages mixtes a augmenté, c'est parce qu'en chiffres absolus, le nombre total d'unions a diminué beaucoup plus rapidement (-20 %) depuis le début des années '90 que le nombre de mariages mixtes (-9 %).

Parmi les mariages mixtes, les unions entre un étranger et une Belge ont toujours été plus nombreuses que celles entre un Belge et une étrangère (tableau 10 et figure 25). Toutefois, l'écart se résume progressivement. Entre 1967 et 1995, la part relative des mariages entre un étranger et une Belge, parmi l'ensemble des unions mixtes, a diminué de 62 % à 54 %, alors que la proportion de mariages entre un Belge et une étrangère a augmenté de 38 % à 46 %.

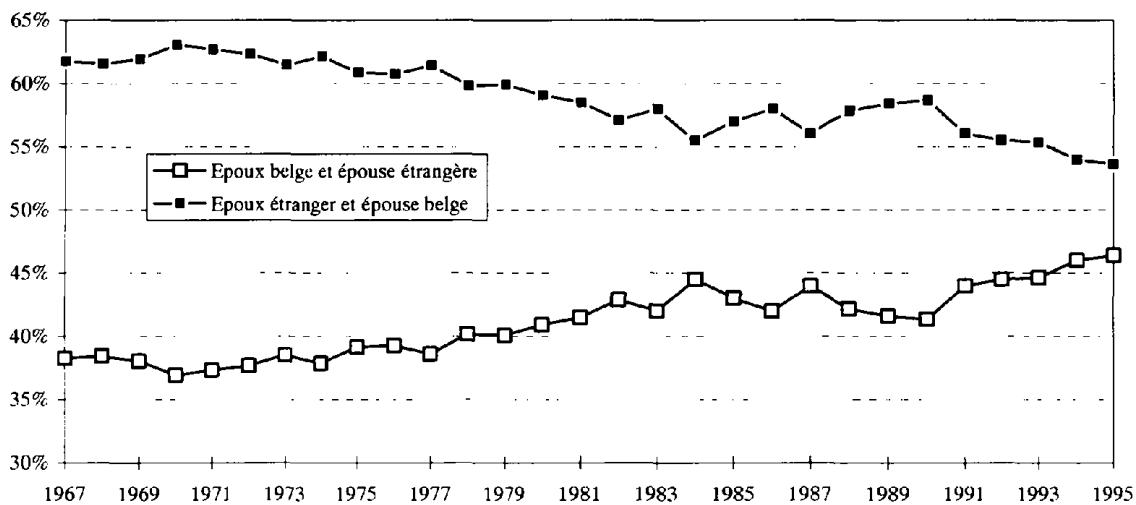
Figure 24. L'évolution de la proportion des mariages mixtes parmi l'ensemble des mariages contractés en Belgique, de 1967 à 1995



Source : Institut National de Statistique.

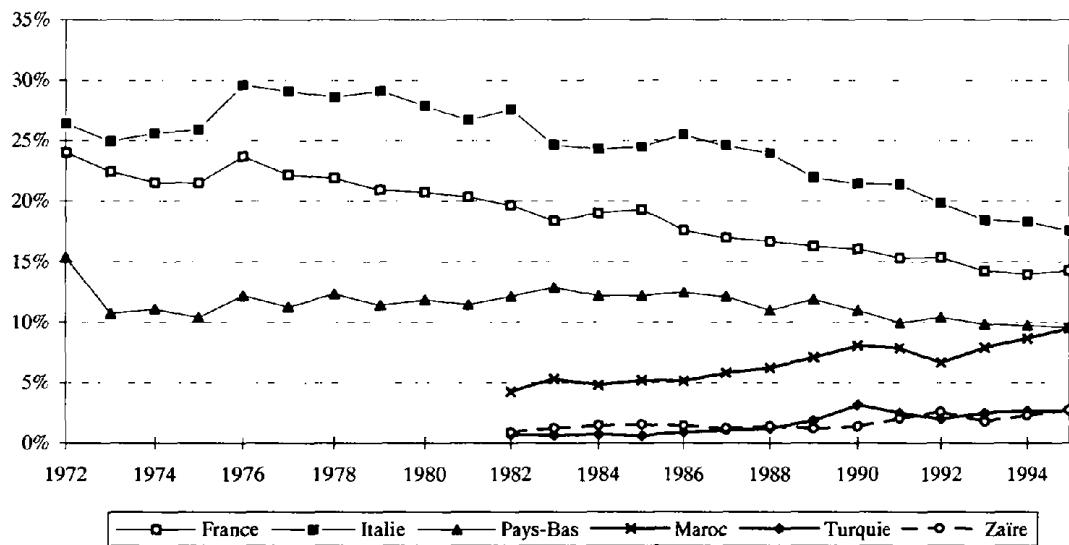
La répartition des mariages mixtes selon la nationalité du ressortissant étranger a sensiblement évolué depuis le début des années '70 (figure 26 et tableau 10). Si les unions mixtes impliquent surtout un conjoint européen, ce type d'unions a connu un recul important depuis 1972. A cette date, les mariages mixtes contractés entre une personne de nationalité belge et son conjoint de nationalité française, italienne ou hollandaise représentaient les deux-tiers de l'ensemble des mariages mixtes. En 1995, ils n'en constituent plus que 42 %. En revanche, la part des ressortissants marocains dans les unions mixtes est passée de 4,3 % en 1982 à 9,5 % en 1995, et celle des ressortissants turcs ou zaïrois, de moins d'1 % à près de 3 %, au cours de la même période.

Figure 25. La proportion de mariages mixtes, selon le sexe et la nationalité des conjoints, parmi l'ensemble des mariages mixtes



Source : Institut National de Statistique.

Figure 26. L'évolution, de 1972 à 1995, des mariages mixtes selon la nationalité du ressortissant étranger (proportions (%)) calculées par rapport à l'ensemble des mariages mixtes)



Source : Institut National de Statistique.

Tableau 10. L'évolution, de 1967 à 1995, des mariages mixtes en Belgique

Années	Epoux belge et épouse étrangère	Epoux étranger et épouse belge	Les mariages mixtes	Epoux belge et épouse étrangère parmi l'ensemble des mariages mixtes	Epoux étranger et épouse belge parmi l'ensemble des mariages mixtes	Proportion de mariages mixtes parmi l'ensemble des mariages
1967	2253	3635	5888	38,3%	61,7%	8,6%
1968	2361	3781	6142	38,4%	61,6%	8,8%
1969	2450	3987	6437	38,1%	61,9%	8,9%
1970	2402	4101	6503	36,9%	63,1%	8,9%
1971	2184	3668	5852	37,3%	62,7%	7,9%
1972	2481	4103	6584	37,7%	62,3%	8,9%
1973	2843	4534	7377	38,5%	61,5%	10,0%
1974	2756	4525	7281	37,9%	62,1%	9,9%
1975	2840	4414	7254	39,2%	60,8%	10,1%
1976	2872	4444	7316	39,3%	60,7%	10,3%
1977	2733	4348	7081	38,6%	61,4%	10,3%
1978	2715	4041	6756	40,2%	59,8%	10,1%
1979	2665	3983	6648	40,1%	59,9%	10,2%
1980	2841	4103	6944	40,9%	59,1%	10,5%
1981	2701	3808	6509	41,5%	58,5%	10,1%
1982	2641	3515	6156	42,9%	57,1%	9,9%
1983	2594	3580	6174	42,0%	58,0%	10,4%
1984	2690	3353	6043	44,5%	55,5%	10,2%
1985	2401	3182	5583	43,0%	57,0%	9,7%
1986	2363	3263	5626	42,0%	58,0%	9,9%
1987	2479	3159	5638	44,0%	56,0%	10,0%
1988	2574	3529	6103	42,2%	57,8%	10,3%
1989	2669	3748	6417	41,6%	58,4%	10,1%
1990	2839	4029	6868	41,3%	58,7%	10,6%
1991	3000	3822	6822	44,0%	56,0%	11,2%
1992	2947	3678	6625	44,5%	55,5%	11,4%
1993	2860	3547	6407	44,6%	55,4%	11,8%
1994	2879	3377	6256	46,0%	54,0%	12,0%
1995	2901	3352	6253	46,4%	53,6%	12,2%

Source : Institut National de Statistique.

2. VERS UNE TYPOLOGIE PLUS ADEQUATE DES POPULATIONS ALLOCHTONES

2.1. ETRANGERS, IMMIGRES, ALLOCHTONES... DE L'IMPRECISION CONCEPTUELLE A L'IMBROGLIO STATISTIQUE

Le démographe se doit de décrire précisément les populations qu'il analyse. Or, force est de constater que les concepts de «population étrangère», de «population de nationalité étrangère», de «population immigrée», de «population allochtone»... charrent un flot d'imprécisions, de stéréotypes et d'idées reçues, non seulement dans le chef des scientifiques, mais aussi et surtout du côté de l'opinion publique, des média et des politiciens. Or, les concepts déterminent la manière dont un phénomène est mesuré et étudié et, par extension, orientent les décisions politiques dans le domaine. A l'amalgame conceptuel se mêle donc un imbroglio statistique, qu'il convient tous deux de tenter de clarifier.

Tant historiquement qu'à l'échelon international, c'est généralement le critère juridique de la nationalité qui est retenu afin d'identifier la population étrangère. En fait, les concepts de «nationalité» et de «citoyenneté» sont fréquemment amalgamés. Le premier sous-entend l'appartenance à une nation, ou plus précisément, à une communauté culturelle basée sur des fondements divers, qu'ils soient naturels, ethniques ou historiques. Le concept de «citoyenneté», par contre, se réfère aux droits — droit de vote, de se présenter aux élections, de travailler dans les services publics, de participer à la défense nationale... — qu'un Etat confère aux personnes vivant sur un territoire sur lequel il exerce son contrôle. Dans la pratique, ces deux notions se superposent fréquemment, car la nationalité est le plus souvent attribuée à l'individu par les lois de l'Etat et a pour conséquence le statut de citoyen. Ce n'était pas le cas au siècle dernier quand, dans les pays européens, tous les nationaux n'étaient pas des citoyens ou des personnes ayant le droit de vote et le droit d'être élu. Depuis le suffrage universel, les deux concepts sont généralement utilisés l'un pour l'autre. Toutefois, de nos jours, la langue anglaise distingue nettement les termes de «nationality» et de «citizenship». Pour éviter toute équivoque, le terme de «nationality» est souvent remplacé par celui d' «ethnic nationality». De même, dans plusieurs pays d'Europe centrale, des données statistiques sont produites sur le pays de citoyenneté — celui qui figure sur le passeport — et sur l'appartenance ethnique ou la nationalité ethnique ; celle-ci permet d'identifier par exemple, à partir de la déclaration des intéressés, les Tziganes, les Juifs et d'autres groupes nationaux sans inscription spatiale et sans correspondance avec un état. Dans cette monographie, seul le terme de «nationalité» sera utilisé et il correspond en fait à la citoyenneté, telle qu'elle apparaît juridiquement sur le passeport des intéressés.

Actuellement, il apparaît de plus en plus que ce critère, de nationalité ou de citoyenneté, ne correspond plus à la réalité de la population ciblée. Si l'histoire des étrangers résidant dans un pays donné est indissociable de l'histoire de l'immigration dans ce même pays, tous les citoyens étrangers qui y résident n'y ont pas immigré. On distingue ainsi la population immigrée et celle issue de l'immigration, composée des personnes de nationalité étrangère nées dans le pays d'accueil. Cette dernière constitue ce que l'on a coutume d'appeler les «deuxième et troisième générations d'immigrés» ou les «jeunes d'origine étrangère». Par ailleurs, le concept d'étranger se réfère à une situation juridique, la nationalité, susceptible de se modifier, alors que le fait d'avoir immigré est un élément factuel invariable. Compte tenu des différentes procédures d'acquisition de la nationalité belge, tous ceux que l'on «perçoit»⁴ comme des étrangers ne le sont pas forcément, sur un plan strictement juridico-administratif, et ne peuvent donc être statistiquement dénombrés par le seul critère de la nationalité.

⁴ Lorsque l'opinion publique ou les média parlent d'étrangers, ils incluent à la fois les personnes de nationalité étrangère et leurs enfants nés en Belgique, qu'ils soient de nationalité étrangère ou belge.

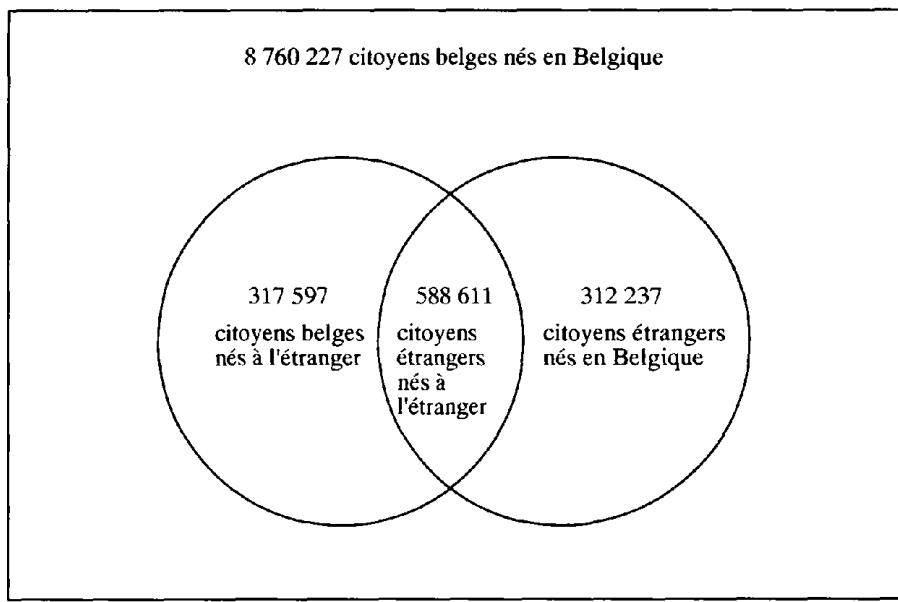
Dans son rapport préliminaire de novembre 1989, le Commissariat Royal à la Politique des Immigrés définissait la population allochtone comme étant composée des personnes ayant une origine socio-culturelle différente reliée à un autre pays d'origine, quelle que soit leur nationalité actuelle. Il s'agit donc d'un groupe très hétérogène composé de personnes immigrées de nationalité étrangère et de leurs enfants qui, de façon simpliste, sont à la fois un peu étranger et un peu national. Il convient donc de développer une autre typologie susceptible de prendre en considération toutes les facettes que recouvre ce concept globalisant et de disposer, par ailleurs, des instruments quantitatifs permettant d'identifier, de dénombrer et de caractériser au mieux les différents «groupes cibles». En d'autres termes, l'identification de ces derniers nécessite de reconsidérer totalement les statistiques existantes.

L'identification de ces groupes cibles devrait être réalisée sur la base d'une combinaison des critères suivants :

- *la nationalité actuelle*, soit dans le cas qui nous concerne, celle portée au recensement de 1991. Le questionnaire du recensement ne demandait pas la nationalité des recensés, ceux-ci devaient vérifier l'exactitude de cette information imprimée sur le questionnaire et provenant du Registre National. En cas de double nationalité, seule la nationalité belge est prise en compte.
- *La nationalité à la naissance* .
- Une information sur *l'origine de l'individu* qui serait en priorité *le pays de naissance ou le pays de résidence habituelle de la mère au moment de la naissance*.
- Une information sur *la durée de résidence dans le pays* qui serait *l'année de l'établissement dans le pays et/ou le lieu ou pays de résidence à une date fixe dans le passé*.

Les statistiques disponibles, notamment par le biais des recensements de la population, ne fournissent qu'une mesure très imparfaite de la population allochtone et ne permettent généralement pas de croiser ces différents critères afin de déterminer les groupes cibles. Le statut juridique de la nationalité ne permet pas de distinguer la population immigrée de la population issue de l'immigration. Néanmoins, le croisement de la variable nationalité au recensement et du lieu de résidence à la naissance — le plus commun dans les publications des recensements de la population — permet d'isoler les personnes de nationalité étrangère nées à l'étranger de celles nées en Belgique (figure 27). Ainsi, parmi les 900.848 personnes de nationalité étrangère au recensement de 1991, 312.237 sont nées en Belgique. Parallèlement, pour 317.597 Belges, le premier lieu de résidence se situe hors du territoire de la Belgique.

Figure 27. Le croisement de la nationalité au recensement de 1991 et du lieu de résidence à la naissance



Le tableau 11 présente, à titre indicatif, l'évolution des effectifs des populations de nationalité belge et étrangère selon qu'elles sont nées en Belgique ou à l'étranger, entre les recensements de 1961 et de 1991. Or, si la proportion d'étrangers nés en Belgique a sensiblement augmenté entre 1970 et 1981 (de 31 % à 37 %), suite notamment au regroupement familial, elle a curieusement diminué entre les deux derniers recensements de la population (de 37 % à 35 %). C'est que, ni la nationalité au recensement, ni la combinaison de cette variable avec le lieu de résidence à la naissance, ne permettent «d'appréhender» la partie de cette population qui est devenue belge par naturalisation. Or, les modifications récentes du code de la nationalité ont eu un impact non négligeable sur l'évolution de l'effectif et de la structure par âge de la population de nationalité étrangère, en faisant «basculer», du jour au lendemain, plusieurs dizaines de milliers de jeunes étrangers du côté des Belges.

Le législateur a voulu faire du «code de la nationalité» un instrument d'intégration en facilitant, pour les populations d'origine étrangère, l'accès à la nationalité belge. Quels furent les effets de cette politique ? L'attribution automatique de la nationalité belge suffit-elle à gommer tous les problèmes auxquelles sont confrontés les jeunes issus de l'immigration ? Or, les statistiques courantes ne sont pas réellement en mesure de cibler la population à laquelle s'adresse cette politique et donc d'évaluer son efficacité. Le croisement de la nationalité portée à la naissance avec celle portée au moment du recensement permet de distinguer parmi les «étrangers de naissance» ceux qui sont devenus Belges par naturalisation de ceux qui sont restés étrangers. Malheureusement, ce croisement ne différencie plus les étrangers immigrés de ceux issus de l'immigration, pas plus qu'il ne permet de cibler les enfants nés, entre 1985 et 1991, d'un mariage mixte, car la «loi Gol» leur attribue automatiquement, dès leur naissance, la nationalité belge.

Tableau 11. Croisement de la nationalité au recensement et du lieu de résidence à la naissance

Lieu de résidence à la naissance	Date des recensements	Nationalité au recensement		
		Belges	Etrangers	Total
Nés en Belgique	1961	8 466 893	139 731	8 606 624
	1970	8 651 151	214 297	8 865 448
	1981	8 651 070	320 339	8 971 409
	1991	8 760 227	312 237	9 072 464
Nés à l'étranger	1961	269 178	313 633	582 811
	1970	258 085	477 513	735 598
	1981	285 438	549 253	834 691
	1991	317 597	588 611	906 208
Total	1961	8 736 071	453 364	9 189 435
	1970	8 909 236	691 810	9 601 046
	1981	8 936 508	869 592	9 806 100
	1991	9 077 824	900 848	9 978 672

Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991.

Toute statistique devrait être étroitement liée à la perception d'un problème et à la mise en œuvre d'une action politique dans le domaine. Poser le problème des populations allochtones n'a rien de bien surprenant, tant il occupe de place dans les discours, les écrits et les esprits. Globalement, ces problèmes sont de natures distinctes. Il y a tout d'abord ceux qui concernent ces populations en raison même de leur statut d'allochtone. Il y a ensuite ceux, d'ordre socio-économique, auxquelles ces populations sont confrontées, compte tenu de leur statut défavorisé. Afin de pouvoir évaluer la

situation de ces populations allochtones, une comparaison de leurs caractéristiques avec celles de la population autochtone est indispensable. Dans ce cadre, l'opération préliminaire consiste à définir des groupes cibles en tenant compte du potentiel statistique disponible. L'étude qui suit compare les caractéristiques des populations de ces différents groupes cibles selon l'âge, le sexe, l'état civil, le niveau d'instruction, le statut d'activité et la profession. Nous tenons à souligner qu'il s'agit ici d'une approche essentiellement descriptive, ayant pour principal objectif de mettre en évidence les différences ou inégalités les plus significatives entre ces différentes populations. Leur explication nécessiterait le recours à d'autres sources de données et à d'autres méthodes d'analyses, que nous n'avons malheureusement pas l'opportunité d'exploiter dans le cadre de ce travail.

2.2. L'IDENTIFICATION DES GROUPES CIBLES

L'identification de ces groupes cibles repose sur la combinaison des quatre critères suivants :

- La nationalité au recensement.
- La nationalité à la naissance.
- Le lieu de résidence à la naissance.
- Le lieu de résidence cinq ans auparavant, soit au 1er mars 1986.

Nous avons construit notre typologie de façon progressive, en considérant comme point de départ l'ensemble de la population de la Belgique (figure 28). La première étape a permis de distinguer la population belge de naissance et la population étrangère de naissance : le critère distinctif est ici la nationalité à la naissance. Ensuite, ces deux populations ont été classées selon leur lieu de résidence à la naissance, soit en Belgique, soit à l'étranger. Nous avons ainsi distingués d'une part, les Belges nés en Belgique et les Belges nés à l'étranger, et d'autre part, les étrangers nés en Belgique et les étrangers nés à l'étranger. Pour ces deux dernières populations, la troisième étape a consisté à appliquer le critère de nationalité au recensement. Quatre nouveaux groupes ont ainsi été définis, selon que les étrangers de naissance nés en Belgique, ou que les étrangers de naissance nés à l'étranger, aient ou non la nationalité belge au recensement. Enfin, pour les étrangers de naissance, nés à l'étranger et étrangers au recensement, nous avons considéré le lieu de résidence cinq ans avant la date du recensement.

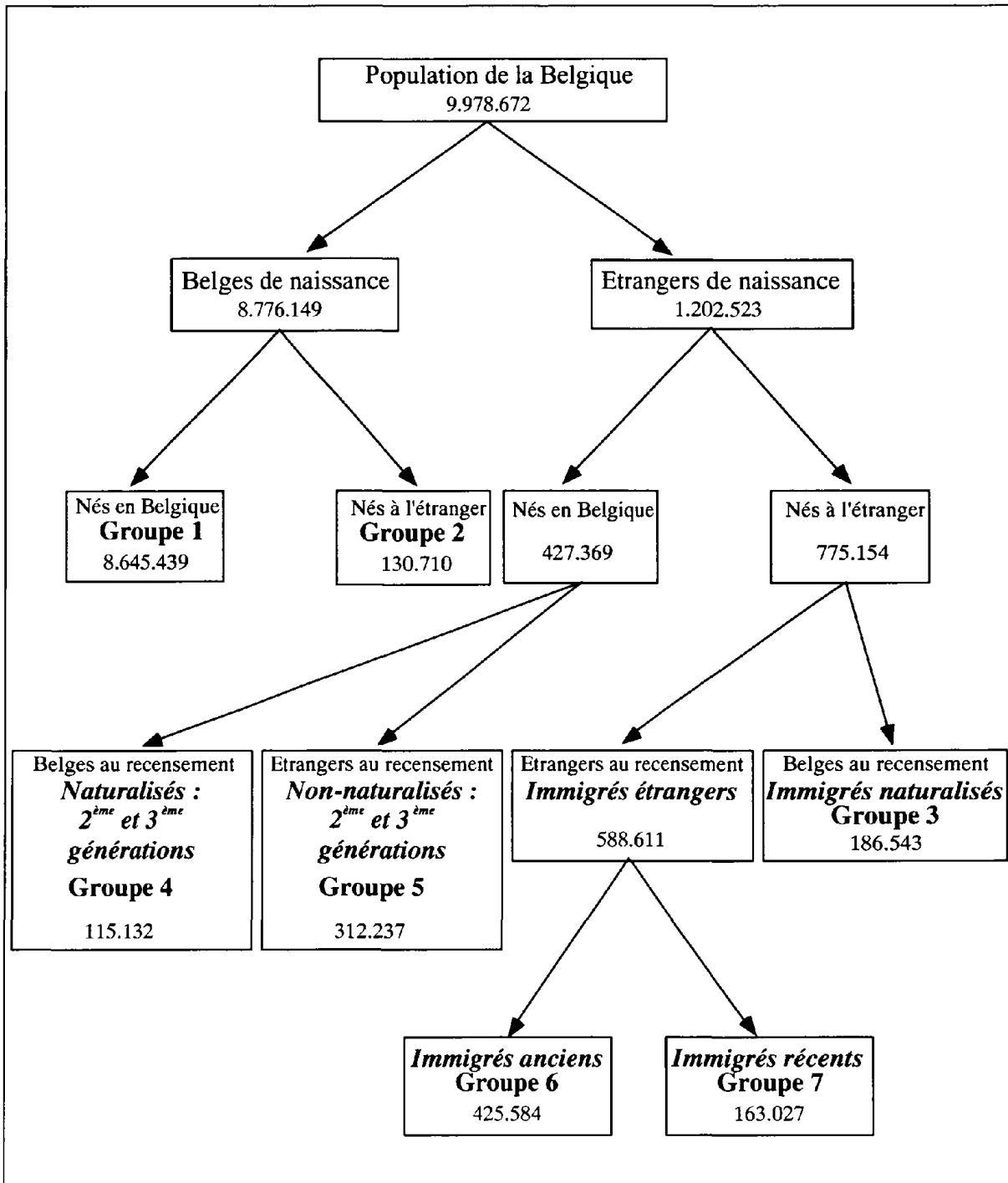
En résumé, sept groupes ont été identifiés :

- Groupe 1 : il s'agit des Belges de naissance, résidant en Belgique à la naissance et Belges au recensement.
- Groupe 2 : il s'agit des Belges de naissance, résidant à l'étranger à la naissance et Belges au recensement. Ce sont les Belges nés à l'étranger.
- Groupe 3 : il s'agit des Etrangers de naissance, résidant à l'étranger à la naissance et Belges au recensement. Ce sont les immigrés naturalisés.
- Groupe 4 : il s'agit des Etrangers de naissance, résidant en Belgique à la naissance et Belges au recensement. Ce sont les naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations.
- Groupe 5 : il s'agit des Etrangers de naissance, résidant en Belgique à la naissance et Etrangers au recensement. Ce sont les non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations.
- Groupe 6 : il s'agit des Etrangers de naissance, résidant à l'étranger à la naissance, Etrangers au recensement et présents dans le pays en 1986. Ce sont les immigrés anciens.
- Groupe 7 : il s'agit des Etrangers de naissance, résidant à l'étranger à la naissance, Etrangers au recensement et absents dans le pays en 1986. Ce sont les immigrés récents.

Pour chacun des groupes 2 à 7, on peut identifier le principal «pays de rattachement» en le définissant, en priorité, comme le pays de la nationalité au recensement. Si ce dernier est la Belgique, le pays de rattachement sera considéré comme le pays de la nationalité à la naissance. Et, s'il s'avère qu'il s'agit

une nouvelle fois de la Belgique, on déterminera le pays de rattachement en fonction du pays de résidence de la mère à la naissance. Les pays ou groupe de pays considérés sont l'Allemagne, la France, les Pays-Bas, le Luxembourg, l'Italie, l'Espagne, les autres pays de l'Union Européenne, les autres pays d'Europe, la Turquie, le Maroc, un groupe composé du Zaïre, du Burundi et du Rwanda, des autres pays de l'O.C.D.E (Australe, Etats-Unis, Japon...), des Réfugiés, et enfin, des autres pays.

Figure 28. L'identification des 7 groupes cibles



Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991

3. LES CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUES DES POPULATIONS ALLOCHTONES SELON LES 7 GROUPES CIBLES DEFINIS.

3.1. LA REPARTITION DES GROUPES CIBLES A L'ECHELLE DE LA BELGIQUE ET DE SES REGIONS

3.1.1. C'EST A BRUXELLES QUE LES POPULATIONS DES DIFFERENTS GROUPES CIBLES SONT LES MIEUX REPRESENTEES

Comment se répartissent ces différents groupes cibles parmi la population de la Belgique et de ses trois régions (tableau 12) ? Les Belges (groupe 1) constituent logiquement, dans tous les cas, le groupe le plus nombreux. Les écarts régionaux sont toutefois importants ; ils sont 93 % en Flandre pour 82 % en Wallonie et 64 % à Bruxelles. Hormis les Belges, les immigrés anciens constituent 4,3 % de la population de la Belgique, suivis par les non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations (3,1 %), les immigrés naturalisés (1,9 %), les immigrés récents (1,6%), les Belges nés à l'étranger (1,3%) et enfin, les naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations (1,2 %). A quelques différences près, on retrouve le même classement dans les trois régions.

Ceux que l'on nomme couramment les «étrangers des 2^{ème} et 3^{ème} générations» (groupes 4 et 5) constituent 11 % de la population bruxelloise, pour 7 % en Wallonie et seulement 2 % en Flandre. De même, on dénombre plus de 19 % d'immigrés anciens et récents dans la Capitale pour un peu plus de 7 % en Wallonie et 3 % en Flandre. Enfin, les personnes ayant acquis la nationalité belge, qu'elles soient immigrées (groupe 3) ou nées en Belgique (groupe 4), sont un peu moins de 5 % à Bruxelles et en Wallonie pour 1,5 % en Flandre. En résumé, en regard de la typologie précédemment définie, Bruxelles est la région où les différents groupes sont proportionnellement les mieux représentés, suivie de la Wallonie et plus loin, de la Flandre.

L'analyse précédente rapporte les effectifs de chaque groupe à la population totale de chaque région, mais ne tient pas compte de l'importance absolue de la population de chacun d'eux à Bruxelles, en Flandre et en Wallonie. Inversons la clé de lecture et examinons à présent comment se répartit chaque groupe dans les trois régions (tableau 13).

3.1.2. LA REPARTITION DE LA POPULATION DE CHAQUE GROUPE CIBLE DANS LES TROIS REGIONS DE LA BELGIQUE

Cette répartition régionale est proposée au tableau 13 pour les différents groupes cibles. Cette analyse pourra être enrichie par le tableau 14 qui croise les groupes cibles avec les principaux pays ou groupe de pays de rattachement. Passons rapidement sur le cas des Belges en constatant que près des deux-tiers d'entre eux résident en Flandre, pour 31 % en Wallonie et 7 % seulement à Bruxelles. Qu'en est-il des autres groupes cibles ?

Tableau 12. La répartition de la population de la Belgique et de ses 3 régions dans les 7 groupes cibles (1991)

Types	Belgique	Bruxelles	Flandre	Wallonie
Belges	8 645 439	607 446	5 363 632	2 674 361
Belges nés à l'étranger	130 710	21 028	58 590	51 092
Immigrés naturalisés	186 543	36 938	64 417	85 188
Naturalisés des 2 ^{ème} et 3 ^{ème} générations	115 132	17 045	23 438	74 649
Non-naturalisés des 2 ^{ème} et 3 ^{ème} générations	312 237	87 987	85 753	138 497
Immigrés anciens	425 584	123 411	114 410	187 763
Immigrés récents	163 027	60 185	58 683	44 159
Total	9 978 672	954 040	5 768 923	3 255 709

Types	Belgique	Bruxelles	Flandre	Wallonie
Belges	86,6%	63,7%	93,0%	82,1%
Belges nés à l'étranger	1,3%	2,2%	1,0%	1,6%
Immigrés naturalisés	1,9%	3,9%	1,1%	2,6%
Naturalisés des 2 ^{ème} et 3 ^{ème} générations	1,2%	1,8%	0,4%	2,3%
Non-naturalisés des 2 ^{ème} et 3 ^{ème} générations	3,1%	9,2%	1,5%	4,3%
Immigrés anciens	4,3%	12,9%	2,0%	5,8%
Immigrés récents	1,6%	6,3%	1,0%	1,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Types	Belgique	Bruxelles	Flandre	Wallonie
Belges	100,0%	7,0%	62,0%	30,9%
Belges nés à l'étranger	100,0%	16,1%	44,8%	39,1%
Immigrés naturalisés	100,0%	19,8%	34,5%	45,7%
Naturalisés des 2 ^{ème} et 3 ^{ème} générations	100,0%	14,8%	20,4%	64,8%
Non-naturalisés des 2 ^{ème} et 3 ^{ème} générations	100,0%	28,2%	27,5%	44,4%
Immigrés anciens	100,0%	29,0%	26,9%	44,1%
Immigrés récents	100,0%	36,9%	36,0%	27,1%
Total	100,0%	9,6%	57,8%	32,6%

Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991.

Tableau 13. La répartition de la population de la Belgique selon les groupes cibles et les pays de rattachement (1991)

Pays de rattachement	Belges	Belges nés à l'étranger	Immigrés naturalisés	Naturalisés : 2 ^{ème} et 3 ^{ème} générations	Non-naturalisés : 2 ^{ème} et 3 ^{ème} générations	Immigrés anciens	Immigrés récents	Total
	1	2	3	4	5	6	7	
Belgique	8645439							8645439
Allemagne		26383	21291	5003	4576	12416	10932	80601
France		30130	40307	17664	20300	51951	21112	181464
Pays-Bas		10798	17254	13300	15521	31024	18748	106645
Luxembourg		2018	2555	1912	2048	1850	748	11131
Italie		1863	18651	38286	107447	122391	10289	298927
Espagne		904	5030	3634	16921	29990	4407	60886
Autres Union Eur.		6509	10572	5230	16245	29218	27126	94900
Autres Europe		2966	26910	15279	2726	6139	6176	60196
Turquie		256	1949	1125	39443	38633	7225	88631
Maroc		980	5821	4390	68313	64287	9497	153288
Zaïre, Burundi, Rwanda		33991	7299	665	2200	4455	6605	55215
Autres O.C.D.E.		1709	1953	394	1558	3078	10483	19175
Réfugiés		26	591	3073	4429	11819	4756	24694
Autres		12177	26360	5177	10510	18333	24923	97480
Total	8645439	130710	186543	115132	312237	425584	163027	9978672

La répartition (%) des pays de rattachement dans chacun des groupes cibles

Pays de rattachement	Belges	Belges nés à l'étranger	Immigrés naturalisés	Naturalisés : 2 ^{ème} et 3 ^{ème} générations	Non-naturalisés : 2 ^{ème} et 3 ^{ème} générations	Immigrés anciens	Immigrés récents	Total
	1	2	3	4	5	6	7	
Belgique	100,0%							86,6%
Allemagne		20,2%	11,4%	4,3%	1,5%	2,9%	6,7%	0,8%
France		23,1%	21,6%	15,3%	6,5%	12,2%	13,0%	1,8%
Pays-Bas		8,3%	9,2%	11,6%	5,0%	7,3%	11,5%	1,1%
Luxembourg		1,5%	1,4%	1,7%	0,7%	0,4%	0,5%	0,1%
Italie		1,4%	10,0%	33,3%	34,4%	28,8%	6,3%	3,0%
Espagne		0,7%	2,7%	3,2%	5,4%	7,0%	2,7%	0,6%
Autres Union Eur.		5,0%	5,7%	4,5%	5,2%	6,9%	16,6%	1,0%
Autres Europe		2,3%	14,4%	13,3%	0,9%	1,4%	3,8%	0,6%
Turquie		0,2%	1,0%	1,0%	12,6%	9,1%	4,4%	0,9%
Maroc		0,7%	3,1%	3,8%	21,9%	15,1%	5,8%	1,5%
Zaïre, Burundi, Rwanda		26,0%	3,9%	0,6%	0,7%	1,0%	4,1%	0,6%
Autres O.C.D.E.		1,3%	1,0%	0,3%	0,5%	0,7%	6,4%	0,2%
Réfugiés		0,0%	0,3%	2,7%	1,4%	2,8%	2,9%	0,2%
Autres		9,3%	14,1%	4,5%	3,4%	4,3%	15,3%	1,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

La répartition (%) des groupes cibles selon les pays de rattachement

Pays de rattachement	Belges	Belges nés à l'étranger	Immigrés naturalisés	Naturalisés : 2 ^{ème} et 3 ^{ème} générations	Non-naturalisés : 2 ^{ème} et 3 ^{ème} générations	Immigrés anciens	Immigrés récents	Total
	1	2	3	4	5	6	7	
Belgique	100,0%							100,0%
Allemagne		32,7%	26,4%	6,2%	5,7%	15,4%	13,6%	100,0%
France		16,6%	22,2%	9,7%	11,2%	28,6%	11,6%	100,0%
Pays-Bas		10,1%	16,2%	12,5%	14,6%	29,1%	17,6%	100,0%
Luxembourg		18,1%	23,0%	17,2%	18,4%	16,6%	6,7%	100,0%
Italie		0,6%	6,2%	12,8%	35,9%	40,9%	3,4%	100,0%
Espagne		1,5%	8,3%	6,0%	27,8%	49,3%	7,2%	100,0%
Autres Union Eur.		6,9%	11,1%	5,5%	17,1%	30,8%	28,6%	100,0%
Autres Europe		4,9%	44,7%	25,4%	4,5%	10,2%	10,3%	100,0%
Turquie		0,3%	2,2%	1,3%	44,5%	43,6%	8,2%	100,0%
Maroc		0,6%	3,8%	2,9%	44,6%	41,9%	6,2%	100,0%
Zaïre, Burundi, Rwanda		61,6%	13,2%	1,2%	4,0%	8,1%	12,0%	100,0%
Autres O.C.D.E.		8,9%	10,2%	2,1%	8,1%	16,1%	54,7%	100,0%
Réfugiés		0,1%	2,4%	12,4%	17,9%	47,9%	19,3%	100,0%
Autres		12,5%	27,0%	5,3%	10,8%	18,8%	25,6%	100,0%
Total	86,6%	1,3%	1,9%	1,2%	3,1%	4,3%	1,6%	100,0%

Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991.

Tableau 13 (suite). La répartition de la population de Bruxelles selon les groupes cibles et les pays de rattachement (1991)

Pays de rattachement	Belges	Belges nés à l'étranger	Immigrés naturalisés	Naturalisés : 2 ^{ème} et 3 ^{ème} générations	Non-naturalisés : 2 ^{ème} et 3 ^{ème} générations	Immigrés anciens	Immigrés récents	Total
	1	2	3	4	5	6	7	
Belgique	607446							607446
Allemagne		2127	2180	354	592	1543	2784	9580
France		4157	6348	2757	5517	12712	8513	40004
Pays-Bas		648	920	1119	1105	1855	1569	7216
Luxembourg		429	799	329	521	669	371	3118
Italie		250	1724	2474	11186	16027	4435	36096
Espagne		241	1312	856	7761	14438	3168	27776
Autres Union Eur.		1118	2701	1455	6435	12123	13606	37438
Autres Europe		704	6578	1822	998	2015	2009	14126
Turquie		141	921	354	9568	9873	1741	22598
Maroc		362	3022	2522	37300	35138	4970	83314
Zaïre, Burundi, Rwanda		8116	2578	271	1344	2568	2765	17642
Autres O.C.D.E.		290	396	87	351	1142	3357	5623
Réfugiés		3	252	1233	2051	6050	2156	11745
Autres		2442	7207	1412	3258	7258	8741	30318
Total	607446	21028	36938	17045	87987	123411	60185	954040

La répartition (%) des pays de rattachement dans chacun des groupes cibles

Pays de rattachement	Belges	Belges nés à l'étranger	Immigrés naturalisés	Naturalisés : 2 ^{ème} et 3 ^{ème} générations	Non-naturalisés : 2 ^{ème} et 3 ^{ème} générations	Immigrés anciens	Immigrés récents	Total
	1	2	3	4	5	6	7	
Belgique	100,0%							63,7%
Allemagne		10,1%	5,9%	2,1%	0,7%	1,3%	4,6%	1,0%
France		19,8%	17,2%	16,2%	6,3%	10,3%	14,1%	4,2%
Pays-Bas		3,1%	2,5%	6,6%	1,3%	1,5%	2,6%	0,8%
Luxembourg		2,0%	2,2%	1,9%	0,6%	0,5%	0,6%	0,3%
Italie		1,2%	4,7%	14,5%	12,7%	13,0%	7,4%	3,8%
Espagne		1,1%	3,6%	5,0%	8,8%	11,7%	5,3%	2,9%
Autres Union Eur.		5,3%	7,3%	8,5%	7,3%	9,8%	22,6%	3,9%
Autres Europe		3,3%	17,8%	10,7%	1,1%	1,6%	3,3%	1,5%
Turquie		0,7%	2,5%	2,1%	10,9%	8,0%	2,9%	2,4%
Maroc		1,7%	8,2%	14,8%	42,4%	28,5%	8,3%	8,7%
Zaïre, Burundi, Rwanda		38,6%	7,0%	1,6%	1,5%	2,1%	4,6%	1,8%
Autres O.C.D.E.		1,4%	1,1%	0,5%	0,4%	0,9%	5,6%	0,6%
Réfugiés		0,0%	0,7%	7,2%	2,3%	4,9%	3,6%	1,2%
Autres		11,6%	19,5%	8,3%	3,7%	5,9%	14,5%	3,2%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

La répartition (%) des groupes cibles selon les pays de rattachement

Pays de rattachement	Belges	Belges nés à l'étranger	Immigrés naturalisés	Naturalisés : 2 ^{ème} et 3 ^{ème} générations	Non-naturalisés : 2 ^{ème} et 3 ^{ème} générations	Immigrés anciens	Immigrés récents	Total
	1	2	3	4	5	6	7	
Belgique	100,0%							100,0%
Allemagne		22,2%	22,8%	3,7%	6,2%	16,1%	29,1%	100,0%
France		10,4%	15,9%	6,9%	13,8%	31,8%	21,3%	100,0%
Pays-Bas		9,0%	12,7%	15,5%	15,3%	25,7%	21,7%	100,0%
Luxembourg		13,8%	25,6%	10,6%	16,7%	21,5%	11,9%	100,0%
Italie		0,7%	4,8%	6,9%	31,0%	44,4%	12,3%	100,0%
Espagne		0,9%	4,7%	3,1%	27,9%	52,0%	11,4%	100,0%
Autres Union Eur.		3,0%	7,2%	3,9%	17,2%	32,4%	36,3%	100,0%
Autres Europe		5,0%	46,6%	12,9%	7,1%	14,3%	14,2%	100,0%
Turquie		0,6%	4,1%	1,6%	42,3%	43,7%	7,7%	100,0%
Maroc		0,4%	3,6%	3,0%	44,8%	42,2%	6,0%	100,0%
Zaïre, Burundi, Rwanda		46,0%	14,6%	1,5%	7,6%	14,6%	15,7%	100,0%
Autres O.C.D.E.		5,2%	7,0%	1,5%	6,2%	20,3%	59,7%	100,0%
Réfugiés		0,0%	2,1%	10,5%	17,5%	51,5%	18,4%	100,0%
Autres		8,1%	23,8%	4,7%	10,7%	23,9%	28,8%	100,0%
Total	63,7%	2,2%	3,9%	1,8%	9,2%	12,9%	6,3%	100,0%

Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991

Tableau 13 (suite). La répartition de la population de la Flandre selon les groupes cibles et les pays de rattachement (1991)

Pays de rattachement	Belges	Belges nés à l'étranger	Immigrés naturalisés	Naturalisés : 2 ^{ème} et 3 ^{ème} générations	Non-naturalisés : 2 ^{ème} et 3 ^{ème} générations	Immigrés anciens	Immigrés récents	Total
	1	2	3	4	5	6	7	
Belgique	5363632							5363632
Allemagne		13990	10473	1100	1744	4459	3737	35503
France		11938	8849	1562	2958	8325	3317	36949
Pays-Bas		8954	13951	8781	12461	26351	15966	86464
Luxembourg		327	347	139	284	290	110	1497
Italie		290	2177	3390	13035	12139	1789	32820
Espagne		315	1279	621	3375	5598	718	11906
Autres Union Eur.		4067	4577	1666	5086	8963	8668	33027
Autres Europe		1230	8673	3161	504	1277	2539	17384
Turquie		62	564	432	20293	18872	3515	43738
Maroc		272	1177	728	21211	18895	2622	44905
Zaire, Burundi, Rwanda		10587	1570	92	293	544	1213	14299
Autres O.C.D.E.		1074	1032	109	654	1094	3059	7022
Réfugiés		4	105	307	977	2012	1416	4821
Autres		5480	9643	1350	2878	5591	10014	34956
Total	5363632	58590	64417	23438	85753	114410	58683	5768923

La répartition (%) des pays de rattachement dans chacun des groupes cibles

Pays de rattachement	Belges	Belges nés à l'étranger	Immigrés naturalisés	Naturalisés : 2 ^{ème} et 3 ^{ème} générations	Non-naturalisés : 2 ^{ème} et 3 ^{ème} générations	Immigrés anciens	Immigrés récents	Total
	1	2	3	4	5	6	7	
Belgique	100,0%							93,0%
Allemagne		23,9%	16,3%	4,7%	2,0%	3,9%	6,4%	0,6%
France		20,4%	13,7%	6,7%	3,4%	7,3%	5,7%	0,6%
Pays-Bas		15,3%	21,7%	37,5%	14,5%	23,0%	27,2%	1,5%
Luxembourg		0,6%	0,5%	0,6%	0,3%	0,3%	0,2%	0,0%
Italie		0,5%	3,4%	14,5%	15,2%	10,6%	3,0%	0,6%
Espagne		0,5%	2,0%	2,6%	3,9%	4,9%	1,2%	0,2%
Autres Union Eur.		6,9%	7,1%	7,1%	5,9%	7,8%	14,8%	0,6%
Autres Europe		2,1%	13,5%	13,5%	0,6%	1,1%	4,3%	0,3%
Turquie		0,1%	0,9%	1,8%	23,7%	16,5%	6,0%	0,8%
Maroc		0,5%	1,8%	3,1%	24,7%	16,5%	4,5%	0,8%
Zaire, Burundi, Rwanda		18,1%	2,4%	0,4%	0,3%	0,5%	2,1%	0,2%
Autres O.C.D.E.		1,8%	1,6%	0,5%	0,8%	1,0%	5,2%	0,1%
Réfugiés		0,0%	0,2%	1,3%	1,1%	1,8%	2,4%	0,1%
Autres		9,4%	15,0%	5,8%	3,4%	4,9%	17,1%	0,6%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

La répartition (%) des groupes cibles selon les pays de rattachement

Pays de rattachement	Belges	Belges nés à l'étranger	Immigrés naturalisés	Naturalisés : 2 ^{ème} et 3 ^{ème} générations	Non-naturalisés : 2 ^{ème} et 3 ^{ème} générations	Immigrés anciens	Immigrés récents	Total
	1	2	3	4	5	6	7	
Belgique	100,0%							100,0%
Allemagne		39,4%	29,5%	3,1%	4,9%	12,6%	10,5%	100,0%
France		32,3%	23,9%	4,2%	8,0%	22,5%	9,0%	100,0%
Pays-Bas		10,4%	16,1%	10,2%	14,4%	30,5%	18,5%	100,0%
Luxembourg		21,8%	23,2%	9,3%	19,0%	19,4%	7,3%	100,0%
Italie		0,9%	6,6%	10,3%	39,7%	37,0%	5,5%	100,0%
Espagne		2,6%	10,7%	5,2%	28,3%	47,0%	6,0%	100,0%
Autres Union Eur.		12,3%	13,9%	5,0%	15,4%	27,1%	26,2%	100,0%
Autres Europe		7,1%	49,9%	18,2%	2,9%	7,3%	14,6%	100,0%
Turquie		0,1%	1,3%	1,0%	46,4%	43,1%	8,0%	100,0%
Maroc		0,6%	2,6%	1,6%	47,2%	42,1%	5,8%	100,0%
Zaire, Burundi, Rwanda		74,0%	11,0%	0,6%	2,0%	3,8%	8,5%	100,0%
Autres O.C.D.E.		15,3%	14,7%	1,6%	9,3%	15,6%	43,6%	100,0%
Réfugiés		0,1%	2,2%	6,4%	20,3%	41,7%	29,4%	100,0%
Autres		15,7%	27,6%	3,9%	8,2%	16,0%	28,6%	100,0%
Total	93,0%	1,0%	1,1%	0,4%	1,5%	2,0%	1,0%	100,0%

Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991.

Tableau 13 (suite). La répartition de la population de la Wallonie selon les groupes cibles et les pays de rattachement (1991)

Pays de rattachement	Belges	Belges nés à l'étranger	Immigrés naturalisés	Naturalisés : 2 ^{ème} et 3 ^{ème} générations	Non-naturalisés : 2 ^{ème} et 3 ^{ème} générations	Immigrés anciens	Immigrés récents	Total
	1	2	3	4	5	6	7	
Belgique	2674361							2674361
Allemagne		10266	8638	3549	2240	6414	4411	35518
France		14035	25110	13345	11825	30914	9282	104511
Pays-Bas		1196	2383	3400	1955	2818	1213	12965
Luxembourg		1262	1409	1444	1243	891	267	6516
Italie		1323	14750	32422	83226	94225	4065	230011
Espagne		348	2439	2157	5785	9954	521	21204
Autres Union Eur.		1324	3294	2109	4724	8132	4852	24435
Autres Europe		1032	11659	10296	1224	2847	1628	28686
Turquie		53	464	339	9582	9888	1969	22295
Maroc		346	1622	1140	9802	10254	1905	25069
Zaire, Burundi, Rwanda		15288	3151	302	563	1343	2627	23274
Autres O.C.D.E.		345	525	198	553	842	4067	6530
Réfugiés		19	234	1533	1401	3757	1184	8128
Autres		4255	9510	2415	4374	5484	6168	32206
Total	2674361	51092	85188	74649	138497	187763	44159	3255709

La répartition (%) des pays de rattachement dans chacun des groupes cibles

Pays de rattachement	Belges	Belges nés à l'étranger	Immigrés naturalisés	Naturalisés : 2 ^{ème} et 3 ^{ème} générations	Non-naturalisés : 2 ^{ème} et 3 ^{ème} générations	Immigrés anciens	Immigrés récents	Total
	1	2	3	4	5	6	7	
Belgique	100,0%							82,1%
Allemagne		20,1%	10,1%	4,8%	1,6%	3,4%	10,0%	1,1%
France		27,5%	29,5%	17,9%	8,5%	16,5%	21,0%	3,2%
Pays-Bas		2,3%	2,8%	4,6%	1,4%	1,5%	2,7%	0,4%
Luxembourg		2,5%	1,7%	1,9%	0,9%	0,5%	0,6%	0,2%
Italie		2,6%	17,3%	43,4%	60,1%	50,2%	9,2%	7,1%
Espagne		0,7%	2,9%	2,9%	4,2%	5,3%	1,2%	0,7%
Autres Union Eur.		2,6%	3,9%	2,8%	3,4%	4,3%	11,0%	0,8%
Autres Europe		2,0%	13,7%	13,8%	0,9%	1,5%	3,7%	0,9%
Turquie		0,1%	0,5%	0,5%	6,9%	5,3%	4,5%	0,7%
Maroc		0,7%	1,9%	1,5%	7,1%	5,5%	4,3%	0,8%
Zaire, Burundi, Rwanda		29,9%	3,7%	0,4%	0,4%	0,7%	5,9%	0,7%
Autres O.C.D.E.		0,7%	0,6%	0,3%	0,4%	0,4%	9,2%	0,2%
Réfugiés		0,0%	0,3%	2,1%	1,0%	2,0%	2,7%	0,2%
Autres		8,3%	11,2%	3,2%	3,2%	2,9%	14,0%	1,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

La répartition (%) des groupes cibles selon les pays de rattachement

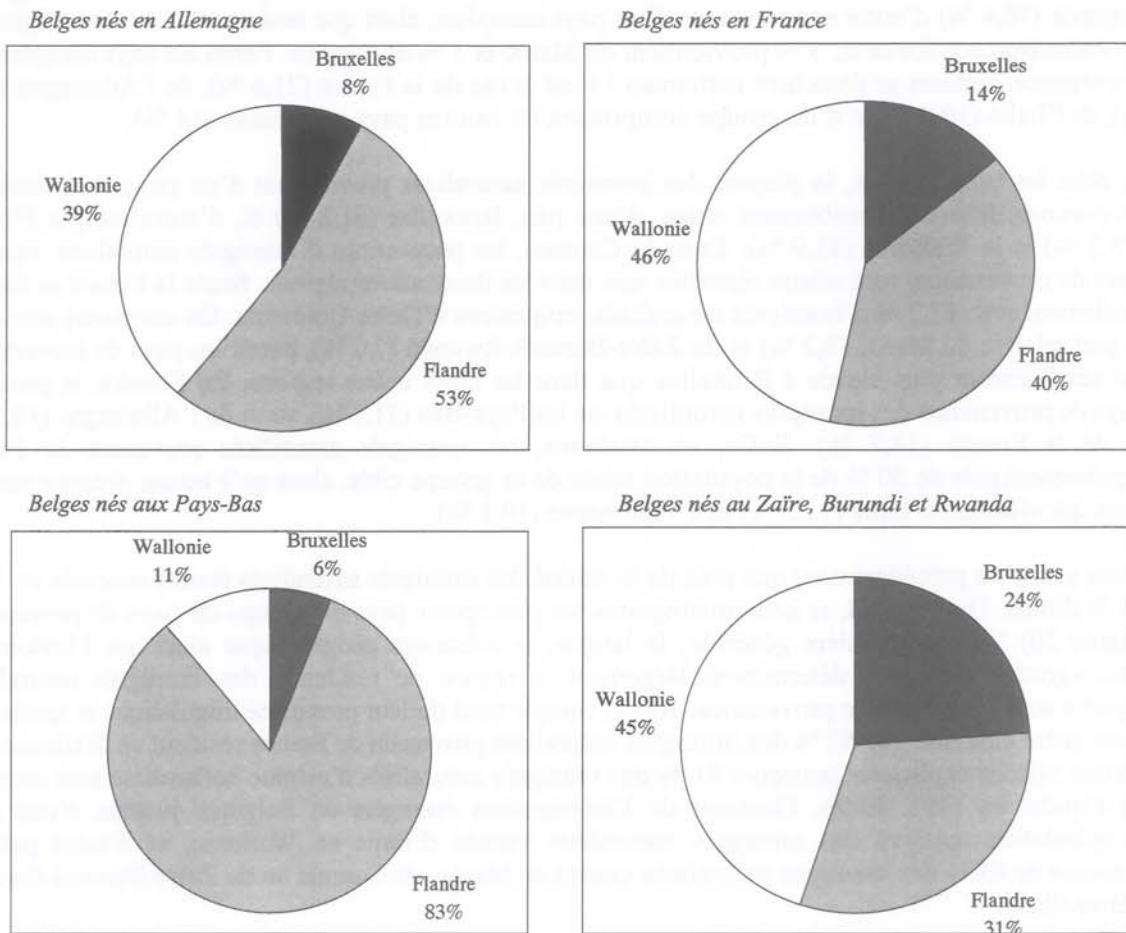
Pays de rattachement	Belges	Belges nés à l'étranger	Immigrés naturalisés	Naturalisés : 2 ^{ème} et 3 ^{ème} générations	Non-naturalisés : 2 ^{ème} et 3 ^{ème} générations	Immigrés anciens	Immigrés récents	Total
	1	2	3	4	5	6	7	
Belgique	100,0%							100,0%
Allemagne		28,9%	24,3%	10,0%	6,3%	18,1%	12,4%	100,0%
France		13,4%	24,0%	12,8%	11,3%	29,6%	8,9%	100,0%
Pays-Bas		9,2%	18,4%	26,2%	15,1%	21,7%	9,4%	100,0%
Luxembourg		19,4%	21,6%	22,2%	19,1%	13,7%	4,1%	100,0%
Italie		0,6%	6,4%	14,1%	36,2%	41,0%	1,8%	100,0%
Espagne		1,6%	11,5%	10,2%	27,3%	46,9%	2,5%	100,0%
Autres Union Eur.		5,4%	13,5%	8,6%	19,3%	33,3%	19,9%	100,0%
Autres Europe		3,6%	40,6%	35,9%	4,3%	9,9%	5,7%	100,0%
Turquie		0,2%	2,1%	1,5%	43,0%	44,4%	8,8%	100,0%
Maroc		1,4%	6,5%	4,5%	39,1%	40,9%	7,6%	100,0%
Zaire, Burundi, Rwanda		65,7%	13,5%	1,3%	2,4%	5,8%	11,3%	100,0%
Autres O.C.D.E.		5,3%	8,0%	3,0%	8,5%	12,9%	62,3%	100,0%
Réfugiés		0,2%	2,9%	18,9%	17,2%	46,2%	14,6%	100,0%
Autres		13,2%	29,5%	7,5%	13,6%	17,0%	19,2%	100,0%
Total	82,1%	1,6%	2,6%	2,3%	4,3%	5,8%	1,4%	100,0%

Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991.

3.1.2.1. La plupart des Belges nés à l'étranger sont nés dans un pays limitrophe ou au Zaïre, au Burundi et au Rwanda

Plus de la moitié des Belges nés à l'étranger sont nés dans un pays limitrophes, principalement en France (23 %) et en Allemagne¹ (20 %). Compte tenu du passé colonial de la Belgique et des liens privilégiés qu'elle a continués d'entretenir avec le Zaïre, le Burundi et le Rwanda, ces pays constituent la région de naissance privilégiée des Belges (26 %), en dehors du vieux continent. C'est la Flandre qui abrite le contingent le plus important de Belges nés à l'étranger : 45 % y résident pour 39 % en Wallonie et 16 % à Bruxelles.

Figure 29. La répartition régionale des Belges nés en Allemagne, en France, aux Pays-Bas et au Zaïre, Burundi et Rwanda



Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991

Parmi les Belges nés à l'étranger et résidant à Bruxelles, 10 % sont nés en Allemagne, 20 % en France et près de 39 % au Zaïre, Burundi et Rwanda. En Flandre, les proportions placent en tête l'Allemagne (24 %), la France (20 %), le Zaïre, Burundi et Rwanda (18 %) et les Pays-Bas (15 %). Enfin, en Wallonie, le classement est identique à celui de Bruxelles, mais avec des proportions différentes : 30 % sont nés au Zaïre, Burundi et Rwanda, 28 % en France et 20 % en Allemagne.

Où résident ces Belges nés à l'étranger ? Attardons-nous uniquement aux cas des principaux pays de naissance (figure 29). Plus de la moitié des Belges nés en Allemagne et recensés en Belgique en 1991

1 Il s'agit essentiellement d'un effet de l'installation des militaires belges en Allemagne, après la Seconde Guerre mondiale.

résident en Flandre, pour 39 % en Wallonie et seulement 8 % à Bruxelles. La Flandre est également — proximité spatiale et linguistique oblige — la région de résidence privilégiée des Belges nés aux Pays-Bas, alors que pour les mêmes raisons, mais dans des proportions plus partagées, près de la moitié des Belges nés en France ont élu domicile en Wallonie. Enfin, la répartition régionale des Belges nés au Zaïre, Burundi et Rwanda est un peu mieux équilibrée, même si on observe une sensible prépondérance de la Wallonie.

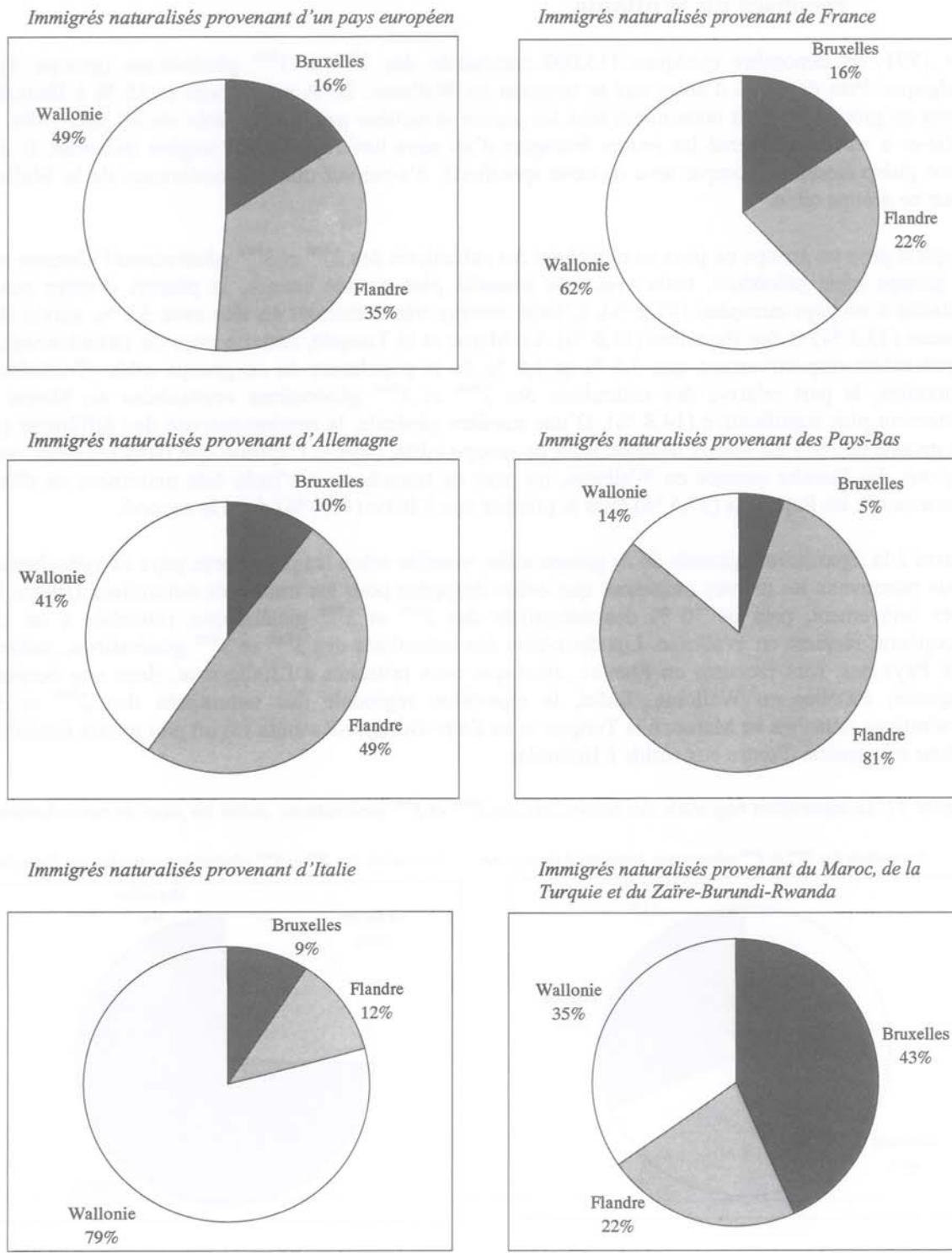
3.1.2.2. Plus de 75 % des immigrés naturalisés proviennent d'un pays d'Europe et un peu moins de la moitié d'entre eux résident en Wallonie

Parmi les 186.500 immigrés naturalisés (groupe 3), recensés en Belgique en 1991, 46 % résident en Wallonie, 35 % en Flandre et un peu moins de 20 % à Bruxelles. D'où proviennent-ils ? La grande majorité (76,4 %) d'entre eux viennent d'un pays européen, alors que seulement 4 % sont originaires du Zaïre-Burundi-Rwanda, 3 % proviennent du Maroc et 1 % de Turquie. Parmi les pays européens de provenance, certains se détachent nettement : c'est le cas de la France (21,6 %), de l'Allemagne (11,4 %), de l'Italie (10,0 %) et d'un groupe comprenant les «autres pays européens» (14 %).

Si dans les trois régions, la plupart des immigrés naturalisés proviennent d'un pays européens, les proportions diffèrent sensiblement entre, d'une part, Bruxelles (61,2 %) et, d'autre part, la Flandre (78,2 %) et la Wallonie (81,9 %). Dans la Capitale, les proportions d'immigrés naturalisés, selon le pays de provenance, sont mieux réparties que dans les deux autres régions. Seule la France se dégage réellement avec 17,2 % d'immigrés naturalisés, originaires d'Outre-Quiévrain. On constatera aussi que la part relative du Maroc (8,2 %) et du Zaïre-Burundi-Rwanda (7,0 %), parmi les pays de provenance, est sensiblement plus élevée à Bruxelles que dans les deux autres régions. En Flandre, le principal pays de provenance des immigrés naturalisés est les Pays-Bas (21,7 %), suivi de l'Allemagne (16,3 %) et de la France (13,7 %). Enfin, en Wallonie, les immigrés naturalisés provenant de France représentent près de 30 % de la population totale de ce groupe cible, alors qu'à bonne distance suivent ceux qui viennent d'Italie (17,3 %) et d'Allemagne (10,1 %).

Nous avons vu précédemment que près de la moitié des immigrés naturalisés étaient recensés en 1991 en Wallonie. Qu'en est-il, si nous distinguons les principaux pays ou groupe de pays de provenance (figure 30) ? D'une manière générale, la langue, le voisinage géographique ainsi que l'histoire de l'immigration étrangère déterminent largement la région de résidence des immigrés naturalisés, répartis selon leur pays de provenance. Ainsi, compte tenu de leur proximité linguistique et spatiale, il n'est guère étonnant que 62 % des immigrés naturalisés provenant de France résident en Wallonie. Les mêmes raisons expliquent pourquoi 81 % des immigrés naturalisés d'origine hollandaise sont recensés en Flandre en 1991. Enfin, l'histoire de l'immigration étrangère en Belgique justifie, d'une part, l'implantation massive des immigrés naturalisés venant d'Italie en Wallonie, et d'autre part, la présence de 43 % des immigrés naturalisés venant du Maroc, de Turquie ou du Zaïre-Burundi-Rwanda à Bruxelles.

Figure 30. La répartition régionale des immigrés naturalisés provenant de quelques pays ou groupe de pays



Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991

3.1.2.3. Près des deux-tiers des naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations sont recensés en Wallonie

En 1991, on dénombre quelques 115.000 naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations (groupe 4) en Belgique. Près de 65 % d'entre eux se trouvent en Wallonie, 20 % en Flandre et 15 % à Bruxelles. Dans ce groupe figurent notamment tous les jeunes «touchés» par la «loi Gol» du 28 juin 1984. Or, celle-ci a surtout concerné les jeunes étrangers d'un pays limitrophe ou d'origine italienne. Il n'est donc guère étonnant, compte tenu de cette spécificité, d'observer une prépondérance de la Wallonie pour ce groupe cible.

A quels pays ou groupe de pays se rattachent ces naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations? Comme pour le groupe cible précédent, mais avec une intensité plus grande encore, la plupart d'entre eux se rattachent à un pays européen (87,2 %). L'Italie émerge très nettement en tête avec 33 %, suivie de la France (15,3 %) et des Pays-Bas (11,6 %). Le Maroc et la Turquie, comme pays de rattachement, ne représentent respectivement que 3,8 % et 1,0 % de la population de ce groupe cible. Toutefois, à Bruxelles, la part relative des naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations «rattachés» au Maroc est nettement plus significative (14,8 %). D'une manière générale, la représentativité des différents pays ou groupe de pays est mieux assurée, pour ce groupe cible, dans la Capitale que dans les deux autres régions. En Flandre comme en Wallonie, un pays de rattachement s'isole très nettement en tête du classement : les Pays-Bas (37,5 %) dans le premier cas, l'Italie (43,4 %) dans le second.

Quant à la répartition régionale de ce groupe cible, ventilée selon les principaux pays de rattachement, nous retrouvons les mêmes tendances que celles dégagées pour les immigrés naturalisés (figure 31). Très brièvement, près de 70 % des naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations, rattachés à un pays européen, résident en Wallonie. Les deux-tiers des naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations, rattachés aux Pays-Bas, sont recensés en Flandre, alors que ceux rattachés à l'Italie sont, dans une écrasante majorité, installés en Wallonie. Enfin, la répartition régionale des naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations rattachés au Maroc, à la Turquie et au Zaïre-Burundi-Rwanda est un peu mieux équilibrée, même si la moitié d'entre eux réside à Bruxelles.

Figure 31. La répartition régionale des naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations, selon les pays de rattachement

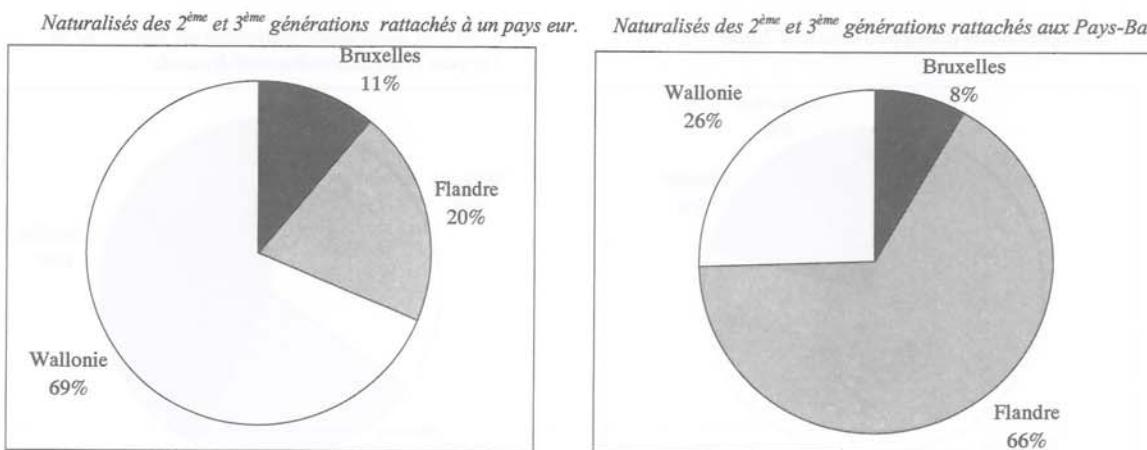
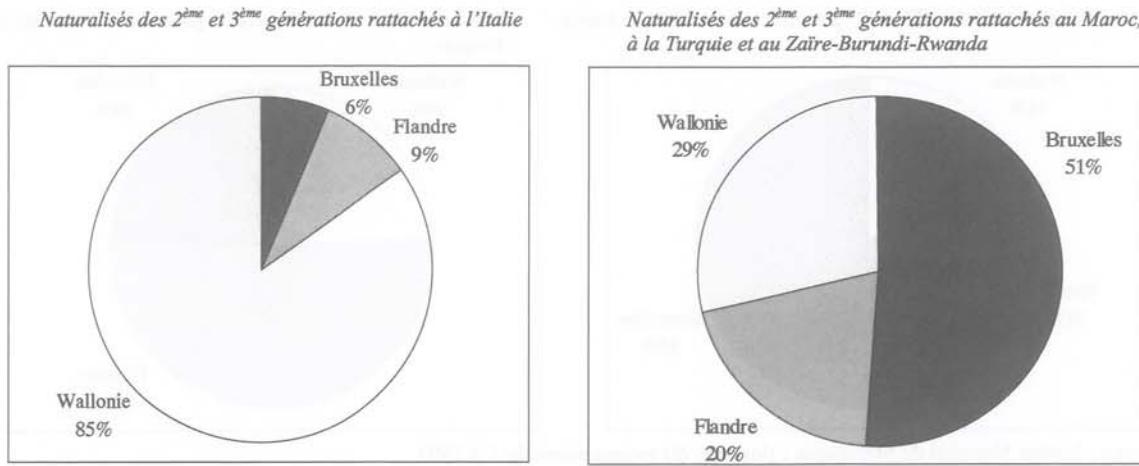


Figure 31 (suite). La répartition régionale des naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations, selon les pays de rattachement



Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991

3.1.2.4. Une nette prédominance de l'Italie, du Maroc et de la Turquie parmi les pays de rattachement des naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations

On dénombre 44,3 % des non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations — les étrangers nés en Belgique et non naturalisés (groupe 5) — en Wallonie, 28,2 % à Bruxelles et 27,5 % en Flandre. A l'échelle du pays, l'Italie (34,4 %) arrive largement en tête comme pays de rattachement, suivi du Maroc (21,9 %) et de la Turquie (12,6 %). Les tendances régionales ne se conforment pas à ce classement. Ainsi, à Bruxelles, le principal pays de rattachement des non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations est le Maroc (42,4 %), suivi de l'Italie (12,7 %), de la Turquie (10,9 %) et de l'Espagne (8,8 %). En Flandre, la Turquie (23,7 %) et le Maroc (24,7 %) se disputent la tête du classement, suivis à bonne distance de l'Italie (15,2 %) et des Pays-Bas (14,5 %). Enfin, en Wallonie, 60 % des non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations se rattachent à l'Italie, 8,5 % à la France et 7 % au Maroc comme à la Turquie. En distinguant les principaux pays de rattachement, où résident les non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations (figure 32) ? Ceux qui sont rattachés à la France et à l'Italie se trouvent en grande majorité en Wallonie. Si nous retenons le Maroc, comme pays de rattachement, plus de la moitié des Non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations sont recensés dans la Capitale et près d'un tiers en Flandre, alors qu'on n'en dénombre que 14 % en Wallonie. Enfin, un peu plus de la moitié des non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations rattachés à la Turquie réside en Flandre, alors qu'ils sont 24 % à Bruxelles comme en Wallonie.

Figure 32. La répartition régionale des non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations, selon les pays de rattachement

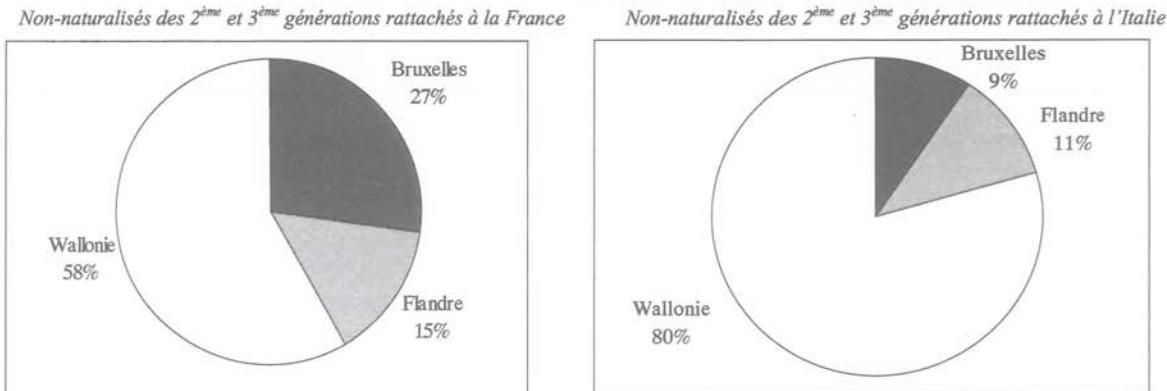
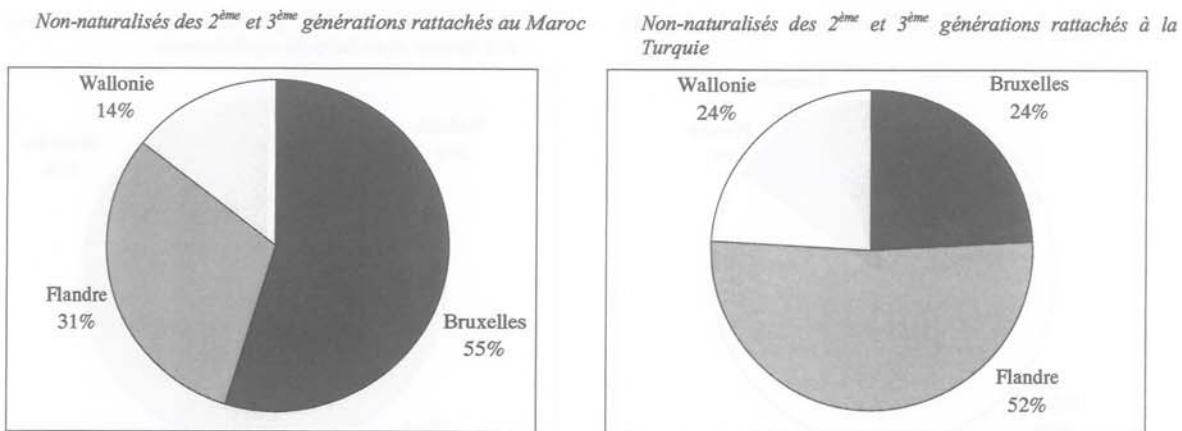


Figure 32 (suite). La répartition régionale des non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations, selon les pays de rattachement



Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991

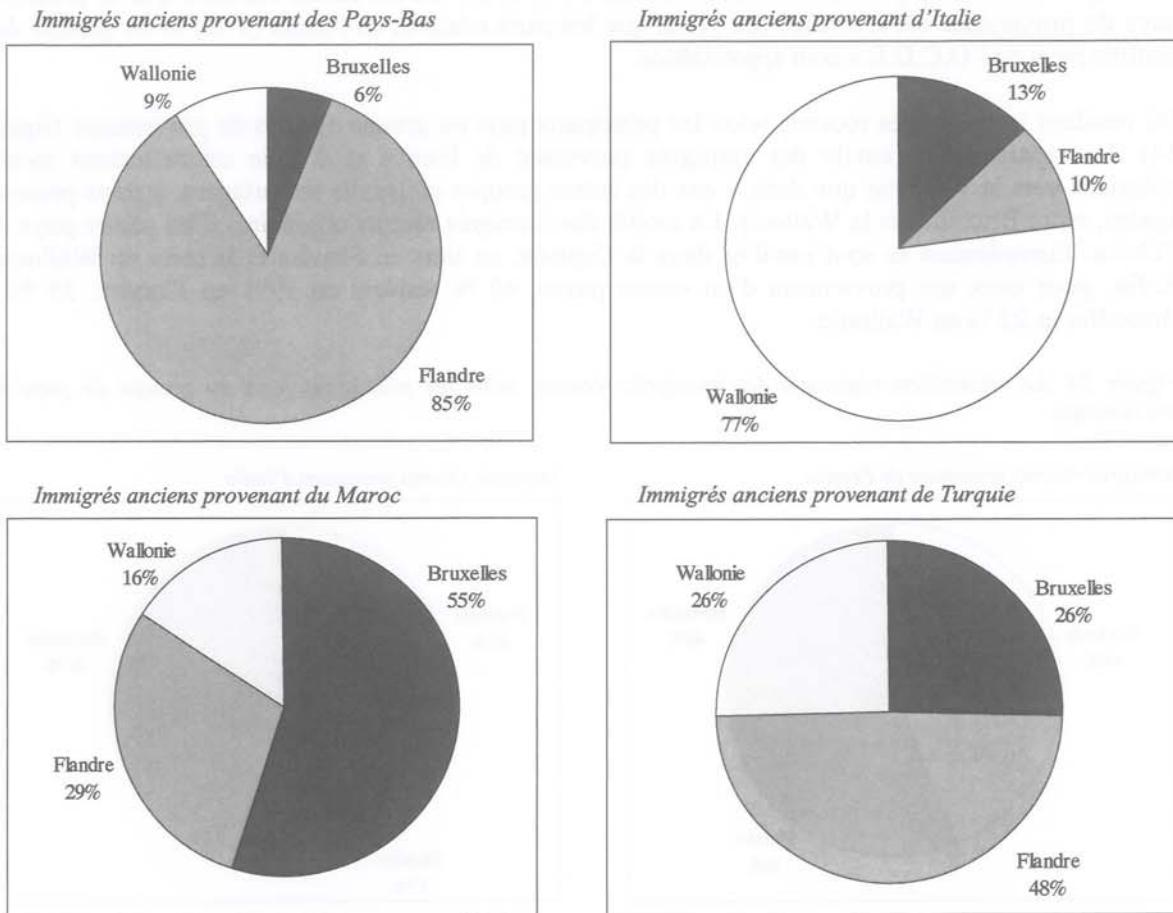
3.1.2.5. Les immigrés anciens proviennent essentiellement d'Italie, de France, du Maroc et de Turquie

Parmi les immigrés anciens (groupe 6), arrivés en Belgique avant 1986, 44 % résident en Wallonie, 29 % à Bruxelles et 27 % en Flandre. Il n'est guère étonnant de retrouver dans ce groupe cible les principales nationalités ayant alimenté les courants d'immigration vers la Belgique, depuis la Seconde Guerre mondiale. Les immigrés d'origine italienne constituent presque 30 % de la population de ce groupe cible. Un peu plus de 15 % provient du Maroc, 12 % de France et 9 % de Turquie. Les immigrés anciens provenant d'Espagne et des Pays-Bas sont également bien représentés, à raison, respectivement, de 7 % et de 7,3 %.

La répartition des immigrés anciens, selon le pays de provenance, présente un certain nombre de spécificités régionales. Ainsi, à Bruxelles, 29 % de ces immigrés sont d'origine marocaine, pour 13 % d'origine italienne, 12 % d'origine espagnole, 10 % d'origine française et 8 % d'origine turque. En Flandre, les immigrés provenant des Pays-Bas représentent 23 % de la population de ce groupe, alors que les Turcs et les Marocains en constituent, dans les deux cas, quelques 17 %. En Wallonie, conformément à son «passé migratoire», la moitié des immigrés anciens sont d'origine italienne. Aucun des autres pays de provenance, que nous avons distingués, n'émerge réellement au sud du pays.

Quant à la répartition régionale des immigrés anciens provenant d'Italie, du Maroc ou de Turquie, elle est presque strictement conforme à celle qui caractérise, pour les mêmes pays, les non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations (figure 33). Quoi de plus normal, puisque nous retrouvons parmi ces derniers une grande majorité d'enfants d'immigrés anciens.

Figure 33. La répartition régionale des immigrés anciens, selon les principaux pays de provenance



Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991

3.1.2.6. La répartition des immigrés nouveaux, selon le pays de provenance est plus diversifiée

Abordons enfin le cas des immigrés récents (groupe 7), présents en Belgique depuis 1986. Contrairement aux autres groupes cibles, la Wallonie ne constitue pas, pour les immigrés récents, la principale région de résidence. Elle n'en abrite que 27 %, pour 36 % à la Flandre et 37 % à Bruxelles. La répartition de ce groupe cible, selon le pays de provenance, est plus diversifiée que dans les autres cas. En effet, les immigrés récents provenant d'un «autre pays de l'Union Européenne» représentent 17 % de la population totale de ce groupe. Cette proportion élevée est liée à l'extension des activités européennes en Belgique et de l'adhésion de nouveaux pays membres de l'Union Européenne, depuis une dizaine d'années. D'autre part, on dénombre 15 % d'immigrés récents provenant des «autres pays», ce qui souligne la diversité géographique des flux d'immigration récents en Belgique. Derrière ces deux groupes de pays, nous trouvons les pays de provenance plus traditionnels que sont la France (13 %) et les Pays-Bas (12 %).

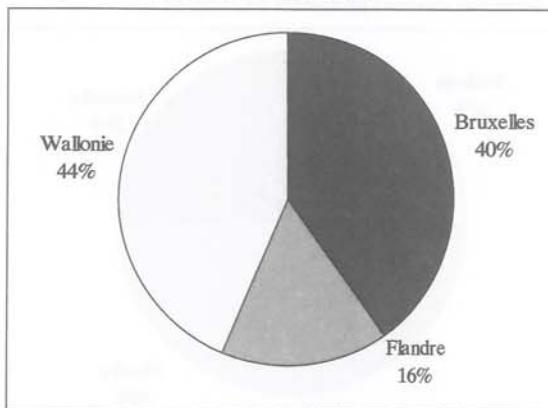
Les tendances dégagées ci-dessus se renforcent dans le cas de Bruxelles et confirment sa vocation européenne ainsi que son caractère cosmopolite. Les immigrés récents provenant d'un «autre pays de l'Union Européenne» constituent 23 % de la population totale de ce groupe, alors que le groupe des «autres pays» en représente quelques 15 %. On dégagera aussi parmi les principaux pays de provenance, l'importance relative de la France (14 %), et dans une moindre mesure, du Maroc (8 %) et de l'Italie (7 %). Qu'en est-il pour la Flandre ? Comme de coutume, le principal pays de provenance demeure, dans ce cas, les Pays-Bas (27 %), suivis par les groupes des «autres pays» (17 %) et des

«autres pays de l'Union Européenne» (15 %). En Wallonie, ces deux groupes de pays de provenance sont également bien représentés (respectivement 14 % et 11 %). On notera toutefois que le principal pays de provenance est la France (21 %) et que les parts relatives de l'Italie (9 %) et du groupe des «autres pays de l'O.C.D.E.» sont appréciables.

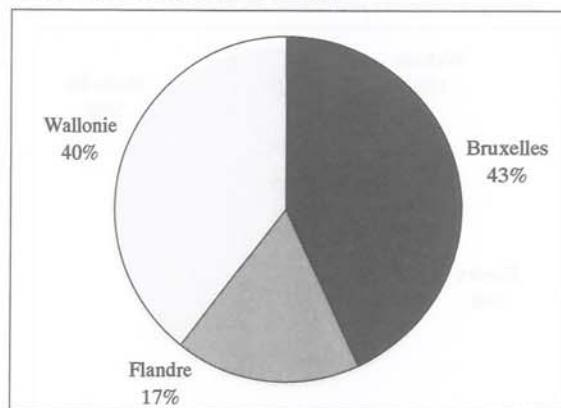
Où résident les immigrés récents, selon les principaux pays ou groupe de pays de provenance (figure 34). La répartition régionale des immigrés provenant de France et d'Italie est nettement moins polarisée vers la Wallonie que dans le cas des autres groupes cibles. Ils se partagent, à parts presque égales, entre Bruxelles et la Wallonie. La moitié des immigrés récents originaires d'un «autre pays de l'Union Européenne» se sont installés dans la Capitale, un tiers en Flandre et le reste en Wallonie. Enfin, pour ceux qui proviennent d'un «autre pays», 40 % résident en 1991 en Flandre, 35 % à Bruxelles et 25 % en Wallonie.

Figure 34. La répartition régionale des immigrés récents, selon les principaux pays ou groupe de pays de provenance

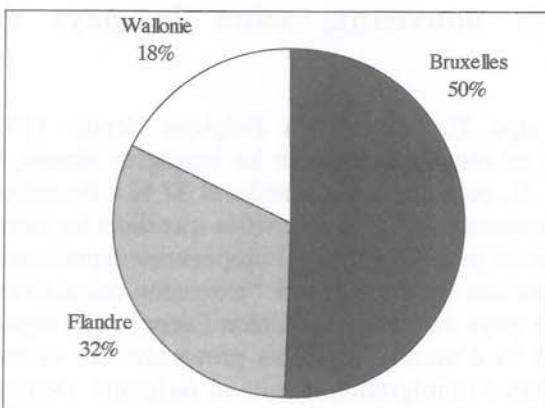
Immigrés récents provenant de France



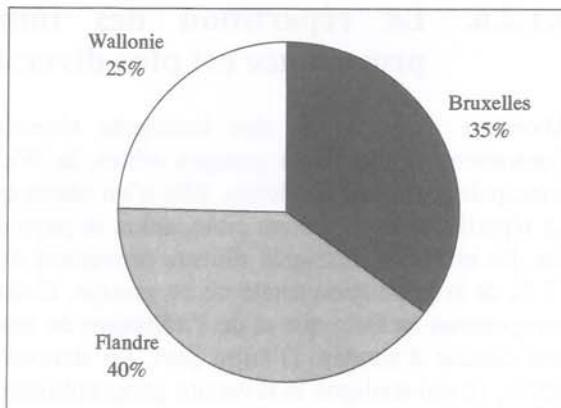
Immigrés récents provenant d'Italie



Immigrés récents provenant d'un «autre pays de l'Union Européenne»



Immigrés récents provenant d'un «autre pays»



Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991

3.1.3. LA DISTRIBUTION SPATIALE DES GROUPES CIBLES

La carte 1 montre la proportion des personnes naturalisées (groupes 3 et 4) par rapport à la population totale et fait apparaître quelques différenciations spatiales. Les proportions de naturalisés sont les plus élevées le long de l'axe industriel wallon (autour de Mons, La Louvière, Charleroi et Liège), dans les cantons de l'Est, à l'extrême sud du pays (Virton et environs), dans quelques communes frontalières à l'ouest (par ex. Erquelinnes, Mouscron), dans la Région de Bruxelles-Capitale, dans le Brabant wallon et dans quelques communes minières Limbourgeoises. Les valeurs les plus faibles se trouvent en Flandre intérieure, en Campine occidentale, dans le sud-ouest du Limbourg et dans la région autour de Tirlemont.

La part des naturalisations en Wallonie est principalement due aux Italiens. Ceux-ci ont souvent acquis la nationalité belge et sont localisés le long de l'axe industriel wallon. Les proportions élevées dans les régions limitrophes de la France, des Pays-Bas et de l'Allemagne sont liées, d'une part, au fait que des citoyens originaires des pays frontaliers ont souvent changé de nationalité, et d'autre part, à l'augmentation des mariages mixtes. Les valeurs élevées dans la Région de Bruxelles-Capitale s'expliquent par les proportions importantes de mariages mixtes (17 %) et par les mélanges de nombreux groupes d'étrangers (autant d'anciennes que de nouvelles immigrations) dus au caractère international de la ville. En Flandre, il n'y avait que 3 % de mariages mixtes en 1987 contre 10 % en Wallonie (Van der Haegen, 1990). Parmi les 75 000 immigrés naturalisés au premier janvier 1985, 40 000 sont enregistrés en Wallonie, 26 000 en Flandre et 9 000 à Bruxelles. Cela explique également les valeurs élevées en Wallonie et à Bruxelles.

La répartition distincte des groupes 3 et 4 est comparable à la répartition des naturalisés. Les immigrés naturalisés (groupe 3) se trouvent dans les zones frontalières, dans la Région de Bruxelles-Capitale, dans quelques communes minières Limbourgeoises et dans l'axe industriel wallon (surtout autour de Liège, Mons et Charleroi) (carte 2). Les valeurs les plus faibles se trouvent en Flandre intérieure, en Campine occidentale et au sud du Limbourg. La langue, la proximité géographique et l'histoire de l'immigration des étrangers déterminent en grande partie le lieu où s'établissent les naturalisés. En Wallonie, on trouve plus de Français et en Flandre de Néerlandais. Les Italiens se localisent dans l'axe industriel wallon. Bruxelles présente un mélange de groupes étrangers (entre autre des Marocains, Turcs, Zaïrois, Ruandais, Burundais) devenus belges. Les migrations frontalières sont plus importantes en Flandre qu'en Wallonie, où l'immigration de travailleurs étrangers a joué un plus grand rôle. Le groupe 4 qui compte des naturalisés des deuxième et troisième générations présente une répartition spatiale similaire à celle du groupe 3 (carte 3). Le groupe 4 est cependant plus concentré le long de l'axe industriel wallon et moins concentré dans la Région de Bruxelles-Capitale. Dans ces groupes, on trouve les jeunes qui ont bénéficié des applications de la loi Gol de 1984. Puisqu'il s'agissait surtout de jeunes des pays limitrophes ou de jeunes italiens, on trouve de fortes concentrations en Wallonie et quelques-unes dans les régions frontalières.

Parmi les Belges qui sont nés à l'étranger (groupe 2), les proportions les plus importantes se trouvent au sud-est de la Région de Bruxelles-Capitale, le long de la côte, dans quelques communes frontalières et, ça et là, en Wallonie (carte 4). Les valeurs les plus faibles apparaissent en Campine, au sud de la province du Limbourg et en Flandre intérieure. Il s'agit principalement de Belges nés dans les pays voisins comme les Pays-Bas, la France et l'Allemagne (les forces armées) ou encore au Zaïre, Ruanda ou Burundi (colonies). Les Belges nés en Allemagne ou aux Pays-Bas se concentrent en Flandre, tandis que les Belges nés en France se localisent en Wallonie. Les Belges nés au Zaïre, Ruanda ou Burundi se trouvent principalement en Wallonie, mais sont aussi bien représentés à Bruxelles et en Flandre.

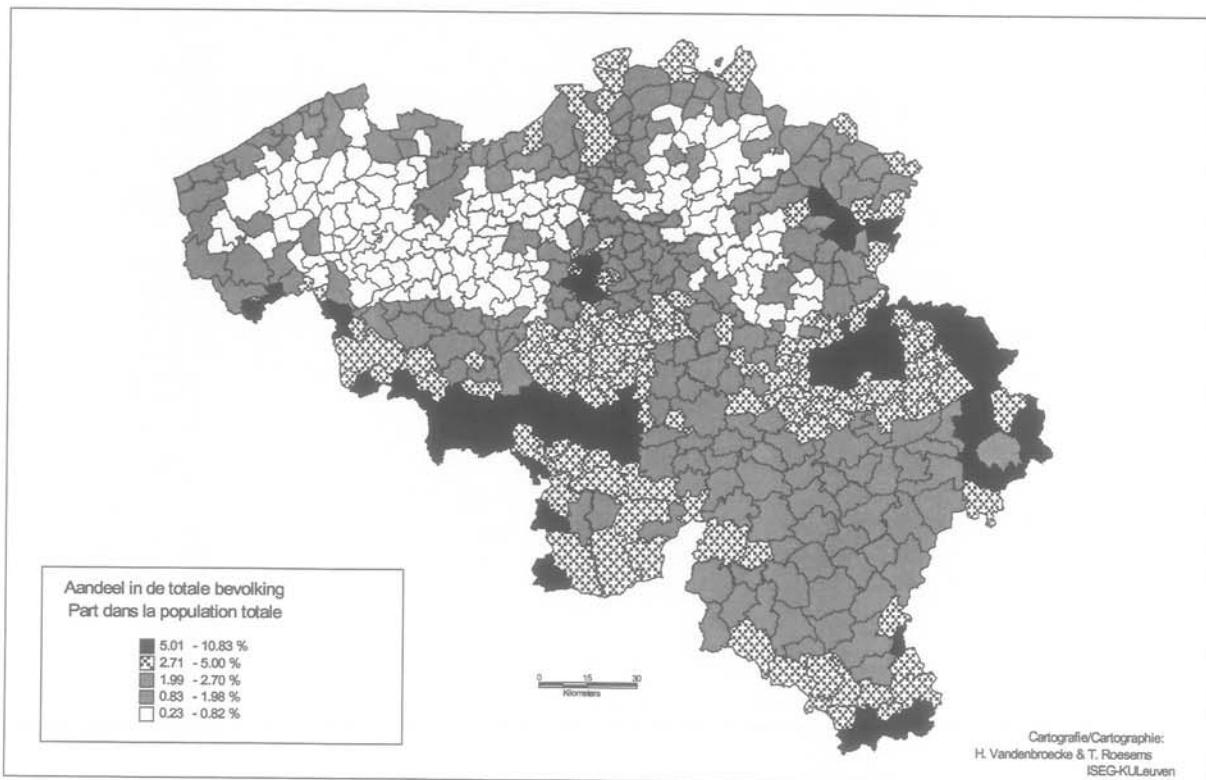
Le groupe — les non-naturalisés de la deuxième et troisième génération — présente les plus fortes proportions le long de l'axe industriel wallon, dans la partie Ouest de la Région de Bruxelles-Capitale et dans quelques communes minières limbourgeoises (carte 5). Les valeurs les plus faibles se situent en Flandre occidentale, en Campine occidentale, autour de Louvain et de Tirlemont et au sud du

Limbourg. Il s'agit principalement d'Italiens, de Marocains et de Turcs, ce qui explique ces concentrations en Wallonie, à Bruxelles et dans les mines du Limbourg.

Le groupe 7 — les immigrés plus récents — présente des valeurs plus élevées dans quelques régions frontalières, dans la Région de Bruxelles-Capitale et dans sa partie sud-est ainsi qu'autour de Mons (carte 6). Les immigrés plus récents s'installent effectivement surtout à Bruxelles (Américains, Japonais, Canadiens), à cause des activités internationales et dans les zones frontalières des provinces d'Anvers, du Limbourg et de Liège (Néerlandais, Allemands), attirés par les avantages fiscaux. La répartition des immigrés récents est plus diversifiée et moins centrée sur la Wallonie.

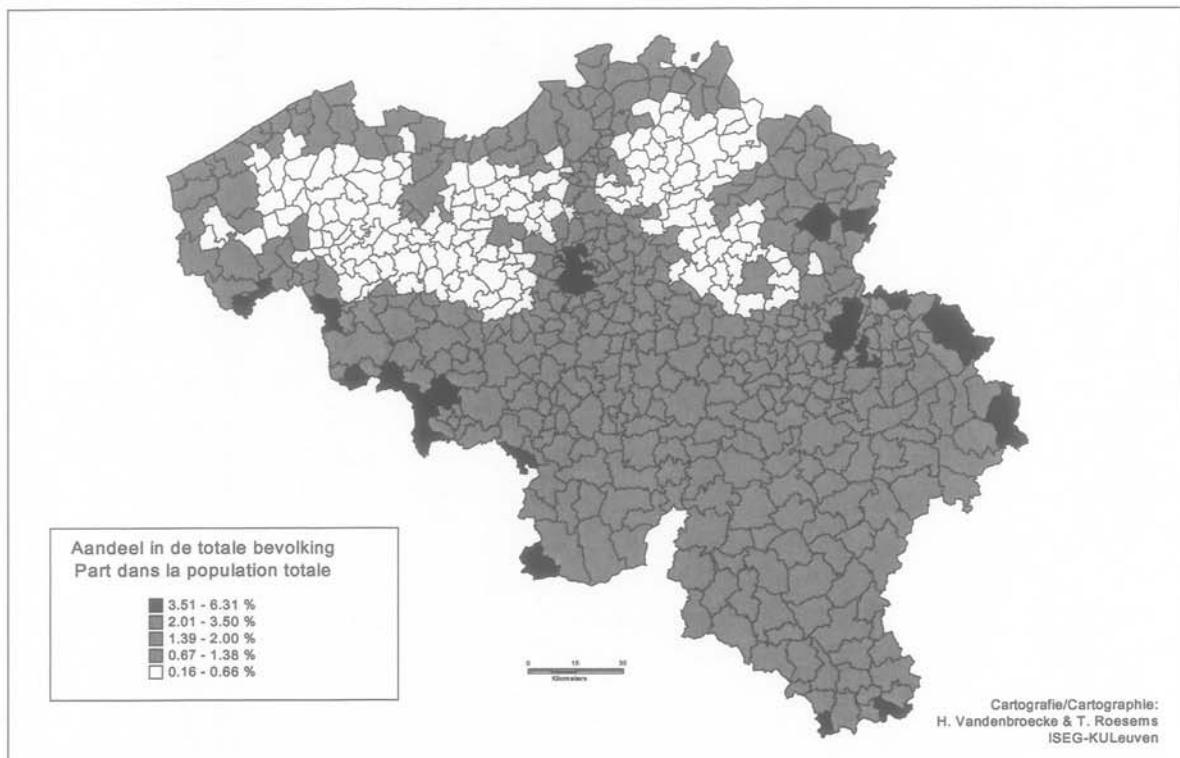
La carte représentant la part du groupe 6, soit les immigrés anciens, révèle les proportions les plus fortes le long de l'axe industriel wallon, dans la Région de Bruxelles-Capitale, dans quelques régions frontalières et dans la région minière Limbourgeoise (carte 7). Ce sont effectivement les lieux où l'immigration la plus ancienne s'est installée : Italiens et Espagnols le long de l'axe industriel wallon et dans la Région de Bruxelles-Capitale, les Marocains et les Turcs à Bruxelles et dans les communes minières du Limbourg et enfin, les Allemands, Français et Néerlandais dans les régions frontalières. On trouve peu d'étrangers en Flandre intérieure et en Campine occidentale, au sud du Limbourg, et dans la région autour de Tirlemont et de Louvain.

Carte 1. Proportion de naturalisés par rapport à la population totale



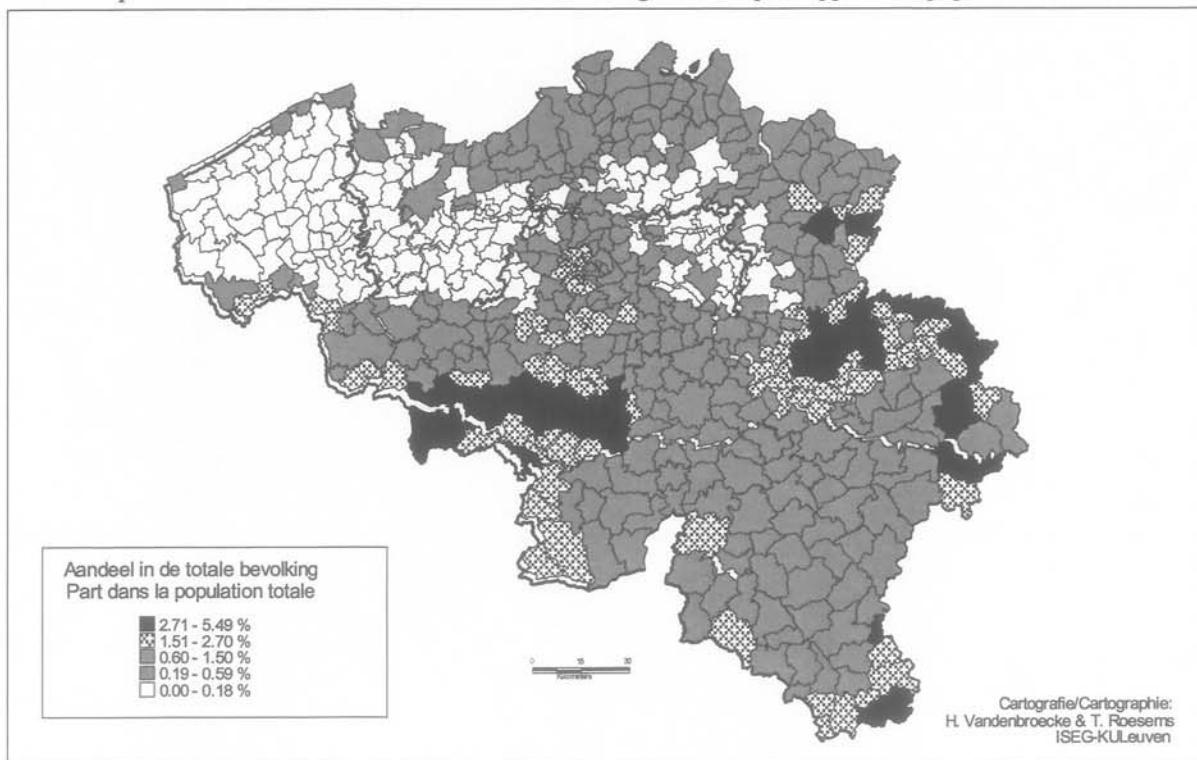
Source : Institut National de Statistique : données du recensement au 1.3.1991

Carte 2. Proportion d'immigrés naturalisés par rapport à la population totale



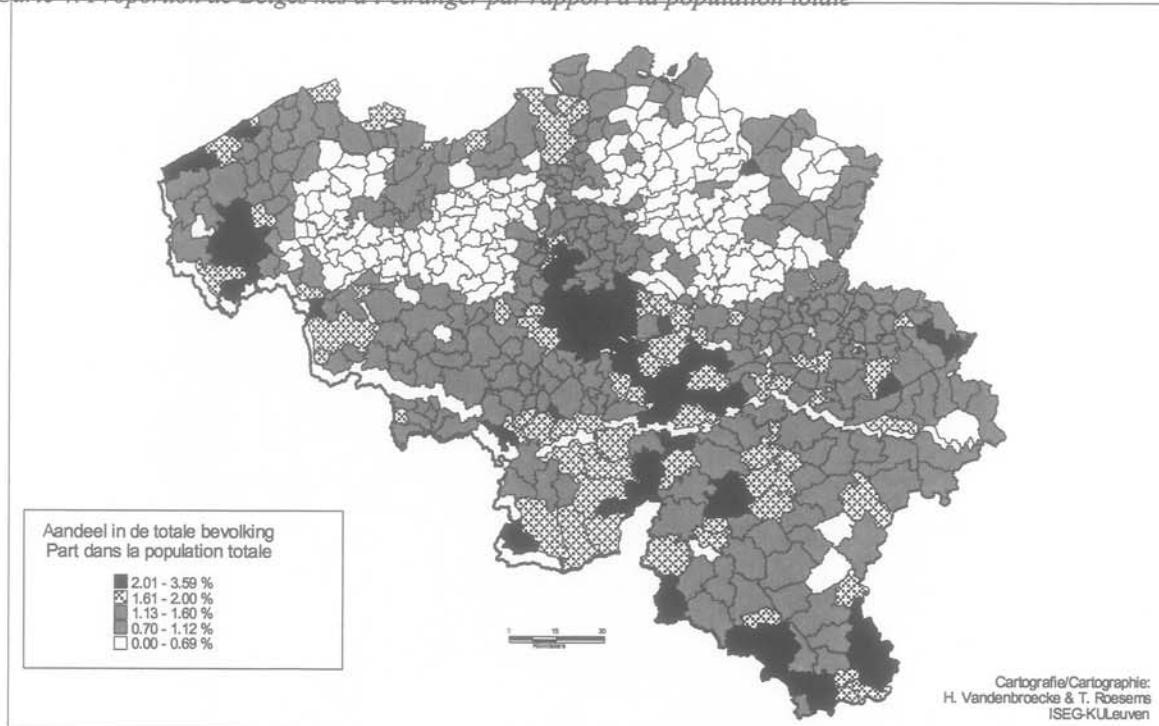
Source : Institut National de Statistique : données du recensement au 1.3.1991

Carte 3. Proportion de naturalisés de la seconde et troisième génération par rapport à la population totale



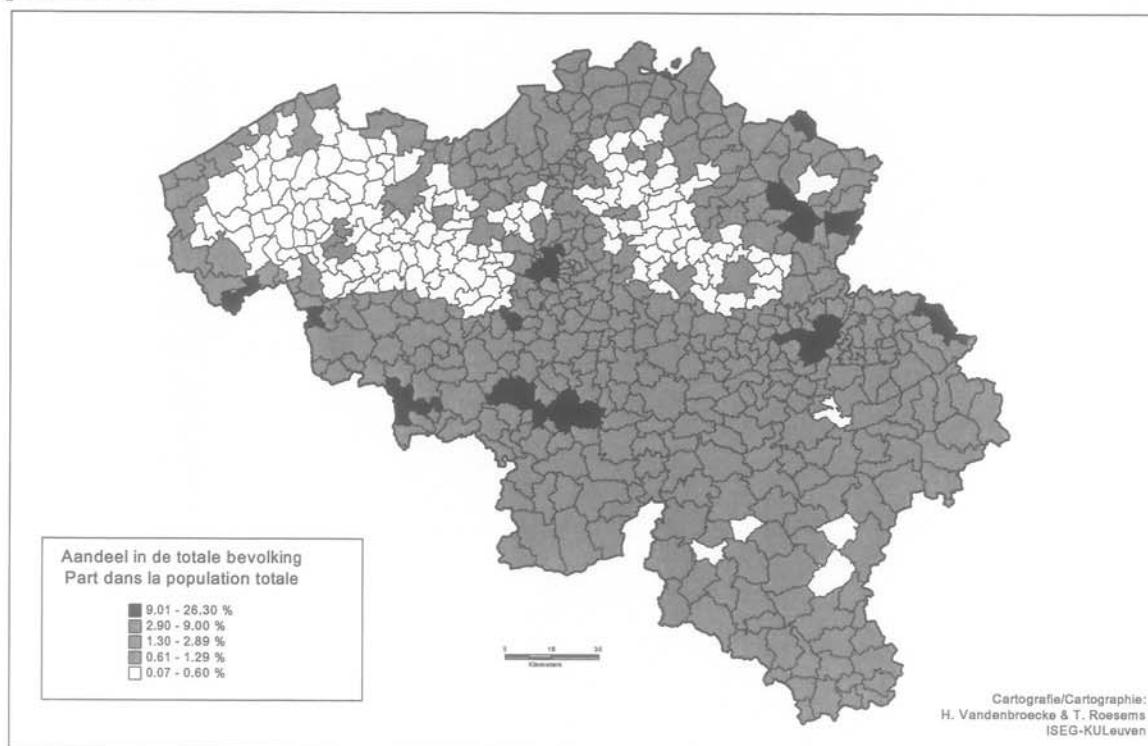
Source : Institut National de Statistique : données du recensement au 1.3.1991

Carte 4. Proportion de Belges nés à l'étranger par rapport à la population totale



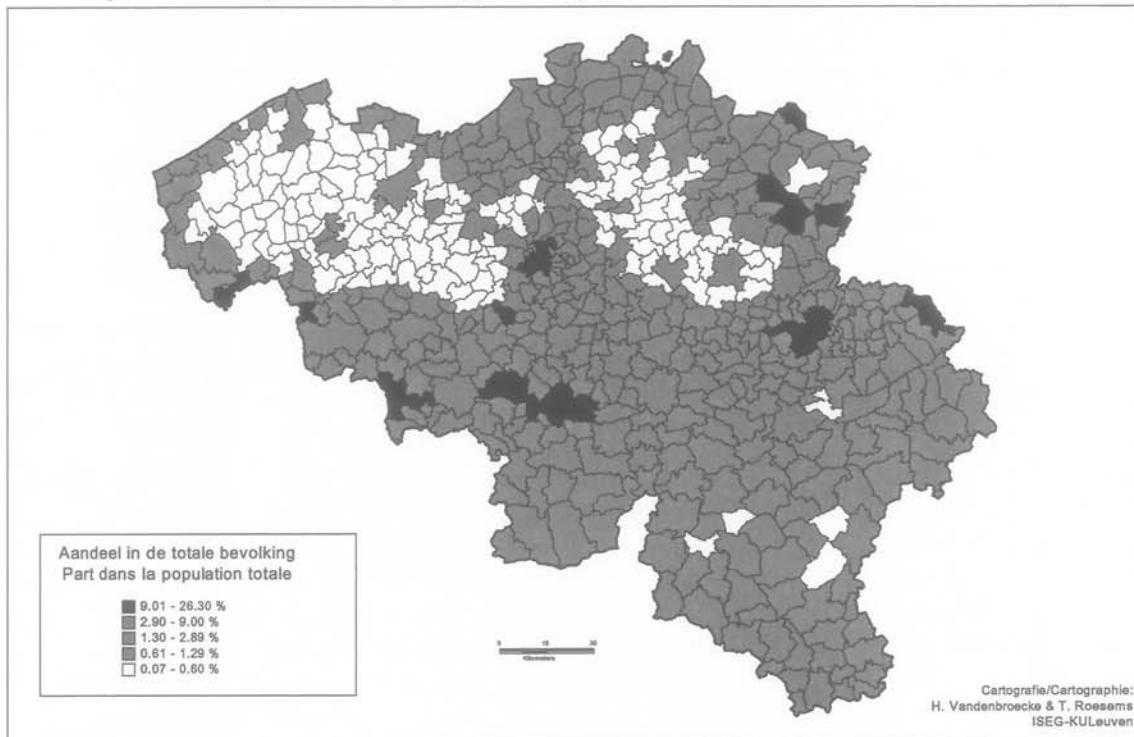
Source : Institut National de Statistique : données du recensement au 1.3.1991

Carte 5. Proportion des étrangers non-naturalisés de la seconde et troisième génération par rapport à la population totale



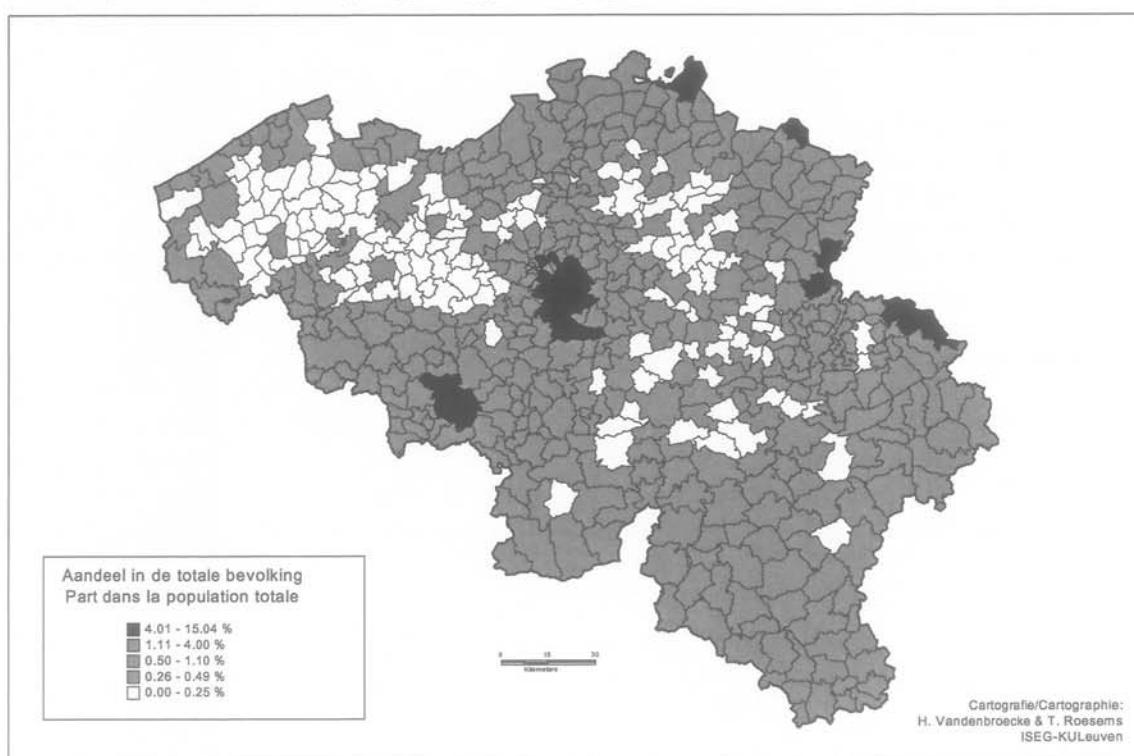
Source : Institut National de Statistique : données du recensement au 1.3.1991

Carte 6. Proportion d'immigrés récents par rapport à la population totale



Source : Institut National de Statistique : données du recensement au 1.3.1991

Carte 7. Proportion d'anciens immigrés par rapport à la population totale



Source : Institut National de Statistique : données du recensement au 1.3.1991

3.2. LES CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES, SELON L'AGE ET LE SEXE DE LA POPULATION DES GROUPES CIBLES

La structure par âge et par sexe de la population étrangère ne présente pas les mêmes caractéristiques que celle de la population belge. Même si, comme nous l'avons constaté précédemment, les différences s'estompent progressivement, les pyramides des âges de la population étrangère présentent un profil globalement plus jeune et plus masculin. Qu'en est-il des différents groupes cibles?

3.2.1. LES RAPPORTS DE MASCULINITE : DE LA SURFEMINITE DES IMMIGRES NATURALISES A LA SURMASCULINITE DES IMMIGRES ANCIENS

On observe une grande variabilité des rapports de masculinité selon les sept groupes cibles définis. Ce sont les Belges qui se rapprochent le plus de l'équilibre statistique entre les sexes, avec un indice de 95 hommes pour 100 femmes. La féminisation de la population belge se manifeste à partir de 50 ans et est essentiellement liée à la surmortalité masculine (figure 35) : entre 45 et 75 ans, un homme a aujourd'hui, en moyenne, deux fois plus de «chance» de mourir qu'une femme. On constatera toutefois, qu'à Bruxelles, on dénombre davantage de femmes que d'hommes, dès l'âge de 20 ans. C'est d'ailleurs dans la Capitale que le rapport de masculinité des Belges est le plus bas (84), alors qu'il est proche de la moyenne nationale tant en Flandre (97) qu'en Wallonie (94).

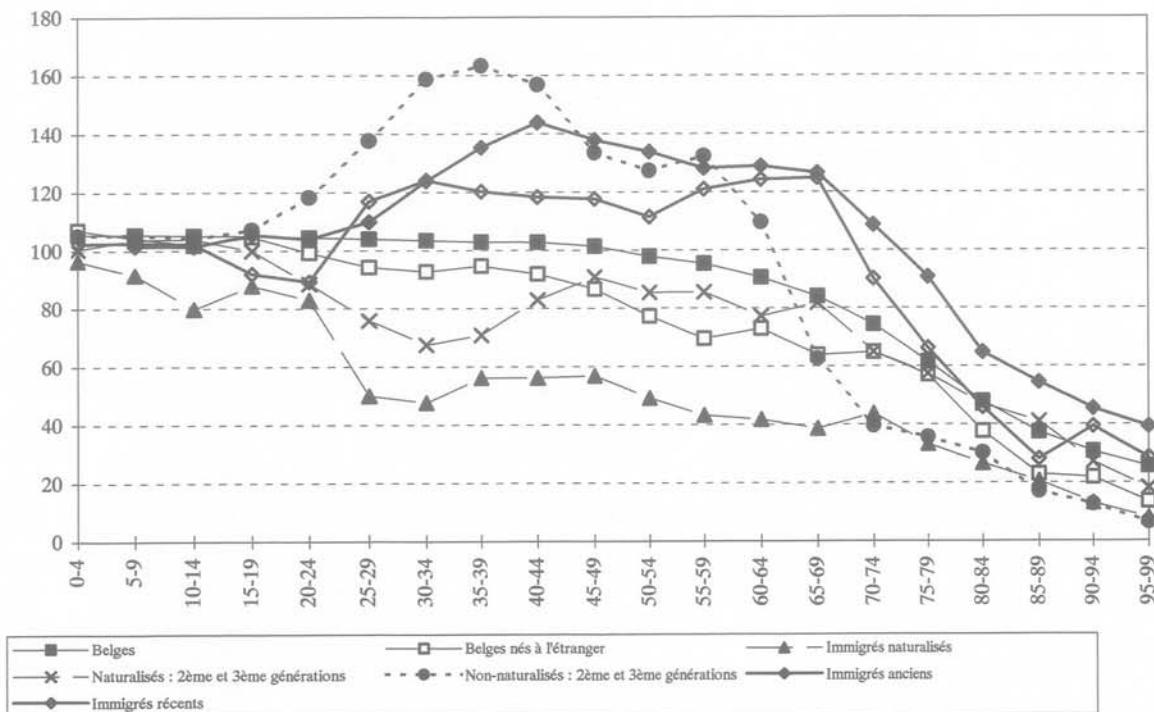
Le profil par âge des rapports de masculinité des Belges nés à l'étranger se calque plus ou moins étroitement sur celui des Belges, bien que dès 20 ans, les femmes y soient plus nombreuses que les hommes. Globalement, on dénombre 83 hommes pour 100 femmes dans cette population cible. A Bruxelles, cet indice est de 79, alors que dans les deux autres régions du pays, il se conforme à la moyenne nationale.

Pour les immigrés naturalisés, le rapport de masculinité n'est que de 51. En d'autres termes, on dénombre dans cette population deux fois plus de femmes que d'hommes. Comment expliquer une telle différence pour ce groupe cible ? Le nombre de mariages d'un homme étranger avec une femme belge étant plus élevé que celui d'une femme étrangère avec un homme belge, il faudrait supposer que ces dernières sont plus enclines à acquérir la nationalité belge de leur conjoint que les étrangers ayant épousé une femme belge. Cette hypothèse pourrait également justifier le rapport de masculinité peu élevé (84) des naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations. Pour ces deux groupes cibles, la surféminisation de la population se manifeste essentiellement à partir de 20-25 ans, à l'âge de l'émancipation et/ou de l'entrée en union (figure 34). Par ailleurs, ce phénomène concerne essentiellement les populations dont le pays de rattachement se situe en Europe, alors que pour les immigrés naturalisés provenant du Maroc ou de Turquie, les rapports de masculinité sont résolument en faveur des hommes. Compte tenu de la part relative des différents pays de rattachement dans chacune des régions — rappelons qu'à Bruxelles, la proportion d'immigrés naturalisés provenant d'un pays européen, est moins élevée qu'ailleurs — le rapport de masculinité des immigrés naturalisés est plus élevé dans la Capitale (60) que dans les deux autres régions, où il n'atteint pas 50.

Pour les trois derniers groupes cibles, les rapports de masculinité sont supérieurs à 100. Il est de 113 pour les non-nationalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations, de 123 pour les immigrés anciens et de 109 pour les immigrés récents. Selon l'âge, un maximum est atteint chez les non-nationalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations, entre 30 et 45 ans ; on dénombre en moyenne, pour ces groupes d'âges, 160 hommes pour 100 femmes. Le profil par âge des rapports de masculinité des immigrés anciens et récents se ressemble, même s'ils sont systématiquement plus élevés chez les premiers que chez les seconds. En d'autres termes, l'immigration récente serait moins masculine que l'immigration ancienne. Cette tendance apparaît dans les trois régions du pays, mais c'est en Wallonie que le rapport de masculinité des immigrés récents est le plus proche de 100 et c'est en Flandre qu'il s'en éloigne le plus (119).

C'est également dans le nord du pays que le rapport de masculinité des immigrés anciens est le plus élevé (136) et à Bruxelles qu'il est le plus bas (112).

Figure 35. Les rapports de masculinité (nombre d'hommes pour 100 femmes) par groupe d'âges pour les différents groupes cibles



Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991.

3.2.2. LA STRUCTURE PAR AGE DE LA POPULATION DES DIFFERENTS GROUPES CIBLES

Dans les pages qui suivent, nous présentons les pyramides des âges de la population des différents groupes cibles (traits fins et grisés), chacune comparée à la structure par âge et par sexe de la population belge (groupe 1) (traits épais et transparents) au 1er mars 1991. Ces pyramides sont ramenées à une même base de 10.000 personnes et sont donc strictement comparables entre elles. Une première constatation s'impose : ces pyramides présentent des configurations très diversifiées et très déséquilibrées par rapport au «modèle belge». Décrivons en quelques lignes les grandes caractéristiques de la pyramide des âges de la population belge, qui servira de base de comparaison dans la suite de cette analyse.

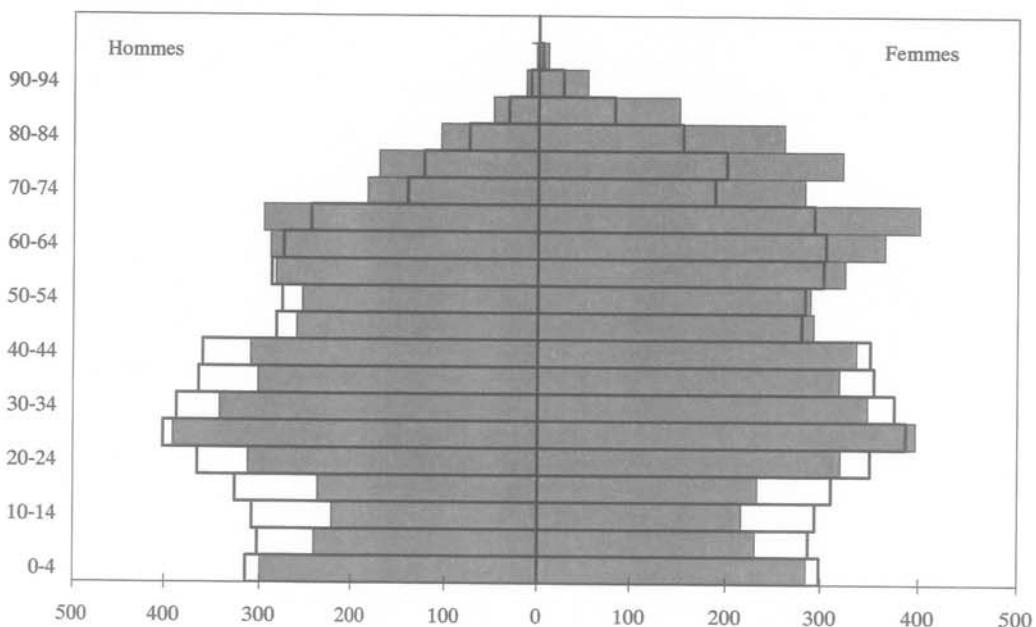
3.2.2.1. La pyramide des âges de la population belge : une population vieillie, mais davantage à Bruxelles que dans les deux autres régions

La pyramide des âges de la population belge présente les principaux traits d'une population vieillie, marquée d'une part, par une base étroite figurant la diminution de la proportion des jeunes, consécutive au déclin de la natalité et de la fécondité, et d'autre part, par un gonflement du sommet représentant l'augmentation de la proportion de personnes âgées, liée à l'amélioration de l'espérance de vie. Compte tenu du poids du nombre, la structure par âge de la population belge détermine largement celle de la population totale du Royaume.

La population belge résidant dans la Capitale est sensiblement plus vieille que celle des deux autres régions (figure 36). En effet, en 1991, l'âge moyen des Belges de Bruxelles est de 43,2 ans, alors que celui de leurs homologues de Flandre et de Wallonie «n'est que» de 38,5 ans. Le survieillissement relatif de la population belge de Bruxelles est bien illustré par la figure 36 qui compare sa structure par âge à celle du Royaume. La sous-représentation relative des adultes âgés de 30 à 45 ans et de leurs enfants est principalement liée à l'impact des migrations internes. Lorsque l'emploi comme la taille du ménage se stabilisent, l'accession à la propriété pousse les ménages hors de la Capitale. La désaffection de l'espace urbain par ses éléments «démographiquement» les plus dynamiques ampute d'autant les effectifs des jeunes générations, renforce la dénatalité et le vieillissement par la base de la pyramide des âges. Par ailleurs, la pyramide des âges bruxelloise se caractérise également par une très nette surreprésentation des personnes âgées. On y dénombre près de 30 % de Belges âgés de plus de 60 ans, alors que la moyenne nationale est de 22 %. De même, dans la Capitale, les personnes de plus de 80 ans représentent plus de 6 % de la population belge, alors qu'elles sont un peu moins de 4 % pour l'ensemble de la population belge du Royaume.

Les structures par âge de la population belge de Flandre (figure 37) et de Wallonie (figure 38) se conforment davantage au «modèle» national. Toutefois, les jeunes de moins de 20 ans sont proportionnellement un peu plus nombreux en Wallonie (26 %) qu'en Flandre (24 %), alors que la proportion de personnes de plus de 60 ans est un peu plus faible dans le nord du pays (20 %) qu'au sud (22 %).

Figure 36. La pyramide des âges de la population belge de Bruxelles, comparée à celle de la population belge de la Belgique (base de 10.000 personnes)

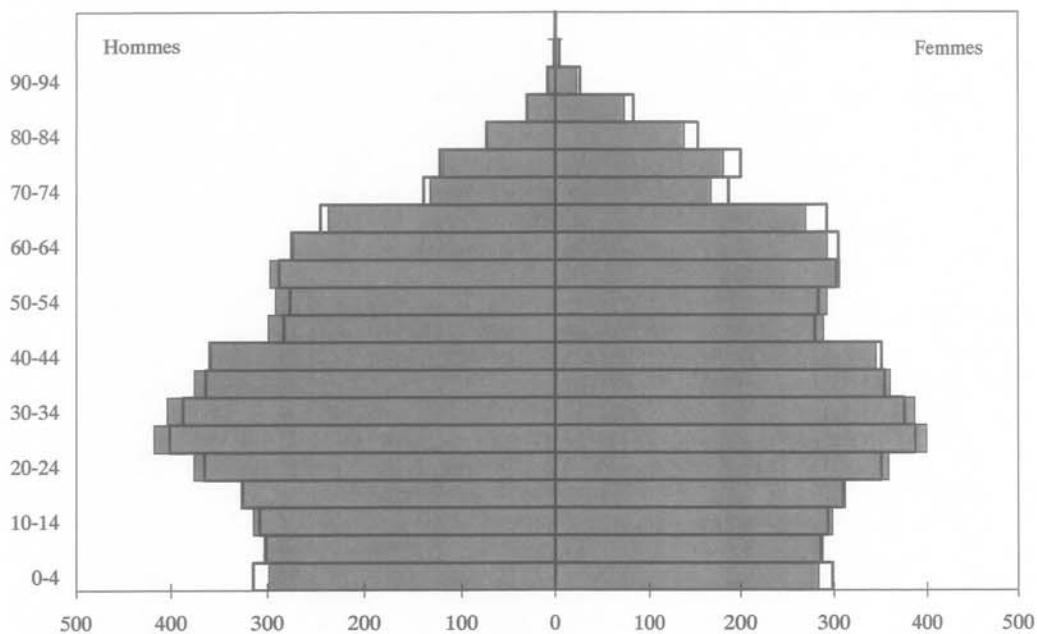


Traits fins et fond grisé = population belge de Bruxelles.

Traits épais et fond transparent = population belge de Belgique.

Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991.

Figure 37. La pyramide des âges de la population belge de Flandre, comparée à celle de la population belge de la Belgique (base de 10.000 personnes)

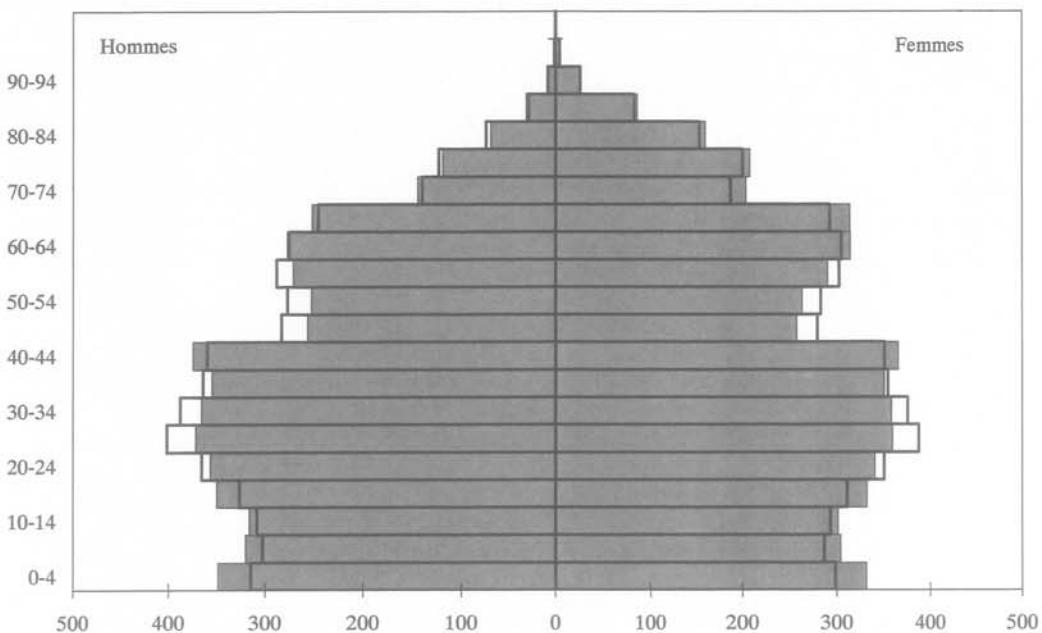


Traits fins et fond grisé = population belge de Flandre.

Traits épais et fond transparent = population belge de Belgique.

Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991.

Figure 38. La pyramide des âges de la population belge de Wallonie comparée à celle de la population belge de la Belgique (base de 10.000 personnes)



Traits fins et fond grisé = population belge de Wallonie.

Traits épais et fond transparent = population belge de Belgique.

Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991.

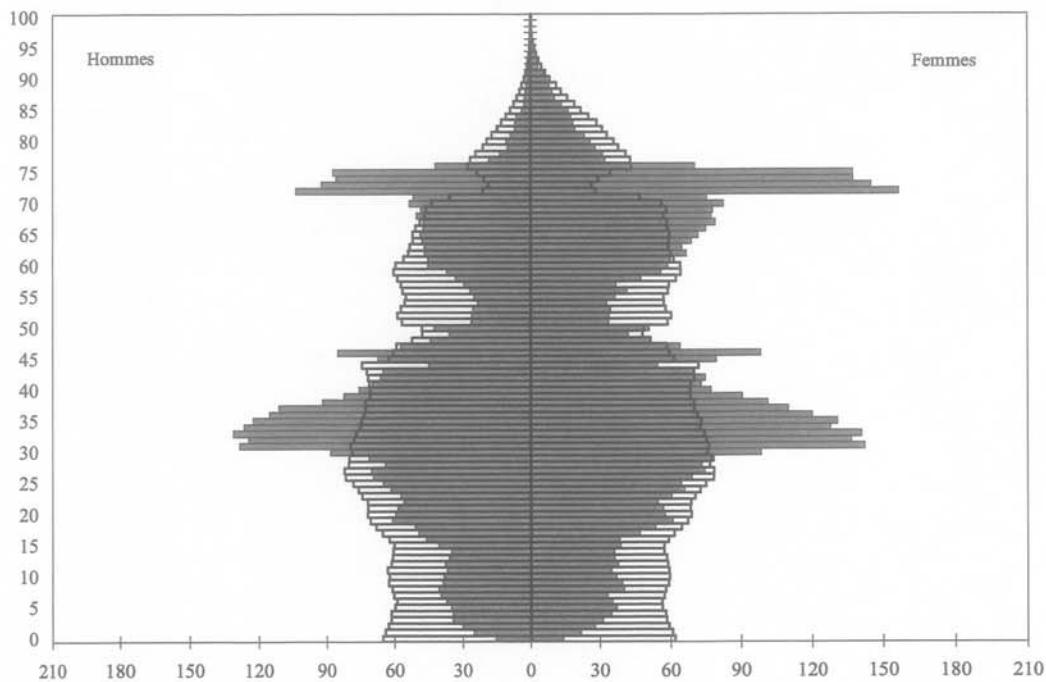
3.2.2.2. La pyramide des âges des Belges nés à l'étranger : une structure par âge marquée par les deux guerres mondiales et par la colonisation

La pyramide des âges des Belges nés à l'étranger présente une configuration résolument atypique, marquée par trois excroissances (figure 39). La plus ancienne d'entre elles correspond aux générations nées hors des frontières du Royaume durant la Première Guerre mondiale, suite à l'exode de leurs parents. La même cause peut expliquer le surnombre relatif des Belges nés à l'étranger entre 1943 et 1945, mais ses effets sur la structure par âge de cette population cible furent apparemment plus brefs et moins intenses que 25 ans auparavant. Enfin, les générations nées entre 1949 et 1961 constituent le troisième «bourrelet» de cette pyramide des âges. Plus précisément, il s'agit des Belges nés dans l'ex-Congo Belge et rentrés en Belgique après son indépendance.

Observe-t-on ces traits particuliers dans les trois régions du pays ? Si dans les trois régions du pays, la structure par âge des Belges nés à l'étranger présente une configuration «hors normes», des différences sensibles se dégagent. En effet, l'impact du premier conflit mondial, évoqué plus haut, a essentiellement touché la Flandre. Plus précisément, la majorité (60 %) des personnes nées à l'étranger durant la Première Guerre mondiale résident en 1991 en Flandre (figure 41). Inversement, on observe une sous-représentation de ces générations parmi la population de ce groupe cible résidant en Wallonie (figure 42). Il en est de même dans le cas des Belges nés à l'étranger durant la Seconde Guerre mondiale. Enfin, les Belges nés à l'étranger entre 1949 et 1961 sont proportionnellement plus nombreux en Wallonie et à Bruxelles qu'en Flandre.

Considérons à présent les pyramides des âges des Belges nés à l'étranger, selon les principaux pays de naissance, soit l'Allemagne, la France, les Pays-Bas et le groupe constitué du Zaïre, du Burundi et du Rwanda. Ces pyramides, ramenées à une base commune de 10.000 habitants, sont comparées à celle de la population totale des Belges nés à l'étranger. Ces structures par âge, selon le pays de naissance, présentent de grandes différences et ne sont pas systématiquement affectées par les trois «excroissances» évoquées ci-dessus. Comme le démontre la très nette surreprésentation aux âges élevés des Belges nés en France et aux Pays-Bas (figures 43 et 47), ces deux pays constituèrent les principales terres d'accueil des populations fuyant la Belgique occupée, lors des deux conflits mondiaux. La troisième «excroissance», relative aux générations nées entre 1949 et 1961, est essentiellement due, comme nous l'avons déjà suggéré, aux Belges nés dans les anciennes colonies africaines (figure 45). Enfin, la pyramide des âges des Belges nés en Allemagne présente une configuration un peu moins atypique que les cas précédents et concerne la population des militaires belges et de leur famille, «casernée» dans ce pays depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale (figure 46).

Figure 39. La pyramide des âges des belges et des Belges nés à l'étranger, en 1991

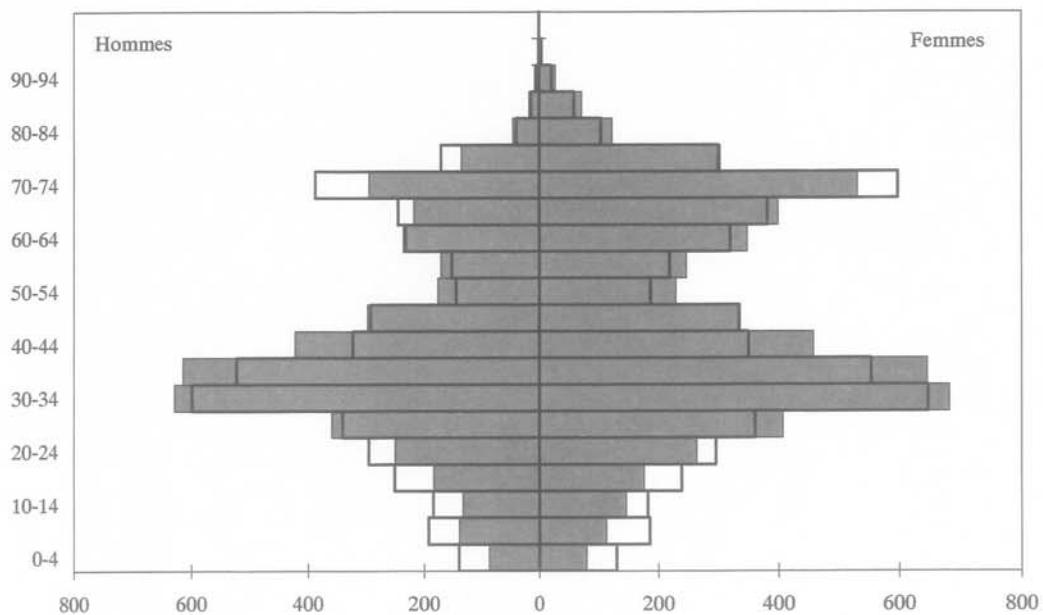


Traits fins et fond grisé = Belges nés à l'étranger.

Traits épais et fond transparent = Belges résidant en Belgique.

Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991.

Figure 40. La pyramide des âges des Belges nés à l'étranger et résidant à Bruxelles en 1991 comparée à celle de l'ensemble des Belges nés à l'étranger (base de 10.000 personnes)

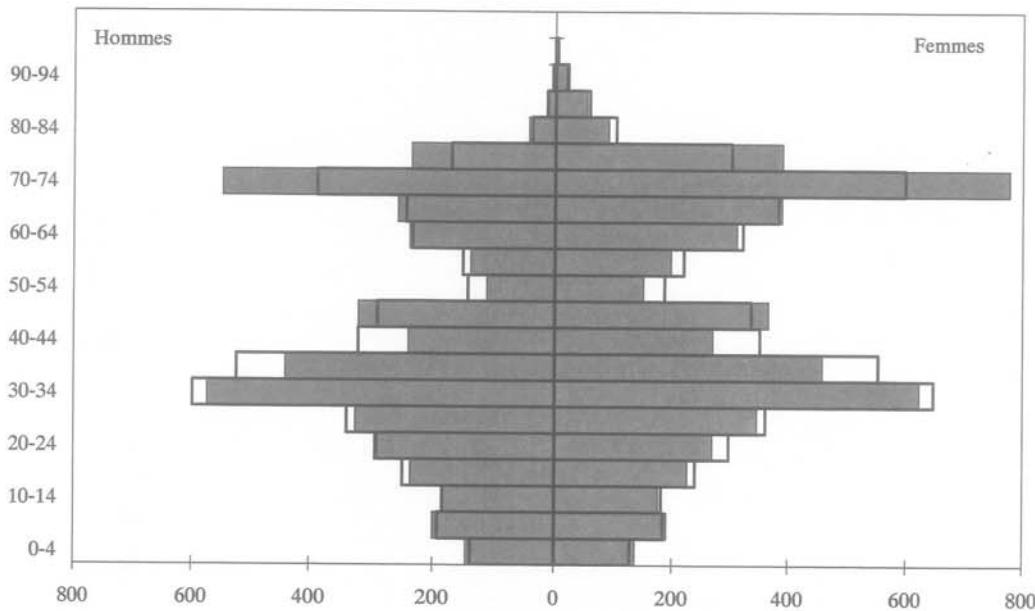


Traits fins et fond grisé = Belges nés à l'étranger résidant à Bruxelles.

Traits épais et fond transparent = Ensemble des Belges nés à l'étranger.

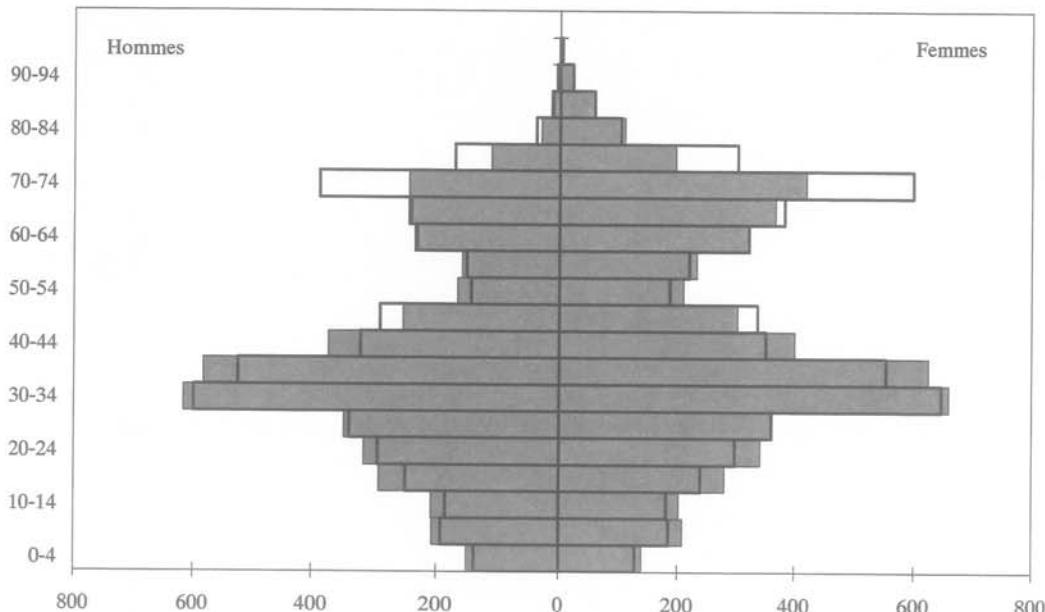
Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991.

Figure 41. La pyramide des âges des Belges nés à l'étranger et résidant en Flandre en 1991 comparée à celle de l'ensemble des Belges nés à l'étranger (base de 10.000 personnes)



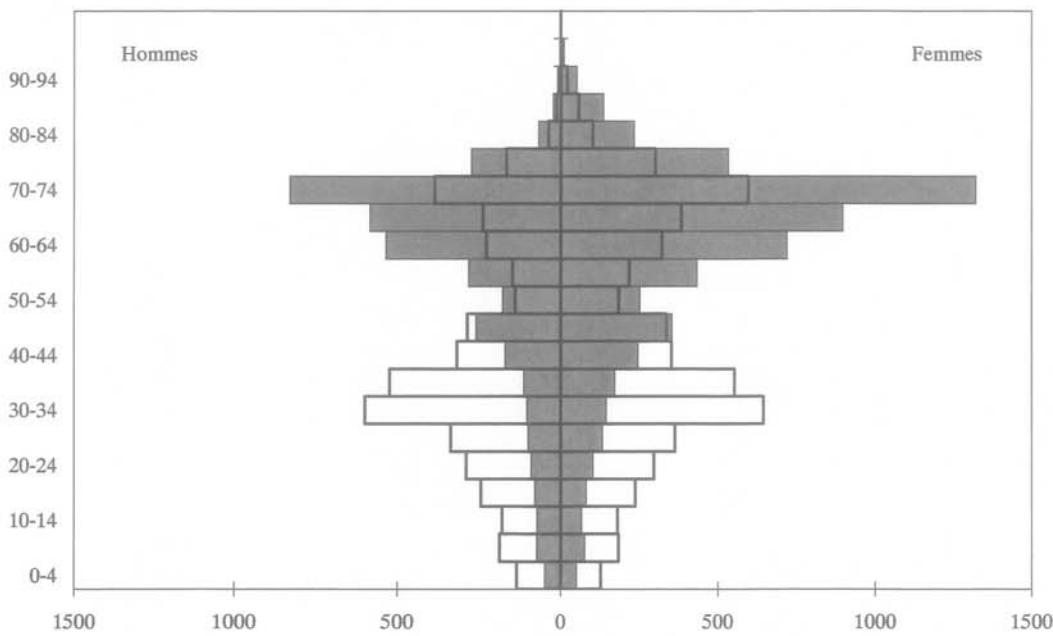
Traits fins et fond grisé = Belges nés à l'étranger résidant en Flandre.
 Traits épais et fond transparent = Ensemble des Belges nés à l'étranger.
 Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991.

Figure 42. La pyramide des âges des Belges nés à l'étranger et résidant en Wallonie en 1991 comparée à celle de l'ensemble des Belges nés à l'étranger (base de 10.000 personnes)



Traits fins et fond grisé = Belges nés à l'étranger résidant en Wallonie.
 Traits épais et fond transparent = Ensemble des Belges nés à l'étranger.
 Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991.

Figure 43. La pyramide des âges des Belges nés en France comparée à celle de l'ensemble des Belges nés à l'étranger (base de 10.000 personnes)

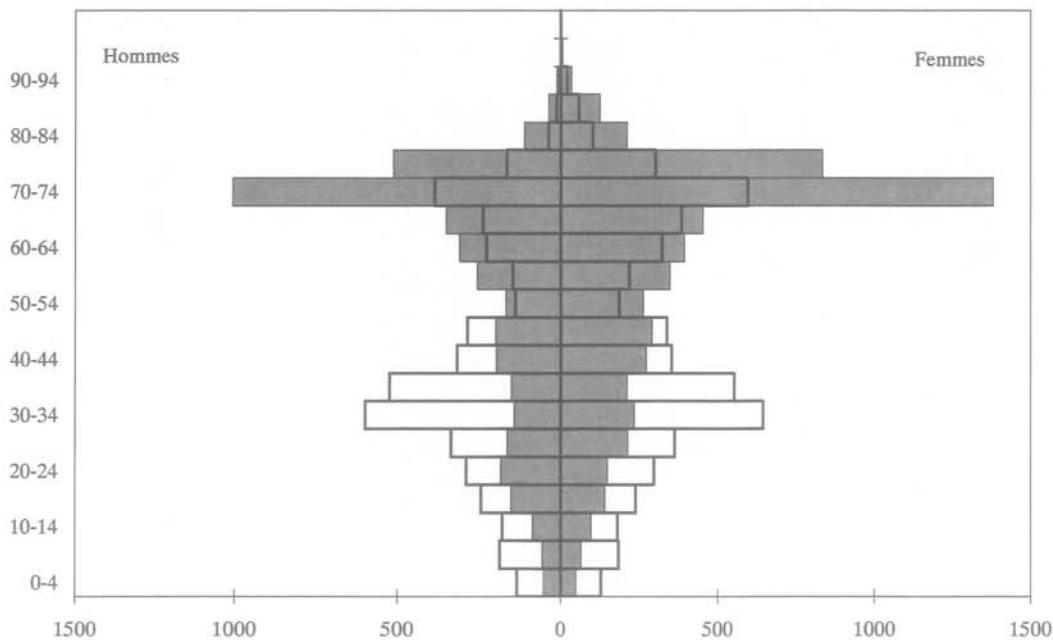


Traits fins et fond grisé = Belges nés en France.

Traits épais et fond transparent = Ensemble des Belges nés à l'étranger.

Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991.

Figure 44. La pyramide des âges des Belges nés aux Pays-Bas comparée à celle de l'ensemble des Belges nés à l'étranger (base de 10.000 personnes)

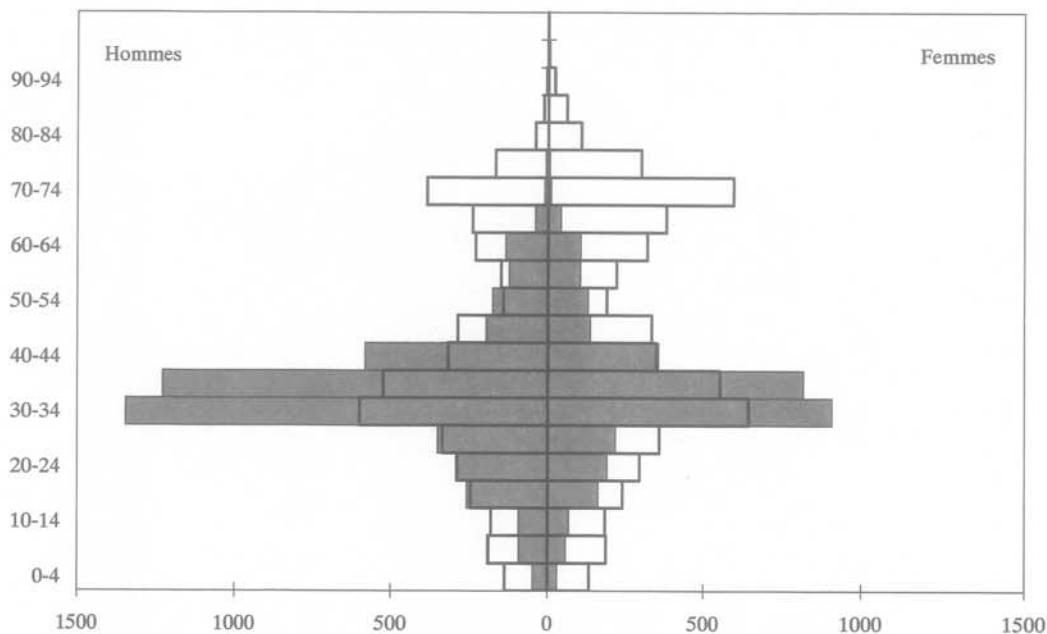


Traits fins et fond grisé = Belges nés aux Pays-Bas.

Traits épais et fond transparent = Ensemble des Belges nés à l'étranger.

Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991.

Figure 45. La pyramide des âges des Belges nés au Zaïre-Burundi-Rwanda comparée à celle de l'ensemble des Belges nés à l'étranger (base de 10.000 personnes)

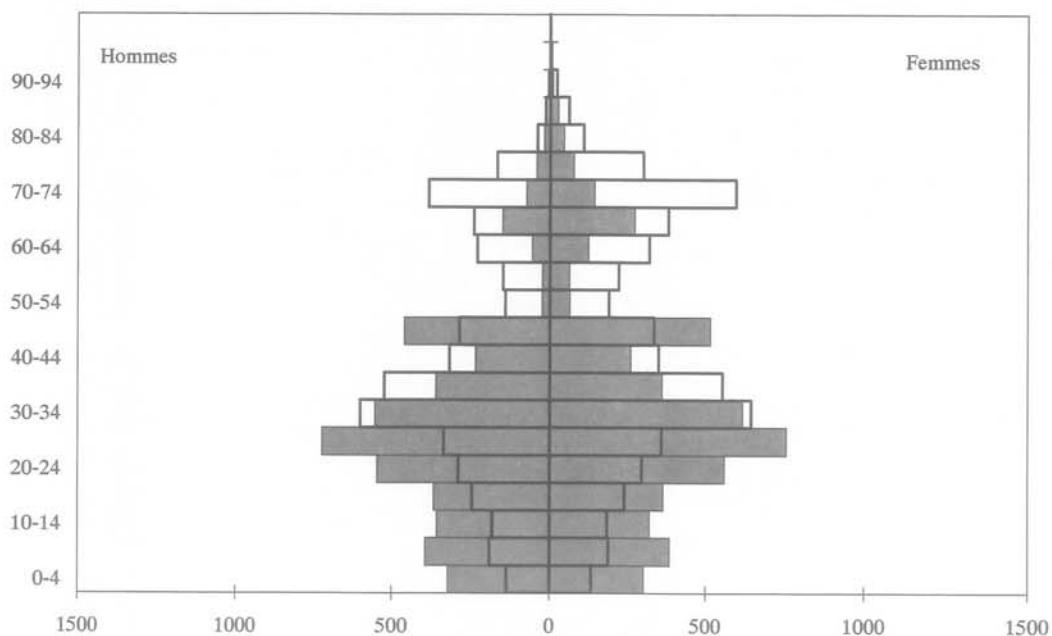


Traits fins et fond grisé = Belges nés aux Zaïre-Burundi-Rwanda.

Traits épais et fond transparent = Ensemble des Belges nés à l'étranger.

Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991.

Figure 46. La pyramide des âges des Belges nés en Allemagne comparée à celle de l'ensemble des Belges nés à l'étranger (base de 10.000 personnes)



Traits fins et fond grisé = Belges nés en Allemagne.

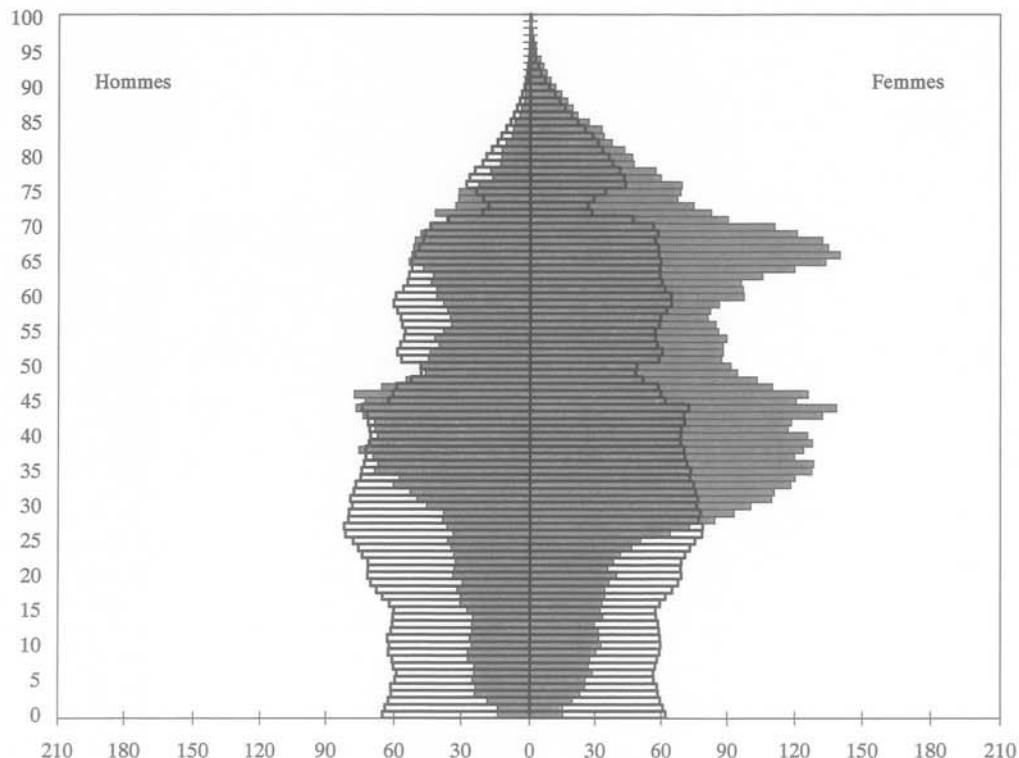
Traits épais et fond transparent = Ensemble des Belges nés à l'étranger.

Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991.

3.2.2.3. La pyramide des âges des immigrés naturalisés : une population très âgée

La pyramide des âges de cette population se distingue surtout par le profond déséquilibre entre les sexes, observé préalablement. La surféminisation qui caractérise cette population s'accompagne d'une surreprésentation des générations nées entre 1910 et 1960 (figure 47). Essentiellement d'origine européenne, celles-ci sont, pour la plupart, issues des vagues d'immigration postérieures à la Seconde Guerre mondiale. Remarquons que leurs enfants nés en Belgique et naturalisés ne figurent pas dans ce groupe cible, mais parmi les «naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations naturalisés». En vertu de la définition proposée, il s'agit donc d'une population vieillie, dont l'âge moyen en 1991 était de 47,1 ans. La configuration de la pyramide des âges de cette population diffère-t-elle selon la région de résidence ? En dépit d'un âge moyen avoisinant 47 ans, les structures par âge régionales des immigrés naturalisés présentent quelques différences. Celles-ci affectent surtout les âges dits «actifs», lesquels sont, par rapport à la moyenne nationale, surreprésentés à Bruxelles (mais uniquement chez les hommes) (figure 48) et en Wallonie (figure 50) et sous-représentés en Flandre (figure 49). Ainsi, la proportion de personnes âgées de 20-39 ans varie de 31 % à Bruxelles à 25 % en Flandre. Quant à la part relative de cette population âgée de 40-59 ans, on en dénombre 33 % en Wallonie, 30 % à Bruxelles et 29 % en Flandre. Enfin, toujours par rapport au standard national, les personnes âgées de plus de 60 ans sont proportionnellement plus présentes en Flandre (33 %), où ils représentent le tiers de cette population. A Bruxelles et en Wallonie, ils constituent respectivement 30,3 % et 29,5 % de la population.

Figure 47. La pyramide des âges des Belges et des immigrés naturalisés en 1991

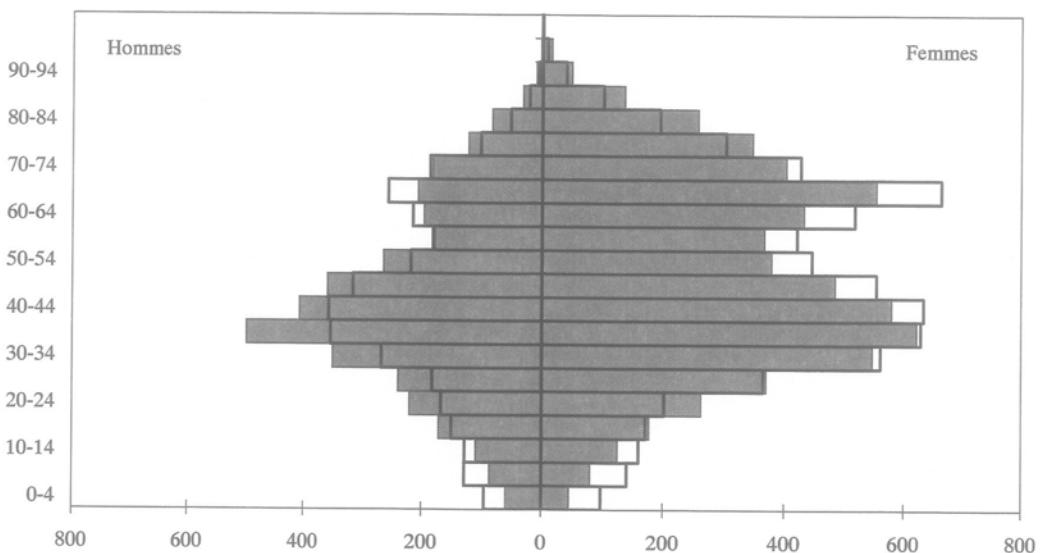


Traits fins et fond grisé = Immigrés naturalisés.

Traits épais et fond transparent = Belges résidant en Belgique.

Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991.

Figure 48. La pyramide des âges des immigrés naturalisés résidant à Bruxelles comparée à celle de l'ensemble des immigrés naturalisés (base de 10.000 personnes)

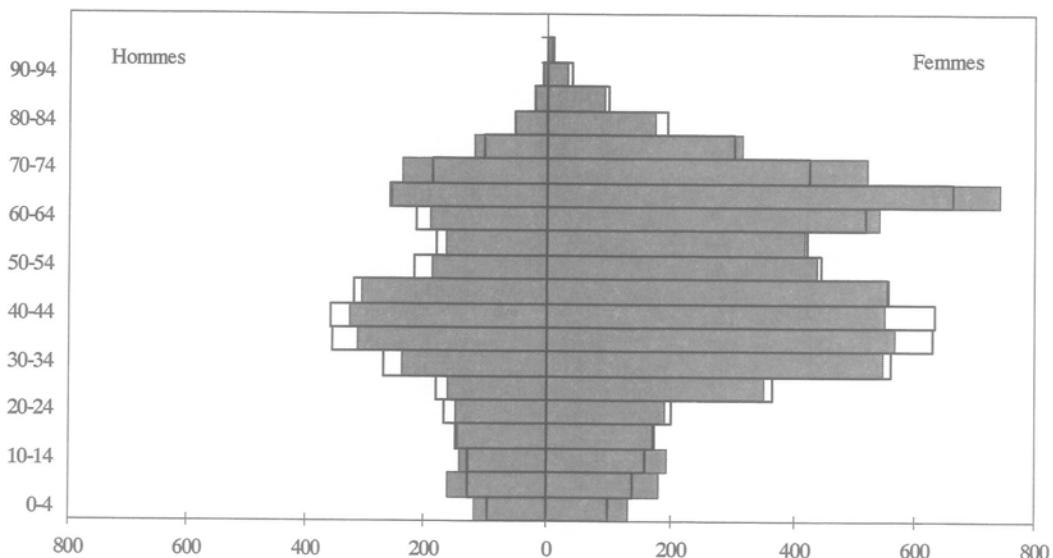


Traits fins et fond grisé = Immigrés naturalisés résidant à Bruxelles.

Traits épais et fond transparent = Ensemble des immigrés naturalisés.

Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991.

Figure 49. La pyramide des âges des immigrés naturalisés résidant en Flandre comparée à celle de l'ensemble des immigrés naturalisés (base de 10.000 personnes)



Traits fins et fond grisé = Immigrés naturalisés résidant en Flandre.

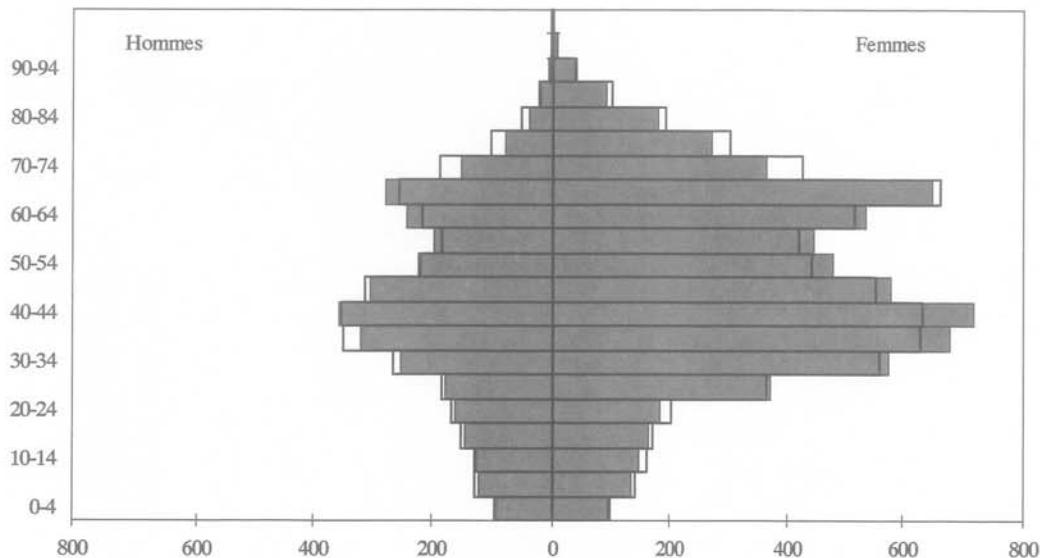
Traits épais et fond transparent = Ensemble des immigrés naturalisés.

Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991.

Observons à présent la structure par âge des immigrés naturalisés, selon leurs principaux pays de provenance, soit la France (figure 51), l'Allemagne (figure 52) et l'Italie (figure 53). Les immigrés naturalisés provenant de France constituent une population très âgée : les personnes âgées de plus de 60 ans y constituent près de 40 % de la population. La pyramide des âges des immigrés naturalisés provenant d'Allemagne présente également un profil âgé, marqué principalement par une très nette sous-représentation masculine aux âges adultes et par une surreprésentation des femmes âgées de 45-74 ans. Enfin, les immigrés naturalisés provenant d'Italie se caractérisent, d'une part, par un déséquilibre statistique entre les sexes moins prononcé, et d'autre part, par une très nette

surreprésentation des personnes âgées de 35 à 55 ans, lesquelles représentent plus de la moitié de cette population.

Figure 50. La pyramide des âges des immigrés naturalisés résidant en Wallonie comparée à celle de l'ensemble des immigrés naturalisés (base de 10.000 personnes)

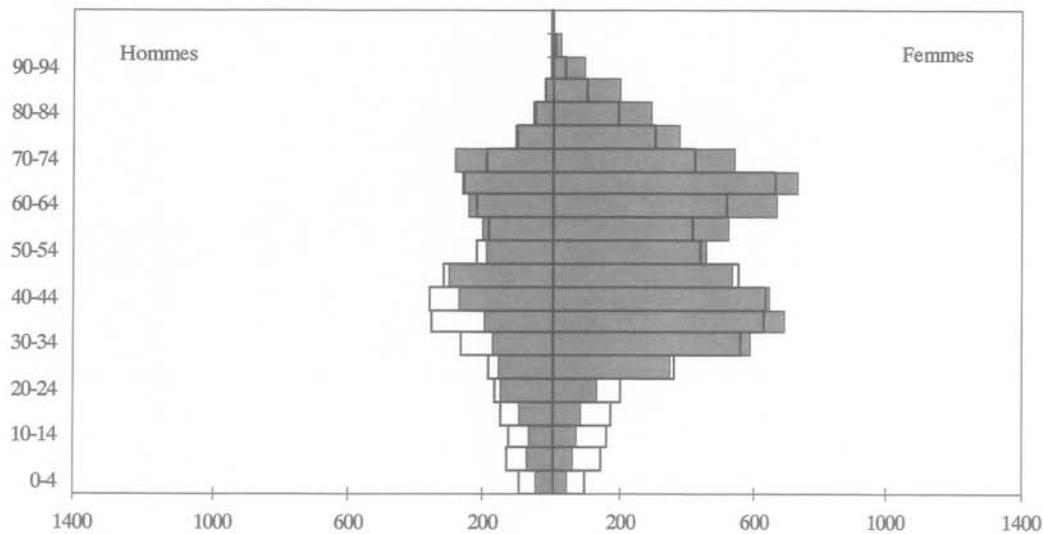


Traits fins et fond grisé = Immigrés naturalisés résidant en Wallonie.

Traits épais et fond transparent = Ensemble des immigrés naturalisés.

Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991.

Figure 51. La pyramide des âges des immigrés naturalisés provenant de France comparée à celle de l'ensemble des immigrés naturalisés (base de 10.000 personnes)

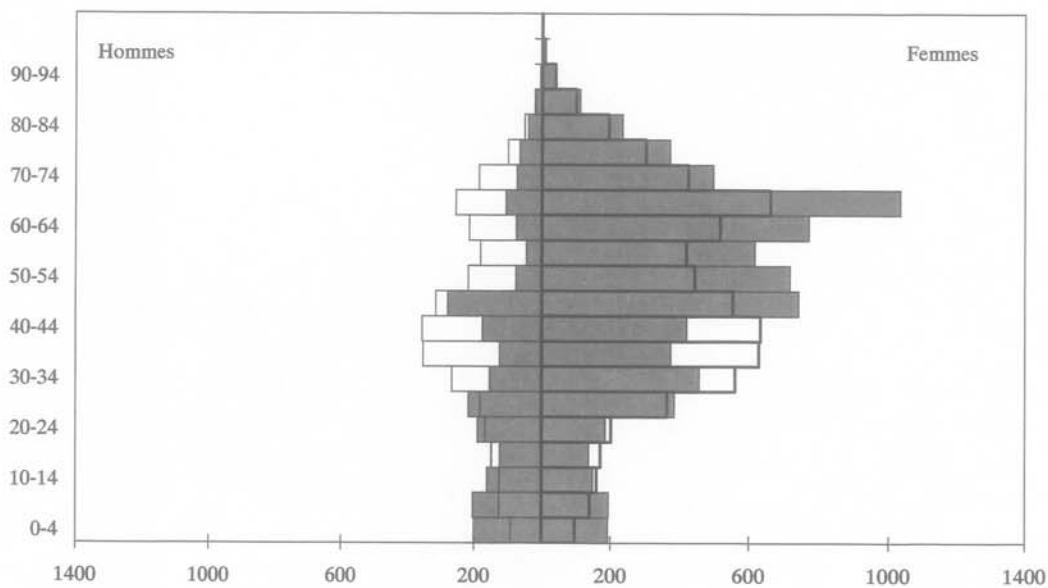


Traits fins et fond grisé = Immigrés naturalisés provenant de France.

Traits épais et fond transparent = Ensemble des immigrés naturalisés.

Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991.

Figure 52. La pyramide des âges des immigrés naturalisés provenant d'Allemagne comparée à celle de l'ensemble des immigrés naturalisés (base de 10.000 personnes)

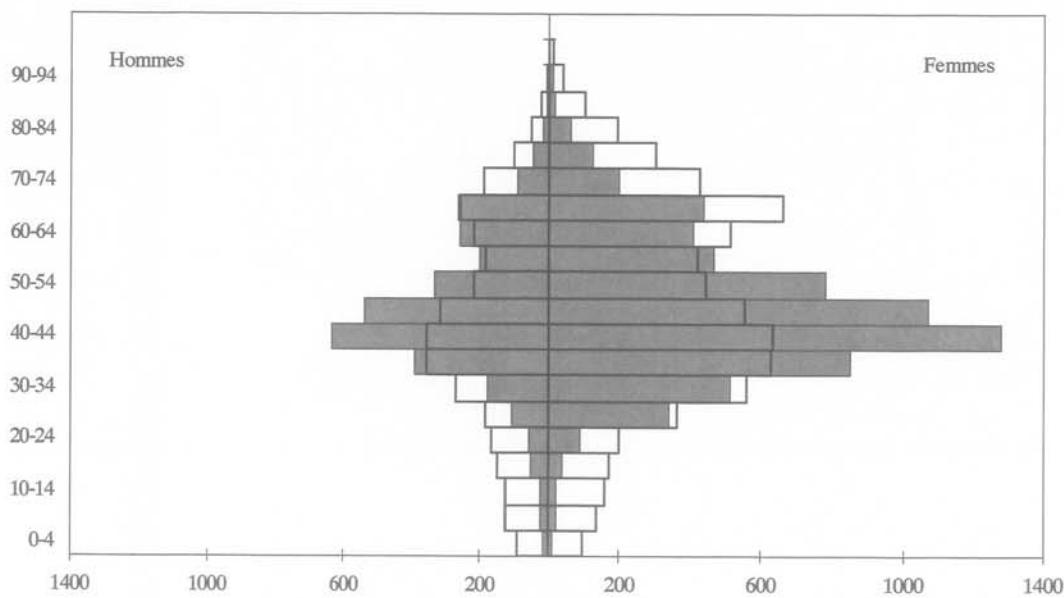


Traits fins et fond grisé = Immigrés naturalisés provenant d'Allemagne.

Traits épais et fond transparent = Ensemble des immigrés naturalisés.

Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991.

Figure 53. La pyramide des âges des immigrés naturalisés provenant d'Italie comparée à celle de l'ensemble des immigrés naturalisés (base de 10.000 personnes)



Traits fins et fond grisé = Immigrés naturalisés provenant d'Italie

Traits épais et fond transparent = Ensemble des immigrés naturalisés

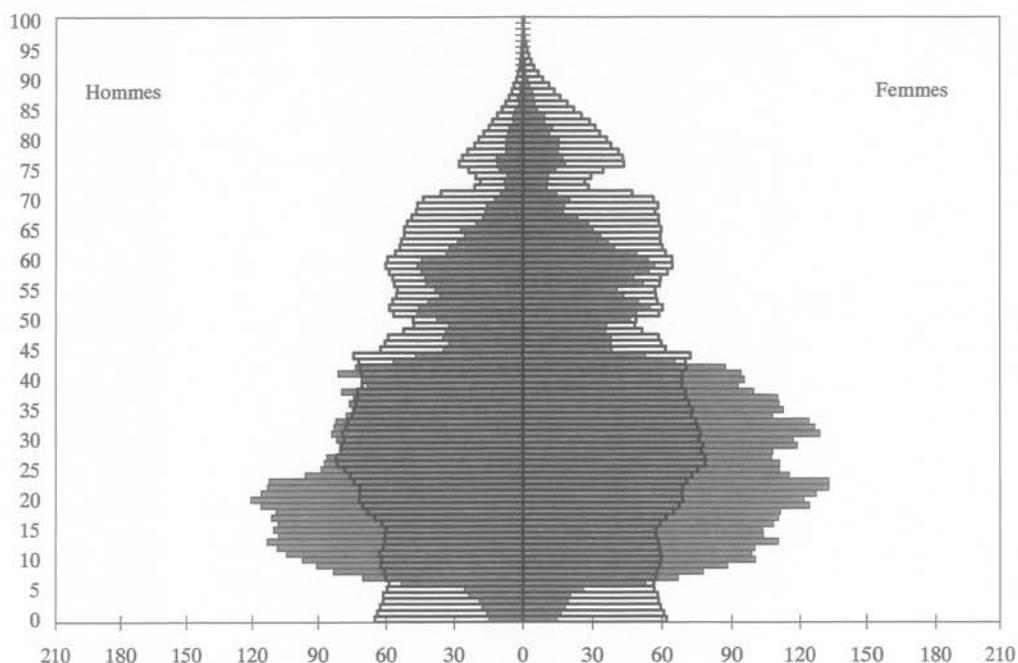
Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991

3.2.2.4. Les naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations : des structures par âge très différentes selon le pays de rattachement

Les naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations sont inclus parmi la population que l'on a coutume d'appeler les «deuxième et troisième générations» d'étrangers nés en Belgique. Dans ce groupe cible figure notamment tous les jeunes ayant acquis la nationalité belge, suite à la «loi Gol» du 28 juin 1984, et dont au moins l'un des parents est Belge.

Par rapport au «modèle» de la population belge (figure 54), la pyramide des âges de la population des naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations se distingue avant tout par une très nette surreprésentation des personnes âgées de 7 à 42 ans. Celles-ci représentent 72 % de la population de ce groupe cible pour 50 % de la population belge. Inversement, on observe, chez les naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations, une sous-représentation des personnes âgées de plus de 42 ans et des jeunes de moins de 7 ans.

Figure 54. La pyramide des âges des Belges et des naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations en 1991



Traits fins et fond grisé = Naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations.

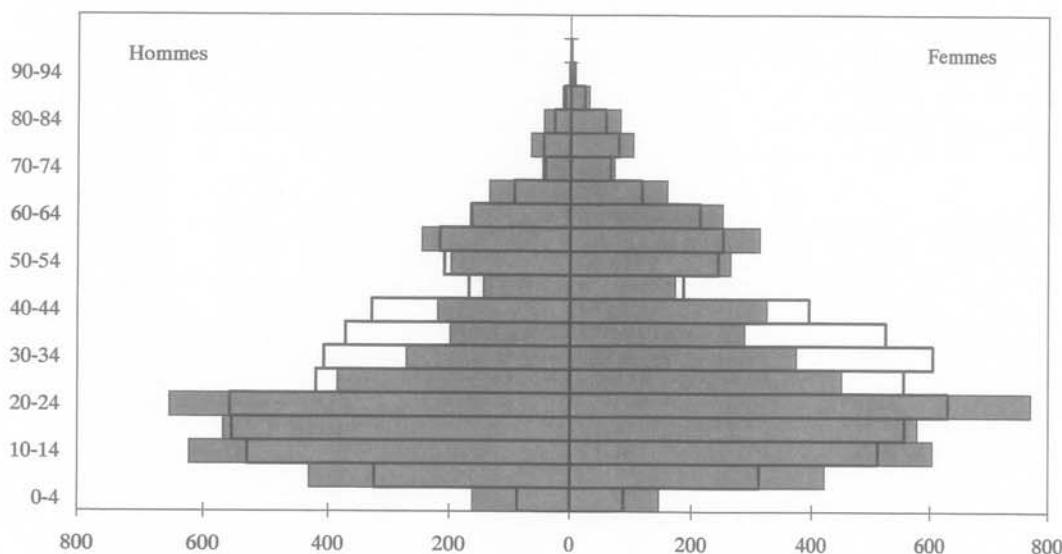
Traits épais et fond transparent = Belges résidant en Belgique.

Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991.

Les figures 55, 56 et 57 comparent la structure par âge des naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations, résidant dans chacune des trois régions du pays, à celle de l'ensemble de la population de ce groupe cible. Nous constatons que :

- A Bruxelles (figure 55), et dans une moindre mesure en Flandre (figure 56), la pyramide des âges des naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations se distingue par une surreprésentation de personnes âgées de moins de 20 ans. On en dénombre respectivement 35 % et 31 %, alors qu'ils sont légèrement sous-représentés en Wallonie (28%) (figure 57).
- Les adultes âgés de 25-45 ans sont proportionnellement plus nombreux en Wallonie (40 %), alors que la part relative de ce groupe d'âges, tant en Flandre (31 %) qu'à Bruxelles (25 %), est inférieure à celle de la moyenne nationale (36 %).
- Les personnes âgées de plus de 50 ans sont, en termes relatifs, plus nombreuses en Flandre (22 %) et à Bruxelles (22 %) qu'en Wallonie (17 %).

Figure 55. La pyramide des âges des naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations résidant à Bruxelles comparée à celle de l'ensemble des naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations (base de 10.000 personnes)

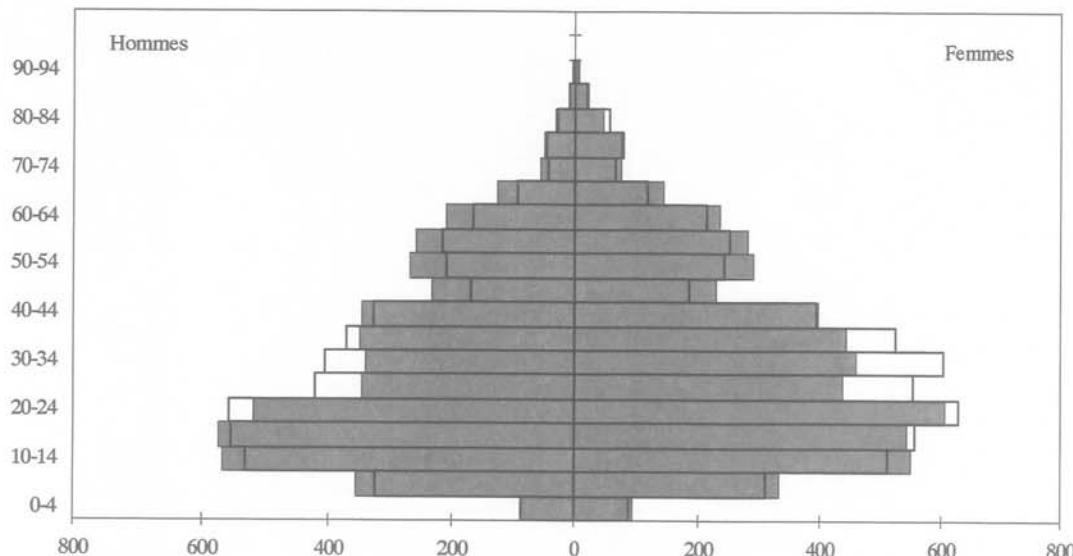


Traits fins et fond grisé = Naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations résidant à Bruxelles.

Traits épais et fond transparent = Ensemble des naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations.

Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991.

Figure 56. La pyramide des âges des naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations résidant en Flandre comparée à celle de l'ensemble des naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations (base de 10.000 personnes)

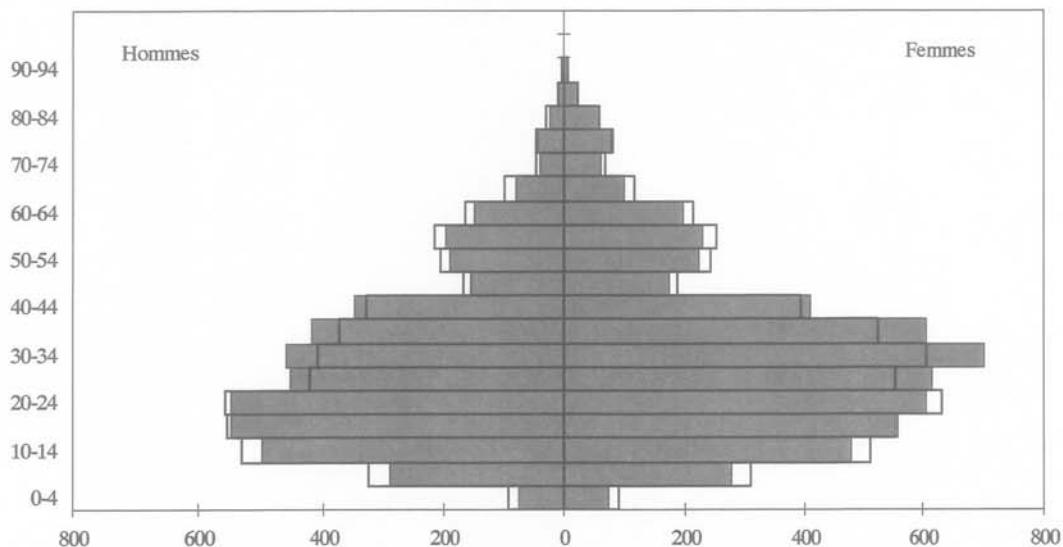


Traits fins et fond grisé = Naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations naturalisés résidant en Flandre.

Traits épais et fond transparent = Ensemble des naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations.

Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991.

Figure 57. La pyramide des âges des naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations résidant en Wallonie comparée à celle de l'ensemble des naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations (base de 10.000 personnes)

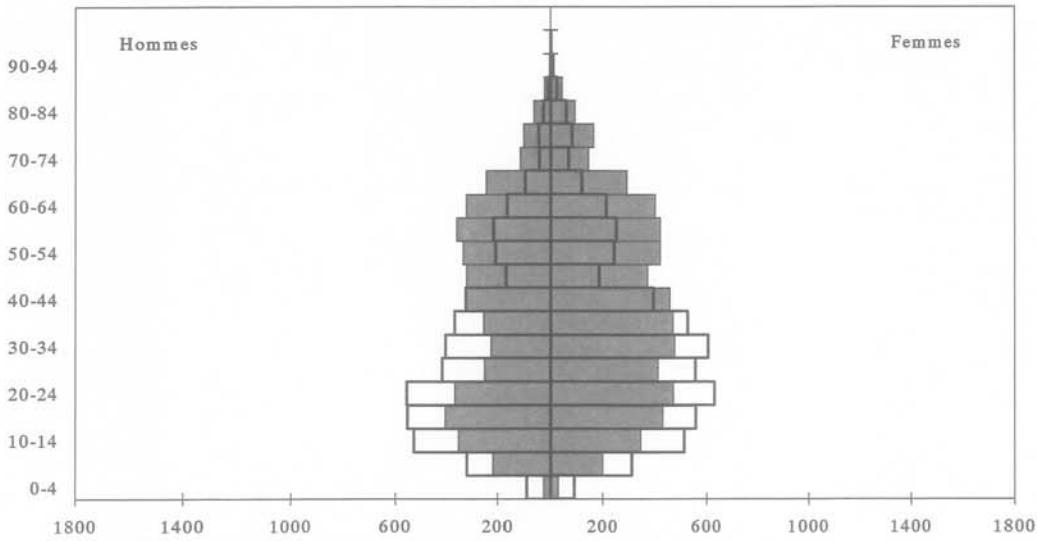


Traits fins et fond grisé = Naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations résidant en Wallonie

Traits épais et fond transparent = Ensemble des naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations

Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991

Figure 58. La pyramide des âges des naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations rattachés aux Pays-Bas comparée à celle de l'ensemble des naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations (base de 10.000 personnes)



Traits fins et fond grisé = Naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations rattachés aux Pays-Bas

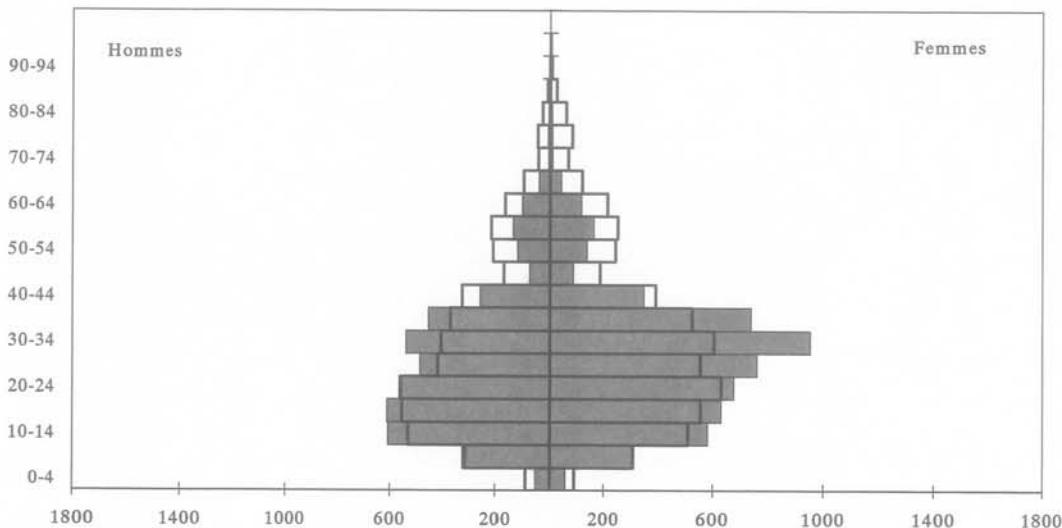
Traits épais et fond transparent = Ensemble des naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations

Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991

La structure par âge des naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations présente des différences importantes selon les principaux pays de rattachement. Parmi ceux-ci, considérons les cas des Pays-Bas (figure 58), de l'Italie (figure 59) et d'un groupe de pays constitué du Maroc, de la Turquie et du Zaïre-Burundi-Rwanda (figure 60). L'âge moyen de ces trois populations est respectivement de 41 ans, de 28 ans et de 17 ans. Plus précisément, les personnes âgées de moins de 20 ans représentent 20 % de la population des naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations rattachés aux Pays-Bas, 32 % de ceux rattachés à l'Italie et plus de 60 % de ceux liés au troisième groupe de pays. Inversement, on comptabilise 20 % de personnes âgées de plus de 60 ans parmi les naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations rattachés aux Pays-Bas, alors que cette tranche d'âges est portion congrue dans les deux

autres groupes. Enfin, les personnes âgées de 20-39 ans sont majoritaires (52 %) parmi les naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations rattachés à l'Italie, alors qu'ils sont sous-représentés dans les deux autres populations considérées.

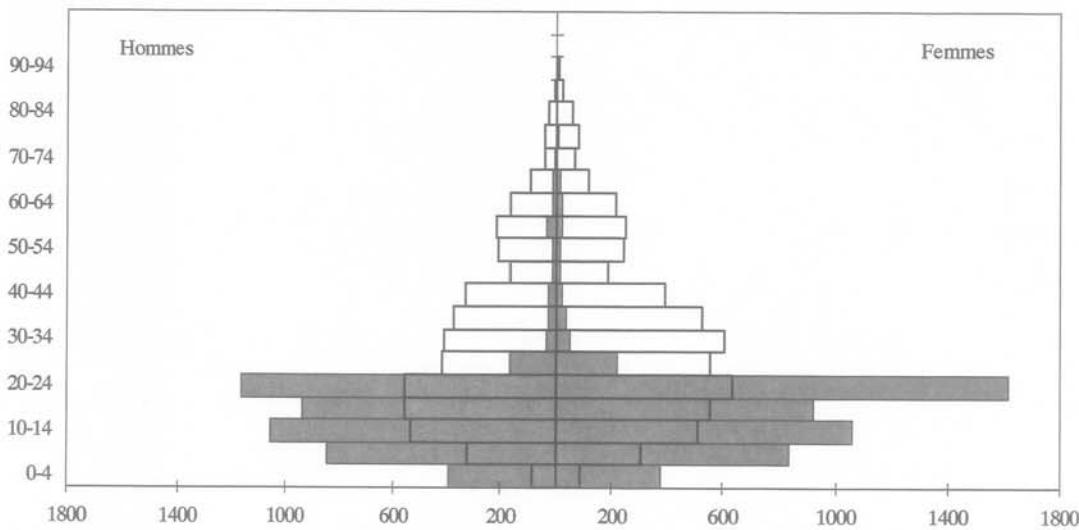
Figure 59. La pyramide des âges des naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations rattachés à l'Italie comparée à celle de l'ensemble des naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations (base de 10.000 personnes)



Traits fins et fond grisé = Naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations rattachés à l'Italie.
 Traits épais et fond transparent = Ensemble des naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations.

Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991.

Figure 60. La pyramide des âges des naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations rattachés au Maroc, à la Turquie et au Zaïre-Burundi-Rwanda comparée à celle de l'ensemble des naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations (base de 10.000 personnes)



Traits fins et fond grisé = Naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations rattachés au Maroc, à la Turquie et au Zaïre-Burundi-Rwanda

Traits épais et fond transparent = Ensemble des naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations
 Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991

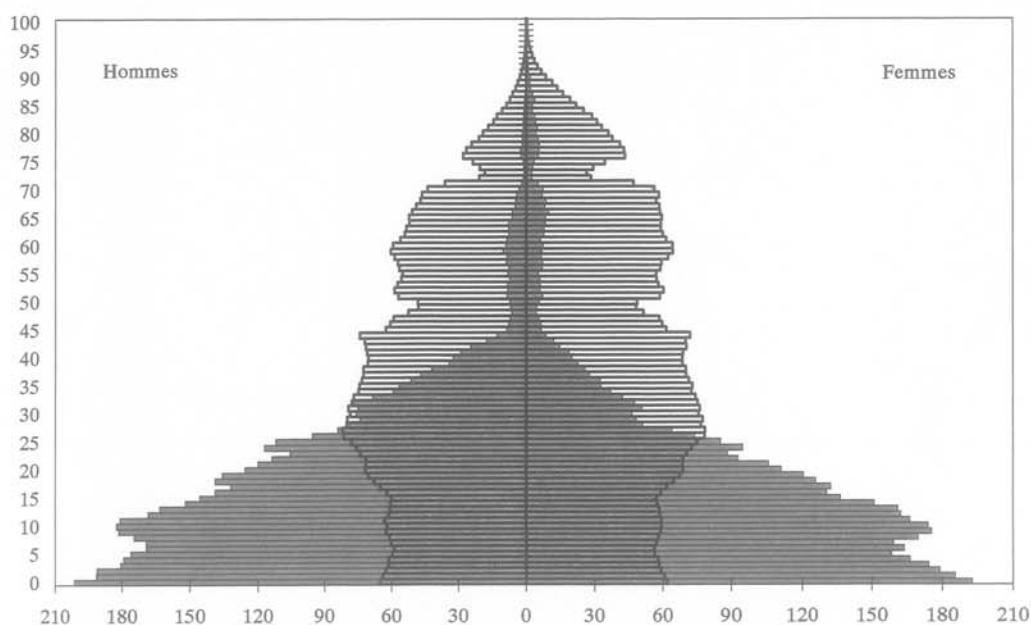
3.2.2.5. Les non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations : une population très jeune en moyenne

Les non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations sont également compris parmi la population des «deuxième et troisième» générations d'étrangers nés en Belgique, mais ils n'ont pas acquis la nationalité belge. Il s'agit d'une population très jeune dont l'âge moyen n'est que 18 ans, alors qu'à titre comparatif, celui de la population belge est de 39 ans et celui des naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations atteint 32 ans. Les personnes âgées de moins de 25 ans constituent plus des trois-quarts de cette population, alors qu'au-delà de cette limite, les groupes d'âges sont de plus en plus sous-représentés (figure 61).

Si dans les trois régions du pays, les non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations sont le groupe cible le plus jeune, l'âge moyen de cette population atteint près de 21 ans en Wallonie (figure 64), un peu moins de 17 ans en Flandre (figure 63) et à peine plus de 14 ans à Bruxelles (figure 62). D'une manière générale, les pyramides flamandes et bruxelloises présentent la même configuration, alors que la figure wallonne se distingue par une sensible sous-représentation de jeunes âgés de moins de 15 ans et par une surreprésentation d'adultes âgés de 20 à 40 ans. Des tendances opposées caractérisent les populations de non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations résidant en Flandre et à Bruxelles.

La pyramide des âges des non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations rattachés à l'Italie ressemble à celle de ce groupe cible résidant en Wallonie. Quoi de plus normal, puisque 80 % des non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations rattachés à l'Italie (figure 65) se sont établis en Wallonie. Si les personnes de moins de 20 ans constituent 50 % de cette population, les jeunes adultes âgés de 20 à 39 ans sont également bien représentés (45 %). Inversement, la part relative de ce groupe d'âges est très faible chez les naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations rattachés au Maroc (8 %) (figure 66) et à la Turquie (7 %) (figure 67). Ces deux dernières populations sont très jeunes et plus de 90 % de leurs effectifs sont constitués de personnes âgées de moins de 20 ans.

Figure 61. La pyramide des âges des Belges et des non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations en 1991

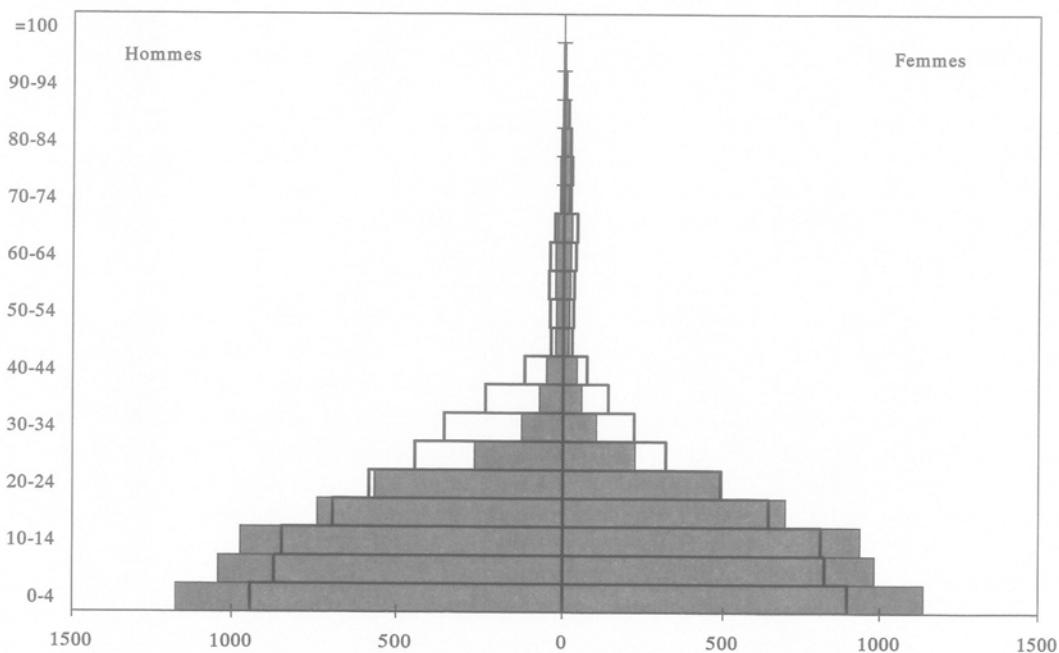


Traits fins et fond grisé = Non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations.

Traits épais et fond transparent = Belges résidant en Belgique.

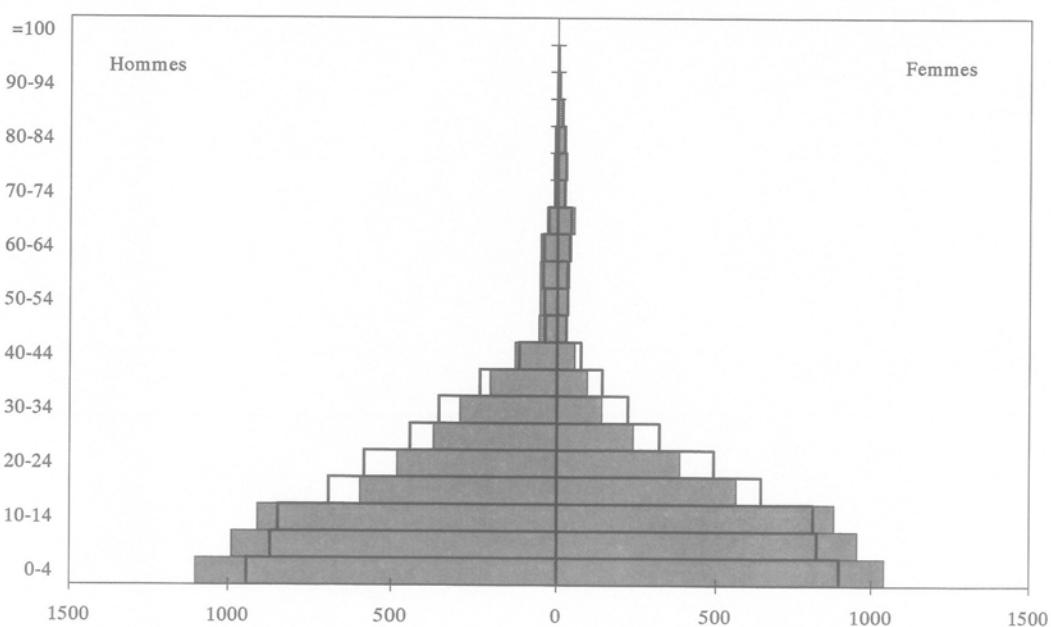
Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991.

Figure 62. La pyramide des âges des non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations résidant à Bruxelles comparée à celle de l'ensemble des non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations (base de 10.000 personnes)



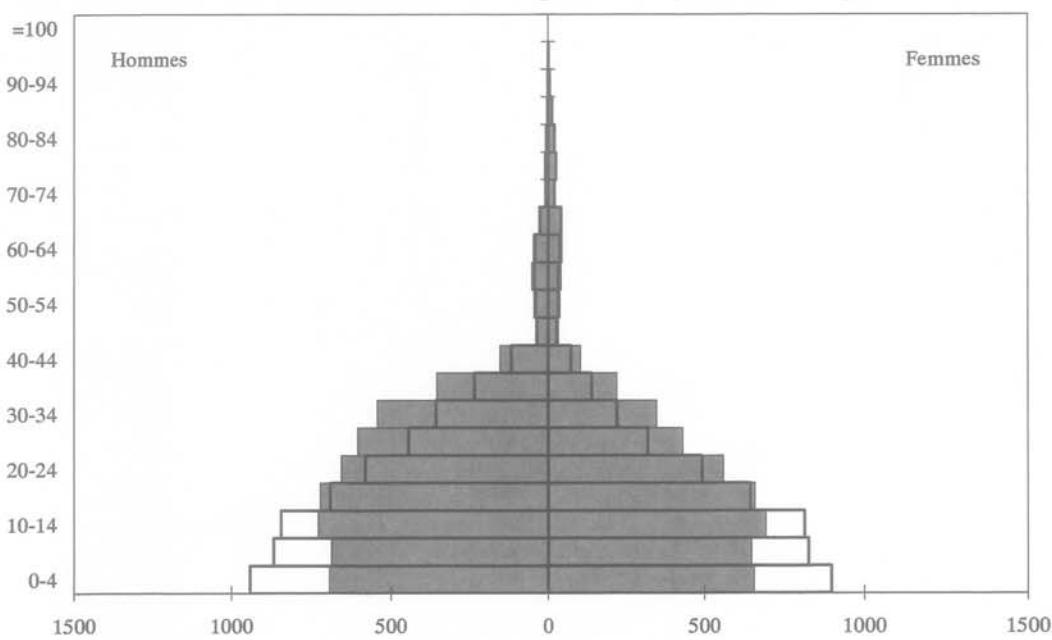
Traits fins et fond grisé = Non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations résidant à Bruxelles
 Traits épais et fond transparent = Ensemble des non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations
 Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991

Figure 63. La pyramide des âges des non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations résidant en Flandre comparée à celle de l'ensemble des non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations (base de 10.000 personnes)



Traits fins et fond grisé = Non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations résidant en Flandre
 Traits épais et fond transparent = Ensemble des non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations
 Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991

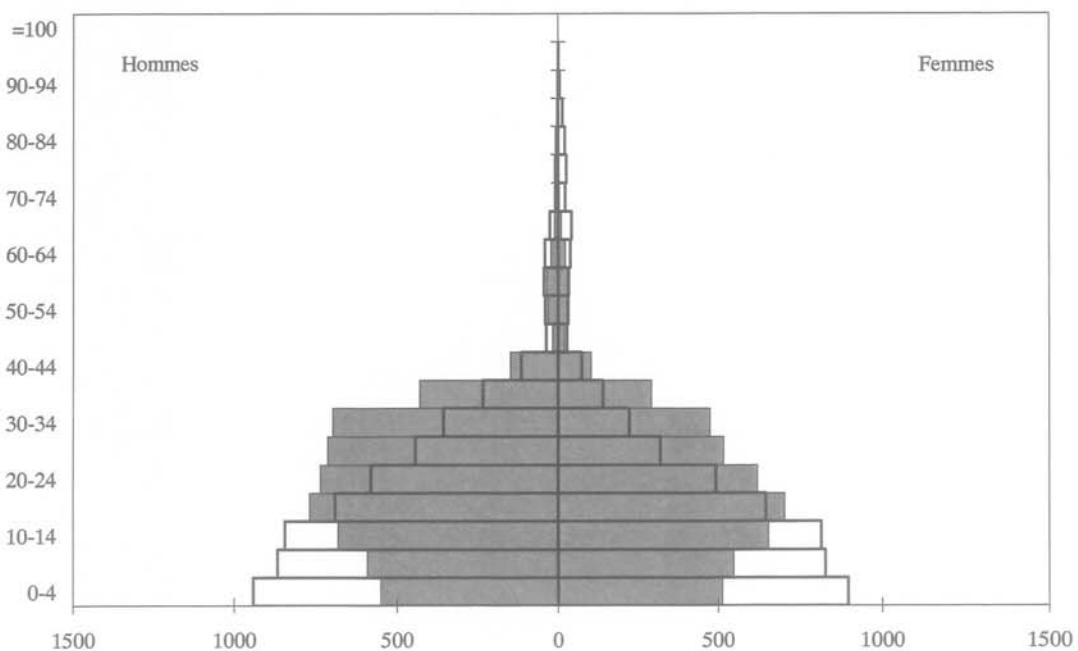
Figure 64. La pyramide des âges des non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations résidant en Wallonie comparée à celle de l'ensemble des non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations (base de 10.000 personnes)



Traits fins et fond grisé = Non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations résidant en Wallonie
 Traits épais et fond transparent = Ensemble des non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations

Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991

Figure 65. La pyramide des âges des non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations rattachés à l'Italie comparée à celle de l'ensemble des non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations (base de 10.000 personnes)

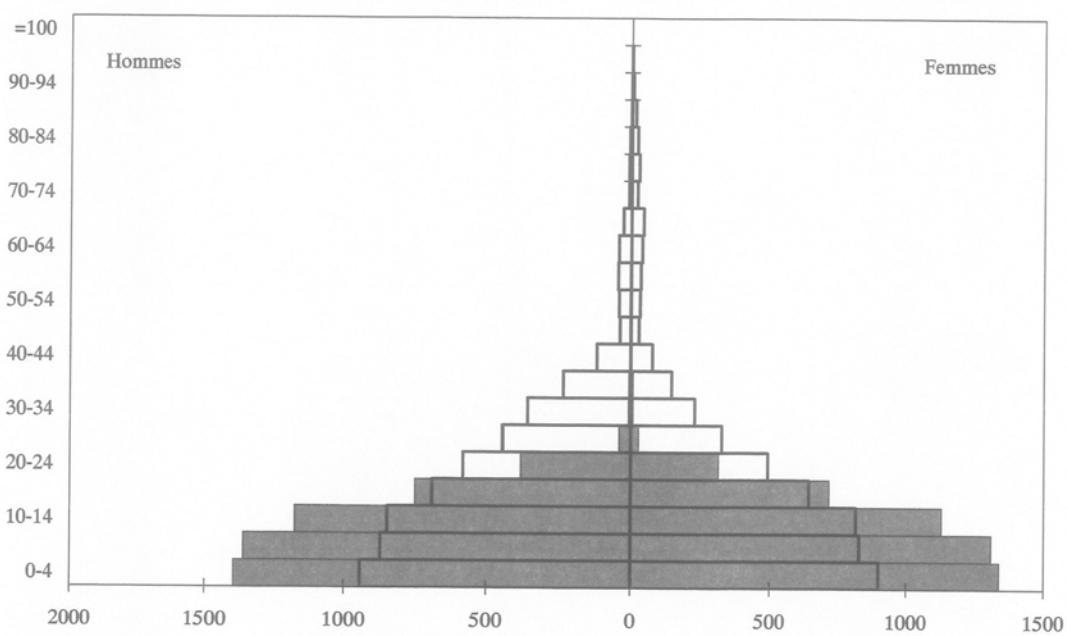


Traits fins et fond grisé = Non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations rattachés à l'Italie

Traits épais et fond transparent = Ensemble des non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations

Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991

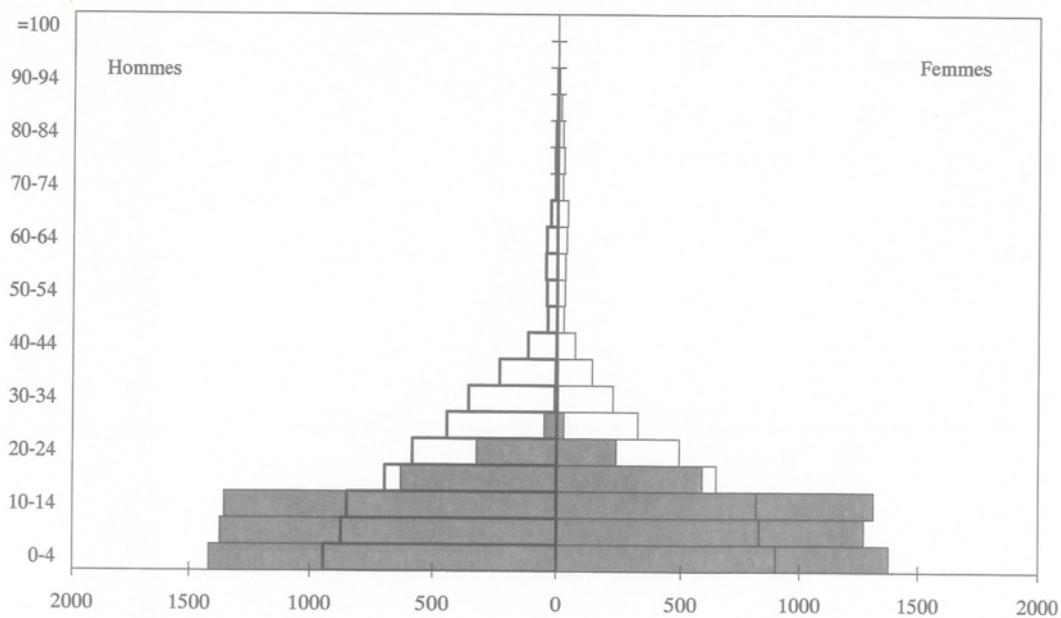
Figure 66. La pyramide des âges des non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations rattachés au Maroc comparée à celle de l'ensemble des non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations (base de 10.000 personnes)



Traits fins et fond grisé = Non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations rattachés au Maroc.
 Traits épais et fond transparent = Ensemble des non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations.

Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991.

Figure 67. La pyramide des âges des non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations rattachés à la Turquie comparée à celle de l'ensemble des non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations (base de 10.000 personnes)



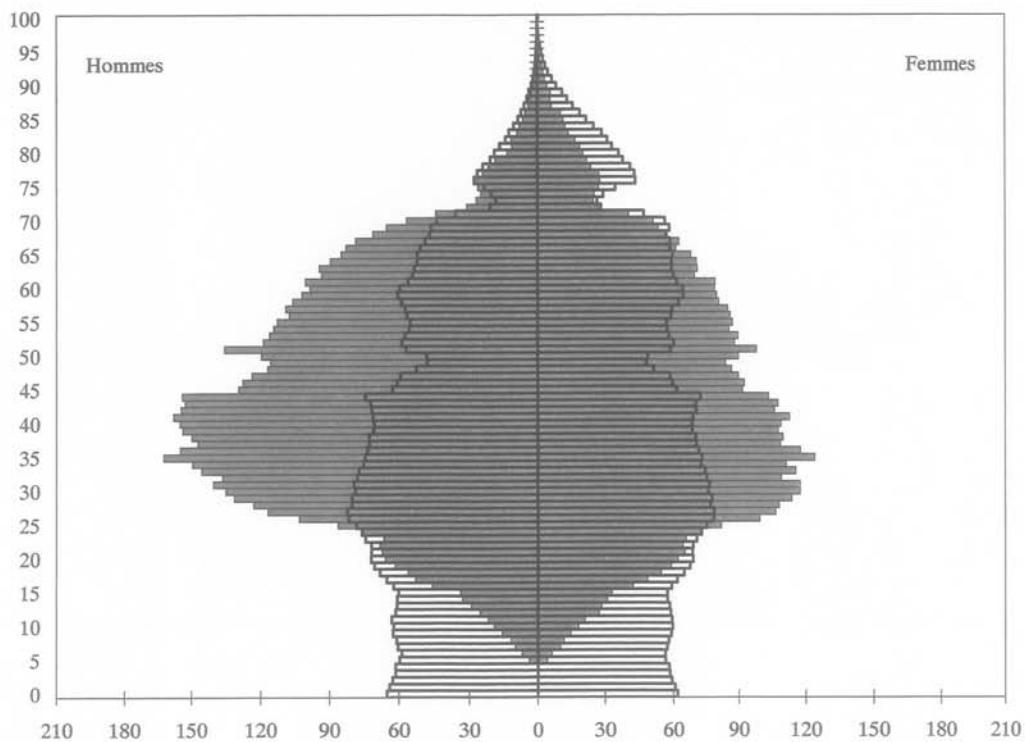
Traits fins et fond grisé = Non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations rattachés à la Turquie
 Traits épais et fond transparent = Ensemble des non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations
 Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991

3.2.2.6. Les immigrés anciens : une population sensiblement plus âgée en Wallonie que dans les deux autres régions du pays

Rappelons que les immigrés anciens sont des étrangers de naissance qui résident hors des frontières de la Belgique au moment de leur naissance et qui sont entrés en Belgique avant le 1^{er} janvier 1986. Ce groupe cible, le plus important dans les chiffres après les Belges, regroupe donc une grande partie des personnes ayant participé, au cours de ce siècle, aux principales vagues d'immigration étrangères vers la Belgique. On notera également que les enfants des immigrés anciens figurent parmi les non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations et les naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations.

La surreprésentation des personnes d'âges actifs caractérise principalement la pyramide des âges de ce groupe cible (figure 68). Les personnes âgées de 20 à 59 ans constituent 73 % de la population des immigrés anciens. Globalement, compte tenu de la périodisation des vagues d'immigrations étrangères en Belgique, c'est en Wallonie que la population des immigrés anciens est la plus vieillie (figure 71). Son âge moyen dépasse 47 ans, alors qu'il est de 42 ans parmi les immigrés anciens qui résident à Bruxelles (figure 69) et en Flandre (figure 70). Plus précisément les principales différences entre ces «populations régionales» concernent d'une part, la proportion des personnes âgées de 20 à 39 ans, et d'autre part, celle des personnes âgées de plus de 60 ans. Ainsi, on dénombre 43 % de personnes âgées de 20-39 ans à Bruxelles, 38 % en Flandre et seulement 31 % en Wallonie. Par ailleurs, on observe une très nette surreprésentation en Wallonie des immigrés anciens âgés de plus de 60 ans : ils représentent le quart de cette population, pour 16 % en Flandre et 14 % à Bruxelles.

Figure 68. la pyramide des âges des Belges et des immigrés naturalisés en 1991

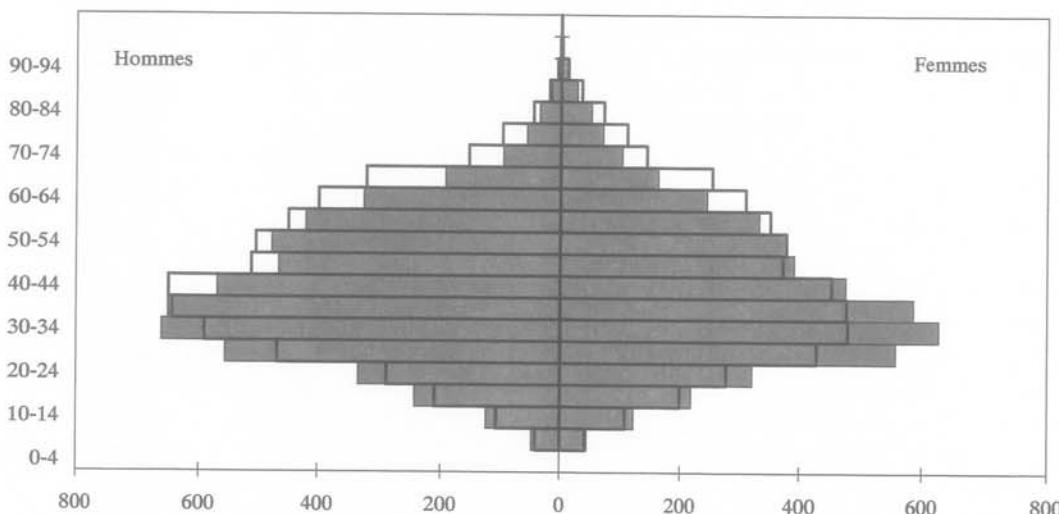


Traits fins et fond grisé = Immigrés anciens.

Traits épais et fond transparent = Belges résidant en Belgique.

Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991.

Figure 69. La pyramide des âges des immigrés anciens résidant à Bruxelles comparée à celle de l'ensemble des immigrés anciens (base de 10.000 personnes)

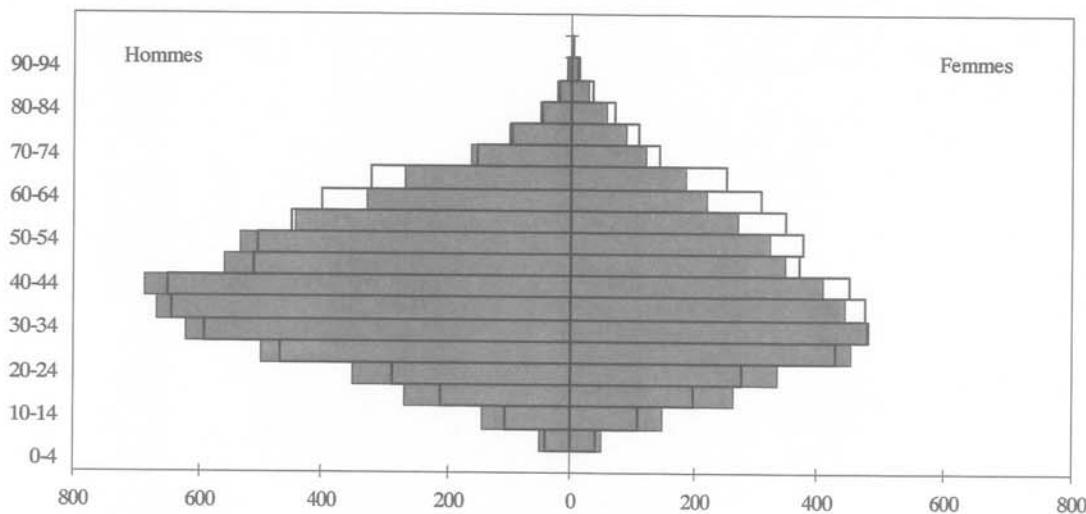


Traits fins et fond grisé : Immigrés anciens résidant à Bruxelles.

Traits épais et fond transparent : Ensemble des immigrés anciens.

Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991.

Figure 70. La pyramide des âges des immigrés anciens résidant en Flandre comparée à celle de l'ensemble des immigrés anciens (base de 10.000 personnes)



Traits fins et fond grisé : Immigrés anciens résidant en Flandre.

Traits épais et fond transparent : Ensemble des immigrés anciens.

Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991.

Ces différences transparaissent logiquement, tout en s'amplifiant, si l'on distingue les principaux pays de provenance des immigrés anciens (figures 72 à 75). Les populations provenant d'Italie (figure 72) et des Pays-Bas (figure 73) ont un âge moyen proche de 50 ans, soit une quinzaine d'années de plus que leurs homologues venant du Maroc ou de Turquie. Plus précisément, les pyramides des immigrés anciens provenant d'Italie et des Pays-Bas se caractérisent par une très nette surreprésentation de personnes âgées de plus de 40 ans, alors que pour ceux venant de Turquie (figure 75) et du Maroc (figure 74), cette tendance touche la part de la population âgée de moins de 40 ans. Ainsi, par exemple, 31 % des immigrés anciens provenant des Pays-Bas sont âgés de plus de 60 ans. Cette tranche d'âge est également très bien représentée parmi ceux qui proviennent d'Italie (29 %), alors qu'elle est presque insignifiante chez les immigrés anciens provenant de Turquie (3 %) et du Maroc (5 %). Par contre, parmi ces derniers, les jeunes adultes, âgés de 20-39 ans, sont largement majoritaires (56 %

pour ceux provenant de Turquie et 50 % pour ceux provenant du Maroc), alors qu'ils constituent un peu plus du quart de cette population provenant d'Italie (27 %) et des Pays-Bas (28 %).

Figure 71. La pyramide des âges des immigrés anciens résidant en Wallonie comparée à celle de l'ensemble des immigrés anciens (base de 10.000 personnes)

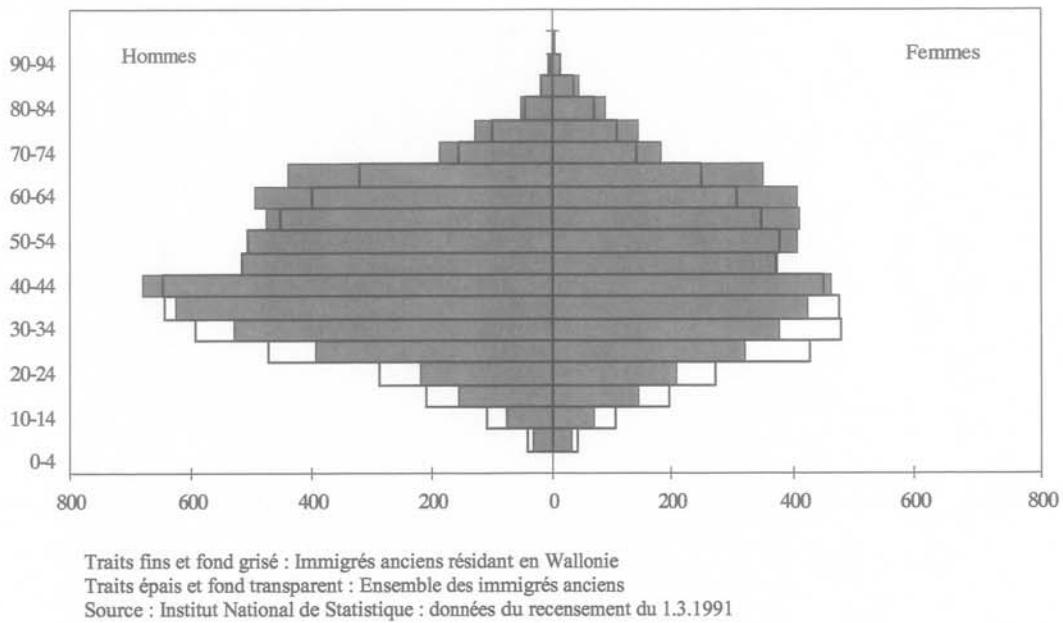


Figure 72. La pyramide des âges des immigrés anciens provenant d'Italie comparée à celle de l'ensemble des immigrés anciens (base de 10.000 personnes)

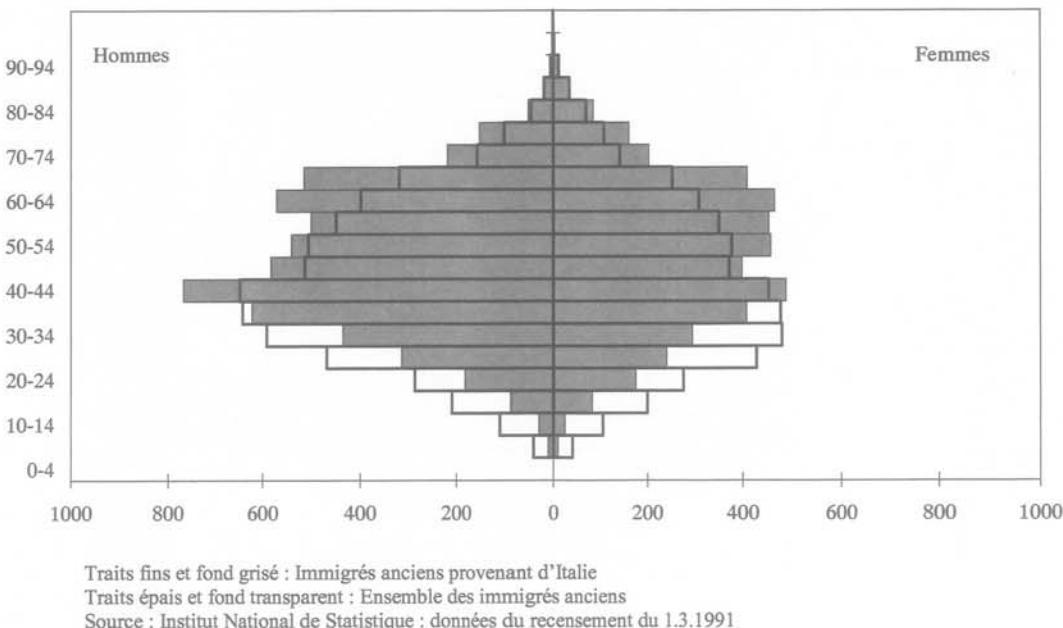


Figure 73. La pyramide des âges des immigrés anciens provenant des Pays-Bas comparée à celle de l'ensemble des immigrés anciens (base de 10.000 personnes)

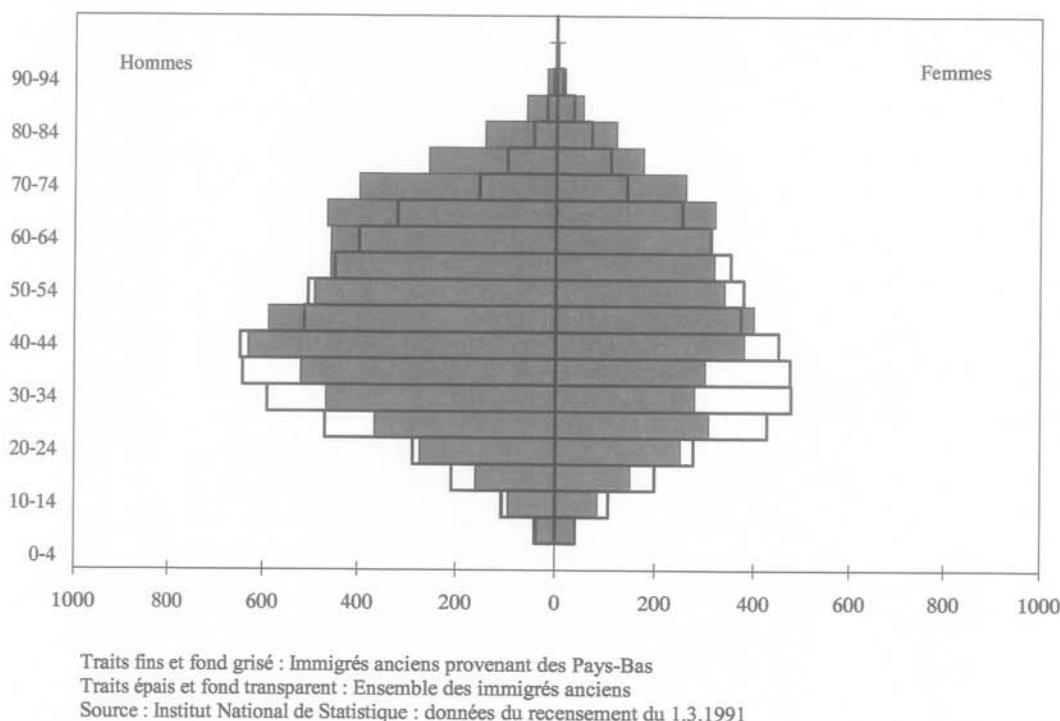
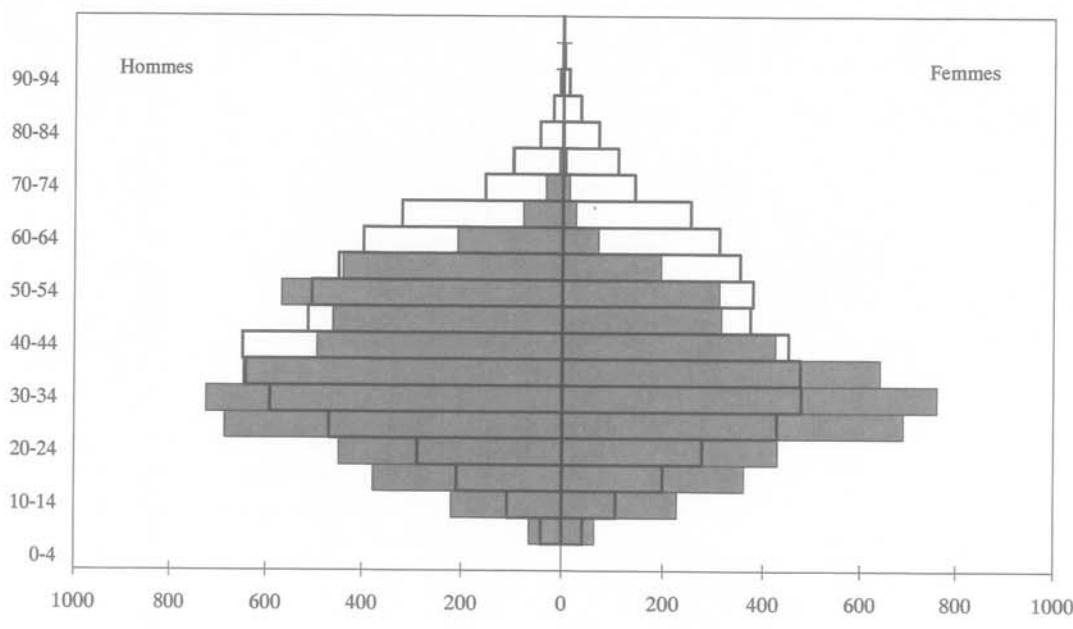
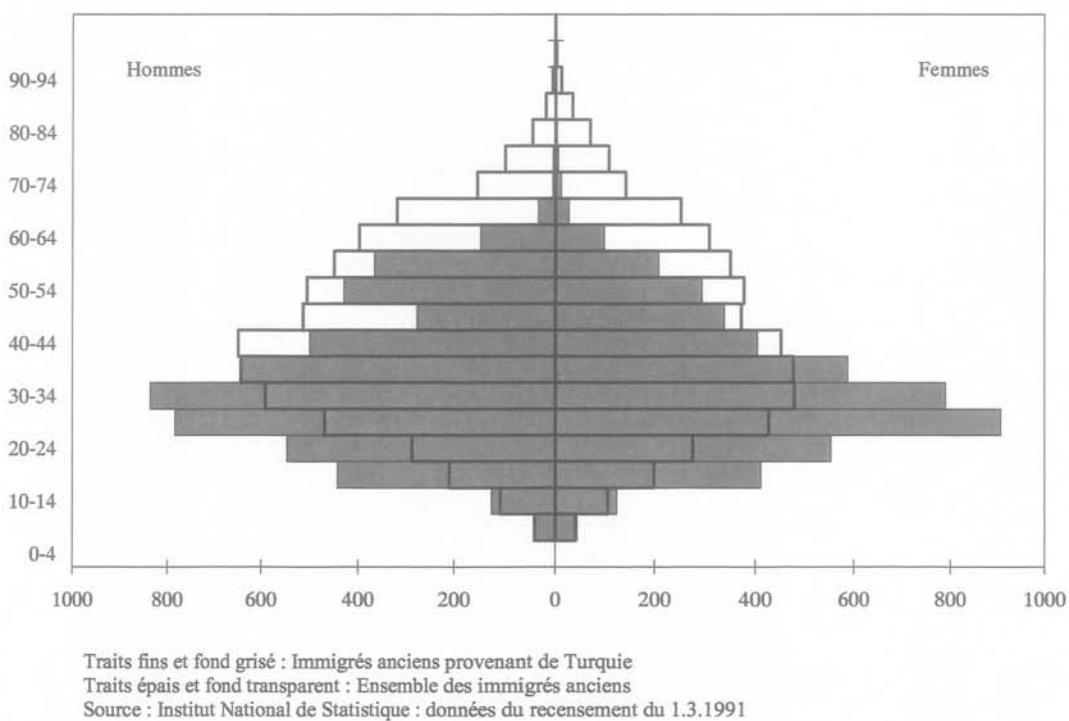


Figure 74. La pyramide des âges des immigrés anciens provenant du Maroc comparée à celle de l'ensemble des immigrés anciens (base de 10.000 personnes)



Traits fins et fond grisé : Immigrés anciens provenant du Maroc
 Traits épais et fond transparent : Ensemble des immigrés anciens
 Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991

Figure 75. La pyramide des âges des immigrés anciens provenant de Turquie comparée à celle de l'ensemble des immigrés anciens (base de 10.000 personnes)

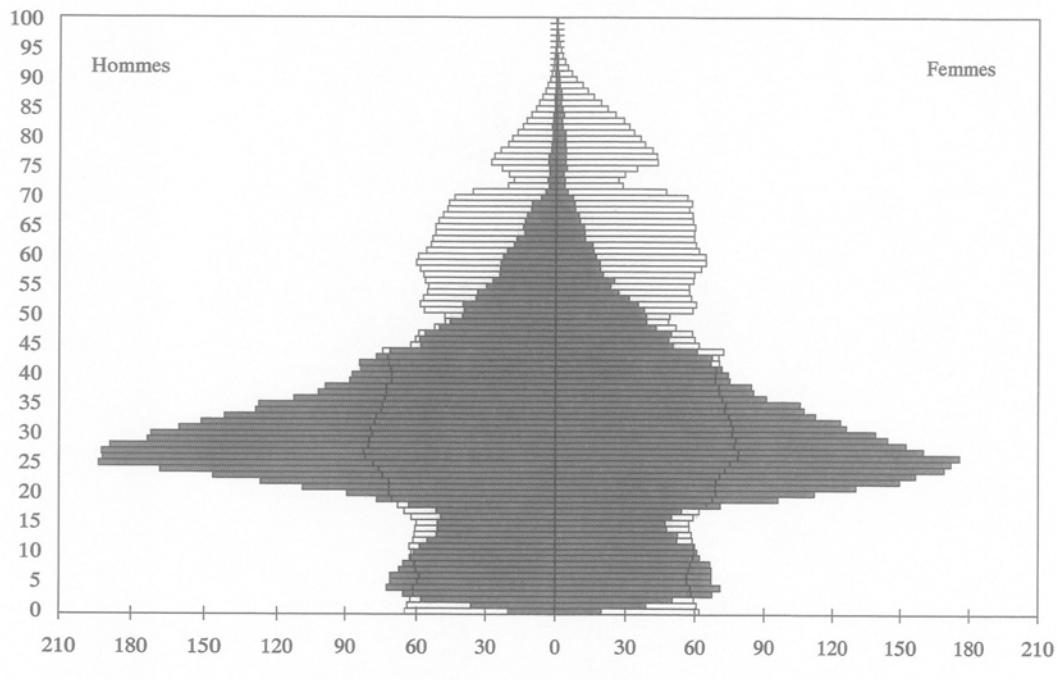


3.2.2.7. Les immigrés récents : une majorité de jeunes adultes

Les immigrés récents se définissent comme étant des étrangers de naissance, résidant hors des frontières de la Belgique et entrés en Belgique après le 1^{er} janvier 1986. Comparés à la structure par âge de la population belge, la pyramide des âges de ce groupe cible se distingue avant tout par une très nette surreprésentation des personnes âgées de 20 à 44 ans (figure 76). Cette tranche d'âges représente 62 % de la population des immigrés récents pour 37 % de la population belge. Si ces proportions élevées de jeunes adultes se conforment au schéma classique, selon l'âge, des vagues d'immigrations, elles s'accompagnent en revanche d'une surreprésentation de jeunes enfants âgés de moins de 10 ans. Si nous ajoutons à ces caractéristiques, le relatif équilibre numérique entre les sexes, l'immigration récente serait avant tout un courant familial. Rappelons que les courants d'immigration plus anciens furent essentiellement composés, dans un premier temps, de jeunes adultes de sexe masculin.

Le profil des pyramides des âges de ce groupe cible est relativement semblable, quelle que soit leur région de résidence. Néanmoins, avec un âge moyen dépassant d'un rien 28 ans, les immigrés récents de Wallonie sont un peu plus jeunes (figure 79) que ceux résidant à Bruxelles (30,5 ans) (figure 77) ou en Flandre (30,5 ans) (figure 78). Plus précisément, la pyramide wallonne se caractérise par une surreprésentation des jeunes âgés de moins de 25 ans et par une sous-représentation des personnes âgées de plus de 30 ans. Dans les deux autres régions du pays, ces tendances sont inversées. Enfin, si nous distinguons, parmi cette population, les principaux pays de provenance (figures 80 à 83), on constate que seule la structure par âge des immigrés récents provenant d'un «autre pays» se démarque réellement des autres cas. On y observe une surreprésentation importante d'adultes âgés de 20 à 39 ans, principalement du côté masculin.

Figure 76. La pyramide des âges des Belges et des immigrés récents en 1991

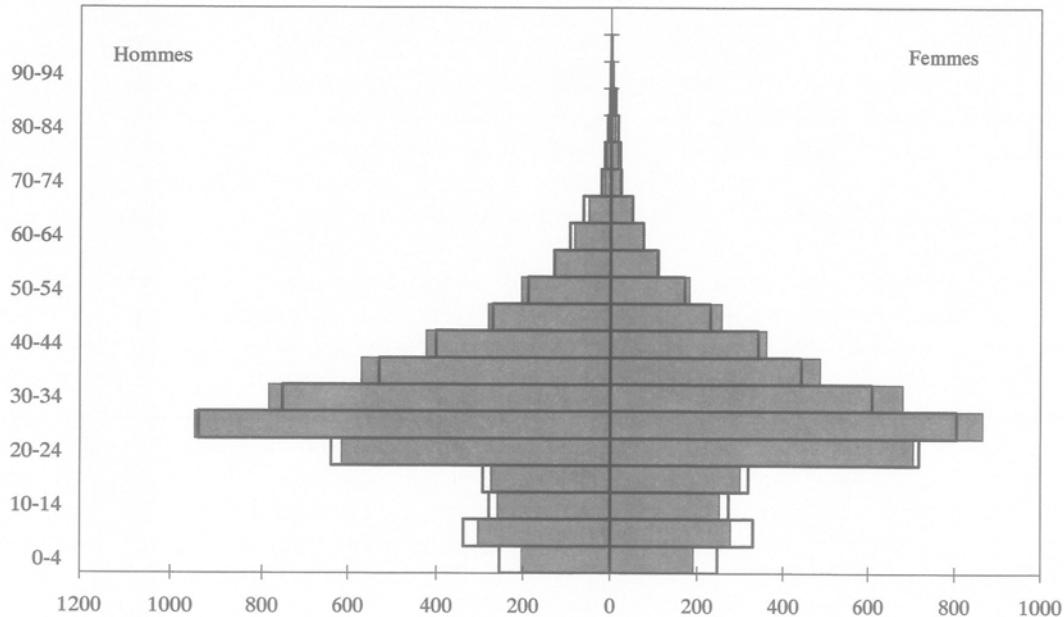


Traits fins et fond grisé = Immigrés récents.

Traits épais et fond transparent = Belges résidant en Belgique.

Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991.

Figure 77. La pyramide des âges des immigrés récents résidant à Bruxelles comparée à celle de l'ensemble des immigrés récents (base de 10.000 personnes)

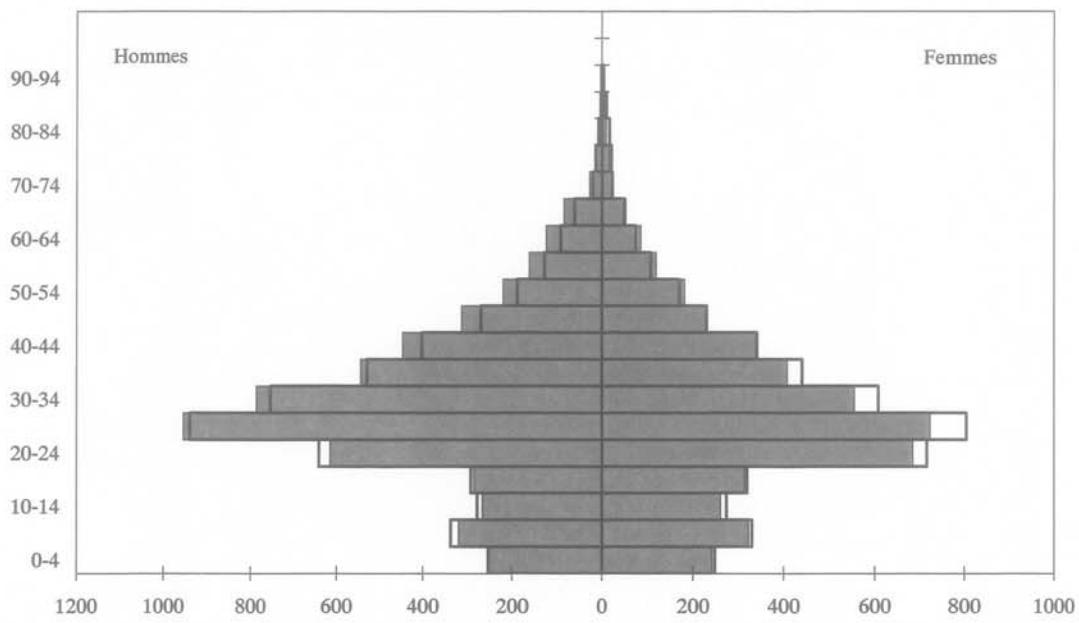


Traits fins et fond grisé : Immigrés récents résidant à Bruxelles.

Traits épais et fond transparent : Ensemble des immigrés récents.

Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991.

Figure 78. La pyramide des âges des immigrés récents résidant en Flandre comparée à celle de l'ensemble des immigrés récents (base de 10.000 personnes)

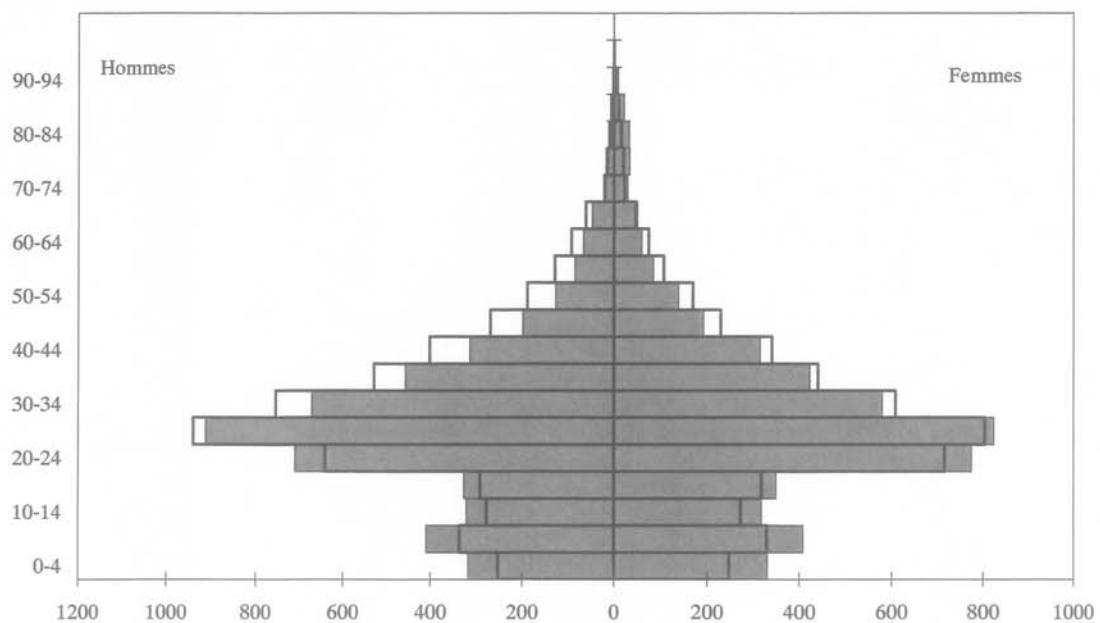


Traits fins et fond grisé : Immigrés récents résidant en Flandre.

Traits épais et fond transparent : Ensemble des immigrés récents.

Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991.

Figure 79. La pyramide des âges des immigrés récents résidant en Wallonie comparée à celle de l'ensemble des immigrés récents (base de 10.000 personnes)



Traits fins et fond grisé : Immigrés récents résidant en Wallonie.

Traits épais et fond transparent : Ensemble des immigrés récents.

Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991.

Figure 80. La pyramide des âges des immigrés récents provenant de France comparée à celle de l'ensemble des immigrés récents (base de 10.000 personnes)

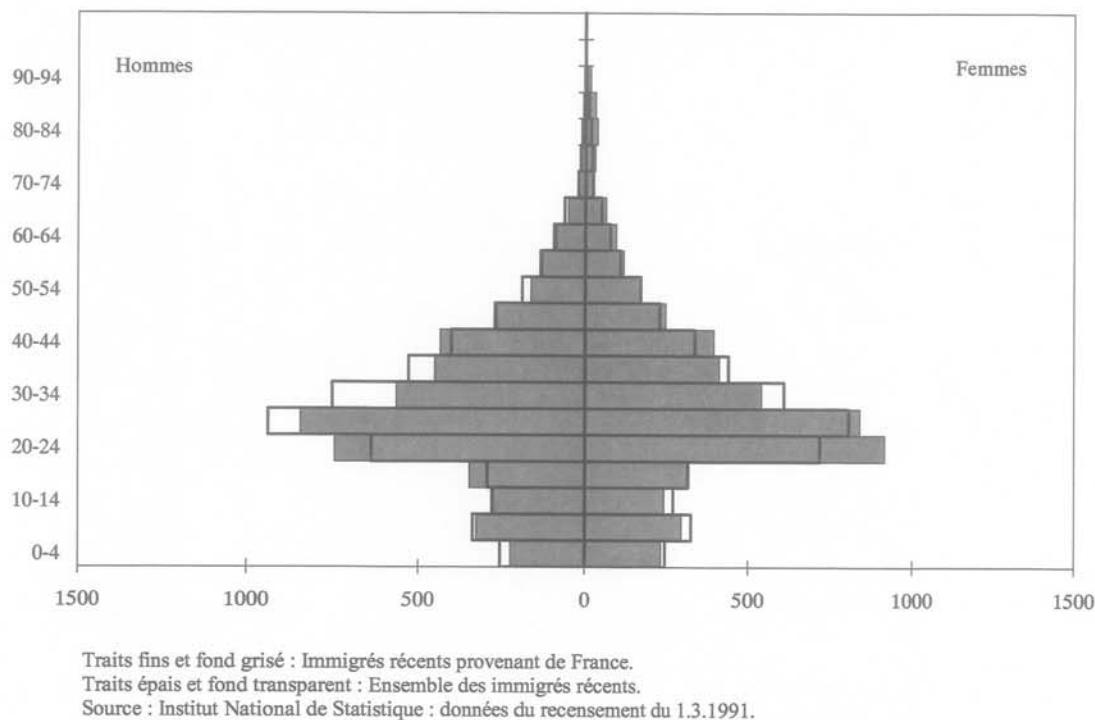


Figure 81. La pyramide des âges des immigrés récents provenant d'Italie comparée à celle de l'ensemble des immigrés récents (base de 10.000 personnes)

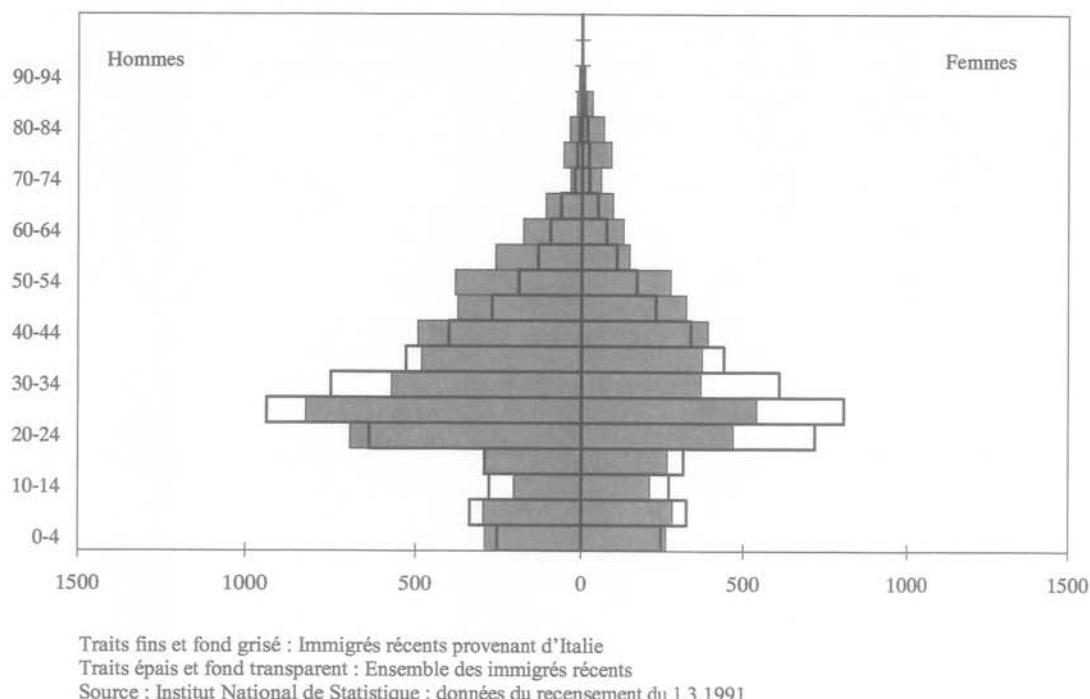
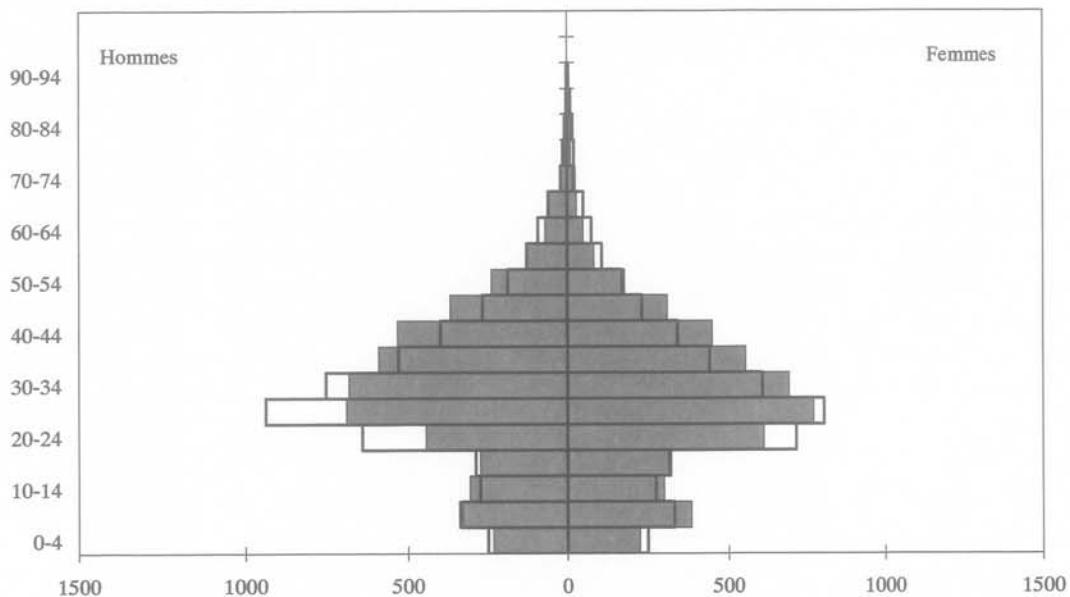


Figure 82. La pyramide des âges des immigrés récents provenant «d'un autre pays de l'Union Européenne» comparée à celle de l'ensemble des immigrés récents (base de 10.000 personnes)

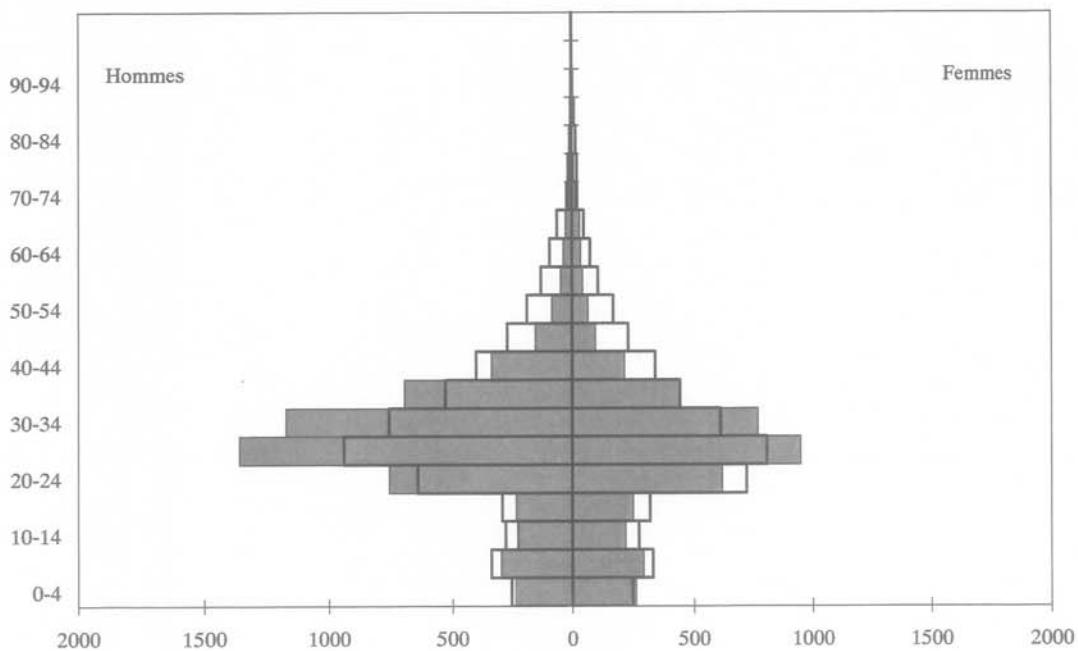


Traits fins et fond grisé : Immigrés récents provenant «d'un autre pays de l'Union Européenne».

Traits épais et fond transparent : Ensemble des immigrés récents.

Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991.

Figure 83. La pyramide des âges des immigrés récents provenant «d'un autre pays» comparée à celle de l'ensemble des immigrés récents (base de 10.000 personnes)



Traits fins et fond grisé : Immigrés récents provenant «d'un autre pays».

Traits épais et fond transparent : Ensemble des immigrés récents.

Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991.

3.3. LES CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION DES DIFFERENTS GROUPES CIBLES SELON L'ETAT CIVIL

Traditionnellement, l'état civil distingue les célibataires, les mariés, les divorcés, les séparés de droit et les veufs. Les séparés de droit étant fort peu nombreux, nous les avons regroupés avec les divorcés. Insistons, d'une part, sur le fait que ces statuts sont ceux observés chez chaque individu au 1^{er} mars 1991 et que, d'autre part, il s'agit de l'état civil déclaré au Registre National et non de l'état matrimonial saisi par le recensement. Par ailleurs, l'état civil décrit une situation de droit et nous ne disposons d'aucune information sur la situation de fait des ménages. Ainsi, par exemple, nos statistiques ignorent les statuts de cohabitant et de séparé de fait. Le tableau 14 présente, en chiffres absolus, les effectifs de population des différents groupes cibles et d'un certain nombre de pays de rattachement, pour chaque statut d'état civil.

Tableau 14. La population de chaque groupe cible selon le statut d'état civil (1991)

Groupes cibles	Pays de rattachement	Célibataires	Mariés	Divorcés	Veufs	Total
Belges	-	3301872	4334034	334011	675522	8645439
Belges nés à l'étranger		40029	70727	6947	13007	130710
	Allemagne	12336	11848	1154	1045	26383
	France	4311	17863	1604	6352	30130
	Pays-Bas	1930	6311	434	2123	10798
	Zaïre-Burundi-Rwanda	10738	20338	2381	534	33991
Immigrés naturalisés		35654	115177	11137	24575	186543
	Allemagne	4537	12210	1217	3327	21291
	France	4859	25258	2868	7322	40307
	Pays-Bas	1262	11889	808	3295	17254
	Italie	1217	14434	1414	1586	18651
Naturalisés des 2 ^{ème} et 3 ^{ème} générations		54756	51105	5082	4189	115132
	France	8190	2126	855	1020	12191
	Pays-Bas	4389	7599	595	824	13407
	Italie	19079	17041	1623	543	38286
Non-naturalisés des 2 ^{ème} et 3 ^{ème} générations		249454	55422	3893	3468	312237
	France	12673	5416	726	1485	20300
	Italie	74938	30370	1609	530	107447
	Turquie	37655	1756	24	8	39443
	Maroc	66151	2071	77	14	68313
Immigrés anciens		88518	294408	16028	26630	425584
	France	13111	30796	3969	4075	51951
	Pays-Bas	7292	19762	1658	2312	31024
	Italie	14987	92289	3574	11541	122391
	Turquie	6177	31456	341	659	38633
	Maroc	16138	45384	1798	967	64287
Immigrés récents		79274	77661	3895	2197	163027
	France	11165	8531	996	420	21112
	Pays-Bas	8097	9472	886	293	18748
	autres Union Europ.	13284	13060	562	220	27126
	autres pays	13104	11345	217	257	24923
Total		3849557	4998534	380993	749588	9978672

Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991.

3.3.1. LA REPARTITION DE LA POPULATION DE CHAQUE GROUPE CIBLE SELON LE STATUT D'ETAT CIVIL

Le tableau 15 présente, pour chaque groupe cible, et pour les principaux pays de rattachement qui y sont associés, la répartition de leur population selon les différents statuts d'état civil. Pour chaque groupe cible, les statuts d'état civil les mieux représentés sont ceux de mariés et de célibataires ; dans tous les cas, ils concernent plus de la moitié de la population. Toutefois, les proportions de célibataires et de mariés diffèrent sensiblement selon les groupes cibles, mais ces variations dépendent principalement de leur structure par âge spécifique.

Tableau 15. La répartition (%) de la population de chaque groupe cible selon le statut d'état civil (1991)

Groupes cibles	Pays de rattachement	Célibataires	Mariés	Divorcés	Veufs	Total
Belges	-	38,2%	50,1%	3,9%	7,8%	100%
Belges nés à l'étranger		30,6%	54,1%	5,3%	10,0%	100%
	Allemagne	46,8%	44,9%	4,4%	4,0%	100%
	France	14,3%	59,3%	5,3%	21,1%	100%
	Pays-Bas	17,9%	58,4%	4,0%	19,7%	100%
	Zaïre-Burundi-Rwanda	31,6%	59,8%	7,0%	1,6%	100%
Immigrés naturalisés		19,1%	61,7%	6,0%	13,2%	100%
	Allemagne	21,3%	57,3%	5,7%	15,6%	100%
	France	12,1%	62,7%	7,1%	18,2%	100%
	Pays-Bas	7,3%	68,9%	4,7%	19,1%	100%
	Italie	6,5%	77,4%	7,6%	8,5%	100%
Naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations		47,6%	44,4%	4,4%	3,6%	100%
	France	67,2%	17,4%	7,0%	8,4%	100%
	Pays-Bas	32,7%	56,7%	4,4%	6,1%	100%
	Italie	49,8%	44,5%	4,2%	1,4%	100%
Non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations		79,9%	17,7%	1,2%	1,1%	100%
	France	62,4%	26,7%	3,6%	7,3%	100%
	Italie	69,7%	28,3%	1,5%	0,5%	100%
	Turquie	95,5%	4,5%	0,1%	0,0%	100%
	Maroc	96,8%	3,0%	0,1%	0,0%	100%
Immigrés anciens		20,8%	69,2%	3,8%	6,3%	100%
	France	25,2%	59,3%	7,6%	7,8%	100%
	Pays-Bas	23,5%	63,7%	5,3%	7,5%	100%
	Italie	12,2%	75,4%	2,9%	9,4%	100%
	Turquie	16,0%	81,4%	0,9%	1,7%	100%
	Maroc	25,1%	70,6%	2,8%	1,5%	100%
Immigrés récents		48,6%	47,6%	2,4%	1,3%	100%
	France	52,9%	40,4%	4,7%	2,0%	100%
	Pays-Bas	43,2%	50,5%	4,7%	1,6%	100%
	autres Union Europ.	49,0%	48,1%	2,1%	0,8%	100%
	autres pays	52,6%	45,5%	0,9%	1,0%	100%
Total		38,6%	50,1%	3,8%	7,5%	100%

Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991.

Ainsi, il n'est guère étonnant de dénombrer les proportions les plus élevées de célibataires parmi les populations les plus jeunes : les naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations (48 %), les immigrés récents (49 %) et surtout les non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations (80 %). Inversement, c'est parmi les immigrés anciens (21 %) et chez les immigrés naturalisés (19 %) que ces proportions sont les plus faibles. Enfin, les Belges nés à l'étranger (31 %) et les Belges (38 %) occupent une position intermédiaire.

En 1991, la moitié de la population belge était mariée. Cette proportion augmente quelque peu chez les Belges nés à l'étranger (54 %), alors qu'elle atteint 62 % chez les immigrés naturalisés et 69 % chez les immigrés anciens. A l'autre bout de la hiérarchie, figurent les non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations (18 %), et plus proches de la moyenne nationale, les naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations (44 %) et les immigrés récents (48 %).

Observons à présent les proportions de divorcés dans chaque groupe cible. C'est parmi les immigrés naturalisés qu'elles sont les plus élevées (6 %) et parmi les immigrés récents (2 %) et les non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations (1 %) qu'elles sont les plus faibles. Dans les autres groupes, les proportions de divorcés sont proches de la moyenne nationale (4 %). Enfin, les proportions de veufs sont également fonction de l'âge moyen de chacune des populations des groupes cibles. C'est donc parmi les immigrés naturalisés (13 %), les Belges nés à l'étranger (10 %), les Belges (8 %) et les immigrés anciens (6 %) que ces proportions sont les plus importantes. Dans les autres groupes, elles se situent largement en dessous de la moyenne de la Belgique.

3.3.2. DES INDICES COMPARATIFS SELON LE STATUT D'ETAT CIVIL

Les proportions de célibataires, de mariés, de divorcés et de veufs sont influencées par la structure par âge de la population. Or, comme nous avons pu le constater précédemment, celle-ci varie largement selon les différents groupes cibles. La comparaison de ces proportions entre ceux-ci doit tenir compte des caractéristiques spécifiques de leur pyramide des âges respective. En résumé, les proportions calculées sont affectées d'un effet de structure par âge et ne permettent pas d'évaluer correctement, et de manière comparative, les propensions à «occuper» tel ou tel statut d'état civil pour chacun des groupes cibles.

Afin d'éliminer ce biais et de proposer un indice comparatif selon l'état civil, on utilisera une méthode de standardisation indirecte. Pour chaque groupe cible, nous disposons de la structure par âge de la population. Il s'agit alors de multiplier les effectifs de chaque âge par une série de proportions standards, toujours la même, de célibataires, de mariés, de divorcés ou de veufs selon l'âge. Ces proportions standards seront celles de l'ensemble de la population de la Belgique, sexes confondus, au 1^{er} mars 1991. En additionnant ces divers effectifs, pour chaque groupe cible et les principaux pays de rattachement, nous obtiendrons, par exemple, un nombre fictif ou attendu de célibataires que l'on comparera au nombre de célibataires réellement observé. On calculera ensuite un indice comparatif rapportant, pour chaque groupe cible, le nombre total de célibataires réellement observés sur le nombre total de célibataires attendus (estimé par standardisation). Si la valeur de cet indice est supérieure à 1, cela signifie qu'il y a dans la population considérée une surreprésentation de célibataires par rapport à la population moyenne de la Belgique. Inversement, si l'indice comparatif est inférieur à 1, on parlera d'une sous-représentation de célibataire. Des indices similaires peuvent être calculés pour les autres statuts d'état civil.

Le tableau 16 présente ces indices comparatifs pour chacune des populations cibles, selon le statut d'état civil. D'une manière générale, pour les célibataires comme pour les mariés, les écarts sont nettement moins prononcés, entre les différents groupes cibles, que ceux entrevus lors de l'analyse de la répartition proportionnelle de la population selon les statuts d'état civil. Analysons plus en détail ce tableau. Quels en sont les principaux enseignements ?

Tableau 16. Les indices comparatifs selon le statut d'état civil (population observée/population attendue)

Groupes cibles	Pays de rattachement	Célibataires	Mariés	Divorcés	Veufs
Belges	-	1,00	1,00	1,01	1,00
Belges nés à l'étranger		1,05	0,95	1,23	1,04
	Allemagne	0,99	0,98	1,29	1,13
	France	0,97	0,96	1,29	1,08
	Pays-Bas	1,00	1,01	1,29	0,97
	Zaïre-Burundi-Rwanda	1,20	0,90	1,21	0,91
Immigrés naturalisés		0,85	1,00	1,21	1,25
	Allemagne	0,85	0,97	1,28	1,37
	France	0,72	0,97	1,42	1,31
	Pays-Bas	0,56	1,04	0,91	1,23
	Italie	0,52	1,04	1,14	1,30
Naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations		1,01	0,97	1,27	1,03
	France	1,00	0,27	1,44	1,13
	Pays-Bas	0,95	1,05	1,07	0,90
	Italie	0,98	1,00	1,27	1,09
Non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations		1,02	0,92	1,00	1,07
	France	1,05	0,83	1,56	1,19
	Italie	1,02	0,97	0,77	1,09
	Turquie	0,98	1,97	1,27	1,09
	Maroc	0,99	1,19	1,27	1,09
Immigrés anciens		0,95	1,05	0,71	0,93
	France	1,22	0,90	1,39	1,02
	Pays-Bas	1,23	0,98	1,04	0,70
	Italie	0,84	1,07	0,51	1,05
	Turquie	0,48	1,35	1,27	0,92
	Maroc	0,79	1,15	0,57	0,68
Immigrés récents		1,07	0,97	0,65	0,77
	France	1,14	0,85	1,34	1,02
	Pays-Bas	1,12	0,93	1,15	0,70
	autres Union Europ.	1,14	0,94	0,50	1,05
	autres pays	1,17	0,90	1,27	1,09
Total		1,00	1,00	1,00	1,00

Les indices n'ont pas été calculés pour les groupes dont le chiffre de population est inférieur à 500 habitants.

Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991.

Par rapport au standard national, les célibataires sont sous-représentés chez les immigrés naturalisés (-15 %) et dans une moindre mesure, chez les immigrés anciens (-5 %). Inversement, dans tous les autres groupes, les célibataires sont très légèrement surreprésentés. A l'exception des naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations, des non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations et des immigrés récents, on observe une grande variabilité de situations à l'intérieur des groupes cibles, selon les principaux pays de rattachement. Epingleons quelques cas typiques. Pour les Belges nés au Zaïre-Burundi-Rwanda, la propension à être célibataire est 20 % plus élevée que la moyenne nationale. C'est également le cas des immigrés anciens provenant de France et des Pays-Bas, alors que pour leurs homologues venant d'Italie (-16 %), du Maroc (-21 %) et surtout de Turquie (- 52 %), la sous-représentation des célibataires est manifeste. De faibles indices comparatifs sont également relevés chez les immigrés naturalisés provenant de France (28 %), des Pays-Bas (44 %) et d'Italie (48 %).

C'est pour les mariés que les indices comparatifs sont les plus homogènes, entre les différents groupes cibles. Les écarts varient de 0,92 chez les non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations à 1,05 chez les immigrés anciens. Ces variations s'amplifient si l'on distingue, parmi les groupes cibles, les principaux pays de rattachement. Ainsi, pour les naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations rattachés à la France, la propension à être marié est 73 % inférieure à la moyenne de la population de la Belgique. Cette tendance s'observe également, mais de manière moins sensible, chez les non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations rattachés à la France (-17 %) et chez les immigrés récents provenant de France (-15 %). A l'opposé, cette propension est deux fois plus élevée chez les non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations rattachés à la Turquie. De même, les mariés sont largement surreprésentés parmi les immigrés anciens provenant de Turquie (+35 %) et du Maroc (+15 %), ainsi que chez les non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations rattachés au Maroc (+19 %).

Les différences entre les groupes cibles se marquent davantage pour les divorcés. Par rapport au standard national, on note une très nette surreprésentation des divorcés chez les Belges nés à l'étranger (+23 %), chez les immigrés naturalisés (+21 %) et chez les naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations (+27 %). Si l'indice comparatif est égal à l'unité chez les Belges et chez les non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations, il se situe largement en dessous de ce seuil repère pour les immigrés anciens (29 %) et pour les immigrés récents (-35 %). Quel que soit le groupe cible, c'est chez les personnes rattachées à la France, que le divorce semble le plus répandu. Inversement, cette propension est très faible chez les immigrés anciens provenant d'Italie (- 49 %) et du Maroc (- 43 %) et chez les immigrés récents provenant d'un «autre pays de l'Union Européenne».

C'est pour les immigrés naturalisés (+25 %), quel que soit le pays de rattachement, que l'indice comparatif est le plus élevé. Il est en revanche inférieur à 1 pour les immigrés anciens (-7 %) et surtout pour les immigrés récents (-23 %). Parmi les indices les plus faibles, on épingle encore les cas des immigrés anciens provenant des Pays-Bas (-30 %) et du Maroc (-32 %)

3.4. LES CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION DES DIFFERENTS GROUPES CIBLES SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION

Les informations recueillies par le dernier recensement de la population permettent de caractériser la population des différents groupes cibles selon leur niveau d'instruction, en se référant à la question posée sur le dernier diplôme obtenu. Nous avons distingué différentes catégories de population, celles qui ont obtenu un diplôme d'enseignement primaire et autres¹, secondaire inférieur, secondaire supérieur, supérieur non-universitaire de type court et universitaire et supérieur de type long. Le tableau 17 présente les effectifs de la population âgée de plus de 18 ans, selon le niveau d'instruction.

¹ Dans la catégorie «Primaire et autres» sont notamment incluses les personnes ayant obtenu un diplôme à l'étranger et dont nous ne disposons d'aucune information quant à sa nature, ainsi que celles pour lesquelles cette variable est indéterminée.

Tableau 17. La population de chaque groupe cible selon le niveau d'instruction (1991)

Groupes cibles	Pays de rattachement	Primaire et autres	Secondaire inférieur	Secondaire supérieur	Supérieur non-universitaire de type court	Universitaire et supérieur de type long	Total
Belges	-	2796587	1104221	1430914	664239	338542	6334503
Belges nés à l'étranger		46648	13366	22767	14417	11022	108220
	Allemagne	6095	2943	5244	2566	1477	18325
	France	19399	3553	3100	1317	859	28228
	Pays-Bas	6727	924	1222	503	480	9856
	Zaïre-Burundi-Rwanda	3927	3411	8971	7487	5903	29699
Immigrés naturalisés		112410	13694	16091	7019	5702	154916
	Allemagne	13207	1178	1319	479	292	16475
	France	28272	3140	3030	1223	676	36341
	Pays-Bas	12926	1214	1266	586	386	16378
	Italie	10571	3130	2936	864	327	17828
Naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations		25800	17495	21987	8944	4048	78274
	France	4879	2565	705	1208	623	9980
	Pays-Bas	4375	1977	2851	1120	569	10892
	Italie	6351	6126	8300	3465	1083	25325
Non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations		37081	23226	31374	5684	2383	99748
	France	6064	1658	1693	447	182	10044
	Italie	15554	13617	17964	2839	930	50904
	Turquie	1071	835	1037	60	8	3011
	Maroc	2043	1054	1318	172	13	4600
Immigrés anciens		299128	25484	30103	6228	4186	365129
	France	38174	2329	2821	766	404	44494
	Pays-Bas	22578	1157	2206	773	821	27535
	Italie	92676	10481	10277	1300	467	115201
	Turquie	27185	2778	2882	168	75	33088
	Maroc	42142	3220	4420	1008	418	51208
Immigrés récents		75148	1108	1800	519	704	79279
	France	10235	216	319	93	81	10944
	Pays-Bas	11521	132	328	99	119	12199
	autres Union Europ.	11575	113	163	48	95	11994
	autres pays	9883	118	239	74	138	10452
Total		3392802	1198594	1555036	707050	366587	7220069

Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991.

3.4.1. LA REPARTITION DE LA POPULATION DE CHAQUE GROUPE CIBLE SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION

Le tableau 18 présente, pour chaque groupe cible et pour les principaux pays de rattachement qui y sont associés, la répartition de leur population selon les différents niveaux d'instruction. Les immigrés naturalisés, les immigrés anciens et les immigrés récents se distinguent par les niveaux d'instruction les plus faibles. La grande majorité d'entre-eux — respectivement 73 %, 82 % et 95 % — ne disposerait que d'un diplôme d'enseignement primaire ou autres. Cette conclusion doit cependant être tempérée car ce «niveau d'instruction» assimile aux diplômes d'instruction primaire les «titres» obtenus à l'étranger, sans qu'il soit possible d'identifier leur nature. Néanmoins, ces groupes cibles se

distinguent aussi par les plus faibles proportions de personnes ayant obtenu un diplôme dans les autres cycles d'enseignement considérés.

Tableau 18. La répartition (%) de la population de chaque groupe cible selon le niveau d'instruction (1991)

Groupes cibles	Pays de rattachement	Primaire et autres	Secondaire inférieur	Secondaire supérieur	Supérieur non-universitaire de type court	Universitaire et supérieur de type long	Total
Belges	-	44,1%	17,4%	22,6%	10,5%	5,3%	100%
Belges nés à l'étranger		43,1%	12,4%	21,0%	13,3%	10,2%	100%
	Allemagne	33,3%	16,1%	28,6%	14,0%	8,1%	100%
	France	68,7%	12,6%	11,0%	4,7%	3,0%	100%
	Pays-Bas	68,3%	9,4%	12,4%	5,1%	4,9%	100%
	Zaïre-Burundi-Rwanda	13,2%	11,5%	30,2%	25,2%	19,9%	100%
Immigrés naturalisés		72,6%	8,8%	10,4%	4,5%	3,7%	100%
	Allemagne	80,2%	7,2%	8,0%	2,9%	1,8%	100%
	France	77,8%	8,6%	8,3%	3,4%	1,9%	100%
	Pays-Bas	78,9%	7,4%	7,7%	3,6%	2,4%	100%
	Italie	59,3%	17,6%	16,5%	4,8%	1,8%	100%
Naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations		33,0%	22,4%	28,1%	11,4%	5,2%	100%
	France	48,9%	25,7%	7,1%	12,1%	6,2%	100%
	Pays-Bas	40,2%	18,2%	26,2%	10,3%	5,2%	100%
	Italie	25,1%	24,2%	32,8%	13,7%	4,3%	100%
Non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations		37,2%	23,3%	31,5%	5,7%	2,4%	100%
	France	60,4%	16,5%	16,9%	4,5%	1,8%	100%
	Italie	30,6%	26,8%	35,3%	5,6%	1,8%	100%
	Turquie	35,6%	27,7%	34,4%	2,0%	0,3%	100%
	Maroc	44,4%	22,9%	28,7%	3,7%	0,3%	100%
Immigrés anciens		81,9%	7,0%	8,2%	1,7%	1,1%	100%
	France	85,8%	5,2%	6,3%	1,7%	0,9%	100%
	Pays-Bas	82,0%	4,2%	8,0%	2,8%	3,0%	100%
	Italie	80,4%	9,1%	8,9%	1,1%	0,4%	100%
	Turquie	82,2%	8,4%	8,7%	0,5%	0,2%	100%
	Maroc	82,3%	6,3%	8,6%	2,0%	0,8%	100%
Immigrés récents		94,8%	1,4%	2,3%	0,7%	0,9%	100%
	France	93,5%	2,0%	2,9%	0,8%	0,7%	100%
	Pays-Bas	94,4%	1,1%	2,7%	0,8%	1,0%	100%
	autres Union Europ.	96,5%	0,9%	1,4%	0,4%	0,8%	100%
	autres pays	94,6%	1,1%	2,3%	0,7%	1,3%	100%
Total		47,0%	16,6%	21,5%	9,8%	5,1%	100%

Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991.

A l'opposé, les groupes cibles les plus instruits seraient les naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations, les Belges et surtout les Belges nés à l'étranger. D'une part, parmi ceux-ci, les proportions de personnes ayant au moins un diplôme de l'enseignement primaire (et autres) sont relativement faibles. D'autre part, ces groupes cibles se caractérisent par les proportions les plus élevées de personnes disposant d'un diplôme de l'enseignement supérieur non-universitaire de type court, ou d'un diplôme de l'enseignement universitaire ou supérieur non-universitaire de type long. Enfin, c'est pour les naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations et les non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations que les personnes possédant au moins un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur ou supérieur sont proportionnellement les plus nombreuses. Ce niveau élevé de scolarisation chez ces deux groupes cibles pourrait être lié à la structure par âge particulièrement jeune qui les caractérise. Par extension, une frange plus importante de ces populations a été exposée à la législation rendant la scolarité obligatoire jusqu'à l'âge de 18 ans.

3.4.2. DES INDICES COMPARATIFS SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION

La répartition de la population selon le niveau d'instruction est inévitablement influencée par la structure par âge particulière de chaque groupe cible. Les proportions calculées ci-dessus ne sont donc pas strictement comparables : elles décrivent une situation observée sans prendre en considération la jeunesse ou la vieillesse relative de telle ou telle population. Pour corriger ces résultats, on recourra à la méthode de standardisation indirecte décrite précédemment. Les proportions standard de population disposant de l'un ou l'autre diplôme d'enseignement seront celles de l'ensemble de la population de la Belgique, sexes confondus, au 1^{er} mars 1991.

Le tableau 19 présente les indices comparatifs pour chacun des groupes cibles et pour les principaux pays de rattachement, selon le degré d'instruction. Globalement, les conclusions dégagées ci-dessus sont confirmées, voire même amplifiées, par l'analyse de ces indices comparatifs. Plus précisément, nous constatons que :

- Par rapport au standard national, les non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations (+21 %), les immigrés naturalisés (+40 %), les immigrés anciens (+79 %) et surtout les immigrés récents (+183 %) se caractérisent par une très nette surreprésentation de personnes ne disposant que d'un diplôme de l'enseignement primaire (ou autres). Toutefois, la mise en garde interprétative, évoquée précédemment quant à la composition de ce «titre», reste valable. A ce niveau, seules les populations belges, des naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations et des non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations sont réellement comparables, celles qui, a priori et en majorité, ont obtenu leur diplôme en Belgique. L'indice est inférieur à 1 pour les Belges et les naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations et excède le seuil repère pour les non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations. Cette surreprésentation est particulièrement élevée chez les non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations rattachés à la Turquie (+57 %) et au Maroc (+97 %).
- Pour les immigrés naturalisés, pour les immigrés anciens et pour les immigrés récents, on observe une sensible sous-représentation de personnes disposant d'un autre diplôme de l'enseignement. Indubitablement, il s'agit des groupes cibles les moins instruits et cela, quel que soit le pays de rattachement considéré.
- Le groupe cible bénéficiant du niveau d'instruction le plus élevé est celui des Belges nés à l'étranger. Ainsi, par exemple, la propension à disposer d'un diplôme de l'enseignement universitaire ou supérieur de type long est près de deux fois plus élevée que la moyenne nationale. Si l'on prend en considération les principaux pays de rattachement, les Belges nés au Zaïre-Burundi-Rwanda se démarquent largement. Tant pour les diplômes de l'enseignement universitaire ou supérieur de type long que pour les diplômes de l'enseignement supérieur non-universitaire de type court, ils se distinguent par les indices comparatifs les plus élevés.
- Parmi les groupes cibles bénéficiant des niveaux d'instruction les plus élevés, figurent également les Belges et, dans une moindre mesure, les naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations. Inversement, si les non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations se caractérisent par une surreprésentation de personnes ayant un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur et par un indice comparatif proche du standard national, quant aux personnes disposant d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur, ils se situent largement en deçà du seuil repère pour les niveaux d'instruction les plus élevés.

Tableau 19. Les indices comparatifs selon le niveau d'instruction (population observée/population attendue)

Groupes cibles	Pays de rattachement	Primaire et autres	Secondaire inférieur	Secondaire supérieur	Supérieur non-universitaire de type court	Universitaire et supérieur de type long
Belges	-	0,93	1,06	1,06	1,08	1,06
Belges nés à l'étranger		0,89	0,76	1,03	1,38	1,97
	Allemagne	0,91	0,90	1,06	1,13	1,30
	France	1,08	0,92	0,83	0,78	0,92
	Pays-Bas	1,09	0,69	0,90	0,80	
	Zaïre-Burundi-Rwanda	0,38	0,60	1,15	1,95	2,83
Immigrés naturalisés		1,40	0,55	0,57	0,52	0,78
	Allemagne	1,43	0,46	0,48		
	France	1,42	0,56	0,48	0,41	0,42
	Pays-Bas	1,40	0,49	0,48	0,46	
	Italie	1,26	0,99	0,83	0,49	
Naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations		0,85	1,25	1,08	0,99	0,89
	France	0,96	1,23	0,24	0,93	0,96
	Pays-Bas	0,89	1,12	1,26	1,11	1,10
	Italie	0,78	1,30	1,12	1,04	0,64
Non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations		1,21	1,27	0,98	0,44	0,40
	France	1,28	1,02	0,74		
	Italie	1,13	1,42	1,05	0,40	0,27
	Turquie	1,57	1,42	0,80		
	Maroc	1,97	1,18	0,67		
Immigrés anciens		1,79	0,41	0,38	0,17	0,22
	France	1,83	0,31	0,30	0,18	
	Pays-Bas	1,59	0,26	0,43	0,32	0,63
	Italie	1,60	0,54	0,47	0,13	
	Turquie	2,40	0,45	0,31		
	Maroc	2,22	0,34	0,33	0,16	
Immigrés récents		2,83	0,08	0,08	0,05	0,14
	France	2,83				
	Pays-Bas	2,41				
	autres Union Europ.	2,84				
	autres pays	3,17				
Total		1,00	1,00	1,00	1,00	1,00

Les indices n'ont pas été calculés pour les groupes dont le chiffre de population est inférieur à 500 habitants

Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991.

3.5. LES CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION DES DIFFERENTS GROUPES CIBLES SELON LE STATUT D'ACTIVITE

Cette analyse repose sur une distribution de la population selon les statuts d'activité suivants :

- Les personnes qui n'ont jamais exercé de profession et qui ne cherchent pas d'emploi. Les femmes représentent 97 % de la population ayant ce statut d'activité. Il est probable qu'une grande partie de celles-ci sont des ménagères, même si la réponse à la question sur le statut d'activité, posée lors du dernier recensement de la population, incluait une position spécifique concernant les personnes qui «s'occupent de leur propre ménage».
- Les personnes qui cherchent un premier emploi. Cette catégorie regroupe 86 % de jeunes adultes âgés de 18 à 30 ans.
- Les personnes qui exercent une profession.
- Les personnes qui ont perdu leur emploi et qui cherchent un nouvel emploi.
- Les personnes qui ont cessé de travailler et qui ne cherchent pas de nouvel emploi. On retrouve dans cette catégorie 68 % de personnes âgées de plus de 60 ans.

Nous ne prenons donc pas en considération les jeunes enfants qui ne fréquentent pas encore l'école, les écoliers, les étudiants, les rentiers, les handicapés et les personnes soumises au service militaire ou civil. Le tableau 20 présente les effectifs de population selon les différents groupes cibles et ces statuts d'activité.

3.5.1. LA REPARTITION DE LA POPULATION DES DIFFERENTS GROUPES CIBLES SELON LE STATUT D'ACTIVITE

Observe-t-on de profondes inégalités entre les groupes cibles, selon le statut d'activité ? Quelle est la représentation de chacun d'eux dans le monde du travail ? Qui sont à priori les plus exposés au chômage ? L'analyse qui suit tente d'apporter quelques réponses à ces questions cruciales (tableau 21).

La majorité de la population considérée (53 %) exerce une profession. Cette caractéristique est valable pour tous les groupes cibles, à l'exception des immigrés naturalisés, pour lesquels les personnes ayant cessé de travailler sont, en chiffres relatifs, plus nombreuses. Les proportions de population exerçant une profession varient néanmoins sensiblement entre les groupes cibles. Elles sont les plus élevées chez les non-nationalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations (62 %), chez les naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations (61 %) et chez les immigrés récents (55 %), alors que, compte tenu du poids du nombre, les Belges se conforment logiquement à la moyenne nationale. En dessous de celle-ci figurent les Belges nés à l'étranger (50 %), les immigrés anciens (43 %) et surtout les immigrés naturalisés (38 %).

Dans quel groupe cible, les demandeurs d'emploi sont-ils proportionnellement les plus nombreux ? Considérons d'abord les personnes ayant perdu leur travail et étant à la recherche d'un nouvel emploi. A l'exception des Belges et des Belges nés à l'étranger, dans tous les autres groupes cibles, la part relative de ces demandeurs d'emploi est supérieure à la moyenne nationale (6 %). C'est chez les non-nationalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations qu'elle est, de loin, la plus importante (15 %), suivis par les immigrés anciens (12 %), par les naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations (10 %), par les immigrés récents (9 %) et enfin, par les immigrés naturalisés (8 %). Les écarts sont également significatifs à l'intérieur de certains groupes cibles, si l'on considère les principaux pays de rattachement. Ainsi, les non-nationalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations et les immigrés anciens rattachés à la Turquie et au Maroc sont les plus défavorisés : les proportions de demandeurs d'emploi approchent ou dépassent 20

%. Pour ces deux pays de rattachement, les inégalités se marquent également au niveau des personnes à la recherche de leur premier emploi. On en dénombre 20 % chez les non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations rattachés à la Turquie et au Maroc, alors que la moyenne de l'ensemble de la population de la Belgique dépasse à peine le pour-cent. L'importance de ces proportions est bien évidemment influencée par la structure par âge particulière des populations concernées. Plus la part relative de jeunes sera élevée, plus grande sera la proportion de «demandeurs» d'un premier emploi. Néanmoins, si l'on classe les différents groupes cibles selon l'importance relative de leurs «demandeurs» d'un premier emploi, on retrouve, à quelques différences près, la «hiérarchie» décrite précédemment.

Tableau 20. La population de chaque groupe cible selon le statut d'activité (1991)

Groupes cibles	Pays de rattachement	N'exerce pas de profession et ne recherche pas d'emploi	Cherche un premier emploi	Exerce une profession	A perdu son emploi et est à la recherche d'un nouvel emploi	A cessé de travailler	Total
Belges	-	412610	55658	3249962	321523	2064946	6104699
Belges nés à l'étranger		6852	995	52623	6044	38307	104821
	Allemagne	875	338	11954	1408	3149	17724
	France	2417	102	5781	934	18098	27332
	Pays-Bas	934	33	2184	281	6057	9489
	Zaïre-Burundi-Rwanda	893	296	22898	2162	2703	28952
Immigrés naturalisés		18472	1691	55970	11455	59464	147052
	Allemagne	2554	120	4430	874	7491	15469
	France	4311	270	11587	2426	15904	34498
	Pays-Bas	2392	46	4225	904	7718	15285
	Italie	1981	154	8115	1812	5000	17062
Naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations		4282	2509	45696	7743	15267	75497
	France	769	394	6377	998	3172	11710
	Pays-Bas	716	107	5326	645	3244	10038
	Italie	1124	996	16815	3066	2574	24575
Non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations		4991	7095	60410	14186	10232	96914
	France	875	381	3862	1075	3385	9578
	Italie	2165	3671	33438	8073	2460	49807
	Turquie	200	612	1408	697	76	2993
	Maroc	444	880	2151	867	90	4432
Immigrés anciens		49541	6052	145897	40559	100063	342112
	France	3640	579	21397	4353	12474	42443
	Pays-Bas	1864	96	12999	1167	10096	26222
	Italie	15589	1408	40923	11114	39987	109021
	Turquie	6989	1211	10693	6284	5111	30288
	Maroc	11880	1317	17768	8958	6442	46365
Immigrés récents		11515	4212	41144	6889	10485	74245
	France	826	294	6762	1077	1517	10476
	Pays-Bas	679	65	7436	480	2960	11620
	autres Union Europ.	1502	251	7304	596	1616	11269
	autres pays	2097	1279	3952	1345	782	9455
Total		508263	78212	3651702	408399	2298764	6945340

Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991.

Les proportions de personnes ayant cessé de travailler dépendent également de la structure par âge de la population, et plus précisément de la part relative de personnes âgées. Il n'est donc guère étonnant de relever les proportions les plus élevées parmi les groupes cibles, globalement, les plus «vieillis», notamment les Belges (34 %), les Belges nés à l'étranger (37 %), les immigrés anciens (29 %) et les immigrés naturalisés (40 %).

Enfin, les proportions de personnes n'exerçant pas de profession et ne recherchant pas d'emploi varient du simple au double, voire même davantage, entre d'une part, les non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations (5 %), les naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations (6 %) et les Belges (7 %), et d'autre part, les immigrés naturalisés (13 %), les immigrés anciens (15 %) et les immigrés récents (16 %).

Tableau 21. La répartition (%) de la population de chaque groupe cible selon le statut d'activité (1991)

Groupes cibles	Pays de rattachement	N'exerce pas de profession et ne recherche pas d'emploi	Cherche un premier emploi	Exerce une profession	A perdu son emploi et est à la recherche d'un nouvel emploi	A cessé de travailler	Total
Belges	-	6,8%	0,9%	53,2%	5,3%	33,8%	100%
Belges nés à l'étranger		6,5%	0,9%	50,2%	5,8%	36,5%	100%
	Allemagne	4,9%	1,9%	67,4%	7,9%	17,8%	100%
	France	8,8%	0,4%	21,2%	3,4%	66,2%	100%
	Pays-Bas	9,8%	0,3%	23,0%	3,0%	63,8%	100%
	Zaïre-Burundi-Rwanda	3,1%	1,0%	79,1%	7,5%	9,3%	100%
Immigrés naturalisés		12,6%	1,1%	38,1%	7,8%	40,4%	100%
	Allemagne	16,5%	0,8%	28,6%	5,7%	48,4%	100%
	France	12,5%	0,8%	33,6%	7,0%	46,1%	100%
	Pays-Bas	15,6%	0,3%	27,6%	5,9%	50,5%	100%
	Italie	11,6%	0,9%	47,6%	10,6%	29,3%	100%
Naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations		5,7%	3,3%	60,5%	10,3%	20,2%	100%
	France	6,6%	3,4%	54,5%	8,5%	27,1%	100%
	Pays-Bas	7,1%	1,1%	53,1%	6,4%	32,3%	100%
	Italie	4,6%	4,1%	68,4%	12,5%	10,5%	100%
Non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations		5,1%	7,3%	62,3%	14,6%	10,6%	100%
	France	9,1%	4,0%	40,3%	11,2%	35,3%	100%
	Italie	4,3%	7,4%	67,1%	16,2%	4,9%	100%
	Turquie	6,7%	20,4%	47,0%	23,3%	2,5%	100%
	Maroc	10,0%	19,9%	48,5%	19,6%	2,0%	100%
Immigrés anciens		14,5%	1,8%	42,6%	11,9%	29,2%	100%
	France	8,6%	1,4%	50,4%	10,3%	29,4%	100%
	Pays-Bas	7,1%	0,4%	49,6%	4,5%	38,5%	100%
	Italie	14,3%	1,3%	37,5%	10,2%	36,7%	100%
	Turquie	23,1%	4,0%	35,3%	20,7%	16,9%	100%
	Maroc	25,6%	2,8%	38,3%	19,3%	13,9%	100%
Immigrés récents		15,5%	5,7%	55,4%	9,3%	14,1%	100%
	France	7,9%	2,8%	64,5%	10,3%	14,5%	100%
	Pays-Bas	5,8%	0,6%	64,0%	4,1%	25,5%	100%
	autres Union Europ.	13,3%	2,2%	64,8%	5,3%	14,3%	100%
	autres pays	22,2%	13,5%	41,8%	14,2%	8,3%	100%
Total		7,3%	1,1%	52,6%	5,9%	33,1%	100%

Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991.

3.5.2. DES INDICES COMPARATIFS SELON LES DIFFERENTS GROUPES CIBLES

Comme précédemment, afin d'affiner les comparaisons des populations des différents groupes cibles, selon le statut d'activité, nous devons recourir à la méthode de standardisation indirecte. Les proportions standards de population, selon tel ou tel statut d'activité, sont celles de l'ensemble de la population de la Belgique, sexes confondus, au 1^{er} mars 1991. Le tableau 22 présente les indices comparatifs pour chacun des groupes cibles et pour les principaux pays de rattachement, selon le statut d'activité. Si le statut d'activité décrit, dans une certaine mesure, la situation sociale des différents groupes cibles, la situation des Belges se démarque radicalement de celle des autres groupes cibles.

Tableau 25. Les indices comparatifs selon le statut d'activité (population observée/population attendue)

Groupes cibles	Pays de rattachement	N'exerce pas de profession et ne recherche pas d'emploi	Cherche un premier emploi	Exerce une profession	A perdu son emploi et est à la recherche d'un nouvel emploi	A cessé de travailler
Belges	-	0,92	0,83	1,03	0,91	1,00
Belges nés à l'étranger		0,94	1,21	1,01	1,05	0,99
	Allemagne	0,91		1,00	1,06	1,00
	France	0,99		0,91	1,32	1,02
	Pays-Bas	1,18		0,91		1,01
	Zaïre-Burundi-Rwanda	0,57		1,06	0,93	0,84
Immigrés naturalisés		1,58	2,36	0,83	1,55	1,00
	Allemagne	1,90		0,74	1,31	1,01
	France	1,53		0,81	1,54	1,02
	Pays-Bas	1,86		0,72	1,40	1,04
	Italie	1,45		0,83	1,72	1,04
Naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations		0,91	1,87	0,94	1,41	1,01
	France	0,99		0,93	1,29	1,03
	Pays-Bas	0,92		1,00	1,08	1,01
	Italie	0,91	1,94	0,92	1,50	1,00
Non-nationalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations		1,16	2,03	0,86	1,76	0,96
	France	1,33		0,80	1,97	1,01
	Italie	1,13	2,11	0,85	1,81	0,97
	Turquie		2,18	0,61	2,51	
	Maroc		2,23	0,63	2,10	
Immigrés anciens		1,91	2,03	0,76	1,91	1,00
	France	1,14	1,78	0,91	1,70	0,96
	Pays-Bas	0,88		1,06	0,86	0,98
	Italie	1,73	2,28	0,76	1,87	1,01
	Turquie	4,06	1,89	0,49	2,53	1,51
	Maroc	4,02	1,92	0,55	2,46	0,99
Immigrés récents		2,96	2,81	0,76	1,14	1,17
	France	1,57		0,89	1,26	1,19
	Pays-Bas	0,90		0,99		1,28
	autres Union Europ.	2,47		0,88	0,65	1,33
	autres pays	4,98	6,56	0,54	1,65	1,06
Total		1,00	1,00	1,00	1,00	1,00

Les indices n'ont pas été calculés pour les groupes dont le chiffre de population est inférieur à 500 habitants.

Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991.

En effet, nous constatons que :

- A l'exception des Belges, tous les autres groupes cibles se caractérisent par une surreprésentation des demandeurs d'emploi. Si l'on ne retient que la catégorie des personnes ayant perdu leur travail et recherchant un nouvel emploi, cette surreprésentation par rapport au standard national atteint 14 % chez les immigrés récents, 41 % chez les naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations, 55 % chez les immigrés naturalisés, 76 % chez les non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations et plus de 90 % chez les immigrés anciens. Selon les pays de rattachement, les Turcs et les Marocains sont les plus défavorisés : leur indice comparatif est 2 à 2,5 fois plus élevés que le seuil repère, tant chez les non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations que chez les immigrés anciens. Si nous considérons les «demandeurs d'un premier emploi», les différences se creusent encore davantage entre les Belges et les autres populations. Pour ceux-ci, les propensions calculées sont en moyenne deux fois supérieures au standard national. En résumé, le chômage touche plus particulièrement les populations allochtones.
- La propension à exercer une profession est la plus élevée chez les Belges et les Belges nés à l'étranger. Elle est par contre systématiquement inférieure au standard national pour tous les autres groupes cibles, et en particulier pour les immigrés anciens (- 24 %) et pour les immigrés récents (- 24 %). Selon les pays de rattachement, c'est une nouvelle fois les Turcs et les Marocains qui se distinguent par la situation la plus précaire ; ainsi, par exemple, les immigrés anciens provenant de Turquie et du Maroc se caractérisent par une sous-représentation de près de 50 % des personnes exerçant une profession.
- La situation est plus homogène, entre les différents groupes cibles, pour les personnes ayant cessé de travailler. Pour tous les groupes cibles, à l'exception des immigrés récents, la valeur de l'indice comparatif est égale ou très proche de l'unité. Cette uniformité est plus que probablement conditionnée par l'âge légal à la retraite, valable pour tous les groupes cibles.

3.6. LES CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION DES DIFFERENTS GROUPES CIBLES SELON LA PROFESSION

La répartition de la population selon la profession relève, dans un premier temps, d'une sélection de la population active. Plus précisément, parmi les différents statuts d'activité, nous avons uniquement retenu les personnes qui cherchent un premier emploi, celles qui exercent une profession et celles qui ont perdu leur emploi et qui en cherchent un autre. Ensuite, la population sélectionnée a été répartie dans divers groupes professionnels, selon le «Code des professions» publiés par l'Institut National de Statistique à la suite du recensement de la population de 1991. Nous avons toutefois procédé à quelques aménagements. Les groupes retenus sont les suivants :

- Les artisans et ouvriers. Il s'agit de toutes les professions figurant sous les codes 7 et 8 du «Code des professions». Nous y trouvons par exemple les ouvriers de la construction, les travailleurs de l'industrie alimentaire, les mineurs, les plombiers, les électriciens, les dockers...
- Les commerçants. Ce groupe rassemble les professions reprises sous le code 3 du «Code des professions». Il s'agit des commerçants de gros et de détail, des hôteliers, restaurateurs et cafetiers, des agents d'assurances, des voyageurs de commerce, du personnel de vente des magasins...
- Les employés de bureau. Ce groupe figure sous le code 2 du «Code des professions». Nous y trouvons les employés de comptabilité, les secrétaires, les guichetiers, les employés à l'administration publique...
- Les personnes travaillant dans le secteur primaire. Ces professions sont reprises sous le code 4 du «Code des professions». Les agriculteurs, les pêcheurs, les bûcherons, les éleveurs... appartiennent à ce groupe professionnel.
- Les personnes travaillant dans le secteur des services ou exerçant une profession sportive ou artistique. Il s'agit de toutes les professions reprises sous le code 9, ainsi que celles incluses dans

la sous-rubrique 07 du «Code des professions». Plus précisément, il s'agit des artistes, écrivains et journalistes (code 07), du personnel des services domestiques et du secteur Horeca, des pompiers, des policiers, des athlètes...

- Les professions dites «supérieures». Nous trouvons dans cette catégorie toutes les professions définies par le code 1 du «Code des professions». Il s'agit des chefs d'entreprises, des directeurs et cadre du secteur privé et de l'administration publique. Nous y avons également adjoint les professions scientifiques et libérales figurant sous le code 0, à l'exception des médecins et du cadre infirmier (code 03) et du personnel de l'enseignement (code 04).
- Les techniciens. Il s'agit des médecins et du cadre infirmier (code 03), du personnel de l'enseignement (code 04) et de toutes les professions figurant sous le code 5 du «Code des professions». Parmi celles-ci, nous trouvons, par exemple, les aide-pharmacien, le personnel soignant non diplômé, les kinésithérapeutes, les diététiciens, les techniciens de l'informatique...
- Les professions des transports et des communications. Ce groupe comprend toutes les professions reprises sous le code 6 du «Code des professions». Il s'agit, par exemple, des matelots, des pilotes d'avion, des chefs de gare, des conducteurs de locomotive, des conducteurs d'autobus, des téléphonistes, des facteurs...

Nous n'avons pas pris en considération les «professions inconnues» (près de 700.000 cas) et les «autres professions» (près de 200.000 cas). Le tableau 23 présente les effectifs de population des différents groupes cibles, selon la profession.

3.6.1. LA REPARTITION DE LA POPULATION DES DIFFERENTS GROUPES CIBLES SELON LA PROFESSION

Les ouvriers et les artisans constituent le groupe professionnel le mieux représenté dans chacune des populations cibles (tableau 24). Les écarts sont toutefois importants. Deux groupes se démarquent : les non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations et les immigrés anciens qui comptabilisent respectivement 44 % et 45 % de leur population active parmi les artisans et les ouvriers. Cette proportion est encore plus élevée si l'on distingue, pour ces deux groupes cibles, les Italiens, les Turcs et les Marocains. Pour les autres groupes cibles, cette proportion est inférieure à la moyenne nationale de 29 %.

Les différences entre les populations cibles sont également importantes pour les professions dites «supérieures». Les proportions les plus élevées sont le fait des Belges nés à l'étranger (19 %) et surtout des immigrés récents (23 %). Il est plus que probable qu'une part non négligeable de ceux-ci exerce leur profession dans le cadre de l'Union Européenne. C'est parmi les non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations (6 %), les immigrés anciens (9 %) et les naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations (10 %) que l'on dénombre proportionnellement le moins de personnes exerçant une profession «supérieure». Les employés sont également moins bien représentés chez les non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations (13 %) et chez les immigrés anciens (9 %), alors que les proportions les plus importantes sont relevées chez les naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations (21 %), chez les Belges nés à l'étranger (21 %) et chez les Belges (19 %).

Enfin, parmi les autres catégories professionnelles distinguées, une part non négligeable d'immigrés naturalisés et d'immigrés récents travaillent dans les services, sports et arts. On notera également que les proportions de non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations, d'immigrés anciens et récents travaillant comme techniciens sont sensiblement inférieures à la moyenne nationale. Enfin, la répartition de la population des différents groupes cibles dans le commerce et dans le domaine des transports et des communications semble plus équitable.

Tableau 23. La population de chaque groupe cible selon la profession (1991)

Groupes cibles	Pays de rattachement	Artisans et ouvriers	Commerçants	Employés	Secteur primaire	Services sports et arts	Professions supérieures	Techniciens	Transports et communica.	Total
Belges	-	800924	298295	530162	88144	296441	331719	374648	136413	2856746
Belges nés à l'étranger		7219	5019	9149	490	4759	8269	7937	1698	44540
	Allemagne	2278	1024	1999	62	1310	1157	1550	451	9831
	France	1252	601	849	163	637	620	609	266	4997
	Pays-Bas	486	274	257	51	225	321	238	87	1939
	Zaïre-Burundi-Rwanda	1799	2075	4420	137	1621	4556	4158	591	19357
Immigrés naturalisés		11900	6437	8287	453	7939	5944	6550	1812	49322
	Allemagne	786	502	732	45	730	409	458	162	3824
	France	2673	1233	1899	153	1612	857	1240	429	10096
	Pays-Bas	745	570	623	100	668	425	479	132	3742
	Italie	2195	760	1278	30	1201	522	980	188	7154
Naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations		10220	4398	8398	300	4667	3935	6238	1509	39665
	France	1505	591	1076	52	612	607	751	268	5462
	Pays-Bas	1169	583	880	103	548	579	629	193	4684
	Italie	3632	1492	3412	47	1667	1066	2584	498	14398
Non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations		24377	6471	7363	536	5856	3498	5597	1686	55384
	France	1145	549	525	29	451	301	314	161	3475
	Italie	14688	3467	4022	98	3088	1464	3251	721	30799
	Turquie	792	68	59	5	181	17	35	25	1182
	Maroc	898	138	137	13	348	13	149	100	1796
Immigrés anciens		59213	13745	12239	993	16918	12186	11291	5332	131917
	France	6961	2526	2326	189	2166	1985	2190	974	19317
	Pays-Bas	2644	2050	1570	230	803	2816	1239	524	11876
	Italie	21345	3598	2790	92	4058	1872	3014	1008	37777
	Turquie	6189	565	301	61	1345	178	255	264	9158
	Maroc	8856	825	731	171	2721	397	951	981	15633
Immigrés récents		8554	3814	5186	460	4763	8024	3196	826	34823
	France	1445	848	884	43	816	1101	633	205	5975
	Pays-Bas	855	1130	1115	165	568	1939	756	144	6672
	autres Union Eur.	957	608	1060	52	892	1943	603	105	6220
	autres pays	880	370	329	24	734	490	179	49	3055
Total		922407	338179	580784	91376	341343	373575	415457	149276	3212397

Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991.

Tableau 24. La répartition (%) de la population de chaque groupe cible selon la profession (1991)

Groupes cibles	Pays de rattachement	Artisans et ouvriers	Commerçants	Employés	Secteur primaire	Services sports et arts	Professions supérieures	Techniciens	Transports et communica.	Total
Belges	-	28,0%	10,4%	18,6%	3,1%	10,4%	11,6%	13,1%	4,8%	100%
Belges nés à l'étranger		16,2%	11,3%	20,5%	1,1%	10,7%	18,6%	17,8%	3,8%	100%
Allemagne		23,2%	10,4%	20,3%	0,6%	13,3%	11,8%	15,8%	4,6%	100%
France		25,1%	12,0%	17,0%	3,3%	12,7%	12,4%	12,2%	5,3%	100%
Pays-Bas		25,1%	14,1%	13,3%	2,6%	11,6%	16,6%	12,3%	4,5%	100%
Zaïre-Burundi-Rwanda		9,3%	10,7%	22,8%	0,7%	8,4%	23,5%	21,5%	3,1%	100%
Immigrés naturalisés		24,1%	13,1%	16,8%	0,9%	16,1%	12,1%	13,3%	3,7%	100%
Allemagne		20,6%	13,1%	19,1%	1,2%	19,1%	10,7%	12,0%	4,2%	100%
France		26,5%	12,2%	18,8%	1,5%	16,0%	8,5%	12,3%	4,2%	100%
Pays-Bas		19,9%	15,2%	16,6%	2,7%	17,9%	11,4%	12,8%	3,5%	100%
Italie		30,7%	10,6%	17,9%	0,4%	16,8%	7,3%	13,7%	2,6%	100%
Naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations		25,8%	11,1%	21,2%	0,8%	11,8%	9,9%	15,7%	3,8%	100%
France		27,6%	10,8%	19,7%	1,0%	11,2%	11,1%	13,7%	4,9%	100%
Pays-Bas		25,0%	12,4%	18,8%	2,2%	11,7%	12,4%	13,4%	4,1%	100%
Italie		25,2%	10,4%	23,7%	0,3%	11,6%	7,4%	17,9%	3,5%	100%
Non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations		44,0%	11,7%	13,3%	1,0%	10,6%	6,3%	10,1%	3,0%	100%
France		32,9%	15,8%	15,1%	0,8%	13,0%	8,7%	9,0%	4,6%	100%
Italie		47,7%	11,3%	13,1%	0,3%	10,0%	4,8%	10,6%	2,3%	100%
Turquie		67,0%	5,8%	5,0%	0,4%	15,3%	1,4%	3,0%	2,1%	100%
Maroc		50,0%	7,7%	7,6%	0,7%	19,4%	0,7%	8,3%	5,6%	100%
Immigrés anciens		44,9%	10,4%	9,3%	0,8%	12,8%	9,2%	8,6%	4,0%	100%
France		36,0%	13,1%	12,0%	1,0%	11,2%	10,3%	11,3%	5,0%	100%
Pays-Bas		22,3%	17,3%	13,2%	1,9%	6,8%	23,7%	10,4%	4,4%	100%
Italie		56,5%	9,5%	7,4%	0,2%	10,7%	5,0%	8,0%	2,7%	100%
Turquie		67,6%	6,2%	3,3%	0,7%	14,7%	1,9%	2,8%	2,9%	100%
Maroc		56,6%	5,3%	4,7%	1,1%	17,4%	2,5%	6,1%	6,3%	100%
Immigrés récents		24,6%	11,0%	14,9%	1,3%	13,7%	23,0%	9,2%	2,4%	100%
France		24,2%	14,2%	14,8%	0,7%	13,7%	18,4%	10,6%	3,4%	100%
Pays-Bas		12,8%	16,9%	16,7%	2,5%	8,5%	29,1%	11,3%	2,2%	100%
autres Union Europ.		15,4%	9,8%	17,0%	0,8%	14,3%	31,2%	9,7%	1,7%	100%
autres pays		28,8%	12,1%	10,8%	0,8%	24,0%	16,0%	5,9%	1,6%	100%
Total		28,7%	10,5%	18,1%	2,8%	10,6%	11,6%	12,9%	4,6%	100%

Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991.

3.6.2. DES INDICES COMPARATIFS SELON LES DIFFERENTS GROUPES CIBLES

Comme pour les autres variables, nous avons eu recours à la méthode de standardisation indirecte afin de comparer strictement les populations cibles selon les différents groupes professionnels. Les proportions standards de population, selon ces différents groupes professionnels, sont celles de l'ensemble de la population de la Belgique, sexes confondus, au 1^{er} mars 1991. Le tableau 25 présente les indices comparatifs pour chacune des populations cibles, selon le groupe professionnel. Quelles sont les principales informations que nous pouvons en dégager ?

Tableau 25. Les indices comparatifs selon la profession (population observée/population attendue)

Groupes cibles	Pays de rattachement	Artisans et ouvriers	Commerçants	Employés	Secteur primaire	Services sports et arts	Professions supérieures	Techniciens	Transports et communica.
Belges	-	0,98	0,99	1,03	1,08	0,98	1,00	1,02	1,03
Belges nés à l'étranger		0,58	1,10	1,12	0,42	1,01	1,54	1,34	0,79
	Allemagne	0,79	1,02	1,09		1,24	1,11	1,17	
	France	0,94	1,05	1,01		1,26	0,86	1,02	
	Pays-Bas								
	Zaïre-Burundi-Rwanda	0,34	1,09	1,21		0,79	1,96	1,56	0,61
Immigrés naturalisés		0,88	1,24	0,94	0,31	1,54	0,92	1,04	0,75
	Allemagne	0,74	1,21	1,10		1,83			
	France	0,97	1,15	1,06		1,53	0,65	0,96	
	Pays-Bas	0,73	1,43	0,94		1,72			
	Italie	1,13	1,02	1,00		1,61		1,08	
Naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations		0,88	1,07	1,15	0,29	1,10	0,91	1,20	0,83
	France	0,93	1,04	1,08		1,04	1,03	1,06	
	Pays-Bas	0,87	1,16	1,06		1,11	1,03	1,07	
	Italie	0,86	1,03	1,26		1,07	0,72	1,32	
Non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations		1,40	1,14	0,71	0,43	0,96	0,72	0,77	0,73
	France	1,09	1,47	0,84					
	Italie	1,53	1,12	0,69					
	Turquie	1,66							
	Maroc	1,27							
Immigrés anciens		1,60	1,00	0,52	0,27	1,22	0,75	0,66	0,84
	France	1,30	1,25	0,67		1,07	0,80	0,89	1,03
	Pays-Bas	0,81	1,58	0,75		0,65	1,79	0,83	0,92
	Italie	2,03	0,92	0,41		1,02	0,39	0,62	0,54
	Turquie	2,22	0,61			1,34			
	Maroc	1,95	0,51	0,26		1,63		0,46	1,34
Immigrés récents		0,84	1,07	0,80	0,53	1,28	2,16	0,68	0,52
	France	0,81	1,38	0,79		1,26	1,85	0,79	
	Pays-Bas	0,44	1,61	0,91		0,80	2,64	0,86	
	autres Union Europ.	0,53	0,96	0,92		1,34	2,83	0,72	
	autres pays	0,99				2,24			
Total		1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00

Les indices n'ont pas été calculés pour les groupes dont le chiffre de population est inférieur à 500 habitants

Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991.

- On observe une très nette surreprésentation des non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations et des immigrés anciens, et plus précisément des personnes rattachées à l'Italie, à la Turquie et au Maroc, chez les artisans et les ouvriers. Cette tendance retranscrit d'une certaine manière le motifs et les conditions de l'immigration. Rappelons que pour les anciennes vagues d'immigration étrangère, le recrutement avait pour objet de suppléer la désaffection des populations belges pour les travaux les plus pénibles, les plus malsains, les plus dangereux, les moins biens payés et exigeant peu de qualifications. La propension des fils d'immigrés à travailler dans les mêmes secteurs professionnels que leur père est également très élevée, comme en témoigne la valeur des indices comparatifs des non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations, largement supérieure au standard national. En d'autres termes, ce secteur professionnel demeure très dépendant des travailleurs immigrés et de leurs enfants nés en Belgique. Pour une large part, ces populations restent figées dans ce type d'activités professionnelles et l'ancienneté de l'établissement en

Belgique ne semble pas réellement les avoir dispersées vers des professions réellement plus qualifiées. On en veut pour preuve les indices comparatifs peu élevés des non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations et des immigrés anciens — et plus précisément des personnes rattachées à la Turquie, au Maroc et à l'Italie — parmi les employés, les professions «supérieures», les techniciens et dans le secteur des transports et des communications. La surreprésentation des immigrés anciens et récents, des immigrés naturalisés et des naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations dans le secteur des services, des sports et des arts pourrait néanmoins laisser supposer qu'il y a un glissement important de main-d'œuvre de l'industrie vers les services (horéca, services domestiques ...).

- A l'exception des immigrés récents, des Belges et des Belges nés à l'étranger, toutes les autres populations cibles sont sous-représentées parmi les professions «supérieures». La propension à exercer ce type de métier est particulièrement faible pour les populations rattachées à l'Italie, à la Turquie et au Maroc. Il en est de même parmi les employés, où les non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations, les immigrés anciens et récents sont largement sous-représentés.
- Hormis les Belges, les autres groupes cibles sont relativement peu présents dans le secteur primaire comme dans celui des transports et des communications.

4. LA RÉPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION ÉTRANGÈRE

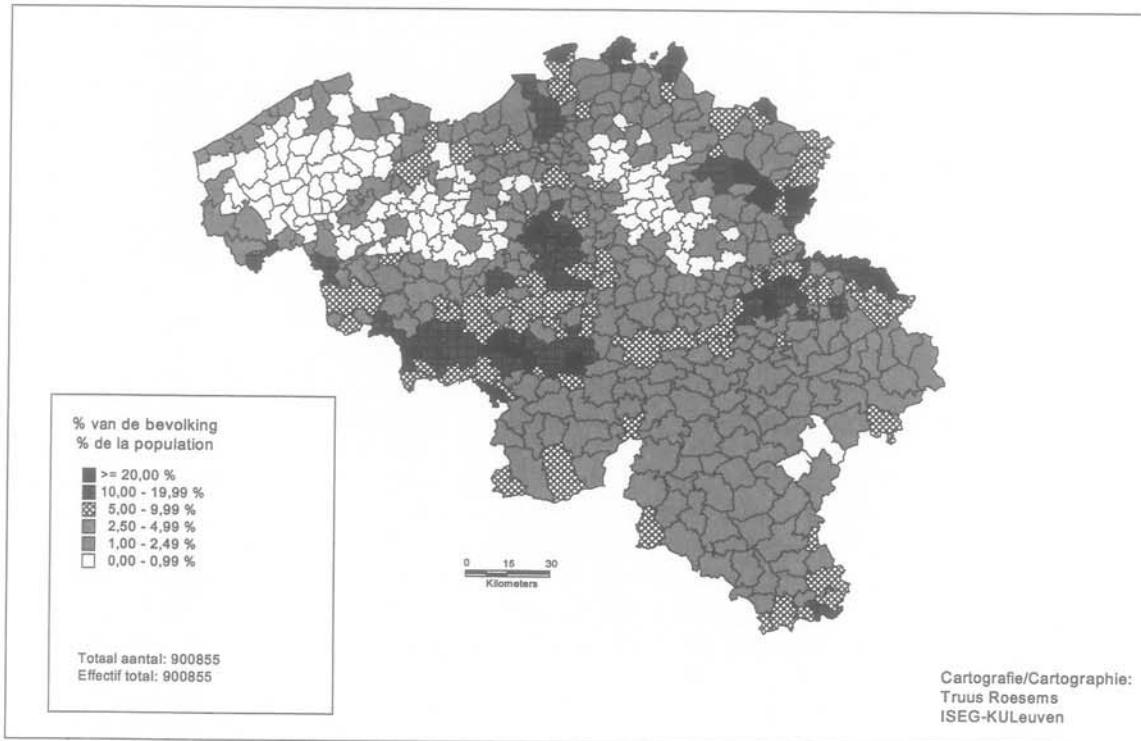
A travers la répartition spatiale des étrangers dans les communes belges, nous pouvons lire le rôle économique de l'immigration en Belgique et son évolution. Chaque vague d'immigration a attiré des étrangers de pays différents. Les nationalités varient selon les périodes pendant lesquelles les villes et les régions ont connu un essor économique et attiré de la main-d'œuvre. Cette présence a parfois des racines historiques profondes et rend compte d'une certaine inertie spatiale. L'effet de frontière des pays limitrophes joue naturellement un rôle dans la géographie de l'immigration. Mais la présence d'étrangers le long de la frontière est, dans la plupart des cas, déterminée par la dimension économique. A l'intérieur des villes, les concentrations d'étrangers dans des quartiers bien définis rendent compte tant des processus de ségrégation spatiale sur le marché du logement que des réseaux de solidarité entre immigrés. L'étude de ces répartitions doit donc se situer à différents niveaux d'échelle pour mettre en évidence les différentes facettes de l'histoire de l'immigration et de l'intégration des immigrés dans la société belge. L'évolution de la répartition spatiale — qui dans cette section sera analysée de 1981 à 1991 — s'explique aussi par les évolutions démographiques et les changements de nationalité induits par les modifications de la législation sur l'accès à la nationalité belge en 1984 et 1992. Ces modifications ont été explicitées dans les chapitres précédents.

Dans une première partie, nous considérons la répartition géographique des nationalités les plus importantes en Belgique à l'échelle des communes. L'évolution de cette répartition sera aussi commentée. La deuxième partie traite de la répartition des étrangers dans les régions urbaines les plus importantes, à savoir Bruxelles, Anvers, Gand, Hasselt-Genk, Liège et Charleroi où l'analyse sera faite au niveau des secteurs statistiques. Dans le cas de Bruxelles, qui compte à la fois le nombre le plus important d'étrangers et la plus grande diversité, l'accent sera mis sur l'évolution entre les deux derniers recensements de population, et les caractéristiques de ces répartitions seront expliquées par le croisement des nationalités avec des indicateurs socio-économiques et de logement.

4.1. LA RÉPARTITION DES PRINCIPALES NATIONALITÉS EN BELGIQUE

4.1.1. LA RÉPARTITION EN 1991

Carte 8. La répartition des étrangers en 1991

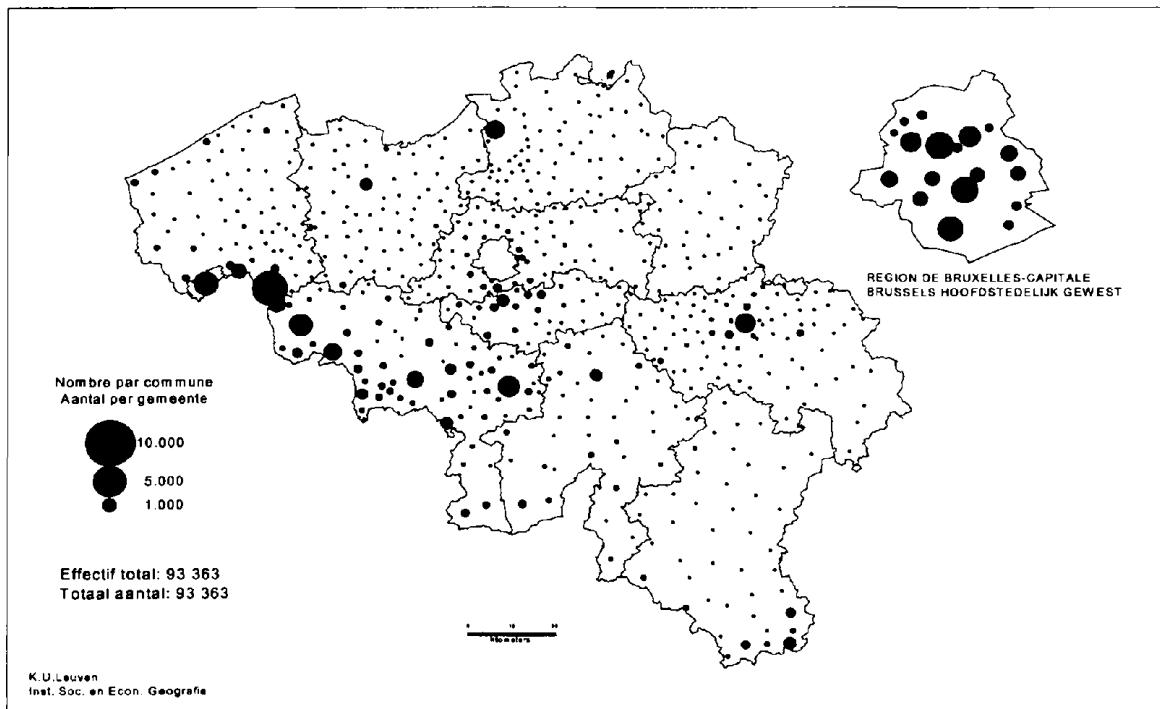


Source : Institut National de Statistique, données du recensement du 1.3.1991

Les étrangers en Belgique se retrouvent dans 4 types de territoires différents (carte 8) : les anciens bassins miniers (Mons-Borinage, La Louvière, Charleroi, Liège et la région minière Limbourgeoise), les grandes villes (Bruxelles, Anvers, Gand et à nouveau Charleroi et Liège), certaines parties de régions frontalières du Royaume (plus particulièrement aux alentours de Lille-Roubaix-Tourcoing, le Sud-Luxembourg, la région d'Eupen, toute la bande frontalière dans les provinces du Limbourg et d'Anvers) et enfin quelques zones intermédiaires comprises dans les triangles Bruxelles-Anvers-Gand et Bruxelles-Mons-Namur. En Belgique, il n'y a pas de commune sans étranger. Néanmoins, leur présence est négligeable (moins de 1 % de la population locale) au centre de la Flandre Occidentale, dans le triangle Bruxelles-Gand-Courtrai, en Campine Méridionale et dans le Hageland. A une exception près (Bertogne) en Wallonie, ils représentent au moins 1 % de la population locale. Il est vrai que dans les Ardennes, il s'agit de nombres absolus très faibles, comparables à ceux des régions flamandes citées plus haut. Cette structure spatiale est surtout déterminée par les nationalités les plus importantes. Elles peuvent être divisées en deux groupes qui montrent chacun leur propre logique de répartition : d'un côté, les pays limitrophes et les pays riches (surtout la France et les Pays-Bas), et de l'autre, les pays d'origine des travailleurs immigrés (surtout l'Italie, le Maroc, la Turquie et l'Espagne).

4.1.1.1. Les étrangers des pays limitrophes

Carte 9. La répartition des Français en Belgique en 1991

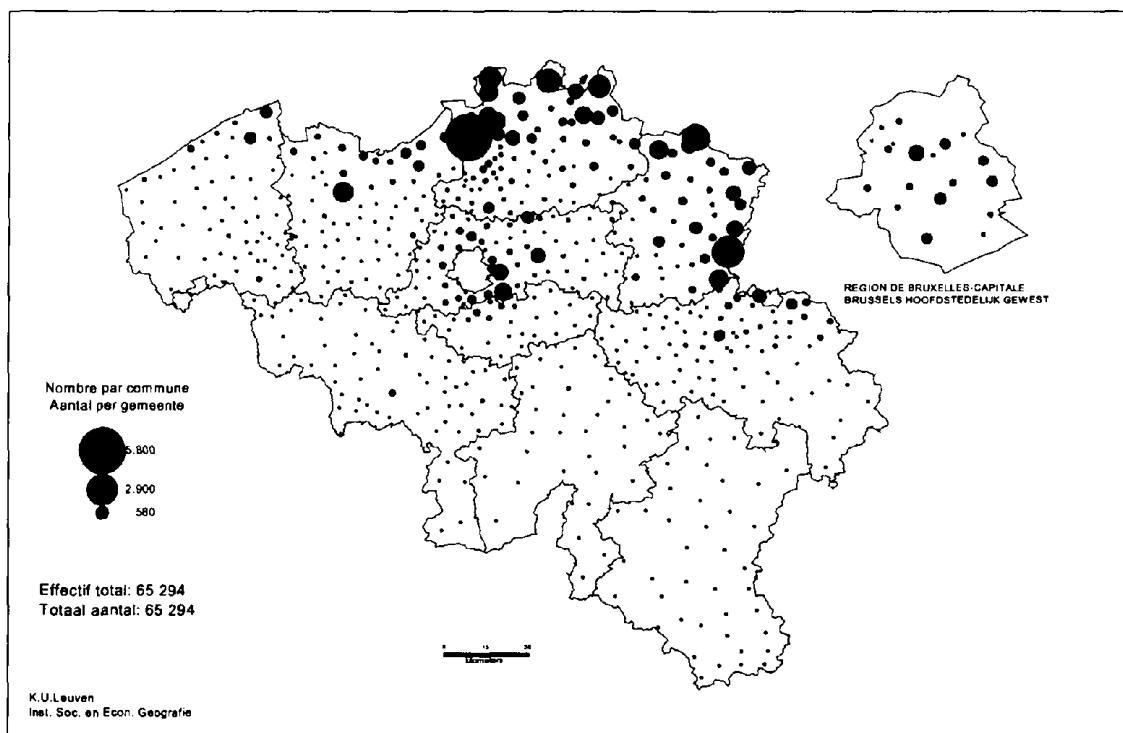


Source : Institut National de Statistique, données du recensement du 1.3.1991

La répartition des citoyens des pays limitrophes reflète les relations frontalières, le rôle international de Bruxelles et les structures passées ou présentes du marché du travail. Ainsi, la présence des Français le long de l'axe frontalier français est plus importante là où, d'un côté ou de l'autre de la frontière, les activités économiques sont le plus développées et ont offert le plus d'emploi, que ce soit hier ou aujourd'hui. L'interaction de ces deux communautés est plus grande dans la partie périphérique belge de l'agglomération Lille-Roubaix-Tourcoing, dans l'axe industriel wallon et dans la Lorraine belge (carte 9). On retrouve même des Français sur tout l'axe industriel wallon, conséquence de l'insuffisance de l'offre de main-d'œuvre qui se faisait déjà sentir lors de la révolution industrielle. Bruxelles, Anvers et Gand connaissent également une ancienne présence française. La présence relativement importante des Français dans la riche banlieue sud de Bruxelles va de pair avec la fonction internationale de la ville. Enfin, ils sont assez bien représentés le long de la côte belge, zone d'habitation relativement attractive pour les pensionnés, et où les barrières linguistiques tombent grâce au multilinguisme des commerçants.

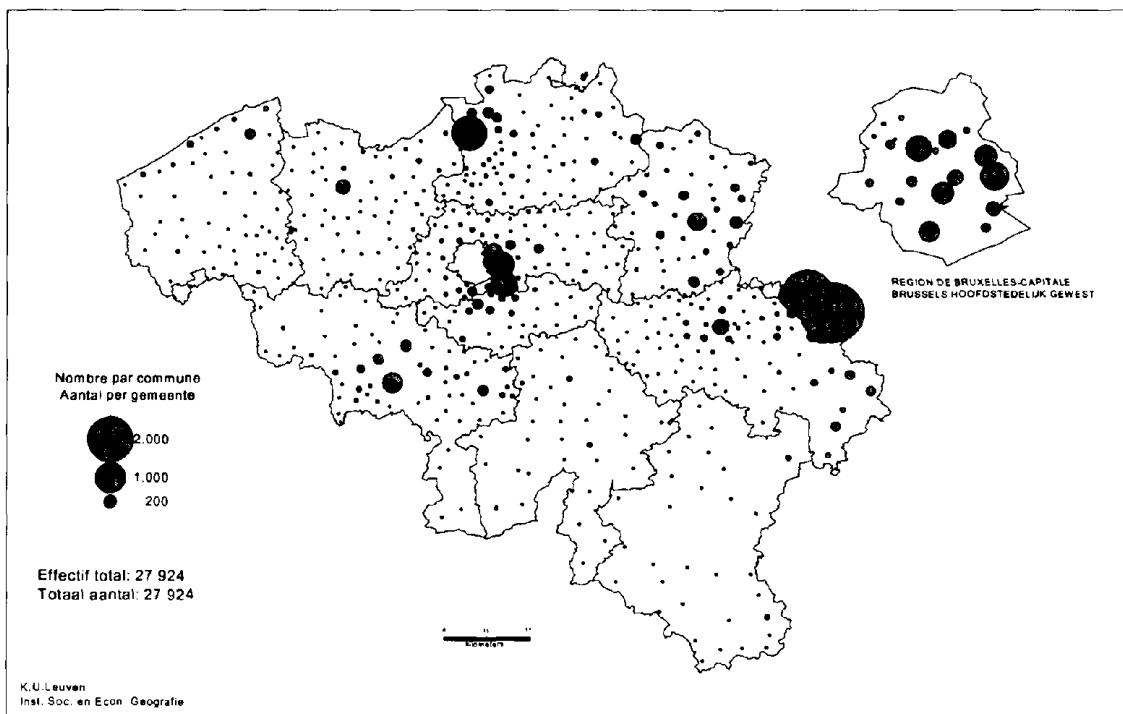
Les Néerlandais montrent une répartition similaire, si ce n'est que les activités économiques y jouent un rôle moins important (carte 10). Beaucoup de riches Néerlandais viennent habiter de l'autre côté de la frontière pour échapper au fisc néerlandais et pour pouvoir disposer de logements plus vastes que ce qui est permis aux Pays-Bas. Cette observation n'est pas valable dans la zone frontalière de la Zélande. Celle-ci est nettement plus pauvre et moins dynamique que le Brabant néerlandais et le Limbourg. En outre, l'Escaut y forme une frontière naturelle pour les Néerlandais de la Hollande, nettement plus prospère.

Carte 10. La répartition des Néerlandais en Belgique en 1991



Source : Institut National de Statistique, données du recensement du 1.3.1991

Carte 11. La répartition des Allemands en Belgique en 1991

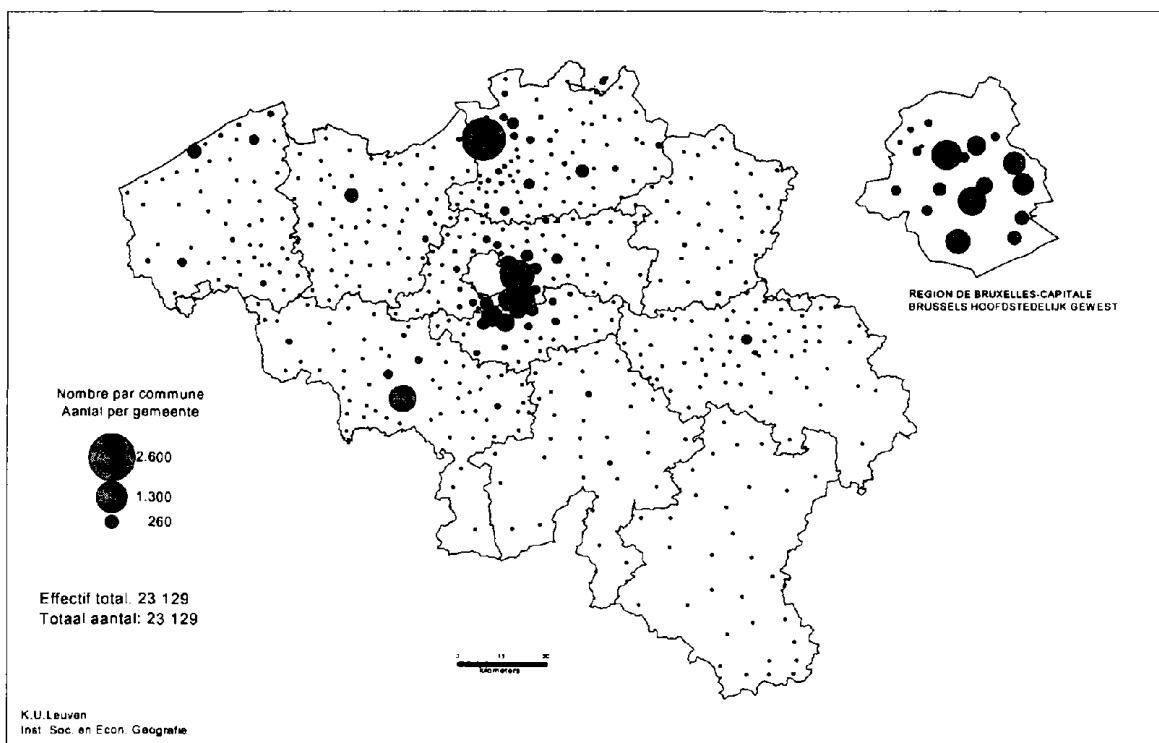


Source : Institut National de Statistique, données du recensement du 1.3.1991

Les Néerlandais périurbanisés, vivant dans la périphérie bruxelloise, se retrouvent surtout dans la partie est, notamment dans le riche Brabant flamand, tandis que les Français tendent à s'établir dans les communes riches du Brabant wallon. Le « Vlaamse Ruit »¹ (et plus précisément le triangle Anvers-Brussel-Leuven) remplit aujourd'hui pour les Néerlandais un rôle qui est comparable à celui de l'axe industriel wallon pour les Français au XIX^{ème} siècle et pendant l'entre-deux-guerres.

La répartition des Allemands s'apparente en grandes lignes à celle des autres nationalités des pays limitrophes (carte 11). Leur part dans la population des Cantons de l'Est (jusqu'à 38 % de la population à Raeren) est donc expliquée par l'effet de proximité. Certaines de ces communes, comme Raeren, sont d'ailleurs entièrement situées dans la banlieue d'Aix-la-Chapelle. La proximité joue vraisemblablement aussi au Limbourg, mais s'y ajoutent des prisonniers de guerre allemands qui ont dû travailler dans les mines après la guerre. Les autres lieux de concentration, et plus spécifiquement les grandes villes et leurs banlieues riches, coïncident avec ce qui a été constaté pour les Français et les Néerlandais. De même, la présence d'Allemands le long de la côte est commune avec celle des Français. Par contre, leur présence est plus étonnante dans la partie ouest de l'axe industriel wallon, bien que pour les communes de Mons, Soignies et Jurbise, cela soit partiellement expliqué par les quartiers généraux du SHAPE.

Carte 12. La répartition des Britanniques en Belgique en 1991



Source : Institut National de Statistique, données du recensement du 1.3.1991

L'effet de proximité joue à peine pour les Britanniques à cause de la Manche. Seules Bruxelles et, dans une moindre mesure, Anvers ont une activité internationale suffisante pour fonctionner comme pôles d'attraction pour les Britanniques (carte 12). La plupart de ces Britanniques n'habitent pas dans les villes concernées, mais dans leur riche banlieue. A Mons, la présence des Britanniques

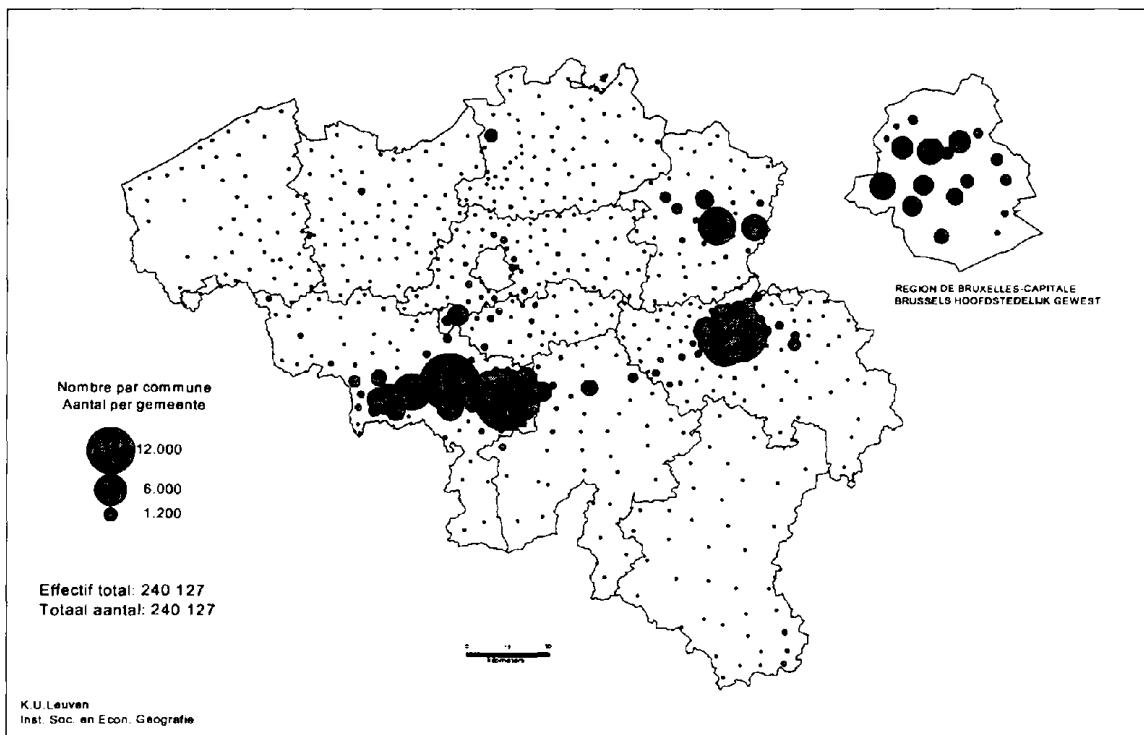
¹ La zone la plus prospère de la Région Flamande, appelée ainsi parce que située dans le quadrilatère Anvers-Gand-Bruxelles-Louvain.

s'explique à nouveau par celle du SHAPE. Il en est de même à Herentals où la présence d'un dépôt militaire a attiré près de 200 Britanniques.

4.1.1.2. Les étrangers des pays d'émigration ouvrière

La répartition des principales nationalités d'immigrés reflète les caractéristiques du marché du travail, au moment de leur arrivée en Belgique. Depuis 1936, l'immigration est seulement autorisée sur base d'un double permis de travail ; respectivement pour l'immigré et pour l'employeur qui souhaite l'engager. Le permis lie l'immigré à son premier employeur pour un an et ensuite pour au moins trois ans au même secteur industriel. Cela a comme conséquence que ces immigrés gardent, pour une grande part, leur localisation d'origine. Durant l'entre-deux-guerres, le secteur minier était à peu près le seul à devoir faire appel à de la main-d'œuvre étrangère. Après la Seconde Guerre mondiale, cela a été étendu à l'industrie lourde, à la construction et, pendant les années 1960, à toute l'industrie et aux services (Martens, 1973). Dans les années 1950, les premières mines sont fermées en Wallonie. Les années 1959-61 forment donc les années charnières entre une immigration localisée dans les zones d'exploitation des mines et de l'industrie lourde, et une immigration plus diversifiée, localisée principalement dans les grandes villes. La Campine est la seule région qui ait connu une forte immigration autant avant qu'après 1960 : la fermeture des mines du Limbourg est plus récente et l'implantation d'entreprises multinationales a apporté de nouveaux emplois dans les années 60 et 70.

Carte 13. La répartition des Italiens en Belgique en 1991



Source : Institut National de Statistique, données du recensement du 1.3.1991

Les Italiens sont associés à la première vague d'immigration d'après-guerre (1947-1956). Cependant, l'immigration italienne dans les années 60 et 70 est également importante dans beaucoup de régions. Les données du recensement de 1970, relatives à l'installation des étrangers en Belgique, montrent que l'Italie, après l'interruption de 1956, continue à fournir le nombre d'immigrés le plus important en Wallonie et au Limbourg. A Bruxelles, l'immigration Italienne augmente de façon continue dans les années 50 et 60. En 1970, les Italiens qui s'installent à

Bruxelles sont d'ailleurs plus nombreux que les Marocains (Kesteloot et De Decker, 1992, pp.75-77).

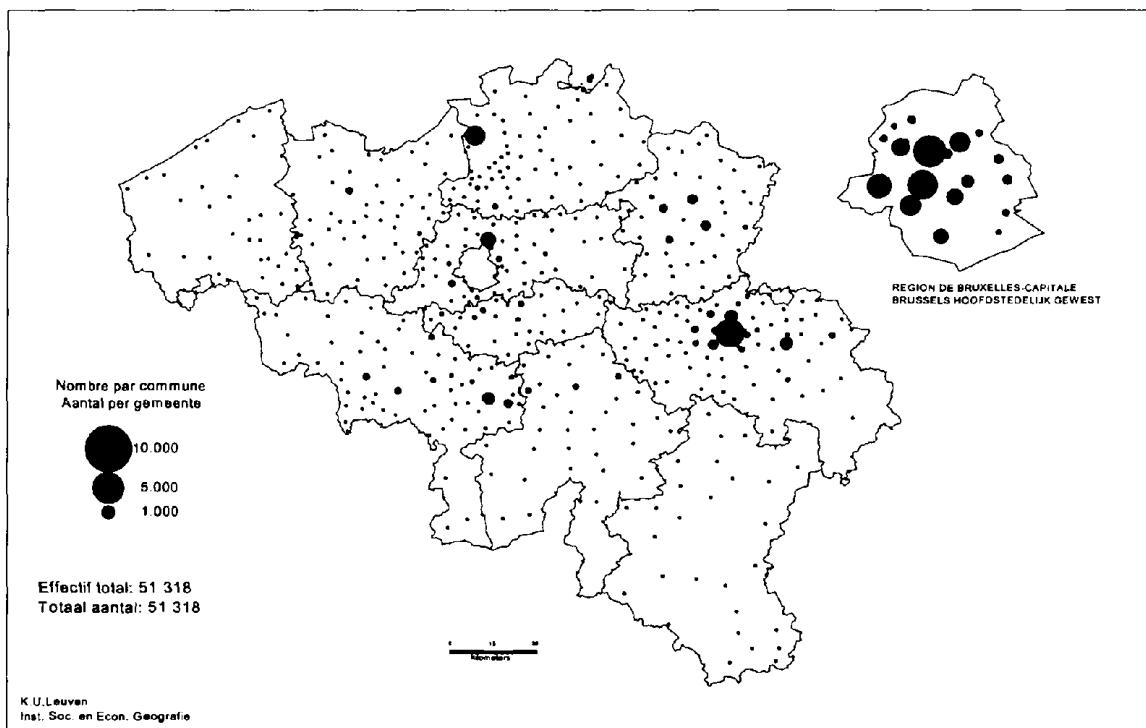
Ainsi, il résulte de cette première vague d'immigration que les Italiens forment la majorité des étrangers dans presque toutes les communes de l'axe industriel wallon, avec une extension vers Verviers (carte 13). Dans les villes comme Liège, Charleroi, Mons, Namur et Verviers, d'autres nationalités sont aussi bien représentées (à Mons il y a un contingent important de Britanniques et d'Américains employés au quartier général du SHAPE à Casteau ; à Namur et Verviers, l'absence d'industrie minière fait qu'il y a une diversité plus grande de populations étrangères). Mais dans la plupart des petites communes industrielles, les Italiens représentent les trois-quarts des étrangers. Ils sont également nombreux dans les communes minières du Limbourg, mais le fait que la politique de l'emploi menée après les années 60 soit toujours fondée sur l'apport de main-d'œuvre étrangère, explique la présence d'autres nationalités. Les communes minières occidentales ont su faire appel plus longtemps à de la main-d'œuvre flamande du Limbourg, d'Anvers et de l'est du Brabant. Mais le bassin oriental (Genk et Maasmechelen) a dû faire appel aux travailleurs étrangers dès la fin de la guerre, parce que la force de travail locale était déjà utilisée dans les mines néerlandaises et liégeoises. C'est pourquoi, ces communes comptent jusqu'à 40 % d'Italiens parmi leur population étrangère. Dans le bassin occidental (Beringen, Heusden-Zolder et Houthalen-Helchteren) les étrangers arrivés plus récemment sont relativement mieux représentés.

Les immigrés italiens se sont aussi installés plus tard à Tubize et à Rebécq, où la sidérurgie (Forges de Clabecq) était un employeur important. Enfin, il reste encore un millier d'Italiens au sud Luxembourg, témoins de l'ancienne aciérie d'Athus (et du travail frontalier vers le Luxembourg). La longue présence des Italiens en Belgique et leur mobilité ascendante expliquent leur lente diffusion à la périphérie de leur première zone d'emploi (bien visible dans le Condroz et le Brabant wallon, un peu moins dans la partie sud-ouest du Limbourg). Enfin, il y a les Italiens aisés qui vivent à Bruxelles et dans sa périphérie. Ils n'ont rien à voir avec des travailleurs immigrés et viennent plutôt des villes du nord de l'Italie. Ils sont venus à Bruxelles dans le cadre des institutions européennes et des activités internationales de la capitale.

Les Espagnols et les Grecs font partie de la deuxième vague d'immigration (qui culmine dans la deuxième moitié des années 60). C'est pourquoi, ils ne travaillent pas seulement dans les mines ou l'industrie lourde, mais aussi dans l'économie urbaine (construction, transports, HORECA et les services peu qualifiés). Leur répartition en Wallonie est comparable à celle des Italiens, quoique leur nombre soit à peine le dixième de celui de ces derniers (carte 14). Dans le bassin liégeois, ils ont relativement plus de poids, puisque à côté des activités minières et industrielles, les activités urbaines ont, durant la deuxième vague d'immigration, également généré une demande en main-d'œuvre étrangère. Dans les bassins miniers du Limbourg, leur répartition est équilibrée entre l'est et l'ouest, parce que dans les années 60 chaque bassin était confronté à la même pénurie de main-d'œuvre. La concentration la plus importante se trouve néanmoins à Bruxelles et dans sa périphérie industrielle (Vilvoorde et Sint-Pieters-Leeuw). Presque la moitié des Espagnols vivent dans la Région de Bruxelles-Capitale. On retrouve également des Espagnols aisés à Bruxelles et dans sa périphérie plus riche, depuis que l'Espagne est devenue membre de la Communauté européenne. L'offre d'emplois urbains peu qualifiés a également fixé un certain nombre d'Espagnols à Anvers.

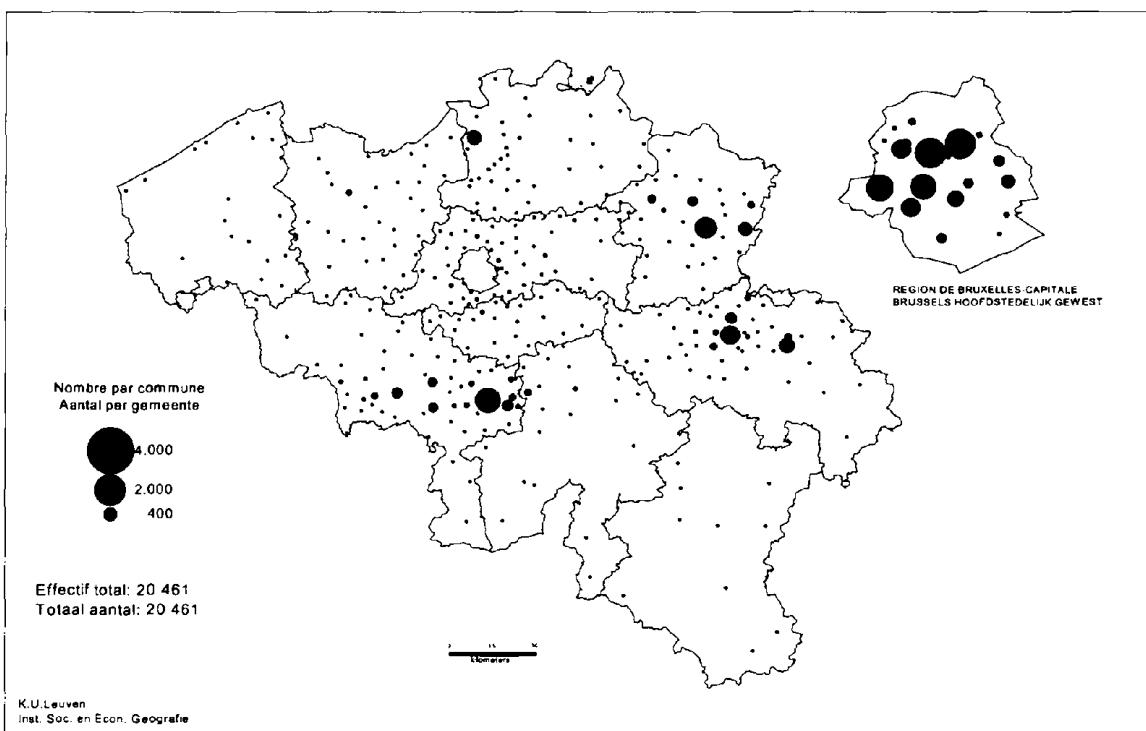
Les Grecs ont une répartition spatiale très comparable à celle des Espagnols, ce qui reflète la similitude de l'histoire de leurs immigrations (carte 15). Il n'y a pas seulement le fait que les travailleurs immigrés grecs aient été engagés à la même période que les Espagnols. Dans les deux groupes, il y a aussi eu des migrations de retour après la démocratisation des pays d'origine dans la deuxième moitié des années 70. L'adhésion de ces deux pays à la Communauté Européenne (1981 pour la Grèce et 1986 pour l'Espagne) a signifié le début d'une réelle croissance économique et a également encouragé des retours. De plus, cette adhésion a favorisé l'immigration de compatriotes hautement qualifiés et rémunérés. Cela explique leur présence, en nombres limités, dans les communes aisées du sud-est de Bruxelles et dans sa banlieue.

Carte 14. La répartition des Espagnols en Belgique en 1991



Source : Institut National de Statistique, données du recensement du 1.3.1991

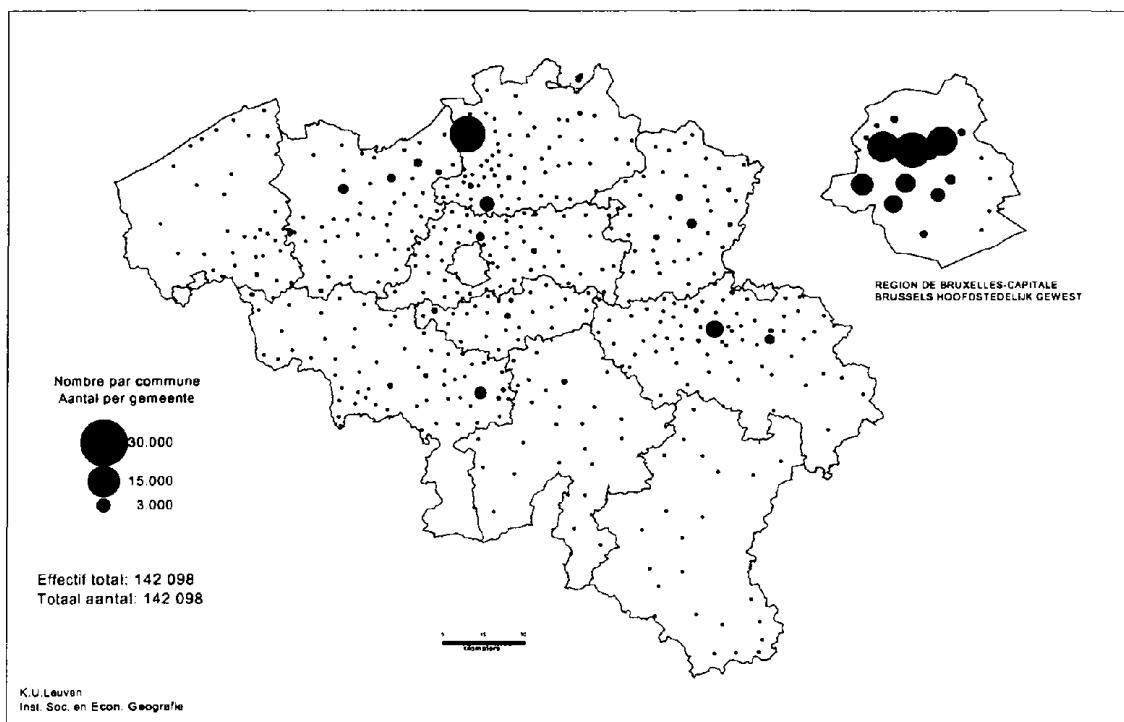
Carte 15. La répartition des Grecs en Belgique en 1991



Source : Institut National de Statistique, données du recensement du 1.3.1991

La dernière vague d'immigration de travailleurs étrangers, à partir de la fin des années 60, concerne les Turcs et les Marocains. C'est pourquoi, ces deux nationalités sont relativement moins nombreuses dans l'axe industriel wallon. Il y a néanmoins d'importantes différences de répartition entre ces deux groupes. En Wallonie, les Marocains sont encore présents dans la plupart des communes du triangle Bruxelles-Mons-Charleroi (carte 16). Le plus souvent, leur présence est liée à l'industrie locale, sauf à Ottignies et à Wavre où il s'agit d'étudiants. Les Marocains sont surreprésentés à Bruxelles où ils se sont installés au centre ou dans la première ceinture du XIX^{ème} siècle. En Flandre, ils se concentrent dans les villes. Ils sont relativement nombreux à Anvers et à Malines, mais on les retrouve aussi en nombre important dans des plus petites villes comme Vilvoorde, Willebroek, Boom, Lier, Tamise, Saint-Nicolas, Lokeren, Louvain, Turnhout. Ensuite, on retrouve des Marocains dans la région minière du Limbourg et le long de l'axe Courtrai-Gand (auquel on peut ajouter Mouscron). Dans ce dernier cas, il s'agit probablement de Marocains venant des mines et du bassin industriel du nord de la France, attirés par la forte croissance économique du « Texas flamand ». Enfin, il y a encore un groupe non négligeable de Marocains installé à Renaix. La plupart viennent de Bruxelles, attirés par les prix modérés des logements ouvriers libérés lors de la disparition de l'industrie de la confection. La présence d'un enseignement francophone dans le cadre des facilités linguistiques a été un avantage supplémentaire. La présence plus ancienne de travailleurs immigrés tunisiens a probablement tempéré les réactions négatives de la population locale par rapport à leur arrivée.

Carte 16. La répartition spatiale des Marocains en Belgique en 1991

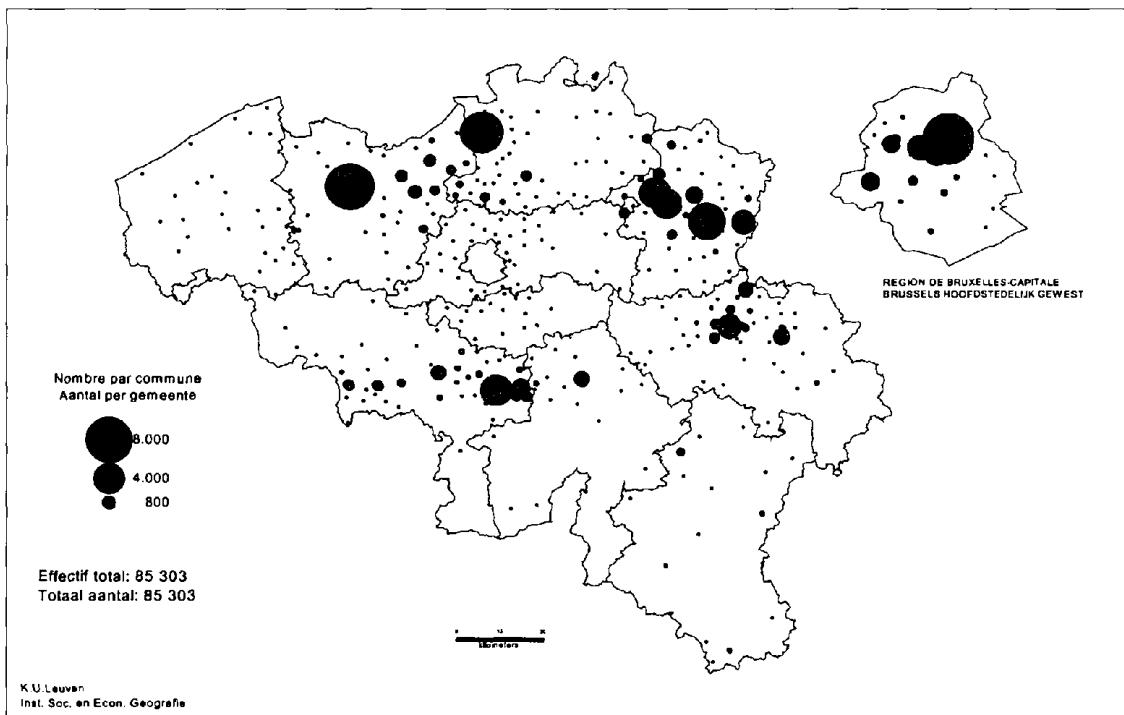


Source : Institut National de Statistique, données du recensement du 1.3.1991

En Wallonie, les Turcs sont relativement plus nombreux que les Marocains. Ils se sont installés presque exclusivement dans les bassins miniers, où ils avaient été engagés dans le courant des années 60, dans les mines encore en activité (c'est d'ailleurs aussi le cas des Marocains, mais dans une moindre mesure). Ils ont une présence marquée dans le bassin liégeois à Visé et dans le bassin de Charleroi à Farceniennes, lieux où le maintien en activité des mines jusque dans les années 70 a permis l'engagement de la plupart des Turcs (carte 17). Au sud de l'axe industriel wallon, on retrouve aussi quelques « colonies » de Turcs, dont les plus importantes sont à Malmédy, Marche-

en-Famenne, Bastogne et Virton. Il s'agit ici de travailleurs immigrés turcs engagés dans l'industrie du bois.

Carte 17. La répartition spatiale des Turcs en Belgique en 1991

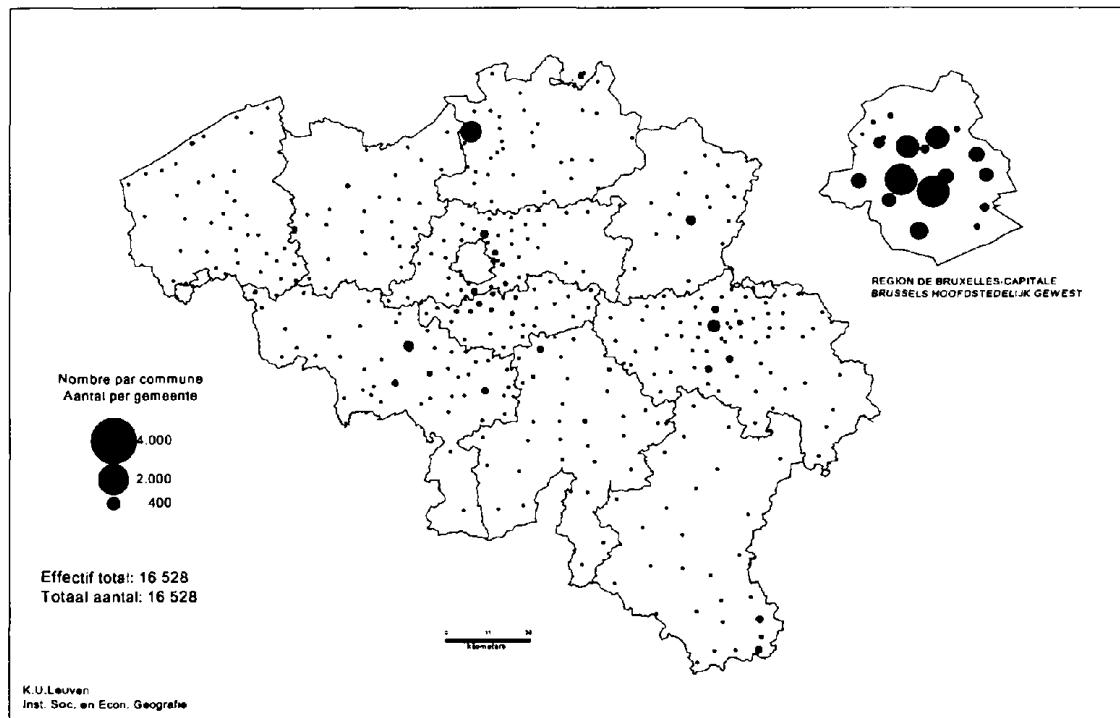


Source : Institut National de Statistique, données du recensement du 1.3.1991

A Bruxelles, les Turcs sont plus concentrés que les Marocains (on les retrouve surtout dans cinq communes centrales). De plus, ils sont pratiquement absents dans la périphérie industrielle de la ville. En Flandre, ils sont relativement bien représentés à Gand où ils ont été engagés dans l'industrie textile pendant les années 60. Ils se sont également installés dans des communes textiles entre Gand et Anvers, — et donc contrairement aux Marocains, pas seulement dans les ville — mais ils y travaillent également dans d'autres secteurs d'activité. De plus, on dénombre à Willebroek et à Lier quelques centaines de Turcs. Dans le Limbourg, il y a dans la plupart des communes plus de Turcs que de Marocains. L'engagement de Marocains dans les mines a d'ailleurs été plus limité, tout comme en Wallonie. En outre, les Turcs se sont plus dispersés dans les communes aux alentours des régions minières, parfois pour y travailler dans l'industrie locale.

Les Portugais forment une exception intéressante parmi les travailleurs immigrés. On pourrait s'attendre à une logique de répartition qui corresponde à celle des Espagnols et des Grecs (la démocratisation du Portugal dans les années 70 et l'accès à la Communauté européenne en 1986 accentue le parallélisme). Mais l'immigration portugaise est restée limitée dans les années 60, peut-être à cause de la forte concurrence de la part de la France et dans une moindre mesure du Luxembourg pour la main-d'œuvre portugaise. Cette première vague d'immigration portugaise s'implante dans l'axe industriel wallon, à Genk, Anvers et Bruxelles (Ixelles et Schaerbeek ; carte 18). Mais, après l'adhésion du Portugal à la Communauté européenne, l'immigration de travailleurs portugais peu qualifiés a augmenté de façon exceptionnelle, notamment à Bruxelles (Saint-Gilles) et en moindre mesure à Anvers. Dans le sud Luxembourg, on assiste également à l'immigration frontalière de Portugais venus du Grand-Duché.

Carte 18. La répartition spatiale des Portugais en Belgique en 1991



Source : Institut National de Statistique, données du recensement du 1.3.1991

4.1.2. L'ÉVOLUTION ENTRE 1981 ET 1991

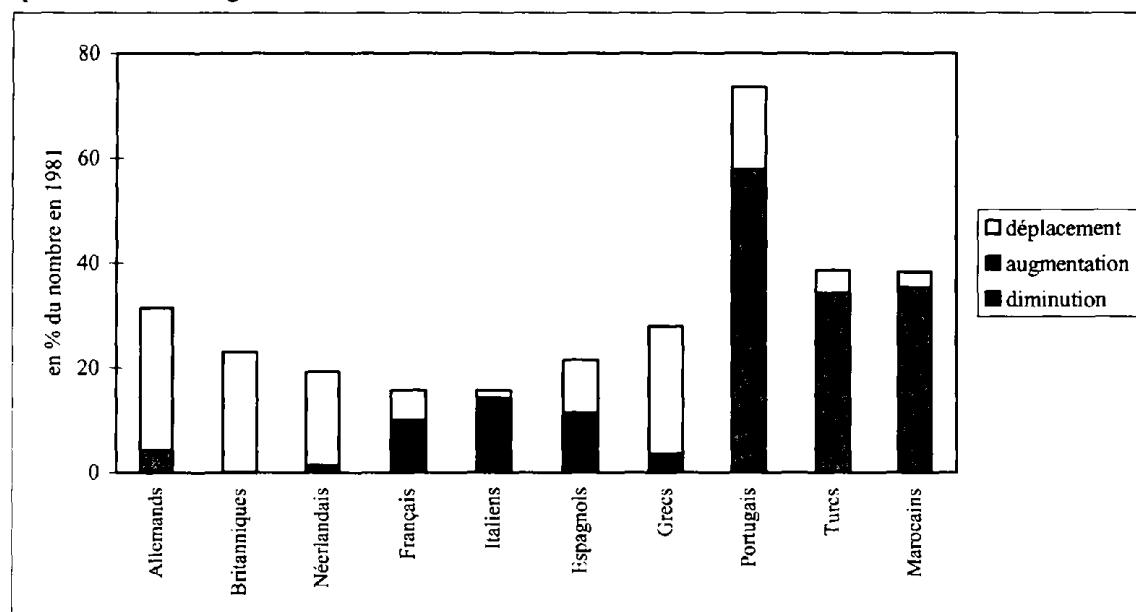
A l'échelle régionale, l'image générale de l'évolution des étrangers entre 1981 et 1991 est déterminée par trois éléments : l'évolution démographique de ces groupes, les dynamiques des économies régionales et les déménagements couplés à des stratégies d'émancipation sociale. Les changements peuvent parfois être très importants à un niveau local (changements supérieurs à 50 %), mais ils ne sont pas de nature à modifier les tendances fondamentales de la répartition géographique des étrangers. Le dernier élément est le seul à définir la présence d'étrangers dans des communes où on ne s'attendrait pas à les retrouver sur base de l'histoire de leur immigration (carte 19).

Les évolutions démographiques sont dues autant aux facteurs démographiques classiques (croissance naturelle et mouvements migratoires externes) qu'à l'influence des lois sur la nationalité (acquisition automatique de la nationalité belge pour les enfants de mariages mixtes, depuis 1985). Les Français, les Néerlandais, les Allemands, les Britanniques, les Italiens et les Espagnols sont relativement plus ouverts aux mariages mixtes (Van der Haegen, 1990). De plus, une éventuelle immigration durant cette période est compensée par des migrations de retour, ce qui est aussi le cas des Grecs. En outre, leur fécondité est largement comparable à celle des Belges. Il n'y a que les effectifs d'Allemands qui augmentent sensiblement par le fait d'une importante immigration frontalière. Par contre, l'immigration des Turcs et des Marocains présente une certaine continuité via le regroupement familial et les mariages avec des conjoints du pays d'origine, liée à leur arrivée plus récente et à la situation dans leur pays d'origine. Si leur taux de fécondité montre une tendance à la baisse, il n'a pas encore rejoint le niveau de celui des Belges. Enfin, la croissance des Portugais est principalement due à leur récente immigration.

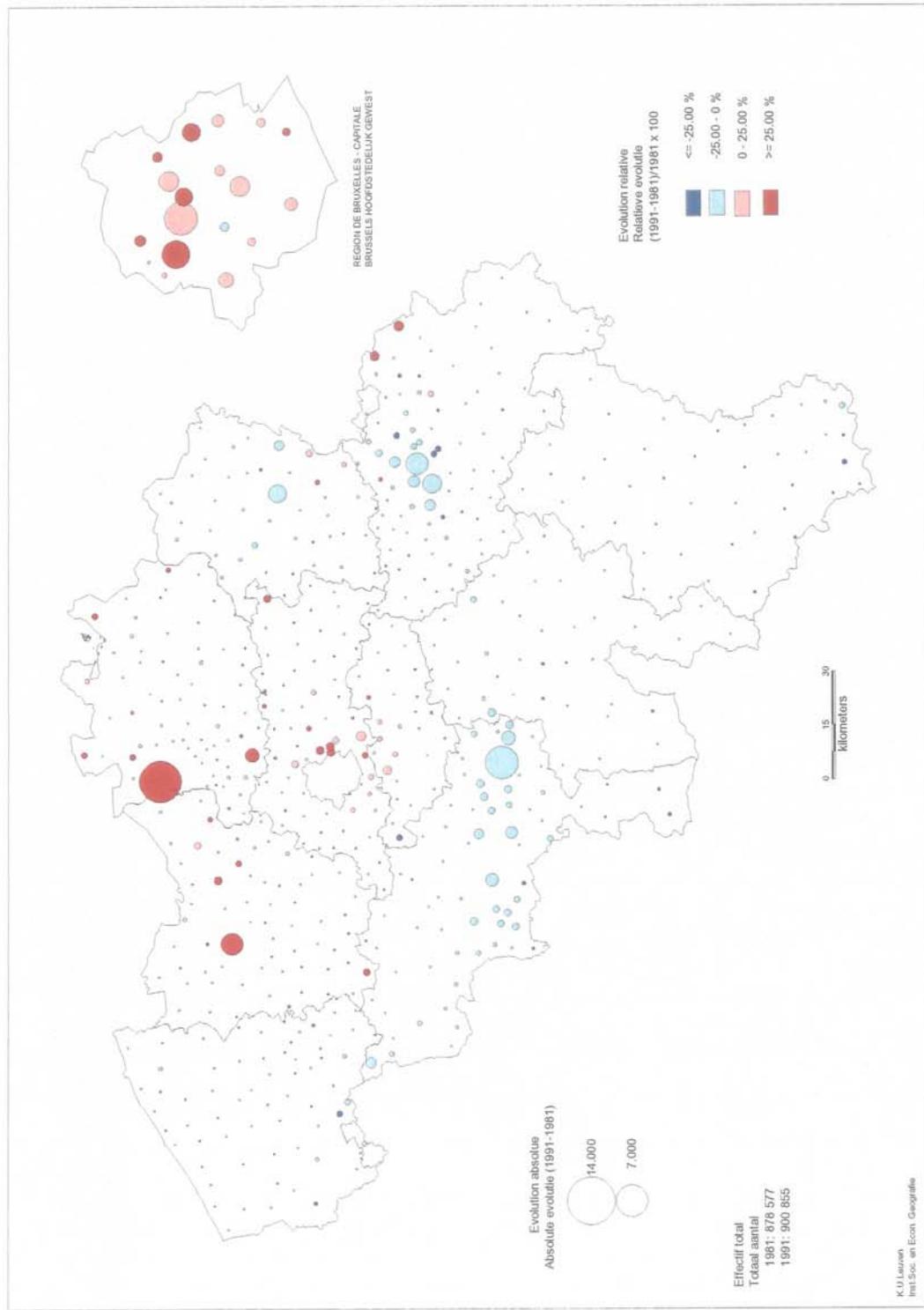
La forte désindustrialisation a provoqué la diminution du nombre d'étrangers dans les zones industrielles (l'axe industriel wallon, le Limbourg, le sud de la vallée de la Senne, Vilvoorde, la région du Rupel). Dans certains cas, ces étrangers se dispersent dans les zones avoisinantes, puisque le lien à l'emploi et à sa localisation est rompu et que des cadres de vie plus attrayants sont à leur portée. Pas mal d'ex-mineurs de la région minière du Limbourg se sont ainsi établis dans les communes voisines, tandis que d'autres viennent tenter leur chance à Bruxelles et à Anvers. L'inverse se produit le long de l'axe Courtrai-Gand, qui connaît une situation économique favorable et voit le nombre d'étrangers augmenter légèrement (surtout des Marocains probablement originaires du nord de la France).

Enfin, les mouvements de déménagement en Belgique, couplés à des mouvements d'émancipation sociale, sont peu visibles à l'échelle des communes, à moins qu'ils ne soient liés à la cause précédente, à savoir l'abandon des zones industrielles qui n'offrent plus d'emploi. Ces évolutions ne concernent bien sûr que les groupes qui doivent déployer ce genre de stratégie, parce qu'ils étaient jusqu'à présent limités dans leur mobilité spatiale et sociale, et plus particulièrement les étrangers issus des pays d'émigration de travail. Bien que cela nécessite confirmation par des recherches ultérieures, nous pouvons supposer qu'il y a trois types de stratégies spatiales d'émancipation. Dans le cas de zones quittées parce que l'emploi y a disparu, ce sont souvent les grandes villes qui sont recherchées, parce que les possibilités d'emploi y sont plus grandes et parce que l'importance de la minorité ethnique et de ses réseaux peut fournir une aide. Une autre stratégie spatiale réside à l'inverse dans le fait d'éviter ces grandes zones de concentration et d'augmenter les contacts avec la population belge. On cherchera ainsi à créer de meilleures chances pour ses enfants, surtout par l'enseignement. Enfin, certains mouvements de déménagements internes sont uniquement motivés par l'amélioration des conditions de logement. Dans ce cas, la perte d'un lien fixe avec le lieu de l'emploi joue aussi un rôle, car dans le contexte d'une mobilité quotidienne faible, elle accorde la liberté de chercher un logement dans d'autres lieux. La décision de renoncer au « mythe du retour » peut aussi faciliter l'accès à la propriété privée. Ces trois stratégies sont probablement présentes chez les Turcs et les Marocains. Pour les Italiens et les Espagnols, le fait d'éviter les zones de concentration peut jouer un rôle important, d'autant plus que de ce fait, ils évitent les contacts avec les deux groupes précédents. Cela s'exprime la plupart du temps par la périurbanisation, qui peut aussi être interprétée comme un mouvement spatial exprimant l'accès de ce groupe à la classe moyenne.

Figure 84. La part relative des augmentations, diminutions et déplacements dans les changements de répartitions des étrangers entre 1981 et 1991



Carte 19. L'évolution du nombre d'étrangers en Belgique entre 1981 et 1991



Les changements dans la répartition spatiale des étrangers ont donc des raisons fort diversifiées. Il y a tout d'abord une forte tendance à la diminution de l'immigration de l'Europe Méridionale et une tendance tout aussi forte à l'augmentation des Turcs et des Marocains (figure 84). Là-dessus se greffent les dynamismes plus locaux des Allemands, Britanniques et Néerlandais, et l'augmentation relativement forte des Portugais qui se localisent presque exclusivement à Bruxelles. Ces mouvements aboutissent cependant dans leur ensemble à une forte diminution du nombre d'étrangers en Wallonie et à une augmentation en Flandre et à Bruxelles. Les exceptions à ces tendances générales sont en Wallonie une augmentation dans la région frontalière liégeoise et dans l'est du Brabant Wallon. En Flandre, on observe une diminution le long de la frontière nationale en Flandre Orientale et Occidentale et dans la région minière du Limbourg. A Bruxelles, la commune de Saint-Gilles a connu une diminution exceptionnelle du nombre de ses étrangers, suite à une intense politique de rénovation urbaine qui a causé le refoulement des groupes les plus « fragilisés » (Kesteloot et De Decker, 1992).

4.1.2.1. Les étrangers des pays limitrophes

La diminution des Français se ressent dans toutes les communes où ils sont bien représentés (carte 20). Cela reflète les effets cumulés de leur très faible immigration durant cette période et de l'acquisition de la nationalité belge par des mariages mixtes. Bruxelles, et plus particulièrement sa périphérie sud-est, constitue l'exception la plus importante. Les effectifs de Français y augmentent suite au développement des fonctions internationales de Bruxelles, notamment à partir de la seconde moitié des années 80. Bien que limitée, l'augmentation des Français dans de nombreuses communes non urbaines, tant en Flandre qu'en Wallonie, est bien plus surprenante. En conséquence, la structure spatiale de leur évolution présente une forte corrélation négative avec celle de leur répartition. L'explication de ces phénomènes doit sans doute être cherchée dans des éléments essentiellement locaux. La carte montre par exemple l'axe Namur-Arlon, où la voiture et le train assurent la nécessaire mobilité dans une zone faiblement habitée et l'axe Courtrai-Gand, où les Français se sont installés pour les mêmes raisons et viennent des mêmes régions que les Marocains. De façon générale, l'intégration de ces Français dans la population locale de ces communes est probablement plus faible. En définitive, les effets de la loi sur la nationalité sont géographiquement différenciés.

La légère diminution du nombre de Néerlandais cache d'importants déplacements (carte 21). Les effectifs diminuent dans le Waasland, dans la région minière du Limbourg et, en prolongement, le long de l'axe industriel du Canal Albert, dans la province d'Anvers, dans la périphérie occidentale de Bruxelles et enfin dans l'axe industriel wallon (essentiellement dans le bassin oriental, où leur présence est plus marquée). Leur diminution se marque donc dans les endroits où ils sont traditionnellement présents. Par contre, leur nombre augmente le long de la frontière belgo-néerlandaise, plus particulièrement dans les provinces d'Anvers et du Limbourg. La croissance des effectifs néerlandais dans l'axe boisé et sablonneux de Malines-Aarschot (surtout à Keerbergen) est liée à l'attrait de ce cadre de vie agréable pour les Néerlandais aisés (avantages fiscaux, réglementations à la construction moins strictes). Des néerlandais moins fortunés (et les plus âgés) s'installent de façon définitive dans leurs lieux de vacances ardennais (le sud de la province de Liège et le nord de la province du Luxembourg, mais aussi à Blankenberge). On retrouve un mélange de ces deux motifs d'immigration à Knokke et à Bruges.

Le nombre d'Allemands ne croît que légèrement entre les deux recensements. Les plus grands différences sont liées à des changements au niveau de leur répartition générés par un double remplacement (carte 22). D'une part, les Allemands disparaissent des lieux où ils étaient traditionnellement présents, tant à cause de décès que de changements de nationalité ou de retours. Il s'agit des régions minières et industrielles en Wallonie et en Flandre, d'Anvers et de Gand, et enfin d'une partie des Cantons de l'Est (et Malmédy). D'autre part, il y a deux nouveaux groupes d'Allemands. Il y a ceux qui s'installent le long de la frontière, principalement à Raeren et Kelmis (ce qui est lié à la périurbanisation d'Aix-la-Chapelle), dans les communes environnantes et dans

une moindre mesure à Bülingen et Amel plus au sud. Ce phénomène est à comparer avec l'augmentation des Néerlandais le long de certaines parties de la frontière néerlandaise. De plus, il y a un accroissement du nombre d'Allemands dans et aux alentours de la Région de Bruxelles-Capitale, conséquence de l'élargissement de l'Union Européenne et du rôle international grandissant de la capitale. Il y a aussi une augmentation, mais moins importante, à Jurbise et Soignies, liée aux quartiers généraux du Shape. Enfin, il y a une augmentation d'Allemands du troisième âge à la côte belge.

Le nombre de Britanniques est resté très stable entre ces deux recensements, de telle sorte que l'évolution de leur répartition est totalement à imputer aux mutations de leur structure de répartition. Ces mutations sont pour une grande partie dues à la diminution du nombre de britanniques dans le bassin liégeois, à Herentals (dépôt militaire), Mons et Soignies (Shape) et aux mouvements liés à la périurbanisation au sein de la Région de Bruxelles-Capitale (carte 23). Les communes situées entre Malines et Aarschot, par la qualité du cadre de vie qu'elles offrent, attirent aussi les ménages britanniques (surtout à Keerbergen). Le nombre de Britanniques augmente également à Gand et Anvers (bien que cette croissance soit affaiblie par la périurbanisation vers le nord-est), le long de la côte occidentale, à Ypres et dans quelques communes wallonnes au sud de l'axe industriel (migrations du troisième âge).

4.1.2.2. Les étrangers des pays d'émigration ouvrière

La diminution des Italiens, surtout déterminée par les changements de nationalité et dans une moindre mesure par les migrations de retour et les décès, est faiblement compensée par une immigration limitée d'Italiens aisés, principalement vers Bruxelles. Cette diminution se retrouve partout où les Italiens étaient présents et est proportionnelle à leur nombre en 1981 (carte 24). Une partie de la légère augmentation des Italiens aux alentours de Bruxelles (surtout dans la partie sud-est) est provoquée par l'immigration. Les autres communes présentant une légère augmentation (le reste de la périphérie bruxelloise et quelques communes à la périphérie du Borinage, les bassins miniers de Liège et du Limbourg, Arlon) rendent compte de la périurbanisation des Italiens. Il s'agit tant de l'ancienne génération qui quitte les zones industrielles ou les grandes villes pour un meilleur environnement, puisqu'elle n'est plus liée à son lieu d'emploi précédent, que de la deuxième génération qui, grâce à une mobilité sociale ascendante, accède à un marché résidentiel plus large, et évite les quartiers ouvriers. A Mol, on remarque aussi une augmentation d'Italiens, probablement couplée à l'ouverture d'une école européenne qui a convaincu les employés de l'Euratom de venir s'installer dans cette commune.

L'explication des changements de répartition des Espagnols va dans le même sens que celles des Italiens, à la différence près que leur diminution entre les recensements est plus restreinte, à cause d'un nombre moins important de changements de nationalité et un remplacement plus équilibré d'ouvriers (migration de retour) par des personnes qualifiées (adhésion à la Communauté européenne en 1986). Ce remplacement est la cause d'un basculement relativement important de leur répartition spatiale, étant donné que chacun de ces groupes d'Espagnols s'établit dans un cadre de vie différent. C'est clairement perceptible dans la Région de Bruxelles-Capitale où les retours et la périurbanisation partielle des travailleurs immigrés provoquent la plus forte diminution dans les communes centrales (Saint-Gilles et Bruxelles-ville) et où l'arrivée de fonctionnaires européens et d'hommes d'affaires provoque la croissance absolue la plus importante d'Espagnols dans les communes orientales de la Région.

Les Grecs ne présentent qu'une faible diminution des effectifs, conséquence d'un échange massif d'ouvriers immigrés avec des employés hautement qualifiés qui, depuis l'adhésion de la Grèce en 1981 à la Communauté européenne, se sont principalement installés dans et autour de la Région de Bruxelles-Capitale (carte 26). Par contre, les changements de nationalité sont plutôt insignifiants. Les effectifs de Grecs sont également en diminution systématique dans les bassins industriels wallons et dans la région minière limbourgeoise, alors que, comme pour les Espagnols et les

Italiens, on observe une légère augmentation de leur nombre à la périphérie immédiate de ces bassins. Le nombre de Grecs diminue aussi dans les communes centrales à Bruxelles. Mais l'augmentation relative à la périphérie est davantage liée à la substitution de Grecs pauvres par des Grecs riches qu'à un mouvement de périurbanisation des premiers ou de leurs descendants. Il y a également une augmentation systématique du nombre de Grecs dans de nombreuses villes régionales, tant en Flandre qu'en Wallonie, probablement partiellement liée à la diffusion de restaurants grecs. Les effectifs augmentent également à Anvers et à Gand où leur présence est davantage liée au commerce qu'à l'industrie.

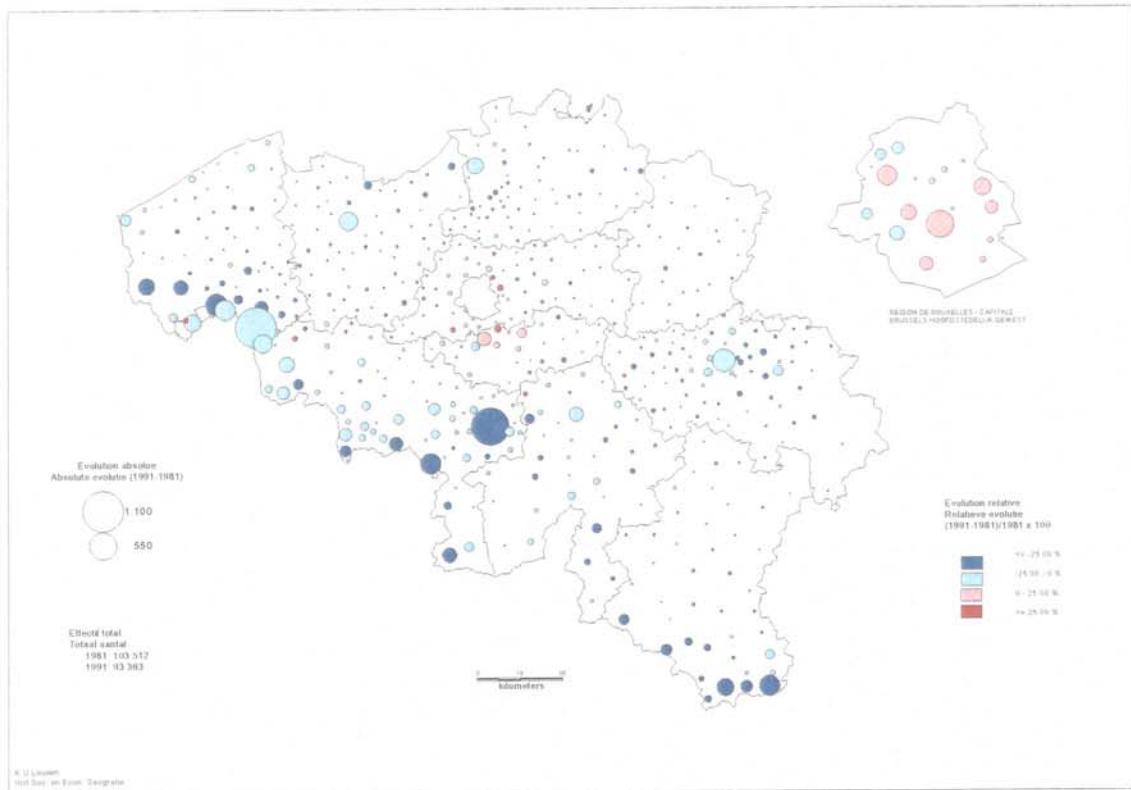
Contrairement aux Italiens et Espagnols, le nombre de Marocains augmente encore dans l'axe industriel wallon (carte 27). Leur taux de fécondité relativement élevé et la poursuite de l'immigration dans le cadre du regroupement familial et du mariage justifient cette croissance démographique. De plus, leur arrivée récente ne leur permet pas encore de participer au mouvement de périurbanisation. A ces phénomènes s'ajoutent les différences de religion avec la population belge qui limitent les mariages mixtes et donc les changements de nationalité. Mais leur nombre déjà élevé en 1981 et une plus grande dynamique urbaine, qui se manifeste par l'entrepreneuriat ethnique et l'économie informelle (Kesteloot et Meert, 1999), expliquent la croissance plus importante de la population marocaine à Bruxelles et à Anvers, mais aussi à Malines, Vilvoorde et Lokeren. A Bruxelles, ces évolutions reposent aussi sur des processus qui ont pu aussi se produire à Anvers, mais qui n'y sont pas perceptibles suite à la fusion des communes. La croissance relativement forte, quoique limitée en nombre absolu, dans les communes du nord de Bruxelles (Ganshoren, Jette, Evere) s'explique par le fait que certains ménages marocains veulent quitter les zones de concentration et augmenter les possibilités d'épanouissement de leurs enfants en allant vivre dans des quartiers à dominance belge. L'augmentation importante en valeurs absolue et relative à Molenbeek et Forest sont les conséquences du refoulement social provoqué par d'autres communes de la Région (voir Kesteloot, 1994). D'autres grandes villes sont soumises aux mêmes restructurations urbaines (rénovation, grand projets urbains, spéculation, augmentation des prix du logement...) avec leur cortège d'effets négatifs, mais ceux-ci sont renforcés à Bruxelles par le fait que chaque commune, comme dans un jeu de valets de pique, veut se débarrasser de ses étrangers au profit de populations plus rentables sur le plan fiscal (Kesteloot et De Decker, 1992). Les concentrations récentes de Marocains sur l'axe Courtrai-Gand et à Renaix se renforcent également. La caractéristique la plus frappante dans l'évolution de la répartition des Marocains est leur diminution dans la région minière du Limbourg, suite à la fermeture de la plupart des mines entre les deux recensements. Ces pertes d'emplois ont très rapidement provoqué un mouvement d'émigration, en grande partie en direction du triangle Bruxelles-Anvers-Gand, et probablement aussi vers Liège.

Les Turcs ont dans les grandes lignes une structure d'évolution similaire : augmentation en Wallonie, mais surtout à Bruxelles, Anvers et cette fois également à Gand et dans toutes les communes situées entre ces trois villes, où ils sont bien représentés (carte 28). A Bruxelles, la fuite des zones de concentration et les effets de refoulement social sont beaucoup plus limités. Les augmentations les plus importantes se situent à Schaerbeek et à Saint-Josse, les deux communes qui comptent les plus fortes concentrations de Turcs à Bruxelles. Toujours en contraste avec l'évolution des Marocains, certaines communes situées dans l'axe industriel wallon (Farcennes dans le bassin de Charleroi et Blégny dans le Liégeois) connaissent une diminution frappante de Turcs. A nouveau, il s'agit de la fermeture des mines et d'une stratégie visant à améliorer les conditions de vie dès que le lien avec le lieu d'emploi est rompu. De ce point de vue, l'augmentation des Turcs dans les bassins miniers du Limbourg est inhabituelle. Cela s'explique de deux façons. D'une part, la qualité des logements dans cette région est nettement supérieure à celle dans l'axe industriel wallon (au Limbourg, ils ont été édifiés à partir des années 20, et en Wallonie depuis le XIX^{ème} siècle). Le besoin de trouver un meilleur cadre de vie ailleurs est donc fortement affaibli. D'autre part, les Turcs du Limbourg montrent, comme leurs compatriotes bruxellois, une tendance à compter sur leur communauté et à apprécier leur proximité commune. Néanmoins, quelques mouvements sont intéressants. A Diest, une nouvelle communauté turque s'est formée

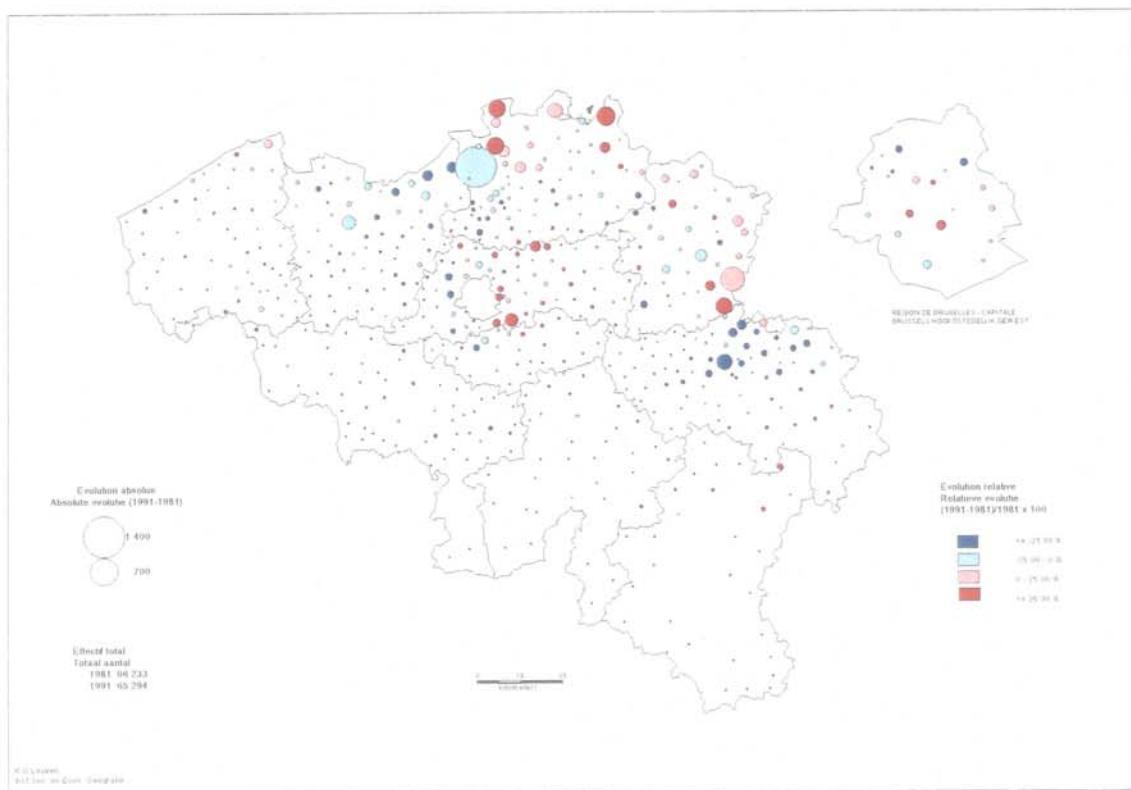
suite à des émigrations de la région minière limbourgeoise, mais aussi de quelques communes de Wallonie. A Mol et Leopoldsburg, on constate une augmentation similaire, quoique moins frappante.

L'évolution de la répartition géographique des Portugais est principalement due à leur forte augmentation relative entre les deux recensements. Cette augmentation intervient à partir de la deuxième moitié des années 80 et est pratiquement totalement centrée sur Bruxelles. Elle résulte d'une grande affluence d'ouvriers peu qualifiés qui, dans le cadre des grandes restructurations urbaines, ont pu se mettre au travail sous le système de sécurité sociale portugaise, grâce à l'adhésion du Portugal à la Communauté européenne. Ces Portugais se concentrent principalement autour de la gare du Midi, à Saint-Gilles. De plus, il y a un afflux d'employés et de fonctionnaires européens qui se sont installés dans la périphérie sud-est de Bruxelles. Le groupe très restreint de Portugais issus de la deuxième vague d'immigration ouvrière des années 60 est révélé par la diminution de Portugais dans le bassin oriental de la région minière limbourgeoise. On constate aussi l'augmentation des Portugais à Arlon et Athus, que l'on peut relier à la présence de Portugais au Luxembourg et en Lorraine française.

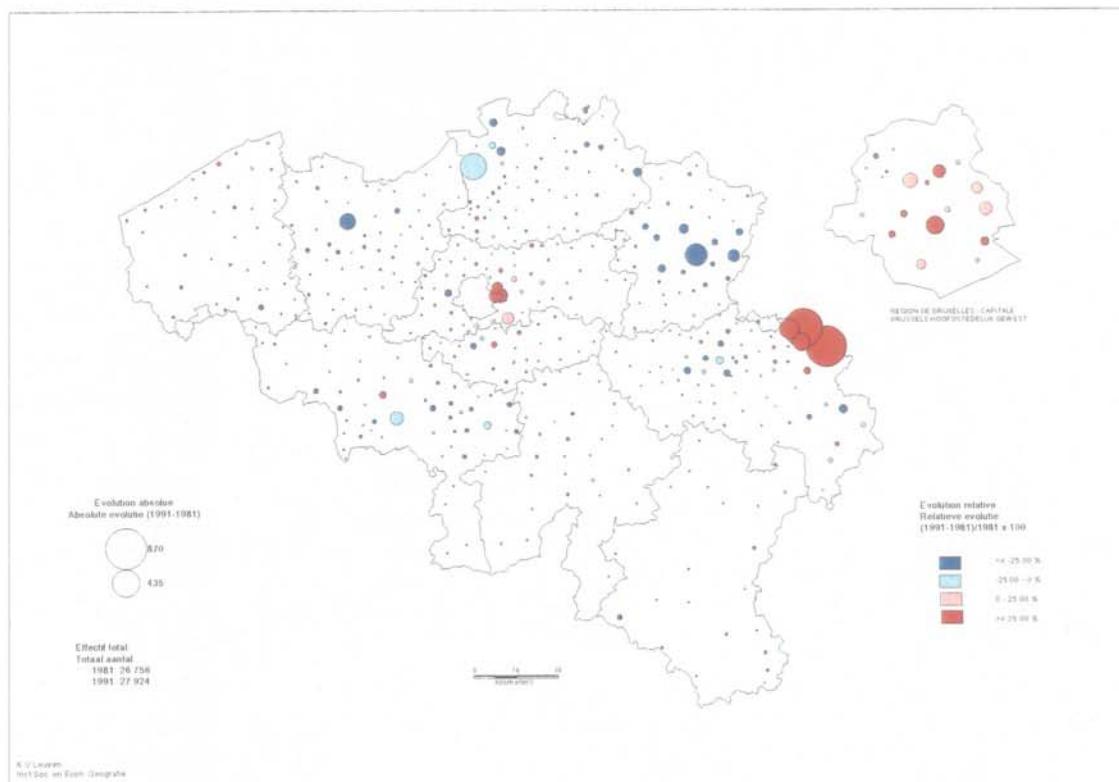
Carte 20. L'évolution des Français entre 1981 et 1991



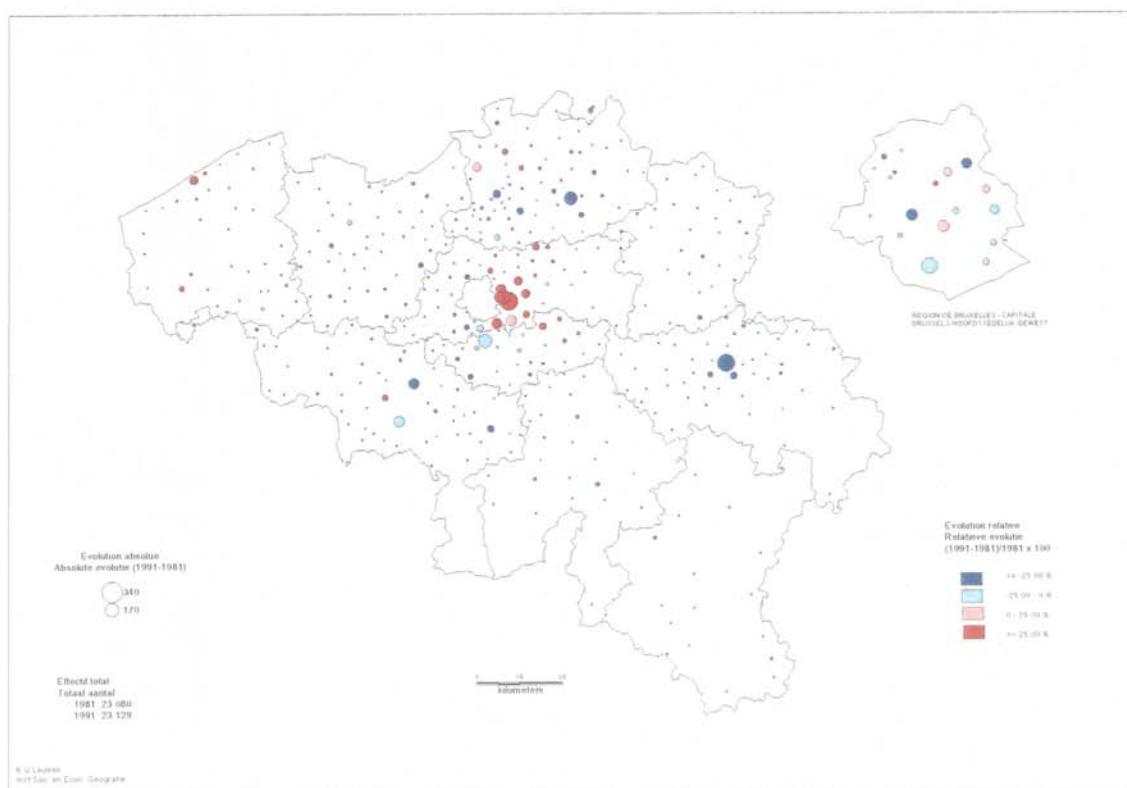
Carte 21. L'évolution des Néerlandais entre 1981 et 1991



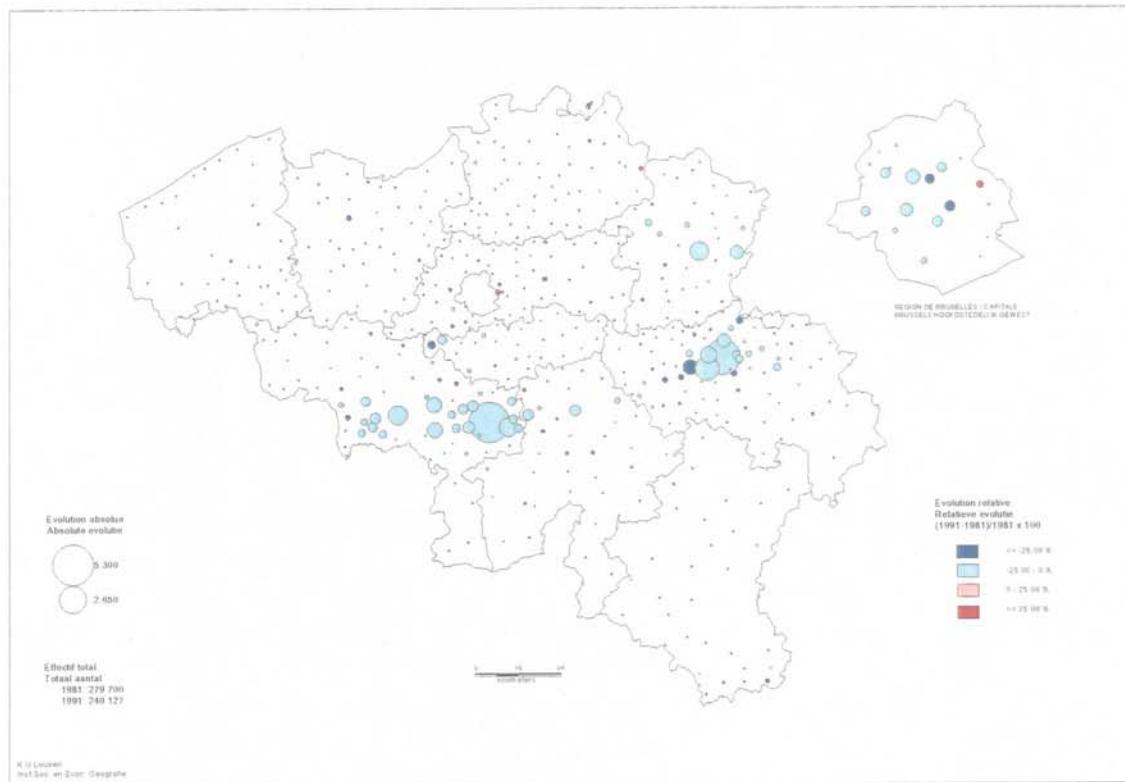
Carte 22. L'évolution des Allemands entre 1981 et 1991



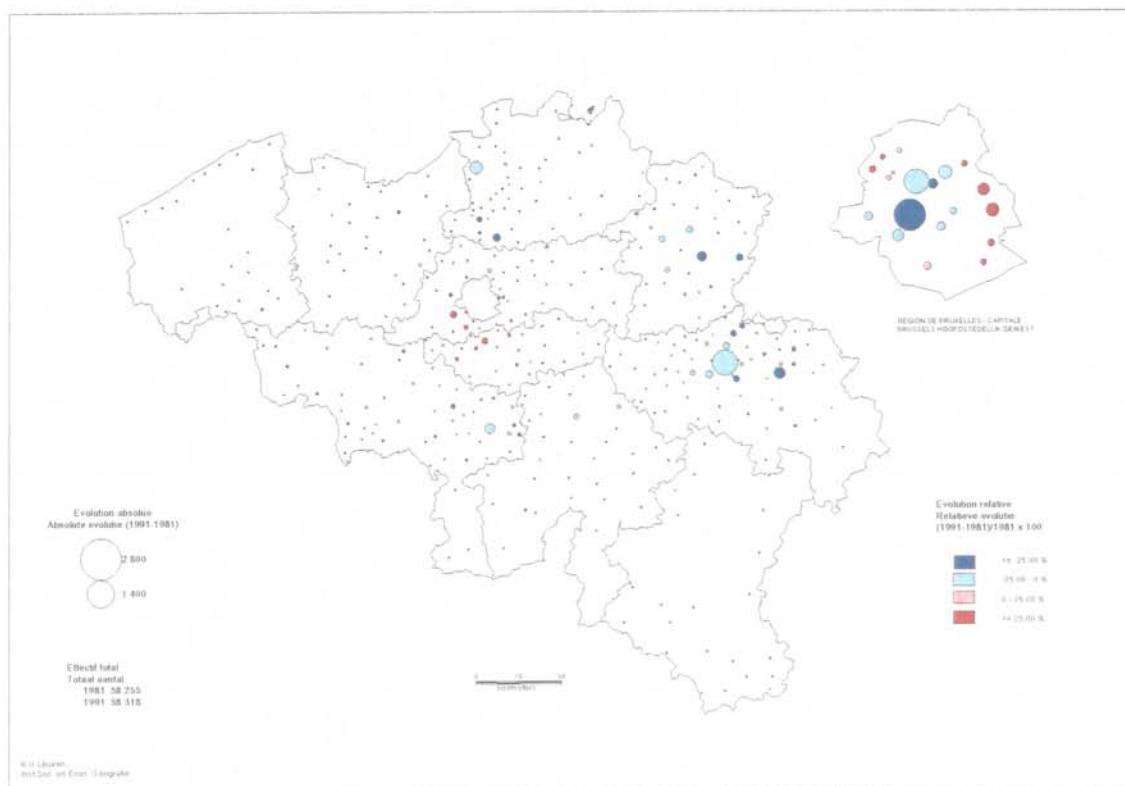
Carte 23. L'évolution des Britanniques entre 1981 et 1991



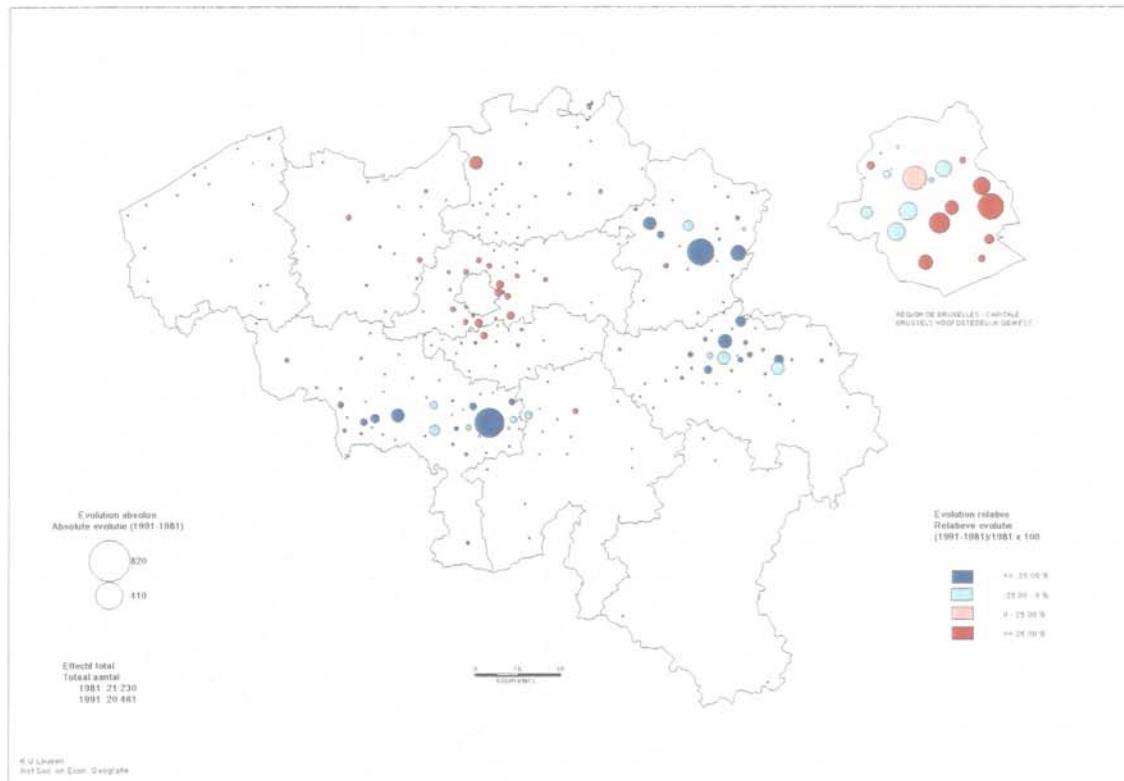
Carte 24. L'évolution des Italiens entre 1981 et 1991



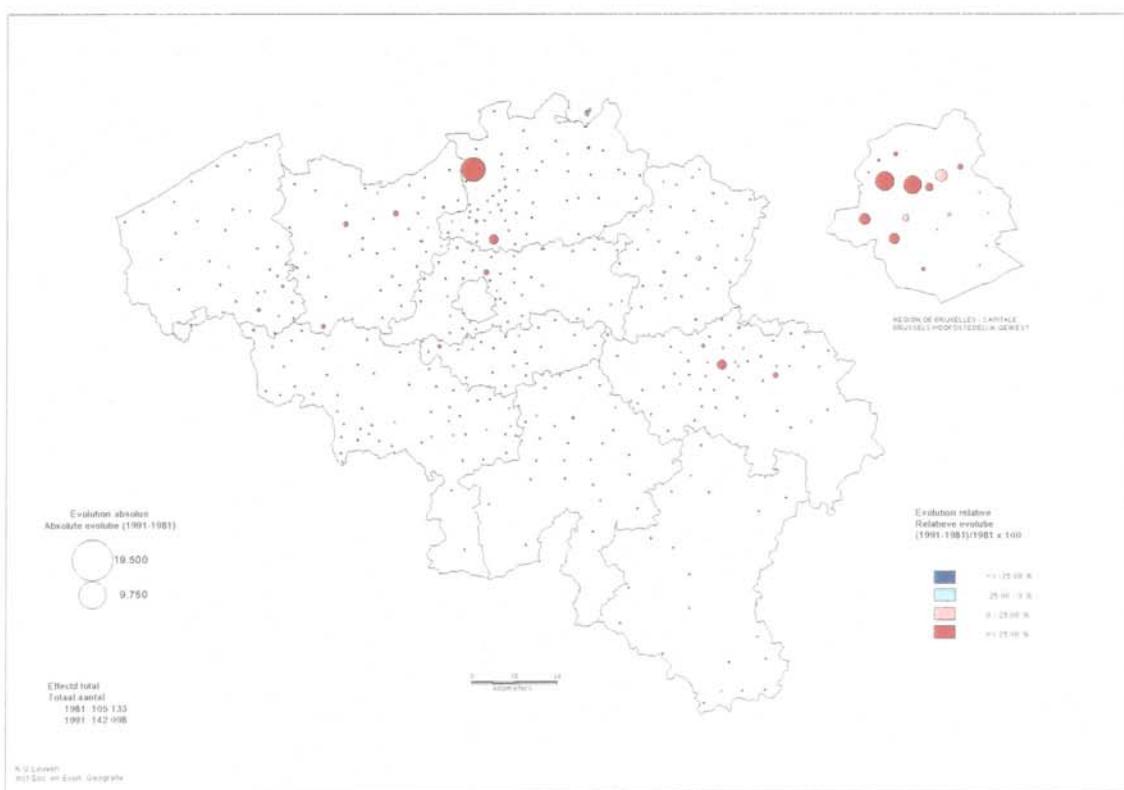
Carte 25. L'évolution des Espagnols entre 1981 et 1991



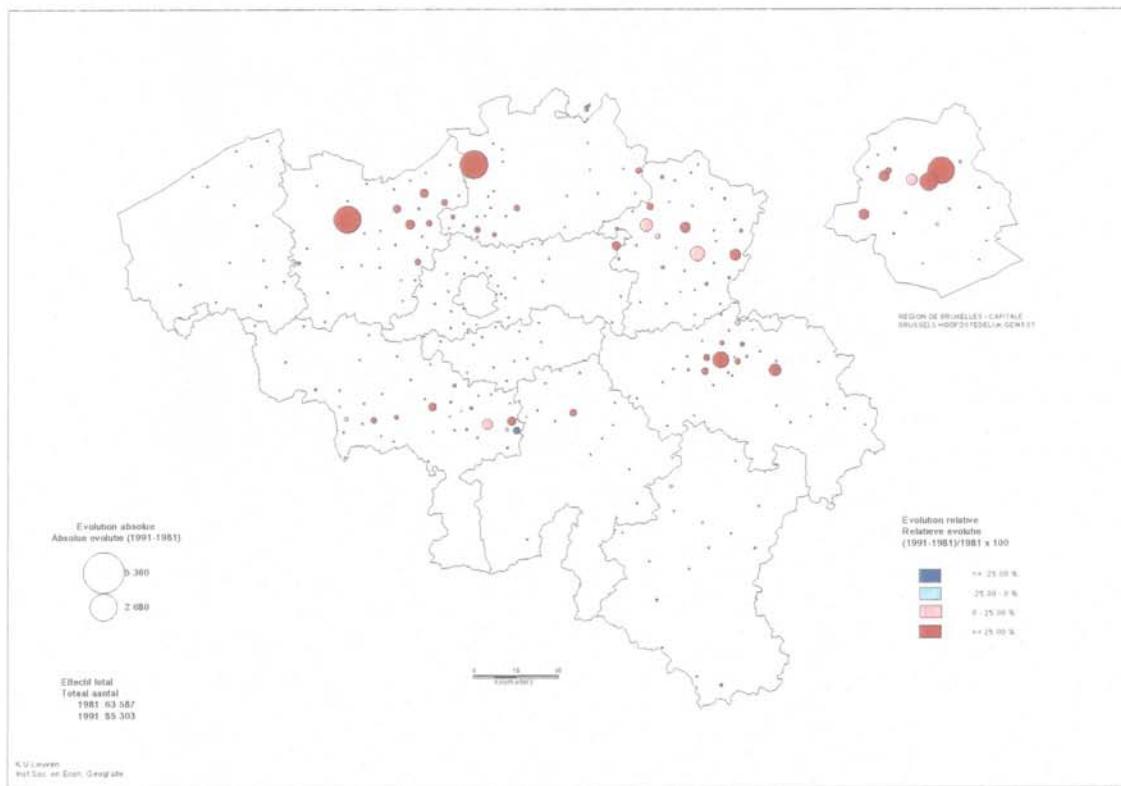
Carte 26. L'évolution des Grecs entre 1981 et 1991



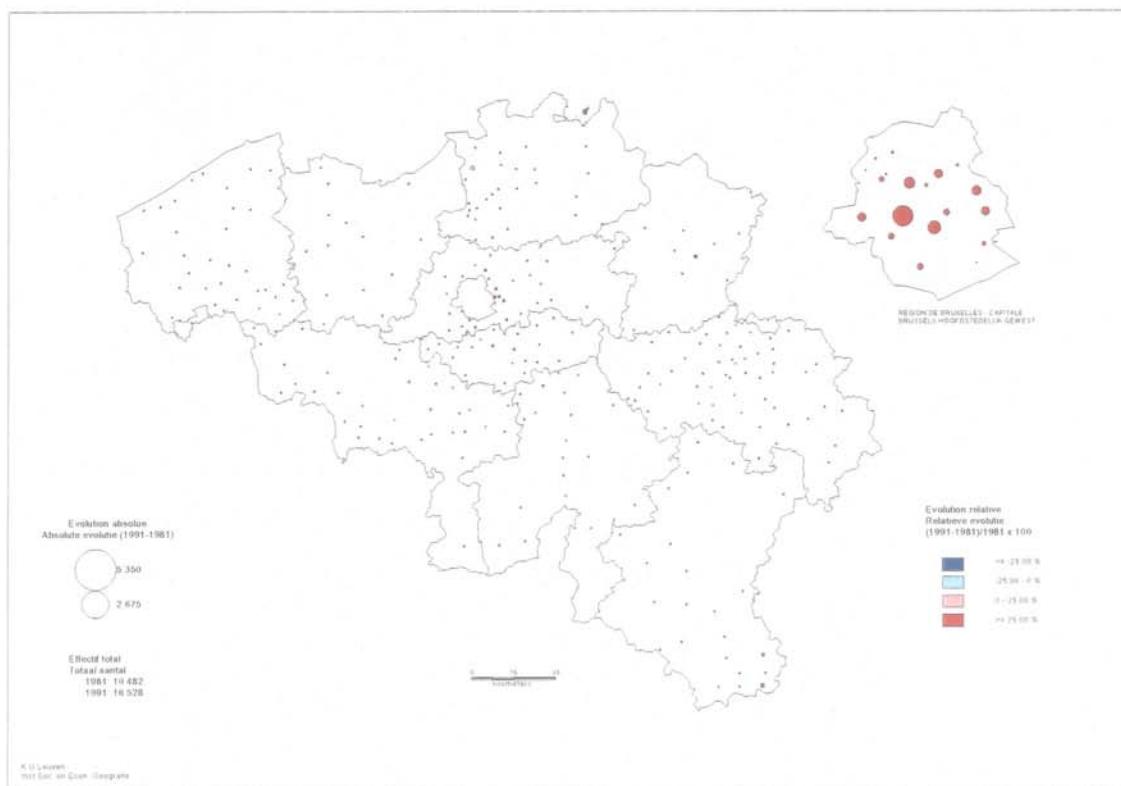
Carte 27. L'évolution des Marocains entre 1981 et 1991



Carte 28. L'évolution des Turcs entre 1981 et 1991



Carte 29. L'évolution des Portugais entre 1981 et 1991



4.2. ANALYSE ET EXPLICATION DE LA REPARTITION DES ETRANGERS PAR QUARTIER DANS LES PRINCIPALES REGIONS URBAINES

Dans cette partie, la répartition spatiale des étrangers dans les six principales régions urbaines belges sera cartographiée et commentée. Pour la Flandre, il s'agira d'Anvers, Gand et Hasselt-Genk. Cette dernière région urbaine comprend aussi les communes minières de Beringen, Heusden-Zolder et Maasmechelen parce que celles-ci comptent, pour des raisons historiques, un nombre important d'étrangers. Du côté wallon, nous traiterons Charleroi et Liège. Nous présenterons brièvement la structure socio-spatiale et l'histoire de l'immigration de chaque région. Ce cadre général nous permettra d'expliquer la répartition spécifique de chacune des nationalités. Nous ne prendrons en compte que les groupes nationaux comptant plus de 1 000 habitants. L'analyse se terminera par la région bruxelloise. Pour celle-ci, nous ne nous limiterons pas à la répartition des étrangers, mais nous cartographierons également certains facteurs explicatifs, résultant de données croisées concernant les ménages. Ils illustrent, d'une part, la position socio-économique et les conditions de logement des étrangers, et d'autre part, leur répartition dans la région urbaine bruxelloise. La répartition spatiale des ménages d'une même nationalité, présentant des caractéristiques socio-économiques et des conditions de logement diversifiés, révélera encore plus clairement leur logique d'implantation. Les régions urbaines sont définies selon les données les plus récentes, issues du recensement de 1991 (Van der Haegen, 1996). La répartition des étrangers dans chaque région urbaine sera mesurée au niveau des secteurs statistiques, dont les délimitations n'ont pas été modifiées depuis 1981.

4.2.1. MÉTHODOLOGIE

Nous utiliserons dans cette partie quelques mesures efficaces, mais peut-être moins connues, de comparaison des structures de répartition spatiale. Elles seront d'abord brièvement exposées. Les indices de concentration et de ségrégation sont des mesures de la concentration d'une nationalité déterminée à un moment précis. L'indice de concentration indique dans quelle mesure la nationalité considérée est concentrée par rapport à la superficie totale du territoire. Cet indice révèle combien de personnes de la nationalité considérée devraient déménager d'un quartier pour que leur répartition soit équivalente sur tout le territoire considéré, ou encore pour que chaque secteur statistique ait la même densité d'habitants. L'indice de ségrégation, par contre, mesure la concentration d'une nationalité déterminée par rapport au reste de la population. L'indice de ségrégation définit quel pourcentage d'un groupe de population devrait changer de quartier pour avoir la même répartition relative que le reste de la population, ou en d'autres termes, pour que l'on retrouve dans chaque secteur statistique la même part de chaque groupe. En conséquence, la part de la nationalité concernée dans la population totale de chaque quartier reste constante.

L'indice de redistribution repose sur le même principe que l'indice de ségrégation, mais donne l'évolution d'une même nationalité entre deux moments précis. L'indice de redistribution mesure donc combien d'habitants d'une nationalité déterminée devraient déménager d'un quartier pour retrouver la même répartition relative qu'au moment précédent. Ici, il sera utilisé pour mesurer l'évolution entre 1981 et 1991 et ne sera appliqué qu'à Bruxelles.

Ces indices sont sensibles à la subdivision territoriale utilisée (l'indice augmente avec une subdivision plus fine ; les comparaisons entre les différentes régions seront donc influencées par le nombre de secteurs statistiques considérés). De plus, une même valeur pour deux nationalités ne signifie pas nécessairement que celles-ci soient également concentrées ou ségrégées. En effet, les mesures ne peuvent pas faire de différence entre la concentration d'un groupe dans une seule zone ou dans plusieurs noyaux particuliers. Cependant, ces mesures restent utiles, entre autre à cause de la simplicité de leur interprétation (il s'agit chaque fois d'une partie d'un groupe de population qui

devrait déménager pour arriver à une répartition de référence) et à cause de leur comparaison possible à l'intérieur d'une même région urbaine - du moins quand on s'en tient à une interprétation correcte¹.

Il ne faut pas non plus perdre de vue que dans le cas de l'indice de ségrégation, chaque nationalité a une structure de répartition de référence différente, parce qu'elle a chaque fois trait au total de la population moins la nationalité concernée. L'indice de concentration est influencé par la structure du cadre bâti. La densité de population est plus élevée au centre qu'à la périphérie à cause de la concentration du logement. Les groupes qui s'installent dans le centre auront plus facilement un indice de concentration élevé que ceux qui choisissent la périphérie. L'indice de concentration de la population totale peut servir de valeur de référence ; les groupes qui ont un score inférieur à celui-ci seront nécessairement moins présents au centre et dispersés dans la périphérie, alors que ceux qui ont un score supérieur seront concentrés dans le centre ou bien dans des parties limitées de la périphérie.

La construction de l'indice de redistribution permet de produire des cartes intéressantes, qui ne représentent pas la différenciation spatiale de l'évolution en tant que telle (la différence entre la population en 1981 et 1991 dans chaque quartier), mais qui mesurent les évolutions dans la structure de répartition (l'effet de la diminution ou de l'augmentation du groupe de population considéré est éliminé). Si, par exemple, le nombre de Marocains a augmenté de 30 % entre 1981 et 1991, on suppose que leur nombre a augmenté de 30 % dans chaque quartier du territoire et on compare cet effectif attendu et l'effectif réel. Cette comparaison révèle si la nationalité considérée a été attirée ou refoulée dans chaque quartier. Un quartier peut refouler, même si le nombre de Marocains y augmente. Dans ce cas, leur croissance y est inférieure aux 30 % attendus dans le cas du maintien de la structure de répartition relative. Le contraire joue également dans le cas d'attraction de nationalités dont l'effectif global a diminué durant la période concernée.

Toutes les cartes de répartition dans cette partie seront construites sur le même principe. Les quartiers qui comptent moins de 200 habitants et dont la proportion de la nationalité considérée est plus petite que dans l'ensemble de la région urbaine, ne seront pas pris en compte. En conséquence, les quartiers cartographiés sont ceux où il y a surreprésentation de la nationalité concernée. Les quartiers, où la proportion de la nationalité est 3 fois supérieure à celle de la région urbaine, seront accentués. Cette présentation a l'avantage de montrer des structures de répartition comparables dans toutes les régions, en éliminant l'effet des chiffres absous. En revanche, quand les nationalités considérées ne représentent qu'une faible part de la population totale de la région (ce qui est souvent le cas), la présence d'un seul ménage de la nationalité considérée dans un quartier peu peuplé (à peine plus de 200 habitants) suffit parfois pour classer celui-ci parmi les zones de concentration. Ce type de situation est signalé dans le texte.

4.2.2. LA RÉPARTITION GÉNÉRALE DES ÉTRANGERS DANS LES RÉGIONS URBAINES

Les tableaux 26 et 27 comparent la présence des dix nationalités étrangères les plus importantes dans les six régions urbaines. La région urbaine bruxelloise compte le plus d'étrangers, tant en chiffres

¹ Scientifiquement ces indices peuvent être formulés de la façon suivante :

$$C = \sum (\%nat - \%opp) / 2$$

où :

C =indice de concentration

$\%nat$ =rapport entre les habitants de la nationalité prise en compte dans un quartier et le total du nombre d'habitants de cette nationalité sur un territoire

$\%opp$ =part du quartier dans la superficie totale du territoire

Pour l'indice de ségrégation, la superficie est remplacée par les autres nationalités ; pour la redistribution, sont pris en compte les habitants et leur nationalités en 1981 et 1991.

absolus que relatifs (pratiquement 20 %). Elle est suivie par Charleroi et Liège avec des valeurs autour des 15 %. Par contre, les pourcentages à Anvers et surtout à Gand se situent en dessous de la moyenne belge. Néanmoins, elles comptent plus d'étrangers que la zone environnante.

Tableau 26. Nombre d'étrangers des nationalités les plus importantes dans les principales régions urbaines.

Principales nationalités	Régions urbaines					
	Bruxelles	Anvers	Gand	Hasselt-Genk et communes minières	Charleroi	Liège
Néerlandais	10 256	14 422	2 200	2 781	138	1 677
Britanniques	13 813	3 044	389	128	113	298
Allemands	9 093	2 095	371	973	368	854
Français	33 619	2 433	1 205	139	4 237	4 960
Grecks	11 294	532	98	1 915	1 977	1 611
Italiens	40 712	1 464	487	17 358	40 605	57 906
Portugais	11 422	1 018	76	290	233	924
Espagnols	29 431	2 562	405	2 149	1 782	7 896
Marocains	82 164	20 721	1 619	3 934	4 169	7 724
Turcs	21 622	6 697	8 190	17 523	7 124	6 508
Belges	1 364 238	831 131	371 786	278 261	324 697	523 908
Etrangers	331 885	68 757	19 075	48 781	65 366	100 256
Population totale	1 695 870	899 888	390 861	327 042	390 063	624 164

Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991

Le rapport entre les différentes nationalités n'est pas semblable partout. Comme explicité plus haut, cela dépend de l'histoire de l'immigration et du profil économique de chaque région urbaine. La présence des Européens méridionaux est pour une grande part la conséquence de recrutement à grande échelle de travailleurs après la Seconde Guerre mondiale. A l'origine, ce sont surtout les mines qui manquaient de main-d'œuvre et ont du recourir à des travailleurs immigrés. Les Italiens, qui sont arrivés en Belgique à cette époque, font partie de la seconde vague d'immigration en Belgique. La première se situe dans l'entre-deux-guerres et concerne des Européens de l'Est et, dans une moindre mesure déjà, des Italiens. Charleroi et Liège ont une proportion très élevée d'Italiens dans leur population totale. A Charleroi, 10,4 % de la population a la nationalité italienne et à Liège, 9,3 %. Aucune de ces deux régions urbaines ne compte d'autres nationalités qui dépassent 2 % de la population totale. Liège et Charleroi ont engagé un grand nombre d'Italiens dans les mines et l'industrie métallurgique lourde. Le regroupement familial explique un nombre encore élevé d'Italiens aujourd'hui. Les Espagnols et les Grecks ont été recrutés après les Italiens, quand le gouvernement italien a mis fin à l'émigration italienne, suite à la catastrophe de Marcinelle en 1956. Dans un contexte général de reprise économique, ces dernières nationalités ont eu moins tendance à venir travailler dans les mines belges.

Les mines du Limbourg ont également recruté des travailleurs étrangers. Ces mines sont restées en activité plus longtemps, et c'est ainsi qu'un nombre important de Turcs et de Marocains de la troisième vague d'immigration ont été engagés. La région urbaine de Hasselt-Genk a environ la même proportion de Turcs que d'Italiens, autour de 5 % de la population totale. Cette troisième vague d'immigration a été organisée de façon moins stricte et les travailleurs immigrés se sont insérés dans beaucoup plus de secteurs économiques, dont des activités urbaines, comme la construction, le transport et les services peu qualifiés. Cela explique une concentration importante de Turcs à Gand (bien que d'abord engagés dans le textile), et de façon plus générale l'arrivée de Marocains et de Turcs à Bruxelles et dans les centres urbains suffisamment importants.

A Bruxelles, les Marocains constituent la principale nationalité étrangère. Ils y représentent 4,8 % de la population totale. Ils sont aussi nombreux à Anvers. Bruxelles attire également une grande partie de l'immigration secondaire issue des zones industrielles, ainsi que des étrangers d'autres pays, employés dans le cadre des fonctions internationales de Bruxelles, dont à nouveau des Européens méridionaux. Ainsi, les Italiens sont la seconde nationalité à Bruxelles.

Tableau 27. Proportion d'étrangers des nationalités les plus importantes dans la population totale des principales régions urbaines

Principales nationalités	Régions urbaines					
	Bruxelles (%)	Anvers (%)	Gand (%)	Hasselt-Genk et communes minières (%)	Charleroi (%)	Liège (%)
Néerlandais	0,6	1,6	0,6	0,9	0,0	0,3
Britanniques	0,8	0,3	0,1	0,0	0,0	0,0
Allemands	0,5	0,2	0,1	0,3	0,1	0,1
Français	2,0	0,3	0,3	0,0	1,1	0,8
Grecs	0,7	0,1	0,0	0,6	0,5	0,3
Italiens	2,4	0,2	0,1	5,3	10,4	9,3
Portugais	0,7	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1
Espagnols	1,7	0,3	0,1	0,7	0,5	1,3
Marocains	4,8	2,3	0,4	1,2	1,1	1,2
Turcs	1,3	0,7	2,1	5,4	1,8	1,0
Belges	80,4	92,4	95,1	85,1	83,2	83,9
Etrangers	19,6	7,6	4,9	14,9	16,8	16,1
Population totale	1 695 870	899 888	390 861	327 042	390 063	624 164

Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991

Les migrations frontalières déterminent la présence des Néerlandais dans les régions urbaines d'Anvers et de Gand. Comme signalé plus haut, beaucoup de Néerlandais ont été attirés d'une part, par l'absence d'impôt sur les fortunes et par une politique immobilière favorable, et d'autres part, par les lotissements situés dans des cadres agréables et verdoyants, à faible distance de la frontière. Il n'y a donc pas que les Néerlandais nantis qui s'établissent en Belgique, mais aussi ceux qui ont voulu échapper aux logements exigus et aux prescriptions urbanistiques restrictives des Pays-Bas.

4.3. LA RÉGION URBAINE D'ANVERS

Il y a neuf nationalités comptant plus de 1 000 habitants dans la région urbaine d'Anvers. Ce sont les nationalités des pays voisins (Pays-Bas, France, Allemagne et Grande-Bretagne), de quelques pays de l'Europe méridionale (Italie, Espagne, Portugal), les Turcs et les Marocains. Les Marocains constituent le groupe principal, suivis des Néerlandais (tableau 26). Les Italiens sont sous-représentés à Anvers, puisqu'ils ont principalement été engagés dans les mines et sont restés concentrés dans les bassins wallon et limbourgeois. Les migrations secondaires à partir de ces anciennes régions industrielles, n'ont amené qu'un nombre limité d'Italiens à Anvers.

4.3.1. L'HISTOIRE DE L'IMMIGRATION À ANVERS

Dans la ville d'Anvers, on rencontre surtout des étrangers de la troisième vague d'immigration (à partir de la fin des années 60). Cette immigration était moins organisée que la précédente. Plutôt que d'être recrutés en groupe par l'industrie, les Marocains et les Turcs sont plutôt arrivés individuellement à Anvers. La seule nationalité, dont une part considérable s'est installée dans les communes verdoyantes de la banlieue nord-est, est le groupe des Néerlandais.

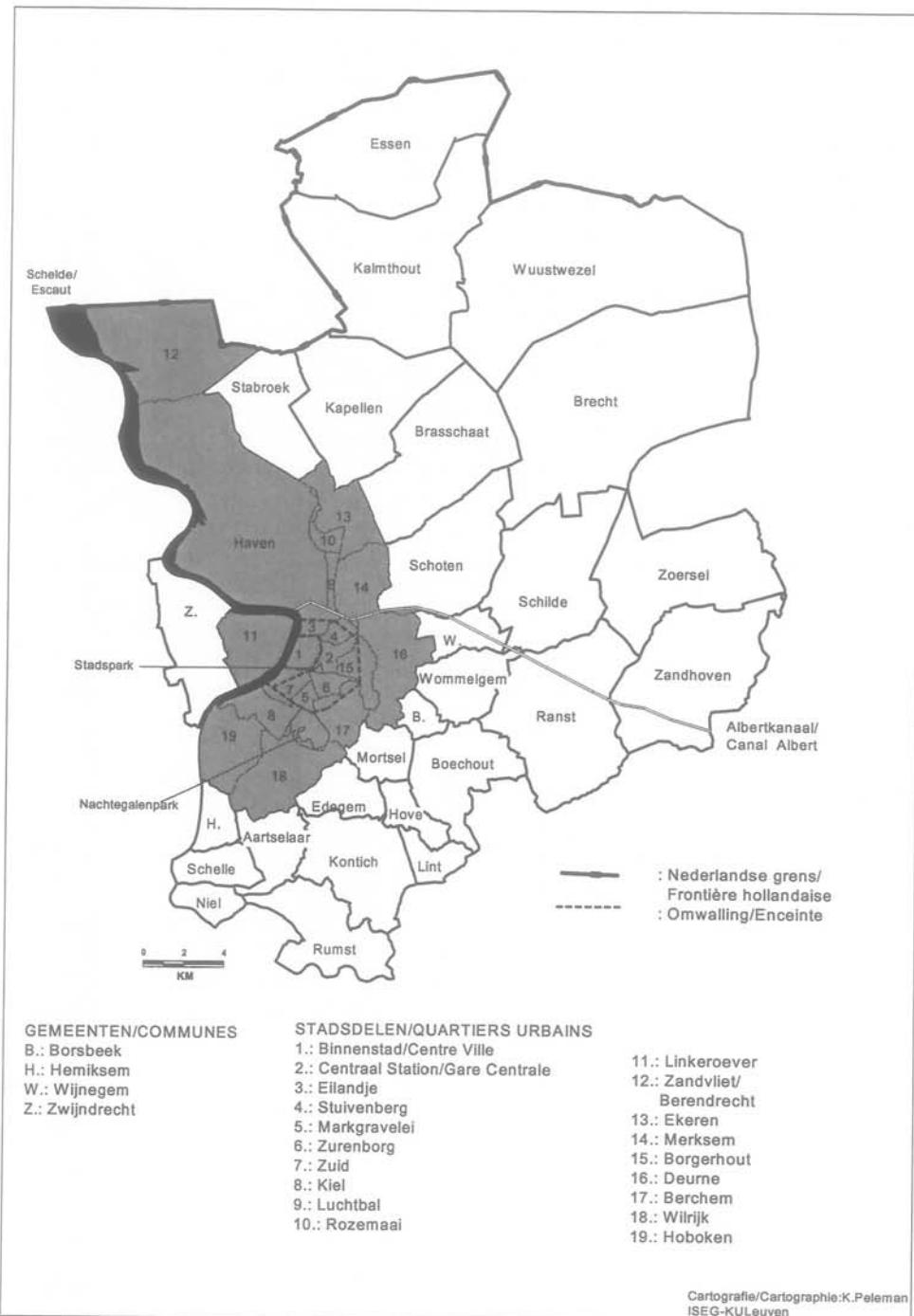
Anvers a deux murs d'enceinte qui structurent encore l'image de la ville aujourd'hui. Le plus ancien, datant du XVI^{ème} siècle, est encore visible par le tracé des Leien qui entourent la vieille ville ou le centre-ville. Le second mur d'enceinte, le Brialmont, a été érigé aux environs de 1875 et se marque aujourd'hui dans le tracé du ring, le Singel. Ce ring produit une cassure morphologique importante dans la structure urbaine et entoure la ville centrale ou la ville intra muros. C'est donc entre ces deux murs d'enceinte que se situe la ceinture du XIX^{ème} siècle (carte 30).

Le développement et le lotissement de cette ceinture ont été partiellement planifiés (construction des Leien à la place du mur d'enceinte et création du parc de la ville et des quartiers Zuidwijk, Zurenborg...), visant surtout les classes moyennes et la haute bourgeoisie. A différents endroits, des logements ouvriers furent planifiés pour les moins nantis. Ainsi, on a construit vers 1870 des logements ouvriers et de petites maisons bourgeoises dans le quartier Stuivenberg et, plus tard, des logements ouvriers ont été intégrés dans le quartier Zuid. Par contre, rien ne fut planifié dans la partie nord de la ceinture et cette zone a été abandonnée à la spéculation foncière et à la construction de logements bon marché. Les quartiers les plus pauvres sont situés au nord du centre-ville, aux abords du port (Borgerhout-intra-muros, Stuivenberg et Eilandje) (Marynissen et al., 1987).

Le quartier portuaire Eilandje est caractérisé par la présence de nationalités très diverses. C'est là que beaucoup de marins prennent domicile et viennent éventuellement s'installer plus tard. Ce quartier est aussi marqué par ses anciennes fonctions portuaires, ce qui se traduit par des logements aujourd'hui inoccupés, le manque de confort et la vétusté du parc immobilier. Plusieurs projets de rénovation ont vu le jour dans les années 80, entre autres le projet « Stad aan de stroom » en 1988, mais les réalisations concrètes se sont faites attendre (De Brabandere, 1992).

Berchem et Borgerhout sont deux anciennes communes, aujourd'hui fusionnées avec Anvers, partagées en deux par le Singel. De façon générale, la partie intra muros, avec notamment les habitations bourgeoises modestes du XIX^{ème} siècle, s'est peu à peu vidée par la périurbanisation, aujourd'hui compensée par une forte concentration d'étrangers, surtout marocains et turcs. La partie extra muros comprend des logements plus récents, et mieux équipés, quelques quartiers de standing et compte peu d'étrangers, comme au parc Nachtegalen à Berchem.

Carte 30. Carte de référence de la région urbaine d'Anvers



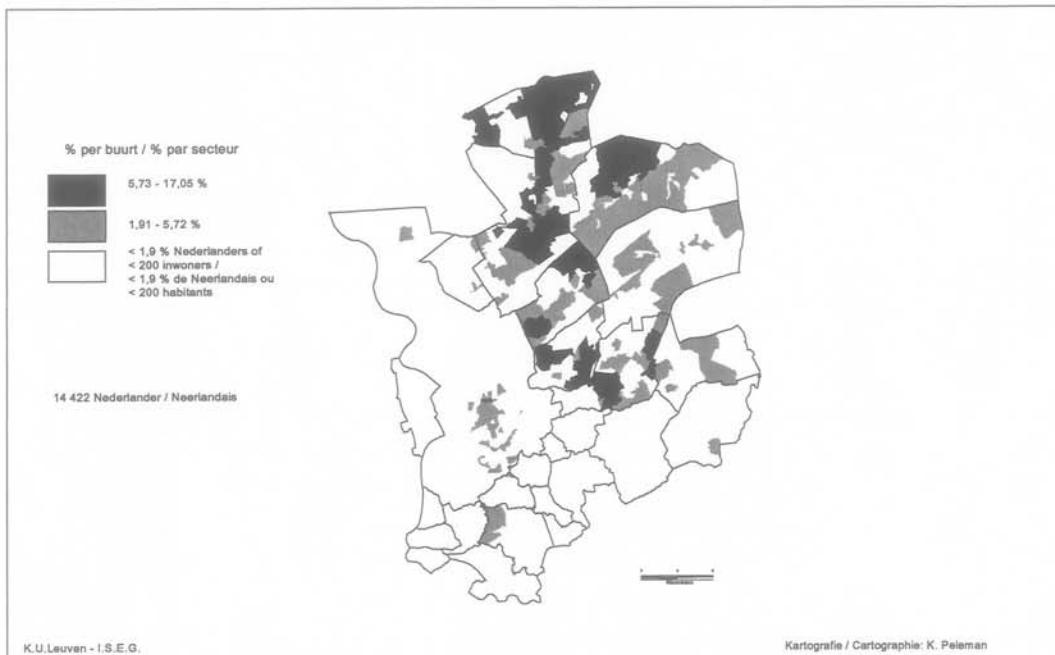
Entre Berchem-intra-muros et Zuid, où habitent également beaucoup d'étrangers, se situent les quartiers plus prestigieux de la ville centrale. Dès le XIX^{ème} siècle, lors de la planification du second mur d'enceinte, des entrepreneurs privés y ont construit de larges avenues (Lombaerde, 1993). Actuellement, les appartements de luxe qui bordent le parc amorcent une zone résidentielle de standing, qui passe par l'Albertpark et le Nachtegalengpark pour aboutir aux communes résidentielles de Edegem et Hove. Les lotissements les plus luxueux se situent cependant au nord-est, à Kapellen, Brasschaat, Schoten et Schilde.

4.3.2. LES DIFFÉRENTES NATIONALITÉS ET LEURS PARTICULARITÉS

4.3.2.1. Les pays limitrophes

Parmi les étrangers des pays limitrophes, les Néerlandais se différencient des Français, Allemands et Britanniques. Ils ne sont pas seulement plus nombreux mais aussi beaucoup plus présents en banlieue, avec les plus fortes concentrations au nord près de la frontière néerlandaise.

Carte 31. La répartition des Néerlandais en 1991, région urbaine d'Anvers



Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991

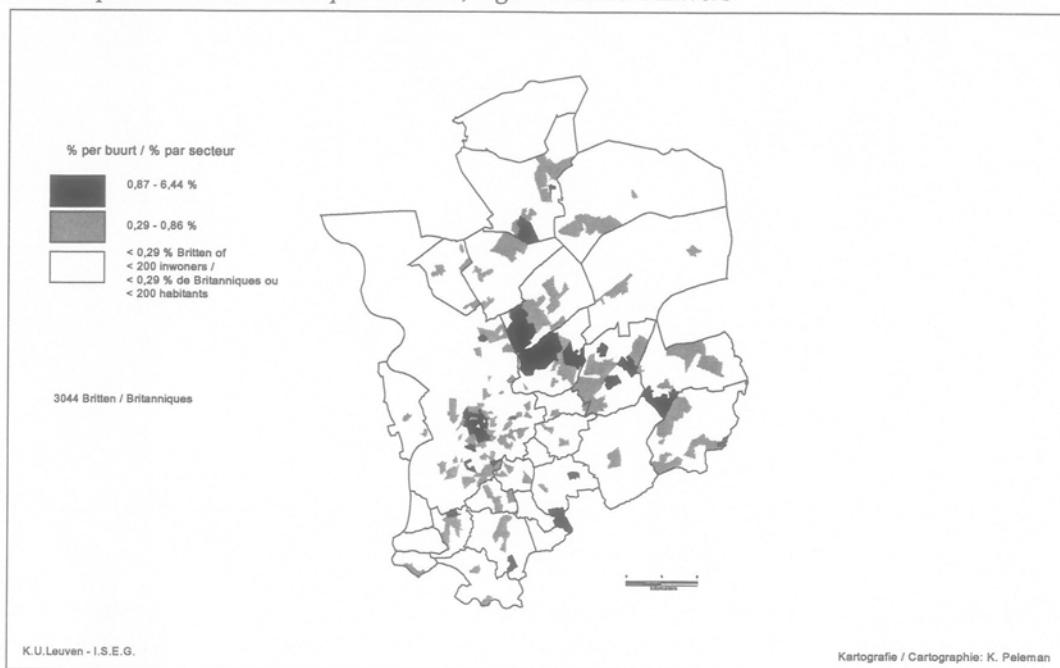
Les **Néerlandais** (14 422 personnes, 1,6 % de la population totale) sont répartis dans toute la région urbaine, et une partie importante est installée dans les communes résidentielles au nord-est (carte 31). Un petit groupe est concentré dans la partie commerciale au cœur de la ville. Les pourcentages les plus élevés, de 13 % à 17 % de Néerlandais, se trouvent, à une exception près, dans les communes frontalières du nord à Essem, Kalmhout et Kapellen. Le quartier portuaire Eilandje compte 15,5 % de Néerlandais, mais cela ne concerne que 36 personnes, probablement des marins. La prépondérance des Néerlandais dans la banlieue s'explique par les raisons fiscales et urbanistiques signalées plus haut. Par contre, les Néerlandais du centre-ville forment un groupe hétérogène pour lequel une explication générale ne peut être avancée.

Les **Britanniques** (3 044 personnes, 0,3 % de la population totale) ont une répartition spécifique (carte 32). Ils sont principalement concentrés dans les meilleurs quartiers de la région urbaine, à savoir les quartiers autour du Stadpark, d'une part, et les communes les plus riches de la région comme Schoten, Schilder, et Brasschaat d'autre part. Parmi les quatre nationalités des pays limitrophes, ce sont les Britanniques qui appartiennent le plus aux catégories de revenus élevés et habitent les meilleurs logements de la région. A l'échelle des quartiers, les plus fortes concentrations se trouvent dans la ville centrale, au nord et surtout au sud-est du Stadpark. On y rencontre des concentrations supérieures à 3 % et même parfois à 6 %. Ils habitent dans des maisons de maître bien entretenues et des appartements récents, comme c'est d'ailleurs le cas pour des Français et des Allemands aussi. L'école européenne d'Anvers est également située dans cette partie de la ville.

Les **Allemands** (2 095 personnes, 0,2 % de la population totale) sont présents dans le centre-ville et dans les communes résidentielles au nord de la région. Tout au nord de la ville, dans le district de Zandvliet-Berendrecht, 62 Allemands constituent 0,8 % de la population totale. La proximité des industries allemandes B.A.S.F. et Bayer dans la zone portuaire pourrait expliquer cette concentration relative (Janssens 1985). Le quartier avec la plus forte concentration d'Allemands, près de 4%, n'est pas loin de là, à Kapellen.

Les **Français** (2 433 personnes, 0,3 % de la population totale) sont très concentrés dans la ville centrale. Dans le reste de la région urbaine, ils sont dispersés dans l'agglomération, mais presque absents en banlieue. Les rares quartiers avec plus de 2 % de Français se trouvent sans exception à l'intérieur du Singel. Les Français résident dans toute la ville centrale, avec une extension vers le Nachtegalenpark, mais on les rencontre moins dans les quartiers du XIX^{ème} siècle de Borgerhout, Berchem et Zuid. Ils sont également fort concentrés dans le quartier Eilandje, où 77 des 1 309 habitants sont Français.

Carte 32. La répartition des Britanniques en 1991, région urbaine d'Anvers



Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991

4.3.2.2. Les Européens méridionaux

Ces groupes s'installent surtout dans les quartiers de la ville centrale.

Les Espagnols (2 562 personnes, 0,3 % de la population totale) sont concentrés dans la zone interne du Singel, avec des extensions vers le sud jusqu'à Hoboken en passant par Kiel et au nord jusqu'à Schoten. La plus forte concentration se situe dans le vieux quartier du port, au nord du centre-ville : 18,6 % sur 1141 habitants. Les autres zones de concentration n'atteignent pas les 6 %. En-dehors du centre-ville, la présence d'Espagnols doit être mise en relation avec les anciens noyaux industriels le long de l'Escaut à Hoboken et le long du canal Albert à Merksem et à Schoten. A Hoboken, la construction navale et la métallurgie étaient développées dès la fin du 19^{ème} siècle, tandis que Merksem compte entre autres une fabrique de plomb (Fransen, 1988). A partir des années 60, ces industries ont engagé des immigrés espagnols (Janssens, 1985). Au Kiel près de Hoboken, les Espagnols vivent surtout dans des appartements sociaux d'après-guerre ; à Schoten, plutôt dans des quartiers ouvriers anciens.

Les Italiens (1 464 personnes, 0,2 % de la population totale) sont surtout présents sur le territoire de la ville d'Anvers, avec les plus fortes concentrations dans la ville centrale, à l'intérieur du Singel. Cependant, on remarque une concentration à Zandvliet-Brendrecht avec 39 Italiens répartis dans quatre secteurs statistiques. D'après Janssens (1985) ce noyau comptait 75 Italiens en 1981, issus d'une migration en chaîne, engendrée par l'emploi dans l'horeca. La vieux quartier du port compte le plus d'Italiens. Il s'agit de 53 habitants sur 3964 (1,3 %). Mais les Italiens à Anvers ne font pas vraiment partie des travailleurs immigrés comme les Espagnols, les Turcs et les Marocains. Ils sont plutôt liés aux activités portuaires et à l'horeca. C'est probablement aussi le cas des Grecs, bien moins nombreux encore.

Jusqu'aux années 80, les **Portugais** n'étaient présents qu'en petit nombre en Belgique. Cependant, en tant que ville portuaire, Anvers comptait une petite colonie de Portugais qui a fortement augmenté après l'adhésion du Portugal à l'Union Européenne. Comme les autres Européens méridionaux, les Portugais habitent surtout dans la partie septentrionale de la ville centrale, mais ils forment un second noyau au sud, à proximité du Musée des Beaux Arts.

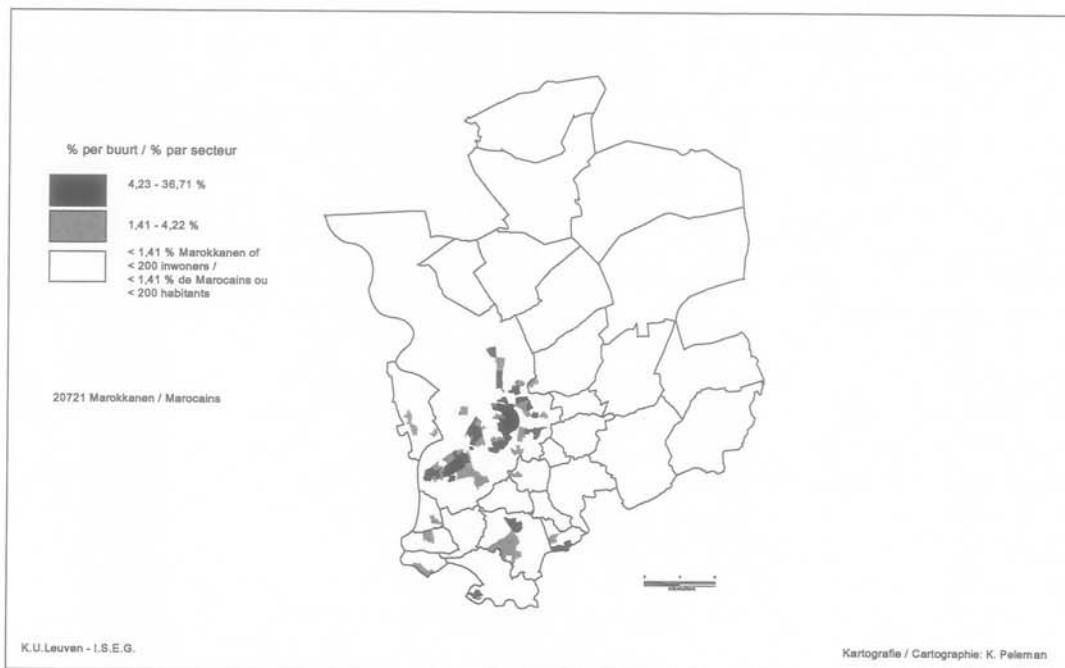
4.3.2.3. Les Marocains et les Turcs

A Anvers, les Turcs et les Marocains n'ont pas directement été engagés dans l'industrie et, par conséquent, leur répartition ne correspond pas aux noyaux industriels, mais bien à la répartition des quartiers les moins attractifs, des logements de mauvaise qualité et des appartements bon marché. C'est pourquoi les cartes mettent en évidence les parties concernées de la ceinture du XIX^{ème} siècle, soit Borgerhout-intra-muros, Berchem-intra-muros et Stuivenberg. La périurbanisation des années 60 a vidé ces quartiers des jeunes ménages aisés parmi la population belge. Beaucoup de Turcs et de Marocains vivent aussi dans les logements sociaux du Kiel. Ce sont les seules nationalités étrangères qu'on rencontre dans les logements sociaux au nord de la ville, dans le quartier Luchtbla. Ces logements sociaux ont été construits au début des années 50, dans le prolongement du développement du port (Vranken et Ben Abdeljelil 1995).

Le Zuid, marqué par une forte concentration de Marocains et surtout de Turcs est pourtant un quartier relativement récent, conçu sur plan en 1875, en même temps que le second mur d'enceinte. Cependant, à cause du déplacement des activités portuaires vers le nord, les docks du sud, inutilisés, ont été comblés. La construction de logements à la fin du XIX^{ème} siècle a été précipitée, ce qui explique leur dégradation rapide un siècle plus tard et l'abandon progressif du quartier par les ménages qui peuvent se le permettre. Par après, des familles marocaines et surtout turques se sont installées dans le quartier. A la fin des années 80, ce quartier a fait partie du programme de revitalisation urbaine « Stad aan de Stroom ». Ce programme n'a engendré que peu de réalisations

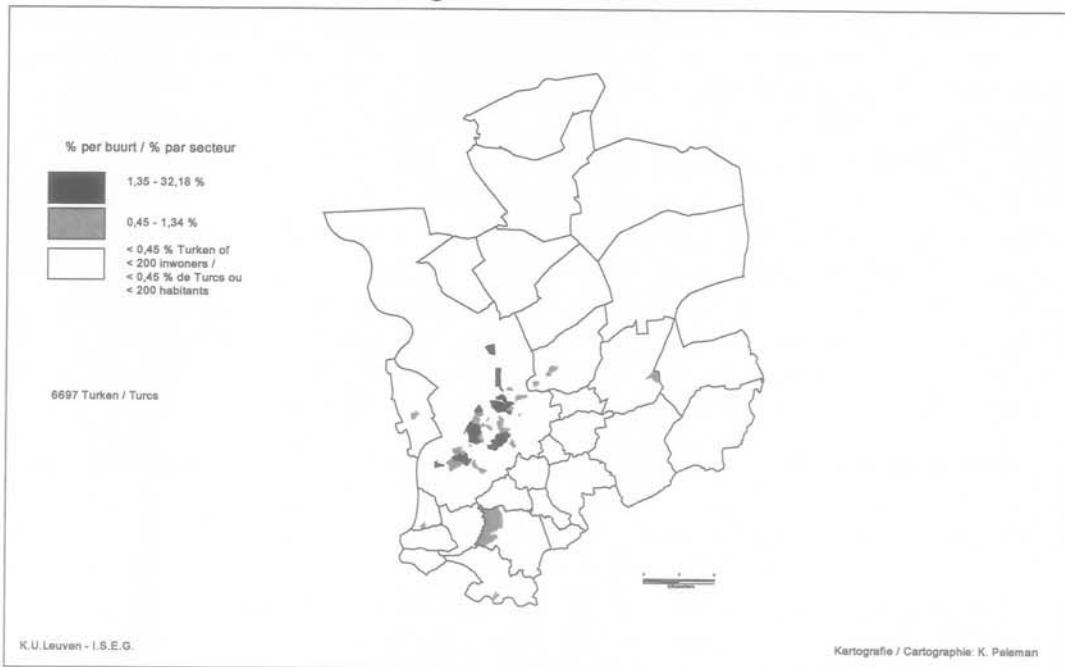
concrètes, mais il a attiré l'attention sur le quartier (Omtrent het Antwerpse Zuid, 1993). Par après, des investisseurs privés ont entamé la gentrification du quartier et la hausse des prix immobiliers a mis les habitants immigrés sous pression.

Carte 33. La répartition des Marocains en 1991, région urbaine d'Anvers



Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991

Carte 34. La répartition des Turcs en 1991, région urbaine d'Anvers



Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991

Les **Marocains** (20 721 personnes, 2,3 % de la population totale) vivent fort concentrés à l'intérieur du Singel, au Zuid, au Kiel et à Hoboken (carte 33). Le quartier, avec la plus forte concentration de Marocains (36,7 %), se trouve à Borgerhout, où plusieurs autres quartiers comptent aussi plus de 20% de Marocains. Des concentrations similaires se rencontrent à Hoboken, au nord de la ville et

exceptionnellement au Kiel, à Merksem et à Wilrijk. Au Zuid, le pourcentage de Marocains tombe à 10%.

Les **Turcs** (6 697 personnes, 0,7 % de la population totale) habitent presque exclusivement sur le territoire de la ville d'Anvers. Ils se concentrent dans quatre noyaux (carte 34). Un premier noyau se situe au nord, dans le quartier de Stuivenberg. Le deuxième et le troisième correspondent aux quartiers Zuid en Kiel. Finalement, le quatrième concerne la partie intra-muros de Berchem. Cependant, alors qu'à Bruxelles et à Gand chaque noyau de concentration correspond à des Turcs provenant d'une autre zone d'émigration en Turquie, cela ne peut être confirmé pour Anvers. La plus forte concentration de Turcs (32,2 % de la population du quartier) se situe au Zuid. Ailleurs, les pourcentages ne dépassent jamais les 20 %.

4.4. LA REGION URBAINE DE GAND

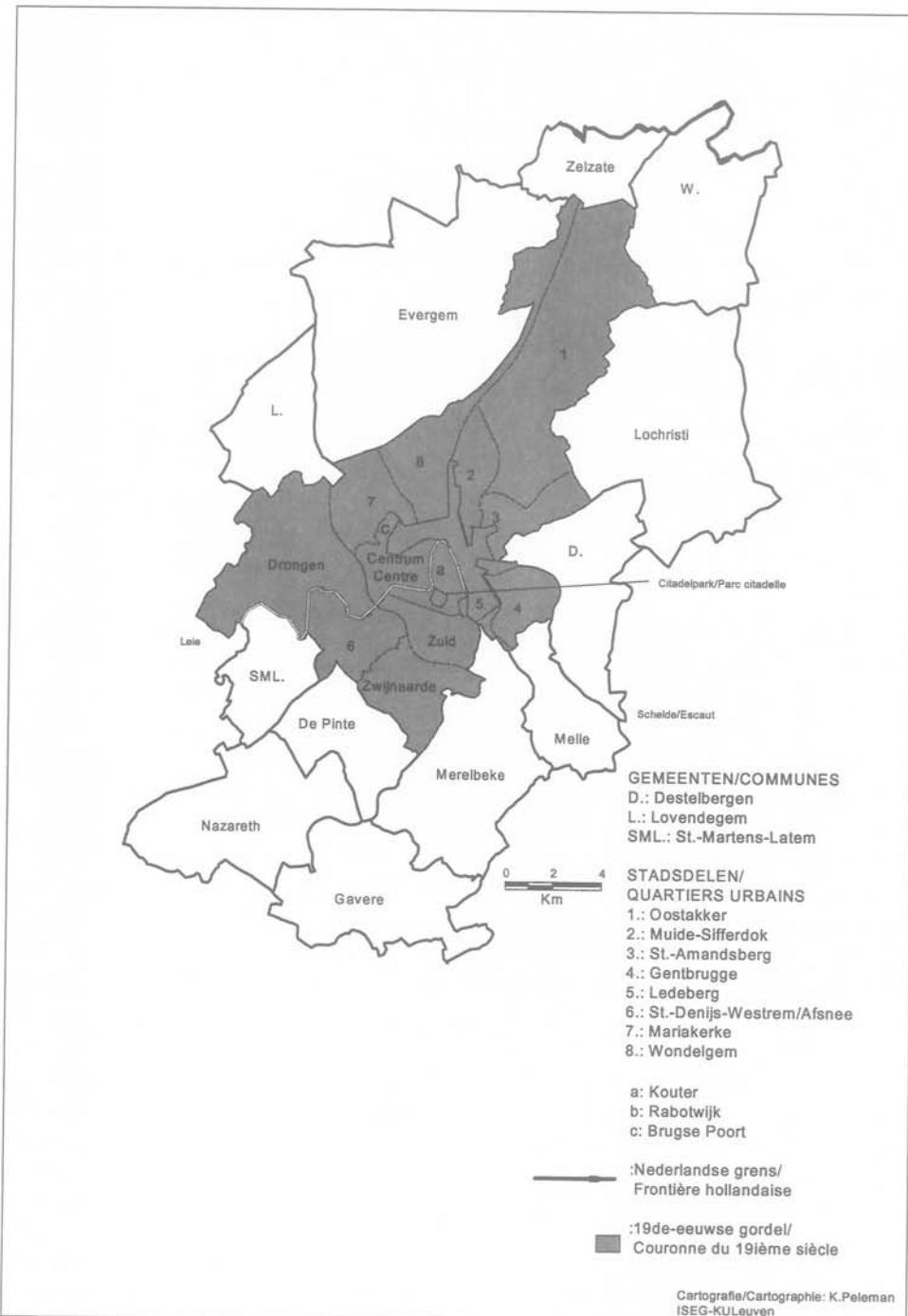
En comparaison avec les autres régions urbaines, le nombre d'étrangers à Gand paraît peu élevé. Il n'y a que quatre nationalités étrangères avec plus de 1 000 habitants. Les Turcs y sont de loin les plus nombreux, suivis par les Néerlandais.

4.4.1. L'HISTOIRE DE L'IMMIGRATION À GAND

La localisation des zones résidentielles attractives de Gand est déterminée par l'humidité du sol. Le site original de la ville est situé dans la courbe de la Lys, tandis que la partie basse de la ville au nord et au nord-est a longtemps été inadaptée au logement à cause des inondations (Vanneste, 1982). Durant la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, Gand a connu, à l'inverse des autres grandes villes flamandes, une forte industrialisation centrée sur le secteur textile. Durant cette phase d'industrialisation, les espaces vides situés à l'intérieur des murs de la ville furent vite comblés, notamment par des impasses avec des logements ouvriers, cachés derrière de belles façades. Jusqu'à la suppression des octrois en 1860, la ville est restée obligatoirement confinée dans ses murs. L'importation de matériaux de construction était l'objet d'impositions, avec pour conséquence un manque criant de logements. La construction et la location de petits logements ouvriers uniformes sans aucun confort étaient des activités très rentables. Après 1860, les industriels et les spéculateurs fonciers ont rapidement construit une nouvelle ceinture autour de la ville, tandis que la plupart des impasses insalubres furent démolies. Souvent, l'implantation d'une grande entreprise donnait lieu au développement de tout un quartier (par exemple le quartier Rabot, construit à partir de 1872 à l'initiative des fabriquants de textile De Smet et de Hemptinne) (Deseyn, 1989). D'autres quartiers ont connu un développement chaotique, parce que plusieurs petits investisseurs y ont construit sans aucune coordination mutuelle (par exemple Brugse Poort). Ce n'est que plus tard que les autorités ont pu imposer un règlement urbanistique plus contraignant (Demoor, 1977). L'environnement et la qualité des logements de la ceinture du XIX^{ème} siècle sont marqués par ces développements et celle-ci constitue aujourd'hui une zone de rénovation prioritaire (woonnoodgebied) qui concentre tous les problèmes de logement. Ce sont ces territoires qui devront recevoir le plus d'attentions et de moyens dans la politique future de logement. Il n'est donc pas surprenant que les plus fortes concentrations d'étrangers se localisent dans la ceinture du XIX^{ème} siècle (De Gentse Gordel, 1988).

La seule partie de l'extension urbaine du 1 XIX^{ème} 9^{ème} siècle qui comprenne des quartiers bourgeois est située au sud de la ville (gare Saint-Pierre et le parc de la Citadelle). Aujourd'hui les meilleurs quartiers résidentiels s'étendent dans la même direction, en partant du Kouter au centre vers le sud et le sud-ouest, où le relief est plus agréable. C'est là que se situent les communes de Latem-Saint-Martin et De Pinte, recherchées depuis le début de la périurbanisation par les hauts revenus. Cependant, le secteur sud-est de la ville, situé dans la plaine humide de l'Escaut, se compare plutôt au nord et est caractérisé par la présence de logements sociaux et d'entreprises (Vanneste, 1980 et 1982 ; Claeys et Van Hove, 1987).

Carte 35. Carte de référence de la région urbaine de Gand



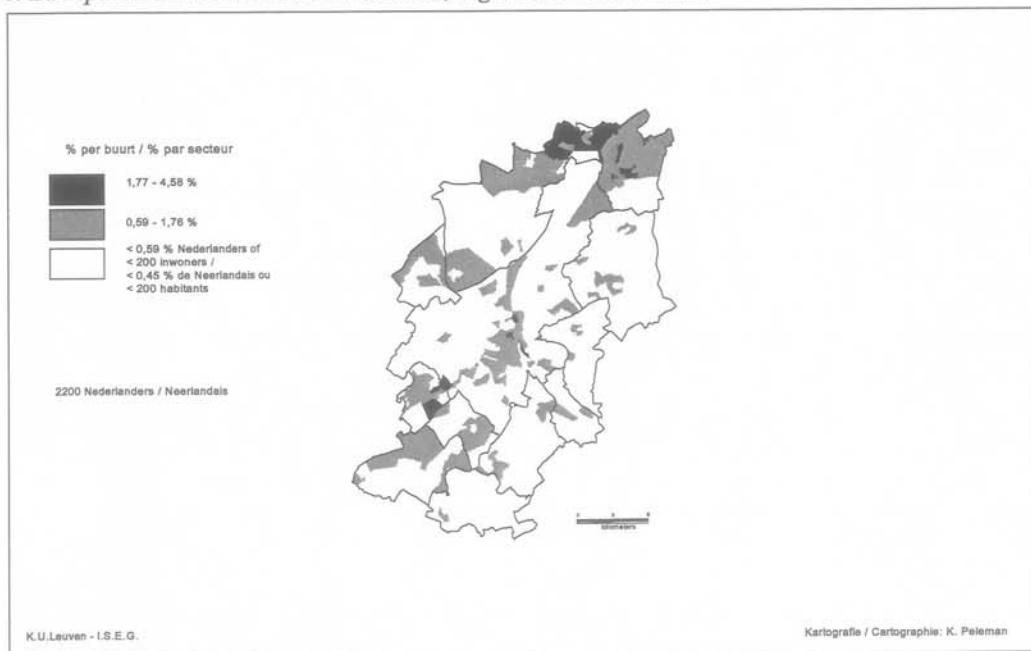
A Gand, le besoin de main-d'œuvre étrangère s'est fait ressentir à partir de la seconde moitié des années 60, au moment de la forte croissance économique. C'est principalement l'industrie textile qui a connu un manque de main-d'œuvre. U.C.O. (Union Cotonnière) fut la première entreprise à engager des travailleurs immigrés. Dans les années 60, les Belges ont eu la possibilité de quitter l'industrie textile pour des emplois plus agréables et mieux rémunérés. A cette époque, la seconde vague d'immigration, issue de l'Europe méridionale, était quasiment épuisée et Gand a profité de la troisième vague en attirant principalement des Turcs. Outre les Turcs, les Néerlandais sont bien représentés à Gand, notamment par leur présence dans les communes frontalières au nord de la région urbaine.

4.4.2 LES DIFFÉRENTES NATIONALITÉS ET LEURS PARTICULARITÉS

4.4.2.1 Les pays voisins

Les Néerlandais (2 200 personnes, 0,6 % de la population totale) forment un groupe de population hétérogène. Beaucoup de Néerlandais habitent les communes frontalières du nord, mais ils sont aussi présents dans la ville centrale. Parmi ces Néerlandais urbains, il y a des étudiants inscrits à l'université de Gand, mais la plupart ne sont pas comptabilisés dans le recensement, parce qu'ils ne sont pas inscrits au registre de population de la ville. Un petit nombre vit dans les communes riches du sud-ouest comme Latem-Saint-Martin. Les concentrations les plus fortes de Néerlandais (plus de 3 % de la population totale) se rencontrent dans certains quartiers des communes de Zelzate et Wachtebeke, au nord de la région urbaine. En chiffres absolus, les plus grands nombres sont atteints dans le centre de Gand. C'est ici que l'hétérogénéité du groupe national est la plus évidente, puisqu'ils sont présents à des endroits très différents de la ville. Certains habitent les quartiers aisés du centre (Kouter), tandis que d'autres vivent à Sluizeken, un quartier ouvrier au nord de la ceinture du XIX^{ème} siècle. Dans ce quartier portuaire, beaucoup de bateliers étrangers ont une adresse fixe et certains d'entre eux viennent s'y installer une fois pensionnés.

Carte 36. La répartition des Néerlandais en 1991, région urbaine de Gand



Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991

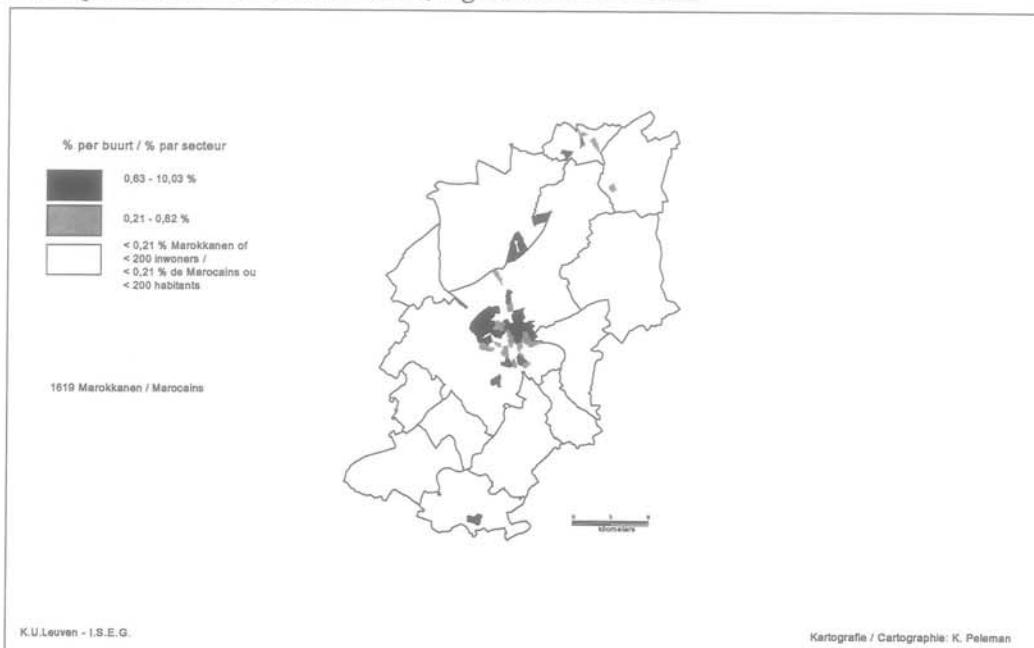
Les Français (1 205 personnes, 0,3 % de la population totale) ne présentent pas de structure de répartition univoque. Il y a des concentrations aussi bien dans le centre historique de la ville que dans la partie industrielle au nord ou dans les communes vertes à la périphérie de la région urbaine. Un important noyau de Français est situé à Sluizeken. On y trouve 116 Français, soit 8,4 % de la population totale. Comme pour les Néerlandais, il s'agit surtout de bateliers.

4.4.2.2. Les Marocains et les Turcs

Les premiers Marocains et Turcs sont arrivé à Gand vers 1965 et se sont installés dans les quartiers ouvriers du XIX^{ème} siècle, près de leurs premiers employeurs, les fabricants textiles. Plus tard, l'immigration en chaîne a favorisé l'installation de ces nouveaux venus dans les mêmes quartiers.

Cette pratique de laisser venir ses amis et sa famille a d'ailleurs été encouragée par les entreprises, parce qu'elle était la manière la plus facile d'obtenir des travailleurs immigrés. Leur localisation actuelle découle de ce phénomène : les quartiers où résident les Turcs et les Marocains sont presque tous situés dans la ceinture du 19^{ème} siècle et les différences de répartition sont liées à la localisation des entreprises qui ont recruté cette main-d'œuvre.

Carte 37. La répartition des Marocains en 1991, région urbaine de Gand



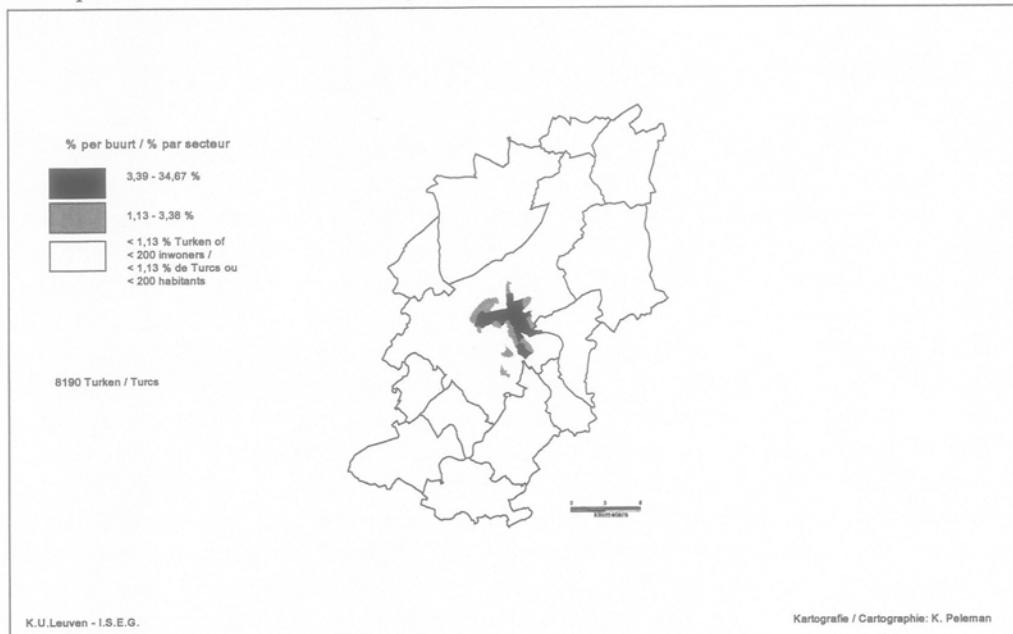
Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991

Les Marocains (1 619 personnes, 0,4 % de la population totale) présentent la plus forte concentration à la Brugse Poort où est implanté un complexe de logements sociaux : 1 000 des 1 619 Marocains de Gand vivent dans ce quartier et les environs immédiats. U.C.O., une entreprise qui recrutait surtout des travailleurs venus du Maroc, était implantée dans le quartier (Rooigemlaan). Un second noyau de Marocains est situé au nord-est de la ville centrale (Dampoort, Sint-Amantsberg et Sint-Macharius). Les secteurs statistiques à la frontière Evergem/Gand sont peu peuplés et ne comptent que quelques ménages marocains. Le secteur statistique triangulaire au sud de la ville centrale est un quartier de logements sociaux (Nieuw Gent), où vivent 66 Marocains (1,7 % de la population), parmi d'autres étrangers.

Les Turcs (8 190 personnes, 2,1 % de la population totale) ont été recrutés dans différentes régions de Turquie, et Gand compte plusieurs groupes importants selon la région d'origine (Surkyn, 1993). Ils sont moins nombreux à la Brugse Poort, marquée par la présence marocaine. Par contre, la plus forte concentration de Turcs est située au nord de la ceinture ouvrière, à Sluizeken-Muide, et les Marocains y sont quasi absents. L'immigration en chaîne des Turcs explique le maintien de fortes concentrations selon les régions d'origine : les Turcs de Emirdag par exemple vivent à Sluizeken et à la Brugse Poort, les Turcs d'Anatolie centrale à Ledeberg (à l'est) et ceux de la Mer Noire se concentrent à Sint-Amantsberg (nord-est) (Kesteloot et al., 1997). De nombreux Turcs ont d'abord habité dans des impasses ou des cités ouvrières des entreprises textiles, offrant des conditions de logement déplorables. Plus tard, ils ont pu accéder à des logements sociaux plus spacieux, grâce à l'intervention des services sociaux de la ville. Mais beaucoup sont repartis quand ils ont eu la possibilité d'acheter, en profitant de la prime de revitalisation instaurée en vue de rénover les logements des quartiers du XIX^{ème} siècle. Leur nouveau logement les a donc reconduits vers les zones de concentration d'origine et l'achat a conféré un caractère beaucoup plus permanent à la concentration ethnique. Des recherches locales ont permis d'établir que plus de 65% des Turcs sont propriétaires de leur logement dans ces

quartiers. Ce taux remarquable s'explique par les primes citées plus haut et souvent la vente de leurs biens immobiliers en Turquie, mais aussi par les prix relativement modérés du logement à Gand (Kesteloot et al., 1997). Les Turcs sont plus nombreux que les Marocains ; ils sont dès lors présents dans l'ensemble de la ceinture ouvrière du XIX^{ème} siècle et représentent souvent une part importante de la population de certains quartiers. Deux secteurs statistiques dans le quartier de Sluizeken comptent 34 % de Turcs, tandis que quatre autres, dispersés dans la ceinture du XIX^{ème} siècle, comptent plus de 20 % de Turcs.

Carte 38. La répartition des Turcs en 1991, région urbaine de Gand



Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991

4.5. LA RÉGION URBAINE DE HASSELT-GENK

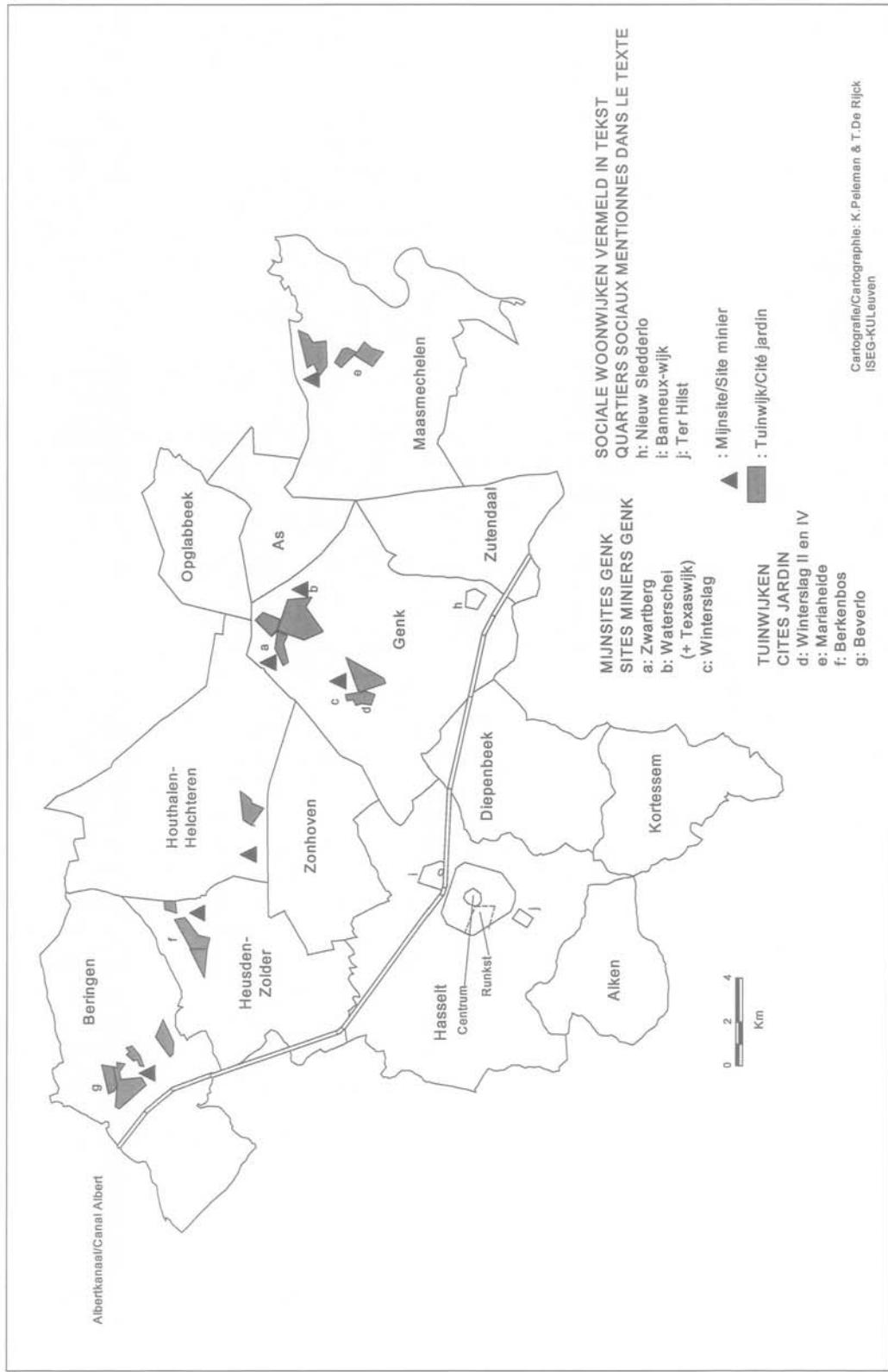
Le territoire pris en compte ici est formé par la région urbaine de Hasselt-Genk, d'une part, exceptionnellement composée de deux noyaux urbains, et par les anciennes communes minières, d'autre part, pour autant qu'elles n'appartiennent pas au premier ensemble. La raison en est, comme les analyses précédentes le montrent, que la présence des étrangers dans cette région urbaine est davantage déterminée par les activités minières que par les fonctions urbaines. La subdivision classique de la région urbaine en noyau urbain, région et banlieue y est donc peu pertinente en ce qui concerne la répartition des étrangers.

4.5.1. L'HISTOIRE DE L'IMMIGRATION À HASSELT-GENK

Depuis leur ouverture au début de ce siècle, les mines du Limbourg ont eu des problèmes de recrutement de main-d'œuvre, étant donné que la région était relativement peu peuplée. Les mines orientales à Genk et Eisden (Maasmechelen) étaient soumises à une forte concurrence, compte tenu d'une main-d'œuvre relativement rare, de la part des mines du Limbourg néerlandais, de l'Allemagne et de la région liégeoise. C'est pourquoi, elles durent engager des travailleurs étrangers dès la fin de la Première Guerre mondiale. Les mines à l'ouest (Beringen, Houthalen-Helchteren en Heusden-Zolder) ont également ressenti cette concurrence, mais elles ont pu, grâce à la distance, plus facilement faire appel à de la main-d'œuvre venant de la Campine anversoise et du Hageland. Durant l'entre-deux-guerres, ce sont surtout des Européens de l'Est et des Italiens qui sont venus travailler dans mines belges. En 1991, il y a pourtant peu de personnes de nationalité polonaise ou hongroise comptabilisées au Limbourg : beaucoup d'Européens de l'Est sont rentrés dans leur pays après la Seconde Guerre mondiale, ont émigré vers les Etats-Unis ou ont pris la nationalité belge (De Rijck et Peleman, 1996). Les étrangers qui vivent encore aujourd'hui dans la région sont issus respectivement de la seconde vague d'immigration, immédiatement après la Seconde Guerre mondiale (surtout des Italiens) et de la troisième vague, à la fin des années 60 (surtout des Turcs). Dans les cités minières vivent aussi d'anciens mineurs originaires des pays voisins. Malgré la concurrence pour la main-d'œuvre, la présence des mines néerlandaises et allemandes a facilité la migration internationale de mineurs dans l'ensemble de la région. Dès 1954, la libre circulation des travailleurs des mines et de la sidérurgie est d'ailleurs établie dans la Communauté Européenne (Standaert, 1967).

Hasselt, capitale provinciale, n'exerce que d'une façon limitée le rôle de pôle d'attraction urbain pour les travailleurs étrangers, tandis que Genk abrite un grand nombre d'étrangers. Cela n'a cependant rien à voir avec un plus grand attrait urbain à Genk, mais bien avec la présence de trois exploitations minières et de leurs cités-jardins sur le territoire de la commune. Les autres communes minières que sont Beringen, Heusden-Zolder et Maasmechelen comptent également beaucoup plus d'étrangers, qui, ici aussi, sont concentrés dans les cités-jardins des mines. Les étrangers sont également présents dans les quartiers de logements sociaux de la région urbaine (parfois d'anciennes cités-jardins de mines reprises par les sociétés de logement social), conséquence des priorités dont ont pu jouir les anciens mineurs dans l'attribution de logements sociaux.

Carte 39. Carte de référence de la région urbaine de Hasselt-Genk



A Hasselt par contre, ce type de logements est absent et les étrangers y habitent dans des quartiers aux logements plus anciens et de moins bonne qualité. Au sud-ouest, il s'agit d'une partie de la commune de Runkst, à l'ouest de la chaussée de Kuringen, et au nord, la zone qui rejoint le canal Albert. Cependant, de manière générale, les logements à Hasselt sont de bonne qualité ; il y a peu d'immeubles inoccupés et la demande dépasse l'offre. Les prix de location sont relativement élevés. Cela rend l'accès à des logements de bonne qualité fort difficile pour les étrangers et ils se retrouvent donc dans le secteur locatif résiduel (Cleeren, 1994). L'alternative est l'achat d'un logement, mais ceux qui n'ont pas droit aux prêts avantageux pour mineurs ne peuvent se payer qu'un logement décrépi, et ils ne disposent pas des moyens nécessaires pour effectuer les travaux de rénovation (Cleeren, 1994). Deux quartiers de logements sociaux à Hasselt comptent un nombre important d'étrangers : le quartier Ter Hilst, au sud de la commune et le quartier Banneux au nord du canal Albert. Les étrangers sont surtout surreprésentés dans le quartier de Ter Hilst : 26 % des chefs de ménage ont une nationalité étrangère. Comme le quartier fut construit après l'arrivée massive des Italiens et des Espagnols, on y retrouve surtout les nationalités plus récentes, les Marocains et les Turcs. Ce quartier concentre aussi des Belges défavorisés et a retenu l'attention des pouvoirs publics, notamment dans le cadre du développement social des quartiers (Cleeren, 1994).

Du côté de la frontière néerlandaise, apparaît un tout autre type d'immigration : les migrations frontalières, principalement des Pays-Bas. Tout comme dans la province d'Anvers, les Néerlandais viennent s'établir dans le Limbourg, attirés par les avantages fiscaux, la plus grande liberté urbanistique et l'offre abondante de logements et de terrains à bâtir à faible distance des Pays-Bas. Dans la zone étudiée ce phénomène est surtout présent à Maasmechelen (Van Hoof, 1993).

4.5.2. LES DIFFÉRENTES NATIONALITÉS ET LEURS PARTICULARITÉS

4.5.2.1. Les pays voisins

La présence des Néerlandais (2 781 personnes, 0,9 % de la population totale) est principalement liée à la situation frontalière. C'est pourquoi la forte concentration de Néerlandais à Maasmechelen s'explique aisément. La commune de Zutendaal connaît aussi un haut pourcentage de Néerlandais. 29,4 % des Néerlandais de la zone prise en compte habitent à Maasmechelen, pour 15,1 % à Hasselt. Si, dans cette ville, ils sont clairement présents dans les meilleurs quartiers, on ne peut pas en dire autant pour Zutendaal ou Maasmechelen. Ces quartiers n'ont pas de pourcentages élevés de hauts diplômes ou de professions libérales, ce qui confirme que ce ne sont pas seulement les Néerlandais les plus nantis qui viennent habiter en Belgique. L'attrait de l'environnement et de l'espace sont pour beaucoup prépondérants sur les avantages fiscaux (Van Hoof, 1993). La répartition des Néerlandais présente une corrélation positive avec celle des logements récents.

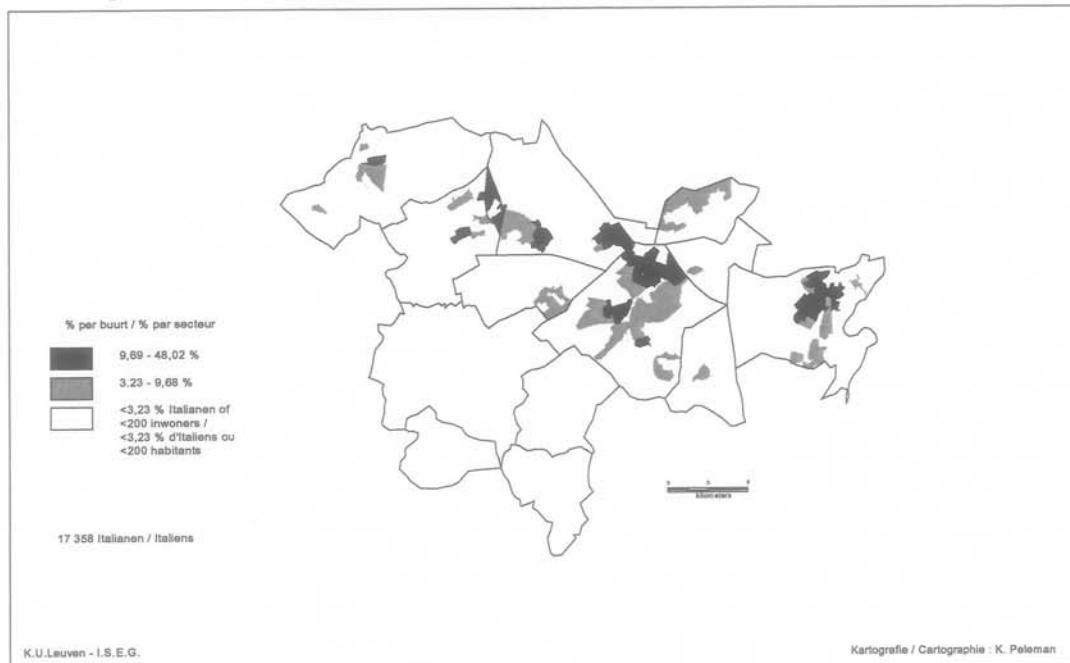
De façon très limitée, des Néerlandais ont dans le passé immigré pour travailler dans les mines. Ainsi, on a pu démontrer que pour la commune de Genk, le solde migratoire des Néerlandais entre 1948 et 1974 correspond à la politique migratoire liée à l'emploi (Schroé, 1979). Dans les quartiers de logements sociaux de Maasmechelen, ils sont encore présents, mais de façon limitée. Les Allemands, qui n'atteignent pas 1 000 habitants sur le territoire, montrent également ce double profil d'immigration, bien que les immigrés sans lien avec les mines se retrouvent plus à Hasselt, ce qui trahit encore d'autres motifs d'immigration.

4.5.2.2. Les Européens méridionaux

Dans ce groupe, les Italiens (17 358 personnes, 5,3 % de la population totale) sont de loin les plus nombreux. Les Européens méridionaux se sont essentiellement installés dans les communes minières, avec des concentrations autour des anciennes cités. Seuls les Espagnols sont relativement bien représentés à Hasselt.

On peut constater que les Italiens sont très concentrés à l'est de la région urbaine. Presque la moitié des Italiens habitent à Genk (47 %), 23,7 % à Maasmechelen et 13 % à Houthalen-Helchteren ; ils sont donc 83,6% répartis dans seulement trois communes de la région urbaine. A Genk et Maasmechelen, ils constituent plus de 10 % de la population totale. Le lien entre leur répartition et l'histoire de leur immigration est encore fort clair, tant sur le plan régional que local. En effet, en tant que premier groupe d'immigrés, les Italiens étaient surtout engagés dans les mines situées à l'est (Eisden, Genk). Quand, plus tard, Beringen et Zolder ont aussi dû recruter des étrangers, c'était principalement des Turcs.

Carte 40. La répartition des Italiens en 1991, région urbaine de Hasselt-Genk



Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991

Au niveau des secteurs statistiques, 22 % des Italiens (3 804 personnes) sont concentrés dans trois cités minières de Genk : la cité Waterschei, la cité-jardin Zwartberg-noord et les cités-jardins II et IV à Winterslag. On trouve cependant le pourcentage le plus élevé d'Italiens dans la cité-jardin de Mariaheide, à Maasmechelen. 581 Italiens y vivent et constituent 48 % de la population du quartier. Les Italiens sont aussi fort représentés dans les autres cités-jardins et cités-minières mais aussi dans les quartiers plus récents de logements sociaux. L'exception est Berkenbos, une cité-jardin de Zolder, où les Turcs forment la nationalité la plus importante. Cette concentration persistante des Italiens, malgré les formations de recyclage et le réemploi dont ils ont bénéficié après la fermeture des mines, est frappante (Denolf, 1994). Une part de l'explication réside dans le fait que de nombreux Italiens habitent dans leurs propres logements, dont l'achat, dans les années 60 et 70, a été subsidié par les pouvoirs publics et les mines. Ces habitations groupées étaient destinées aux mineurs et étaient situées aux alentours des mines. Ce sont surtout les Italiens qui ont su profiter de cette possibilité, ce qui a favorisé l'inertie de leur structure de répartition. En outre, la communauté italienne reste très liée. Elle compte de nombreuses associations qui favorisent aussi la concentration (Morelli, 1992 ; De Rijck, 1996). On observe une décentralisation vers les quartiers avoisinant les cités, mais un glissement

important dans la région, par exemple dans la direction de Hasselt, ne s'est pas produit. Le nombre croissant de naturalisations parmi la population italienne donne une image faussée des données sur la nationalité. Beaucoup de jeunes d'origine italienne ont la nationalité belge et se sont facilement intégrés, mais ils se sentent toujours membres de la communauté italienne. Mais les chiffres ne disent rien sur la structure de répartition de ce groupe. Nous ne pouvons que supposer que leur répartition se différencie graduellement de celle des générations précédentes à cause de leur mobilité ascendante et de la disparition du lien avec l'emploi dans les mines.

La répartition des **Espagnols** (2 149 personnes, 0,7 % de la population totale) dans la région urbaine est aussi liée à l'exploitation des mines mais de façon moins explicite que les Italiens. Ils sont d'ailleurs aussi clairement présents à Hasselt. Les Espagnols se retrouvent d'abord dans les communes de Genk, Houthalen-Helchteren et Heusden-Zolder, avec la plus grande concentration dans la cité-jardin de Houthalen-Helchteren (7,3 % d'Espagnols). Leur immigration a commencé après que l'afflux d'Italiens soit stoppé, au moment où les mines de Beringen et Zolder devaient elles aussi faire appel aux étrangers. Les Espagnols à Hasselt sont peu concentrés : les pourcentages par quartier restent en dessous des 2 % et leur effectif est peu élevé. Seul un quartier de la partie nord-ouest de la commune de Kuringen présente un pourcentage plus élevé (4,5 %) mais il ne concerne que 37 Espagnols. Dans les quartiers de logements sociaux Ter Hilst et Banneux, on retrouve aussi des Espagnols mais les pourcentages restent en dessous des 1,5 %. Les Espagnols conservent entre eux des liens culturels solides, ce qui a pour conséquence de développer une vie associative intense et stimule en même temps le retour au pays à l'âge de la retraite (Morelli, 1992).

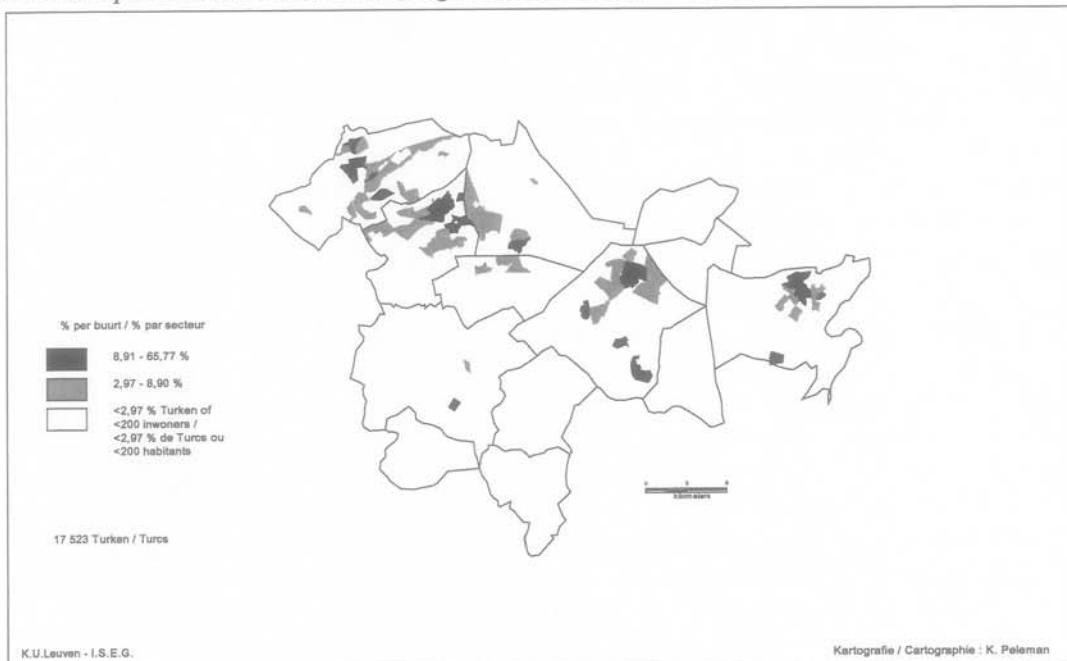
La répartition des **Greks** (1 915 personnes, 0,6 % de la population totale) montre des similitudes avec les Italiens, surtout par leur forte présence à Genk et à Maasmechelen, et cela malgré leur engagement plus tardif. La moitié des Greks de la région urbaine habite à Genk. Un quartier situé sur le territoire des mines de Waterschei comptait plus de 10 % de Greks en 1991. Cette cité-jardin, également connue sous le nom de « Texaswijk » fut construite après la Seconde Guerre mondiale avec des matériaux préfabriqués de mauvaise qualité et était en très mauvais état. Elle a été démolie très récemment (après le recensement de 1991) ce qui fait que les données relatives à ce secteur ne sont plus valables (Remans, 1996). On trouve encore des effectifs grecs dépassant les 100 personnes dans différentes cités-jardins de Genk et dans celle de Houthalen-Helchteren.

Bien que les Greks aient assez vite quitté les mines après leur immigration et ont tenté de trouver du travail ailleurs, notamment en montant leur propre affaire, ils sont très peu présents dans les communes du centre. Ils sont quasi absents à Hasselt (Braeckman, 1973). La démocratisation de leur pays d'origine et son adhésion à la Communauté Européenne ont, comme pour les Espagnols, encouragé une migration de retour.

4.5.2.3. Marocains et Turcs

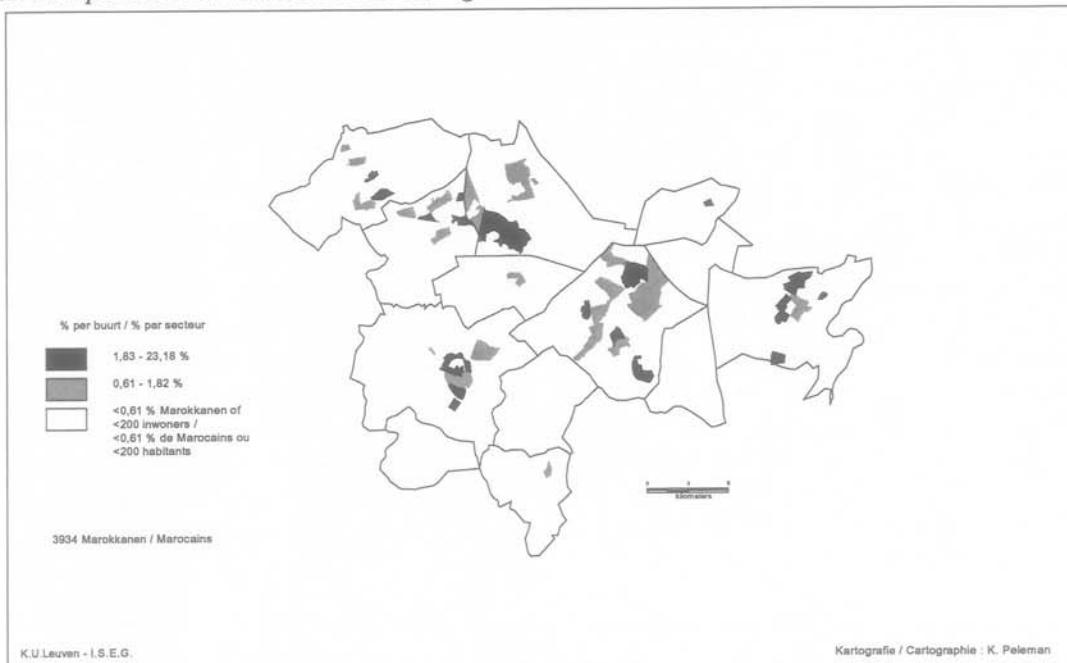
Dans les communes minières, les Marocains, mais surtout les Turcs, sont principalement présents à proximité des mines qui sont restées le plus longtemps en activité : Beringen, Zolder et Genk. Dans ces communes, ils sont clairement concentrés dans les cités-jardins et les quartiers de logements sociaux. Les différences de répartition dans les communes minières s'expliquent par les politiques d'engagement des mines. Ainsi, Beringen et Zolder ont surtout recruté en Turquie, tandis que les mines de Genk ont aussi engagé des travailleurs du Maroc (Hensen, 1995). Certains Marocains se sont aussi installés au centre de Hasselt.

Carte 41. La répartition des Turcs en 1991, région urbaine de Hasselt-Genk



Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991

Carte 42. La répartition des Marocains en 1991, région urbaine de Hasselt-Genk



Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991

Les Turcs (17 523 personnes, 5,4 % de la population totale) habitent principalement dans les communes minières. Genk, Beringen et Heusden-Zolder comptent ensemble les trois quart des Turcs de la région urbaine. A Hasselt, ils sont seulement présents dans le quartier de logements sociaux Ter Hilst où un habitant sur dix a la nationalité turque. De plus, les Turcs ont la plus forte concentration par quartier dans la région urbaine : dans les petites cités de Mommenplas et Op't Einde (Onder de Poort) qui forment ensemble un secteur statistique au nord de Heusden-centre, ils représentent 66 % de la population locale. La Cité Lindeman, au nord de la mine de Zolder, la cité-jardin Beverlo de

Beringen-Mijn et le quartier de logements sociaux Nieuw Sledderlo au sud-est de Genk comptent environ 50 % de Turcs.

Les **Marocains** (3 994 personnes, 1,2 % de la population totale) présentent une répartition qui diffère des autres groupes d'immigrés, parce qu'ils sont présents à Hasselt, même si le nombre d'habitants par quartier se situe encore en dessous de 70. Ter Hilst forme une exception avec 23,2 % de la population de nationalité marocaine. Le groupe le plus important de Marocains habite à Genk : 1 634 personnes ou 41,5 % du total des Marocains de la région urbaine. Deux cités-jardins comptent plus de 600 marocains : une cité à Winterslag à l'ouest du chemin de fer et l'autre à Houthalen-Helchteren.

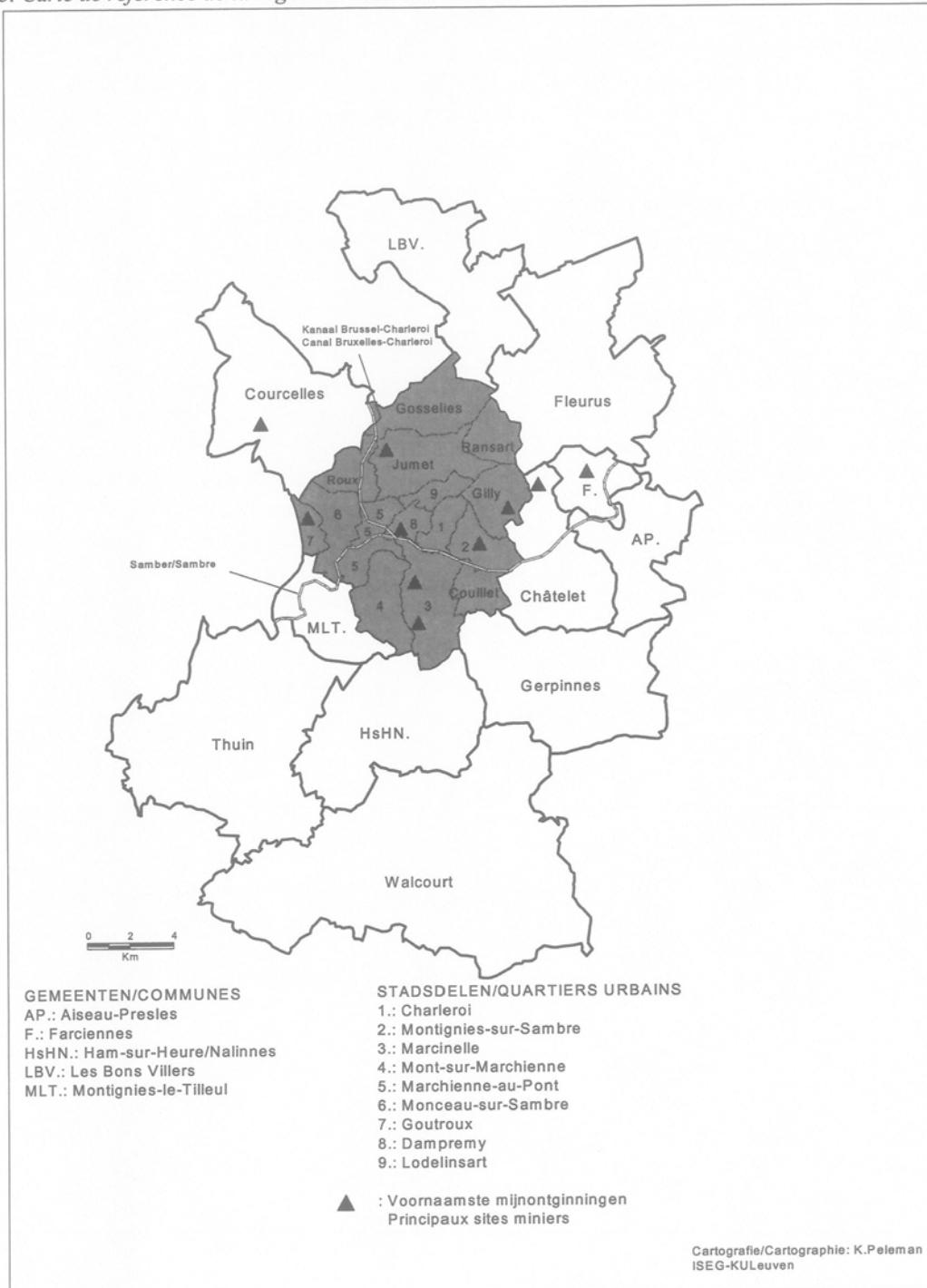
4.6. LA RÉGION URBAINE DE CHARLEROI

A Charleroi, six nationalités étrangères comptent plus de 1 000 personnes, dont seuls les Français ne partagent pas une origine liée à l'immigration ouvrière. Comme à Liège, les Italiens sont de loin les plus nombreux et constituent plus de 10 % de la population totale de la région urbaine. Les Turcs constituent la deuxième nationalité en importance, bien qu'ils ne représentent même pas 2 % de la population totale. Alors que la grande majorité des étrangers vit dans l'agglomération urbaine, ce n'est pas la ville de Charleroi proprement dite qui détermine l'implantation des étrangers, mais bien l'industrie et plus particulièrement, les anciens charbonnages de la région.

4.6.1. HISTOIRE DE L'IMMIGRATION À CHARLEROI

La région urbaine de Charleroi est caractérisée par l'absence de structure cohérente ou univoque. La ville n'a pas de passé moyenâgeux mais s'est développée autour d'un fort du XVII^{ème} siècle et de la ville basse fortifiée. Ce n'est qu'au XIX^{ème} siècle que Charleroi connaît une forte extension, stimulée par les industries florissantes du charbon et du métal. Tout autour des industries naissent de nouveaux quartiers, les villages aux abords des charbonnages se développent et la Sambre devient un axe important pour l'industrie et le logement (Noël, 1978). Cette industrialisation a généré une ville constituée d'un conglomérat d'anciens centres villageois, de quartiers ouvriers, de nombreux sites industriels et miniers. La forte croissance démographique et le manque criant de logements ont engendré une spéculation foncière et l'apparition de propriétaires exploitateurs. Le patronat des mines et les autres entrepreneurs industriels se sont ainsi vu obligés de construire eux-mêmes des logements pour leurs travailleurs. Cette forte expansion au XIX^{ème} siècle est à la base de la situation dégradée du patrimoine immobilier actuel. Après la Seconde Guerre mondiale, la crise du logement était encore plus aiguë et de nombreux quartiers de logements sociaux furent construits. Cependant, les logements du centre de Charleroi ne sont pas parmi les plus vétustes de la région urbaine : jusqu'à la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, la présence du fort y a empêché le développement de l'habitat. Après sa démolition, on y a érigé des quartiers bourgeois aérés par de grands boulevards et des parcs (Hommes et Paysages, 1988).

Carte 43. Carte de référence de la région urbaine de Charleroi



Dès le début de l'industrialisation dans la région, Charleroi a connu une immigration de force de travail. Après les paysans wallons et flamands, il y a eu les Français, puis à partir de 1920 les Européens de l'Est et les premiers Italiens. Après la Seconde Guerre mondiale, sont arrivés les travailleurs immigrés de l'Europe méridionale et finalement, avec les Golden Sixties, les Marocains et les Turcs. Les Marocains sont restés peu nombreux à Charleroi, parce que la récession s'y faisait déjà sentir. De façon générale, les étrangers se sont répartis dans la région en fonction de leurs revenus : les derniers arrivés sont les moins bien intégrés et habitent les quartiers les plus dégradés. La propriété privée est bien développée à Charleroi, entre autre grâce aux primes à la rénovation et à un

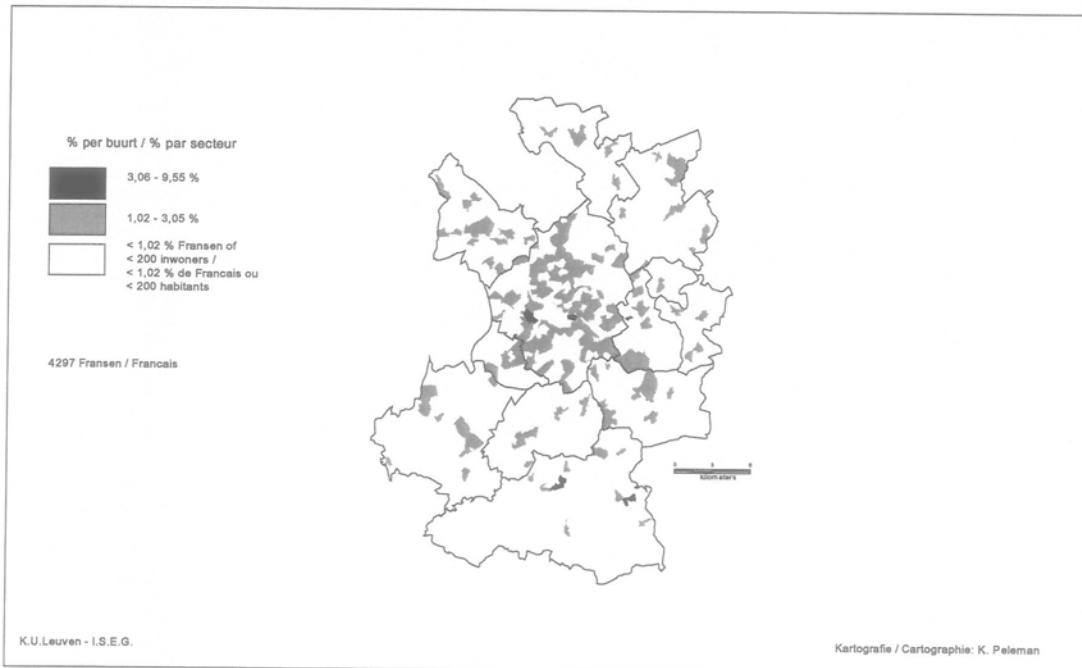
système de prêt avantageux pour les mineurs. Mais ces logements de propriétaires-occupants sont souvent délabrés et offrent peu de confort. Parmi les étrangers, ce sont surtout les Européens méridionaux qui ont acquis leur propre logement dans des quartiers de qualité moyenne. Les quartiers aisés de Charleroi se situent surtout au sud de la ville et dans une bande qui va de Montignies-le-Tilleul à Gerpinnes (Fondation Roi Baudouin, 1987). Les périphéries nord et sud de la région urbaine sont encore dominées par la ruralité et, de nombreux secteurs statistiques y comptent moins de 200 habitants.

4.6.2. LES DIFFÉRENTES NATIONALITÉS ET LEURS PARTICULARITÉS

4.6.2.1. Les pays voisins

Les **Français** (4237 personnes, 1,1 % de la population totale) sont dispersés dans la région jusque dans la périphérie, mais en chiffres absolus ils sont bien représentés dans le vieux centre de Charleroi et celui de Marchienne-au-Pont (carte 44). Les quartiers qu'ils habitent sont plutôt de qualité moyenne : les Français sont moins présents dans les quartiers les plus dégradés ou dans les beaux quartiers résidentiels. Au sud, dans les communes de Walcourt et de Thuin, pas loin de la frontière française, certains quartiers présentent une concentration relativement élevée de Français. Ce sont cependant des communes à faible densité de population, et il ne s'agit que d'une dizaine de Français par quartier. Leur présence peut autant s'expliquer par la périurbanisation de Charleroi que par la proximité de la frontière française.

Carte 44. La répartition des Français en 1991, région urbaine de Charleroi

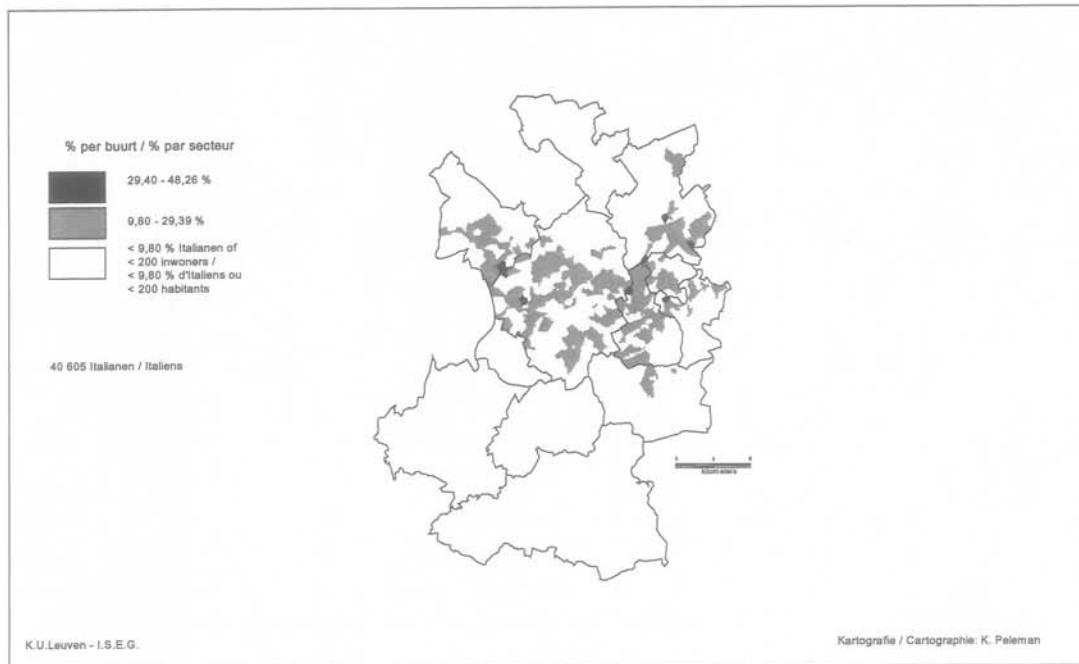


Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991

4.6.2.2. Les Européens méridionaux

Les Italiens (40605 personnes, 10,4 % de la population totale) sont peu concentrés, mais ils sont cependant principalement présents dans les communes industrielles centrales et moins dans les périphéries sud et nord de la région urbaine (carte 45). Dans cette bande centrale, leur répartition n'est pas homogène. Les Italiens sont sous-représentés dans le centre de Charleroi, surtout dans la ville basse. Il y a également peu d'Italiens dans la zone voisine, qui va de Marcinelle à Montigny-le-Tilleul en passant par Mont-sur-Marchienne. Ce déficit est directement lié à la qualité du patrimoine résidentiel : les logements y sont de qualité nettement supérieure à la moyenne de la région urbaine. Bien que les conditions de logement des Italiens soient meilleures que celles des immigrés plus récents, elles restent moins favorables que celles des Belges. On trouve également peu d'Italiens dans les parties les plus dégradées de la ville, à l'exception de Damprémy, à l'ouest de l'ancienne commune de Charleroi. En revanche, ils se concentrent par exemple dans le centre de l'ancien commune de Monceau-sur-Sambre, où l'habitat est encore relativement agréable et les logements pas trop dégradés. Les cité minières de Marcinelle (au Bois du Casier) et dans le sud-est de Fleurus abritent encore beaucoup d'Italiens. Leur présence dans les différentes cités est cependant très variable, et dans certains cas ils constituent plus de 30 % de la population locale (par exemple la Cité de la Paix dans l'ancienne commune de Roux où 41 % des 525 habitants ont la nationalité italienne). Les pourcentages élevés au nord de la commune minière de Châtelet correspondent à des quartiers récents de logements sociaux. Ceux-ci ont été construits à la fin des années 70 et offraient alors aux Italiens et aux autres Européens méridionaux la possibilité d'améliorer leurs conditions de logement.

Carte 45. La répartition des Italiens en 1991, région urbaine de Charleroi



Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991

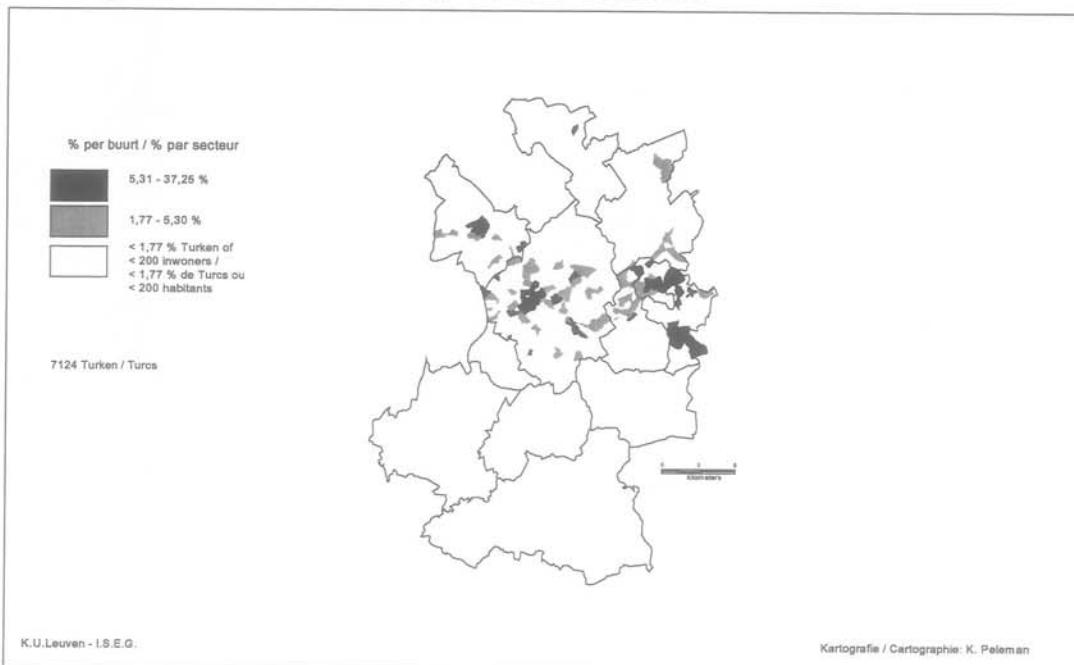
Les Espagnols (1782 personnes, 0,5 % de la population totale) sont peu nombreux et vivent concentrés dans quelques quartiers ouvriers. Ainsi, à Gilly, la communauté espagnole est fortement organisée et a généré des infrastructures ethniques, ce qui est devenu en soi un facteur d'implantation important. A Châtelet, ils habitent dans les mêmes quartiers de logements sociaux d'après-guerre que les Italiens. C'est là que l'on trouve d'ailleurs les pourcentages les plus élevés. A l'inverse des Italiens, les Espagnols ne sont pas répartis dans toute la bande industrielle de la région urbaine. Par contre, ils sont aussi peu nombreux dans le centre de Charleroi.

Les **Grecs** (1 977 personnes, 0,5 % de la population totale) habitent plutôt au centre de la région urbaine ; on les rencontre dans les quartiers ouvriers aux abords des anciennes mines, d'une part, et au centre de Charleroi et dans les quartiers environnents, d'autre part. Les Grecs étaient les premiers à chercher un emploi en dehors des charbonnages et de la métallurgie et beaucoup sont devenus de petits indépendants en se lançant dans le commerce, pour lequel une implantation centrale constitue forcément un avantage (Morelli, 1992). Cela explique aussi la faible présence des Grecs dans les cités sociales.

4.6.2.3. Marocains et Turcs

La répartition de ces nationalités va de pair avec la localisation des quartiers les plus dégradés. Au sud de la Sambre, ils sont situés dans le nord de Marcinelle, Couillet et Mont-sur-Marchienne. Au nord de la rivière, ces quartiers forment une large bande qui va de Marchienne-au-Pont à Dampremy et de Charleroi à Montignies-sur-Sambre (Commissariat Royal à la Politique des Immigrés, 1991 ; Fondation Roi Baudouin, 1987). En-dehors de Charleroi, Farceniennes abrite un effectif important, lié au fait que la dernière mine wallonne y ferma en 1984. Cette commune a encore pu attirer des Turcs et des Marocains. Elle était aussi pour beaucoup d'anciens mineurs un dernier refuge avant le chômage (L'Héritage des gueules noires, 1994). A Aiseau-Presles, c'est la présence d'une cité sociale datant des années 80 qui explique la concentration élevée de ces groupes de population.

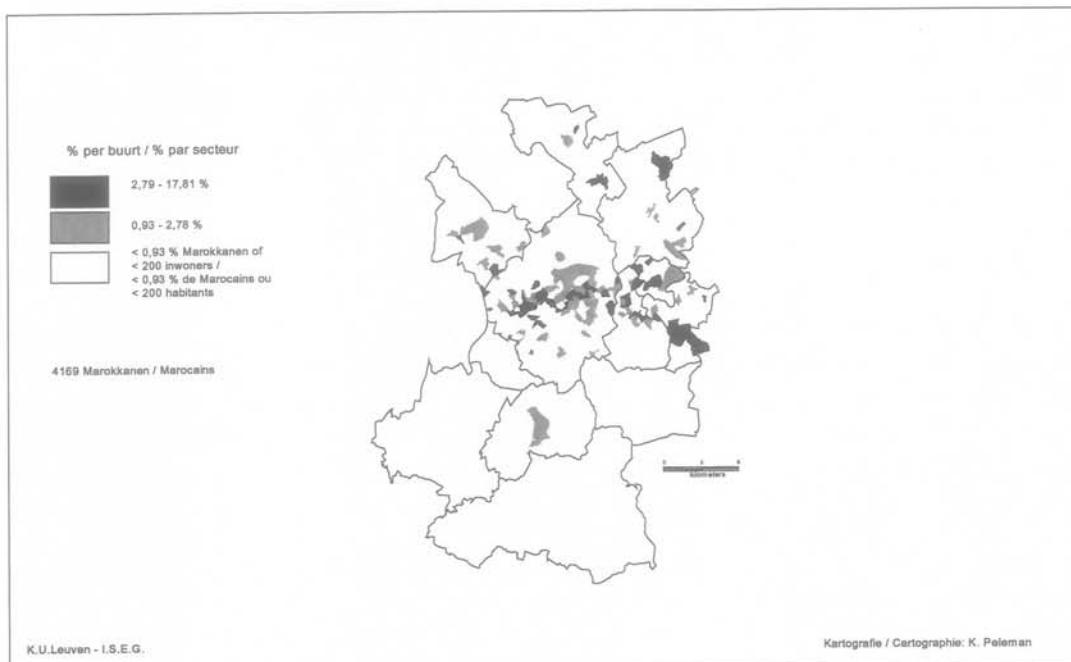
Carte 46. La répartition des Turcs en 1991, région urbaine de Charleroi



Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991

Les **Turcs** (7 124 personnes, 1,8 % de la population totale) présentent deux concentrations importantes : la première dans les quartiers au nord de Marchienne-au-Pont et l'autre à Farceniennes. A Aiseau-Presles, le groupe Turc est plus réduit. On distingue encore de fortes concentrations de Turcs dans d'autres quartiers dégradés de la ville, dont un quartier situé au nord de Marcinelle où 37,3% de la population a la nationalité turque. Le quartier voisin de Couillet compte 25 % de Turcs. Les autres fortes concentrations qui se démarquent des zones environnantes correspondent souvent aux cités.

Carte 47. La répartition des Marocains en 1991, région urbaine de Charleroi



Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991

Les **Marocains** (4 169 personnes, 1,1 % de la population totale) vivent aussi dans les quartiers les plus dégradés, mais leur répartition diffère néanmoins de celle des Turcs. Ce n'est qu'à Marchienne-au-Pont que les Turcs et Marocains se partagent les mêmes quartiers dégradés. Généralement, les Marocains vivent moins concentrés que les Turcs. Un seul quartier, à Aiseau-Presles, compte plus de 10 % de Marocains parmi la population locale. Une autre zone de concentration importante est située aux confins des anciennes communes de Charleroi, Montignies-sur-Sambre, Gilly et Lodelinsart. Cette zone est aussi caractérisée par un patrimoine résidentiel mal entretenu. Finalement, les Marocains atteignent des concentrations relativement élevées dans un certain nombre de cités, comme la cité du Charbonnage à Goutroux, où 7,6 % de la population est marocaine, et quelques cités de Farciennes, la dernière commune minière de la région.

4.7. LA RÉGION URBAINE DE LIÈGE

Près de 60 000 Italiens habitent la région urbaine liégeoise, où ils constituent près de 10 % de la population totale de la région. En outre, les Espagnols, Marocains et Turcs représentent chacun un peu plus de 1 % de la population totale.

4.7.1. HISTOIRE DE L'IMMIGRATION À LIÈGE

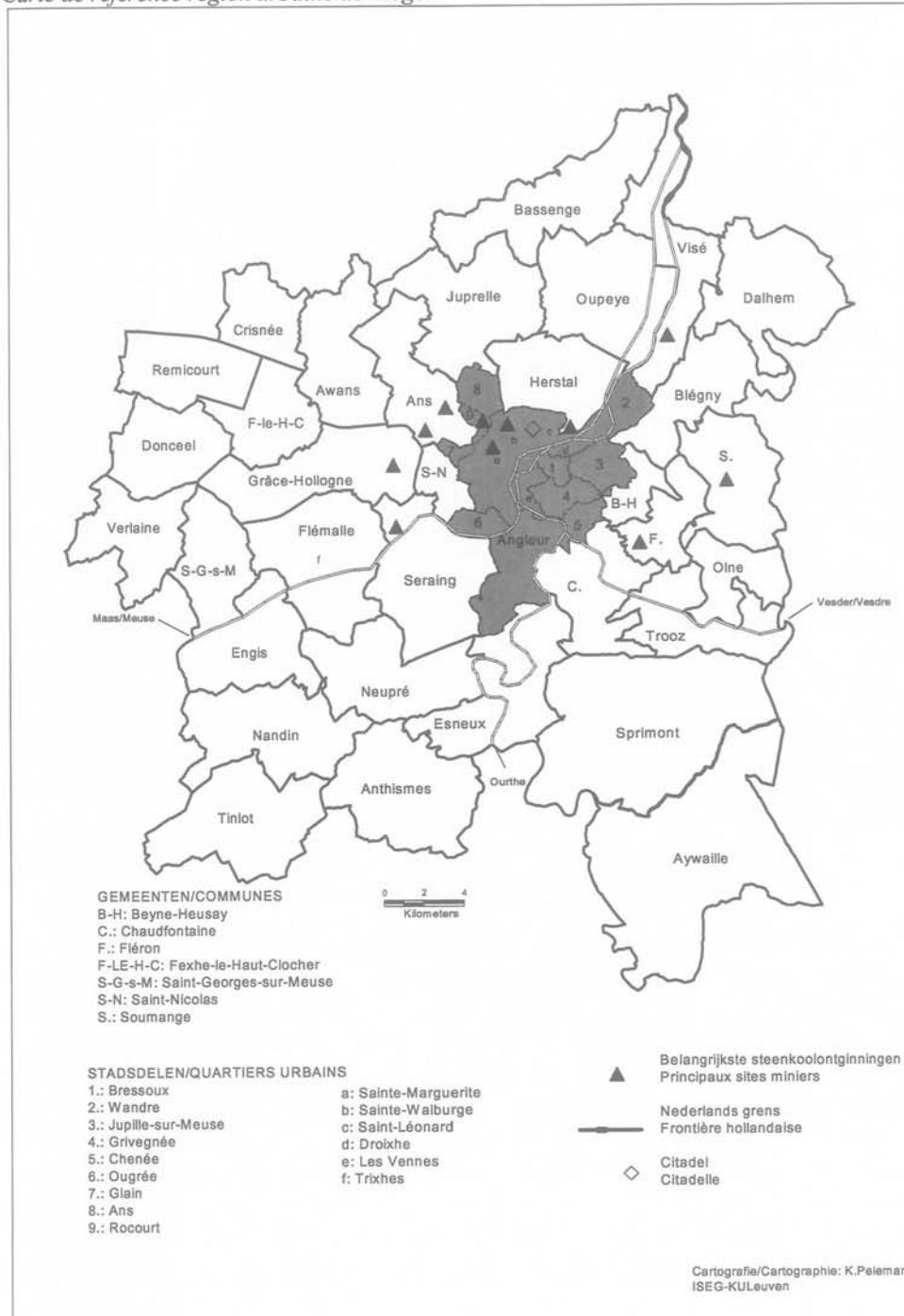
Liège s'est développée à l'intérieur de ses murs d'enceinte et le long des plus importantes routes de sortie. Ces banlieues ou faubourgs sont aujourd'hui encore souvent des quartiers populaires offrant des logements exigus et souvent dégradés. Les charbonnages et la métallurgie à Liège se sont développés dès le XVIII^{ème} siècle. Mais la croissance économique de la ville s'est surtout intensifiée après 1830, avec un pic en 1905. Le cours de la Meuse, dans une moindre mesure ceux de la Vesdre et de l'Ourthe, et plus tard les lignes de chemin de fer ont structuré l'établissement de l'industrie. Cependant, dès la Première Guerre mondiale, l'industrie liégeoise est plongée dans des difficultés quasi continues, non seulement dans les charbonnages et la sidérurgie, mais aussi dans les autres branches industrielles (textile, industrie automobile naissante,...) (Stiennon, 1991). Sur le plan urbanistique, la ville a connu d'importantes restructurations au XIX^{ème} et au XX^{ème} siècle, entraînant la disparition de nombreux quartiers anciens. La ville fut surtout réaménagée au sud du centre historique, sur la rive gauche et, dans une moindre mesure, sur la rive droite. Les éléments importants

ont été le développement du chemin de fer et le voûtement de différents cours d'eau pour des raisons d'hygiène. De prestigieux boulevards furent construits sur la voûte du bras de la Meuse, reliant le centre historique à la gare Guillemins au sud, ce qui engendra le développement de cette zone. Aujourd'hui, la partie située sur la rive gauche, entre le chemin de fer et la Meuse, se caractérise toujours par la présence de populations à hauts revenus. A la même époque, l'industrie métallurgique lourde et les charbonnages ont construit de nombreux quartiers ouvriers et des cités minières pour loger sur place la main-d'œuvre dont ils avaient besoin. Après la Première Guerre mondiale des complexes de logements sociaux se sont ajoutés sur les plateaux entourant la ville (Sporck, 1980).

La présence d'un nombre important d'étrangers dans la région urbaine de Liège est surtout la conséquence du recrutement à grande échelle de travailleurs immigrés après la Seconde Guerre mondiale. Ce sont surtout la mine et l'industrie métallurgique lourde qui avaient des problèmes de main-d'œuvre, les travaux les moins attractifs ayant été abandonnés par les Belges. Ensuite, les Turcs et les Marocains furent recrutés à partir du début des années 60. De façon générale, ces étrangers habitent toujours à proximité des anciennes exploitations minières, de l'industrie lourde le long de la Meuse ou dans la ville de Liège. Malgré les pertes d'emploi importantes, aussi bien dans les mines que dans la métallurgie, il y a une forte inertie dans la localisation résidentielle des travailleurs immigrés. Le manque de logement dans la région a indubitablement joué un grand rôle dans cette immobilité. D'une part, il y a un manque quantitatif de logement, provoqué par l'immigration massive de travailleurs après la Seconde Guerre mondiale et par les modifications plus récentes des structures familiales. D'autre part, il y a un important problème qualitatif : les logements de la région sont en moyenne plus anciens que dans le reste du pays, et un grand nombre d'entre eux ne sont pas équipés du confort minimum (Développement et aménagement de la province de Liège, 1971). Cette crise locale du logement a donné lieu à la construction de tours de logements sociaux, comme à Droixhe sur la rive droite et Trixhe à Flement. Les quartiers les plus défavorisés sont situés au nord-ouest dans la ville (Sainte Marguerite, Sainte Walburge, Glain, Molinvaux,...). De plus, l'ancien faubourg et quartier industriel de Saint Léonard demande à être rénové et la qualité du logement laisse également à désirer dans un certain nombre de quartiers sociaux, comme Les Vennes et Droixhe (Les quartiers à handicaps cumulés, 1991). Dans ces quartiers, les conditions de logement des immigrés européens sont généralement plus favorables que celles des non européens. Souvent, les Italiens et les Espagnols habitent dans les meilleurs logements, ou, comme les Belges, ils quittent ces quartiers dégradés pour acquérir un logement bon marché à proximité. Les Grecs ont connu moins de réussite dans cette stratégie, sans doute parce que leurs effectifs plus faibles ne leur permettaient pas de bénéficier du réseau social nécessaire pour améliorer leurs conditions de logement de façon similaire.

L'immigration des Néerlandais dans les communes frontalières a un tout autre caractère. On retrouve ici les mêmes motifs qu'en Campine, mais à plus petite échelle.

Carte 48. Carte de référence région urbaine de Liège.



4.7.2. LES DIFFÉRENTES NATIONALITÉS ET LEURS PARTICULARITÉS

4.7.2.1. Les pays voisins

La répartition des Néerlandais et des Français (et des Allemands) ne se confond pas en une seule structure : pour les Néerlandais, il s'agit essentiellement d'une immigration frontalière, avec une présence limitée dans la ville de Liège et des effectifs plus élevés vers la frontière. La présence française est nettement plus hétérogène, avec des immigrés attirés par le caractère urbain de Liège et d'autres par la demande de main-d'œuvre industrielle depuis le XIX^{ème} siècle.

Les Néerlandais (1 677 personnes, 0,3 % de la population totale) sont peu nombreux dans la région urbaine et leur nombre diminue d'ailleurs de façon continue depuis la Seconde Guerre mondiale. Le centre de gravité de leur répartition se situe clairement près de la frontière néerlandaise, où les pourcentages les plus élevés sont atteints dans les lotissements d'après-guerre, tout en restant dans la plupart des cas en dessous des 3 %. Les Néerlandais sont absents des nouveaux quartiers dans la couronne du XIX^{ème} siècle de Liège et ne sont présents qu'en nombre fort limité dans les quartiers plus cossus de Chaudfontaine. Il s'agit donc ici, moins qu'en Campine, d'une immigration de hauts revenus.

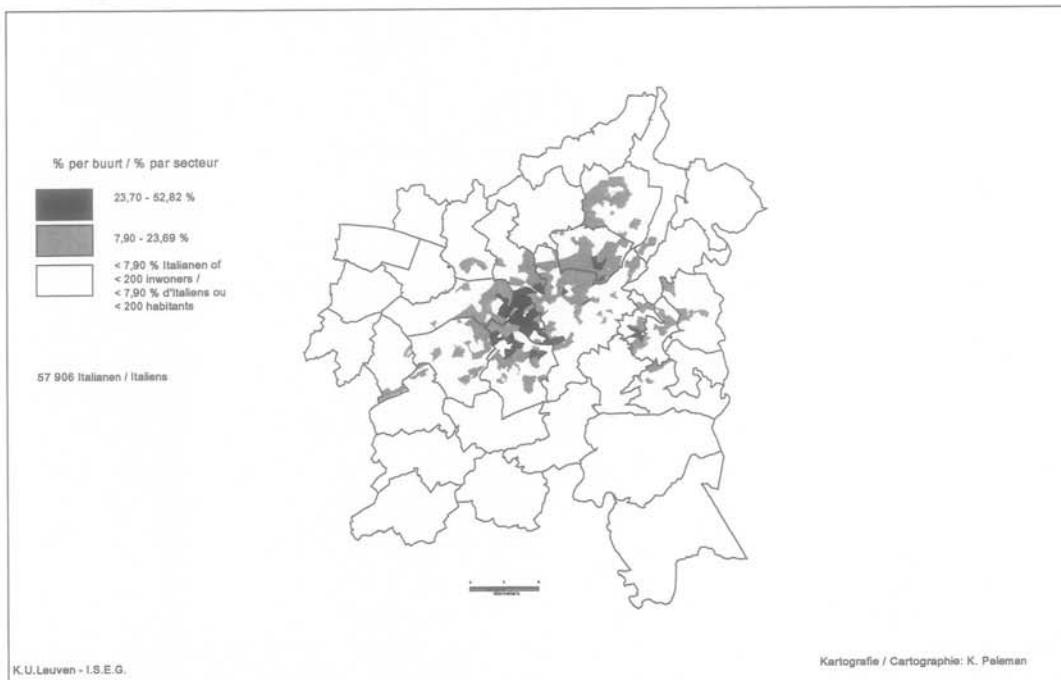
Les Français (4 960 personnes, 0,8 % de la population totale) sont bien répartis dans toute la région urbaine. Dans le centre urbain, ils atteignent les plus hautes concentrations dans les quartiers populaires, aussi bien sur la rive gauche que droite. Mais ces pourcentages restent limités : le maximum représente 4,6 % de la population locale. En-dehors du centre-ville, les Français se sont installés aussi bien dans des communes rurales que dans des quartiers de standing de la région ou encore dans les quartiers plus industriels le long de la Meuse. Cette répartition révèle la grande diversité de catégories socioprofessionnelles des Français.

4.7.2.2. Les Européens méridionaux

La répartition des Européens méridionaux est toujours en lien étroit avec la localisation des mines et de l'industrie lourde, bien que l'on puisse observer une dispersion depuis leurs zones de concentrations d'origine. C'est surtout le cas chez les Italiens, conséquence de leurs effectifs importants et de leur plus longue présence dans la région. Cette dispersion est probablement sous-estimée par le fait que de nombreux jeunes ne figurent plus dans les données puisqu'ils ont obtenu la nationalité belge suite au changement de la loi sur la nationalité en 1985.

Les **Italiens** (57 906 personnes, 9,3 % de la population totale) sont présents dans presque tous les quartiers, y compris dans les centres villageois des zones encore rurales. Ils sont cependant sensiblement sous-représentés dans les quartiers résidentiels au sud de Liège ainsi que dans le centre-ville. On trouve des pourcentages élevés d'Italiens dans une bande nord-est/sud-ouest au nord de la Meuse, avec les plus fortes concentrations à l'ouest de Liège, à Saint-Nicolas, Seraing et Grâce-Hollogne. Les liens avec l'industrie d'antan sont donc encore fort perceptibles, mais leur présence n'est pas limitée à la localisation des charbonnages, comme c'est le cas pour les Turcs. D'une part, beaucoup d'Italiens ont rapidement trouvé un emploi hors des charbonnages. D'autre part, beaucoup ont espéré améliorer leur position sur le marché du logement en s'installant hors des cités minières. Néanmoins, on trouve encore toujours des concentrations locales qui vont jusqu'à 40 % d'Italiens dans plusieurs communes minières. De plus, la répartition des Italiens présente une forte corrélation négative avec celles des hauts diplômes, ce qui suggère une mobilité sociale ascendante encore faible. Mais ici aussi, les données doivent être nuancées par le fait qu'une bonne partie de la jeune génération n'est pas prise en compte, puisqu'elle possède la nationalité belge.

Carte 49. La répartition des Italiens en 1991, région urbaine de Liège

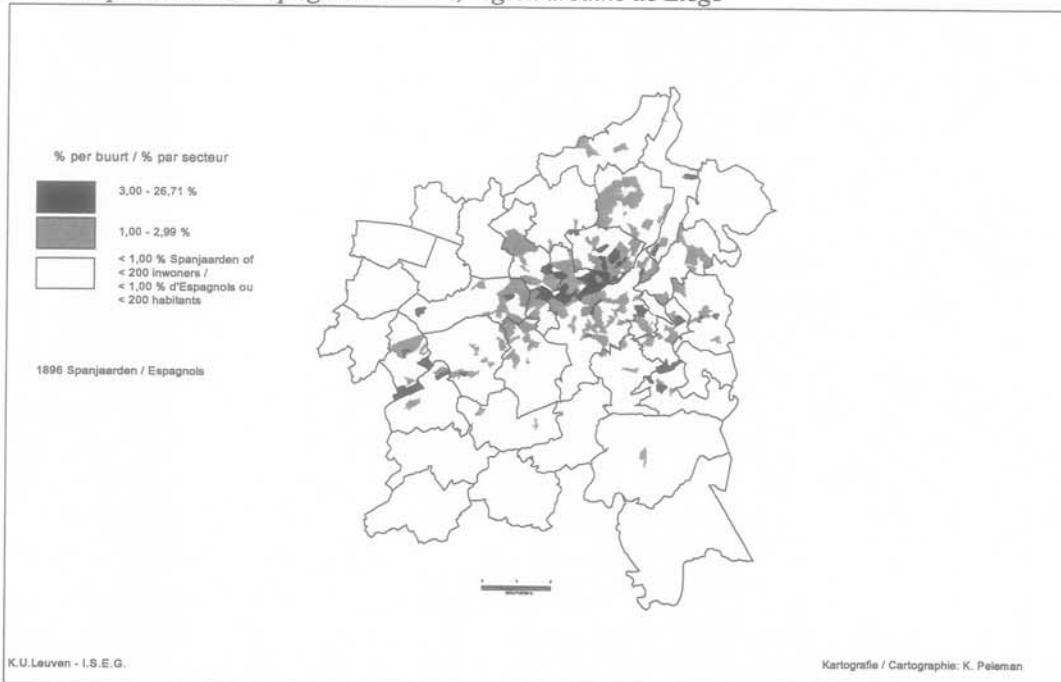


Les **Espagnols** (7 896 personnes, 1,3 % de la population totale) sont le deuxième groupe en importance dans la région urbaine. Leur répartition reflète également la localisation des mines et de l'industrie métallique lourde le long de la Meuse. Mais leur centre de gravité se situe au nord de la Meuse à Liège et Herstal. Près de la moitié des Espagnols (47 %) habitent dans la ville de Liège, principalement dans de vieux quartiers comme Bressoux, les faubourgs de Saint-Léonard et de Sainte-Marguerite et dans les quartiers ouvriers du plateau à proximité du centre. La plus forte concentration se situe dans l'ancien faubourg industriel de Saint-Léonard, où ils se sont bien organisés en différentes associations. A Herstal, ils sont encore 12 %, localisés essentiellement à l'extrême sud, autour de l'ancienne mine et de l'usine de la FN. Dans d'autres quartiers de la commune, ils constituent 8 à 9 % de la population locale. Plus loin au sud et au nord-ouest de la région urbaine, les Espagnols sont peu nombreux.

Cependant, il y a encore deux zones de concentration en périphérie de la région urbaine, notamment à Trooz, au sud-est, où ils atteignent dans un des quartiers leur plus haute concentration (26,7 % d'Espagnols ou 187 des 700 habitants) et à Saint-Georges sur Meuse, à l'ouest. Dans les deux cas, leur présence est liée à l'industrie, plus particulièrement des divisions de Prayon.

Les **Grecs** (1 611 personnes, 0,3 % de la population totale) sont très concentrés dans le centre. 47 % des Grecs vivent à Liège, surtout dans les vieux quartiers. Les plus fortes concentrations sont peu importantes, mais elles sont chaque fois situées en-dehors de la ville, dans les communes industrielles du nord. Il y a ainsi deux quartiers qui comptent plus de 5 % de Grecs à Herstal et l'effectif absolu le plus important est atteint dans la Cité du Charbonnage au sud de Visé (49 personnes ou 3,3 % de la population totale du quartier). Les Grecs ont également travaillé dans les charbonnages à l'est de la ville, à Micheroux (Soumagne) et à Fleron, où ils sont toujours présents.

Carte 50. La répartition des Espagnols en 1991, région urbaine de Liège



Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991

4.7.2.3. Les Marocains et les Turcs

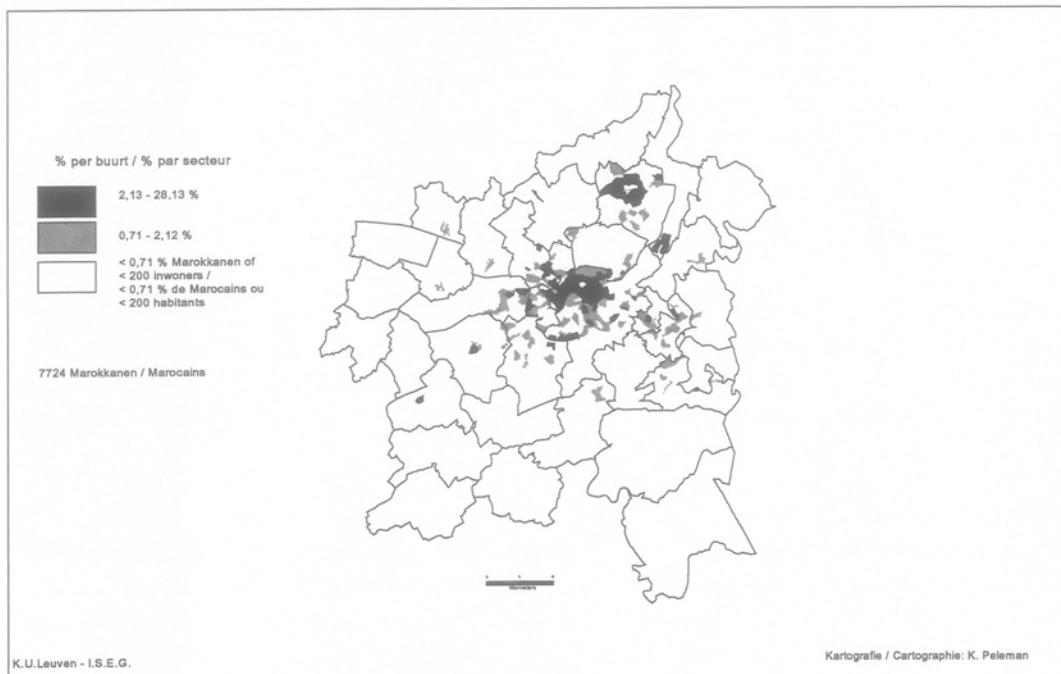
Alors que les Marocains se sont principalement installés à Liège même, les Turcs habitent surtout les sites miniers. Plus les mines sont restées longtemps en activité, plus elles ont attiré des travailleurs de la troisième vague d'immigration. C'est le cas de la mine de Cheratte (Visé) qui n'a fermé qu'en 1977, de Micheroux à Soumage et de Bonne Fortune à Ans.

En comparaison à d'autres groupes nationaux, les **Marocains** (7 724 personnes, 1,2 % de la population totale) sont arrivés à Liège, moins pour travailler dans les mines que pour occuper des emplois urbains peu rémunérés, ce qui se reflète dans leurs lieux de concentration. Plus de deux tiers des Marocains habitent à Liège même. Les quartiers qui comptent le plus de Marocains sont tous situés à Liège. Les pourcentages les plus élevés par contre se trouvent dans quelques cités minières, comme dans un quartier de Cheratte à Visé, où 12,5 % de la population est Marocaine et un autre à Ans, comptant près de 10 % de Marocains. A Liège-même, les concentrations les plus importantes concernent les quartiers de logements sociaux de Sainte-Walburge, Droixhe et Vennes. Bressoux a aussi attiré un nombre considérable de Marocains. Bressoux est une ancienne commune où des logements délabrés et à bon marché sont disponibles. Dans le but d'améliorer leurs conditions de logement, il n'y a donc pas que les quelques blocs de logements sociaux qui attirent les Marocains, il y a aussi l'accès à la propriété dans un de ces anciens logements. Certains viennent de Droixhe où les immeubles-tours, la concentration de familles à problèmes et le vieillissement rapide des logements incitent les familles qui en ont les moyens financiers à quitter le quartier.

Les **Turcs** (6 508 personnes, 1 % de la population totale) habitent au centre de la région urbaine, où ils se localisent le long de la vallée de la Meuse, avec quelques concentrations plus frappantes liées aux anciennes mines (Cheratte, Fléron, et le nord-ouest de Liège). La cité minière de Cheratte au sud de Visé abrite l'effectif et le pourcentage le plus élevé de Turcs. 817 Turcs y constituent 55 % de la population et le quartier limitrophe compte encore 14 % de Turcs. On trouve encore des concentrations relativement importantes dans la commune voisine de Blégny et dans la zone industrielle à l'ouest de Liège, notamment dans le quartier dégradé de Glain. En comparaison avec les Marocains, moins de Turcs veulent quitter les quartiers de concentration tels que Cheratte. Dans la

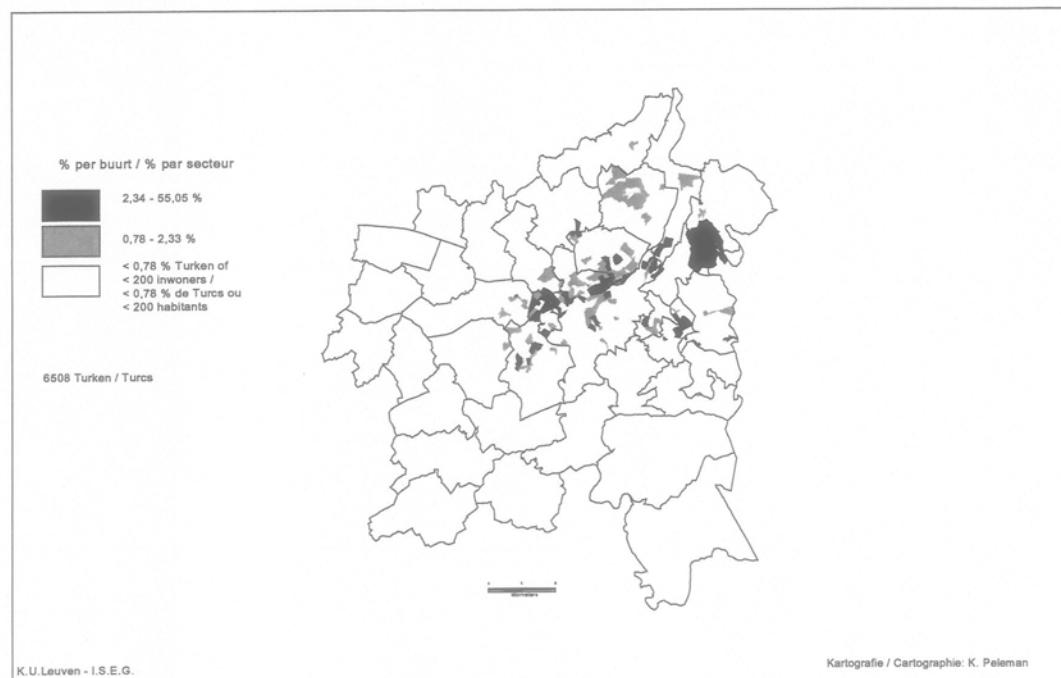
mesure des possibilités, ils achètent leur logement dans les environs immédiats de ces zones (Manço, 1995).

Carte 51. La répartition des Marocains en 1991, région urbaine de Liège



Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991

Carte 52. La répartition des Turcs en 1991, région urbaine de Liège



Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991

4.8. LES ÉTRANGERS DANS LA RÉGION URBAINE BRUXELLOISE

Nous comparons ici la structure de répartition des dix nationalités étrangères les plus importantes dans la région urbaine bruxelloise, ainsi que celles des Japonais, Américains, Danois, Irlandais et Zaïrois, à l'aide de différentes mesures de répartition. Ces répartitions seront confrontées à la structure socio-spatiale de la région urbaine bruxelloise, telle qu'elle apparaît au niveau des secteurs statistiques.

4.8.1. LA RÉGION URBAINE DE BRUXELLES

La région urbaine de Bruxelles, comme délimitée lors du recensement de 1991, comprend 64 communes dont 36 appartiennent à l'agglomération urbaine et 28 à la banlieue (carte 53). Les 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale font naturellement partie de l'agglomération. La région urbaine bruxelloise couvre une superficie totale de 1 618 km² et comptait 1 695 870 habitants en 1991, dont 331 885 étrangers.

Il serait trop fastidieux d'énumérer ici tous les secteurs statistiques concernés : la carte de référence les situe et nous joignons en outre le nombre de secteurs concernés pour chaque zone de la région urbaine (voir aussi Van der Haegen, 1996). Pour la délimitation de la ville centrale, entièrement située dans la Région de Bruxelles-Capitale, nous reprenons la délimitation de 1981 — jusqu'à présent la plus récente — qui rend bien compte de la couronne du cadre bâti réalisée au XIX^{ème} siècle.

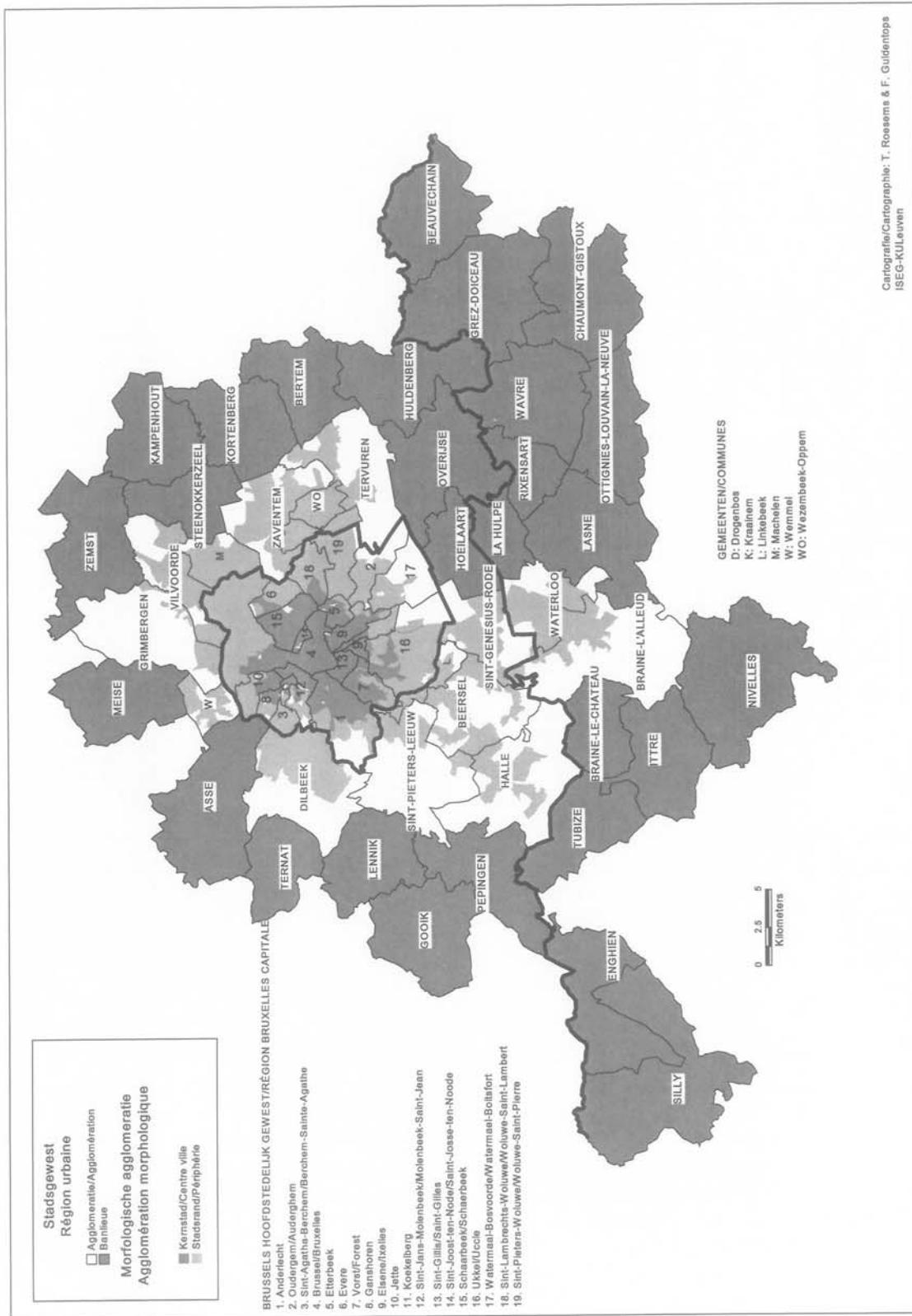
L'analyse des données du recensement se base sur 2 041 secteurs statistiques (tableau 28), après l'élimination de quelques secteurs (25 dans la Région de Bruxelles-Capitale) qui n'existaient pas en 1981 et comptaient moins de 30 habitants en 1991. La superficie des secteurs statistiques augmente au fur et à mesure que l'on s'éloigne du centre de Bruxelles. C'est pourquoi, il est important de tenir compte de la superficie des secteurs.

Tableau 28. La répartition des secteurs statistiques et des superficies au sein de la région urbaine de Bruxelles

Unité de base de la division	Division	Nombre de secteurs statistiques		Superficie	
		Absolu	Relatif (%)	Absolue (km ²)	Relative (%)
Secteurs statistiques	Ville centrale Couronne urbaine Total = agglomération morphologique	366 693 1 059	17,9 34,0 51,9	56 257 313	3,5 15,9 19,4
Communes	Région de Bruxelles-Capitale Agglomération Banlieue Total = Région urbaine de Bruxelles	697 1 209 832 2 041	34,2 59,2 40,8 100,0	162 574 1 044 1 618	10,0 35,5 64,5 100,0

Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991

Carte 53. Carte de référence de la région urbaine de Bruxelles



4.8.2. LA RÉPARTITION DES NATIONALITÉS

Dans la ville centrale, qui couvre moins de 4 % de la superficie de la région urbaine, habitent 37 % de sa population totale et 67 % de la population étrangère. Moins de 10 % des étrangers, et presque 22 % de la population totale habitent dans la banlieue, qui représente 65 % de la superficie de la région urbaine. Si l'on ne considère que les secteurs statistiques comptant au moins 200 habitants, 89 d'entre eux atteignent une proportion d'étrangers d'au moins 50 %. 83 de ces secteurs statistiques se trouvent dans la Région de Bruxelles-Capitale et 80 dans la ville centrale. Cependant, les trois secteurs ayant la proportion d'étrangers la plus élevée sont situés à Ottignies-Louvain-la-Neuve ; à savoir le Centre Sportif (84 %), Biéreau-Centre (82 %) et Bruyère (81 %). Dans ces secteurs statistiques, les deux-tiers des Belges et les trois-quarts des étrangers sont étudiants. Les étudiants étrangers viennent surtout d'Afrique francophone, du Maroc, de Chine et de Taiwan.

En 1991, les étrangers représentaient 20 % de la population totale dans la région urbaine bruxelloise (tableau 29). Presqu'un quart des étrangers sont de nationalité marocaine. Les Italiens (environ un huitième des étrangers) occupent seulement la deuxième place, bien que sur le plan national, ils représentent la nationalité la plus importante. Avec les 8 autres nationalités principales, ils constituent 91 % des étrangers de la région urbaine bruxelloise. Les 6 nationalités suivantes (Portugaise, Zaïroise, Américaine, Japonaise, Danoise et Irlandaise) ont également été prises en compte dans l'analyse de la région urbaine de Bruxelles. Elles forment moins de 10 % du nombre total d'étrangers et seulement 2 % de la population totale de la région urbaine bruxelloise. Cependant, ces nationalités sont intéressantes, d'une part, compte tenu de l'augmentation des étrangers venant des pays riches à la suite de l'élargissement progressif de l'Union Européenne (Irlande et Danemark en 1973, Portugal en 1986) et grâce aussi au rôle international croissant de Bruxelles; et d'autre part, vu l'immigration issue de pays pauvres suite aux événements affectant le Tiers-Monde.

Tableau 29. La répartition de la population étrangère en 1991 dans la région urbaine bruxelloise

Division	Population totale		Population étrangère		Proportion d'étrangers (% de la population totale)
	Absolu	Relatif (%)	Absolu	Relatif (%)	
Ville centrale	619 236	36,5	223 129	67,2	36,0
Couronne urbaine	650 140	38,3	79 320	23,9	12,2
Agglomération morphologique	1 269 376	74,8	302 449	91,1	23,8
Région de Bruxelles-Capitale	954 045	56,4	271 587	81,8	28,5
Agglomération	1 323 688	78,1	304 536	91,8	23,0
Banlieue	372 182	22,0	27 349	8,2	7,4
Région urbaine bruxelloise	1 695 870	100,0	331 885	100,0	19,6

Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991

Les indices de ségrégation et de concentration présentés au tableau 30 sont des mesures de répartition qui mesurent la concentration de chaque nationalité en 1991. L'indice de ségrégation exprime la concentration d'une nationalité déterminée par rapport au reste de la population, tandis que l'indice de concentration mesure la répartition par rapport à l'espace. Ces indices sont exprimés en pourcentage de la population nationale et déterminent la part de la population qui devrait déménager pour réaliser une répartition relative identique à celle du reste de la population.

Tableau 30. Les nationalités étrangères dans la région urbaine de Bruxelles (1991)

Nationalité	Nombre absolu	Proportion du total des étrangers (%)	Proportion de la population totale (%)	Indice de ségrégation (%) et rang	Indice de concentration (%) et rang
Marocains	82 164	24,8	4,8	68,9 (04)	91,4 (03)
Italiens	40 712	12,3	2,4	38,7 (14)	80,8 (10)
Français	33 619	10,1	2,0	33,0 (15)	78,5 (13)
Espagnols	29 431	8,9	1,7	44,9 (12)	84,8 (09)
Turcs	21 622	6,5	1,3	78,0 (02)	93,5 (01)
Britanniques	13 813	4,2	0,8	51,8 (11)	76,3 (14)
Portugais	11 422	3,4	0,7	53,8 (08)	86,2 (08)
Greks	11 294	3,4	0,7	53,5 (09)	88,3 (05)
Néerlandais	10 256	3,1	0,6	41,9 (13)	72,7 (15)
Allemands	9 093	2,7	0,5	55,8 (07)	80,5 (12)
Zaïrois	7 727	2,3	0,5	52,8 (10)	87,9 (07)
Américains	5 455	1,6	0,3	63,7 (06)	80,6 (11)
Japonais	2 500	0,8	0,2	78,8 (01)	92,2 (02)
Danois	1 981	0,6	0,1	70,9 (03)	88,0 (06)
Irlandais	1 823	0,6	0,1	67,6 (05)	88,6 (04)
Etrangers	331 885	100,0	19,6	46,9	79,9
Belges	1 364 238	411,1	80,4	46,9	63,5
Population totale	1 695 870	-	100,0	-	65,2

Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991

Les Japonais et les Turcs sont les nationalités les plus concentrées dans la région urbaine de Bruxelles. Ces deux groupes vivent dans des zones résidentielles totalement différentes, représentatives des nationalités « riches » et des nationalités « pauvres ». Les Danois, les Marocains et les Irlandais ont aussi des indices plutôt élevés, mais sont plus dispersés que les Turcs et les Japonais.

Dans la région urbaine de Bruxelles, il y a des contrastes très marqués. Le nord et l'ouest de la ville centrale ainsi que la ceinture du XIX^{ème} siècle avec des extensions le long du canal abritent les étrangers pauvres (entre autres les Turcs et les Marocains), alors que la couronne urbaine étendue de la Région de Bruxelles-Capitale attire les étrangers riches. Au sud-est de cette couronne, les Japonais, les Danois et les Irlandais ont des zones de concentration spécifiques. Traditionnellement, les étrangers des pays voisins (Français, Néerlandais, Britanniques, Allemands) se concentrent le moins par rapport aux autres nationalités. Les Espagnols, les Néerlandais, les Italiens et les Français ont même un indice de ségrégation plus faible que les Belges, ce qui signifie qu'ils ont une meilleure répartition relative par rapport au reste de la population que les Belges, et donc qu'ils sont présents dans tous les milieux résidentiels. Bien que les Espagnols, les Italiens et les Français soient davantage concentrés spatialement (indice de concentration élevé), ils le sont moins par rapport aux autres nationalités (indice de ségrégation bas). Cela découle du fait qu'ils sont relativement nombreux dans la ville centrale, où la densité de population est plus importante, ce qui tend à augmenter l'indice de concentration. Les Américains, par contre, ont des indices de ségrégation relativement élevés, mais des indices de concentration proches de la moyenne, parce qu'ils se localisent préférentiellement en périphérie où la densité de population est faible.

4.8.2.1. Deux structures de répartition fondamentales et deux variantes de concentration

Pour tenter de généraliser la répartition des 15 nationalités, il sera fait appel à une technique d'analyse multivariée qui révèle des structures de base, pour autant que celles-ci existent. L'analyse en composantes principales (ACP) procède à des regroupements de variables sur base de leurs similitudes et différences. Quand ces variables ont trait à une unité spatiale, la répartition spatiale de ces similitudes et différences peut aussi être étudiée. Les variables d'origine sont standardisées, reformulées (rotation) et synthétisées en un nombre (limité) de composantes ou facteurs qui expriment le rapport entre les variables. Le résultat d'une ACP est décrit par des saturations. Les saturations expriment le lien entre les facteurs et les variables d'origine sous la forme de coefficients de corrélation. La valeur absolue de ces coefficients est toujours plus petite ou égale à un (1 indique un lien positif parfait). Plus la valeur absolue de la saturation pour une variable donnée est élevée, plus le poids de cette variable dans le facteur est grand (dans un sens positif ou négatif). Le lien entre les unités spatiales et les facteurs est exprimé en scores factoriels. Ils sont calculés de telle sorte que leur moyenne soit égale à zéro et leur déviation standard égale à un. Si le score factoriel d'un quartier déterminé s'écarte suffisamment de zéro, cela signifie que le contenu de ce facteur est significatif (scores factoriels positifs) ou non (scores factoriels négatifs).

Nous avons utilisé une ACP non standardisée pour mesurer² la contribution de chaque quartier aux indices de concentration des différentes nationalités. Les variables représentent donc, pour chaque quartier, la part de la nationalité considérée qui devrait s'installer dans le quartier ou justement le quitter pour arriver à une répartition égale dans toute la région urbaine. Elles mesurent donc la sur- ou sous-concentration relative du groupe concerné dans chaque quartier. Cette analyse donne une bonne synthèse de la répartition des étrangers dans la région urbaine de Bruxelles en 1991 (tableau 31). Elle montre, d'une part, une profonde dualité dans les structures de répartition et, d'autre part, deux cas exceptionnels qui renforcent encore la structure précédente.

La dualité de la répartition est synthétisée dans les deux premiers facteurs : le facteur 1 regroupe les étrangers pauvres et le facteur 2 les riches. La plupart des nationalités se placent clairement dans un continuum, allant des pauvres vers les riches. Les nationalités du Maghreb se réfèrent à la première structure de concentration et les Européens du Nord et les Américains à la seconde. Les nationalités de l'Europe méridionale, zaïroise et française montrent une combinaison plus ou moins prononcée des deux structures (figure 85). Les Français, par exemple, sont caractérisés par une grande diversité économique et sociale. De ce fait, on les retrouve dans tous les quartiers de Bruxelles. Ils ont un score factoriel moyen, tant pour le facteur 1 que pour le facteur 2. Les nationalités turque et japonaise se retrouvent en-dehors du continuum, parce qu'elles sont fortement concentrées dans une partie seulement, soit de la première structure (la zone pauvre), soit de la seconde structure (les zones riches). Leurs saturations sont basses tant pour les facteurs 1 que 2, mais hautes pour les facteurs 3 (Turcs) ou 4 (Japonais).

² Dans une ACP standardisée les variables sont rééchelonnées de telle sorte que leur moyenne soit égale à zéro et leur déviation standard égale à un. De cette façon, les variables de nature différente sont quand même comparables et ont chacune le même poids dans l'analyse. Dans cette analyse, les valeurs représentent chaque fois la différence entre la part attendue et la part réelle de la nationalité considérée dans chaque quartier. Elles sont donc exprimées en unités comparables (% de la nationalité concernée). De plus, les variables de nationalité avec un indice de concentration élevé ont proportionnellement une déviation standard élevée. En ne standardisant pas dans cette analyse, les différences de degré de concentration des nationalités apparaissent dans l'analyse. Au plus le degré de concentration est grand, au plus la nationalité considérée aura du poids dans l'analyse.

Tableau 31. Structure des saturations d'une ACP sur la concentration

Nationalité	Facteur 1	Facteur 2	Facteur 3	Facteur 4
Algériens	0,868	0,186	0,150	0,041
Espagnols	0,865	0,253	0,116	0,061
Tunisiens	0,827	0,235	0,106	0,061
Marocains	0,782	0,074	0,473	0,013
Italiens	0,747	0,365	0,255	0,095
Portugais	0,742	0,364	-0,077	0,117
Greçs	0,694	0,234	0,461	0,086
Zaïrois	0,673	0,385	0,043	0,016
Français	0,652	0,609	0,121	0,204
Britanniques	0,261	0,899	0,072	0,122
Allemands	0,205	0,850	0,072	0,132
Néerlandais	0,327	0,827	0,098	0,075
Danois	0,176	0,818	0,037	0,168
Irlandais	0,240	0,816	0,030	0,127
Américains	0,170	0,762	0,039	0,192
Turcs	0,255	0,067	0,914	0,025
Japonais	0,102	0,256	0,029	0,955

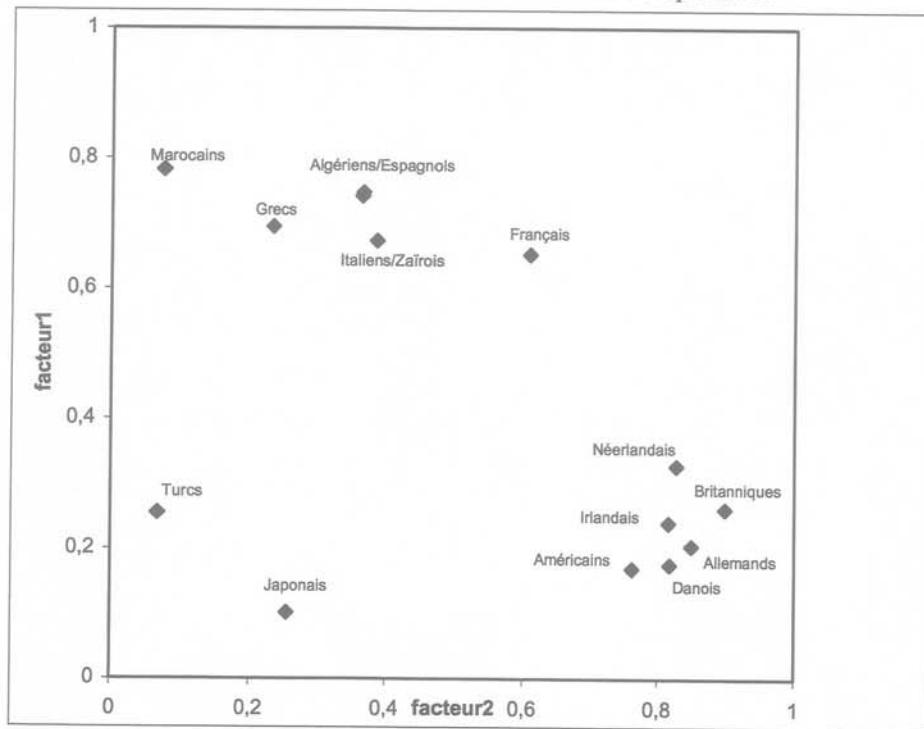
Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991

La première structure (carte 54) est surtout déterminée par la répartition d'étrangers issus de pays de forte immigration ouvrière (Espagnols, Marocains, Italiens, Portugais et Greçs). Cette zone de concentration pauvre s'étend sur la ville centrale, excepté dans les quartiers turcs de Saint-Josse et de Schaerbeek, ainsi que dans les alentours de la rue de la Loi, où la zone riche commence. En-dehors de la Région de Bruxelles-Capitale, deux noyaux restreints de pauvreté apparaissent, notamment à Vilvorde et à Tubize, deux communes industrielles le long de la vallée de la Senne et du canal Anvers-Charleroi. Les étudiants de ces nationalités sont aussi présents sur le campus universitaire de l'UCL à Louvain-la-Neuve et à Woluwé-Saint-Lambert. Les étrangers des pays d'origine des travailleurs immigrés sont sous-représentés dans le nord et surtout à l'ouest de la couronne de la région urbaine. Woluwé-Saint-Pierre, Lennik, Gooik, Pepingen, Enghien et Silly ont des scores factoriels remarquablement bas, tout comme Huldenberg à l'est de la région urbaine.

La deuxième structure de concentration (carte 55) reflète les hautes concentrations des eurocrates (Britanniques, Allemands, Néerlandais, Danois, Irlandais) et dans une moindre mesure celle des Américains. Les eurocrates à Bruxelles sont partiellement périurbanisés, contrairement aux travailleurs immigrés et aux Japonais. Bien que les chiffres par nationalité varient quelque peu, environ la moitié des eurocrates habitent dans la couronne urbaine, un cinquième dans la banlieue et seulement 30 % dans la ville centrale (tableau 32).

De plus, ils présentent de hautes concentrations sur deux axes à statut social élevé : un axe nord-sud, qui s'étend depuis l'avenue Louise jusqu'à Waterloo et un axe est-ouest de la rue de la Loi à Tervuren. Les communes au sud-est de la forêt de Soignes accueillent de plus en plus ces groupes d'étrangers (par exemple, Hoeilaart et Overijse), ce qui forme une ceinture autour du bois. En bref, les eurocrates habitent dans des communes dont le cadre de vie est agréable, conformément à la structure de répartition des Belges aisés. Les communes au nord et à l'ouest de la couronne urbaine ainsi que Huldenberg ont des scores factoriels fort bas, ce qui indique comme pour le facteur 1 une absence presque complète (et donc une sous-concentration importante) d'étrangers.

Figure 85. ACP de la concentration : continuum entre deux structures de répartition



Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991

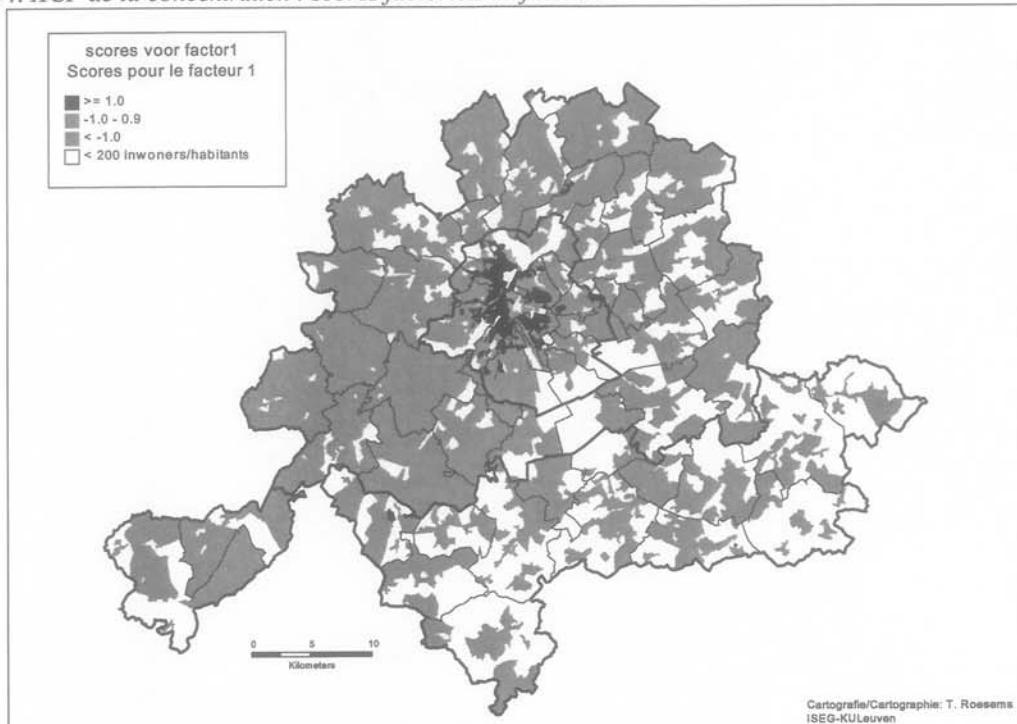
Tableau 32. La répartition des eurocrates en 1991 (%)

Nationalité	Ville centrale	Couronne urbaine	Banlieue
Britanniques	29,7	46,7	23,6
Néerlandais	27,2	47,0	25,8
Allemands	29,2	54,3	16,5
Danois	30,9	51,7	17,4
Irlandais	39,0	50,8	10,2
Américains	23,7	54,6	21,7
Japonais	19,8	76,9	3,3

Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991

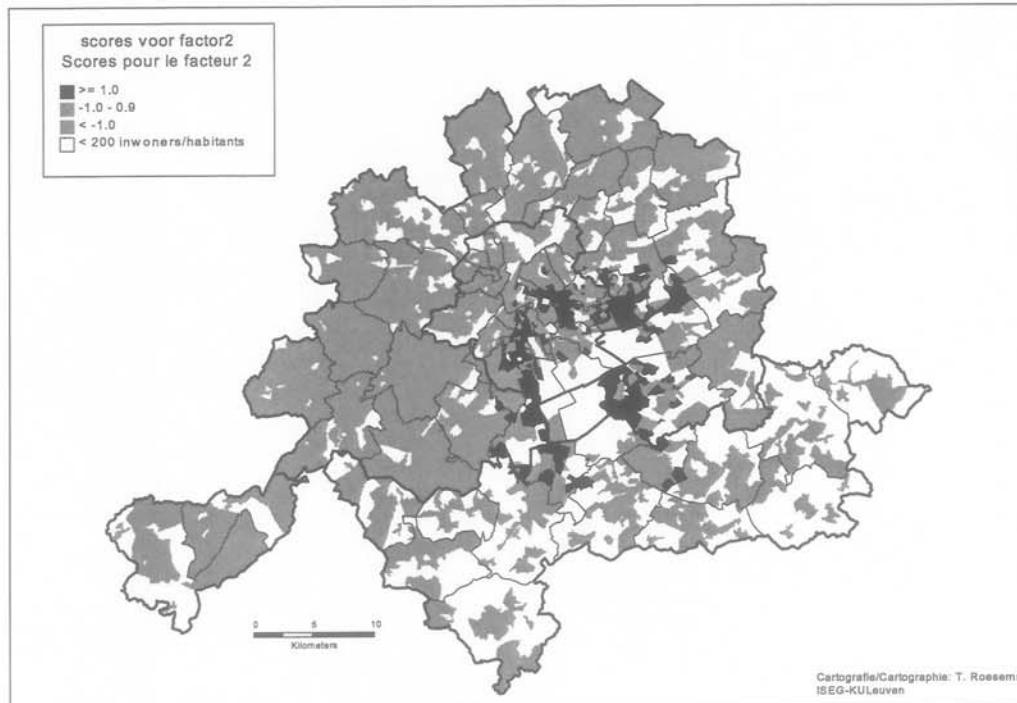
Le troisième facteur est en rapport avec la structure de répartition des Turcs. L'ACP prend en compte le fait que les saturations de ce facteur sont aussi légèrement déterminées par les autres nationalités (conséquence d'un regroupement mobile de variables). Etant donné qu'il n'y a qu'une seule nationalité qui entre en ligne de compte, cela n'a pas de sens de considérer cette répartition comme une structure sensée. C'est pourquoi nous représentons directement la répartition des Turcs en 1991 (carte 56). La carte montre fort bien combien les espaces où sont concentrés les Turcs sont limités : Schaerbeek, Saint-Josse et la rive ouest du canal à Bruxelles, Molenbeek et Anderlecht. Dans ces zones de concentration habitent également beaucoup de Marocains, mais ils ont, vu leur nombre important, une zone de répartition beaucoup plus étendue que celle des Turcs.

Carte 54. ACP de la concentration : scores factoriels du facteur 1



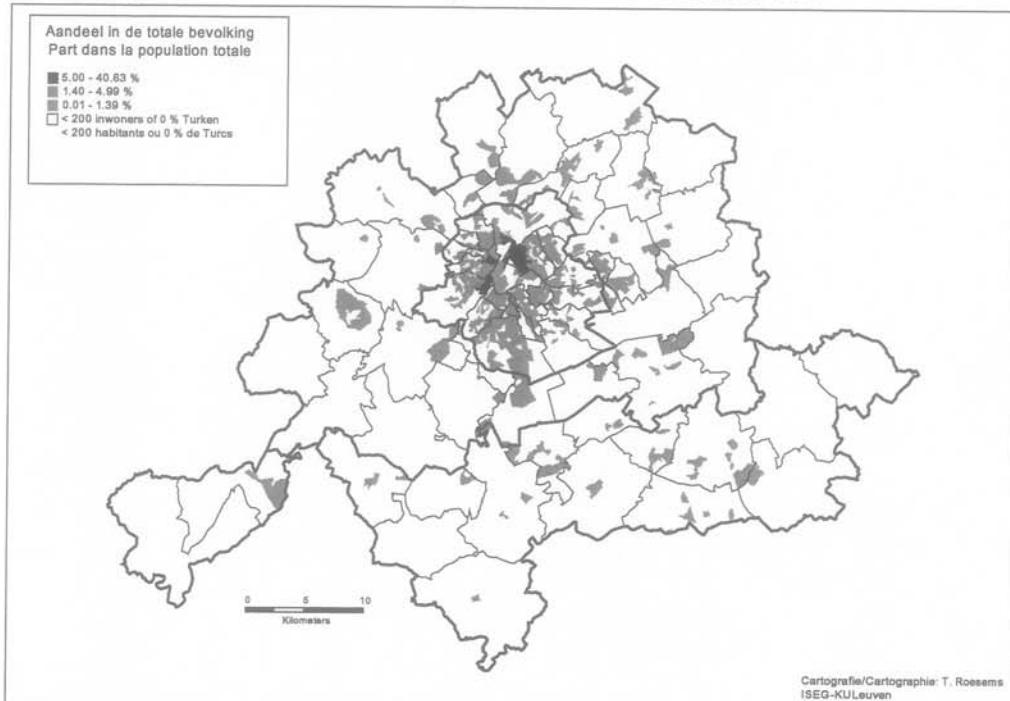
Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991

Carte 55. ACP de la concentration : scores factoriels du facteur 2



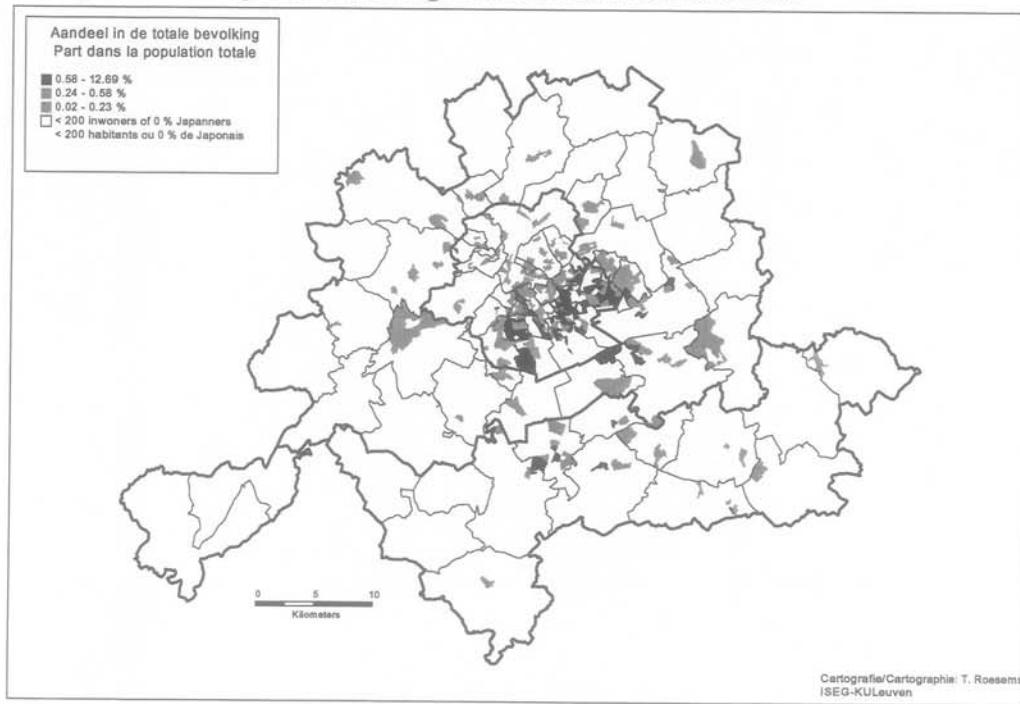
Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991

Carte 56. La répartition des Turcs dans la région urbaine de Bruxelles en 1991



Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991

Carte 57. La répartition des Japonais dans la région urbaine de Bruxelles en 1991



Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991

Le quatrième facteur est principalement déterminé par la répartition particulière des Japonais. Pour la même raison que celle signalée ci-dessus, nous prenons en considération directement la carte des Japonais (carte 57). Ici aussi, ils n'occupent qu'une partie d'une zone située au nord de la forêt de Soignes (Uccle, Watermael-Boisfort, Auderghem, et les deux Woluwés).

4.8.3. LES NATIONALITÉS EN DÉTAIL

Nous allons passer au peigne fin la répartition de chaque nationalité. Lorsque cela a du sens, nous analyserons aussi quelques aspects de leur évolution entre 1981 et 1991 et quelques caractéristiques sociales et économiques. Ces deux éléments sont pris en considération de façon approfondie et, dans une perspective comparative, dans la section suivante.

4.8.3.1. Les Marocains

Les Marocains forment la nationalité étrangère la plus importante dans la région urbaine de Bruxelles, aussi bien en 1981 qu'en 1991. De plus, ce groupe a encore connu une énorme croissance de 34,1 %, pendant ces dix dernières années, ce qui correspond à une augmentation de 20 878 personnes. Cette croissance est surtout la conséquence de l'accroissement naturel dû à une fécondité relativement élevée (qui décroît néanmoins) et à une structure de population jeune.

L'immigration joue aussi un rôle. Depuis l'arrêt de l'immigration organisée de travailleurs en 1974, celle-ci a été remplacée par une immigration due au regroupement familial et aux mariages. Cette immigration « secondaire » (par exemple au Limbourg, à Genk, dans l'axe industriel wallon vers Bruxelles) a également contribué à l'accroissement du nombre de Marocains dans la région urbaine de Bruxelles. La répartition des Marocains dans les différentes parties de la région urbaine a à peine changé.

Tableau 33. La répartition des Marocains en 1981 et en 1991 dans la région urbaine bruxelloise

Répartition	Nombre absolu		Relatif (%)		Indice de concentration (%)	Indice de ségrégation (%)
	1981	1991	1981	1991		
Ville centrale	55 089	73 655	89,9	89,6	58,5	50,2
Couronne urbaine	4 683	6 039	7,6	7,4	74,4	61,6
Agglomération morphologique	59 772	79 694	97,5	97,0	82,6	64,8
Région de Bruxelles-Capitale	57 874	77 409	94,4	94,2	87,9	59,6
Agglomération	59 503	79 793	97,1	97,1	95,7	65,5
Banlieue	1 783	2 371	2,9	2,9	76,7	50,7
Région urbaine bruxelloise	61 286	82 164	100	100	91,4	68,9

Source : Institut National de Statistique : données des recensements du 1.3.1981 et du 1.3.1991

Ils habitent surtout dans l'axe nord-est sud-ouest, le long du canal, et ce aussi bien au nord (Vilvorde), au sud (Tubize) que dans la Région de Bruxelles-Capitale (Bruxelles, Anderlecht, Molenbeek, Forest), où l'on retrouve aussi les plus fortes concentrations (cf. structure de répartition 1). A côté de cela, ils se retrouvent encore sur un deuxième axe limité de concentration au sud-ouest de la région urbaine, pour être précis, le long du chemin de fer Ottignies-Wavre, où l'on retrouve beaucoup d'étudiants. Un Marocain sur sept de ces communes situées le long du chemin de fer fait des études supérieures. En fait, la structure de concentration qui existe depuis 1981 s'est seulement renforcée, en particulier la concentration de Marocains dans la moitié nord-ouest de la Région de Bruxelles-Capitale.

Les Marocains appartiennent clairement aux nationalités étrangères les plus pauvres, ce qui peut aussi bien être déduit de leurs caractéristiques socio-économiques que de leur répartition spatiale. Leur degré de scolarité est bas et leur la structure d'âges très jeune. Ils sont seulement 30 % à être propriétaire de leur logement et habitent le plus souvent dans des logements sans confort. Après les

Zaïrois, les Marocains ont le plus grand nombre de demandeurs d'emplois par personne de référence ; après les Turcs et les Espagnols ils ont le plus grand nombre de travailleurs.

4.8.3.2. Les Italiens

Les Italiens comptent aussi bien des compatriotes pauvres, qui ont émigré en tant que travailleurs, que des riches eurocrates. Cette dualité socio-économique se marque également dans une structure de répartition duale. L'axe nord-est sud-ouest, le long du canal, est pour les Italiens un axe de concentration important, avec des niveaux très élevés à Tubize (en 1991, il y avait encore l'industrie lourde de Clabecq). Les eurocrates italiens habitent surtout dans la Région de Bruxelles-Capitale, à l'est du canal et dans l'axe à statut social élevé de l'avenue Louise. Il est frappant de constater que dans le Brabant Wallon, il y a des Italiens dans presque tous les secteurs statistiques, et les changements y sont limités, comme par exemple la diminution plutôt générale dans les secteurs statistiques de Nivelles et l'augmentation dans un certain nombre de secteurs statistiques de Waterloo. Après les Français, les Italiens sont les mieux répartis par rapport aux autres nationalités, davantage même que les Belges.

Tableau 34. La répartition des Italiens dans la région urbaine de Bruxelles en 1981 et 1991

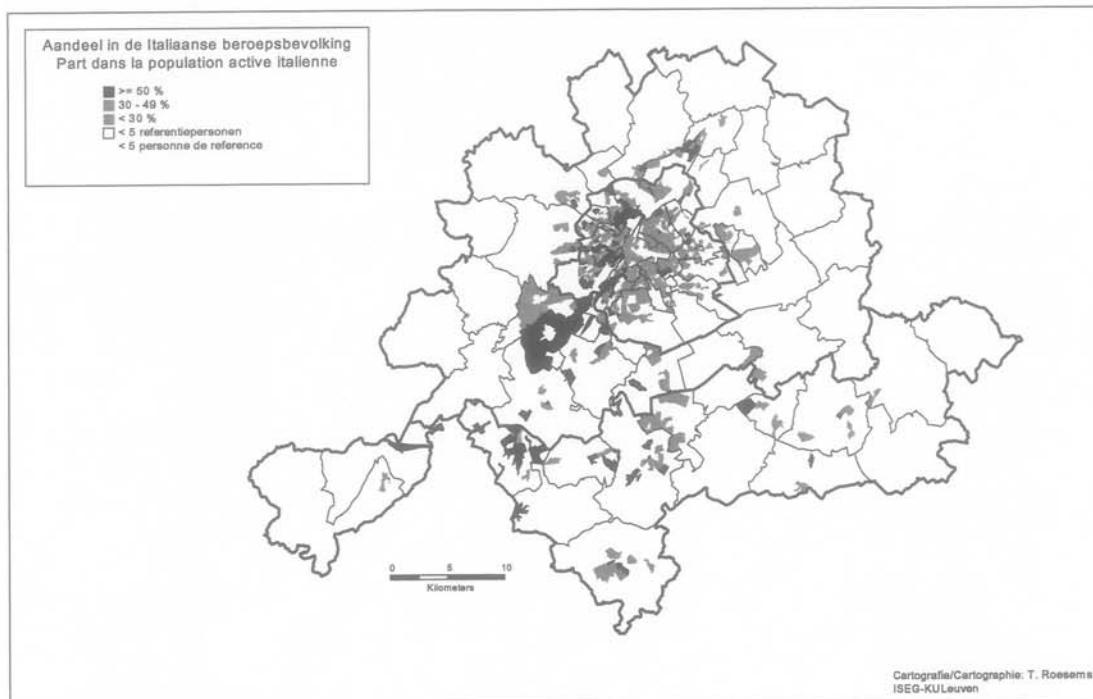
Répartition	Nombre absolu		Relatif (%)		Indice de concentration (%)	Indice de ségrégation (%)
	1981	1991	1981	1991		
Ville centrale	29 753	25 446	66,3	62,5	38,3	26,2
Couronne urbaine	9 209	9 809	20,5	24,1	54,1	27,5
Agglomération morphologique	38 962	35 255	86,9	86,6	63,8	31,9
Région de Bruxelles-Capitale	35 809	31 648	79,8	77,7	74,0	28,7
Agglomération	39 149	35 540	87,3	87,3	81,4	32,9
Banlieue	5 705	5 172	12,7	12,7	55,9	47,7
Région urbaine de Bruxelles	44 854	40 712	100	100	80,8	38,7

Source : Institut National de Statistique : données des recensements du 1.3.1981 et du 1.3.1991

Les Italiens formaient en 1991 12 % du total des étrangers et 2,4 % de la population totale de la région urbaine de Bruxelles. C'est sensiblement moins qu'en 1981 et ce pour deux raisons : les migrations de retour et les changements de nationalité. Malgré cette diminution, ils apparaissent dans beaucoup plus de secteurs statistiques (augmentation de 144 secteurs statistiques). Les Italiens sont donc mieux répartis et constituent une plus grande proportion dans la population des secteurs statistiques aux alentours de leurs quartiers de concentration d'origine. On pourrait parler d'une périurbanisation des Italiens, mais principalement à l'intérieur de la Région de Bruxelles-Capitale. C'est la conséquence d'une immigration continue d'Italiens hautement scolarisés qui trouvent du travail principalement à Bruxelles, dans le cadre des institutions européennes. L'évolution spatiale va de pair avec une évolution de la composition socio-économique du groupe. Les Italiens sont de plus connus pour leur mentalité urbaine et leur « aversion » pour la périurbanisation. Ils sont très souvent propriétaires de leur logement.

La structure d'âges des Italiens est assez régulière (voir 3.1.4.2.). Les variables relatives au niveau de scolarité et au niveau socio-économique révèlent une structure clairement duale chez les Italiens (carte 58). Dans la zone du canal habitent la plupart des ouvriers et des chômeurs ; dans les axes à statut social élevé, les employés et les personnes hautement scolarisées. Parmi les nationalités étrangères, les Italiens ont la proportion la plus élevée de propriétaires de leur logement, ce qui montre une grande assimilation

Carte 58. La proportion d'ouvriers parmi les Italiens dans la Région urbaine de Bruxelles en 1991.



4.8.3.3. Les Français

Les Français se situent aussi dans un champ intermédiaire entre les étrangers pauvres, issus des pays d'immigration de travailleurs, et les étrangers riches. La structure d'établissement des Français reflète les relations frontalières, le rôle international de Bruxelles et le marché du travail actuel ou ancien (l'axe industriel wallon pour les Français). Les Français apparaissent comme nationalité étrangère dans la plupart des secteurs statistiques (1 529 ou 75 % du total) excepté en Flandre. Les Français sont donc très bien répartis et bien représentés dans la région urbaine de Bruxelles. Ils montrent les plus fortes concentrations dans la Région de Bruxelles-Capitale et dans l'entièreté de la partie sud-est de la région urbaine, les axes à statut social élevé, Lasne, Rixensart... inclus. Les Français ont légèrement augmenté en nombre entre 1981 et 1991. Leur concentration a aussi légèrement augmenté, mais leur indice de ségrégation est resté très bas (plus bas que pour les Belges).

Les Français sont présents à Bruxelles depuis longtemps, ce qui est lié à la proximité de leur pays d'origine. Leur structure de répartition s'apparente à celle des Belges (périurbanisation). Ils restent cependant quand même relativement nombreux, principalement les 20-45 ans, à habiter en ville. Le large champ socio-économique de cette nationalité, intégré à la structure socio-économique de la région urbaine, s'exprime à travers les variables relatives au degré de scolarité et à la situation économique. Les Français ont des valeurs moyennes pour toutes les variables.

Tableau 35. La répartition des Français dans la région urbaine de Bruxelles en 1981 et 1991

Répartition	Nombre absolu		Relatif (%)		Indice de concentration (%)	Indice de ségrégation (%)
	1981	1991	1981	1991		
Ville centrale	17 447	18 257	53,7	54,3	31,3	21,3
Couronne urbaine	11 708	11 963	36,1	35,6	55,8	33,0
Agglomération morphologique	29 155	30 220	89,8	89,9	59,0	27,9
Région de Bruxelles-Capitale	25 759	26 742	79,3	79,5	71,28	23,0
Agglomération	29 436	30 506	90,7	90,7	73,99	29,1
Banlieue	3 032	3 113	9,3	9,3	48,40	46,9
Région urbaine bruxelloise	32 468	33 619	100	100	78,47	33,0

Source : Institut National de Statistique : données des recensements du 1.3.1981 et du 1.3.1991

4.8.3.4. Les Espagnols

La plupart des Espagnols habitent dans la Région de Bruxelles-Capitale ainsi qu'à Vilvorde (commune industrielle). Ils apparaissent dans de nombreux secteurs statistiques, sauf à l'ouest de la région urbaine.

Tableau 36. La répartition des Espagnols dans la région urbaine de Bruxelles en 1981 et 1991

Répartition	Nombre absolu		Relatif (%)		Indice de concentration (%)	Indice de ségrégation (%)
	1981	1991	1981	1991		
Ville centrale	24 907	20 708	79,1	70,4	41,4	44,9
Couronne urbaine	5 683	7 490	18,1	25,5	62,2	32,2
Agglomération morphologique	30 590	28 198	97,1	95,8	68,0	38,9
Région de Bruxelles-Capitale	28 156	25 367	89,4	86,2	77,5	38,2
Agglomération	30 641	28 334	97,3	96,3	81,8	33,0
Banlieue	849	1 097	2,7	3,7	57,7	39,3
Région urbaine bruxelloise	31 490	29 431	100	100	84,8	48,9

Source : Institut National de Statistique : données des recensements du 1.3.1981 et du 1.3.1991

La structure de l'évolution des Espagnols ressemble fort à celle des Italiens. Leur nombre augmente dans la couronne urbaine de la Région de Bruxelles-Capitale, alors qu'il diminue dans les alentours immédiats du canal. Globalement, les effectifs espagnols diminuent de 6,5 % durant la période 1981-1991 à cause des migrations de retour et, dans une moindre mesure, des changements de nationalité. Ils ont pourtant les résultats les plus élevés (après ceux des Portugais) en ce qui concerne l'augmentation du nombre de quartiers. Ces nouveaux quartiers se trouvent surtout dans le Brabant Wallon, mais aussi en Flandre et dans deux communes hennuyères de la région urbaine. L'indice de ségrégation, indicateur de la concentration, a fortement décrû. Cette évolution de concentration doit être comprise dans le cadre d'une certaine substitution. D'une part, l'adhésion de l'Espagne à l'Union Européenne en 1986 a fait en sorte que des immigrés hautement scolarisés et bien rémunérés se sont installés dans les « meilleurs » quartiers, comme l'avenue Louise et le square Ambiorix. D'autre part, le retour des travailleurs pensionnés, issus de quartiers ouvriers, continue. Ce mouvement de retour

est plus important que celui lié à l'immigration, de telle sorte que le nombre total d'Espagnols dans la région urbaine diminue.

Les indicateurs économiques et sociaux des Espagnols s'apparentent surtout aux nationalités de travailleurs pauvres. Le degré de scolarisation est assez faible, les Espagnols comptent le nombre le plus élevé d'ouvriers et 14 % des personnes de référence faisant partie de la population active est au chômage. Seuls 30 % des Espagnols sont propriétaires de leur logement, un chiffre bas qui s'explique probablement par l'importance de l'immigration de retour. Les résultats du niveau de confort de leur logement sont dans la moyenne.

4.8.3.5. Les Turcs

Le groupe des Turcs est quatre fois plus petit que celui des Marocains. Ils apparaissent dans relativement peu de secteurs statistiques. Après les Japonais, ce sont les Turcs qui sont les plus concentrés ; ils habitent presque exclusivement dans la ville centrale (voir carte 56). Cinq communes comptent plus de 1 000 Turcs : Schaerbeek (9 514), Saint-Josse-Ten-Noode (4 007), Bruxelles (2 606), Anderlecht (1 552) et Molenbeek (1 420), ce qui fait 19 099 Turcs, ou 83,3 % du total des Turcs. Les Turcs sont concentrés dans trois noyaux (carte 56). Le plus important se situe au nord de la Région de Bruxelles-Capitale, sur le territoire de Saint-Josse-Ten-Noode et de Schaerbeek. Le second se trouve à Cureghem (Anderlecht) et le troisième, à Molenbeek-Saint-Jean. Dans chaque noyau, se concentrent des personnes de la même région d'origine. Ainsi, la plupart des Turcs de Saint-Josse-ten-Noode et de Schaerbeek proviennent d'Emirdag en Anatolie Centrale. En-dehors de la Région de Bruxelles-Capitale, la présence des Turcs est très limitée. Ils ont crû aussi rapidement que les Marocains et à cause des mêmes facteurs (accroissement naturel, regroupement familial et migration secondaire), mais beaucoup plus au sein de leurs propres noyaux de concentration. Même si leur nombre s'est accru de 5 522 personnes depuis 1981, ils habitent seulement dans un quartier de plus. Le faible indice de répartition montre le maintien de la structure de concentration existante.

Tableau 37. La répartition des Turcs dans la région urbaine de Bruxelles en 1981 et 1991

Répartition	Nombre absolu		Relatif (%)		Indice de concentration (%)	Indice de ségrégation (%)
	1981	1991	1981	1991		
Ville centrale	15 377	20 727	95,5	95,9	73,2	67,3
Couronne urbaine	597	685	3,7	3,2	77,6	-
Agglomération morphologique	15 974	21 412	99,2	99,0	87,6	75,3
Région de Bruxelles-Capitale	15 820	21 182	98,3	98,0	91,2	72,3
Agglomération	15 982	21 434	99,3	99,1	95,2	75,7
Banlieue	118	188	0,7	0,9	82,9	53,5
Région urbaine bruxelloise	16 100	21 622	100	100	93,5	78,0

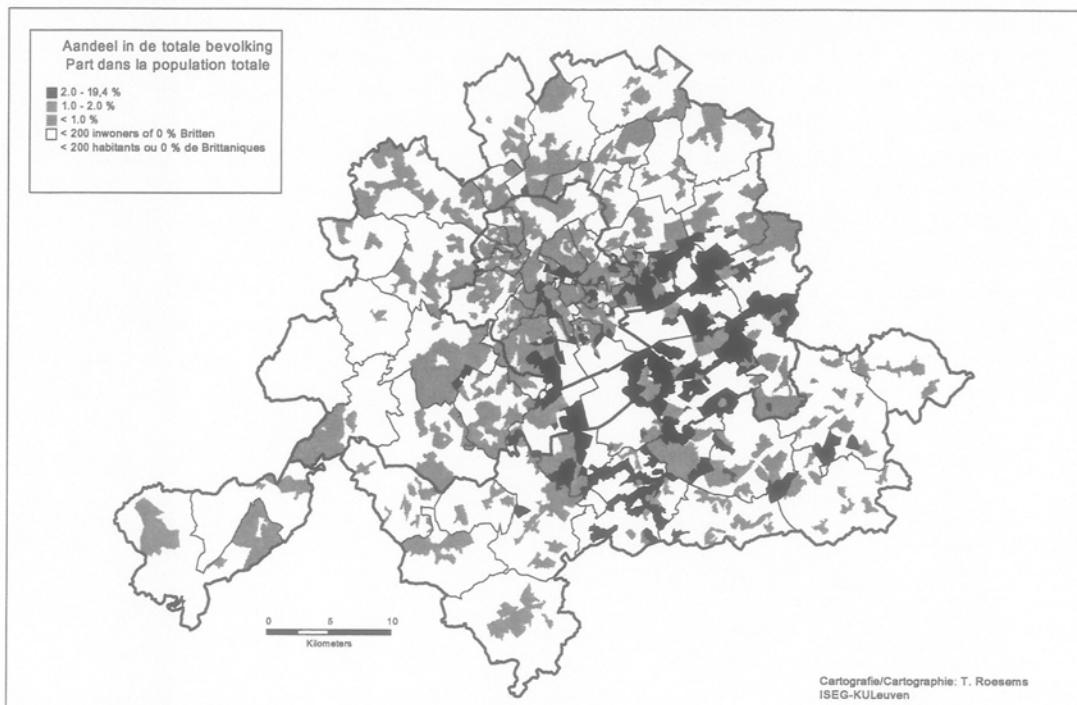
Source : Institut National de Statistique : données des recensements du 1.3.1981 et du 1.3.1991

Les Turcs peuvent certainement être comptabilisés parmi les nationalités étrangères les plus pauvres. Ils ont une structure de population extrêmement jeune, le niveau de scolarité le plus faible, peu de confort au niveau de leur logement, beaucoup de demandeurs d'emploi (30 %) et d'ouvriers (47 %). De plus ils vivent dans des quartiers peu agréables et surpeuplés.

4.8.3.6. Les Britanniques

Les Britanniques forment la sixième nationalité étrangère de la région urbaine, mais le groupe des Eurocrates le plus « prononcé ». La structure de répartition des Britanniques indique clairement les quartiers préférentiels des eurocrates à Bruxelles. Ils préfèrent la partie sud-est de la région urbaine, partant des deux axes à statut social élevé, qui sont de plus en plus reliés au sud-est et forment clairement un ring autour du bois (voir carte 59). Bruxelles, Ixelles, Uccle, les deux Woluwés, Wezembeek-Oppem et Tervuren (1 272) comptent un nombre considérable de Britanniques (au moins 600). Ils sont aussi en nombre important dans le Brabant Wallon, par exemple à Waterloo (594), où il y a une école anglophone, à Lasne (417) et à Rixensart (317). L'extrémité est de l'axe à statut social élevé a été renforcée entre 1981 et 1991 (par exemple Tervuren), tout comme la concentration à Hoeilaart et à Overijse. Dans l'axe à statut social élevé du sud, beaucoup de secteurs statistiques ont connu une diminution du nombre de Britanniques, mais aussi d'autres nationalités anglo-saxonnes.

Carte 59. La répartition des Britanniques dans la Région urbaine de Bruxelles en 1991.



Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991

Ces riches étrangers ont un niveau de scolarité élevé, vivent avec leurs enfants dans la banlieue, dans des logements la plupart du temps très confortables. Ils comptent peu de chômeurs et d'ouvriers.

Tableau 38. La répartition des Britanniques dans la région urbaine de Bruxelles en 1981 et 1991

Répartition	Nombre absolu		Relatif (%)		Indice de concentration (%)	Indice de ségrégation (%)
	1981	1991	1981	1991	1991	1991
Ville centrale	4 110	4 101	30,7	29,7	47,9	44,1
Couronne urbaine	6 305	6 213	47,0	45,0	57,1	50,4
Agglomération morphologique	10 415	10 314	77,7	74,7	56,9	48,2
Région de Bruxelles-Capitale	7 093	6 753	52,9	48,9	69,7	43,5
Agglomération	10 557	10 553	78,8	76,4	77,8	49,1
Banlieue	2 847	3 260	21,2	23,6	55,9	48,6
Région urbaine bruxelloise	13 404	13 813	100	100	76,3	51,8

Source : Institut National de Statistique : données des recensements du 1.3.1981 et du 1.3.1991

4.8.3.7. Les Portugais

Avant leur adhésion à l'Union Européenne (1986), les Portugais formaient un groupe de travailleurs immigrés peu important. A partir de leur adhésion, de nombreux Portugais peu scolarisés ont immigré et se sont retrouvés sur les grands chantiers de construction à Bruxelles. Entre 1981 et 1991, le nombre de Portugais a doublé dans la région urbaine bruxelloise, et surtout dans la ville centrale. Ils se sont répartis sur davantage de secteurs statistiques, surtout à Saint-Gilles (milieu ouvrier) et dans les deux Woluwés (milieu plus riche). Il y a tout de même une diminution importante à Vilvorde (de 204 en 1981 à 152 en 1991), à Ottignies-Louvain-la-Neuve (de 82 à 48) et à Nivelles (de 27 à 13). Ce sont principalement les quartiers d'immigrés de Saint-Gilles et d'Anderlecht, et les quartiers plus riches de Woluwé-Saint-Lambert et Woluwé-Saint-Pierre qui connaissent une augmentation de la concentration des Portugais par rapport au reste de la population ; la diminution de concentration apparaît surtout dans le premier noyau de Portugais : Ixelles, Bruxelles, Schaerbeek et Etterbeek.

Tableau 39. La répartition des Portugais dans la région urbaine bruxelloise en 1981 et 1991

Répartition	Nombre absolu		Relatif (%)		Indice de concentration (%)	Indice de ségrégation (%)
	1981	1991	1981	1991	1991	1991
Ville centrale	3 987	8 397	69,7	73,5	42,4	40,2
Couronne urbaine	1 328	2 449	23,2	21,4	65,8	50,9
Agglomération morphologique	5 315	10 846	93,0	95,0	71,1	47,6
Région de Bruxelles-Capitale	4 793	10 146	83,8	88,8	79,4	42,9
Agglomération	5 340	10 919	93,4	95,6	87,2	48,6
Banlieue	377	503	6,6	4,4	62,5	51,9
Région urbaine bruxelloise	5 717	11 422	100	100	86,2	53,8

Source : Institut National de Statistique : données des recensements du 1.3.1981 et du 1.3.1991

Les Portugais, qui sont 11 422 dans la région urbaine de Bruxelles, montrent une autre structure de répartition que les eurocrates. La grande majorité vit dans la ville centrale. Les 1 276 Portugais qui vivent hors de la Région de Bruxelles-Capitale sont assez dispersés. Vilvorde et Rhode-Saint-Genèse sont les seules communes, en-dehors de la Région de Bruxelles-Capitale, qui comptent plus de 100 Portugais. On pourrait éventuellement parler d'un axe de concentration nord-sud limité le long de la Forêt de Soignes, dans les communes de Rhode-Saint-Genèse et de Waterloo. Le ring, autour de la

Forêt de Soignes, se termine au sud-est avec de très basses concentrations. Des concentrations peu importantes apparaissent encore dans les communes du Brabant Wallon qui comptent un nombre important d'étrangers ; Nivelles, Ottignies-Louvain-la-Neuve et Wavre.

Cette nationalité a une structure mixte avec, d'une part, un noyau de concentration dans la ceinture du XIX^{ème} siècle, où résident de nombreux travailleurs immigrés, et d'autre part, une présence le long de l'axe à statut social élevé nord-sud. Il n'est pas aisément de déterminer de quels Portugais il s'agit : des Portugais aisés liés aux institutions européennes ou du personnel domestique résidant chez d'autres riches. D'un point de vue socio-économique, les Portugais appartiennent plutôt au groupe des étrangers pauvres issus des pays d'émigration. Ils sont peu scolarisés, alors que 11 % des personnes de référence sont demandeurs d'emploi et 33 % sont des ouvriers.

4.8.3.8. Les Grecs

Beaucoup de Grecs sont rentrés chez eux après la chute du régime des colonels. Ils n'ont pas diminué en nombre pour autant, car ce retour de travailleurs a été compensé par l'arrivée de fonctionnaires de l'Union Européenne, suivis par des hommes d'affaire, des lobbyistes, des journalistes, ... ce qui s'est traduit par un mouvement d'ascension socio-économique.

La structure d'évolution des Grecs ressemble à celle des Espagnols, même si la population grecque a augmenté (+12,5 %) tandis que la population espagnole est restée stable. Les Grecs ont quitté la vallée de la Senne pour des quartiers plus périphériques. Les évolutions négatives les plus importantes dans les quartiers d'immigration au sud-ouest de la Région de Bruxelles-Capitale et l'évolution positive, surtout dans les quartiers riches de Bruxelles (square Ambiorix, square Marie-Louise), indiquent cette substitution.

Tableau 40. La répartition des grecs dans la région urbaine de Bruxelles en 1981 et 1991

Répartition	Nombre absolu		Relatif (%)		Indice de concentration (%)	Indice de ségrégation (%)
	1981	1991	1981	1991		
Ville centrale	8 873	8 744	88,4	77,4	49,0	39,5
Couronne urbaine	990	2 252	9,9	19,9	68,7	49,8
Agglomération morphologique	9 863	10 996	98,3	97,4	73,2	46,7
Région de Bruxelles-Capitale	9 629	10 444	96,0	92,5	81,6	41,9
Agglomération	9 875	11 019	98,4	97,6	91,0	47,9
Banlieue	160	275	1,6	2,4	63,7	52,4
Région urbaine bruxelloise	10 035	11 294	100	100	88,3	53,5

Source : Institut National de Statistique : données des recensements du 1.3.1981 et du 1.3.1991

Le centre de gravité de la population grecque plus pauvre se trouve dans la ville centrale. Dans la couronne urbaine, on les retrouve principalement dans les anciennes zones industrielles, le long de la vallée de la Senne. Les Portugais plus riches habitent dans des communes dont l'environnement est plus agréable (le long de l'avenue Louise ou à Woluwé-Saint-Pierre). D'un point de vue socio-économique, la structure duale est également reconnaissable, mais globalement les Grecs se rattachent principalement aux étrangers plus pauvres des pays d'émigration.

4.8.3.9. Les Néerlandais

Les Néerlandais diffèrent des autres nationalités par deux aspects. C'est la seule nationalité dont la population totale a stagné à l'intérieur de la Région de Bruxelles-Capitale, et qui a augmenté dans la banlieue (surtout à Overijse et Hoeilaart). L'indice de répartition des Néerlandais atteint 27 %, ce qui signifie que 2 747 Néerlandais devraient déménager pour arriver à la même répartition relative qu'en 1981. Il faut voir dans ces évolutions un processus de périurbanisation. Le second élément est relatif à la langue. Les Néerlandais se sentent naturellement plus chez eux dans le Brabant Flamand que Wallon. Les communes, où les concentrations sont les plus importantes, se trouvent en-dehors de la Région de Bruxelles-Capitale (912) : Tervuren (823), Grimbergen (305), Rhode-Saint-Genèse (265), Hoeilaart (256), Zaventem (240), Waterloo (204) et Kraainem (201).

Les Néerlandais sont relativement bien scolarisés, ont en moyenne des ménages de plus petite taille, habitent principalement dans des logements très confortables, ont seulement 5,4 % de chômeurs et 8 % d'ouvriers parmi les personnes de référence appartenant à la population active. En bref, ils appartiennent au groupe d'étrangers riches – eurocrates à Bruxelles. Leur répartition dans les différentes entités de la région urbaine correspond à celle des autres eurocrates.

Tableau 41. La répartition des Néerlandais dans la région urbaine de Bruxelles en 1981 et 1991

Répartition	Nombre absolu		Relatif (%)		Indice de concentration (%)	Indice de ségrégation (%)
	1981	1991	1981	1991		
Ville centrale	2 621	2 791	25,5	27,2	38,8	32,2
Couronne urbaine	4 986	4 554	48,6	44,4	49,5	38,8
Agglomération morphologique	7 607	7 345	74,1	71,6	49,9	36,9
Région de Bruxelles-Capitale	4 566	4 529	44,5	44,2	63,4	32,4
Agglomération	7 912	7 613	77,1	74,2	76,0	37,2
Banlieue	2 354	2 643	22,9	25,8	51,6	47,9
Région urbaine bruxelloise	10 266	10 256	100	100	72,7	41,9

Source : Institut National de Statistique : données des recensements du 1.3.1981 et du 1.3.1991

4.8.3.10. Les Allemands

Les Allemands forment la dixième nationalité étrangère dans la région urbaine de Bruxelles et la première qui n'atteint pas le cap des 10 000 personnes. De nombreuses caractéristiques de la structure de répartition des eurocrates se retrouvent chez les Allemands. Ils habitent surtout au nord de la frontière linguistique (Wezembeek-Oppem, Kraainem, Tervuren), là où se situent l'école allemande (Wezembeek-Oppem) et les offices religieux allemands (catholiques et protestants). Leur présence dans l'axe à statut social élevé nord-sud est par conséquent moins prononcée. Les concentrations dans l'axe est-ouest (Woluwe-Saint-Pierre (859), Woluwe-Saint-Lambert (564), Kraainem (338), Wezembeek-Oppem (540), Tervuren (760)) et Overijse (689 Allemands) sont par contre considérables. Le nombre d'Allemands a augmenté entre 1981 et 1991 de 18 %, soit juste un peu plus rapidement que la moyenne des étrangers (14,1 %). L'augmentation la plus importante se situe dans la ville centrale. Les caractéristiques socio-économiques des Allemands sont apparentées à celles des eurocrates.

Tableau 42. La répartition des Allemands dans la région urbaine de Bruxelles en 1981 et 1991

Répartition	Nombre absolu		Relatif (%)		Indice de concentration (%)	Indice de ségrégation (%)
	1981	1991	1981	1991	1991	1991
Ville centrale	1 983	2 655	25,7	29,2	46,1	43,5
Couronne urbaine	4 310	4 798	55,8	52,8	64,6	58,0
Agglomération morphologique	6 293	7 453	81,5	82,0	62,2	52,7
Région de Bruxelles-Capitale	4 077	4 919	52,8	54,1	73,2	46,8
Agglomération	6 435	7 593	83,4	83,5	81,8	53,4
Banlieue	1 283	1 500	16,6	16,5	58,4	49,6
Région urbaine bruxelloise	7 718	9 093	100	100	80,5	55,8

Source : Institut National de Statistique : données des recensements du 1.3.1981 et du 1.3.1991

4.8.3.11. Les Zaïrois

Les problèmes économiques et politiques du Zaïre sont les causes les plus importantes du nombre croissant de Zaïrois dans les années 80. On peut constater qu'à Bruxelles, il n'y a pas de relation entre les immigrés des anciennes colonies et les quartiers de concentration d'immigrés. Les Zaïrois présents à Bruxelles y sont pour des motifs politiques ou éducatifs.

Les Zaïrois, une nationalité avec un indice de ségrégation relativement bas, apparaissent dans moins de secteurs statistiques que les Portugais à cause de leur nombre absolu plus petit. Leur structure ressemble fort à celle des Portugais : forte concentration dans la Région de Bruxelles-Capitale, un axe de concentration nord-sud à l'ouest de la Forêt de Soignes, et présence dans les pôles d'emplois industriels du Brabant Wallon. Les plus importants quartiers de concentration sont, cela va de soi, dans la Région de Bruxelles-Capitale, mais de façon frappante aussi à Waterloo, Rhode-Saint-Genèse et Ottignies-Louvain-la-Neuve. Le nombre relativement important de Zaïrois à Rhode-Saint-Genèse pourrait s'expliquer par le fait que Mobutu y avait une villa, ce qui a attiré « l'establishment » vers cette commune. Par ailleurs, on retrouve de fortes concentrations dans certains secteurs statistiques d'Ottignies-Louvain-la-Neuve. La présence de l'U.C.L., une université qui attire beaucoup d'étrangers, surtout d'Afrique francophone et sûrement du Zaïre, n'y est pas étrangère. L'influence de l'U.C.L. joue aussi pour les communes situées le long de la ligne de chemin de fer Bruxelles-Ottignies, au sud de la Forêt de Soignes (par exemple Wavre et Rixensart), à cause des prix élevés aux alentours immédiats de l'université.

Trois-quarts des Zaïrois vivent en Région de Bruxelles-Capitale. La concentration la plus importante se retrouve dans le quartier Saint-Luc, à Woluwé-Saint-Lambert (16 % de Zaïrois) où la population totale a quasi doublé entre 1981 et 1991 et où la population zaïroise fut multipliée par un facteur 2,6. Ici, les Zaïrois sont essentiellement étudiants en médecine à l'U.C.L. Le centre zaïrois de Bruxelles, le quartier Matongué, se trouve au centre de la commune d'Ixelles ; trois secteurs statistiques y comptent entre 4 et 6,5 % de Zaïrois. Cette concentration s'est accrue avec la venue d'un disquaire italien dans les galeries d'Ixelles, qui après un séjour au Zaïre, s'est spécialisé dans la commercialisation de musique africaine. Pour terminer, il faut mentionner le canal de Willebroek à Bruxelles, où les Zaïrois forment 5 % de la population totale.

Entre 1981 et 1991, la population zaïroise a augmenté de 1 776 personnes, soit 30 %. De ce fait, 145 secteurs statistiques supplémentaires sont habités par des Zaïrois, dont 22 dans la ville centrale et 79 dans la couronne urbaine. La structure de répartition s'est modifiée, de telle sorte que 3 244 Zaïrois devraient déménager en 1991 pour retrouver la même structure de répartition relative qu'en 1981. La

composition de ce groupe est très variée ; il y a aussi bien des riches que des étudiants ou des réfugiés politiques. Les Zaïrois en Belgique sont en moyenne bien scolarisés. La structure d'âges de la population est très jeune, ils vivent dans différents types d'habitation (de « sans confort » à « très confortable ») et comptent une surreprésentation de chômeurs.

Tableau 43. La répartition des Zaïrois dans la région urbaine de Bruxelles en 1981 et 1991

Répartition	Nombre absolu		Relatif (%)		Indice de concentration (%)	Indice de ségrégation (%)
	1981	1991	1981	1991		
Ville centrale	3 710	4 500	62,3	58,2	45,6	35,5
Couronne urbaine	1 690	2 294	28,4	29,7	70,8	61,1
Agglomération morphologique	5 400	6 794	90,7	87,9	69,6	45,2
Région de Bruxelles-Capitale	4 992	6 066	83,9	78,5	79,5	39,2
Agglomération	5 387	6 799	90,5	88,0	93,8	46,5
Banlieue	564	928	9,5	12,0	62,7	52,0
Région urbaine bruxelloise	5 951	7 727	100	100	87,9	52,8

Source : Institut National de Statistique : données des recensements du 1.3.1981 et du 1.3.1991

4.8.3.12. Les Américains

La présence des Américains à Bruxelles est surtout à mettre en rapport avec le rayonnement international de Bruxelles : l'activité économique internationale dans la ville, d'une part, et la présence de l'OTAN à Evere, d'autre part. Les Américains sont bien répartis dans la région urbaine de Bruxelles ; les 5 455 personnes sont réparties dans 800 secteurs statistiques environ. Leur structure de concentration ressemble fort à celle des eurocrates. Presque un tiers des Américains habitent dans les communes situées au sud-est de la Région de Bruxelles-Capitale (Bruxelles, Ixelles, Uccle et les deux Woluwés). C'est Waterloo qui en compte le plus au niveau communal (662 habitants américains). Overijse, Rhode-Saint-Genèse et Lasne comptent des effectifs importants d'Américains (respectivement 360, 309 et 234 Américains). La concentration la plus importante dans un quartier d'au moins 200 habitants se présente près de l'ambassade américaine, sur le Boulevard du Régent, et s'élève à 36 % (79 Américains sur 221 habitants).

Les Américains constituent une nationalité qui a connu une évolution négative entre 1981 et 1991. Les cadres américains furent remplacés par des cadres belges. La diminution des Américains dans la région urbaine de Bruxelles a eu lieu au sein de la ville centrale, et surtout dans la couronne urbaine. Dans la banlieue, il y a eu par contre une augmentation de cette nationalité. La diminution est la plus forte dans l'axe à statut social élevé nord-sud, alors que l'augmentation dans la banlieue est très éparpillée.

Tableau 44. La répartition des Américains dans la région urbaine de Bruxelles en 1981 et 1991

Répartition	Nombre absolu		Relatif (%)		Indice de concentration (%)	Indice de ségrégation (%)
	1981	1991	1981	1991	1991	1991
Ville centrale	1 392	1 294	23,5	23,7	46,1	57,8
Couronne urbaine	3 575	2 865	60,5	52,5	64,6	62,0
Agglomération morphologique	4 967	4 159	84,0	76,2	62,2	61,4
Région de Bruxelles-Capitale	2 677	2 475	45,3	45,4	73,2	57,6
Agglomération	5 027	4 273	85,0	78,3	81,8	61,9
Banlieue	886	1 182	15,0	21,7	58,4	51,0
Région urbaine bruxelloise	5 913	5 455	100	100	80,6	63,7

Source : Institut National de Statistique : données des recensements du 1.3.1981 et du 1.3.1991

Les Américains sont les mieux logés, ils sont les mieux scolarisés après les Japonais, ils ont peu de chômeurs et d'ouvriers. En bref, ils forment une des nationalités étrangères les plus riches de la région urbaine.

4.8.3.13. Les Japonais

En 1991, 2 500 Japonais habitaient dans la région urbaine de Bruxelles, répartis dans 324 des 2 041 secteurs statistiques, principalement dans la couronne urbaine. L'indice de ségrégation de ce groupe de population est le plus élevé, soit 79 %. Les Japonais se retrouvent surtout au sud-est de la Région de Bruxelles-Capitale, où ils représentent au maximum 13 % de la population d'un quartier, à savoir 221 Japonais (8,8 % de l'ensemble des Japonais de la Région de Bruxelles-Capitale habitent dans le quartier « Ijsvogel » à Watermael-Boisfort). Leur faible nombre absolu fait qu'ils n'atteignent le seuil de 2,5 % de la population totale que dans 21 secteurs statistiques. Plus de 80 % des Japonais habitent dans 7 communes situées au sud-est de la Région de Bruxelles-Capitale : Woluwé-Saint-Pierre (407), Watermael-Boisfort (383), Auderghem (321), Woluwé-Saint-Lambert (314), Ixelles (257), Uccle (249) et Bruxelles (160) (carte 57).

Le caractère propre de la répartition des Japonais a été renforcé durant la période comprise entre 1981 et 1991. L'évolution est négative au nord-ouest de Bruxelles (Bruxelles, Ganshoren, Berchem-Sainte-Agathe) et à Ixelles, et elle est positive au sud-est de la couronne urbaine (Watermael-Boisfort et les deux Woluwés). La ville centrale a sensiblement perdu de son attrait pour les Japonais, au détriment de la couronne urbaine et de la banlieue.

Cette nationalité a une structure spatiale très concentrée et est constituée pour une grande part de cadres d'entreprises japonaises avec leur famille. Beaucoup de ces entreprises sont implantées le long de l'avenue Louise et à Ixelles. Les Japonais préfèrent généralement une maison confortable dans un environnement agréable, en d'autres mots dans les communes à revenus élevés. Les grandes différences culturelles, et le fait qu'ils ne soient ici que pour une période limitée les rendent fort dépendants des infrastructures ethniques, comme l'école japonaise à Auderghem et à Ixelles. Vu le système scolaire japonais très compétitif, la fréquentation d'écoles belges est un handicap sérieux aux yeux des Japonais.

La structure d'âges des Japonais est très irrégulière (figure 88). Le groupe des 30-45 ans est le mieux représenté. Les enfants (0-15 ans) sont bien présents, mais seulement en-dehors de la ville centrale, ainsi que les femmes. Les catégories d'âges restantes sont à peine présentes. Ceci nous permet de

conclure que les cadres habitent plutôt la ville centrale quand ils sont seuls, tandis qu'ils préfèrent les quartiers plus résidentiels quand leur famille les accompagne.

Tableau 45. La répartition des Japonais dans la région urbaine de Bruxelles en 1981 et 1991

Répartition	Nombre absolu		Relatif (%)		Indice de concentration (%)	Indice de ségrégation (%)
	1981	1991	1981	1991	1991	1991
Ville centrale	408	496	25,2	19,8	71,9	71,5
Couronne urbaine	1 189	1 919	73,5	76,8	83,2	74,7
Agglomération morphologique	1 597	2 415	98,8	96,6	81,2	75,6
Région de Bruxelles-Capitale	1 489	2 211	92,1	88,4	87,7	73,5
Agglomération	1 593	2 417	98,5	96,7	95,7	76,2
Banlieue	24	83	1,5	3,3	76,7	52,7
Région urbaine bruxelloise	1 617	2 500	100	100	92,2	78,8

Source : Institut National de Statistique : données des recensements du 1.3.1981 et du 1.3.1991

4.8.3.14. Les Danois

Il n'y a que 1981 Danois. Ils habitent de façon assez concentrée dans la région urbaine de Bruxelles. Le plus grand nombre absolu de Danois (36) se trouve à Bruxelles, square Ambiorix-sud, où ils forment

1,4 % du total des habitants. Avec le square Ambiorix-nord (33 Danois) et le square Marie-Louise (22 Danois), ces quartiers forment une zone de concentration. On peut globalement affirmer que les Danois sont surtout présents au sud-est de Bruxelles, aussi bien à Woluwé-Saint-Pierre, Bruxelles, Uccle, Ixelles, Woluwé-Saint-Lambert, qu'au sud (138 à Overijse, 104 à Waterloo) ou à l'est (95 à Tervuren) de la Région de Bruxelles-Capitale. Ils forment, en d'autres termes, un cercle autour de la Forêt de Soignes. Les Danois témoignent d'une structure de répartition typique des eurocrates. Les fonctions urbaines centrales constituaient au départ les facteurs attractifs pour leur implantation ; ces facteurs ont englobé plus tard les fonctions européennes qui attirent les Danois dans les environs des institutions européennes. La présence de Danois à Uccle peut être expliquée par l'école scandinave de Rhode-Saint-Genèse, facilement accessible depuis cette commune.

Tableau 46. La répartition des Danois dans la région urbaine de Bruxelles en 1981 et 1991

Répartition	Nombre absolu		Relatif (%)		Indice de concentration (%)	Indice de ségrégation (%)
	1981	1991	1981	1991	1991	1991
Ville centrale	347	613	30,9	30,9	65,7	63,3
Couronne urbaine	663	1 000	50,5	50,5	73,8	69,1
Agglomération morphologique	1 010	1 613	81,4	81,4	72,7	66,8
Région de Bruxelles-Capitale	726	1 130	57,0	57,0	82,3	63,5
Agglomération	1 012	1 636	82,6	82,6	91,6	67,7
Banlieue	198	345	17,4	17,4	72,8	53,0
Région urbaine bruxelloise	1 210	1 981	100	100	88,0	70,9

Source : Institut National de Statistique : données des recensements du 1.3.1981 et du 1.3.1991

La population danoise a considérablement augmenté dans la région urbaine entre 1981 et 1991 (+ 64 %). Leur proportion dans la couronne urbaine a diminué, bien que plus de 300 Danois se soient ajoutés à la population.

D'un point de vue socio-économique, les Danois correspondent bien au groupe des eurocrates : ils sont bien scolarisés, habitent dans des logements très confortables et n'ont quasi pas de chômeurs ni d'ouvriers. Il y a par contre beaucoup d'isolés, ce qui est à mettre en rapport avec leur présence récente à Bruxelles.

4.8.3.15. Les Irlandais

Les Irlandais, le plus petit groupe des nationalités étudiées, sont mieux répartis que les Danois et les Japonais. L'augmentation des Irlandais entre 1981 et 1991 a été spectaculaire. Ils ont connu l'évolution positive relative la plus importante. Dans certains secteurs statistiques, ils ont disparu ou diminué de moitié, mais cela ne représente que la disparition de 9 Irlandais. Le nombre élevé de secteurs statistiques ayant une évolution positive (maximum 23 personnes), dans des communes avec un environnement agréable, explique l'accroissement de la densité de la structure de répartition des Irlandais, qui est caractéristique des eurocrates. La structure des Irlandais ressemble donc à celle des Danois, mais leur proportion dans la ville centrale est légèrement plus élevée, au détriment de leur part relative dans la banlieue. L'augmentation importante des Irlandais est très récente. Ces deux nationalités sont maintenant représentées dans le même ordre de grandeur dans la Région de Bruxelles-Capitale. Les Irlandais sont répartis dans 441 secteurs statistiques principalement au sud-est de la Région de Bruxelles-Capitale.

Tableau 47. La répartition des Irlandais dans la région urbaine de Bruxelles en 1981 et 1991

Répartition	Nombre absolu		Relatif (%)		Indice de concentration (%)	Indice de ségrégation (%)
	1981	1991	1981	1991		
Ville centrale	315	711	40,0	39,0	62,8	58,1
Couronne urbaine	401	917	50,9	50,3	73,4	66,6
Agglomération morphologique	716	1 628	90,9	89,3	71,9	62,8
Région de Bruxelles-Capitale	528	1 144	67,0	62,8	82,0	58,6
Agglomération	721	1 637	91,5	89,8	93,1	63,7
Banlieue	67	186	8,5	10,2	71,2	53,4
Région urbaine bruxelloise	788	1 823	100	100	88,6	67,6

Source : Institut National de Statistique : données des recensements du 1.3.1981 et du 1.3.1991

La structure de répartition des Irlandais correspond à celle, typique, des eurocrates. Ils se concentrent à Tervuren, Woluwé-Saint-Pierre, Bruxelles, Wezembeek-Oppem, Ixelles et Kraainem : des communes avec un environnement agréable et, à partir desquelles, les institutions européennes sont les plus accessibles. Il en est de même pour la position économique et sociale des Irlandais : niveaux d'éducation, de logement et d'emploi élevés.

4.8.4. L'ÉVOLUTION DES NATIONALITÉS ENTRE 1981 ET 1991

4.8.4.1 L'évolution du nombre d'étrangers par nationalité

Alors que la population totale de la région urbaine (délimitation 1991) a stagné durant la période 1981-1991, la population étrangère a augmenté de 14 % (41 791 personnes). Cela signifie que la population belge a quasiment diminué de 40 000 personnes, malgré les changements de nationalité qui ont joué en sa faveur. De manière générale, la proportion de la population étrangère dans la population totale de la région urbaine de Bruxelles augmente. Les différentes nationalités ont cependant connu des évolutions variées (tableau 48).

Tableau 48. L'évolution des étrangers par nationalité dans la région urbaine de Bruxelles

Nationalité	Nombre		Proportion du nombre total d'étrangers (%)		Proportion de la Population totale (%)		Evolution de la population étrangère de 1981 à 1991	
	1981	1991	1981	1991	1981	1991	Absolu	Relatif (%)
Marocains	61 286	82 164	21,1	24,8	3,6	4,8	20 878	34,1
Italiens	44 854	40 712	15,5	12,3	2,7	2,4	- 4 142	- 9,2
Français	32 468	33 619	11,2	10,1	1,9	2,0	1 151	3,6
Espagnols	31 490	29 431	10,9	8,9	1,9	1,7	- 2 059	- 6,5
Turcs	16 100	21 622	5,6	6,5	1,0	1,3	5 522	34,3
Britanniques	13 404	13 813	4,6	4,2	0,8	0,8	409	3,1
Portugais	5 717	11 422	2,0	3,4	0,3	0,7	5 705	99,8
Grecs	10 035	11 294	3,5	3,4	0,6	0,7	1 259	12,6
Néerlandais	10 266	10 256	3,5	3,1	0,6	0,6	- 10	- 0,1
Allemands	7 718	9 093	2,7	2,7	0,5	0,5	1 375	17,8
Zaïrois	5 951	7 727	2,1	2,3	0,4	0,5	1 776	29,8
Américains	5 913	5 455	2,0	1,6	0,4	0,3	- 458	- 7,8
Japonais	1 617	2 500	0,6	0,8	0,1	0,2	883	54,6
Danois	1 210	1 981	0,4	0,6	0,1	0,1	771	63,7
Irlandais	788	1 823	0,3	0,6	0,1	0,1	1 035	131,4
Total étrangers	290 094	331 885	100,0	100,0	17,1	19,6	41 791	14,1
Belges	1 403 942	1 363 985	484,0	411,1	82,9	80,4	- 39 704	- 2,8
Population totale	1 694 036	1 695 870			100,0	100,0	1 834	0,1

Source : Institut National de Statistique : données des recensements du 1.3.1981 et du 1.3.1991

En chiffres relatifs, ce sont les Italiens qui ont connu la plus forte diminution de la population. Cette diminution est la conséquence aussi bien de naturalisations que de leur croissance naturelle négative (plus de décès que de naissances) et de mouvements de retour au pays. Le nombre d'Espagnols a diminué pour des raisons similaires, quoique partiellement compensé par une augmentation d'euroocrates et de cadres espagnols. Le nombre d'Américains a aussi fortement diminué, en grande partie parce que les cadres de sociétés américaines ont été systématiquement remplacés par des cadres européens dans les années 80. La plus forte diminution en chiffres absolus concerne les Belges, conséquence de la périurbanisation en-dehors des frontières de la région et d'un accroissement naturel négatif.

En chiffres relatifs, la croissance est plus spectaculaire est à mettre à l'actif des plus petits groupes de population dont les Irlandais, les Danois, les Japonais et les Portugais. Une telle augmentation ne peut être atteinte que par une immigration importante. Les trois premières nationalités renforcent leur présence à Bruxelles à cause du développement des fonctions internationales de la ville. C'est aussi le

cas des Portugais, vu l'adhésion du Portugal à l'Union Européenne dans le courant des années 80 et l'envoi d'un contingent de fonctionnaires européens. Il y a aussi des Portugais peu scolarisés qui ont immigré grâce à la libre circulation des travailleurs. Pour les autres nationalités, il y a un plus grand équilibre entre la croissance naturelle et le surplus dû à ceux qui s'installent. Ces deux tendances sont d'ailleurs sous-estimées dans les données disponibles, parce que dans chaque groupe, les naturalisations belges doivent être compensées (voir chapitre 2). Après les Portugais, les Marocains et les Turcs sont ceux qui augmentent le plus en proportion à cause de la combinaison d'un taux de fécondité élevé (quoique décroissant) et de la poursuite de l'immigration dans le cadre de regroupements familiaux et de mariages. Les autres étrangers d'Europe de l'ouest évoluent surtout en fonction du pouvoir attractif de Bruxelles, l'accroissement naturel étant quasi insignifiant. Une explication plus détaillée vaut seulement la peine pour les Grecs et les Zaïrois. Les premiers combinent l'évolution des Espagnols et celle des Portugais. Il y a bien une immigration de retour des travailleurs grecs, mais celle-ci est largement compensée par un contingent d'eurocrates grecs et par une immigration de travailleurs. Le nombre de Zaïrois augmentent sensiblement à cause du pouvoir attractif de la Région de Bruxelles-Capitale pour les étudiants (avec des universités francophones importantes) et les réfugiés issus de ce pays.

4.8.4.2 L'évolution de la répartition

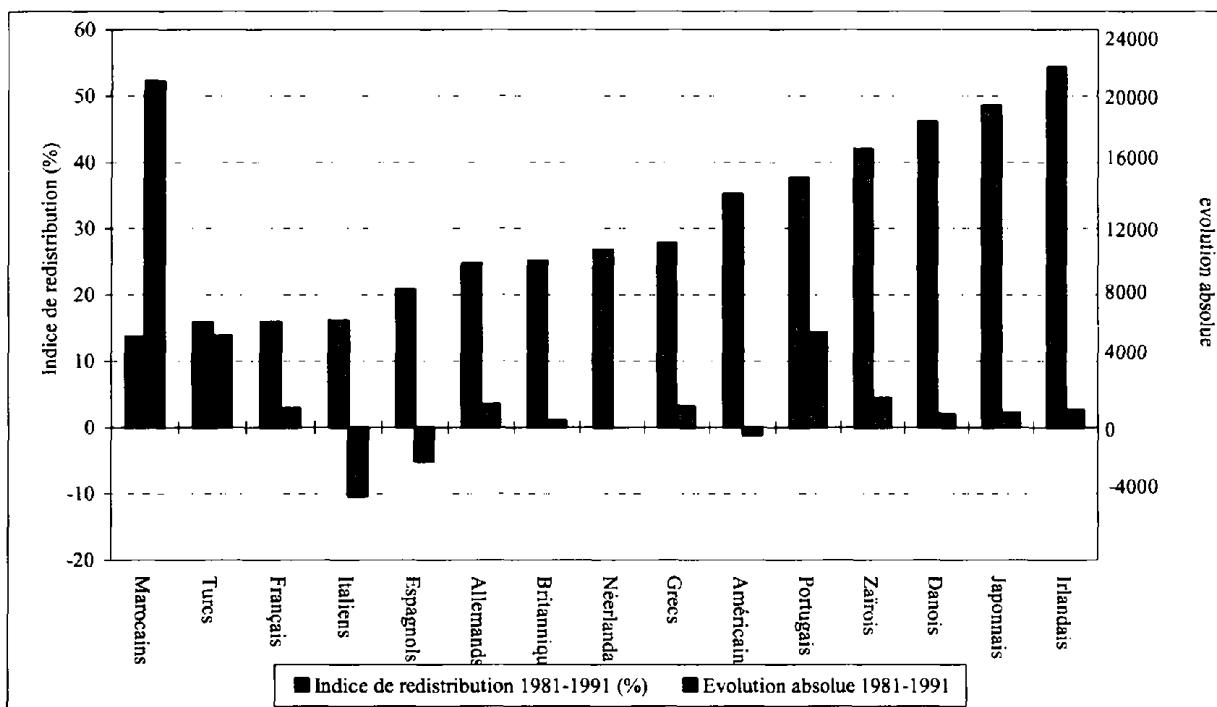
L'évolution de la répartition a été mesurée à l'aide de l'évolution des mesures de répartition : l'indice de concentration et l'indice de ségrégation. On utilisera d'abord l'indice de redistribution qui est basé sur le même principe que l'indice de ségrégation mais qui rend compte de l'évolution d'une nationalité entre deux moments.

L'indice de redistribution est presque inversement proportionnel au nombre absolu des différentes nationalités (figure 86). L'indice est le plus élevé pour les nationalités les plus petites en nombre absolu et qui ont connu une croissance relative très importante durant la période 1981-1991. Les nationalités les plus importantes ont l'indice de répartition le plus bas. L'indice de redistribution exprime en effet les changements de répartition : au plus la nationalité est importante, au plus l'influence des déplacements individuels est faible. C'est pourquoi, nous utiliserons également la distribution absolue, laquelle donne le nombre de personnes (en valeur absolue) d'une nationalité déterminée qui devraient dééménager vers un autre quartier pour arriver à la même répartition relative qu'en 1981. Quand on utilise des nombres absous pour la répartition, les nationalités qui ont une valeur absolue élevée (aussi bien positive que négative) ont naturellement des scores plus élevés. Les Marocains dépassent de loin les autres nationalités, tant en ce qui concerne l'évolution absolue que pour la redistribution absolue.

Mais il ne serait pas judicieux d'utiliser des indices de redistribution, s'ils n'apportaient pas d'information supplémentaire. La représentation cartographique des indices de redistribution indique dans quelle direction se situent les changements. Les **Turcs** ont un score élevé en ce qui concerne l'évolution absolue (troisième place) et viennent seulement à la septième place pour la redistribution absolue. Cela correspond à un faible indice de redistribution (16 %). La croissance de la population turque n'a pas (ou peu) modifié les concentrations existantes (carte 60). Cela peut être attribué notamment à la dépendance par rapport au secteur locatif de la ville. On peut fournir la même conclusion pour les **Marocains** - beaucoup plus nombreux - bien que la dispersion soit un peu plus grande. Les deux nationalités ont une structure d'âges jeune et un taux de fécondité élevé, ce qui confirme l'hypothèse d'une croissance sans modification de la structure de concentration existante. On trouve pourtant dans les deux cas un rejet systématique de la moitié sud-est de la ceinture du XIX^{ème} siècle et une augmentation à l'ouest du canal. L'explication réside dans le refoulement social de ces groupes, suite à de nombreuses restructurations urbaines, à des projets de rénovation qui se développent à l'est de la ville centrale et qui ont causé la montée spéculative des prix. Celles-ci a eu pour conséquence que de nombreux Turcs ont acheté un logement dans leurs propres zones de

concentration pour s'assurer de conserver une sécurité de logement et maintenir les liens avec leurs compatriotes.

Figure 86. L'évolution absolue et la redistribution relative par nationalité dans la région urbaine de Bruxelles entre 1981 et 1991



Source : Institut National de Statistique : données des recensements du 1.3.1981 et du 1.3.1991

Les **Portugais** ont, tout comme les Turcs, un score plus bas pour la redistribution absolue que pour l'évolution absolue, mais la différence est néanmoins plus faible (deuxième place par rapport à la cinquième). L'indice de redistribution est aussi beaucoup plus élevé pour les Portugais (38 %). Le rattachement du Portugal à l'Union Européenne explique l'évolution du statut socio-économique des immigrés portugais, et par conséquent leur structure d'habitation, ce qui donne un indice de redistribution plus élevé. De plus, les nouveaux travailleurs immigrants portugais se concentrent autour de la gare du Midi et non à proximité des noyaux existants.

Les **Italiens** et les **Espagnols**, deux nationalités avec une évolution négative importante, ont une redistribution absolue remarquablement élevée et des indices de redistribution modérés. Le nombre de travailleurs immigrés de ces groupes diminue et a seulement partiellement été compensé par la venue d'eurocrates, ce qui se traduit par une diminution de leurs ressortissants dans les zones de concentration pauvres et une augmentation dans les zones riches. La deuxième génération et les personnes plus âgées, qui ne sont plus liées à leur zone précédente de concentration, s'installent à la périphérie de cette zone, surtout du côté ouest, meilleur marché (carte 61). L'augmentation le long du côté est est liée à l'arrivée de compatriotes hautement scolarisés venus dans le cadre de fonctions internationales offertes par la ville. L'évolution de la répartition des Grecs est fort comparable. Celle des Portugais également, sauf en ce qui concerne la venue de nouveaux migrants qualifiés. Ce groupe provoque un glissement de la zone de concentration pauvre du sud-est de la ceinture du XIX^{ème} siècle (vallée du Maelbeek à Etterbeek et Ixelles) vers les environs de la gare du midi (Saint-Gilles et Anderlecht).

Les changements de répartition des **Britanniques** sont caractéristiques des pays de l'Europe du Nord, de la France et des Etats-Unis, bien qu'il y ait quelques nuances selon les nationalités (carte 62). Ils montrent une diminution relative de la population dans les deux axes riches de la Région de

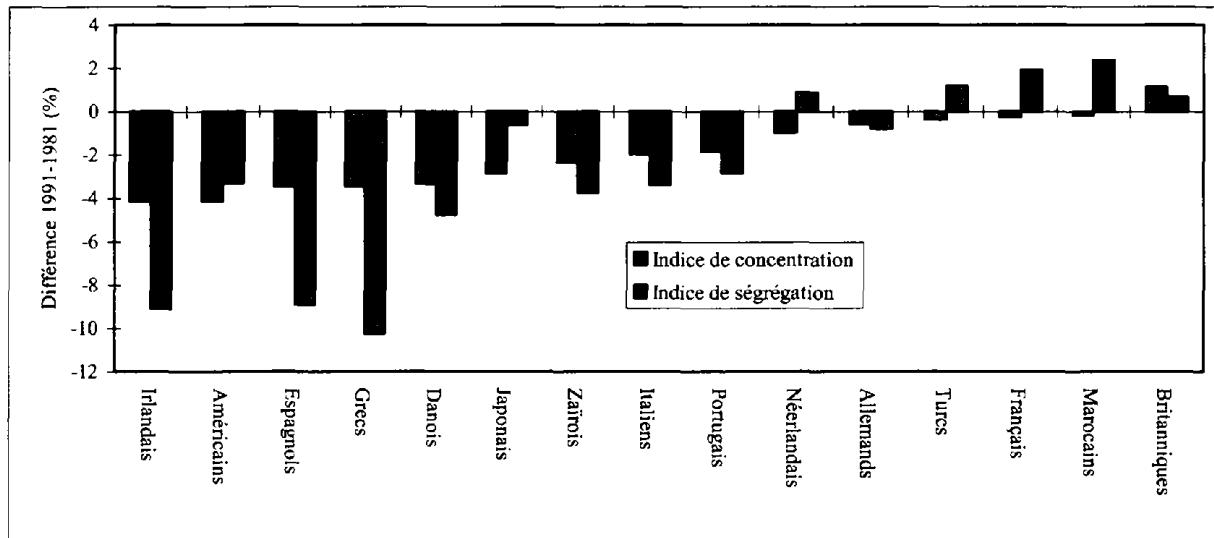
Bruxelles-Capitale (Uccle et Woluwé-Saint-Pierre). Leur nombre augmente dans les zones intermédiaires, d'une part (l'est du pentagone de Bruxelles et de Saint-Josse, le sud de Schaerbeek, Ixelles, Watermael-Boisfort et Woluwé-Saint-Lambert), et dans la périphérie est et sud-est, d'autre part. Ces deux tendances indiquent que ces nationalités ont continué à se périurbaniser, mais que les nouveaux arrivants (probablement jeunes) préfèrent une habitation plus centrale dans les environs immédiats du quartier européen (surtout Etterbeek et Ixelles). Ce qui est frappant pour les Britanniques (et les Américains), c'est la forte régression de l'axe sud riche (Rhode-Saint-Genèse et Waterloo). L'explication nous est inconnue à ce jour.

Les **Japonais** forment le pendant riche des Turcs. Ils ont également des liens communautaires intenses qui ont généré trois pôles de concentration. Le premier est relatif à l'école japonaise à Auderghem qui a été construite au début des années quatre-vingts. Le second se trouve à l'avenue Louise où beaucoup d'entreprises japonaises se sont installées. Enfin, il y a une nouvelle et troisième zone de concentration à Woluwé-Saint-Lambert où, entre autres, grâce aux nouvelles constructions, il y a eu des logements appropriés et bien reliés à l'aéroport. La périurbanisation des Japonais reste limitée au sud-est, et leur présence s'affaiblit même ailleurs au profit de ces trois zones de concentration. Cela est peut-être aussi lié à la préférence culturelle pour l'habitat urbain des Japonais, où la périurbanisation est la conséquence du refoulement hors de la ville à cause des prix élevés des logements, plutôt que le reflet du souhait d'avoir un logement au vert. Une habitation plus centrale et à prix raisonnable rencontre donc mieux leurs souhaits (carte 63).

Les différences entre les indices de concentration et de ségrégation constituent une autre source d'analyse des changements de répartition entre 1981 et 1991. Les nationalités de l'Europe méridionale combinent un indice de concentration et un indice de ségrégation tous deux décroissants, ce qui est la conséquence de l'arrivée de fonctionnaires européens et d'immigrés hautement scolarisés qui se sont installés dans les zones de concentration riches et d'un changement de répartition de leurs compatriotes comme signalé ci-dessus (figure 87). Les Zaïrois sont aussi caractérisés par des chiffres du même ordre de grandeur, à cause d'une double immigration comparable : d'une part les Zaïrois riches et d'autre part les étudiants et les réfugiés qui habitent dans des zones tout à fait différentes.

Ces indices traduisent un relatif immobilisme spatial des Turcs et des Marocains, surtout si l'on considère leur accroissement respectif (une partie de leur changement de répartition est relative à l'élargissement de leurs zones de concentration où les possibilités de logement manquent). Il n'y a que les Français qui montrent une évolution comparable, mais sans qu'il y ait une forte augmentation du groupe. Pour les Turcs et les Marocains, cette évolution va dans le sens d'une consolidation de leurs quartiers ethniques, conséquence de la crise économique depuis les années septante, de son influence sur le marché du logement et sur la position socio-économique de ces deux groupes (Kesteloot et Van der Haegen, 1997). Les chiffres des Français indiquent la grande diversité socio-économique de ce groupe, qui est bien réparti, tant en 1981 qu'en 1991, dans toute la Région de Bruxelles-Capitale et au sud-est de la couronne urbaine.

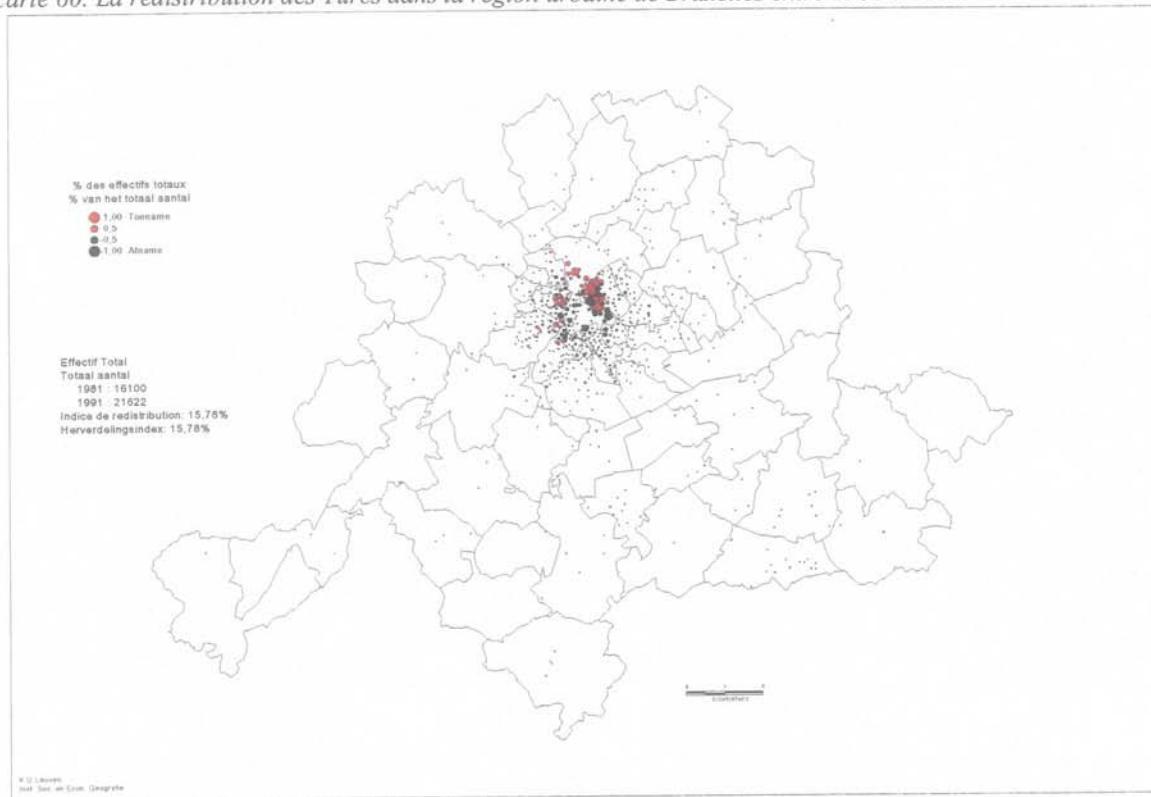
Figure 87. L'évolution de l'indice de concentration et de ségrégation des nationalités principales dans la région urbaine bruxelloise entre 1981 et 1991



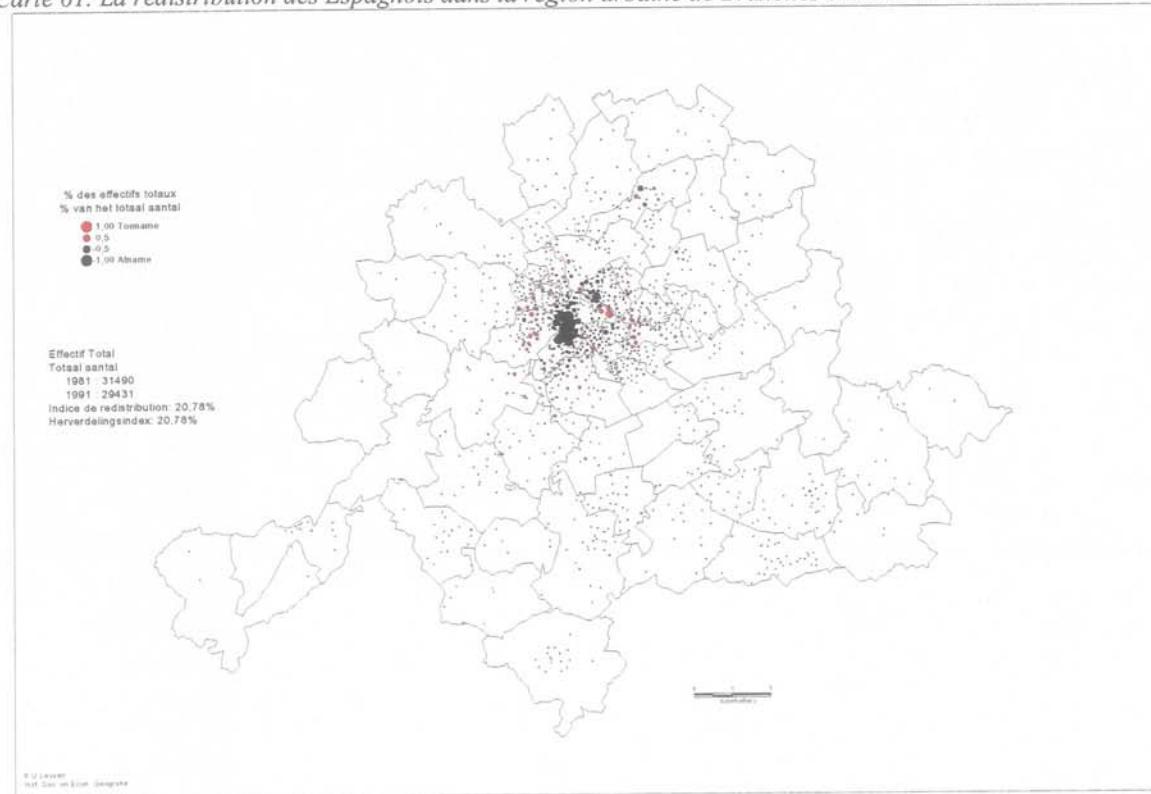
Source : Institut National de Statistique : données des recensements du 1.3.1981 et du 1.3.1991

Entre 1981 et 1991, les changements des Britanniques, des Néerlandais et des Allemands sont également assez limités, mais leur indice de redistribution est devenu plus élevé (entre 25 et 30 %). Il s'ensuit que les changements de répartition influencent peu la ségrégation et la concentration. En d'autres termes, ces changements ont lieu entre des zones équivalentes en ce qui concerne leur surface (et densité de population) et la présence du reste de la population. Cela a été confirmé par des cartes (carte 62). Les zones d'augmentation et de diminution sont réparties plutôt proportionnellement entre la ceinture du XIX^{ème} siècle et la périphérie. La diminution relativement importante de la concentration des autres étrangers aisés, comme les Irlandais, les Danois et les Japonais, indique leur croissance assez forte et le début d'une localisation plus périphérique. Pour les Japonais cependant, ces mouvements sont couplés à un renforcement autour de leurs trois pôles de concentration cités plus hauts, ce qui entraîne une diminution assez faible de l'indice de ségrégation. Pour les Américains, dont le nombre diminue, la redistribution assez élevée (35 %) joue un rôle. Elle a pour conséquence que la périurbanisation des Américains s'accroît, mais dans des zones bien délimitées (l'est au détriment du sud), de telle sorte que l'indice de ségrégation ne diminue pas d'autant.

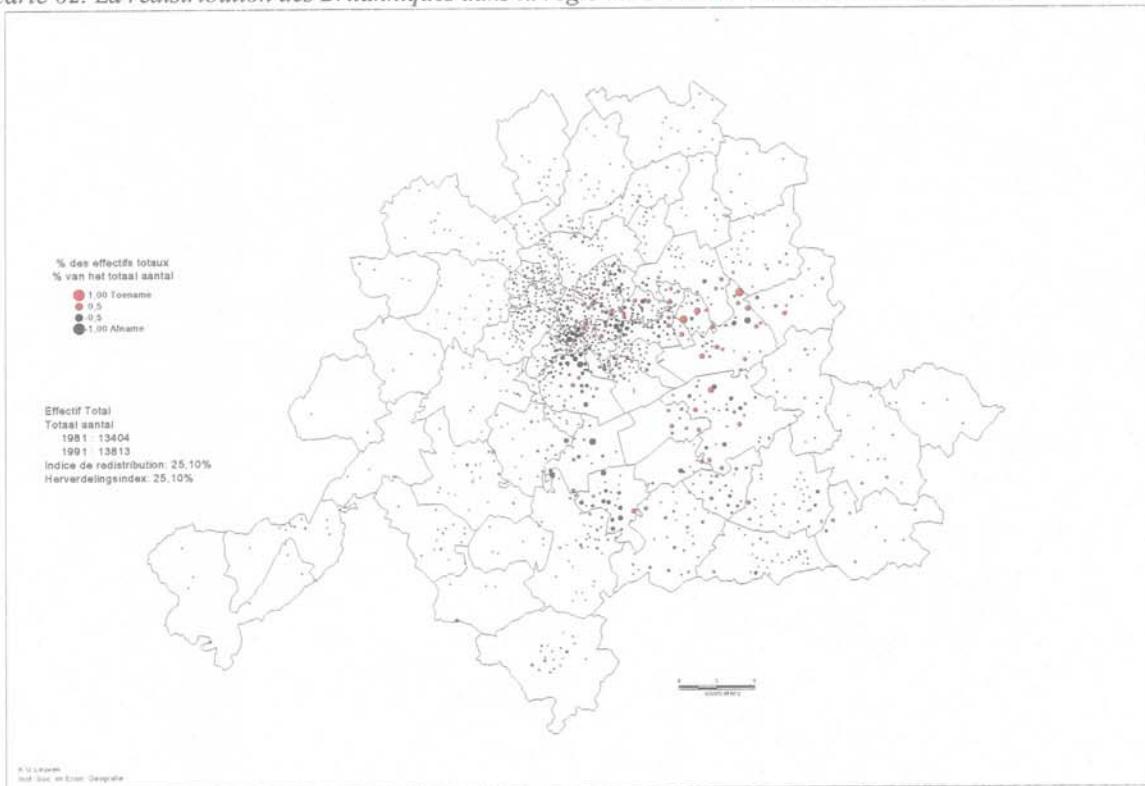
Carte 60. La redistribution des Turcs dans la région urbaine de Bruxelles entre 1981 et 1991



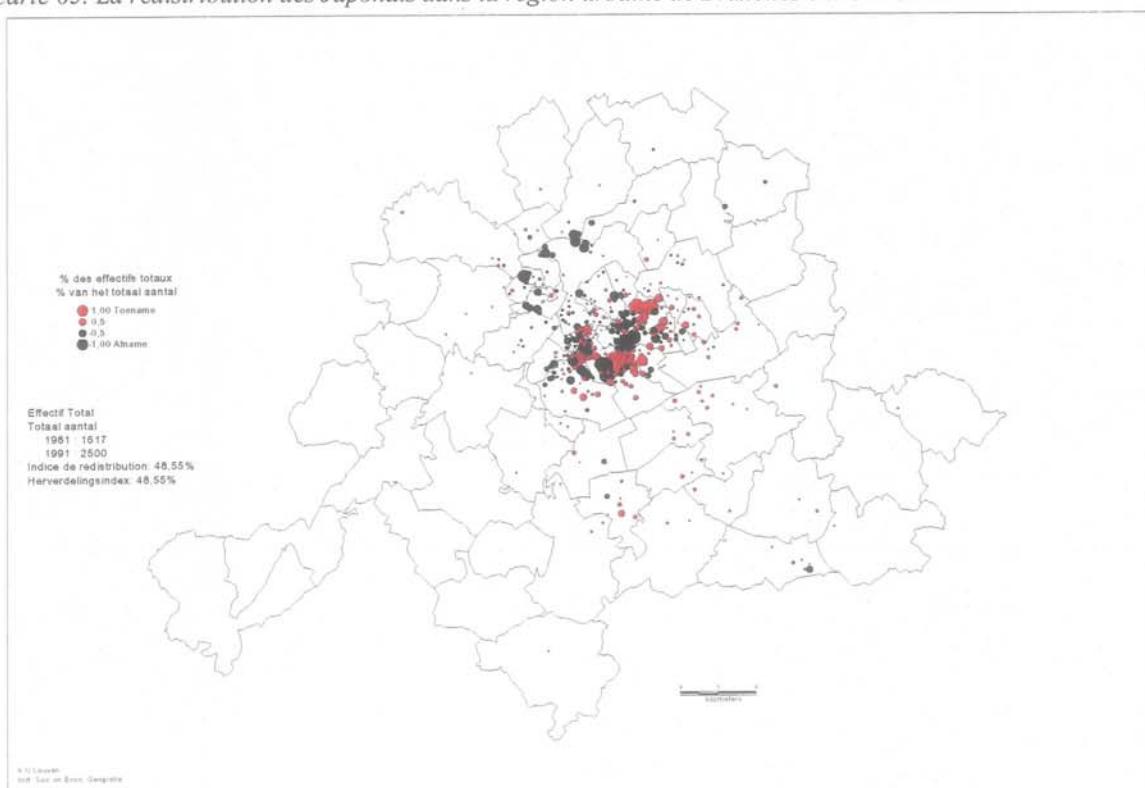
Carte 61. La redistribution des Espagnols dans la région urbaine de Bruxelles entre 1981 et 1991



Carte 62. La redistribution des Britanniques dans la région urbaine de Bruxelles entre 1981 et 1991



Carte 63. La redistribution des Japonais dans la région urbaine de Bruxelles entre 1981 et 1991



4.8.5. LA STRUCTURE SOCIO-SPATIALE DE LA RÉGION URBAINE ET LA RÉPARTITION DES ÉTRANGERS

L'existence de différentes structures de répartition et d'évolutions divergentes montre que les étrangers ne forment pas un groupe homogène dans la région urbaine de Bruxelles. Il n'y a pas seulement des différences spatiales, mais aussi des différences culturelles, sociales et économiques entre les différentes nationalités. Les caractéristiques socio-économiques des différentes nationalités ne sont cependant pas reprises dans les tableaux de l'INS. C'est pourquoi, en partant des données individuelles du recensement, nous avons constitué une série de tableaux croisés qui comparent des indicateurs socio-économiques par nationalité. Les indicateurs ont été sélectionnés sur base de leur pertinence à expliquer la structure spatiale de la région urbaine. Nous avons étudié la structure par âge, le niveau de scolarité, la taille moyenne des ménages, la qualité et la structure de propriété des logements, et enfin le nombre de demandeurs d'emploi et d'ouvriers par nationalité. Ensuite, nous avons analysé les différences spatiales. Dans les tableaux croisés, nous ne retenons que la personne de référence (le chef du ménage), sauf pour la structure par âge, où tout le groupe de population est considéré, et pour les travailleurs et les demandeurs d'emploi, où nous considérons respectivement la population active ayant un emploi et la population active totale du groupe national pris en compte. Il est donc important, pour l'interprétation des résultats, de savoir que nous comparons, par exemple, le niveau de scolarité des personnes de référence et non du total de la population. Pour le croisement, nous devons connaître tant les caractéristiques socio-économiques que la nationalité de chaque personne de référence. A partir du moment où l'une des variables est inconnue, le croisement des variables ne peut s'effectuer. C'est pourquoi le nombre de personnes analysées ici ne correspond pas avec le nombre total. Cette différence est parfois tellement grande que les chiffres des tableaux croisés ne peuvent alors être considérés que comme des indicateurs approximatifs.

4.8.5.1 Structure par âge et taille moyenne des ménages

La structure par âge de chaque nationalité reflète d'abord l'histoire de l'immigration couplée à la croissance naturelle. Ainsi, les Marocains et les Turcs ont une structure par âge très jeune : respectivement 40 % et 38 % d'entre eux ont moins de 15 ans (tableau 49, figure 88). Le nombre de personnes qui ont plus de septante ans est très limité, ce qui est apparaît sur la pyramide des âges. Les Zaïrois, les Japonais et les Portugais ont aussi une proportion assez élevée de jeunes de moins de 15 ans et un nombre limité de personnes âgées. Ce ne sont que de petits groupes nationaux arrivés plus récemment et qui ont immigré avec l'ensemble de leur famille. De façon générale, ces nationalités d'immigration récente (Japonais, Danois, Irlandais, Zaïrois) ont une pyramide des âges irrégulière : il n'y a presque pas de personnes âgées, mais principalement des individus âgés de 20 à 40 ans et un déséquilibre entre le nombre d'hommes et de femmes. Les pyramides des Espagnols, des Portugais, des Grecs, et des Italiens se ressemblent fort et reflètent la complexité de l'histoire de leur immigration. Beaucoup d'immigrés sont retournés dans leur pays au moment de la retraite. Parallèlement, des fonctionnaires hautement diplômés ont immigré depuis l'adhésion à l'Union Européenne (1986). Une base étroite traduit l'importance de l'intégration des Espagnols en Belgique par des mariages mixtes (par conséquent, les enfants reçoivent la nationalité belge et n'apparaissent plus dans la pyramide). L'intégration des Français avec les Belges est aussi importante. Leur diversité socio-économique est grande et leur pyramide correspond à celle des Belges, bien que les ménages soient de plus petite taille. La base des pyramides des Britanniques, des Américains et des Allemands sont étroites, car ils ont peu d'enfants.

Tableau 49. La taille des ménages et la proportion des jeunes par nationalité étrangère

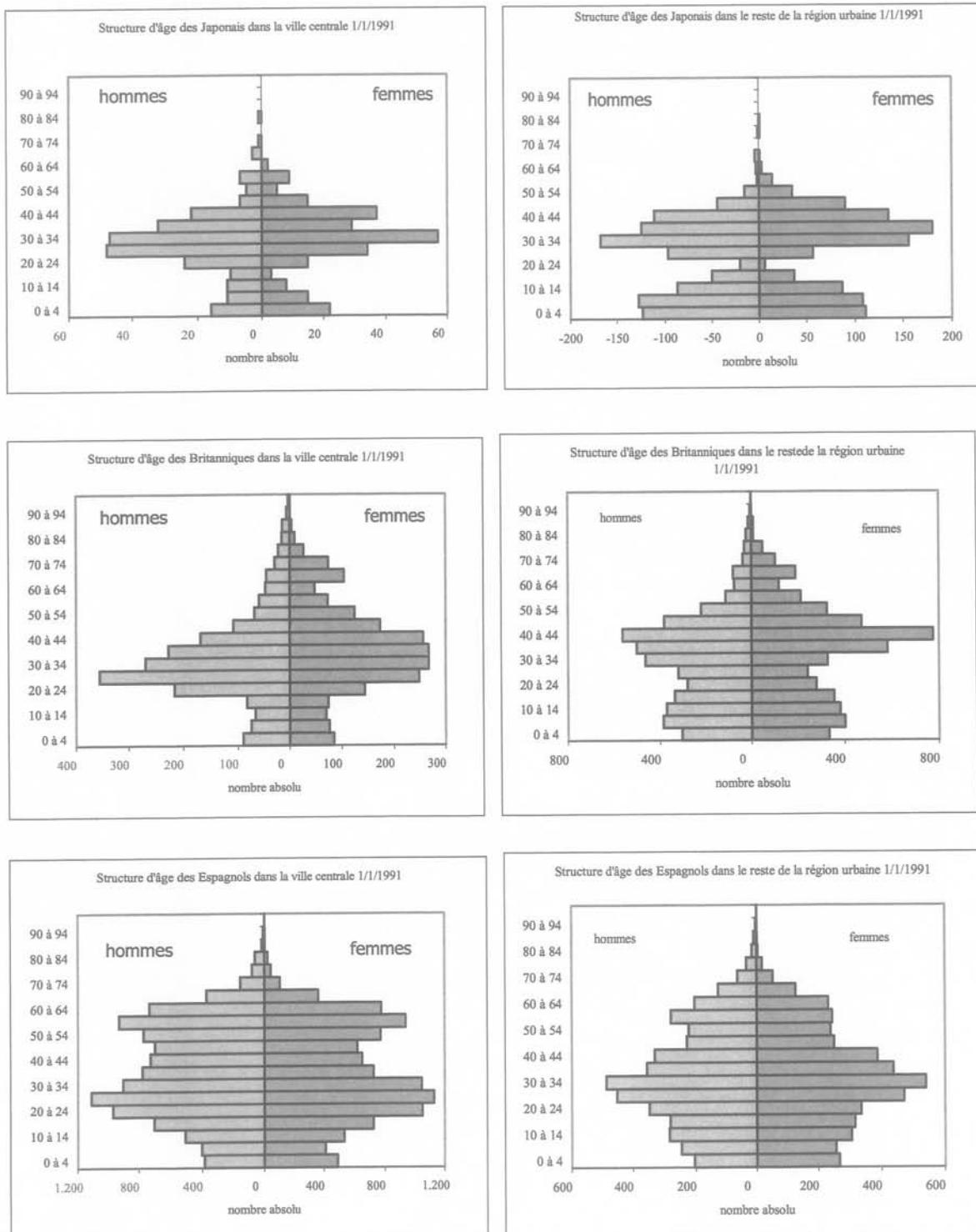
Nationalité	Taille moyenne des ménages	Proportion des jeunes de 0 à 14 ans	
		Région urbaine	Ville centrale
Marocains	3,9	39,6	39,8
Turcs	3,8	38,1	38,7
Zaïrois	2,7	31,4	31,4
Japonais	2,4	29,1	16,7
Portugais	2,4	21,9	22,3
Espagnols	2,3	14,6	13,2
Greecs	2,3	16,6	15,0
Italiens	2,2	17,1	17,4
Danois	2,1	18,4	9,1
Américains	2,1	18,8	10,1
Britanniques	2,0	19,2	11,3
Allemands	2,0	13,5	7,9
Français	1,9	14,8	15,0
Irlandais	1,9	18,7	7,6
Néerlandais	1,8	11,5	5,8
Belges	2,2	16,5	14,3

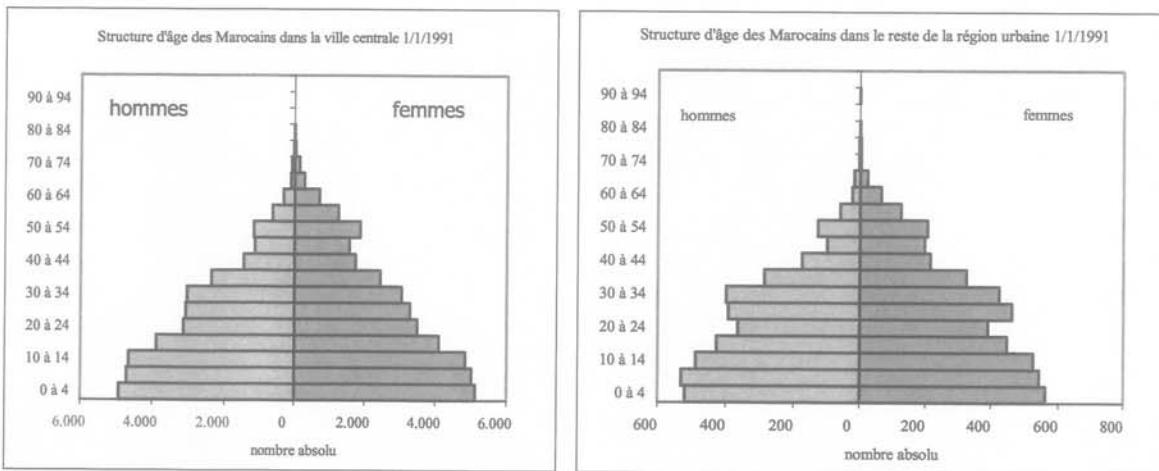
Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991

La comparaison de la proportion d'enfants, d'une part, dans la ville centrale, et d'autre part, dans toute la région urbaine montre le rôle du cycle familial dans le choix du milieu de vie. Pour la plupart des nationalités, dont tous les groupes riches, la proportion d'enfants est plus petite dans la ville centrale. Pour les Turcs et les Marocains, les valeurs restent à peu près égales, parce que ces groupes ne sont quasiment pas représentés en-dehors de la ville centrale. Chez les Zaïrois et les Portugais, l'immigration récente de ménages avec enfants vers la ville centrale joue un rôle. Par contre, pour les Français et les Italiens, le poids des familles pauvres avec relativement beaucoup d'enfants dans la ville centrale n'est pas compensé par les familles riches ayant moins d'enfants dans la périphérie.

Parmi les étrangers plus riches, les différences démographiques entre les habitants de la ville centrale et les autres sont les plus importantes. Les pyramides des âges indiquent que dans la banlieue on retrouve des familles nombreuses et des personnes âgées de 30 à 40 ans, alors que les personnes âgées et les jeunes d'une vingtaine d'années y sont peu représentés. La pyramide des Japonais habitant la périphérie et plus précisément la couronne urbaine, où se trouve leur zone de concentration, a une forme très particulière. Elle indique clairement de quelle population il s'agit : des cadres avec enfants. La concentration des Japonais est due à l'école japonaise qui offre un enseignement spécifique. Dans la ville centrale, le sommet de la pyramide des âges est comparable à celui qui caractérise la couronne urbaine, mais la base (enfants) en sensiblement moins large.

Figure 88. Pyramides des âges dans la région urbaine de Bruxelles en 1991





Source : Institut National de Statistique : données des recensements du 1.3.1981 et du 1.3.1991

4.8.5.2 Les logements

La structure du marché du logement à Bruxelles, et c'est également le cas dans les autres régions urbaines, est spatialement fort différenciée, avec un secteur locatif privé ancien et bon marché au centre de la ville et dans la ceinture du XIX^{ème} siècle, et des logements habités par leur propriétaire (datant de l'après-guerre) de meilleure qualité à la périphérie. La part des logements sociaux reste relativement insignifiante (voir par exemple, De Decker et Kesteloot, 1994). Ce sont les revenus et les caractéristiques des ménages, telles que le niveau d'instruction et l'emploi, qui déterminent tout d'abord dans quel secteur du marché les étrangers vont se retrouver, et par conséquent, s'ils habitent dans la ville centrale ou dans la périphérie. C'est ensuite le cycle familial qui joue un rôle. La tendance à habiter dans la périphérie est plus grande chez les ménages avec enfants, et le déplacement se produit à partir du moment où le ménage a rassemblé suffisamment de moyens pour acquérir son propre logement. A l'inverse, les ménages jeunes et de petite taille se retrouvent plutôt dans le marché locatif.

Il est quand même utile de nuancer cette constatation générale. Les différences de propriété résidentielle entre les nationalités montrent bien ces facteurs fondamentaux, mais également des phénomènes annexes (tableau 50). De façon générale, on peut constater que les étrangers plus riches sont plus souvent propriétaires de leur logement que les plus pauvres. Ainsi, les Néerlandais, Britanniques et Allemands sont en tête de liste. La durée de résidence et la certitude de rester à Bruxelles jouent aussi un rôle. Les Irlandais et les Danois sont arrivés récemment et n'ont pas encore eu beaucoup l'occasion d'acquérir un logement adapté. Par contre, les Japonais et les Américains ne séjournent la plupart du temps que temporairement dans notre pays, et il n'est pas nécessaire pour eux d'acheter un logement, surtout si l'on considère les coûts relativement élevés des transactions. A l'inverse, les Italiens ont actuellement des scores élevés (carte 65). Tant le revenu des eurocrates italiens que la durée de résidence des travailleurs immigrés italiens jouent ici un rôle. Ces derniers sont en Belgique depuis les années cinquante, ce qui augmente leur probabilité d'être propriétaire. On compte relativement peu de propriétaires parmi les Espagnols. La restauration de la démocratie en 1975 et le développement économique du pays constituent deux éléments qui encouragent le retour des Espagnols au pays et diminue donc leur besoin de sécurité de résidence en Belgique.

Les immigrés grecs ont connu la même évolution, mais ici le développement économique du pays est moins prononcé et la substitution de travailleurs immigrés grecs par des fonctionnaires européens est plus prononcée, notamment parce que les travailleurs immigrés grecs comptent à peine 10 000 personnes pour 55 000 Espagnols. Les Turcs et les Marocains ont des scores assez bas, ce qui traduit un statut socio-économique faible et une assez courte durée de résidence. Cependant, les différences entre les deux nationalités sont plus importantes que celles qui existent entre Grecs et Espagnols.

Deux facteurs complémentaires expliquent cette différence. Les attitudes culturelles par rapport à la propriété jouent tout d'abord un rôle. Le Coran interdit le crédit hypothécaire, parce que les intérêts sur le crédit sont considérés comme du vol. Les Turcs attachent moins d'importance à cette règle que les Marocains à cause de l'imposition de la politique séculaire de Kemal Atatürk de l'entre-deux-guerres. De plus, les Turcs à Bruxelles sont plus exposés au phénomène de refoulement social et utilisent la stratégie de l'achat de fortune. Le phénomène des acheteurs de fortune se produit quand l'achat d'un logement dégradé coûte moins cher que la location de celui-ci, et qu'en même temps les craintes d'une augmentation forte et immédiate des prix sur le marché du logement planent. L'achat d'un logement permet de stabiliser les coûts du logement et de créer une relative sécurité sur ce plan. Cela ne signifie pas pour autant que le logement se trouve dans un quartier adapté qui offre un réseau social et des infrastructures ethniques. La plupart du temps, les propriétaires de logements de fortune n'ont pas les moyens d'améliorer leur habitation et louent fréquemment une partie de leur logement à d'autres ménages (Kesteloot et al., 1997).

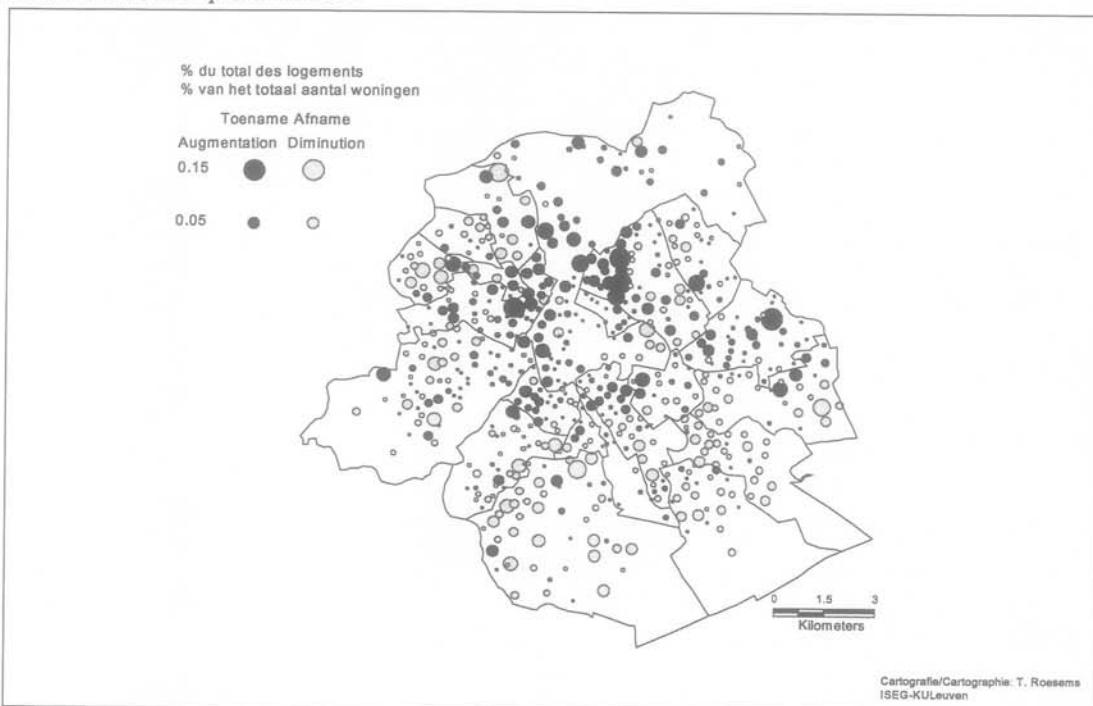
Tableau 50. Caractéristiques résidentielles par nationalité

Nationalité	% de propriétaires (et rang)	Confort (% des logements)			
		Sans	Petit	Moyen	Grand
Marocains	30,4 (9)	1,6	1,1	84,6	12,7
Italiens	45,4 (2)	0,6	0,5	56,2	42,7
Français	31,7 (8)	0,7	0,7	52,2	46,3
Espagnols	30,3 (10)	0,7	0,8	63,4	35,0
Turcs	37,6 (5)	0,9	0,9	84,1	14,1
Britanniques	38,2 (4)	0,1	0,3	30,3	69,3
Portugais	16,4 (14)	0,5	1,2	65,7	32,6
Grecs	33,1 (7)	0,9	0,7	67,1	31,3
Néerlandais	40,1 (3)	0,4	0,5	35,8	63,3
Allemands	36,4 (6)	0,3	0,6	32,5	66,6
Zaïrois	15,2 (15)	1,1	3,3	72,9	22,8
Américains	19,7 (12)	0,0	0,2	19,2	80,6
Japonais	8,2 (16)	0,0	0,5	18,8	80,7
Danois	18,7 (13)	0,0	0,3	30,8	68,8
Irlandais	23,6 (11)	0,6	1,8	47,9	50,0
Belges	55,4 (1)	0,3	0,3	49,4	49,9

Source : Institut National de Statistique : données des recensements du 1.3.1981 et du 1.3.1991

La carte 64 montre l'indice de répartition des propriétaires occupant leur logement. Un indice positif indique une augmentation relative du nombre de logements en propriété en comparaison avec l'évolution de l'ensemble de la Région de Bruxelles-Capitale entre 1981 et 1991. L'augmentation la plus importante apparaît dans la ceinture du XIX^{ème} siècle de la ville, dans les secteurs statistiques où plus du quart des logements ne disposent pas du confort minimum (toilette avec chasse, eau courante et salle de bain ou douche) (Kesteloot C., Vandenbroecke H., et al., 1996) et où se retrouvent les plus grandes concentrations de Turcs et de Marocains. Le lien spatial entre l'augmentation du nombre de propriétaires et les logements de mauvaise qualité indique qu'il s'agirait d'acheteurs de fortune, mais nous ne disposons pas de données exactes à ce sujet.

Carte 64. La redistribution du nombre de logements parmi les propriétaires occupant leur logement dans la Région de Bruxelles-Capitale en 1991

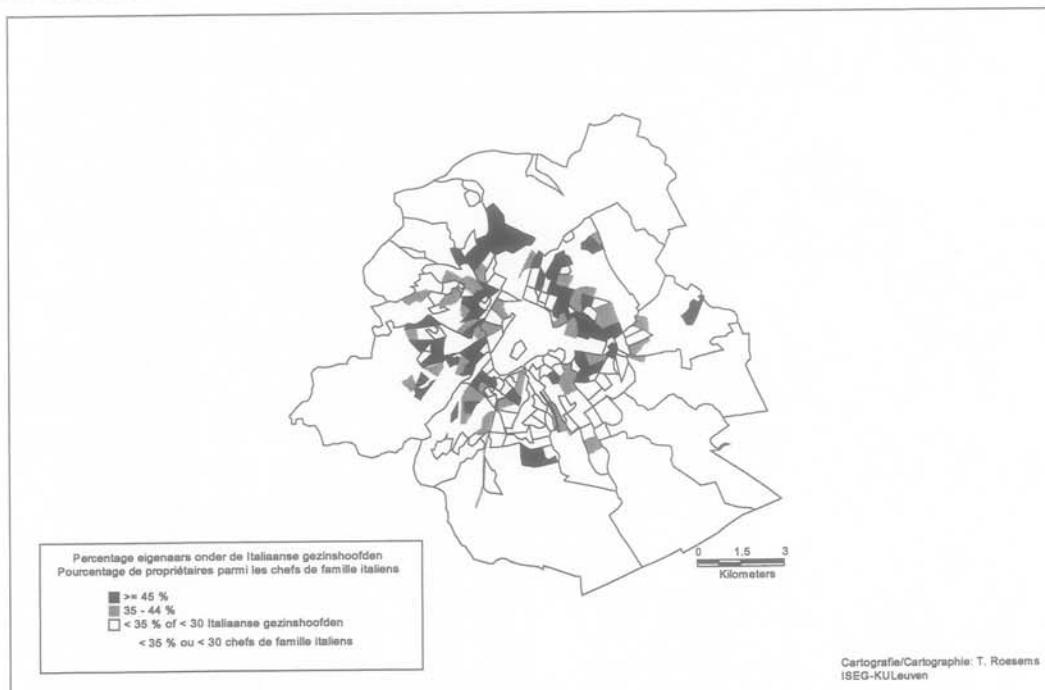


Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991

La répartition des étrangers reflète la structure spatiale globale du marché du logement. Les cartes 65 à 67 (pourcentage de propriétaires parmi les Italiens, Marocains et Turcs) montrent des variations intéressantes à l'intérieur de cette structure globale. Si la concentration des Turcs augmente à Schaerbeek et Saint-Josse, suite aux achats de fortune, cela se produit nettement moins dans d'autres quartiers à l'ouest du canal, où les Turcs sont fortement représentés. Des achats de fortune sont aussi nombreux pour les Marocains dans la ceinture du XIX^{ème} siècle. Certains Marocains ont acheté un meilleur logement dans la deuxième ceinture et ont ainsi essayé d'échapper aux quartiers pauvres. Les Italiens habitent dans divers segments du marché du logement : dans le pentagone, ils louent des anciens logements confortables ; dans la périphérie, surtout ouest, on retrouve aussi des Italiens aisés dans des logements récents loués et des logements confortables habités par leur propriétaire. Les Italiens moins aisés vivent dans la ceinture du XIX^{ème} siècle, où ils sont souvent propriétaires. Les eurocrates italiens occupent des logements très confortables loués ou habités par leur propriétaire dans la périphérie sud-est de la ville. Enfin, on peut constater que les pourcentages de propriétaires sont relativement élevés pour la région urbaine. L'étendue de la banlieue y est sûrement pour quelque chose, surtout pour le chiffre concernant les Belges.

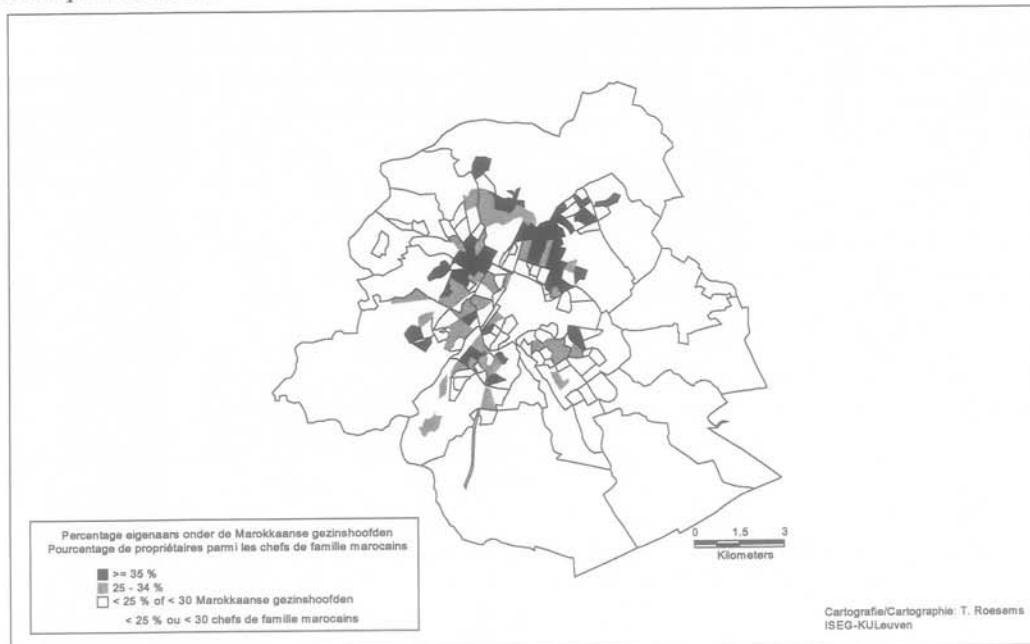
La qualité (confort) des logements est fortement liée au statut économique et social de la nationalité et à la localisation dans la région urbaine, ce qui permet de répartir les nationalités en trois groupes. Il y a tout d'abord les étrangers pauvres, les travailleurs immigrés, qui vivent surtout dans des logements sans ou avec très peu de confort dans les quartiers surpeuplés du XIX^{ème} siècle de la ville. Les étrangers plus riches (eurocrates, Japonais et Américains) habitent des logements confortables dans les quartiers chics de la ville. Le groupe intermédiaire est dual ; il comprend aussi bien les logements sous-équipés du centre-ville que les quartiers de villas. Ce sont surtout les Zaïrois qui rentrent dans ce schéma ; ils habitent dans les villas les plus cossues de Rhode-Saint-Genèse et de Waterloo, mais aussi dans des logements de bas de gamme dans la ville centrale.

Carte 65. La proportion de propriétaires parmi les logements occupés par des Italiens dans la Région de Bruxelles-Capitale en 1991



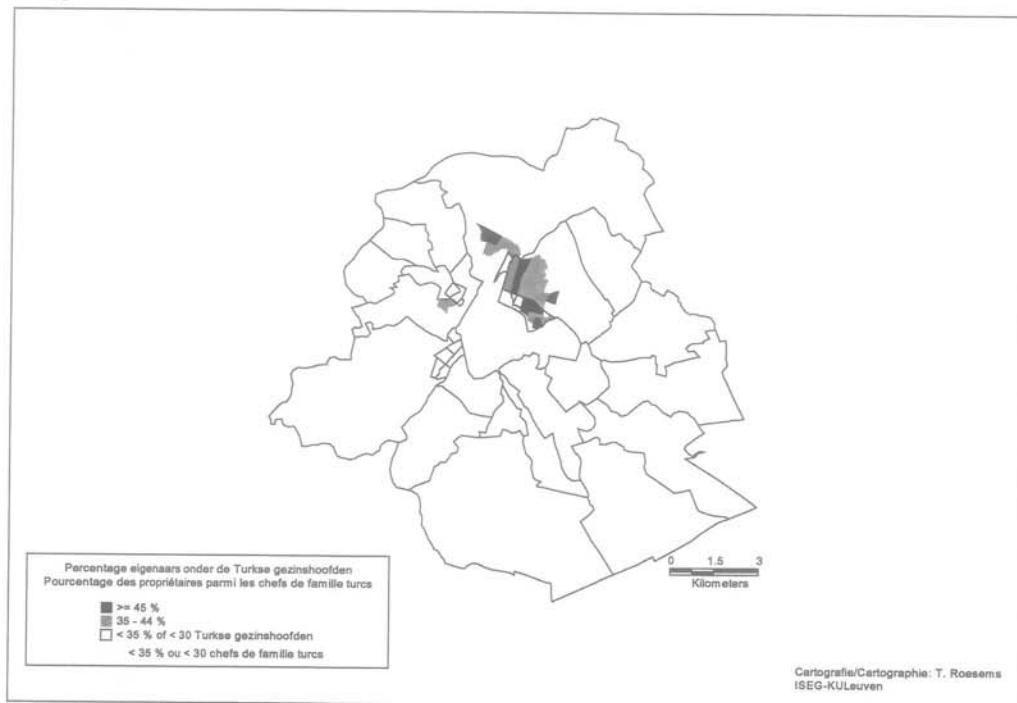
Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991

Carte 66. La proportion de propriétaires parmi les logements occupés par des Marocains dans la Région de Bruxelles-Capitale en 1991



Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991

Carte 67. La proportion de propriétaires parmi les logements occupés par des Turcs dans la Région de Bruxelles-Capitale en 1991



Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991

4.8.5.3. La scolarité et les catégories socio-économiques

Pour arriver à une mesure synthétique du niveau de scolarité de la personne de référence (qui concerne essentiellement des personnes qui ont terminé leur scolarité), nous avons opté pour le rapport entre les personnes faiblement et hautement scolarisées par nationalité. Les personnes faiblement scolarisées sont celles qui ont suivi un enseignement primaire ou secondaire inférieur, tandis que les personnes hautement scolarisées ont suivi une formation d'enseignement supérieur. Dans le tableau, tant les diplômes belges qu'étrangers sont pris en compte. Etant donné que le rapport a été multiplié par 100, un niveau de scolarité supérieur à 100 signifie la prédominance de personnes faiblement scolarisées. A l'inverse, une valeur inférieure à 100 indique la prédominance de personnes hautement scolarisées. Certaines valeurs ne sont pas pertinentes à cause du grand nombre de valeurs inconnues et ne sont pas reprises dans le tableau suivant (tableau 51).

On retrouve le niveau de scolarité le plus élevé pour les nationalités arrivées récemment ou résidant temporairement en Belgique, particulièrement les Japonais, les Américains, les Danois et les Irlandais. Le niveau de scolarité le plus bas est atteint par les Turcs, suivis par les Portugais, les Marocains et les Espagnols. Chez les Turcs, le phénomène s'explique par la combinaison d'une immigration de personnes peu scolarisées et de la difficulté d'intégration linguistique. Le niveau de scolarité des Marocains est quelque peu rehaussé par la présence d'étudiants qui viennent directement de leur pays pour étudier en français ou qui restent à Bruxelles après leurs études. Il y a ainsi 98 personnes de référence avec un diplôme universitaire à Ixelles, dans les environs de l'ULB. Le score des Portugais est influencé par l'affluence de travailleurs immigrés peu scolarisés à la fin des années 80, à peine compensée par l'arrivée d'eurocrates portugais. Pour les Espagnols, l'effet du grand nombre de travailleurs immigrés joue à nouveau un rôle dans la région urbaine. Dans la couronne urbaine, qui comprend en grande partie les deux axes à statut social élevé, la plupart des nationalités ont des scores élevés, mais souvent le nombre de personnes de référence est trop petit et le nombre d'inconnues trop élevé pour arriver à des chiffres fiables. Certaines nationalités ont une structure duale. Il s'agit principalement de personnes faiblement scolarisées dans la ville centrale et le long du canal, d'une

part, et de personnes hautement scolarisées près de la rue de la Loi et des axes à statut social élevé, d'autre part. Cette dualité s'exprime particulièrement chez les Belges, les Italiens et les Français (carte 68), qui sont présents dans tous les segments économiques et sociaux de la population bruxelloise. La relation entre le niveau de scolarité et l'emploi (le nombre de demandeurs d'emploi, figure 89), d'une part, et la catégorie socio-économique de la population active ayant un emploi, d'autre part, (figure 90) donne des résultats tout à fait similaires.

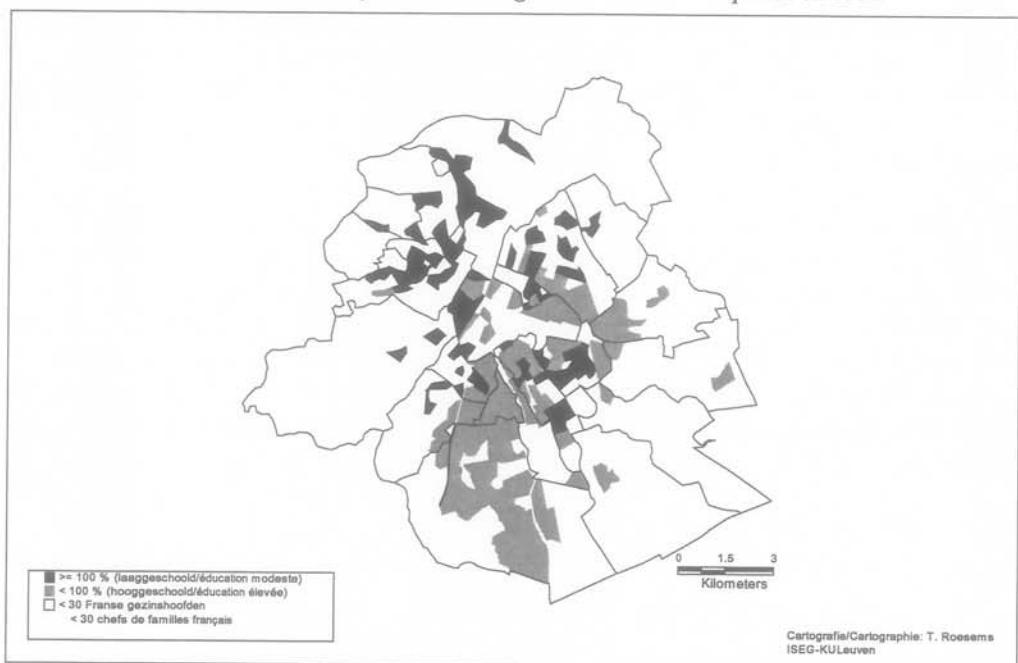
Les nationalités diffèrent fort dans la composition de leur population active. Les étrangers venant des pays d'immigration de travailleurs attirent l'attention par le nombre élevé de demandeurs d'emploi et d'ouvriers, les eurocrates par le nombre élevé d'employés. La catégorie « autre » pour l'emploi comprend le personnel domestique et les assistants d'indépendants. Les Zaïrois et les Portugais ont des scores relativement élevés comme personnel domestique. A cause de l'hétérogénéité des nationalités de la première vague de migration (surtout d'Italiens) d'une part, et des Français et des Belges, d'autre part, la relation entre la situation socio-économique et l'espace est plus importante que la relation entre la situation socio-économique et la nationalité.

Tableau 51. La niveau de scolarité des nationalités étrangères

Nationalité de la personne de référence	Ville centrale	Couronne urbaine	Agglomération morphologique	Agglomération	Banlieue	Région urbaine	((enseignement primaire + secondaire inférieur) / enseignement supérieur) * 100	
							Région de Bruxelles-Capitale	
Japonais	1	1	1	1	-	1		1
Américains	3	2	2	2	2	2		2
Danois	2	1	1	1	-	3		2
Irlandais	4	-	4	4	-	5		4
Britanniques	14	12	13	13	10	12		15
Zaïrois	16	10	14	14	-	13		13
Allemands	24	10	15	15	-	16		18
Néerlandais	33	27	29	29	15	25		32
Français	84	45	65	64	-	66		68
Belges	125	112	118	119	-	122		114
Grecs	255	85	195	194	-	187		208
Italiens	263	111	192	190	-	202		195
Espagnols	299	185	258	256	279	257		256
Marocains	292	-	270	270	216	267		269
Portugais	595	156	390	390	285	384		432
Turcs	912	-	676	674	117	660		753

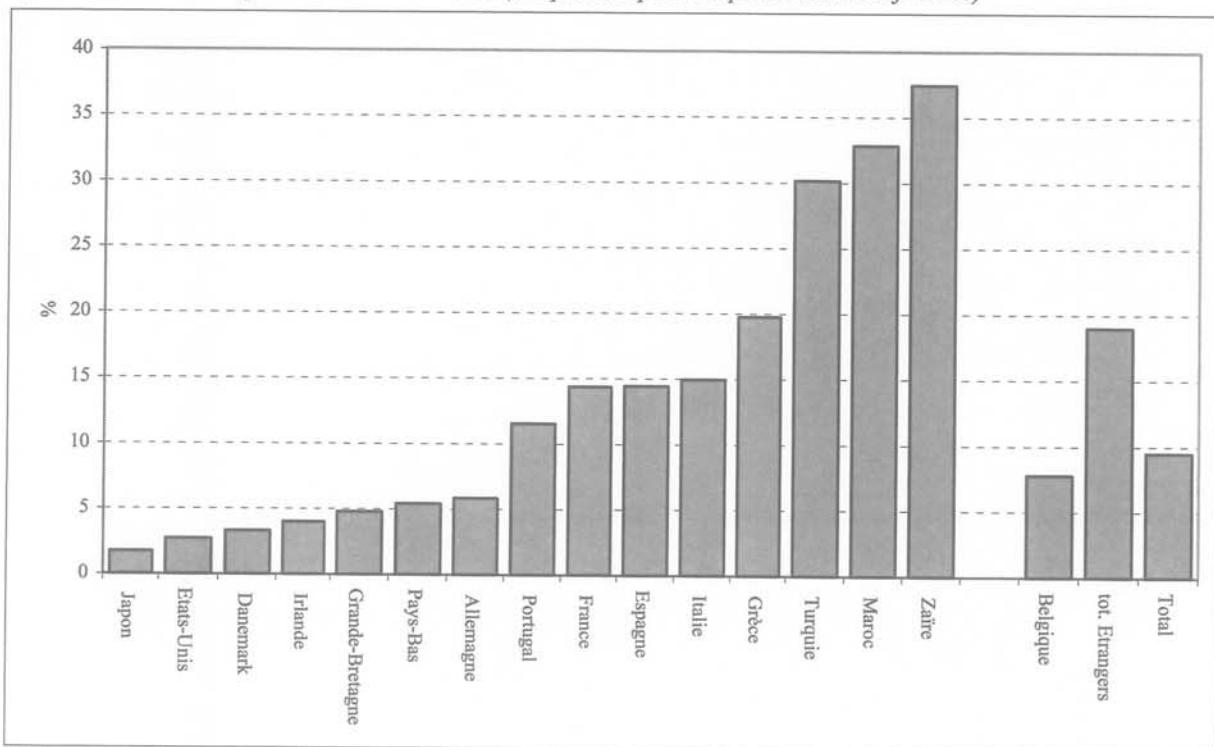
Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991

Carte 68. Le niveau de scolarité des Français dans la Région de Bruxelles-Capitale en 1991



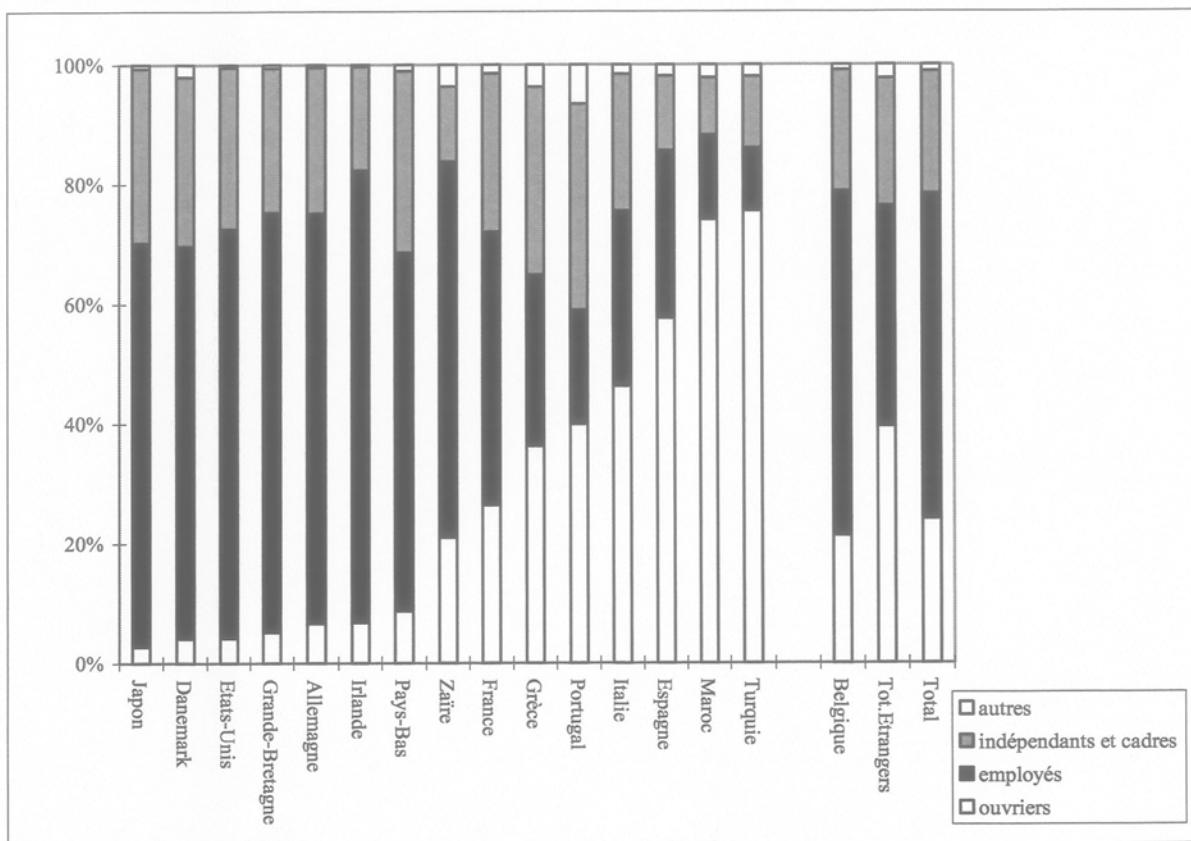
Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991

Figure 89. La proportion de demandeurs d'emploi dans la population active totale pour les nationalités les plus importantes dans la région urbaine bruxelloise (uniquement pour les personnes de référence)



Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991

Figure 90. Les catégories socio-économiques de la population active pour les nationalités les plus importantes dans la région urbaine bruxelloise (uniquement pour les personnes de référence)



Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991

4.8.6 UNE SYNTHESE

La région urbaine de Bruxelles est caractérisée par un grand nombre d'étrangers (20 %), que l'on retrouve aussi bien dans les quartiers de travailleurs immigrés que dans les quartiers plus riches, conséquence du rôle international important de Bruxelles. La structure de répartition de ces étrangers s'insère dans la structure économique et sociale de la région urbaine et les changements continus (renforcement des concentrations dans la ceinture du XIX^{ème} siècle, périurbanisation et substitution) ont renforcé les contrastes entre riches et pauvres.

Tableau 52. La répartition et l'évolution de la répartition des nationalités les plus importantes dans la région urbaine de Bruxelles

Nationalité	1991			Evolution % 1991 - % 1981		
	Ville centrale	Couronne urbaine	Banlieue	Ville centrale	Couronne urbaine	Banlieue
Marocains	89,6	7,5'	2,9	- 0,3	0,3	0,0
Italiens	62,5	24,8	12,7	- 3,8	3,8	0,0
Français	54,3	36,4	9,3	0,6	- 0,6	0,0
Espagnols	70,4	25,9	3,7	- 8,7	7,7	1,0
Turcs	95,9	3,2	0,9	0,4	- 0,6	0,2
Britanniques	29,7	46,7	23,6	- 1,0	- 1,4	2,4
Portugais	73,5	22,1	4,4	3,8	- 1,6	- 2,2
Grecs	77,4	20,2	2,4	-11,0	10,2	0,8
Néerlandais	27,2	47,0	25,8	1,7	- 4,6	2,9
Allemands	29,2	54,3	16,5	3,5	- 3,4	- 0,1
Zaïrois	58,2	29,8	12,0	- 4,1	1,6	2,5
Américains	23,7	54,6	21,7	0,2	- 6,9	6,7
Japonais	19,8	76,9	3,3	- 5,4	3,6	1,8
Danois	30,9	51,7	17,4	0,0	0,0	0,0
Irlandais	39,0	50,8	10,2	- 1,0	- 0,7	1,7
Etrangers	67,2	24,6	8,2	-0,4	0,4	0,0
Belges	29,0	45,7	25,3	-3,4	0,7	2,7
Population totale	36,5	41,5	22,0	-2,0	0,1	1,9

Source : Institut National de Statistique : données des recensements du 1.3.1981 et du 1.3.1991

4.9. LA REPARTITION DES ETRANGERS DANS LES PRINCIPALES REGIONS URBAINES : UNE COMPARAISON

Dans les chapitres précédents, nous avons analysé la répartition des nationalités les plus importantes dans les principales régions urbaines. Au total 6 régions urbaines et 15 nationalités ont été étudiées, dont 6 uniquement pour Bruxelles. Nous avons effectué une comparaison quantitative à l'aide de mesures de concentration et de ségrégation, après quoi nous avons analysé les répartitions en comparant, d'une part, les nationalités, et d'autre part, les régions urbaines.

4.9.1. L'INDICE DE CONCENTRATION ET DE SÉGRÉGATION

L'indice de ségrégation, pour une nationalité donnée, mesure la ségrégation de cette nationalité par rapport au reste de la population, tandis que l'indice de concentration mesure la concentration de cette nationalité par rapport à la superficie de la région urbaine. D'après les tableaux 53 et 54, aussi bien pour la concentration que pour la ségrégation, les Turcs ont chaque fois les valeurs les plus élevées et les Marocains les suivent avec des valeurs un peu plus basses (avec l'exception de Charleroi où les différences sont minimes). Ces deux nationalités sont suivies par les Grecs dans toutes les régions urbaines, sauf celle de Bruxelles. Dans les régions urbaines belges, une ségrégation élevée par rapport aux autres nationalités correspond à une importante concentration spatiale. Dans aucune des régions urbaines, les Belges sont les moins ségrégués, ce qui est la conséquence de la construction de cet indice qui mesure ici la ségrégation des Belges par rapport à l'ensemble des nationalités. Parce qu'ils forment un groupe très important et hétérogène, les Belges sont dans presque toutes les régions urbaines les moins concentrés par superficie. Une première explication de cette répartition peut être

donnée par la période d'immigration. Les Grecs sont les derniers à avoir immigré parmi les Européens méridionaux, l'immigration turque et marocaine étant encore plus récente.

Tableau 53. *Les indices de concentration des nationalités les plus importantes ont été calculés sur base des secteurs statistiques pour les régions urbaines d'Anvers, Bruxelles, Gand, Hasselt-Genk (plus les communes minières), Liège et Charleroi.*

Nationalités principales	Régions urbaines					
	Bruxelles	Anvers ^(*)	Gand	Hasselt-Genk et communes minières	Charleroi	Liège
Néerlandais	72,7	64,7	68,7	66,9	-	76,4
Britanniques	76,3	79,5	-	-	-	-
Allemands	80,5	77,5	-	73,9	-	82,3
Français	78,5	82,5	76,6	-	69,5	74,6
Grecs	88,3	93,5	-	87,1	85,5	89,5
Italiens	80,8	85,9	-	82,2	74,7	79,4
Espagnols	84,8	88,0	-	82,4	81,0	82,0
Portugais	86,2					
Marocains	91,4	92,9	93,4	88,8	84,5	90,8
Turcs	93,5	95,6	95,7	87,0	85,4	91,0
Belges	63,5	66,9	57,8	57,5	65,8	66,4

^(*) Sept secteurs à Kapellen, dont la superficie est inconnue suite à une récente modification de la loi, ne sont pas inclus dans la région urbaine d'Anvers.

Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991

Une deuxième explication peut être donnée par les affinités socio-économiques et culturelles. Les grandes différences culturelles peuvent entraver l'adaptation et stimuler la ségrégation. Les réseaux sociaux peuvent de cette manière être entretenus plus facilement et certaines infrastructures ethniques peuvent aussi recevoir suffisamment de soutien. Les différences socio-économiques influencent les possibilités d'insertion sur le marché de l'emploi et du logement, de telle sorte que le choix d'un lieu de résidence est déterminé et influence la ségrégation spatiale. Les nationalités des pays limitrophes sont de façon générale les moins ségrégées, les Européens méridionaux ont une position intermédiaire et les nationalités islamiques sont les plus ségrégées. Pour généraliser, les étrangers des pays voisins ont un mode de vie qui diffère peu du nôtre. L'importance de la langue est frappante, comme cela apparaît avec la faible ségrégation des Néerlandais en Flandre et des Français en Wallonie. De par leur situation économique et sociale comparable, ils ressentent les mêmes limites financières dans la recherche d'un logement. Les Européens méridionaux en Belgique sont en grande partie des immigrés économiques arrivés après la Seconde Guerre mondiale et leur descendants, dont un groupe important est encore faiblement scolarisé, ont en moyenne plus de difficultés financières que les Belges (Martiniello, 1997). Le mode de vie et les valeurs méditerranéennes diffèrent aussi des nôtres sur différents points. Le groupe des Turcs et des Marocains est également constitué d'immigrés économiques et de leurs descendants. Leur langue, leur culture et leur position économique montrent de nettes différences avec celles de l'Europe de l'ouest, ce qui est encore renforcé par le fait que beaucoup de ces immigrés sont originaires de la campagne. Parce que la plupart d'entre eux font partie des classes économiques plus faibles, leur choix de lieu d'habitation est limité et ils se voient obligés de s'installer dans les quartiers bon marché les moins attractifs.

Tableau 54. Les indices de ségrégation des nationalités les plus importantes ont été calculés sur base des secteurs statistiques pour les régions urbaines d'Anvers, Bruxelles, Gand, Hasselt-Genk (plus les communes minières), Liège et Charleroi.

Nationalités principales	Régions urbaines					
	Bruxelles	Anvers ^(*)	Gand	Hasselt-Genk et communes minières	Charleroi	Liège
Néerlandais	41,9	37,0	34,6	37,0	-	48,6
Britanniques	51,8	45,2	-	-	-	-
Allemands	55,8	39,3	-	42,8	-	47,9
Français	33,0	46,0	44,7	-	23,8	31,3
Grecs	53,5	67,4	-	64,2	54,5	60,4
Italiens	38,7	49,8	53,1	60,0	30,1	41,3
Espagnols	53,8	54,7	-	55,8	48,8	41,8
Portugais	53,8					
Marocains	68,9	68,1	72,2	65,8	54,5	62,6
Turcs	78,0	80,2	76,4	68,6	60,5	66,8
Belges	46,9	44,9	51,9	59,1	30,5	38,6

Source : Institut National de Statistique : données du recensement du 1.3.1991

Une troisième explication est à mettre en rapport avec la nature de la migration ; dans quelle mesure et de quelle façon celle-ci est-elle sélective ?. Ainsi, les plus fortes concentrations de Turcs par rapport aux Marocains peuvent être expliquées par le fait que les Turcs ont de façon générale été recrutés par grand groupe dans une région donnée. Ils disposent ainsi en Belgique d'un réseau social très soudé. La proximité spatiale, pour un même groupe national, est dans ce cas d'une grande aide pour trouver son chemin et survivre dans le pays d'accueil (Surkyn, 1993). Les Néerlandais et les Français sont l'exemple d'une immigration fort hétérogène, avec des personnes de différents statuts sociaux installées en Belgique. Cette diversité et la parenté linguistique font que leur concentration spatiale offre peu d'avantages. A des fins de comparaison, nous regroupons les nationalités les plus importantes en trois groupes (voir tableau 53 et 54).

4.9.2 QUELQUES COMPARAISONS ENTRE NATIONALITÉS

4.9.2.1 Les étrangers de pays limitrophes

Les Français et les Néerlandais apparaissent dans presque tous les segments du marché du logement et sont par conséquent bien répartis. L'immigration néerlandaise est néanmoins différente de celle des Français : pour les Néerlandais, c'est l'absence d'impôts immobiliers en Belgique qui les attire financièrement, d'où le nombre élevé de Néerlandais riches dans les communes frontalières de la Campine. Les Allemands, et surtout les Britanniques, habitent de façon générale dans les meilleurs quartiers, mais ces derniers ne sont nombreux que dans les régions urbaines de Bruxelles et d'Anvers. Les Allemands sont aussi présents à Liège et à Hasselt-Genk, dans des communes proches de la frontière allemande. La répartition des autres eurocrates et étrangers aisés, Danois, Japonais et Américains, n'a été étudiée que pour la région urbaine de Bruxelles à cause de son rôle international croissant. Ce sont des nationalités très concentrées avec des regroupements spécifiques dans les milieux plus riches de Bruxelles.

4.9.2.2 Les Européens méridionaux

Leur répartition montre encore des liens étroits avec l'emplacement des mines et de l'industrie lourde : les plus fortes concentrations se situent le long de l'axe du canal à Bruxelles et dans les cités minières et les logements sociaux de Charleroi, de Liège ou du Limbourg. La concentration dans les environs directs de ces quartiers est claire, mais la migration vers d'autres parties des régions urbaines l'est beaucoup moins. Il est frappant de voir que les villes centrales de ces régions urbaines industrielles ne comptent qu'un petit nombre d'Européens méridionaux. Une partie de l'explication réside dans le fait que beaucoup de mineurs d'Europe méridionale ont entre-temps acquis leur propre logement, parce qu'ils bénéficiaient de crédits avantageux et de mesures prioritaires en tant que mineurs. Ces logements étaient d'habitude situés dans les environs ou au sein de l'exploitation minière. Ces constatations doivent de plus être nuancées par le fait que les données ont été utilisées par nationalité. On peut s'attendre à ce que ce soient justement les jeunes originaires d'Europe méridionale, souvent de nationalité belge, qui présentent une structure d'habitation plus dispersée. Ils n'ont en effet pas ou très peu de liens avec l'industrie minière. Dans les villes non industrielles, ces étrangers habitent surtout dans la ville centrale, attirés par l'emploi dans l'horeca et les services, directement ou après avoir travaillé une certaine période dans l'industrie. Une exception est, par exemple, celle des Espagnols à Anvers qui sont restés concentrés dans les quartiers industriels de la ville. Dans la région urbaine de Bruxelles, les Portugais sont aussi une nationalité importante qui a connu une croissance rapide. Ils habitent autant dans les quartiers riches que dans les quartiers pauvres puisqu'ils ont immigré soit en tant que travailleurs, soit en tant qu'eurocrates (adhésion à l'Union Européenne en 1986).

4.9.2.3. Les Marocains et les Turcs

Dans toutes les régions urbaines, à l'exception de Hasselt-Genk, ces groupes de population se sont installés dans les quartiers les plus anciens et les plus dégradés. Dans les communes minières du Limbourg, la situation est différente parce que le parc immobilier est de façon générale beaucoup plus récent et de meilleure qualité. Ils habitent ici surtout dans les anciennes cités minières, qui sont maintenant aux mains de sociétés de logement social. Il y a des différences entre les répartitions de ces deux nationalités. Ainsi, les Marocains sont aussi présents dans les centres-ville des régions urbaines industrielles, localisation importante puisqu'ils ont ainsi plus rapidement tenté de trouver un emploi en-dehors des mines et de l'industrie lourde. Les Turcs sont plutôt arrivés en grands groupes à partir d'une même région en Turquie. Ils disposent de ce fait d'un réseau social plus dense en Belgique et ont par conséquent plutôt tendance à rester groupés. Une autre différence réside dans le fait que les Marocains se retrouvent plus dans des logements sociaux que les Turcs, ceux-ci étant plus souvent propriétaires de leur logement. Une explication partielle est le fait que leurs meilleurs réseaux sociaux leur permettent d'avoir des informations sur des logements du marché privé qui se seraient libérés. Les fondements religieux de ces deux nationalités expliquent aussi ces différences. Les Marocains interprètent le Coran de façon plus stricte et de ce fait ne peuvent emprunter de l'argent, ce qui rend évidemment l'achat d'un logement plus difficile. L'achat se passe soit à l'aide de subsides, comme il en existe pour les ex-mineurs, soit parce que l'achat d'un logement dégradé est la seule façon d'échapper à l'augmentation constante des loyers.

4.9.3 LES SIX RÉGIONS URBAINES : UN RÉSUMÉ

En ce qui concerne la répartition des étrangers, les six régions urbaines peuvent être divisées en trois groupes, avec Bruxelles qui forme le premier groupe, Anvers et Gand le second et Liège, Charleroi, et Hasselt-Genk le troisième. La région urbaine de Bruxelles compte le nombre le plus élevé d'étrangers et la plus grande diversité de nationalités. L'emploi dans l'industrie et les services, les secteurs privé et public, attire les étrangers de toutes les classes socio-économiques. Parmi les classes les plus basses, on retrouve un nombre important d'illégaux qui ne sont pas pris en compte dans ces données. L'augmentation des fonctions internationales, spécifiques à Bruxelles, offre des emplois dans le secteur des services à des étrangers hautement scolarisés. Par conséquent, la dualisation entre les étrangers riches et pauvres s'est renforcée. Dans aucune autre région urbaine le phénomène n'est aussi prononcé. Le nombre d'étrangers augmente encore à Bruxelles. Ainsi, Bruxelles accueille beaucoup d'étrangers issus d'anciennes régions industrielles, où la situation économique est sans issue pour beaucoup. Il y a aussi des nouveaux groupes d'immigrés, parmi lesquels de nombreux réfugiés politiques qui restent à Bruxelles après leur arrivée. Ces dernières années, le nombre de fonctionnaires européens a aussi connu une forte augmentation. C'est surtout le marché du logement secondaire de la ceinture du XIX^{ème} siècle qui recueille les groupes les plus pauvres, tandis que les plus riches s'installent dans les deux axes à statut social élevé.

A Anvers et à Gand, les étrangers sont également attirés par l'emploi dans l'industrie et les services. Anvers, qui concentre plus de fonctions et donc d'emplois, compte plus de nationalités différentes que Gand, qui fut surtout caractérisée par l'industrie et l'embauche de Turcs. La signification internationale de ces deux villes est beaucoup plus limitée et par conséquent, elles ne connaissent pas cet afflux d'étrangers des classes les plus élevées. Le nombre d'étrangers augmente également dans ces deux régions urbaines, surtout à cause des regroupements familiaux, des migrations liées au mariage et de l'accroissement naturel. Les étrangers, qui appartiennent surtout aux couches sociales plus basses, habitent pour la plupart dans la ceinture du XIX^{ème} siècle. Ce qui est aussi spécifiquement important pour ces deux régions urbaines, c'est leur situation frontalière. Les Néerlandais y forment le deuxième groupe le plus important. Le profil général des étrangers est de ce fait fort influencé puisque ces derniers ont des motivations très spécifiques, et par conséquent une structure de répartition particulière, avec un centre de gravité en-dehors du centre-ville, orienté vers la frontière néerlandaise.

A Hasselt-Genk, Liège et Charleroi, les hauts pourcentages d'étrangers sont la conséquence d'une immigration pour le travail dans les mines et dans l'industrie lourde. Ces secteurs ont eu des coups durs suite à la concurrence internationale et à la crise économique, ce qui réduit les possibilités d'emploi pour les étrangers peu scolarisés. Le nombre d'étrangers a diminué dans ces régions urbaines entre 1981 et 1991, parce qu'une partie d'entre eux se sont installés ailleurs en Belgique, surtout à Bruxelles, et parce que des immigrés âgés européens sont retournés dans leur pays et que leurs enfants ont souvent acquis la nationalité belge. La population immigrée de ces régions urbaines est surtout une population d'ouvriers. Les villes attirent peu les étrangers et le nombre d'étrangers riches qui s'installent dans les meilleurs quartiers des régions urbaines est marginal. Leur structure de répartition diffère aussi fort des autres régions urbaines : les étrangers sont concentrés dans les quartiers ouvriers à proximité des vieux centres industriels et non au centre des villes.

BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Wallonie (1994) *L'Héritage des gueules noires, de l'histoire au patrimoine industriel*, Charleroi.
- Braeckman, C. (1973) *Les étrangers en Belgique*, Bruxelles.
- Claeys, D. en Van Hove, E. (1987), *Sociale structuuratlas van de stad Gent*, Leuven/Amersfoort: Acco.
- Cleeren, A. (1994) *Migrantenbeleid Hasselt in functie van het erkenningsdossier voor het lokaal integratiecentrum*, Hasselt: stad Hasselt.
- Commissariat Royal à la Politique des Immigrés (1991) *Les Quartiers à Handicaps Cumulés, Politique Sociale du Logement en Wallonie*, Rapport provisoire 3, juillet.
- De Brabander, G. (1992) «Stroomversnellingen en draaikolken, Antwerpen en Stad aan de Stroom», *Rooilijn* (10): 293-298.
- Debuisson, M., Eggerickx T., Poulain, M., (1990) «L'étude des jeunes belges et étrangers de moins de 25 ans. Situation au 1^{er} janvier 1990 et évolution du 1^{er} janvier 1985 au 1^{er} janvier 1990», *Pour une cohabitation harmonieuse*, Commissariat Royal à la Politique des Immigrés, volume 3, Données et argumentaires, Bruxelles : 337-365.
- Debuisson, M., Eggerickx T., Poulain, M., (1990) «Les effets démographiques du code de la nationalité belge compris dans la loi du 28 juin 1984», *Pour une cohabitation harmonieuse*, Commissariat Royal à la Politique des Immigrés, volume 3, Données et argumentaires, Bruxelles : 1041-1065.
- Debuisson, M., Poulain, M., (1992) «Des étrangers, des immigrés ... Combien sont-ils en Belgique?», *Collection Migrations et Espaces* 2, Louvain-la-Neuve : Académia.
- De Decker, P., Kesteloot, C. (1994) «Ruimtelijke spreiding als maatschappelijke structurering: gemarginaliseerde bevolkingsgroepen gekneld op de stedelijke woningmarkt» in J. Vranken e.a. (Eds), *Armoede en Sociale Uitsluiting, Jaarboek 1994*, Leuven: Acco: 136-153.
- De Lannoy, W., Rampelbergh, M. (1981) «Sociaal-geografische atlas van Brussel en zijn randgebied» *Studies en Documenten* 18, Centrum voor Bevolkings- en gezinsstudiën.
- De Lannoy, W. (1978) «Sociaal-geografische atlas van Brussel-Hoofdstad», *Studies en Documenten* 11, Centrum voor Bevolkings- en gezinsstudiën.
- De Lannoy, W., Decorte, S. (1994) «De migraties van Marokkanen en Turken binnen het Brusselse Gewest in de periode 1988-1992», *Acta Geographica Lovaniensa*, Vol.34: 63-69.
- De Rijck, T. (1996) *Atlas van de buurten in de mijnstreek*, ISEG, KULeuven (onuitgegeven)
- Demoor, J. (1997) «Stadsvernieuwing in de 19de-eeuwse gordel. Kroniek van een twintigjarige zoektocht naar antwoorden», *Ruimtelijke Planning*, 5 april (katern 1, Thema Gent): 67-99.
- Denolf, L. (1994) «De arbeidsmarktpositie van ex-mijnwerkers. De mijnsluiting van 1987 vergeleken met deze van Zwartberg», in D. Coninckx (eindred.), *Limburgse Werkgroep van Actuele Geschiedenis: Acta van het Colloquium Limburg 1945-1992*, Diepenbeek: LUC: 240-246.
- Deseyn, G. (1989) *Bouwen voor de industrie*, Stad Gent.
- Développement en aménagement de la province de Liège (1971), *Administration de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire*, Ministère des Travaux Publics.

Dumon, W., Adriaensens, G. (1990) «OCDE-Système d'observation permanente des migrations Belgique 1990», *Sopemi* 1990/4, Sociologisch Onderzoeksinstuut, Departement Sociologie, KULeuven.

Eggerickx, T., (1992) «La démographie d'un quartier bruxellois à forte concentration de population immigrée (1986-1991)», *Collection Migrations et Espaces* 3, Louvain-la-Neuve : Académia.

Eggerickx, T., Poulaing M., (1989) «Analyse récente des caractéristiques démographiques de la population étrangère de Belgique», *L'intégration : une politique de longue haleine*, Commissariat Royal à la Politique des Immigrés, Volume 3, Données et argumentaires : Bruxelles : 21-63.

Eggerickx, T., Poulaing M., (1990) «1 000 000 de Bruxellois. Esquisse démographique des communes de la Région Bruxelloise» *Dire-Zeg*, dossier n°12/13: Bruxelles

Eggerickx, T., Poulaing M., (1995) «Les migrations internationales demain en Belgique», in Landry, Y., Dickinson, J.A., Pasleau, S., Desama, C., *Les chemins de la migration en Belgique et au Québec*. XVIIe-XXe siècles, Louvain-la-Neuve-Montréal: Académia-MNH: 259-274.

Feld, S., «Convergences et divergences démo-sociales des populations immigrées: évolution de la fécondité et de l'emploi des étrangers en Belgique», *GRESP* n°10, Université de Liège

Fondation Roi Baudouin (1987) *Approche cartographique de la Ville de Charleroi, Première application: la structure socio-résidentielle*, Bruxelles.

Fransen, E. (1988) *Lokalisatie van bedrijfsgebouwen in het Antwerpse stadsgewest*, Eindverhandeling licentiaat geografie, Leuven: KULeuven.

Grimmeau, J.P., David-Valcke A. (1978) «Les cadres étrangers à Bruxelles», *Revue belge de géographie* 1978/1: 33-41.

Grimmeau, J.P. (E.A.) (1991) «Les étrangers en Belgique d'après les recensements», *Etudes statistiques*, n°92, Bruxelles: Institut National de Statistique

Hensen, K. (1995) *Overlevingsstrategieën bij vreemdelingen in Heusden: voordelen en nadelen van geconcentreerd wonen*, Eindverhandeling licentiaat geografie, KULeuven.

Janssens, L. (1985), *Gastarbeiders en andere vreemdelingen in de Antwerpse agglomeratie, een studie van hun ruimtelijke patronen*, Eindverhandeling licentiaat geografie, KULeuven.

Juchtmans, G., *Cartografische benadering van multicultureel Brussel*.

Kesteloot, C. (1992), «Brussel en Europa: de druk van flexibiliteit en geografische concurrentie op de stad», *De Aardrijkskunde* 1992/1: 25-39.

Kesteloot, C., De Decker, P. (1992) «Territoria en migraties als geografische factoren van racisme», in Deslé E., Martens A., *Gezichten van hedendaags racisme*, Brussel: 69-108.

Kesteloot, C. (1985) «De geografische spreiding van de buitenlandse minderheden in België», *Buitenlandse minderheden in Vlaanderen-België*: 75-90.

Kesteloot, C., Peleman, K., Roesems, C. (1996) «Les terres d'exil en Belgique: la géographie des étrangers depuis 1974».

Kesteloot, C. (1985) «Principale componentenanalyse, verwante methoden en hun gebruik in de menselijke aardrijkskunde», *Acta Geographica Lovaniensia* 26.

Kesteloot, C., Rousseau, S., Louckx, M. (1992) «De sociaalruimtelijke structuur van het Brusselse Gewest, een atlas van de telling van 1981 van kadastrale gegevens en van criminaliteit», *Acta Geographica Lovaniensia* 32.

Kesteloot, C., Vandebroecke, H., Van der Haegen, H., Vanneste, D., Van Hecke, E. (1996) *Atlas van achtergestelde buurten in Vlaanderen en Brussel*, Brussel: Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap.

Kesteloot, C., De Decker, P., Manço, A. (1997) «Turks and housing in Belgium with special reference to Brussels, Ghent and Visé», in S. Ozekren and R. van Kempen (Eds.), *Turks in European cities: housing and urban segregation*, Utrecht: Ercomer: 67-97.

Koning Boudewijnstichting/Gemeentekrediet (1993), *Omtrent het Antwerpse «Zuid»*, Antwerpen.

Leemans, S. (1987), *Een vernieuwde afbakening van de stadsgewesten in Vlaanderen en Brabant*, niet gepubliceerde eindverhandeling, ISEG, KULeuven.

Manço, A. (1995) «Les Turcs à Cheratte: concentration spatiale et stratégies d'insertion dans un faubourg industriel liégeois», *Espace, Populations, Sociétés* 1995/3: 369-380.

Martens, A. (1973), *25 jaar wegwerparbeiders, het Belgisch immigratiebeleid na 1945*, Leuven: Sociologisch Onderzoeksinstituut KULeuven.

Marynissen, R., e.a. (1987), *Kansarmoeide in de grootstad Antwerpen, een atlas en een gezamenlijke probleemaanpak, Deel I. De kwaliteit van het wonen*, Koning Boudewijnstichting/UIA, Antwerpen.

Meert, H., e.a. (1993), «Wonen en werken in de schaduw van Brussel», *Leuvense Geografische Papers* 6.

Minten, L., e.a. (1992), *Een eeuw steenkool in Limburg*, Tielt: Lannoo.

Morelli, A. (1992), *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique de la préhistoire à nos jours*, Bruxelles: Editions Vie Ouvrière.

Noël, T. (1978) «Les sites charbonniers désaffectés de la région de Charleroi», *GEO* 4 (2): 41-50.

Norro (1990) «Accueil et répartition des candidats-réfugiés politiques en Belgique», *Espace, Populations, Sociétés* 2: 191-205.

Opbouwwerk Steumpunt Gent, Info Stadsvernieuwing Stad Gent (1988) *De Gentse gordel, stadsvernieuwing in de 19e-eeuwse volksbuurten*.

Poulain, M., Eggerickx, T., (1990) «Demografische kenwerken van de vreemde bevolking in de Belgische steden (1983-1988)», *Bevolking en Gezin*, 1 : 77-92.

Reconversie Actieplan Mijngemeenten (1994) *Een frisse wind waait vanuit de mijngemeenten...*, Rapporten van de lokale platforms en themagroepen.

Remans, M. (1996), *Texas, een halve eeuw sociale mijngeschiedenis*, Genk/Hasselt: Buurtopbouwwerk Texas en RIMO Limburg

Roosen S., Meert H. (1995) «De Brusselse rand en de welstellende buitenlanders; het geval Overijse», *Ruimtelijke Planning* december 1995: 151-172.

Schroe, H. (1979) *Vreemdelingen te Genk: Segregatie of niet?*, Eindverhandeling licentiaat geografie, KULeuven.

Société Royale Belge de Géographie (1988) *Hommes et Paysages, Itinéraire d'une grande cité industrielle, 38 km à la découverte des paysages de Charleroi*, Bruxelles: coédition Fondation Roi Baudouin.

Sporck, J.A. (1980) *Liège prépare son avenir*, Liège: Eugen Wahle.

Stad Gent (1984) *Volkshuisvesting in Gent*, Dienst Monumentenzorg en Stadsarcheologie, Informatiecentrum Stadsvernieuwing.

- Standaert, M. (1967) *De toren van Babel staat in Limburg*, Lier.
- Stiennon, J. (1991) *Histoire de Liège*, Toulouse: Cedex,
- Surkyn, J. (1993) «Migratiegeschiedenis en regionale herkomstverschillen bij Turkse vrouwen in Vlaanderen en Brussel», *Etnische Minderheden in België* 1993 (3), Brussel/Gent: Centrum voor Sociologie VUB/Seminarie voor Demografie RUG.
- Taverne, E., Visser, I. (Eds.) (1993) *Stedebouw, De geschiedenis van de stad in de Nederlanden van 1500 tot heden*, Nijmegen: SUN
- Van Der Haegen, H. (1990) «L'influence d'une loi récente sur le profil démographique des étrangers en Belgique», *Espace, Populations, Sociétés* 1990/2: 310-315.
- Van der Haegen, H. (1997) «Kiezen met de voeten, Steeds meer Nederlanders in België», *Demos* 13 (1): 1-6.
- Van der Haegen, H., Kesteloot, C., (1995) *Multicultureel Brussel*, Brussel Hoofdstedelijk Gewest.
- Van Hoof, I. (1993), *De invloed van de Nederlandse immigratie op de Limburgse grensgemeenten*, Eindverhandeling licentiaat in de handels- en financiële wetenschappen, Economische Hogeschool Limburg.
- Vanneste, L. (1994) «Historiek en demografie van de Belgische immigraties», *Acta Geographica Lovaniensia* Vol. 34: 51-61.
- Vanneste, D. (1980) *De Turkse gastarbeiders te Gent: segregatie of geen segregatie?*, Eindverhandeling licentiaat geografie, KULeuven.
- Vercheval, J., Debay, S., (1994) *L'héritage des gueules noires. De l'histoire au patrimoine industriel*, Charleroi : Archives de Wallonie.
- Vanneste, D. (1982) «Verkenning van Gent vanuit sociaal perspectief: voorbeeld van sociale en ruimtelijke differentiatie in een grootstad», *De Aardrijkskunde*, 1982/3: 205-230.
- Vranken, J., Ben Abdeljelil, Y. (1995) «Sociale kaart van Antwerpen», *Studies over de Samenleving* 1, Leuven/Amersfoort: Acco.
- Witte E. (red.) (1993), «De Brusselse Rand», *Brusselse Themas* 1, Brussel: Centrum voor de interdisciplinaire studie van Brussel, VUB Press.

LISTE DES FIGURES

- Figure 1. L'évolution de la proportion d'étrangers en Belgique, de 1890 à 1996
- Figure 2. L'évolution du nombre de demandeurs d'asile en Belgique de 1985 à 1996
- Figure 3. Les taux d'accroissement annuel, au cours des périodes 1981-1991 et 1991-1996, de la population des différentes nationalités résidant en Belgique
- Figure 4. L'évolution du nombre d'étrangers dans les trois régions de la Belgique (1920 = base 100) (selon le découpage régional actuel)
- Figure 5. L'évolution de la répartition de la population étrangère dans les trois régions
- Figure 6a. La composition de la population étrangère à Bruxelles, selon les principales nationalités (1991)
- Figure 6b. La composition de la population étrangère en Flandre, selon les principales nationalités (1991)
- Figure 6c. La composition de la population étrangère en Wallonie, selon les principales nationalités (1991)
- Figure 7. La répartition régionale des principales nationalités, en 1991
- Figure 8. L'évolution annuelle des effectifs de la population étrangère en Belgique, de 1962 à 1996
- Figure 9. L'évolution des déterminants de l'évolution du chiffre de la population étrangère, de 1962 à 1995
- Figure 10. L'évolution du volume des immigrations et des émigrations étrangères, de 1962 à 1995
- Figure 11. L'évolution du nombre de naissances et de décès pour la population étrangère, de 1962 à 1995
- Figure 12. L'évolution de l'indice conjoncturel de fécondité des populations belge et étrangère, de 1980 à 1992
- Figure 13. La comparaison, selon l'âge, des quotients de mortalité des populations belge et étrangère (table de mortalité 1991-1993) (moyenne mobile sur 5 éléments)
- Figure 14. L'estimation de l'évolution annuelle du chiffre de la population de nationalité étrangère sans les modifications récentes du code de la nationalité
- Figure 15. L'évolution de la structure par âge et par sexe des populations belge et étrangère (chiffres relatifs pour 10.000 habitants)
- Figure 16. L'évolution des rapports de masculinité de la population étrangère, par groupe d'âges (nombre d'hommes pour 100 femmes)
- Figure 17. L'évolution des rapports de masculinité de 1970 à 1996, selon les différentes nationalités (nombre d'hommes pour 100 femmes)
- Figure 18. L'évolution de l'âge moyen des populations belges et étrangères, de 1930 à 1996
- Figure 19. L'évolution de la proportion de plus de 65 ans de 1970 à 1996, selon les différentes nationalités
- Figure 20. L'évolution de la proportion de célibataires de 1981 à 1991, selon les différentes nationalités
- Figure 21. L'évolution de la proportion de mariés de 1981 à 1991, selon les différentes nationalités
- Figure 22. L'évolution de la proportion de divorcés de 1981 à 1991, selon les différentes nationalités
- Figure 23. L'évolution de la proportion de veufs de 1981 à 1991, selon les différentes nationalités
- Figure 24. L'évolution de la proportion des mariages mixtes parmi l'ensemble des mariages contractés en Belgique, de 1967 à 1995
- Figure 25. La proportion de mariages mixtes, selon le sexe et la nationalité des conjoints, parmi l'ensemble des mariages mixtes

- Figure 26. L'évolution, de 1972 à 1995, des mariages mixtes selon la nationalité du ressortissant étranger (proportions (%)) calculées par rapport à l'ensemble des mariages mixtes)
- Figure 27. Le croisement de la nationalité au recensement de 1991 et du lieu de résidence à la naissance
- Figure 28. L'identification des 7 groupes cibles
- Figure 29. La répartition régionale des Belges nés en Allemagne, en France, aux Pays-Bas et au Zaïre, Burundi et Rwanda
- Figure 30. La répartition régionale des immigrés naturalisés provenant de quelques pays ou groupe de pays
- Figure 31. La répartition régionale des naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations, selon les principaux pays de rattachement
- Figure 32. La répartition régionale des non-nationalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations, selon les principaux pays de rattachement
- Figure 33. La répartition régionale des immigrés anciens, selon les principaux pays de provenance
- Figure 34. La répartition régionale des immigrés récents, selon les principaux pays ou groupe de pays de provenance
- Figure 35. Les rapports de masculinité (nombre d'hommes pour 100 femmes) par groupe d'âges pour les différents groupes cibles
- Figure 36. La pyramide des âges de la population belge de Bruxelles, comparée à celle de la population belge de la Belgique (base de 10.000 personnes)
- Figure 37. La pyramide des âges de la population belge de Flandre, comparée à celle de la population belge de la Belgique (base de 10.000 personnes)
- Figure 38. La pyramide des âges de la population belge de Wallonie comparée à celle de la population belge de la Belgique (base de 10.000 personnes)
- Figure 39. La pyramide des âges des belges et des Belges nés à l'étranger, en 1991
- Figure 40. La pyramide des âges des Belges nés à l'étranger et résidant à Bruxelles en 1991 comparée à celle de l'ensemble des Belges nés à l'étranger (base de 10.000 personnes)
- Figure 41. La pyramide des âges des Belges nés à l'étranger et résidant en Flandre en 1991 comparée à celle de l'ensemble des Belges nés à l'étranger (base de 10.000 personnes)
- Figure 42. La pyramide des âges des Belges nés à l'étranger et résidant en Wallonie en 1991 comparée à celle de l'ensemble des Belges nés à l'étranger (base de 10.000 personnes)
- Figure 43. La pyramide des âges des Belges nés en France comparée à celle de l'ensemble des Belges nés à l'étranger (base de 10.000 personnes)
- Figure 44. La pyramide des âges des Belges nés aux Pays-Bas comparée à celle de l'ensemble des Belges nés à l'étranger (base de 10.000 personnes)
- Figure 45. La pyramide des âges des Belges nés au Zaïre-Burundi-Rwanda comparée à celle de l'ensemble des Belges nés à l'étranger (base de 10.000 personnes)
- Figure 46. La pyramide des âges des Belges nés en Allemagne comparée à celle de l'ensemble des Belges nés à l'étranger (base de 10.000 personnes)
- Figure 47. La pyramide des âges des Belges et des immigrés naturalisés en 1991
- Figure 48. La pyramide des âges des immigrés naturalisés résidant à Bruxelles comparée à celle de l'ensemble des immigrés naturalisés (base de 10.000 personnes)
- Figure 49. La pyramide des âges des immigrés naturalisés résidant en Flandre comparée à celle de l'ensemble des immigrés naturalisés (base de 10.000 personnes)
- Figure 50. La pyramide des âges des immigrés naturalisés résidant en Wallonie comparée à celle de l'ensemble des immigrés naturalisés (base de 10.000 personnes)
- Figure 51. La pyramide des âges des immigrés naturalisés provenant de France comparée à celle de l'ensemble des immigrés naturalisés (base de 10.000 personnes)
- Figure 52. La pyramide des âges des immigrés naturalisés provenant d'Allemagne comparée à celle de l'ensemble des immigrés naturalisés (base de 10.000 personnes)
- Figure 53. La pyramide des âges des immigrés naturalisés provenant d'Italie comparée à celle de l'ensemble des immigrés naturalisés (base de 10.000 personnes)

- Figure 54. La pyramide des âges des Belges et des naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations en 1991
- Figure 55. La pyramide des âges des naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations résidant à Bruxelles comparée à celle de l'ensemble des naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations (base de 10.000 personnes)
- Figure 56. La pyramide des âges des naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations résidant en Flandre comparée à celle de l'ensemble des naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations (base de 10.000 personnes)
- Figure 57. La pyramide des âges des naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations résidant en Wallonie comparée à celle de l'ensemble des naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations (base de 10.000 personnes)
- Figure 58. La pyramide des âges des naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations rattachés aux Pays-Bas comparée à celle de l'ensemble des naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations (base de 10.000 personnes)
- Figure 59. La pyramide des âges des naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations rattachés à l'Italie comparée à celle de l'ensemble des naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations (base de 10.000 personnes)
- Figure 60. La pyramide des âges des naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations rattachés au Maroc, à la Turquie et au Zaïre-Burundi-Rwanda comparée à celle de l'ensemble des naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations (base de 10.000 personnes)
- Figure 61. La pyramide des âges des Belges et des non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations en 1991
- Figure 62. La pyramide des âges des non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations résidant à Bruxelles comparée à celle de l'ensemble des non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations (base de 10.000 personnes)
- Figure 63. La pyramide des âges des non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations résidant en Flandre comparée à celle de l'ensemble des non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations (base de 10.000 personnes)
- Figure 64. La pyramide des âges des non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations résidant en Wallonie comparée à celle de l'ensemble des non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations (base de 10.000 personnes)
- Figure 65. La pyramide des âges des non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations rattachés à l'Italie comparée à celle de l'ensemble des non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations (base de 10.000 personnes)
- Figure 66. La pyramide des âges des non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations rattachés au Maroc comparée à celle de l'ensemble des non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations (base de 10.000 personnes)
- Figure 67. La pyramide des âges des non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations rattachés à la Turquie comparée à celle de l'ensemble des non-naturalisés des 2^{ème} et 3^{ème} générations (base de 10.000 personnes)
- Figure 68. La pyramide des âges des Belges et des immigrés naturalisés en 1991
- Figure 69. La pyramide des âges des immigrés anciens résidant à Bruxelles comparée à celle de l'ensemble des immigrés anciens (base de 10.000 personnes)
- Figure 70. La pyramide des âges des immigrés anciens résidant en Flandre comparée à celle de l'ensemble des immigrés anciens (base de 10.000 personnes)
- Figure 71. La pyramide des âges des immigrés anciens résidant en Wallonie comparée à celle de l'ensemble des immigrés anciens (base de 10.000 personnes)
- Figure 72. La pyramide des âges des immigrés anciens provenant d'Italie comparée à celle de l'ensemble des immigrés anciens (base de 10.000 personnes)
- Figure 73. La pyramide des âges des immigrés anciens provenant des Pays-Bas comparée à celle de l'ensemble des immigrés anciens (base de 10.000 personnes)
- Figure 74. La pyramide des âges des immigrés anciens provenant du Maroc comparée à celle de l'ensemble des immigrés anciens (base de 10.000 personnes)
- Figure 75. La pyramide des âges des immigrés anciens provenant de Turquie comparée à celle de l'ensemble des immigrés anciens (base de 10.000 personnes)

- Figure 76. La pyramide des âges des Belges et des immigrés récents en 1991
- Figure 77. La pyramide des âges des immigrés récents résidant à Bruxelles comparée à celle de l'ensemble des immigrés récents (base de 10.000 personnes)
- Figure 78. La pyramide des âges des immigrés récents résidant en Flandre comparée à celle de l'ensemble des immigrés récents (base de 10.000 personnes)
- Figure 79. La pyramide des âges des immigrés récents résidant en Wallonie comparée à celle de l'ensemble des immigrés récents (base de 10.000 personnes)
- Figure 80. La pyramide des âges des immigrés récents provenant de France comparée à celle de l'ensemble des immigrés récents (base de 10.000 personnes)
- Figure 81. La pyramide des âges des immigrés récents provenant d'Italie comparée à celle de l'ensemble des immigrés récents (base de 10.000 personnes)
- Figure 82. La pyramide des âges des immigrés récents provenant «d'un autre pays de l'Union Européenne» comparée à celle de l'ensemble des immigrés récents (base de 10.000 personnes)
- Figure 83. La pyramide des âges des immigrés récents provenant «d'un autre pays» comparée à celle de l'ensemble des immigrés récents (base de 10.000 personnes)
- Figure 84. La part relative des augmentations, diminutions et déplacements dans les changements de répartitions des étrangers entre 1981 et 1991
- Figure 85. ACP de la concentration : continuum entre deux structures de répartition
- Figure 86. L'évolution absolue et la redistribution relative par nationalité dans la région urbaine de Bruxelles entre 1981 et 1991
- Figure 87. L'évolution de l'indice de concentration et de ségrégation des nationalités principales dans la région urbaine bruxelloise entre 1981 et 1991
- Figure 88. Pyramides des âges dans la région urbaine de Bruxelles en 1991
- Figure 89. La proportion de demandeurs d'emploi dans la population active totale pour les nationalités les plus importantes dans la région urbaine bruxelloise (uniquement pour les personnes de référence)
- Figure 90. Les catégories socio-économiques de la population active pour les nationalités les plus importantes dans la région urbaine bruxelloise (uniquement pour les personnes de référence)

LISTE DES TABLEAUX

- Tableau 1. L'évolution du chiffre de la population étrangère en Belgique selon la nationalité
 La part relative de chaque nationalité parmi la population totale de nationalité étrangère
 Les taux de croissance annuels de la population de chaque nationalité
- Tableau 2. Le nombre d'étrangers et leur importance relative par rapport à la population totale de chaque région
- Tableau 3. L'évolution du chiffre de la population étrangère dans les trois régions de la Belgique selon la nationalité
 La part relative de chaque nationalité parmi la population totale de nationalité étrangère
 La distribution (%) de la population de chaque nationalité dans les trois régions de la Belgique
- Tableau 4. Les composantes du mouvement de la population étrangère, de 1962 à 1992
- Tableau 5. Les «nouveaux Belges» de la loi Gol au 1-1-1985, selon leur nationalité antérieure au 31-12-1984
- Tableau 6. Les composantes du mouvement de la population étrangère entre 1991 et 1995, selon les principales nationalités ou groupes de nationalités
- Tableau 7. L'évolution du rapport de masculinité, selon les principales nationalités (nombre d'hommes pour 100 femmes)
- Tableau 8. L'évolution de la structure par grand groupe d'âges, selon les principales nationalités
- Tableau 9. L'évolution de la population étrangère, selon les principales nationalités et selon l'état civil
- Tableau 10. L'évolution, de 1967 à 1995, des mariages mixtes en Belgique
- Tableau 11. Croisement de la nationalité au recensement et du lieu de résidence à la naissance
- Tableau 12. La répartition de la population de la Belgique et de ses 3 régions dans les 7 groupes cibles (1991)
- Tableau 13. La répartition de la population de la Belgique selon les groupes cibles et les pays de rattachement (1991)
 La répartition (%) des pays de rattachement dans chacun des groupes cibles
 La répartition (%) des groupes cibles selon les pays de rattachement
- Tableau 14. La population de chaque groupe cible selon le statut d'état civil (1991)
- Tableau 15. La répartition (%) de la population de chaque groupe cible selon le statut d'état civil (1991)
- Tableau 16. Les indices comparatifs selon le statut d'état civil (population observée/population attendue)
- Tableau 17. La population de chaque groupe cible selon le niveau d'instruction (1991)
- Tableau 18. La répartition (%) de la population de chaque groupe cible selon le niveau d'instruction (1991)
- Tableau 19. Les indices comparatifs selon le niveau d'instruction (population observée/population attendue)
- Tableau 20. La population de chaque groupe cible selon le statut d'activité (1991)
- Tableau 21. La répartition (%) de la population de chaque groupe cible selon le statut d'activité (1991)
- Tableau 22. Les indices comparatifs selon le statut d'activité (population observée/population attendue)
- Tableau 23. La population de chaque groupe cible selon la profession (1991)
- Tableau 24. La répartition (%) de la population de chaque groupe cible selon la profession (1991)
- Tableau 25. Les indices comparatifs selon la profession (population observée/population attendue)
- Tableau 26. Nombre d'étrangers des nationalités les plus importantes dans les principales régions urbaines.

- Tableau 27. Proportion d'étrangers des nationalités les plus importantes dans la population totale des principales régions urbaines
- Tableau 28. La répartition des secteurs statistiques et des superficies au sein de la région urbaine de Bruxelles
- Tableau 29. La répartition de la population étrangère en 1991 dans la région urbaine bruxelloise
- Tableau 30. Les nationalités étrangères dans la région urbaine de Bruxelles (1991)
- Tableau 31. Structure des saturations d'une ACP sur la concentration
- Tableau 32. La répartition des eurocrates en 1991 (%)
- Tableau 33. La répartition des Marocains en 1981 et en 1991 dans la région urbaine bruxelloise
- Tableau 34. La répartition des Italiens dans la région urbaine de Bruxelles en 1981 et 1991
- Tableau 35. La répartition des Français dans la région urbaine de Bruxelles en 1981 et 1991
- Tableau 36. La répartition des Espagnols dans la région urbaine de Bruxelles en 1981 et 1991
- Tableau 37. La répartition des Turcs dans la région urbaine de Bruxelles en 1981 et 1991
- Tableau 38. La répartition des Britanniques dans la région urbaine de Bruxelles en 1981 et 1991
- Tableau 39. La répartition des Portugais dans la région urbaine bruxelloise en 1981 et 1991
- Tableau 40. La répartition des grecs dans la région urbaine de Bruxelles en 1981 et 1991
- Tableau 41. La répartition des Néerlandais dans la région urbaine de Bruxelles en 1981 et 1991
- Tableau 42. La répartition des Allemands dans la région urbaine de Bruxelles en 1981 et 1991
- Tableau 43. La répartition des Zaïrois dans la région urbaine de Bruxelles en 1981 et 1991
- Tableau 44. La répartition des Américains dans la région urbaine de Bruxelles en 1981 et 1991
- Tableau 45. La répartition des Japonais dans la région urbaine de Bruxelles en 1981 et 1991
- Tableau 46. La répartition des Danois dans la région urbaine de Bruxelles en 1981 et 1991
- Tableau 47. La répartition des Irlandais dans la région urbaine de Bruxelles en 1981 et 1991
- Tableau 48. L'évolution des étrangers par nationalité dans la région urbaine de Bruxelles
- Tableau 49. La taille des ménages et la proportion des jeunes par nationalité étrangère
- Tableau 50. Caractéristiques résidentielles par nationalité
- Tableau 51. La niveau de scolarité des nationalités étrangères
- Tableau 52. La répartition et l'évolution de la répartition des nationalités les plus importantes dans la région urbaine de Bruxelles
- Tableau 53. Les indices de concentration des nationalités les plus importantes ont été calculés sur base des secteurs statistiques pour les régions urbaines d'Anvers, Bruxelles, Gand, Hasselt-Genk (plus les communes minières), Liège et Charleroi.
- Tableau 54. Les indices de ségrégation des nationalités les plus importantes ont été calculés sur base des secteurs statistiques pour les régions urbaines d'Anvers, Bruxelles, Gand, Hasselt-Genk (plus les communes minières), Liège et Charleroi.

LISTE DES CARTES

- Carte 1. Proportion de naturalisés par rapport à la population totale
- Carte 2. Proportion d'immigrés naturalisés par rapport à la population totale
- Carte 3. Proportion de naturalisés de la seconde et troisième génération par rapport à la population totale
- Carte 4. Proportion de Belges nés à l'étranger par rapport à la population totale
- Carte 5. Proportion des étrangers non-naturalisés de la seconde et troisième génération par rapport à la population totale
- Carte 6. Proportion d'immigrés récents par rapport à la population totale
- Carte 7. Proportion d'anciens immigrés par rapport à la population totale
- Carte 8. La répartition des étrangers en 1991
- Carte 9. La répartition des Français en Belgique en 1991
- Carte 10. La répartition des Néerlandais en Belgique en 1991
- Carte 11. La répartition des Allemands en Belgique en 1991
- Carte 12. La répartition des Britanniques en Belgique en 1991
- Carte 13. La répartition des Italiens en Belgique en 1991
- Carte 14. La répartition des Espagnols en Belgique en 1991
- Carte 15. La répartition des Grecs en Belgique en 1991
- Carte 16. La répartition spatiale des Marocains en Belgique en 1991
- Carte 17. La répartition spatiale des Turcs en Belgique en 1991
- Carte 18. La répartition spatiale des Portugais en Belgique en 1991
- Carte 19. L'évolution du nombre d'étrangers en Belgique entre 1981 et 1991
- Carte 20. L'évolution des Français entre 1981 et 1991
- Carte 21. L'évolution des Néerlandais entre 1981-1991
- Carte 22. L'évolution des Allemands entre 1981-1991
- Carte 23. L'évolution des Britanniques entre 1981-1991
- Carte 24. L'évolution des Italiens entre 1981-1991
- Carte 25. L'évolution des Espagnols entre 1981-1991
- Carte 26. L'évolution des Grecs entre 1981-1991
- Carte 27. L'évolution des Marocains entre 1981-1991
- Carte 28. L'évolution des Turcs entre 1981-1991
- Carte 29. L'évolution des Portugais entre 1981 et 1991
- Carte 30. Carte de référence de la région urbaine d'Anvers
- Carte 31. La répartition des Néerlandais en 1991, région urbaine d'Anvers
- Carte 32. La répartition des Britanniques en 1991, région urbaine d'Anvers
- Carte 33. La répartition des Marocains en 1991, région urbaine d'Anvers
- Carte 34. La répartition des Turcs en 1991, région urbaine d'Anvers
- Carte 35. Carte de référence de la région urbaine de Gand
- Carte 36. La répartition des Néerlandais en 1991, région urbaine de Gand
- Carte 37. La répartition des Marocains en 1991, région urbaine de Gand
- Carte 38. La répartition des Turcs en 1991, région urbaine de Gand
- Carte 39. Carte de référence de la région urbaine de Hasselt-Genk
- Carte 40. La répartition des Italiens en 1991, région urbaine de Hasselt-Genk
- Carte 41. La répartition des Turcs en 1991, région urbaine de Hasselt-Genk
- Carte 42. La répartition des Marocains en 1991, région urbaine de Hasselt-Genk
- Carte 43. Carte de référence de la région urbaine de Charleroi
- Carte 44. La répartition des Français en 1991, région urbaine de Charleroi
- Carte 45. La répartition des Italiens en 1991, région urbaine de Charleroi
- Carte 46. La répartition des Turcs en 1991, région urbaine de Charleroi
- Carte 47. La répartition des Marocains en 1991, région urbaine de Charleroi
- Carte 48. Carte de référence région urbaine de Liège.

- Carte 49. La répartition des Italiens en 1991, région urbaine de Liège
- Carte 50. La répartition des Espagnols en 1991, région urbaine de Liège
- Carte 51. La répartition des Marocains en 1991, région urbaine de Liège
- Carte 52. La répartition des Turcs en 1991, région urbaine de Liège
- Carte 53. Carte de référence de la région urbaine de Bruxelles
- Carte 54. ACP de la concentration : scores factoriels du facteur 1
- Carte 55. ACP de la concentration : scores factoriels du facteur 2
- Carte 56. La répartition des Turcs dans la région urbaine de Bruxelles en 1991
- Carte 57. La répartition des Japonais dans la région urbaine de Bruxelles en 1991
- Carte 58. La proportion d'ouvriers parmi les Italiens dans la Région urbaine de Bruxelles en 1991.
- Carte 59. La répartition des Britanniques dans la Région urbaine de Bruxelles en 1991.
- Carte 60. La redistribution des Turcs dans la région urbaine de Bruxelles entre 1981 et 1991
- Carte 61. La redistribution des Espagnols dans la région urbaine de Bruxelles entre 1981 et 1991
- Carte 62. La redistribution des Britanniques dans la région urbaine de Bruxelles entre 1981 et 1991
- Carte 63. La redistribution des Japonais dans la région urbaine de Bruxelles entre 1981 et 1991
- Carte 64. La redistribution du nombre de logements parmi les propriétaires occupant leur logement dans la Région de Bruxelles-Capitale en 1991
- Carte 65. La proportion de propriétaires parmi les logements occupés par des Italiens dans la Région de Bruxelles-Capitale en 1991
- Carte 66. La proportion de propriétaires parmi les logements occupés par des Marocains dans la Région de Bruxelles-Capitale en 1991
- Carte 67. La proportion de propriétaires parmi les logements occupés par des Turcs dans la Région de Bruxelles-Capitale en 1991
- Carte 68. Le niveau de scolarité des Français dans la Région de Bruxelles-Capitale en 1991

SUMMARY

The demographic evolution of the foreign population in Belgium from the end of the 19th century

The immigration of the foreign population in Belgium is strongly connected to the recent Belgian history. Until the 19th century, Belgium was primarily an emigration area. From the beginning of the 20th century, various immigration waves, mostly with a labour migration character, have succeeded each other. In 1974, the Belgium government restricted the foreign immigration to the family reunion of the labour migrants. The «problems» linked to the immigration waves and the presence of foreign communities in Belgium are nevertheless of current interest. Their numbers, their implication in the socio-political systems of the country, their integration in the Belgian society, the difficulties linked to immigrant neighbourhoods, the discrimination towards migrants in the labour and housing market...are constantly recurring topics.

The first part of this monograph describes the demographic history of the foreign population in Belgium and its three regions. The description is based on census and migration data. The foreign population is defined only by the nationality criterion. Several variables are considered, among which the number of the foreign population and its distribution among the three regions of the Kingdom are the most important. One can distinguish different immigration waves in the 20th century:

- Until 1920, the bulk of the immigrants originated from neighbouring countries and the immigration had a female character.
- Between the two world wars, the labour migration waves were organised. The relative part of the immigrants originating from a neighbouring country diminishes and migration waves with a further origin occur, a first one emanating from Italy, a second one from central Europe.
- The reconstruction and the «coal battle» marked the era between 1947 and 1956 and this went together with a massive Italian immigration. Since then, the Italians are the better-represented foreign nationality in Belgium.
- During the «golden sixties», the labour immigration was intensified, with migration currents originating from Spain, Portugal, Greece and above all Morocco and Turkey.
- In 1974, Belgium declared an immigration stop to non-qualified labour migrants. The character of the labour migration is in the meantime changed from temporal to permanent, and, thanks to family reunion, from male adult to familial.
- More recently, the immigration by family reunion is gradually being substituted by a new immigration phase of political and economic refugees. Generally spoken are the increase of the different nationalities and the raising of their numbers an important trait in the recent evolution of the foreign population in Belgium.

Nowadays we count about 900000 people of foreign nationality in Belgium (9% of the total population). A little more than 40% resides in Wallonia, 30% in Flanders and 30% in Brussels. They represent 29% of the population in Brussels, 11% in Wallonia and only 5% in Flanders.

We compared the evolution of the age structure of the foreign and the Belgian population from 1930 to 1991. Age and gender characteristics of the foreign population have thoroughly changed. The original irregularities in the age structure caused by the specific character of the labour migration – a strong overrepresentation of male adults and young children – are gradually decreasing, and the age and gender pyramids of the foreign and Belgian population are more and more resembling, even if significant differences subsist in some cases. Due to the erosion of the base of the age pyramid for instance, the foreign population is ageing swiftly since 1981. The relative part of the young foreigners diminishes constantly, due to a fertility decline, but also in an artificial way, since naturalisations have moved thousands of young foreigners to the Belgian side.

A more refined typology for the foreign population groups

Being purely based on the nationality criterion, the data are not fully adapted to the reality of the target groups. The nationality criterion does not permit to distinguish between migrants and foreigners born in the Belgium (the second and third generation), or in the opposite way between native or naturalised Belgians. By combining four different criteria – the nationality at the moment of the 1991 census, the nationality at the moment of birth, the place of residence at birth and the place of residence the first march of 1986 – we introduced a more refined typology, in the seven following target groups:

- Group 1: Belgian at the moment birth, living in Belgium at the moment of birth and Belgian at the moment of the census
- Group 2: Belgian at the moment of birth, living in a foreign country at the moment of birth and Belgian at the moment of the census. These are the Belgians born in a foreign country.
- Group 3: Foreigner at the moment of birth, living in a foreign country at the moment of birth and Belgian at the moment of the census. These are the naturalised denizens.
- Group 4: Foreigner at the moment of birth, living in Belgium at the moment of birth and Belgian at the moment of the census. These are the naturalised people of the second and third generation.
- Group 5: Foreigner at the moment of birth, living in a Belgium at the moment of birth and foreigner at the moment of the census. These are the denizens.
- Group 6: Foreigner at the moment of birth, living in a foreign country at the moment of birth, foreigner at the moment of the census and present in Belgium in 1986. These are the ancient immigrants.
- Group 7: Foreigners at the moment of birth, living in a foreign country at the moment of birth, foreigner at the moment of the census and absent in the country in 1986. These are the recent immigrants.

Demographic and social-economic characteristics of the foreign population groups in accordance with the seven newly defined target groups

We continued the analysis of the foreign population in Belgium by comparing characteristics concerning age, civil state, education level, activity status and profession of the various target groups. This is a purely descriptive analysis in order to reveal the most significant differences or inequalities between the different population groups. Since the variables are often strongly influenced by the age and gender structure, we integrated the method of indirect standardising. This method permits to obtain structures between the target groups. The most important results of this analysis are as follows:

- Singles are underrepresented in the groups of the naturalised immigrants and the ancient immigrants. The divorces are overrepresented in the group of the naturalised immigrants and in the group of the naturalised denizens. They are underrepresented in the group of the ancient and of the recent immigrants.
- The naturalised immigrants, the ancient immigrants and the recent immigrants have the lowest educational levels. Although the denizens and the naturalised denizens have a more than average primary and secondary education level, their access to the highest educational levels seems limited.
- In comparison with the Belgians, all the groups have high unemployment rates. The Turks and Moroccans are mostly disadvantaged in this respect.
- Artisans and workers are overrepresented in the category of the denizens and the ancient immigrants, and especially among Italian, Turkish and Moroccan people. This is in a certain way a reflection of the motives and the conditions of the immigration, since the meaning of the old immigration waves was to compensate for the aversion of the Belgian population for the most

awkward, unhealthy, dangerous and low paid work. Sons of labour workers have a high propensity to find a job in the same sectors of the labour market as their fathers as well, as the high comparative index of the denizens proofs. The lowly valued segments of the labour market are highly dependent on immigrant workers and their children born in Belgium. These population groups are to a large degree rooted in this type of professional activities and the age of the Belgian institutions does not seem to disperse them towards more qualified jobs. The low indices of the denizens and the ancient immigrants – and more precisely people originating from Turkey, Morocco and Italy – among the labour categories of employees, «superior» jobs, transport and communication and technical jobs, proof this statement.

The spatial dispersion of the foreign population in Belgium

The spatial dispersion patterns of the various groups of foreigners in Belgium reflects the economic meaning of the successive immigration waves. The presence of a specific group of foreigners in a region or town is a result of the economic dynamism in the area during one or more historical periods. The evolution of the spatial pattern of the foreign groups depends on demographic circumstances, the decline of industry in a certain region and of «emancipation movements», whereby migrants choose another housing environment as a strategy to withdraw from poor social-economic circumstances. Concentration of foreign nationalities in certain neighbourhoods in a town can be an indication of segregation processes as well as solidarity between the migrants and a strategy of economic integration.

Firstly, we have analysed the dispersal patterns of the most important nationalities in Belgium on the municipal level.

In Belgium, foreigners are found in four typical areas: former coal basins, towns, border regions and ultimately some concentrations in the triangle between Brussels, Antwerp and Gent, or in the triangle between Brussels, Mons and Namur. We can distinguish mainly between foreigners from neighbouring countries and labour migrants from countries like Spain, Italy, Turkey and Morocco. Border relations, the international character of Brussels and in a lesser amount the characteristics of past or present labour markets influence the migration of the former. The presence of the latter is much more linked to the labour market on the moment of the migration. Three large immigration waves have brought these labour migrants to Belgium, each wave addressed to a main nationality. The first one began in 1947 and lasted to 1956, prominently consisting of Italian workers. The second wave took place in the sixties with mainly Spanish and Greek workers. Turks and Moroccans finally constituted the third great migration wave, beginning near the end of the sixties. These migrants were engaged in heavy industrial sectors like the coal industry and the building industry, as well as in specific urban industrial sectors.

Between 1981 and 1991, there were some important evolutions in the spatial pattern of the foreign population groups. As a result of a combination of factors like the ageing of the population and changes in nationality, the Italian population declined over the total area. Similar explanations can be made for the Spanish people, though their decline was not so strong. Both populations have partly left their inner city neighbourhood in order to live in a suburban environment. This is due to an industrial decline of certain regions, but can also be explained as an emancipation strategy or an economically upward movement. The Turks and Moroccans have raised their numbers, as a result of family reunion and high fertility rates. The Portuguese make out a specific group, since their entry into the European community in 1986 has brought a high amount of Portuguese to Belgium, functionaries of the European institutions as well as blue collars who could start working in Belgium under the Portuguese social security system.

A second analysis focuses on six urban districts, namely Antwerp, Gent, Hasselt-Genk, Charleroi, Liège and Brussels. In this case, the statistics are implemented on the neighbourhood level. The

spatial dispersion of the foreigner groups is quantified by two significant indices, namely the concentration rate and the segregation rate. The concentration rate compares the spatial dispersion of a specific group in relation to the area surface. The segregation rate measures the spatial dispersion of one group in comparison to the spatial distribution of the other groups in the area. It is in a certain way a measure of the «spatial isolation» of the concerning group compared to the rest of the population. Since these concentration and segregation rates are only simple figures that do not give an image of how the groups are distributed inside the area, the spatial distribution of the different groups is visualised by cartographic presentations.

The migration to the Antwerp and Gent urban areas occurred primarily in the third migration wave, and was a rather «urban» migration, with labour migrants engaging in industrial and tertiary niches of the urban labour market. The main foreign nationality in Antwerp are the Moroccans. They make up two percent of the total population (20000 people). They live strongly concentrated in the 19th-century neighbourhoods. The large amount of Dutch border migrants in Antwerp is worth mentioning. Fiscal benefits can be an explanation for their presence. The most important group in Gent are the Turks. With 8000 people, they make up 2% of the total population in the Gent urban area. In contrast to the more «individual» migration of Moroccans, the recruitment of the Turks was more organised and took place in a few specific regions in Turkey, which has affected their concentration patterns.

The urban areas of Charleroi, Liège and Hasselt-Genk have known a typical «industrial» migration history, resulting in a working class population. The migration near the urban area of Hasselt-Genk has been completely determined by the mining history of the area. The amount of foreigners in Genk for example is not due to urban factors, but solely to the presence of coalmines with adjoining working class neighbourhoods. Charleroi and Liège have a longer migration history, since the coalmines and heavy industry were exploited earlier in Wallonia than in Flanders. The main group in both areas are the Italians. With about 40000 in Charleroi and 60000 in Liège, they make up 10% of the total population in each urban region. In Hasselt-Genk, the Italians are a main group as well, but here the Turks equal them, each nationality accounting for about 5% of the total population. In Liège, the spatial patterns of the foreign population groups are relatively inert. This is partly due to a shortage in housing accommodation.

For Brussels, the urban area with the highest proportions and diversity of foreign nationalities, we have analysed the situation further in detail by calculating redistribution indices between 1981 and 1991, and a multivariate analysis technique, the PCA. The redistribution indices permit to quantify the evolution of the spatial patterns of the nationalities over the whole area. Cartographic presentations of the redistribution show the changes in population over a certain period of time in each neighbourhood. The «attractiveness» or «repulsive force» of a neighbourhood for a specific group can in this way be visualised. The Principal Component Analysis permits to cluster groups with similar concentration patterns.

Although the Turkish and Moroccans show high absolute demographic changes, these changes do not affect their spatial distribution patterns substantially. Their redistribution indices between 1981 and 1991 are relatively low. Both groups are nevertheless rejected from the southeastern part of the 19th century belt, and relatively increase on the left bank of the canal Brussels-Charleroi. An explanation for this tendency can be found in the urban reorganisation and renovation projects in the eastern part of the inner city. Italians and Spaniards show a small shift towards areas that are more residential. This is due to the absolute demographic decline of the labour migrant population of these nationalities, and a substitution by more recently migrated Eurocrats. The Greek and Portuguese show similar evolutions, with exception of the newly arrived Portuguese labour migrants. The numbers of Britons and Americans decline substantially in the southeastern residential area of the city. An explanation for this evolution has not yet been found. The Japanese finally stay very concentrated in a few specific neighbourhoods. They can be considered as the rich counterpart of the Turkish.

The Principal Component Analysis based on concentration numbers of the foreign nationalities in each neighbourhood classifies the 15 main nationalities into 2 main categories and 2 exceptional groups. The first main category consists of Moroccans, Algerians, Spaniards, Greek, Italians, Zairese and French. The second group consists of Dutch, Britons, German, Irish, Danish and Americans. The two exceptions are the Turkish and the Japanese. The multivariate analysis provides a strong indication of a distinction between «poor» and «rich» foreign groups, since the first group consists of the poorer nationalities, and the second group of the richer ones. The Turkish and Japanese exceptions to this general profile are the highest concentrated nationalities in the Brussels urban area. They live in very specific neighbourhoods, the Turkish in a typical «poor» living environment, the Japanese in a typical rich environment. The Japanese and Turkish «exceptions» to the general concentration profile are in this respect even a reinforcement of the basic dual pattern.

In order to explain the dual concentration pattern of the foreigners, we have analysed the social-spatial structure of the Brussels urban area. We examined the characteristics of the housing market and linked them to social variables as the age structure, educational level, mean household size, the number of blue-collar workers and unemployed in each nationality and the owner participation of the different nationalities in the housing market. The quality of the housing stock is distributed unevenly over the area and the housing market shows a strong differentiation, principally according to income and household structure. The educational level of the various nationalities can be measured by the proportion of the people with a high educational level against those with a low educational level. The highest educational level can be found among the richer nationalities who recently migrated to Belgium or only temporary reside in Brussels, especially the Japanese, Americans, Danish and Irish. The lowest values are found among the Turks, followed by the Portuguese, Moroccans and Spaniards. Foreigners originating from labour migration countries have the highest numbers of blue-collar workers and unemployed. Although large household sizes and young age structures generally influence the wish to live in the outskirts, Turks and Moroccans, who have a specifically young household structure, live essentially in the 19th century inner city belt. The redistribution index of ownership shows an increase of owners in the 19th century inner city belt, largely because of the so-called «necessity-buying» by poorer population groups, mainly Turks and Moroccans who live concentrated in these areas. Buying an old uncomfortable house can in this respect be seen as a survival strategy. We can conclude by remarking the strengthening contrast between rich and poor population groups in the Brussels urban area.

Comparing the various nationalities in the different urban areas, we can distinguish between foreigners originating from the neighbouring countries, the southern European nationalities and finally the Moroccans and Turks. In Brussels, we can add a group of rich foreigners linked to the international functions of the city, namely Irish, Danish, Japanese and Americans. The French and Dutch foreigners live in all segments of the housing market and are distributed evenly over the surface of the urban areas. The German and British generally live in high quality residential areas. They only reach significant numbers in the Antwerp and Brussels area. Irish, Danish, Americans and Japanese live very concentrated in residential areas in Brussels. The distribution of southern European nationalities is still linked to mining and other heavy industry. In non-industrial towns is their existence related to employment in the hotel and catering industry and other service jobs. Turks and Moroccans persistently live in the oldest and most dilapidated neighbourhoods, except for the mining towns in Limburg, where the housing stock is much younger and of a better quality. They have in each case the highest concentration and segregation indices.

In addition to the earlier mentioned global economic circumstances under which the migration occurred, the cultural and economical affinity and the character of the migration can be postulated as explanations for the spatial differentiation of the foreigners. More recently migrated groups will generally be living more concentrated, and building up ethnic social networks can consolidate the concentration patterns. We can see examples in some Turkish ethnic neighbourhoods in Brussels. The chain migration from very concentrated areas in Turkey established these typical neighbourhoods.

